



**HAL**  
open science

**Gilles le Muisit, Registre. Edition des neuf premiers chapitres du texte, d'après le manuscrit Br IV 119 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles**

Emilie Goudeau

► **To cite this version:**

Emilie Goudeau. Gilles le Muisit, Registre. Edition des neuf premiers chapitres du texte, d'après le manuscrit Br IV 119 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Littératures. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2009. Français. NNT : 2009CLF20014 . tel-00726027

**HAL Id: tel-00726027**

**<https://theses.hal.science/tel-00726027>**

Submitted on 28 Aug 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Clermont-Ferrand II – Blaise Pascal**

U.F.R. Lettres, Langues et Sciences humaines

**Thèse de doctorat présentée par Émilie Goudeau,  
sous la direction de M. Claude Roussel**

**Gilles le Muisit, *Registre***

Édition des neuf premiers chapitres du texte,  
d'après le manuscrit Br IV 119 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles

Date de soutenance : 4 décembre 2009

**Jury :**

**M. Pierre Nobel, professeur, université de Strasbourg**

**M. Michel Quereuil, professeur, université Clermont II- Blaise Pascal**

**M. Claude Roussel, professeur émérite, université Clermont II- Blaise Pascal**

**M. Gilles Roussineau, professeur, université Paris IV- Paris Sorbonne**

## Table des matières.

<b>INTRODUCTION.</b>	<b>4</b>
<b>I. Gilles Le Muisit et le <i>Registre</i>.</b>	<b>8</b>
1. Eléments biographiques.	8
2. L'œuvre historique et littéraire.	11
a. Bibliographie : manuscrits et éditions.	12
b. Cécité et conditions matérielles de composition.	14
<b>II. Le manuscrit Br IV 119.</b>	<b>17</b>
1. Description du manuscrit.	17
a. Aspect général :	17
b. Décoration : les miniatures.	18
c. Organisation du volume : foliotation, réclames.	20
2. Contenu du volume :	21
3. Histoire du manuscrit. L'édition L.	24
<b>III. Elaboration de la présente édition.</b>	<b>27</b>
1. Dénominations de l'auteur et du livre.	27
2. Dégager une structure.	29
3. Nomenclature utilisée :	34
4. Démarche de transcription, toilette du texte.	35
<b>IV. Etude de langue.</b>	<b>37</b>
I. Phonétique et graphies	40
1. Voyelles.	40
2. Consonnes.	49
II. Morphologie.	54
1. L'article. (Gossen § 63)	54
2. Noms et adjectifs.	54
3. Les pronoms personnels.	56
4. Les articles possessifs.	58
5. Les démonstratifs.	61
6. Le verbe.	62
III. Syntaxe.	66
1. Le groupe nominal	66
2. Le verbe	68
3. La phrase	70
IV. Un fait de style : les thématisations.	76
V. Lexique : relevé de mots rares, peu ou pas attestés.	78
<b>V. Etude littéraire.</b>	<b>83</b>
I. Les « prologues » et le « registre sur les religieux » : analyse.	86
1. Les « prologues » : une marche timide vers l'acte d'écriture.	86
a. La lamentation : entre autobiographie et prêche, sous le signe du repentir.	87
b. Des prières liminaires : l'imprimatur de Dieu et de ses saints.	89
c. La méditation : le livre et ses inspireurs.	90
d. Le prologue et la narration : sur l'importance d'écrire et de diffuser le savoir.	91
e. L'Etat du monastère : l'histoire, le cloître et le témoignage.	93
2. Le <i>Registre sur les Religieux</i> : le « maintien » des religieux réguliers.	94
a. Un « miroir des Moines. »	94
b. Les Nonnes : les couvents « de vir et d'oïr dire »	96

## Table des matières

c. Les Béguines, entre Règle et hérésie	97
d. Les Ordres Mendians : des frères admirables dont on se méfie.	98
II. L'entreprise du <i>Registre</i> : l'histoire, la poésie et le prêche.	101
1. La rigueur du chroniqueur.	101
a. L'exemple de « freres Vinchans »	102
b. « dire le vrai » : le style sec du chroniqueur.	104
c. Ouvrage monastique et goût de l'histoire.	107
2. L'ambition littéraire : le <i>Registre</i> poétique.	109
a. Goût de la régularité	110
b. Images et comparaisons : une concession à la littérature.	112
3. Le <i>Registre</i> didactique : une pédagogie chrétienne.	115
a. Adresses aux lecteurs.	116
b. Expliquer les textes : traduction et gloses.	117
III. Une œuvre marquée par le « style monastique ».	120
1. La composition des érudits contemplatifs.	121
a. Motivations théologiques des digressions didactiques.	121
b. Réminiscence et digression : le « mâchonement monastique ».	125
2. Considérations éthiques.	129
a. Sancta simplicitas : rester humble face à la science.	129
b. L'écrivain qui doit se taire.	131
3. Marques du style monastique : paradoxes et style oral.	132
<b>GILLES LE MUISIT, <i>REGISTRE</i></b>	<b>139</b>
<b>Prologues.</b>	<b>140</b>
1. [Lamentation.]	141
2. [Orisons]	191
3. [Méditations]	199
4. [prologue/narration]	217
5. [Etat du monastère Saint Martin]	233
<b>Registre sur les religieux</b>	<b>241</b>
1. [Moines noirs/ Bénédictins]	242
2. [Nonnains]	290
3. [Des beghines]	309
4. [Des ordres mendiants]	314
<b>NOTES CRITIQUES.</b>	<b>344</b>
Lamentation.	346
Orisons.	361
Méditation.	362
Prologue et narration	368
Etat du monastère.	372
Moines noirs	378
Nonnains.	396
Béguines	398
Ordres mendiants.	400
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>408</b>
<b>INDEX DES NOMS PROPRES.</b>	<b>496</b>
<b>ANNEXES : POEME ET PRIERES INEDITES.</b>	<b>507</b>
<b>Annexe 1 : poème sur le proverbe « Ch'est fait, Marion est grosse »</b>	<b>507</b>

## Table des matières

<b>Annexe 2 : prières finales.</b>	<b>510</b>
1. [Pater noster.]	510
2. [Ave Maria.]	515
3. [Credo. ]	520
<b>BIBLIOGRAPHIE.</b>	<b>526</b>

Introduction

Introduction.

## Introduction

Aux premiers temps de la Guerre de Cent Ans, un abbé aveugle de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tournai se lançait dans une entreprise littéraire dont l'originalité déconcerte bien souvent le lecteur moderne. L'abbé Gilles Le Muisit n'était pas à ses premières lignes ; c'est en effet par ses *Chroniques* et *Annales*<sup>1</sup> composées en latin qu'il a d'abord été reconnu et respecté en tant qu'historien rigoureux. Son « registre » en français dont nous donnons ici une édition se présente sous l'aspect d'un prosimètre d'une ampleur impressionnante. L'abbé y dresse un vaste tableau de la société au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, que l'on peut grossièrement voir sous la forme d'un diptyque : l'auteur s'intéresse d'abord au monde des religieux suivant de près ou de loin une Règle, avant de s'étendre sur l'univers des séculiers. Le tout est précédé d'un ensemble de pièces liminaires aux accents autobiographiques, et suivi d'une série de résumés et de réflexions souvent redondantes en forme de retour réflexif sur le corps même de l'oeuvre. Cet ensemble déroutant car relativement irréductible à nos catégories génériques a été diversement apprécié par ses différents lecteurs ; beaucoup déplorent la lourdeur et la monotonie du style ; d'autres, plus indulgents, remarquent au détour d'un quatrain telle image osée, telle formulation heureuse, tout en admettant par ailleurs le caractère indigeste de l'ensemble. Si la valeur littéraire de ce long registre ne fait pas toujours l'unanimité, les quelques lignes que lui consacre *l'Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique* attirent l'attention sur l' « intérêt linguistique » des « pages savoureuses de ce trop fécond vieillard<sup>2</sup> ». Oeuvre controversée chez ses relativement rares lecteurs, le « registre » de Gilles Le Muisit n'a pourtant pas manqué de susciter la curiosité, par l'originalité de l'entreprise comme par la saveur du « walesch » de son auteur.

On peut s'étonner de trouver ici une seconde édition d'un texte déjà transcrit par le baron Joseph Kervyn de Lettenhove<sup>3</sup> sur lequel le lecteur dispose par ailleurs d'au

---

<sup>1</sup> *Chronique et Annales de Gilles Le Muisit*, abbé de Saint-Martin de Tournai, éd. H. Lemaître, Paris : Laurens, 1905

<sup>2</sup> L. Mourin « La littérature morale et religieuse en Belgique au Moyen Age », in *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, sous la direction de G. Charlier et J. Hanse, Bruxelles, 1958, entrée « Gilles Li Muisis », tome 1, p. 59

<sup>3</sup> Joseph Kervyn de Lettenhove, *Poésies de Gilles Li Muisis, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Lord Ashburnham*, 2 vol. , Louvain : Lefever, 1882

## Introduction

moins une étude littéraire complète<sup>1</sup>. Un constat s'impose : tous ceux qui ont été amenés à travailler sur le détail du texte déplorent les multiples imperfections de l'édition existante ; les exigences d'une édition de la fin du dix-neuvième siècle n'étaient pas les nôtres, et le commentateur se trouve bien démuné face à cette transcription presque brute, sans numérotation des vers ni apparat critique, et manifestement fautive. Un retour à la lettre du texte s'imposait. C'est toute l'ambition du présent travail, où l'édition a été grandement facilitée par les travaux existants – l'édition ancienne bien sûr, mais aussi les différentes lectures ou hypothèses avancées par tel ou tel lecteur. Les études littéraires sur les *Poésies* de Gilles Le Muisit, celle de Jean-Marc Boudier<sup>2</sup>, celle de Bernard Guenée<sup>3</sup>, celle de Charles-Victor Langlois<sup>4</sup>, ont nécessairement pâti des imperfections de l'édition existante : sans possibilité de commenter la structure générale du *Registre* et face à des quatrains régulièrement incompréhensibles, l'exploration de la lettre du texte devenait problématique ; le chercheur était contraint de s'appuyer sur un nombre fini de passages à la lecture supposée fiable, laissant dans l'ombre ce qui lui paraissait décidément trop suspect. C'est ainsi que l'on retrouve inmanquablement dans chaque étude la même série pointilliste d'exemples, passée de commentateur en commentateur et acquérant au fil des citations successives une forme d'autorité ; la même présence lancinante, dans les notes ou entre parenthèses, de points d'interrogation et de scrupules devant la menace du contre-sens. Il n'empêche que grâce à ce canevas, nous connaissons l'œuvre. C'est donc sans luxe de détails que nous reviendrons dans ces premières pages sur ce que d'autres ont déjà fort bien montré, en nous attachant plus à ce que les manques de l'édition ancienne ont rendu impossible à étudier : le texte en lui-même, avec ses effets

---

<sup>1</sup> Jean-Marc Boudier, *La sensibilité humaine et l'inspiration religieuse dans l'oeuvre de Gilles Le Muisit (1272-1353)* : étude des mentalités médiévales, thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Ménard, 1999.

<sup>2</sup> Une des premières remarques de l'auteur, dans son introduction, porte sur les difficultés posées par le texte : « Le premier problème qui se pose au lecteur moderne est donc de savoir, pour travailler, quel est le texte réel des *Poésies* ? A moins de se référer directement au seul manuscrit de l'époque, conservé à Bruxelles, il peut déjà prendre l'édition existante (celle de Kervyn de Lettenhove, qui semble avoir travaillé sur une copie du texte) mais en exerçant sur celle-ci un œil critique et notamment en la corrigeant d'après les nombreuses remarques données par Scheler. L'édition de Kervyn est fautive avec des erreurs de transcription, et surtout elle ne correspond plus aux exigences et aux normes de l'édition scientifique actuelle, mais c'est la seule qui existe... » (Jean-Marc Boudier, *op. cit.*, p. 65). Ajoutons que le glossaire de Scheler essaie d'expliquer des mots dont la lecture s'est finalement avérée fautive : il travaillait lui-aussi sur l'édition de 1882.

<sup>3</sup> Bernard Guenée, *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge*, Paris : Gallimard, 1987.

<sup>4</sup> Charles-Victor Langlois, *La Vie en France au Moyen Age de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle*, vol. 2, *D'après des moralistes du temps*, Paris : Hachette, 1926.



## Introduction

de style et sa valeur littéraire, et sa structure d'ensemble que l'édition du baron Kervyn de Lettenhove rendait remarquablement opaque.

Les *Poésies* de Gilles Le Muisit nous sont parvenues dans un massif volume de deux cent soixante-six feuillets, écrits sur une ou deux colonnes par page ; l'ensemble est énorme. L'auteur s'est voulu un peu encyclopédiste et ce n'est pas un hasard si Vincent de Beauvais figure en bonne place dans les maîtres à penser qu'il se reconnaît. Il était délicat d'entreprendre l'édition de la totalité de l'oeuvre dans le cadre de ce travail. Nous nous sommes limités au premier ensemble cohérent qu'il était possible de dégager du « registre » de l'abbé : son traité sur les religieux, formé par les pièces successives sur les moines noirs, les religieuses, les béguines et les ordres « mendiants », et précédé d'un ensemble de pièces liminaires presque aussi important en volume et somme toute fort intéressant d'un point de vue littéraire. Ces différents « prologues » et le « registre sur les religieux » sont donc édités dans les pages qui suivent ; ils représentent un gros tiers du volume. Resterait à éditer le « registre sur le siècle » suivi d'un ensemble de pièces formant conclusion. Ces dernières étaient aussi fort intéressantes à plusieurs points de vue : l'auteur y montrait l'extraordinaire écoute qu'il avait des réactions de son public, par des réponses à différents reproches que des catégories de lecteurs, les dames, les hommes, puis ses compagnons de réjouissances, pourraient faire à son livre. Cet ouvrage curieux consiste pour un quart en une ouverture, pour un autre quart en une série de conclusions ; entre le moment où il hésitait à écrire et celui où il regrettait certains mots en en assumant d'autres, l'auteur a fini par écrire une moitié de livre sur le fait d'écrire... Sans compter l'ensemble de prières et d'actions de grâces, parfois placées comme des prologues, parfois plus indépendantes. Nous éditons en annexes les prières finales du « registre » que Kervyn de Lettenhove avait délaissées parce qu'elles lui semblaient d'une autre main et d'un intérêt modeste.

## I. Gilles Le Muisit et le *Registre*.

### 1. Eléments biographiques.

Nous disposons sur la vie de Gilles Le Muisit d'une abondance de certitudes, fait remarquable quand il s'agit d'un auteur du Moyen Âge. L'abbé de Saint-Martin de Tournai nous renseigne lui-même fort bien sur l'essentiel : les dates marquantes de sa vie sont dans le texte même du *Registre*. Pour le reste, les archives de la ville apportent quelques données supplémentaires, et le travail des historiens, Henri Lemaître ou Albert d'Haenens, permet de retracer les grandes lignes de sa biographie.

Gilles Le Muisit naît à Tournai en janvier ou février 1272. La ville bénéficie d'une situation particulière qui lui vaudra bien des déboires lors des Guerres de Flandres puis de la Guerre de Cent ans : c'est une enclave française en terre flamande, depuis 1188 et une Charte de Commune octroyée par Philippe Auguste aux bourgeois de la ville. Tournai était « une sorte de république municipale », française et francophile, et une ville de marche à deux pas du Hainaut et de l'Empire Germanique. On y parlait picard, avec des traits wallons ; cette langue très marquée, bien représentée dans le *Registre* de Gilles Le Muisit, pose de lourds problèmes de compréhension littérale au lecteur d'aujourd'hui. Tournai était au début du XII<sup>ème</sup> siècle une ville prospère, mais dépendant assez étroitement des échanges commerciaux avec l'Angleterre, ce qui en fit un territoire convoité par les deux parties dans les affrontements de la première moitié du XIV<sup>ème</sup> siècle.

Gilles Le Muisit faisait partie d'une famille aisée : le nom resta lié pour un siècle à « des marchands de drap au détail, des marchands viniers, des cordonniers, couturiers, passementiers, boulangers, teinturiers, chirurgiens et barbiers, des propriétaires de l'Hostellerie de la Couronne sur le grand marché <sup>1</sup> ». Son père se nommait Jean, sa mère Marguerite. La famille comptait six enfants, quatre filles dont nous ne savons rien, et deux garçons : Gilles Le Muisit et un autre futur homme d'Eglise, Ernoul Le Muisit, qui fut chapelain à Notre-Dame de Tournai. L'abbé devait écrire plus tard qu'il n'avait jamais souffert du manque d'argent, sans avoir cependant connu le luxe :

---

<sup>1</sup> Bernard Guénéé, *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge*, Paris : Gallimard, 1987, p. 89.

Toudis euc moult petit d'argent,  
Mes de toutes necessités  
Fui ge tous jours bien acquités  
En tous mes fais et en tous lieux<sup>1</sup>.

Après huit ans passés dans sa famille, Gilles entre à l'école. On suppose que vers l'âge de quinze ans il fait le voyage de Paris, pour y fréquenter l'université ; il ne doit pas y passer beaucoup plus de deux ans puisqu'on le retrouve le deux novembre 1289 au monastère Saint-Martin de Tournai pour y prendre l'habit monastique<sup>2</sup>.

Saint-Martin de Tournai faisait figure de maison prospère à cette époque. Au XI<sup>ème</sup> siècle il ne s'agissait que d'une église en ruine. Mais en 1092, un certain Odon, écolâtre de Tournai, y établit une communauté de bénédictins. Au début du XII<sup>ème</sup> siècle on y comptait soixante-dix moines ; ce nombre devait rester relativement stable pour une centaine d'années, puisqu'en 1289 Gilles Le Muisit fait état de la présence au monastère de soixante et un moines et cinq convers, donc soixante-neuf hommes si l'on compte Gilles et ses deux compagnons de prise d'habit<sup>3</sup>. Cette population faisait de Saint-Martin de Tournai une des abbayes les plus peuplées de toute l'Occident chrétien : Bernard Guenée note que « rares étaient alors celles où vivaient plus de cinquante moines et que seul le Mont-Cassin en comptait plus de soixante-huit<sup>4</sup> ». Gilles Le Muisit entre à dix-huit ans dans une maison prospère, peuplée, où la discipline est bien respectée, la spiritualité vivante ; quand il en prend la responsabilité quarante ans plus tard, elle ne compte plus que vingt-deux moines réduits à mendier pour survivre sur un domaine dévasté. C'est que de mauvais administrateurs, des querelles lors des élections et les troubles et guerres du début du XIV<sup>ème</sup> siècle étaient passés par là<sup>5</sup> ; on s'étonnera moins de retrouver si souvent sous la plume de l'abbé le regret du temps passé.

L'abbaye a abrité Gilles Le Muisit de 1289 à sa mort en 1353, soit environ soixante ans. Après un bref retour à la vie séculière, pour y régler les affaires de sa

---

<sup>1</sup> Lam 516-519.

<sup>2</sup> La réalité de ce voyage, comme ses dates, pose problème. Des allusions, dans le *Registre*, font supposer que Gilles Le Muisit se trouvait à Paris, tout jeune et écolier, au moment du retour de l'expédition d'Aragon en 1285 : à ce moment il y avait soixante-seize enfants originaires de Tournai à Paris (OM 578-579). Henri Lemaître place lui ce voyage pour études bien plus tard, après la prise d'habit de Gilles Le Muisit, soit dans les années 1298-1301 ; il s'appuie pour cela sur le fait que Gilles arrête à Paris le récit de son retour du pèlerinage de 1300, et sur son identification avec un étudiant à Paris à cette époque surnommé *pluma*, ce qui convient d'ailleurs merveilleusement bien à la personnalité écrivassière de l'auteur. Cette identification a été récusée par A.Coville, et l'on penche à présent pour un voyage d'un ou deux ans dans les années 1285-88, juste avant la prise d'habit.

<sup>3</sup> Voir Lam 263-266 et Et 11-12.

<sup>4</sup> Bernard Guenée, *op.cit.*, p. 88.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet l'*Etat du monastère*.

famille après la mort de sa mère, il retrouve sa condition de moine pour le reste de sa vie. Quelques dates surgissent de cette longue existence cloîtrée : en 1300, il part pour Rome en compagnie du prieur et de deux autres moines, Guillaume de Castagne et Nicolas de Cambrai, pour le pèlerinage de la première année sainte. On sait que vers 1305 il assiste à la reddition des comptes de son abbaye en pleine débâcle financière, qu'en 1315 il est grenetier du couvent. Prieur, c'est à dire second de l'abbé, il est à Paris en 1330, plaidant la cause de Saint-Martin devant les créanciers de l'abbaye. Il est élu abbé par le couvent en 1331. L'élection est peu après cassée en cour papale, parce que le couvent entier avait été excommunié à la suite des dettes contractées et jamais honorées par l'abbé précédent ; après deux ans de tractations en Avignon, le pape revient finalement sur l'excommunication et Gilles Le Muisit est confirmé dans sa charge. Aucune date marquante n'apparaît ensuite, avant celle de sa mort le 15 octobre 1353.

Nous ne saurions probablement rien de l'existence de ce moine tournaisien sans la survenue, en 1346, d'un début de cataracte, s'aggravant progressivement jusqu'en 1348, année où l'abbé de Saint-Martin de Tournai se trouve totalement aveugle<sup>1</sup> : G. Caullet rappelle que « le seul document conservé émanant de Le Muisit du temps où il jouissait encore de la vue n'est après tout qu'étranger à l'historiographie et à la littérature ; c'est un document comptable allant de 1339 à 1346, le *Liber compilatus per dictum Aegidium abbatem VII de statu suo et monasterii* ». Pour éviter l'oisiveté néfaste et les pensées délétères que cette inactivité forcée pourrait susciter, l'abbé se découvre écrivain. En latin puis en français, en prose puis en vers, il écrit inlassablement, plus exactement il dicte à un secrétaire. Dans un premier temps il retrace consciencieusement les événements auxquels il a assisté, dans les manuscrits édités par Henri Lemaître sous le titre de *Chronique et Annales*. Puis de 1350 à la fin de sa cécité en 1351, il compose le *Registre* en français dont le contenu nous est connu depuis l'édition de Kervyn de Lettenhove sous le nom de *Poésies*. En septembre et octobre 1351, l'abbé est opéré de la cataracte, fait mentionné à la fin du *Registre* par l'auteur lui-même, qui parle de lui à la troisième personne :

Se fu aidies par un maistre nommet maistre Jehan de Meence qui ouvra en  
ses yeuls d'un instrument d'argent a maniere d'aguille, sans peler, a pau

---

<sup>1</sup> Gustave Caullet, « Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le relieur tournaisien Janvier » in *Bulletin du Cercle Historique et archéologique de Courtrai*, tome 5, 1907-1909, p. 200-225, p. 204.

d'angousce et tos passee, et fu faite cheste cure, et veÿ des deus yeuls selonc sen eage souffisçaument l'an de grasce .MCCCLI. environ le fieste saint Remi. S'est aussi se conclusions des choses qu'il a fait escrire.<sup>1</sup>

Et de fait, le *Registre* prend fin sur l'action de grâce adressée à la Vierge Marie en cette occasion ; quelques prières clôturent l'œuvre. On ne sait plus rien de la vie de Gilles Le Muisit avant sa mort survenue un ou deux ans après la fin de son activité d'écrivain.

L'abbé de Saint-Martin de Tournai, comme sans doute la plupart des abbés d'abbayes importantes, incarne un paradoxe dont on trouvera beaucoup de signes dans ses œuvres littéraires. Il était moine d'un ordre cloîtré ; ses intérêts et sa vision du monde sont ceux d'un contemplatif détaché de ce qu'il considère comme les turpitudes du siècle. Quand il évoque la société séculière, c'est de son propre aveu par ouï-dire ; en témoigne parmi tant d'autres ce passage du registre sur les religieux à propos des béguines : « Antees les ay pau ; pour chou ne sa ge mie / Raconter de leur biens et de leur boine vie<sup>2</sup> ». Bien sûr Gilles Le Muisit est aveugle, mais on décèle aussi dans de tels passages le point de vue de quelqu'un qui a renoncé au monde en prononçant les vœux monastiques. Seulement en tant qu'abbé, il a reçu des hôtes, défendu son établissement en Avignon, voyagé, et eu son mot à dire dans certaines des affaires de la ville ; ce passionné d'histoire, curieux d'esprit comme l'attestent les lectures dont il fait état, a dû mener au moins pendant les vingt ans de son abbatiat une vie fort active et relativement tournée vers l'extérieur du cloître.

## 2. L'œuvre historique et littéraire.

L'essentiel de l'œuvre de Gilles Le Muisit a été dicté dans ses années de cécité, soit entre 1346 et 1352. Les manuscrits qui nous sont parvenus remontent à cette époque ; ce sont vraisemblablement les originaux copiés d'après les brouillons du secrétaire de l'abbé, que certains identifient avec Jacques Muevin, le successeur de Gilles Le Muisit à la tête de Saint-Martin de Tournai<sup>3</sup>. Les œuvres littéraire et historique sont rassemblées dans trois manuscrits enluminés ; elles ont peu été copiées. Gilles Le Muisit a en plus laissé des extraits de comptes qui témoignent de l'administration rigoureuse de son abbaye.

---

<sup>1</sup> Louange et regrasciement, fol. 238 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Beg 64-65.

<sup>3</sup> Voir G. Caillet, *op.cit.*, p. 208 et note 4.

a. Bibliographie : manuscrits et éditions.

Un inventaire ancien de la bibliothèque de Saint-Martin<sup>1</sup> mentionne les manuscrits de Gilles Le Muisit, au nombre de trois :

- 59. Liber primus chronicarum Aegidii Li Mussis Abbatis 17 huius coenobii post restaurationem.
- 60. Liber secundus chronicarum Aegidii Li Mussis cum Figuris elegantibus.
- 61. Liber Lamentationum Aegidii Li Mussis Gallico idiomate.

Les deux derniers livres ont pu être composés de front en 1351 ; le « registre » ( 61) paraît cependant légèrement postérieur au « second livre des chroniques », puisque certaines pièces en ont été écrites après l'opération de l'abbé, et que ce dernier affirme souvent qu'il s'est mis à écrire en français après avoir composé ses œuvres en latin. Il faut ajouter à ces manuscrits celui du *Liber compilatus* , document comptable rédigé avant la cécité de l'abbé, entre 1339 et 1346. Nous donnons ci-dessous la localisation et les différentes éditions partielles ou complètes de ces manuscrits<sup>2</sup>.

*Les manuscrits : localisation, contenu.*

- Le *Liber compilatus*, parfois appelé « comptus abbreviatus », est aujourd'hui conservé sous la cote nouv.acq.fr 1789 à la BNF.

- Le manuscrit portant le numéro 59 dans l'inventaire de Sanderus est localisé à Courtrai, sous la cote 52 dans le « fonds Goethals ». Il contient trois traités :

« Tractatus primus, de his que temporibus suis ante et post promotionem suam in monasterio Sancti Martini acciderunt ».

« Tractatus secundus, de Consuetudinibus approbatis in monasterio Sancti Martini observari solitis ».

---

<sup>1</sup> Ant. Sanderus, *Bibliotheca Manuscripta*, 1641, p. 128.

<sup>2</sup> Voir l'édition de Henri Lemaître des œuvres historiques, *Chronique et Annales de Gilles Le Muisit*, Paris : Laurens, 1905, introduction, « description des manuscrits », p. XXIV à XXXI.

« Tractatus tertius » : le troisième traité se décompose en six parties thématiques. La fin du manuscrit contient des comptes de Saint-Martin de 1331 à 1347.

- Le manuscrit 60 de l'inventaire de Sanderus, conservé à Bruxelles sous la cote 13076, contient, après un préambule, des poésies en octosyllabes latins sur le pape Clément VI et quelques autres personnages. On trouve ensuite une première version de la *Méditation*, différentes chroniques portant sur l'apparition des flagellants, une prière à Saint Sébastien en octosyllabes latins pour l'épidémie de peste, des notes historiques sur les années 1349, 1350 et 1351, le récit, en latin, de l'opération de la cataracte, des notes pour l'année 1352, et des poésies en latin et en français sur les dix-sept abbés de Saint-Martin de Tournai.

- Nous donnons plus loin la localisation, l'histoire et la composition du manuscrit 61 de l'inventaire de Sanderus, le « registre », ainsi qu'une description de son édition.

### Editions.

-Manuscrit 52 du « fonds Goethals » de Courtrai :

Le « tractatus tertius », qui forme le corps de ce qu'on appellera la « chronique », a été édité par Jacques Goethals-Vercruyse dès 1824 sous le titre *Chronicon Aegidii Li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis*, Courtrai : L. Blanchet, 1824.

Le « tractatus tertius », ainsi que le « tractatus secundus » et une partie du « tractatus primus » ont également été édités par le chanoine J.J. De Smet, dans le *Corpus Chronicorum Flandrie*, tome II, Bruxelles : impr. De Hayez, 1841. Henri Lemaître note à propos de cette édition qu'elle « ne contient ni notes, ni table, et il est trop visible que l'éditeur n'a souvent pas compris le texte qu'il éditait<sup>1</sup> ».

Henri Lemaître a édité en 1905, sous le titre « Chronique de Gilles Le Muisit », une partie du « tractatus tertius ». Il laisse de côté les deux premiers traités dont l'intérêt lui paraît trop local et le début du troisième, la « brève chronique » qu'il considère comme une simple compilation, ainsi que la fin du manuscrit sur les comptes de l'abbaye. Son édition de la « chronique » comprend donc le « tractatus tertius », à

---

<sup>1</sup> *Ibid*, introduction, p. XXXII.

l'exception de sa « pars prima » et de sa « pars quinta » (une généalogie des comtes de Flandres).

Le « tractatus secundus », sur l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, a fait l'objet d'une remarquable édition par Albert d'Haenens : « le Tractatus de consuetudinibus de Gilles Li Muisis (1347) », in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, tome 124, Bruxelles : Palais des académies, 1959.

-Manuscrit 13076 de Bruxelles (« annales ») :

Le manuscrit de Bruxelles a été édité dans son intégralité par J.J De Smet, dans le tome II du *Corpus Chronicorum Flandrie*.

Henri Lemaître en donne également une édition sous le titre d' « annales » dans *Chronique et Annales de Gilles Le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai*, Paris : Laurens, 1905. Il laisse de côté les différentes poésies en vers latins et la *Méditation* pour se concentrer sur les notes historiques.

Les ouvrages en latin s'apparentent clairement au genre de la chronique, si l'on fait abstraction des quelques poèmes ou considérations morales que les différents éditeurs ont d'ailleurs négligées. Ils sont précieux pour les historiens, Gilles Le Muisit apparaissant désormais comme un chroniqueur d'une rigueur remarquable dont les dires sont systématiquement confirmés par les sources diplomatiques.

## b. Cécité et conditions matérielles de composition.

Le *Registre* de Gilles Le Muisit confronte le lecteur moderne à un mode de composition qui rebute quelque peu nos habitudes cartésiennes. Qu'il suffise de rappeler ici quelques-uns des jugements portés sur l'œuvre par ses lecteurs : Robert Bossuat estime que Gilles Le Muisit ne se souciait guère de composition et que ses textes regorgent de radotages<sup>1</sup>, pour C.V Langlois, « peu de clercs du moyen âge ont

---

<sup>1</sup> Robert Bossuat, *Le Moyen Age*, coll. *Histoire de la littérature française*, sous la direction de J. Calvet, Paris : Del Duca, 1962, p. 310.



écrit (...) d'une manière aussi lourde et rabâché au même degré (...). Il est positivement écoeurant de le lire d'un bout à l'autre <sup>1</sup>». Ces défauts sont allègrement mis sur le compte de la sénilité. Le jugement est sévère ; trop peut-être, et le volume nous paraît bien plus cohérent que ce que laisseraient supposer ces lignes. Des critiques similaires apparaissent par ailleurs dans l'introduction d'Henri Lemaître aux œuvres historiques en latin, et l'éditeur les attribue à un mode d'élaboration du texte dû en partie à la cécité de l'auteur.

Gilles le Muisit était aveugle au moment de la composition de son œuvre historique puis littéraire ; il le dit lui-même à plusieurs reprises, et rien ne permet d'infirmer ses dires. On peut citer entre autres le début de la *Lamentation* : « Ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore que nostre Sires li avoit envoyet empaichement de se vewe et que il avoit le lumiere des yoels couverte (si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit fors clartés et lumieres, et grossement) <sup>2</sup>». Cette cécité motive et justifie l'acte d'écrire. Elle donne aussi l'occasion de louer la justice de Dieu, en tant que punition de méfaits passés :

Pour chou aussi que grans delisces  
J'ay quis en mangier et en boire,  
Je tinc, et s'est un cose voire,  
Qu'il m'est venu empaichemens  
Par ces mauvais consentemens,  
Par mes pekiés, par mes outrages,  
Que j'ai fais en tous mes eages.<sup>3</sup>

L'histoire du *Registre* est celle, en acte, de la cécité de son auteur : la « Louange » et la « Complainte des compagnons » sont composées après l'opération réussie de 1351, et la résignation fait place à l'action de grâce dans les adresses à Dieu et Marie. Ce parcours dans les ténèbres permet au passage à l'abbé de décrire la société, le « siècle », du point de vue souverainement détaché d'un écrivain à la fois cloîtré et aveugle. A-t-il matériellement influencé l'écriture et la composition ?

Certes, Gilles Le Muisit affirme « dicter », « faire écrire » : il ordonne mentalement ses idées avant de les transmettre oralement à un secrétaire. Pour Henri Lemaître, au moins en ce qui concerne les ouvrages historiques, le processus était encore plus complexe :

---

<sup>1</sup> Charles-Victor Langlois, *La Vie en France au Moyen Age de la fin du XIIIe au milieu du XIVe siècle*, vol. 2, *D'après des moralistes du temps*, Paris : Hachette, 1926, p.324

<sup>2</sup> Lam, titre rubriqué.

<sup>3</sup> Lam 398-404.

La manière dont ces deux ouvrages ont été rédigés se reconnaît facilement aux procédés de composition et au style. Gilles avait fait réunir ses notes et les avait fait classer – assez mal d’ailleurs, car il lui arrive de raconter deux fois le même événement et d’insérer à une place qui ne lui convient pas une note trouvée tardivement. Il se fit lire ces notes, et, remaniant un peu le récit, fondant parfois plusieurs narrations en une seule, il dicta son œuvre à son secrétaire. Celui-ci calligraphia immédiatement les deux manuscrits que nous possédons (...) Si le scribe, au lieu de grossoyer, avait écrit plus rapidement, le style eût certainement été allégé ; il arrive très souvent que Gilles ne se rappelle plus à la fin des phrases la façon dont il les a commencées ; les anacoluthes fréquentes qui fatiguent le lecteur auraient été évitées si la dictée avait été moins lente ou si l’auteur avait pu retoucher après-coup son œuvre.<sup>1</sup>

Ces hypothèses sont séduisantes : elles expliquent d’une part toute la quatrième partie du *Registre* avec ses apparentes redites, et reconnaissent d’autre part la virtuosité dont devaient faire preuve tous les acteurs de l’écriture de ce livre atypique. L’auteur écoute, et ce qu’il entend est nécessairement la mise bout à bout d’éléments qui en fait se recouvraient et se superposaient dans le temps ; il retient, compose, modifie, puis dicte en s’adaptant au rythme de copie d’un scribe qu’il ne voit pas écrire. Le scribe, dans cette hypothèse, forme assez invraisemblablement sous une dictée à la lenteur artificielle les caractères élégants que nous lisons aujourd’hui, tout en ménageant de la place pour le travail du décorateur. Ces invraisemblances ont été notées par G. Caullet<sup>2</sup> : pour lui on ne compose pas un manuscrit aussi soigné dans ces conditions, il y a nécessairement eu un brouillon entre la dictée de l’abbé et le manuscrit fini. Mais Henri Lemaître a raison au moins sur un point : Gilles Le Muisit possédait de toute évidence des notes, prises au jour le jour un peu toute sa vie, ce qui en fait un historien rigoureux et extrêmement exact ; il procédait soit en se fiant à sa mémoire, soit effectivement en se faisant lire ces notes. L’analyse de l’historien met en lumière un aspect de la création de ce volume qui peut éclairer bien des critiques : le *Registre* de Gilles Le Muisit est le résultat d’un patient va-et-vient entre la vue et l’ouïe, composé au prix de multiples relectures du scribe à l’auteur, et de corrections de l’auteur au scribe, sans compter la première lecture par un tiers des notes prises auparavant ; l’abbé n’a jamais pu se relire lui-même et son style doit peut-être beaucoup, dans ses qualités comme dans ses défauts, à la nécessaire dimension mnémotechnique qu’il fallait octroyer à chaque phrase.

---

<sup>1</sup> Henri Lemaître, *op.cit.*, introduction, p. XXIII.

<sup>2</sup> G. Caullet, *op.cit.*, p. 224.

## II. Le manuscrit Br IV 119.

### 1. Description du manuscrit.

Nous donnons ici une description centrée sur la partie dont suit l'édition, soit à peu près le premier tiers du manuscrit Br IV 119, du début au fol. 103.

#### a. Aspect général :

Le manuscrit Br IV 119 est un codex de 266 feuillets dorés sur tranche, sur parchemin, de dimensions 28 X 20, recouvert d'une reliure du XIX<sup>ème</sup> siècle en porc brun. A un détail près, c'est celle qu'a décrite Kervyn de Lettenhove, « en peau de truie gaufrée, sur ais de bois », bien postérieure au manuscrit d'après G. Caultet : « La reliure gaufrée qui l'habille aujourd'hui n'est évidemment point contemporaine de la confection du manuscrit (...). Seul, en raison de son caractère plus archaïque, le petit rectangle du plat postérieur contenant le titre sous une membrane cornée et encadrée par des lamelles de cuivre cloutées, pourrait avoir été reporté de la reliure primitive<sup>1</sup> ». Ce titre, « chest li complainte labbet Gillion Le Musit, et chou qu'il fist de tous estaz ou tempore quil fut aveules », a aujourd'hui disparu de la reliure qui garde cependant la trace des clous. Le manuscrit lui-même commence par un feuillet de garde laissé blanc.

L'écriture est une gothique textuelle à l'encre noire. Le manuscrit est soigné : les corrections en marge ou entre les lignes sont régulièrement signalées dans le texte par des appels de note. Parfois des vers sont inversés, mais là aussi le scribe signale le fait par des traits obliques. Les corrections comme la foliotation sont d'une encre un peu plus claire, ou d'un trait moins appuyé, que le texte lui-même. Il y a eu plusieurs mains ; signalons pour la partie éditée un changement visible en 96 r<sup>o</sup>, avec modification de la

---

<sup>1</sup> G. Caultet, « Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le relieur tournaisien Janvier » in *Bulletin du Cercle Historique et archéologique de Courtrai*, tome 5, 1907-1909, p. 200-225, p. 224.

réglure <sup>1</sup>. Les différentes rubriques, intitulés ou parties de texte mises en exergue, ont pu être écrites en même temps que le reste du texte ; en revanche les majuscules d'une hauteur de deux lignes qui signalent des changements de paragraphe ont visiblement été peintes par la suite, par le scribe lui-même ou un décorateur : le scribe a réservé la place nécessaire en traçant à l'encre noire un petit caractère, destiné à être recouvert par la couleur bleue ou rouge de la majuscule. En général, le scribe ou le décorateur a fait alterner très régulièrement le bleu et le rouge pour les majuscules. Des pieds-de-mouche, également en couleur, signalent les quatrains dans les sections en alexandrins, les différentes articulations dans les parties en prose.

## b. Décoration : les miniatures.

Des miniatures précèdent chaque grande section du texte. Leur taille varie, mais elles sont toujours sur le même modèle : un cadre à la feuille d'or rehausse un fond traité en damier, ou en losanges à l'occasion ornés de fins motifs filigranés ou dorés ; les costumes avec leurs drapés sont peints avec beaucoup de nuances dans les couleurs, plutôt dans des tons pastels. Les mains des personnages anormalement allongées sont une marque originale du décorateur ou de l'atelier ; tous les manuscrits de Gilles Le Muisit présentent cette caractéristique. Toutes les miniatures mettent en scène un abbé, sans doute Gilles Le Muisit lui-même, pourvu d'une crosse et s'adressant un auditoire qui varie selon les sections : foule indifférenciée, moines, nonnes, béguines, frères mendiants. Le maître d'atelier a guidé le décorateur en indiquant le sujet à peindre par une petite phrase au crayon dont il reste des traces après rognure ou découpe des pages.

- fol. 1 r<sup>o</sup>a (*lamentation*) : miniature de la largeur de la colonne, d'une hauteur de treize lignes, signalée à gauche par la lettre A. L'abbé muni de sa crosse s'adresse à un auditoire de neuf personnages, hommes et femmes, religieux et laïcs, parmi lequel se cache un diable. L'abbé est debout, le public à genoux. Dans le ciel un ange sort des

---

<sup>1</sup> La réglure, auparavant discrète en noir (pointe graphite ?), est brune et beaucoup plus marquée à partir de 97 r<sup>o</sup>, et la piqure n'est plus apparente. Le premier scribe s'appuyait sur la ligne ; le second écrit au milieu de l'espace inter-linéaire, avec une encre beaucoup plus noire, d'une écriture légèrement plus resserrée. Il marque beaucoup plus les différences entre i et j (*jour, jadis* contre *iour, iadis* pour la première main).

nuages et regarde la scène, montrant le diable du doigt. Le fond de la scène est en bleu avec une trame en losanges d'un bleu plus appuyé.

- fol. 18 r<sup>o</sup>b (*orisons*) : miniature de la largeur de la colonne en bas du feuillet, d'une hauteur de douze lignes. L'abbé est à genoux, devant une Vierge à l'enfant. L'enfant Jésus est vêtu de bleu et tient un geai à la main droite, deux bras tendus vers le moine. Le fond est traité en « damier » garni de motifs d'or et d'argent sur fond orange. La couronne de la Vierge, l'auréole de l'enfant et la crosse de l'abbé sont également dorés.

- fol 21 v<sup>o</sup>a (*meditation*) : marque « B » à gauche de la miniature, de la largeur de la colonne et d'une hauteur de douze lignes. L'abbé, assis dans une « cathedra », lit un ouvrage ; il est représenté dans une attitude pensive, le menton appuyé sur la main. La crosse est comme d'habitude dorée, le fond en damier traité en camaïeu d'un rouge rosé, et filigranes blancs.

- fol 43 v<sup>o</sup> b (*monnes*) : marque « C » à gauche de la miniature. L'abbé, crosse à la main, s'adresse à un groupe de huit moines, dont peut-être deux abbés (deux moines tenant eux aussi une crosse). Le fond est en losanges alternés rouges et bleus, bordés d'or et filigranés.

- fol 72 v<sup>o</sup> (*nonnains*) : miniature en pleine page. L'abbé est représenté exactement dans la même attitude que dans la miniature précédente, cette fois face à des religieuses en robe, guimpe et voile, en habit noir, brun ou blanc. On compte treize têtes. La scène est traitée sur fond bleu, en damier aux cases décorées d'or et rouge ; le cadre lui-aussi doré est décoré de motifs oranges et blancs.

- fol. 84 r<sup>o</sup> (*béguines*) : miniature en haut du feuillet, sur la largeur de la page et une hauteur de quatorze lignes. L'abbé admoneste un groupe d'une quinzaine de femmes habillées comme des religieuses. Le fond dessine un damier de carreaux rouges et verts, aux motifs géométriques complexes et bordés d'or

- fol. 86 r<sup>o</sup> (*ordres mendiants*) : miniature sur la largeur de la page, en bas du feuillet, sur une hauteur de dix-huit lignes. On y voit toujours la même scène, avec cette fois un auditoire de onze frères franciscains, dominicains, etc... Les frères portent chacun l'habit de son ordre. Ce qui reste de cheveux après la tonsure est aussi traité dans des couleurs variées selon les individus, du brun au roux en passant par une couleur bleutée pour les plus âgés. Le fond est dans des tons orangés et bruns traité comme d'habitude en losanges soulignés d'or.

Les scènes de prédication se ressemblent désespérément ; l'abbé, debout, fait face à son public qui est groupé face lui, debout mais la tête légèrement penchée dans une attitude de soumission. Un aspect pittoresque rompt cependant cette monotonie. G. Caullet remarque à propos des manuscrits de Gilles Le Muisit qu'on n'y voit jamais le grand âge de l'abbé, ce qui n'est pas absolument exact pour le *Registre*. Dans les quatre premières miniatures, c'est effectivement un moine d'âge mûr qui est représenté : visage lisse, cheveux grisonnants en couronne après la tonsure. Dans celle des *Béguines*, l'abbé porte une discrète barbe grise, qui s'est allongée et a blanchi au moment où il est censé s'adresser aux *Ordres Mendicants*. Pour le décorateur, et peut-être sur instruction de l'abbé, ce livre écrit en trois ans reflète des années de méditation.

### c. Organisation du volume : foliotation, réclames.

Les feuillets ont été numérotés au moins à deux reprises. Une foliotation ancienne figure au-dessus de l'angle supérieur droit de la réglure, en chiffres romains, de I à CCLXVI. Le numéro XXVIII apparaît par erreur à la place de XXIX, mais suivi normalement de XXX ; l'erreur ne se propage pas.

Cette numérotation ancienne est redoublée par une foliotation en chiffres arabes, au crayon, plus loin dans l'angle supérieur droit des feuillets et parfois reprise en bas à gauche. La foliotation arabe est exacte sur le début du texte : elle ne reproduit pas l'erreur constatée ci-dessus. Elle inclut en plus la *Table*, avec les indications i, ii et iii pour les premiers feuillets. Sur quelques pages seulement, en début de cahier (25 r° par exemple), deux foliotations supplémentaires, une romaine et une arabe au trait fin, s'ajoutent aux foliotations régulières.

Des réclames viennent régulièrement signaler le changement de cahier. Voici la liste de celles qui concernent la partie éditée :

folio 8 v° : En ce sens chi

folio 16 v° : En penser

folio 24 v° : Biaus Diex

folio 32 v° : C'est voirs

folio 40 v° : Ad malum ( en rouge, comme la citation latine rubriquée)

folio 48 v° : O vous Seigneur Abbet

*folio 56 v° : la réclame manque*

folio 64 v° : Car de tous

folio 72 v° : Glorieuse : le texte donne « A glorieuse », mais la majuscule a dû être peinte indépendamment de la copie.

Folio 80 v° : li bien

folio 88 v° : l'ame qui maint ; la réclame a été encadrée puis barrée.

folio 96 v° : Et a le veritet.

Il y a des signatures au début des quatre premiers cahiers, ii (9 r°), iii (17 r°), iiiii (25 r°).

## **2. Contenu du volume :**

Le volume s'ouvre sur une table des matières, annoncée comme suit : « Ch'est li tavle et li inventores des choses contenues en cest present livre pour trouver chou k'on volra lire ou faire lire, et commencent li capitiel au nombre qui y est signés». En ce qui concerne la partie éditée ici, les renvois de la table sont exacts. Ils s'entendent double page déployée, folio numéroté à droite : XIX renvoie ainsi pour nous à [18 v° ] et [19 r°].

Nous donnons ci-dessous une description rapide de la présentation matérielle de chaque section. Les titres et délimitations sont ceux que nous avons retenus pour l'édition, et se voient d'ailleurs confirmés par la structure et la hiérarchisation – majuscules, rubriques et miniatures – du manuscrit. La seule différence notable entre nos sections et celles de la table se situe au niveau du « prologue », intitulé « prologue et narration » dans le corps du manuscrit mais simplement « prologues » dans la table.

- extrait de la table du manuscrit, pour la partie éditée :

« Premiers, ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit qui commence sur le nombre de .I..

Ch'est li orisons faite a Nostre Dame et autres orisons faites ou temps dou mortore, sur le nombre de .XIX..

Ch'est li meditations l'abbé Gillion le Musit faite l'an mil trois cent et chuincquante, sur le nombre de .XXII.

Ch'est uns prologhes fais sur les choses qui s'ensievent, sur le nombre de .XXVIII.

Ch'est del estat dou monastere Saint Martin, des boines coustumes comment on s'i soloit et doit maintenir, sur le nombre de .XXXVII.

Ch'est des abbés et des moines comment il doivent le rieule maintenir, sur le nombre de .XLVIII.

Ch'est des maintiens des nonnains, sur le nombre de .LXXIII.

Ch'est des maintiens des beghines, sur le nombre de .LXXXIII.

Ch'est des ordenes qui ne sont mie rentees qu'on appelle mendians, sur le nombre de .LXXXVII . »

- aspect matériel des différentes sections :

*Table et inventores* : folios numérotés, i, ii et iii r<sup>o</sup>a, écrits sur deux colonnes, avec un saut de ligne entre chaque entrée. Le fol. iii v<sup>o</sup> est laissé en blanc.

*Lamentation* : du fol. 1 au fol. 18 r<sup>o</sup>b. Une miniature sur la largeur d'une colonne précède le texte en haut de 1 r<sup>o</sup>a, suivie d'un intitulé rubriqué , « Ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore que nostre Sires li avoit envoyet empaichement de se vewe et que il avoit le lumiere des yoels couverte (si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit fors clartés et lumieres, et grossement), et se reconisance de ses pekiés et de ses meffais. »

Le texte est écrit sur deux colonnes par page. La hampe de certaines majuscules de première ligne se prolonge en formant des visages, des oiseaux et autres drôleries ; c'est le cas également dans la *méditation*, le *prologue et narration*, et l'*Etat du monastère*. On ne les trouve pas dans les sections suivantes.

*Orisons* : du fol. 18 v<sup>o</sup>b à 21 r<sup>o</sup>b. Chaque prière est annoncée par un titre rubriqué :

- [18 v<sup>o</sup>] « Une orison devote a le Virgene Marie de lonc temps faite ». Cette prière est écrite sur une seule colonne, contrairement à toutes les autres ; chaque quatrain commence par une initiale de couleur, avec l'alternance habituelle du bleu et du rouge.
- [19 v<sup>o</sup>a] « Orisons faites en l'an mil .CCC XLIX., pour le maladie dont li mortoilles fu en yceli an, que on apieloit epidimie », prières successivement intitulées « Orisons a Dieu le Pere », « Orisons a Dieu le Fil », « Orisons au



Saint Espir », « Orisons a le Virgene Marie », « Orisons a tous les sains »,  
« Orisons a Sains Sebastyen ».

Une miniature en bas de 18 v<sup>o</sup>b, sur la largeur de la colonne, annonce *l'Orison de lonc temps faite* ; elle n'est pas signalée par une lettre majuscule à gauche, contrairement aux autres. En bas de chaque feuillet de cette section, un signe en forme de crosse (j ou i allongé), que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Cette partie a peut-être été copiée séparément, avec des pages blanches « marquées » pour lui réserver l'espace nécessaire ; ceci expliquerait aussi que le signalement des miniatures, A, B, C, omette celle de 18 v<sup>o</sup>b.

*Meditation* : de 21 v<sup>o</sup>a à 27 v<sup>o</sup> b. Une miniature en haut de 21 v<sup>o</sup> a , sur la largeur de la colonne, précède l'introduction en prose : « Che sont les meditations l'abbé Gillion le Musit, chou qu'il a penset, ordenet et fait escrire. Et commença a le Pasque l'an mil trois cens et chincquante, qui fu li anee del indulgense general, et de le voye a le cité de Rome, qui a esté en l'an centisme de coustume. »

*Prologue et narration* : de 27 v<sup>o</sup> b (six lignes de la fin des *Meditations* précèdent le titre rubriqué) à 36 v<sup>o</sup> a., annoncé par le titre « Prologes et narrations pour les choses qui ensievront ». Pas de miniature pour introduire cette partie, mais une initiale ornée, **P**, dont la haste décorée se prolonge jusqu'en bas de la colonne. Le *prologue* en prose, écrit sur deux colonnes par page, finit au milieu de 28 r<sup>o</sup>b par la mention « Chi fine li prologes » soulignée en rouge. Le reste de la colonne est vide.

Aucun titre n'annonce la *narration*, mais une majuscule ornée **C**, prolongée vers le bas d'un trait de plume, suit la citation latine liminaire en 28 v<sup>o</sup>a ; on trouve une autre majuscule ornée après la citation latine au fol. 32 r<sup>o</sup>, après un quatrain rubriqué. La *narration* est écrite sur une colonne par page. Elle se termine, après deux vers sur les deux premières lignes de 36 v<sup>o</sup>, par une conclusion en prose sur les trois quarts de la colonne de gauche.

*Etat du monastère* : de 36 v<sup>o</sup>a à 48 v<sup>o</sup>a, écrit sur deux colonnes par page. Le titre est absent du corps du manuscrit mais se trouve dans la *Table*, voir ci-dessus : « Ch'est del estat dou monastere Saint Martin, des boines coustumes comment on s'i soloit et doit maintenir, sur le nombre de .XXXVII. »

*Moines noirs* : de 48 v<sup>o</sup>b à 71 v<sup>o</sup>. Une miniature de la largeur de la colonne sur une hauteur de dix-neuf lignes, et un titre, « ch'est li commencemens pour les noirs monnes et pour chiaus qui sont del ordene saint Benoit », annoncent ce segment en 48

v<sup>o</sup>b. Le texte est ensuite écrit sur une colonne par page, et se termine par la mention « Explicit des noirs moines del ordene saint Benoit ».

Le feuillet 72 r<sup>o</sup> peut être une conclusion au chapitre sur les moines noirs, ou une transition entre les *moines noirs* et les *nonnains*. Sa position, entre l'*explicit* explicite de l'auteur et la miniature qui d'ordinaire dans ce manuscrit annonce immédiatement la section qui suit, ferait pencher pour cette hypothèse.

*Nonnains* : de 72 v<sup>o</sup> a à 83 v<sup>o</sup>. Le folio 72 v<sup>o</sup> est rempli par une miniature de la taille de la page. Le texte est ensuite écrit sur une colonne par page. Le dernier quatrain, d'un module plus gros, est isolé par un saut de ligne.

*Beghines* : de 84 r<sup>o</sup> à 86 v<sup>o</sup>. Le haut de 84 r<sup>o</sup> est orné par une miniature de la largeur de la page, représentant des béguines devant un prêtre. Le texte est écrit sur une colonne par page.

*Ordres mendiants* : de 86 v<sup>o</sup> à 103 v<sup>o</sup>. La section est annoncée par une miniature sur la largeur de la page et d'une hauteur d'environ dix-huit lignes en bas de 86 v<sup>o</sup>. Suit en haut de 87 r<sup>o</sup> un titre rubriqué : « Ch'est des ordenes qui ne sont mie rentees q'on appelle mendiants, augustins, jacobins, freres meneurs, et toutes les autres ordenes mendiants ». Le texte est ensuite écrit sur une colonne par page. Le fin du chapitre est très discrète, sans *explicit* ni miniature pour annoncer la partie suivante ; seul un titre rubriqué, « C'est en general de tous estas », marque le changement de sujet en 103 v<sup>o</sup>.

### 3. Histoire du manuscrit. L'édition L.

En 1882, le baron Kervyn de Lettenhove, dans son introduction à l'édition des *Poésies*, remerciait chaleureusement lord Ashburnham pour la mise à disposition de son manuscrit. Ce prêt à un éditeur permit de sortir de l'ombre un volume tombé dans l'oubli depuis longtemps, et soumis aux appétits de nombreux libraires et collectionneurs <sup>1</sup>. Il avait dû rester dans l'abbaye Saint-Martin de Tournai jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>, d'où il passa aux mains de l'évêque d'Anvers Corneille-François de Nélis, un prélat historien bibliophile qui avait le projet de publier l'œuvre de Gilles Le

---

<sup>1</sup> Le parcours du manuscrit du *Registre*, de Saint-Martin de Tournai à la vente de 1901, a été retracé par G. Caullet, *op.cit.*, p. 216-217.

<sup>2</sup> Un inventaire de 1641 le signale comme manuscrit de la bibliothèque bénédictine de Tournai, sous le numéro 61.

Muisit dans une « Collection des historiens inédits de la Belgique » ; à cette fin, il avait fait réaliser des copies des originaux. L'évêque mourut en 1798 sans avoir pu mener à bien son entreprise. Le 26 avril 1806, le manuscrit figurait au catalogue d'une vente par le libraire Binken ; « par simple caprice » l'acquéreur et premier éditeur de la *Chronique*, Goethals-Vercruysse, renonça lors de cette vente à surenchérir pour le *Registre* qu'il considérait comme « uniquement littéraire ». Le manuscrit fut donc vendu au libraire bruxellois Verbiest, avec une copie exécutée pour l'évêque de Nélis<sup>1</sup>, pour une somme dérisoire. Goethals, regrettant un peu d'avoir renoncé à l'acquisition du manuscrit, en voulut au moins la copie ; mais il échoua aussi dans cette transaction et la copie du *Registre* est aujourd'hui au British Museum. Le manuscrit original était passé lui aussi en Angleterre. On en retrouve la trace dans différentes ventes : en juillet 1835, il passe des mains du libraire Evans à celles du libraire Thorpe, pour une forte somme cette fois-ci ; le libraire le vend à un certain sir R. Heber. En 1838, le *Registre* a semblé-t-il traversé à nouveau la Manche : il est chez le libraire Crozet à Paris. G. Caullet suppose qu'il y a eu encore d'autres passages de mains en mains avant l'entrée du volume, en Angleterre à nouveau, dans la bibliothèque de Lord Ashburnham . C'est le « manuscrit de Lord Ashburnham » que Kervyn de Lettenhove édite en 1882. De là, le recueil poursuivit son odyssée : la collection de Lord Ashburnham fut vendue en 1901, et le *Registre* connut deux propriétaires au moins avant de retrouver la Belgique et d'entrer en 1960 dans les collections de la Bibliothèque Royale sous la cote Br IV 119.

L'édition de 1882 est en deux volumes dont le texte des *Poésies* occupe au total six cent soixante-douze pages. Le texte est précédé d'une introduction de l'éditeur retraçant la vie de l'auteur et décrivant l'œuvre. Les dernières lignes de l'introduction sont consacrées au manuscrit, avec des précisions en note : « Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 20 dans le catalogue de la précieuse collection de lord Ashburnham. C'est un in-folio de 267 feuillets à deux colonnes sur vélin, orné de plusieurs miniatures<sup>2</sup> ». Kervyn de Lettenhove précise aussi qu'il a renoncé à éditer les « quelques petits poèmes, peu intéressants » de la fin du volume<sup>3</sup>, d'après lui d'une autre main ; il les a remplacés par des vies d'abbés qui ne figurent pas dans le manuscrit du *Registre*. Le texte est suivi d'un glossaire lacunaire et très fautif, retravaillé deux ans

---

<sup>1</sup> Joseph Kervyn de Lettenhove mentionne cette copie dans son introduction à son édition, *Poésies de Gilles Li Muisis, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Lord Ashburnham*, 2 vol. , Louvain : Lefever, 1882, page XXXII.

<sup>2</sup> Joseph Kervyn de Lettenhove, *op.cit*, page XXXII, note 4.

<sup>3</sup> Nous donnons ces « poèmes » en annexe. Il s'agit en fait de prières.

plus tard par Auguste Scheler<sup>1</sup>. Cette édition a eu le grand mérite de faire connaître le contenu d'un manuscrit que l'on devait plus s'échanger pour ses miniatures que pour sa valeur littéraire ; il n'en demeure pas moins qu'elle déconcerte son lecteur, et que bien des reproches faits à Gilles Le Muisit, sur le style ou l'absence de composition, viennent au moins pour partie des erreurs de lectures et de l'absence de balisage de l'édition ancienne. Sur ces erreurs de transcription que le volume de l'œuvre suffirait seul à expliquer, il faut en outre mentionner le fait que l'éditeur travaillait apparemment sur une transcription réalisée pour lui par un tiers<sup>2</sup> – et l'histoire de la transmission des textes montre assez combien chaque intermédiaire élargit le champ des fautes, que chaque copiste reprend inévitablement à son compte en y ajoutant les siennes. Restent les habitudes d'édition qui heurtent à la lecture : absence de marques de diérèse qui donne l'impression que la moitié des vers sont faux, absence de numérotation des vers ; il n'y a aucune indication des sources, aucune explication sur les personnages ou lieux mentionnés par l'auteur. C'est une édition ancienne, plus destinée à faire connaître l'œuvre qu'à fournir aux lecteurs potentiels un instrument de travail utilisable.

Le manuscrit de Gilles Le Muisit posait aussi un problème important de structure. En intitulant son édition *Poésies*, le baron Kervyn de Lettenhove ouvrait un horizon d'attente tourné vers la lyrique et le lecteur s'attendait à trouver dans ce volume des pièces rimées assemblées en une sorte de recueil ; mais il n'y a guère que les rimes pour correspondre à cette attente. Gilles nous annonce dans sa *table* une *lamentation*, une *méditation*, mais aussi un *prologue* ; les titres rubriqués donnent par ailleurs *narration*, *louange*, *complainte*, à quoi il faudrait ajouter toutes les entrées, de loin les plus nombreuses, en forme de « c'est de... » – « c'est des moines, c'est des papes »... Que faire de cet objet littéraire assez monstrueux ? On comprend aisément que l'éditeur ne se soit pas risqué à oser une table des matières, condamnant par là même les lecteurs et commentateurs à se débattre dans un texte immense sans balisage. Il a adopté sans doute la moins mauvaise des solutions : des titres courants plus ou moins calqués sur ceux de la *Table*, en général les trois ou quatre premiers mots des titres rubriqués. Mais tout est sur le même plan, ce qui donne une impression de redites incessantes de la part de l'auteur, et pour retrouver un mot ou un vers, il faut donner sa page. Nous avons

---

<sup>1</sup> Auguste Scheler, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit (préface, glossaire, corrections)*, coll. Mémoires de l'Académie royale de Belgique, tome 37, Bruxelles, 1884.

<sup>2</sup> C'est ce qu'affirme A. Scheler dans l'introduction à son glossaire, *ibid.*, p. VI, en évoquant « le manuscrit qu'a fait transcrire le baron Kervyn » et p. IX, en relevant « les fautes imputables au premier scribe et celles qui pourraient être le fait du copiste dont s'est servi l'éditeur » .

tenté dans l'édition qui suit de dégager une structure du manuscrit, sans doute bien sujette à caution, mais permettant un recensement des occurrences de tel ou tel mot et un renvoi facilité au texte.

### III. Elaboration de la présente édition.

#### 1. Dénominations de l'auteur et du livre.

Les différents chercheurs qui ont travaillé sur la vie ou sur l'œuvre de l'abbé de Saint-Martin de Tournai ont fait des choix variés dans leur façon de le nommer. La flexion en cas donnait différentes possibilités : le baron Kervyn de Lettenhove, Albert d'Haenens, Bernard Guinée et C.V Langlois optent pour « Gilles Li Muisis », là où d'autres, Jean-Marc Boudier, Henri Lemaître ou Gustave Caillet, préfèrent « Gilles Le Muisit ». En toute rigueur, la flexion médiévale interdit cette dernière forme ; l'alternative devrait se réduire à « Gilles Li Muisis » ou « Gilion Le Muisit », ou même, si l'on fait confiance à l'auteur en personne, qui devait être bien renseigné, pour bien épeler son nom, « Gillion le Musit<sup>1</sup> ». Les sources extérieures font état de la même anarchie ; les titres latins ajoutés à ses œuvres à différentes époques donnent « Mussis<sup>2</sup> », la mention de sa présence à l'université de Paris le nomme « Moysi<sup>3</sup> ». Nous suivons ici Gustave Gaillet qui s'appuie sur des documents d'époque pour choisir « Gilles Le Muisit » ; prénom au cas sujet et nom patronymique au cas régime :

La leçon Le Muisit est préférable à celle de Li Muisis (i.e. le moisi). Au point de vue philologique elle correspond peut-être moins bien à sa dérivation latine (Mucidus), mais c'est la forme la plus usuelle dans les documents de l'époque. Voir par ex. un extrait du testament de Marien Le Muisie de

---

<sup>1</sup> Voir titres rubriqués de la *Lamentation* et de la *Méditation*.

<sup>2</sup> Inventaire de Sanderus en 1641.

<sup>3</sup> Henri Lemaître, *op.cit.*, Introduction, p. VI.

## Elaboration de la présente édition.

tournai, en date de mai 1325 : « je donne à Ernoul LE MUISIT fil signeur Bauduin, mon oncle, I hanap a pied d'argent... »<sup>1</sup>

C.V Langlois, dans son étude sur l'œuvre en français de Gilles Le Muisit, la désigne sous le nom de « Registre »<sup>2</sup>. Dans d'autres études, c'est le titre du baron Kervyn de Lettenhove, *Poésies*, qui apparaît. C'est que l'auteur n'a pas explicitement donné de titre à son ouvrage ; les différents propriétaires et lecteurs du volume l'ont donc nommé selon leur bon plaisir et ce qu'ils retenaient de l'œuvre. Le manuscrit portait cependant un titre, délicat à dater, cloué sur la reliure : « chest li complainte labbet Gillion Le Musit, et chou qu'il fist de tous estaz ou tempore quil fut aveules<sup>3</sup> ». L'inventaire de Sanderus<sup>4</sup> de 1641 nomme le volume « Liber lamentationum Aegidii Li Mussis Gallico idiomate<sup>5</sup> », titre repris dans le catalogue de la vente de 1806 : « Chest Li lamentations l'Abbé Gilion Le Musit<sup>6</sup> ». On remarquera que de « complainte », on est passé à « lamentations » (titre latin de Sanderus), ce qui rendait possible une confusion avec la première pièce du volume : le titre du catalogue de 1806 n'est que celui de la première section... Le baron Kervyn de Lettenhove, par opposition aux œuvres de prose latine que nous connaissons désormais sous le nom de *Chronique* et *Annales*, a rassemblé sous le titre *Poésies* des pièces aussi différentes que les prières courtes des « orisons », la longue « méditation » en vers, ou *l'Etat du monastère*, pièce pour le moins prosaïque. Son titre n'est donc pas très satisfaisant et une partie des commentateurs de l'œuvre le délaisse. Il reste à explorer le texte même, à la recherche d'indices sur la façon dont Gilles Le Muisit nomme son œuvre, en gardant à l'esprit le fait qu'aucun titre n'a été affecté au manuscrit lors de sa composition.

L'abbé de Saint-Martin considérait-il ce volume comme une œuvre formant un tout ? Et dans ce cas, comment la désignait-il ? Il suffit de chercher dans le corps même du texte ; les mêmes désignations, plurielles certes, y reviennent assez régulièrement. L'action de composer, c'est « escrire<sup>7</sup> », « ordene[r]<sup>8</sup> » ou « mettre par lettre<sup>9</sup> » une

---

<sup>1</sup> G. Caillet, *op.cit.*, p. 200, note \*.

<sup>2</sup> p. 322, 326...

<sup>3</sup> G. Caillet, *op.cit.*, p. 218, note 1.

<sup>4</sup> *Ant. Sanderi Bibliotheca manuscripta*, 1641, p. 128.

<sup>5</sup> G. Caillet, *op.cit.*, p. 206.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 216

<sup>7</sup> Prol 19

<sup>8</sup> Med, titre rubriqué.

<sup>9</sup> Med 46.

« *matere* <sup>1</sup> » : nous y reviendrons. Mais le verbe le plus fréquemment utilisé pour désigner le travail en cours est « enregistrer <sup>2</sup> », et le nom « registre » apparaît en Et 22, avec qui plus est un démonstratif : *chis registre*, comprenant toutes les pièces déjà écrites et sans doute celles qui suivent. Gilles Le Muisit compose bien un recueil de pièces assez indépendantes mais destinées à se succéder dans un ordre bien réfléchi ; l' *Etat du monastère* en fait explicitement partie et à la place précise qu'il occupe, après le *Prologue* et la *narration*, avant les « états du monde ». Notons par ailleurs que le *Prologue* est lui aussi inséré dans la succession des pièces : on y lit, en Prol 7, qu'après les œuvres latines l'abbé a composé « cest present livre contenans les accidens en l'an mil .CCC XLIX. et pluseurs lamentations et meditations si comme devant est contenu, partie par metre, et partie par prose ». « Registre », « livre », ou encore « traitiet <sup>3</sup> », même si ce dernier terme paraît s'appliquer aux livres latins déjà écrits (Prol 5), ou aux projets d'écriture à venir : en Med 23, après avoir affirmé qu'il avait bien des idées sur l'opposition des temps présents aux décennies passées, Gilles écrit : « Et puis j'en ferai tel traitiet (...) ». Le verbe « enregistrer » comme le nom « registre » sont de toute évidence largement majoritaires. Le volume conservé à Bruxelles sous la cote Br IV 119 devrait donc en toute rigueur se nommer « *Registre* de Gilles Le Muisit », et c'est ce terme que nous préférons ici. Ce titre désigne pour l'auteur un ensemble de pièces compilées pour former un tout ordonné, à l'image peut-être des « miroirs » de Vincent de Beauvais ou des « sommes » diverses du Moyen Âge. On est bien loin des pièces lyriques que laisserait attendre le titre de *Poésies*, terme qui n'apparaît d'ailleurs jamais dans les nombreuses remarques de l'auteur sur l'acte d'écrire.

## 2. Dégager une structure.

La présente édition ne porte, pour des questions de volume final, que sur le premier tiers du *Registre* de Gilles Le Muisit. Cependant les remarques qui suivent

---

<sup>1</sup> Med 183, Prol 13.

<sup>2</sup> Prol 5, 19, 238, 323, 521...

<sup>3</sup> Med 23.

s'appliquent à tout le volume ; la structure en a été dégagée après la transcription de l'ensemble.

Gilles Le Muisit et les artisans qui ont façonné le livre donnent deux séries d'indices sur la façon d'envisager le *Registre* : la *Table* d'une part qui énumère l'ensemble des sujets traités en les mettant sur le même plan, la hiérarchisation matérielle dans le manuscrit d'autre part, qui peut nous donner des indices sur ce qui peut être considéré comme de grandes parties, et ce qui n'est que sous-parties. En confrontant ces deux faisceaux d'informations, il a été possible d'arriver à un semblant de canevas du *Registre*. Cette exploration a été par ailleurs assez riche en informations sur la façon de composer, si éloignée des nôtres, de l'abbé de Saint-Martin de Tournai.

La *Table*, *in extenso*, se présente ainsi <sup>1</sup> :

**Ch'est li tavle et li inventores des choses contenues en cest present livre pour trouver chou k'on volra lire ou faire lire, et commencent li capitiel au nombre qui y est signés.**

- 1 : Premiers, ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit qui commence sur le nombre de .I..
- 2 : Ch'est li orisons faite a Nostre Dame et autres orisons faites ou temps dou mortore, sur le nombre de .XIX..
- 3 : Ch'est li meditations l'abbé Gillion le Musit faite l'an mil trois cent et chuincquante, sur le nombre de .XXII..
- 4 : Ch'est uns prologhes fais sur les choses qui s'ensievent, sur le nombre de .XXVIII..
- 5 : Ch'est del estat dou monastere Saint Martin, des boines coustumes comment on s'i soloit et doit maintenir, sur le nombre de .XXXVIII..
- 6 : Ch'est des abbés et des moines comment il doivent le rieule maintenir, sur le nombre de .XLIII..
- 7 : Ch'est des maintiens des nonnains, sur le nombre de .LXXIII..
- 8 : Ch'est des maintiens des beghines, sur le nombre de .LXXXIII..
- 9 : Ch'est des ordenes qui ne sont mie rentees qu'on appelle mendians, sur le nombre de .LXXXVII..
- 10 : Ch'est des estas des princeps et des nobles, sur le nombre de .C. et .V..
- 11 : Ch'est uns prologhes des papes, sur le nombre de .C. et .X..
- 12 : Ch'est dou pape Celestin, sur le nombre de .C. et .XI..
- 13 : Ch'est dou pape Bonifasse, sur le nombre de cent et .XII..
- 14 : Ch'est dou pape Benedic et dou pape Climenc chuincquime, sur le nombre de .C. et .XIII..
- 15 : Ch'est dou pape Jehan vinte-deuzime, sur le nombre de .C. et .XXVII..
- 16 : Ch'est dou pape Benedic douzime, sur le nombre de .C. et .XX..
- 17 : Ch'est dou pape Climenc sizime, sur le nombre de .C. et .XXII..
- 18 : Ch'est des estas de tous prelas exceptés no Saint Pere le pape, les cardinalz et le court de Rome, sur le nombre de .C. et .XXVIII..

---

<sup>1</sup> C'est nous qui ajoutons les chiffres arabes avant chaque entrée.



## Elaboration de la présente édition.

- 19 : Ch'est des estas de toutes gens seculers en general, sur le nombre de .C. et chuinquante.
- 20 : Comment orghieulz et envie regnent en hommes, sur le nombre de .C. et .LII..
- 21 : Comment orghieulz et envie regnent en femmes, sur le nombre de .C. et .LVI.
- 22 : Ch'est des maintiens des gentieulz gens, sur le nombre de .C. et .LXVII.<sup>1</sup>
- 23 : Ch'est des marcheans, sur le nombre de .C. et .LXIX.
- 24 : Ch'est de pluseurs visces en general, sur le nombre de .C. et .LXXII. commenchans.
- 25 : Ch'est des princeps, des chevaliers, des esquyers et des gens mariés, commenchans sur le nombre de .CIII<sup>XX</sup>. et .XVII..
- 26 : Ch'est de cheaus qui gouvernement, sur le nombre de .CC. et .I..
- 27 : Ch'est des beneficyés en sainte Eglise, des curés, des capellains, sur le nombre de .CC. et .II..
- 28 : Ch'est des religieus rentés et des religieus nient rentés, sur le nombre de .CC. et .III.
- 29 : Ch'est des seculers, sur le nombre de .CC. et .V..
- 30 : Ch'est li complainte de dames, de demisieles et de toutes femmes, faite pour leur habis et leur maintiens dou temps present, sur le nombre de .CC. et .XII..
- 31 : Ch'est des maintiens des hommes et chou qu'il doivent faire, comment au siecle voelent et a leur femmes plaire, sur le nombre de .CC. et .XXX..
- 32 : Ch'est li loenge et li regratiement l'abbet Gillion le Musit de chou que li veüe li est recouvree, sur le nombre de .CC. et .XXXVIII..
- 33 : Ch'est des gens de Sainte Eglise et de leur estas en general, sur le nombre de .CC. et .XLI..
- 34 : Ch'est des seculers et de leurs estas en general, sur le nombre de .CC. et .XLIX..
- 35 : Che sont rimes faites pour che proverbe commun k'on dist : « ch'est fait, Marions est grosse », sur le nombre de .CC. et .LIX..
- 36 : Che sont rimes faites pour le patrenostre, le ave maria, et pour le credo, sur le nombre de .CC. et .LX..

Ce sommaire donne trente-six entrées, toutes sur le même plan. Il suffirait à première vue d'en faire trente-six chapitres, solution simple et élégante, mais qui ne devait guère correspondre aux intentions de l'auteur et serait peu concluante pour le lecteur : les rimes sur « Marions est grosse », d'à peu près quatre pages, se retrouveraient sur le même plan que la *Lamentation* qui n'est pas loin de la centaine. On constate de plus en transcrivant que des titres rubriqués du corps du manuscrit n'apparaissent pas dans la *Table* ; on trouve ainsi après les *Ordres Mendians* (neuvième entrée) un « C'est de tous estas en général » qui chapeaute pour ainsi dire les entrées suivantes. La *Table* n'est donc ni exhaustive, ni exacte : il faut lui ajouter les titres omis, et essayer de comprendre les rapports qui lient les uns aux autres les différents ensembles. Par exemple, la *Table* énumère un par un les différents passages sur les

---

<sup>1</sup> La table reprend une erreur de foliotation à partir d'ici : entendre .CLXVIII. (r<sup>o</sup>), puis ôter un aux chiffres donnés.

papes (entrées 11 à 17), alors qu'ils sont apparemment regroupés pour former un tout à la lecture.

Le manuscrit, dans sa présentation matérielle, fournit des indications qui permettent d'ores et déjà de s'inscrire en faux contre l'absence supposée de tout souci de composition chez Gilles Le Muisit. Il y a une miniature avant chaque grande partie, mais prise isolément ; les titres les plus vastes, par exemple « C'est de tous estas en general », absent de la table, sont simplement rubriqués. Première conclusion : les grands ensembles devaient se présenter naturellement à l'esprit du lecteur par simple appréhension de la logique des sous-parties – celles que signalent, une par une, les miniatures. On trouve par ailleurs, écrites dans des modules différents, des transitions entre deux parties, souvent sous forme de prières ; Kervyn de Lettenhove avait dû remarquer ce principe, puisqu'il introduit avant un de ces passages, en le traduisant dans la langue de l'auteur, un titre créé de toutes pièces : « Un prologhes fais sur les choses qui s'en suivent », tome 1, p. 124, absolument absent du manuscrit. La liste des miniatures et des titres rubriqués absents de la table permet de mieux se rendre compte du projet de l'auteur. Il reste des redondances : un titre survient parfois à plusieurs reprises, mais on constate alors que la deuxième occurrence ne présente qu'un résumé rapide de la première, faisant figure de conclusion développée sur un sujet précis.

Une lecture des titres de la table fait apparaître de grands ensembles, même si aucun titre général ne les regroupe. Tout le début de cette liste est assez tourné vers l'auteur lui-même : lamentation, méditation, prières ; puis vient un prologue, avant l'Etat du monastère. Toutes ces pièces font figure de pièces liminaires, ou « prologues », au sens large : *captatio benevolentiae*, retour sur soi avant le projet d'écriture, une pièce courte mais très riche d'enseignements sur le fonctionnement de l'abbaye. Vient ensuite un ensemble de développements sur les ordres religieux réguliers : moines, nonnes, béguines, ordres mendiants. La suite évoque plus la société hors des cloîtres et des Règles monastiques : papes, cardinaux, princes, nobles, hommes, femmes... Bref les « états du monde », annoncés par le titre absent de la *Table* et si discret, « C'est de tous estas en général », avant les *Papes*. Au feuillet 203 intervient la première redondance ; nous voici ramenés aux ordres rentés, donc à la première partie. C'est une spirale descendante qui s'amorce : tout ce qui a été traité revient, mais sous la forme de développements beaucoup plus courts, avant des pièces témoignant d'un questionnement de l'œuvre : plainte des dames et des hommes, plainte des compagnons, le tout entremêlé d'actions de grâces et de prières ; tout un ensemble un

peu désordonné, en somme, de conclusions, adieux à l'écriture, recommandations de l'œuvre à Dieu et à ses lecteurs, symétrique aux pièces liminaires. C'est ainsi que se dégagent, de la *Table* même, quatre grands ensembles que l'on pourrait intituler « Prologues », « Registre sur les religieux », « Registre sur le siècle », « Retours sur l'œuvre » ; dans ces grands ensembles s'inscrivent aisément les titres de la *Table*, en y ajoutant ceux qu'elle omet. Voici donc une table des matières possible pour le *Registre* :

**Prologues.**

[Lamentation.]  
[Orisons]  
[Méditations]  
[prologue/narration]  
[Etat du monastère Saint Martin]

**Registre sur les religieux**

[Moines noirs/ Bénédictins]  
[Nonnains]  
[Des beghines]  
[Des ordres mendiants]

**Registre sur le siècle**

C'est en general de tous estas.  
C'est des estas des princes et des nobles.  
[papes]  
[autres prélats]  
[états du siècle : prologue]  
C'est des estas de toutes gens seculers en general.  
Comment orgheius et envie regnent en hommes.  
Comment orgheius et envie regne es femmes.  
C'est des maintiens des gentieuls gens  
C'est des marcheans.  
[Plusieurs vices en général]

**Retours sur l'œuvre**

[retour sur les gens d'Eglise]  
[princes, chevaliers, écuyers]  
Ch'est de cheaus qui gouviernent.  
Ch'est des beneficjés en sainte Glise.  
Ch'est des religieux rentés.  
Ch'est des seculers.  
[Complainte des dames]  
Ch'est des maintiens des hommes et chou qu'il doivent faire, comment au siecle voelent et leur femmes plaire.  
[Louange]  
Chou qui s'en sieut est des seculers, et de leur estas en general.  
[Complainte des compagnons.]  
Che sont les rimes faites pour ce proverbe commun k'on dist : « Ch'est fait, Marions est grosse. »  
[ prières]

Les quatre parties ainsi dessinées sont d'un volume sensiblement égal : une fois retranscrits, le premier et le second registre occupent chacun une centaine de pages, le troisième cent soixante, le quatrième cent dix. L'énorme *Registre* de Gilles Le Muisit n'est donc pas si décousu que cela ; quand l'abbé tenait une « matière », il la déroulait jusqu'à un certain point de satiété, puis passait à autre chose, et nous n'avons fait qu'ajouter des titres à des groupements qui se dégagent des entrées de la *Table* ou du manuscrit. Ci-dessus, figurent entre crochets les titres reformulés depuis la *Table* ou présents dans le manuscrit mais omis dans la liste liminaire ; sans crochets, les titres tels qu'ils figurent dans la *Table*.

### **3. Nomenclature utilisée :**

Nous avons adopté pour les deux premiers registres la nomenclature suivante, pour les renvois au texte de l'introduction, du glossaire, des notes critiques et de la table des noms propres :

- le renvoi à une section se fait par un sigle formé par les premières lettres de son titre :

*Prologues :*

Lam : Lamentation

Or : Orisons ; les différentes prières sont ensuite numérotées, Or I à Or VII.

Med : Méditation

Prol : Prologue et narration

Et : Etat du monastère Saint-Martin

*Registre sur les religieux :*

Mon : sur les moines noirs

Non : sur les « nonnains »

Beg : sur les béguines

OM : sur les ordres mendiants

- les vers sont numérotés section par section, quatre par quatre. Les parties en prose sont numérotées de cinq lignes en cinq lignes ; quand une partie en prose cohabite avec une partie en vers dans une même section, les références à la prose sont en gras. Pour le

*Prologue et narration* par exemple, « Prol 12 » renverra à la douzième ligne de prose, « Prol 12 » au vers 12 de la partie rimée. Les sentences ou citations de la Bible en latin ne sont pas intégrées au système des vers ; elles sont référencées dans les différentes études ou dans les « notes critiques » par le numéro du vers qui les précède suivi de la mention *bis*.

#### **4. Démarche de transcription, toilette du texte.**

Le manuscrit Br IV 119 s'est avéré remarquablement lisible. L'écriture est soignée, assez aérée, le texte très peu fautif ; quand il manquait un mot, il était restitué en marge, les erreurs proprement exponctuées, rayées ou grattées ; il n'y a pas de passages rendus illisibles par des pâtés ou corrections brouillonnes. Le texte posait cependant un certain nombre de difficultés de compréhension littérale qu'il n'était pas possible d'éclairer par une confrontation avec d'autres témoins. Le manuscrit a donc été retranscrit en l'état et corrigé le moins possible ; les quelques leçons rejetées sont données en note de bas de page. Quand il y a eu correction, la partie du mot restituée ou modifiée figure entre crochets.

L'édition ancienne a été traitée presque comme un témoin de seconde main : après une première transcription, le texte obtenu a été systématiquement relu, ligne à ligne, en regard de l'édition de 1882. Quand il y avait divergence entre les deux transcriptions, la vérification a été faite sur le manuscrit. L'édition ancienne s'est révélée fautive en de nombreux endroits, sur des détails ou des passages de plus grande ampleur ; elle a permis aussi de corriger un bon nombre de nos erreurs de copie. Il a parfois semblé intéressant de donner la lecture du baron Kervyn de Lettenhove en note pour confrontation avec notre hypothèse ; ces leçons figurent dans les « notes critiques », précédées du sigle *L*.

Le texte pose relativement peu de problèmes de résolution des abréviations, ces dernières étant peu nombreuses et alternant toujours avec des formes développées. En voici une liste succincte :

- La barre de nasalité, selon l'usage courant, a été rendue par *m* devant les consonnes labiales (*p, b, m*), par *n* dans les autres situations. C'est le système qui prévaut d'ailleurs

## Elaboration de la présente édition.

dans la grande majorité des occurrences de formes développées. Nous avons cependant respecté les exceptions dans les formes développées, par exemple *enblaver*, OM 824.

- *ppes*, avec tilde, a été développé en *papes*, selon la forme de la table. On remarque cependant que dans l'ensemble du *Registre*, on trouve à peu près autant de formes développées *papes* que *pappes*.

- petits mots abrégés : *mlt* pour *moult*, *gnt* ou *gnd* pour *grant*, *grand*, *plus.* pour *pluseur*, *nre*, *vre* pour *nostre*, *vostre*.

- *p* barré renvoie à *par* ou *per* : *personne*, mais *pardiche* ou *parfés*. Etant donné que les deux séquences sont assez interchangeables (voir l'étude de langue), il n'a pas toujours été facile de trancher pour la transcription. Un détail significatif revient plusieurs fois : le scribe écrit *per*, le correcteur modifie la voyelle pour tracer un *a*. Ainsi en Lam 403, *Par mes pekiés*, *par mes outrages*, le premier *par* est écrit en toutes lettres mais on lit *per*, corrigé en *par* ; le second, abrégé, a été développé sous la forme *par*, majoritaire.

- *p* avec un tilde a été transcrit par *pour*

- *q* avec signe d'abréviation renvoie selon le contexte à *qui*, *que*, *qu'*

- *no<sub>9</sub>*, *vo<sub>9</sub>* ont été développés en *nous*, *vous*.

Nous avons détaché pour la commodité de la lecture les verbes conjugués des pronoms sujets postposés, par exemple *diroi ge* Prol 328, *voroi ge* Med 190, *feroi ge* Med 225.

Le texte présente des articulations internes marquées par des majuscules bleues et rouges, sur une hauteur de deux lignes, au début de certains vers. Nous avons laissé une ligne pour distinguer les développements ainsi délimités. Les citations latines rubriquées sont de même isolées dans la transcription par des sauts de ligne.

#### IV. Etude de langue.

Le *Registre* de Gilles Le Muisit se signale à la lecture par un certain nombre de particularités caractéristiques des textes du nord, à tel point que certains ont pu qualifier la langue du manuscrit de « rude patois tournaisien<sup>1</sup> », langue ou dialecte que l'auteur qualifie lui-même du curieux nom de « walesch<sup>2</sup> ». Le manuscrit paraît bien caractéristique de sa région, le Tournaisis, marqué par des traits wallons comme picards.

Deux études ont servi de fils conducteurs aux remarques qui suivront : la *Grammaire de l'Ancien Picard* de C. T. Gossen<sup>3</sup>, et *Le Problème de l'ancien wallon* de Louis Remacle<sup>4</sup>. Toutes deux proposent des cartes définissant l'aire de leurs analyses. Tournai se place dans le quart sud-est de la Picardie étudiée par Gossen, et dans une « aire picarde » à l'extrémité ouest de l'espace wallon auquel s'intéresse Remacle. Les traits remarquables de la langue de Gilles Le Muisit sont donc « wallons » pour Gossen et « picards » pour Remacle... Auguste Scheler, auteur d'un glossaire des *Poésies*, écrit lui à propos de la langue du manuscrit qu'il s'agit d'une « excellente langue d'oïl de son époque », et ajoute que « tout en parlant *walesc*, notre Gilles n'en parle pas moins un français relativement normal<sup>5</sup> », c'est à dire, étant donnée la localisation du monastère, « l'idiome de sa contrée, le picard<sup>6</sup> ». La physionomie générale du texte, tant phonétique que morphologique, fait effectivement penser au dialecte du Nord, avec quelques particularités wallonnes que l'on signalera.

Seulement le lieu de naissance d'un auteur et la localisation d'une abbaye ne conditionnent pas totalement la langue d'un manuscrit. Gilles Le Muisit lui-même a vécu et étudié à Paris ; clerc et latiniste, il est à l'occasion traducteur de ses propres œuvres et écrit aussi bien en latin qu'en français. Sa langue est émaillée de latinismes

---

<sup>1</sup> Auguste Scheler, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. 37, Bruxelles, 1884, p. II.

<sup>2</sup> Non 362. Le DEAF donne pour des formes proches (*galesch, gallois*) le sens de « langue romane » ou « langue vulgaire », par opposition au latin. L'opposition proposée par Scheler entre le *walesc* de l'auteur et un « français relativement normal » n'existe peut-être que pour nous.

<sup>3</sup> Charles Théodore Gossen, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris : Klincksiek, 1976.

<sup>4</sup> Louis Remacle, *Le Problème de l'ancien wallon*, Liège : Faculté de philosophie et lettres, 1948.

<sup>5</sup> Auguste Scheler, *op. cit.*, p. VI.

<sup>6</sup> *Idem.*

syntaxiques, parfois de mots d'emprunt. Il faut ajouter à cela le fait que le *Registre* a été dicté et que le texte que nous possédons témoigne autant des habitudes graphiques du scribe que de la langue de l'auteur. Il n'y a guère que les rimes qui permettront parfois de statuer sur une prononciation possible. Enfin toute langue écrite est nécessairement composite, influencée par la langue du centre politique, lissée par l'intention de diffuser les œuvres. A chaque fois que l'on remarquera un trait dialectal, le contre-exemple francien se présentera ; il faudra donc en général se contenter de signaler un trait picard, ou un trait wallon, en le confrontant aux formes franciennes souvent du reste attestées dans d'autres parties du texte.

L'alphabet phonétique est celui de Bourciez, sauf dans les citations d'ouvrages utilisant d'autres notations ; les graphies sont entre guillemets, les sons entre crochets, les étymons latins comme les mots et vers du manuscrit en italiques.



Ouvrages et manuels cités régulièrement par nom d'auteur dans le corps de l'étude de langue :

**Flûtre** : FLÛTRE Louis-Ferdinand, *Le moyen Picard d'après les textes du temps (1560-1660), Textes, Lexique, Grammaire*, Collection de la société de linguistique picarde, volume XIII, Amiens : 1970.

**Fouché, Phonétique** : FOUCHÉ Pierre, *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 1952, 1958, 1961.

**Fouché, Le Verbe** : FOUCHÉ Pierre, *Le verbe français, étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1967.

**Gossen** : GOSSEN Charles-Théodore, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.

**Ménard** : MÉNARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, 1988.

**Remacle** : REMACLE Louis, *Le Problème de l'ancien wallon*, Liège : Faculté de philosophie et lettres, 1948

**Scheler** : SCHELER Auguste, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. 37, Bruxelles, 1884.

## I. Phonétique et graphies

### 1. Voyelles.

#### A

[a] **accentué et libre** donne normalement [ɛ], par allongement de la voyelle sous l'accent puis diphtongue et réduction : [a] > [aa] > [aɛ] > [ɛ]. On le trouve notamment :

- dans les terminaisons masculines de participes passés issues de *-atu (m)*, graphiées dans le manuscrit « -et » : Prol **16** *registret*, Mon *27 delitet...* , dans les noms à finale < *-atu (m)* , *-ate* : formes marquées graphiées « -és », formes non marquées « -et », *peckiés* (par ex. Lam 365) / *peckiet* (par ex. Lam 1045), Lam 431 *necessitet*, Lam 432 *pitet*.

- à l'intérieur du mot : Lam 375 *tecke*, Or II 1 *Peres*, etc..

Contrairement à ce qui se passe en général dans les parlers picards (Gossen § 1), il semble qu'il n'y ait pas eu de fermeture supplémentaire en [ɛi] : aucune graphie ne suggère cette évolution dans le manuscrit.

Dans la séquence issue de [-awu] < *-avu*, *-aucu*, *-auca*, *-agu* : on trouve « au » là où le francien aboutit à « ou » ou « eu ». *clavu* > *clau* dans les composés *clawetees* Mon 1729, *claucefjyet* Or III 15, \* *aucas* > *awes* Prol 507, \* *hauware* > *hauver* OM 1025, *paucu* > *pau* Lam 207.

Dans les participes passés féminins où la terminaison en *-ata* s'est trouvée après [y], on aboutit à [iɛ ] puis [i ] ; c'est un trait caractéristique des parlers picards. Tous les participes passés féminins avec base finissant par une palatale se comportent ainsi : pas d'exemple de terminaison [iɛ ]. Ainsi *cauchies* Non 494, *edefiies* Mon 650, *liie* < *legata* Non 631, *exauchie* Non 4, *lanchies* Non 496, *cointiies* Non 495... Le manuscrit donnait régulièrement dans ces finales après [i] terminant la base des graphies en « -ye(s) » (*lye*, *cointyes*). Nous avons transcrit « iie(s) », le « y » correspondant ici clairement à un double « i ».

**[a] accentué et entravé :**

-dans le produit de *talis, qualis* : [a] + [l] vocalisé donne « eu », « ieu » : *teus, queus, tieus, quieus* (Gossen § 5) , par diphtongaison du [ɛ] issu de [a] conditionnée par [w] < [l] vocalisé. La vocalisation semble s'être produite, l'alternative (chute du [l] donc *tes, ques*) n'étant pas représentée. Le copiste note cependant toujours « l » : *tels* Lam 1790, *quels* Mon 360, *telz* Non 424, *quelz* Mon 360, sans prendre acte de la vocalisation, et pas de trace de triptongue [iɛu].

- même évolution pour les terminaisons issues de *-alis* : *morteus* (graphie conservatrice Lam 1181 *morteuls*), *venieus* Lam 1182.

-[a] + [y] donne normalement une diphtongue [ai] puis [ɛy] qui se réduit à [ɛ] dans *magis* > *mais*, graphié *mes*, *facis* > *fais, fes*, etc. On notera que sur le modèle de cette évolution (une ancienne diphtongue [ay] donnant [ɛ]), la graphie « ai » note couramment le son [ɛ], par exemple dans *laice* Lam 1098 (alterne avec *laice, leesce, leche*), *rikaice* qui rime avec *noblece* (ailleurs *noblaice*), *risait* Lam 2057, etc.

Il a pu parfois y avoir monophthongaison de [ay] en [a] au lieu du passage à [ɛy], comme en témoignent les rimes *aumare / vestiare / bare / contraire*, Mon 781-784. Un argument pour cette monophthongaison serait le phénomène similaire qui substitue « o » à « oi » dans *memore, tempore, gloire*, voir ci-dessous. On peut cependant penser que les graphies « ai » et « a » sont interchangeables (Gossen, § 6) et qu'il est donc difficile de trancher entre une prononciation [ɛ] ou [a] du produit de [a] + [y] dans les exemples précédents. Dans *rades* Mon 1699, la rime avec « padés » (« pattes ») suggérerait une réduction similaire en [a].

- *áticu* donne « -aige » ou « -age ». Même type de confusion dans les graphies que ci-dessus, voir Gossen § 7 . On trouve une grande majorité de graphies « -age » mais des rimes hors corpus *sage / lunage / avantage / salvaige*.

- [a] + [l] : il y a pu y avoir des confusions *-ail / eil*, avec peut-être fermeture du [a] en [ɛ] sous l'influence fermante du [l] mouillé : on rencontre les rimes *oreille / merveille / pareille / travaille* (OM 861-864), *travaille / esveille* Med 733-734

**[a] atone prétonique :**

- [a] en hiatus avec la voyelle accentuée passe normalement à [ɛ]. L'hiatus n'existe apparemment plus dans les subjonctifs imparfaits et formes faibles des passés : *seusce* Lam 1792, *deusses* Prol 7, ni dans la plupart des noms et adjectifs : Non 359 *meure* < *matura*. Le « e » reste toutefois noté dans la plupart des cas (mais : *viesture* Non 120). En cas de réduction de l'hiatus, on peut hésiter entre une prononciation [ü] ou [ɛ] ; voir les rimes *eure* / *demeure* / *meure* / *fourkeure*, Non 357-360.

- il y a confusion régulière entre les groupes « ar » et « er » devant consonne : *darrain* Mon 538, *emperkiet* Mon 123 ( de *emparkier*), *kierkier* Mon 642 (la confusion a dû se faire avant la diphtongaison des [e] entravés, cf. ci-dessous)

- [a] + [y] donnerait normalement [ɛ] mais on constate comme en syllabe accentuée une monophthongaison en [a] ou une utilisation d'une graphie « a » pour [ɛ] : *mascielles* Mon 116, *lassai* Lam 251, *fasons* Mon 137, *encrassier* Mon 1028.

#### [a] initial :

-il se conserve parfois après [k] et [g] au lieu de passer à [ɛ], [ɛ], dans la mesure où la consonne vélaire ne se palatalise pas devant [a] en picard. On a donc *enkair* (*en* + *kair*) Or I 47, *cajus* Lam 1564, *chavances* OM 1047, mais qui alternent dans le manuscrit avec *enkeir* (*en* + *keir*) Or I 42, *cheens* Lam 253, *chevance* Lam 738.

-[a] initial se conserve en hiatus : *flayaus* Prol 457, *praiechierent* Lam 1679, *s'aümbra* Or V 15, *aourer* Lam 1237, *aempliras* Lam 1269.

-[a] initial peut se substituer à « e » étymologique : *manechiés* Mon 1464.

Remacle (§ 3, p. 42) signale une prédilection du wallon pour le [a] initial et explique ainsi les interversions entre « a » et « e » dans cette position. On relèvera ainsi, en dehors de groupes « ar » et « er » qui sont assez interchangeable en picard également, un *rawarde* en Mon 1001.

## E ouvert, [ɛ]

[ɛ] **accentué et libre**, donne normalement [iɛ] puis [yɛ] : *bien* < *bene*, etc.

Il arrive en wallon que la diphtongue se réduise à [i] (Gossen § 10). Ici le texte se place plutôt du côté picard : *liege* < *electus*, Med 472.

**Les [ɛ] entravés, accentués ou non, diphtonguent :**

Contrairement à ce qui se passe en francien, les [ɛ] accentués ou en position protonique, ou encore les [ɛ ] issus d'un ancien [a] passé à [ɛ] dans le groupe « ar » > « er », diphtonguent systématiquement malgré l'entrave. *Carricare* donne *karkier*, *kerkier*, puis après diphtongue *kierkier* Mon 642 ; on trouve ainsi *apriés* Lam 5, *bielle* Non 306, *sievir* Non 613, *viestis* Et 100, *tiere* Or I 14, *iestre*, *viespres* Et 143, *fieste* Et 178, *demisieles* Beg 22, etc...

C'est un phénomène plus spécifiquement wallon, même s'il affecte aussi d'autres parlers du nord-est. Les graphies « ie » apparaissent très majoritairement dans le manuscrit.

**[ɛ] accentué, au contact d'un l ou l mouillé devant consonne**, donne [ɛau] puis en francien [ au] puis parfois [ ], mais en picard « iau » : *haiaume* Mon 349, *biauls* Or II 23.

**E fermé, [ɛ]**

**[ɛ] accentué et libre** : il diphtongue normalement pour donner [ɛi] puis [oi], [oɛ], [wɛ], toujours graphié « oi » : *loire* Mon 180, *hoir* Mon 54... Mais dans les infinitifs *sir* (OM 504), *veir* Lam 1503, *kair*, *keir* et leurs composés, il a dû y avoir attraction par la deuxième conjugaison, en raison de nombreux points de contact au parfait (Gossen § 17).

**[ɛ] accentué issu de [ĕ] ou [ī] latins, au contact de l ou [ ] mouillé avec entrave**, donne en francien [ɛw] puis [ ] : *ceux*, *eux*, *cheveux*... Ailleurs (partout sauf dans le Centre, la Normandie et le Nord-Ouest) [ɛw] passe à [ɛw] puis [ au] et plus spécifiquement en picard à [yau] puis [au]. Ainsi *illos* > *eaus* ou *iaus*, *\*ecce illos* > *ceaus* ou *chiaus*. Le manuscrit donne majoritairement des formes en [yau], [au] : Lam 1201 *chiaus*, Lam 2152, 2156 *yaus*, Med 137 *iauls*, Mon 1172 *chaus*, *consaus* Prol 468, mais quelques formes en [ au] : Mon 48 *eaus*.

**[ɛ] accentué fermé par [y]** : *tegula, regula*, donnent *tieule* Mon 1273, *rieule* Mon 30, *riule* Mon 169.

**[ɛ] accentué + nasale** : en francien « oin » (*avoine, moins*), en picard graphies uniformes « ain » ; *avaine* Et 116, *mains* < *minus* Lam 509, *paine* Mon 1484, etc. « Le picard ignore (...) l'évolution à *oin* survenue dans l'Est et dans certains mots de la langue nationale » (Gossen, § 19).

**[ɛ] initial** :

- devant une consonne labiale, il donne parfois [ü] : *prumerain* Mon 406, *prumiere* Et 12, *frumee* Or V 20.

- il peut de fermer en [i] : *yretage* OM 475, *hiraut* Mon 352, Climenc, particulièrement devant [ ] et [ ] mouillés : *signeur* Mon 502, *grigneur* Mon 620, *milleur* Mon 504, Lam 116 *mignier* (<*manducare*), *migneur* Mon 412.

**[ɛ] protonique + [y]** : on trouve soit la diphtongue attendue [oi], soit une réduction à [ii] ou [i]. Les infinitifs sont majoritairement en [i] : *ottryer* Lam 201, *prÿer* Beg 31 *castÿer* Non 135, *esbanÿer* Non 244 ; *nient* Or IV 40, mais *loyen* Prol 175, *moyen* Prol 174.

**Fermeture de la diphtongue non accentuée [ei] en [i]** (pas de passage à [oi]) devant [s] : *poisson* Mon 1173 mais *pissoniers* Mon 1176, *demisieles* Beg 22, *sissante* Lam 256, *recognisance* Lam 216, *orisons* Lam 71, mais *ocquoison* Prol 388.

## E fermé ou ouvert + nasale + consonne

On constate une tendance à l'utilisation indifférenciée des graphies « en » et « an » pour rendre compte du produit de [e] ouvert ou fermé + nasale + consonne. On considère généralement que le picard se distingue fortement du francien par la conservation d'un timbre [ ] quand le francien est passé à [ ]. Gilles Le Muisit devait

distinguer un tant soit peu les deux timbres, comme en témoigne au début de la *Méditation* la succession de deux distiques :

*Car oster voel impacienche  
Que li malvais souvent semenche  
En chiaus qui ont au coer grevanche,  
Pour chou qu'il aient desperanche.* (Med 13-16)

Cependant des rimes comme *tans / constans* (Lam 597-598) suggèrent que l'ouverture s'est produite sporadiquement dès l'époque médiévale. On trouve régulièrement « an » pour « en » étymologique : Lam 2132 *tamps* < *tempus*, *resanler* Mon 1065, *tranle* Mon 1068 ou *tranne* OM 1088 (< *tremulat*), *ensiant* Lam 556, *Vinchans* Prol 11. Le préfixe latin « in- » donne « an- » : *Anemi* Lam 1591, *anieuls* Lam 170. On trouve par trois fois une graphie *sains* (appelant une prononciation [s ins] ?) pour *sans*, Lam 1720, deux fois Med 61 ; Lam 31 *sainier* < \**signare*.

## I

[i] + l vocalisé devant [s] aboutit en francien à « ieu », [y ] ; dans le manuscrit (picardisme) à « iu », [y ] : *fius*, *ciuls* Lam 254, \* *ecce illus* > *chius* Lam 1668, mais parfois *chieus* Lam 1293 ; *vieuls* Or I 29.

Le suffixe *-ivu*, qui donne en francien *-if* (formes non marquées) / *is* (formes marquées), féminins en *-ive* < *-iva*, aboutit à *-ius*, *-iu*, *-iuve* : la labiale *v* s'est effacée entre voyelles, et le [ ] en hiatus s'est maintenu, ainsi *hastieu* Lam 1913, *hastiuwetet* Lam 2159, *soutuité* Med 340, *soutieument* Med 343 .

[i] suivi d'une nasale devant [w] donne « iun », Gossen § 22<sup>1</sup> : sont concernées les P3 et P6 des parfaits de *tenir*, *venir*, et *cinq* et ses dérivés. *Tenuit*, \**venuit* ou leurs composés donnent *maintieunt* (hors corpus), *viunt* Med 21, *reviunt* Lam 235, *chuinc*

<sup>1</sup> Gossen discute l'explication proposée à ce sujet par Fouché (§ 162), qui explique les formes en « iun » par la transformation du *i* sous l'influence de la nasale : « *L'u* s'explique par une assimilation de la partie finale de *i* avec l'articulation de la consonne nasale suivante (...) Ultérieurement, *-iu-* a pu se développer en *-ieu-*, d'où, par suite de la réduction de *-ieu-* à *-ie-*, *tiennent* (< \* *tieunrent*) (...) ». *Chuinc*, *chuinquante* ne rentrent pas dans ce cadre, mais il peut s'agir de fautes de copiste. Gossen explique pour sa part les formes picardes par l'apparition d'un [w̃] épenthétique entre *i* et *n*.

## Etude de langue

Lam 996 , mais *tenuerunt* > *tienrent* Lam 1681. On relève deux cas de conjugaison au passé de *tenir* sur un paradigme faible, *tenut* Lam 536 et *tenurent* Or VII 16 ; cependant dans les deux cas il semble s'agir de simples graphies et la métrique suggère une prononciation *ti(eu)nt*, *ti(e)unrent*.

**Dissimilations de [i]** : les [i] atones peuvent passer à [ ], dans *edefiies* Mon 650, *claucefjet* Or III 15, *previleges* Mon 677, *ypocresie* Med 113 ; c'est un phénomène présent en francien mais plus développé en picard (Gossen § 37).

## O ouvert, [ ]

[ ] **entravé + l + consonne** donne en picard « au » : voir les formes de futur de *voloir*, *vaurai* OM 437, *vauront* Med 94, que l'on peut dès lors confondre avec celles de *valoir* du fait de l'absence de consonne de transition « d » pour ce dernier ( *vaulra* Lam 2067, *vaurons* Mon 592) , passé P6 *vaurent* Lam 2048, subj. impft *vaussissent* OM 399, mais alternances avec *volra* Lam 1917, *vorra* Lam 1173. *saus* < *sol(i) du*, OM 434. La prononciation devait être proche de [ ].

[ ] **devant [n]** : normalement [oin], (boin, boine) mais la diphtongue ne se produit pas dans certains mots d'origine ecclésiastique : *monne* (malgré quelques graphies *moine*), *canonne* Non 414. Un phénomène similaire a pu aboutir à *lonc* (« loin ») Mon 300.

## O fermé, [ ]

[ ] **accentué et libre** donne normalement « eu » prononcé [ ] : *signeur* Mon 202, mais avec alternance avec des graphies « ou », *paour* Lam 244.

[ ] **sous l'influence du y**, atone (trait picard) ou accentué, donne « ui » : Non 296 *puison* < *potione*, Lam 1099 *wiseus* < *otiosus*



[ ] **accentué devant nasale** passe à « u » : OM 264 *pume* < *pomma*. On note par ailleurs des graphies et des rimes montrant une articulation proche ou confusion entre « on » et « ou », [ ] et [u] : *demonstre/plonstre* ou *demoustre/ploustre*, *houme/home*, etc.

**La diphtongue [oi]** a dû se réduire au lieu de passer à [ɛi] dans les mots comme *glore* Non 728, *memore* Lam 1650, *purgatore* Lam 671, *tempore* Lam 1 (voir Gossen § 27) ; ceci rappelle une tendance à la monophthongaison de [ai] en [a], voir ci-dessus.

**Dissimilation (affaiblissement) de [o] atone** : il passe à [ ], susceptible d'effacement. *Courechiet* Lam 775 alterne avec courchiés, *courchier* OM 63, on trouve également *gloutrenie* Lam 1123, *honeroient* Med 128, *vigreus* Mon 1699, *denés* Mon 383, *dena* Mon 438...On note un passage à [i] devant [ ] mouillé : Mon 686 *grigner* (« grogner »).

### Autres phénomènes remarquables concernant les voyelles :

**Contractions par haplogogie** : la voyelle finale d'un mot en hiatus avec la voyelle initiale d'un autre tombe, ou absorbe la suivante.

- *la ou* devient *la* : Lam 1234, Lam 1062, Mon 27, Mon 32, etc.
- *a on* devient *an*, que ce soit dans la séquence auxiliaire avoir + pronom indéfini (Lam 1296, Med 526, Mon 1582, OM 278), ou finale P3 de futur + pronom indéfini : *trouveran* Mon 856<sup>1</sup>.

**Chute des [ ] caducs** : alors que le picard insère volontiers des [ ] caducs dans les futurs (voir infra), ces [ ] ont ailleurs tendance à tomber facilement : *preiche* Mon 221 (« paresse »), *preceus* Mon 225, graphies *jovene* Non 154, *virgene*, *angele* mais avec une prononciation en général disyllabique, et quelques graphies *angle* Lam 1624, *jofne* (hors corpus). La réduction a dû être une tendance dialectale assez forte pour que

---

<sup>1</sup> Ceci a d'ailleurs déconcerté Kervyn de Lettenhove, et d'autres éditeurs de textes de la même région : Scheler, *op cit*, p.10, évoque l'hypothèse fautive de d'Herbomez qui faisait de ces formes trouvées dans des chartes de Tournai des sixièmes personnes du présent, *an* pour *habent*, *departiran* pour *departire habent*.

parfois des étourderies de copistes fassent apparaître les formes réduites, là où la métrique exigerait la prononciation de la voyelle caduque : *souvraains* Prol 486, *frai* (« ferai ») Prol 456.

**Timbre de la voyelle caduque** : Remacle (§ 1, p. 39) considère le timbre de la voyelle caduque comme un point de divergence entre les dialectes picard, francien et wallon : « La voyelle caduque est, en français moderne, un *e* muet articulé [ ], et dans notre zone picarde, un *è* ouvert (...). Mais, dans le domaine proprement wallon, elle se présente en général comme un phonème moins effacé. Elle y a le plus souvent le timbre aigu de l'*i*, ou encore, dans diverses zones, celui de l'[ü]. ». C'est un cas où le manuscrit présente des caractères des deux dialectes ; si la voyelle caduque est généralement graphiée « e », il y a quelques occurrences de « u », *prumerain* Mon 406, *prumiere* Et 12, ou de « i », *grignier*, Mon 686 ou *grigneur* Mon 618.

2. Consonnes.

Vélaires [k], [g]

**[k] + e ou i , initiaux ou appuyés**, aboutissent en francien à [s], en picard à [š] : Or IV 28 *mierchi* < *mercede(m)* , *velchi* Lam 1767, *chil* Lam 1259, 1371, *esche* Lam 309. Même produit pour [k] + y intérieurs, [t] + [y] appuyés : *lanche* Non 424, *fache* OM 208, *face* Lam 1509...

La graphie « c » alterne avec « ch » pour rendre vraisemblablement le son [š] ; un argument en faveur de cette affirmation serait la présence de graphies *sacent* < *sapiant*, *aproce* < *apropiat*, relevées par Gossen, § 38.

On note cependant des graphies « françaises » : *espasse* Mon 1681, *bisses* Prol 47. La confrontation des rimes, ou des différentes graphies d'un même mot, ne permettent pas d'attribuer une valeur phonétique certaine à « c » par rapport à « ch » ou même « s » : par exemple dans les deux quatrains suivants, probablement en [ š], elles paraissent parfaitement interchangeables.

Prol 362-365	Mon 13-16
pestilenche	silence
senche	obediense
scilence	tense
tence	pense

A la différence du picard, le wallon n'a pas palatalisé [k] devant e ou i : il y a dû avoir une simple avancée en dentale ( *k* > *ts* > *s*, voir Remacle, p. 70, § 30). C'est un des cas où le manuscrit se place clairement dans l'aire picarde.

**[k] ou [t] + [y]** à la finale donnent en francien [ts] graphié « z », en picard [š] (graphie « c » ou « ch », dont la valeur réelle fait problème : il a pu y avoir dépalatalisation ou même disparition en position finale) : *facio* > *fac*, *dulce* > *douc* Lam 1999, (mais

influence possible du féminin \*dulcia qui donne douche , cf. ci-dessus), *sentio* > *senc* Lam 1193.

**[k] + [a] à l'initiale ou appuyé** : pas de palatalisation apparente, graphies « k », « qu », « c » : *cardons* Prol 273, *castjier* Non 135, *canle* Mon 1612, *cose* Lam 1500 (*choses* Lam 1357), *enkeüs* Lam 225, *kierue* Et 113, *escaper* Prol 185...

La question des graphies se pose dans des termes proches de ce que l'on a vu pour « c », « ch », « s » devant « e » ou « i » ; ici « c » alterne avec « k » et « qu » cette fois probablement pour rendre un son [k]. On trouve *achater* OM 201 mais *racater* OM 202, *cacier* Mon 272 mais *kache* Mon 1247, *carongne* Lam 175 et *karongne* Lam 1851, *kankes* Lam 2017 et *quank'* OM 20, *cavisse* Lam 1423 et *chavissent* Mon 1641, etc... Les graphies « ch » sont cependant peu nombreuses, face à beaucoup de « c » et de « k ».

Pour toutes ces questions de rendu graphique des palatalisations ou de leur absence, on peut consulter Gossen, § 38 à 44. Il dresse un tableau récapitulatif pour « c », « k », « ch » :

« c » + « a » ou « o » : [k]

« k », « qu » + « i », « e », « a », « o » : [k]

« c » + « e » ou « i » : [š] ou [k]

« ch » + « a » ou « o » : [š] , exceptionnellement [k]

« ch » + « e » ou « i » : [š] ou [k].

**[g] + a appuyé ou initial** se maintient parfois là où le francien aboutit à [ž] après palatalisation. Les graphies sont « g », « gh », « gu » : Med 382 *gline* < *gallina*, Beg 648 *goïr* < *gaudere*, mais *joyans* Lam 165 ; *gardin* Et 127, *lange* Lam 349 ou *langhe*, une occurrence de *venghance* Prol 375, où « h » peut noter une palatalisation... Difficile de trancher entre des réalisations vélares ou palatalisées.

**[kw] entre voyelles** donne dans le manuscrit « w », « u » : *aguille* hors corpus, et produit de *aqua* (Gossen § 43) : *yawe* Mon 1446, *yewe* Or III 22, *ewe* Mon 1174 ; *sequere* > *siwir* Med 191.

**[kw] après consonne** : OM 806 *escuilles* (« écuelles »), Non 238 *eswille* (« aiguille »).

## Dentales

**Sourde [t] : maintien d'un « t » au moins graphique à la finale.** Il est régulièrement noté dans les formes non marquées des participes passés issus de *-atu, -itu, -utu*, *caciet* Lam 146, *esbanjet, enlachiet* Lam 105, *venut* OM 685, *tenut* OM 686, *pervertit* Et 67... même chose pour les noms, *humilitet* Or I 49, *Trinitet* Or I 50...

On rencontre quelques cas de « t » maintenus en position intervocalique dans des participes passés, probablement par alignement morphologique : Non 188 *dechieute*, Non 64 *receütes*.

### [s]

Parfois (cas cependant rares) des graphies suggèrent [š] pour le produit de [sy], [ssy] intervocaliques latins : OM 10 *encrascier* (« engraisser »), *cacier* Mon 272, *encachier* Lam 33.

« s » **simple note [s]**, sans redoublement en position intervocalique : Lam 1380 *peusent*, Lam 1333 *laise*, Lam 1462 *fausement*, avec peut-être une confusion sourde / sonore dans les rimes suivantes, Mon 1209-1212 : *remises / offisces / delisces / visces*.

**rhotacismes** : [s] devant [l] passe à [r] dans quelques mots : *varlet* Prol 211, *marler* Med 97, *urlés* Lam 2170 (« brûlé, rôti » ; la forme attendue serait *uslés*, voir G VIII, 123 a), et devant [v] : *endiervent* Mon 844, (< \*endesver).

## Labiales

**Conservation du w germanique à l'initiale** : c'est un trait picard et wallon. Les graphies « w » alternent avec des formes refaites en « g » : Lam 74 *warder / gart* Or I 14, *warnit* Mon 950, *warir* Or VII 7, *Willaume* Mon 325, *wagnages* Mon 1369... La préfixation n'empêche pas le maintien : Non 438 *awarder, rewards* Lam 1971. On trouve toutes les combinaisons graphiques pour « guerre » : *weres* Et 260, *wieres* Non 522,

*gues* Et 260. On remarquera par ailleurs une occurrence avec « v » initial : *vaignent* (« gagnent ») Med 125.

**Suffixes –*abulu*, –*abula*, –*abile*** : graphies « avle » ou « aule », plus rarement « -able ». Gossen (§52) suggère une succession dans le temps de trois substrats : *-aule* serait plus ancien que *-avle*, *-abile* étant un résultat plus savant ayant coexisté dès les premiers documents avec les précédents. Il est presque impossible de déterminer la valeur phonétique ([*-ol*] ou [*-avl*] ) des graphies, aucun quatrain dans le texte ne permettant de trancher. Les graphies « populaires » *avle* / *aule* sont très majoritaires par rapport à *-abile* cantonné semble-t-il aux termes savants refaits : *abile* Lam 1897, *delitable* Non 470, *dyable* Lam 32, contre *muavle* Mon 1123, *estaule* (< *stabula*) Et 110, *coursavle* Et 256.

**Suffixes –*ibula*, –*ebula*, *ibile*** : graphies « iule », « ieule ». *nebula* > *niule* mais graphie *nuile* Prol 204, adj. *ahaniule*, *paisieules* Mon 618. On ne relève pas de formes en *-ible*.

**Apparition d'un [ w ] après [ü] en hiatus** (Gossen § 54) : une fricative bilabio-vélaire vient combler l'hiatus. Cela pose des problèmes graphiques : on trouve soit « w », soit « uu » pour une prononciation de type [ü ], [üw], dans *vewe*, *acouvardis*, *aouust*, *aiuwe*... *vewe*, *aiwe* riment avec *venue*, *tenuë* : Med 231-232 rime *pierdue* / *vewe*. Dans les rimes *sewe* / *ewe* / *kewe* / *gewe* (Mon 1173-1176), « w » note [ü ].

## Liquides.

**lambdacismes** : *gouffles* Mon 933, *engoullera* Mon 933, peut-être *legions* Mon 1636 pour *regions*, *epistles* Lam 317, *titles* Lam 318.

**assimilation du groupe [rl] en [ll]** : *palerai* Lam 505, *paleroie* Med 777

**assimilation du groupe [rn] en [nn]** : *bonnes* Prol 127

**dissimilation de [r]** : phénomène très fréquent dans le manuscrit : conditionnel de *croire kerroit* OM 144, *apenre, aperch* Lam 1503. On peut voir à cet égard des hypercorrections dans des formes comme *tristre* Lam 415, *honniestre* OM 1043.

**confusions er/re**, posant des problèmes de résolution des abréviations : les formes développées proposent l'une ou l'autre séquence. *Gouverner* alterne ainsi avec *gouvrenner*. On trouve *affreant, tavrenier* Prol 152, *frumée* (« fermée ») Or V 20, *enfrumerie* Et 129...

**possible dépalatalisation de certains [ ] mouillés** : des graphies « ll » (*mervelle* OM 221, *travelle* Or V 12, *voelle* Med 434) peuvent suggérer cette tendance, mais les rimes ne permettent pas vraiment de trancher : on trouve *batalles / talles* Lam 1927-1928, mais *velle / traveille* Or V 11-12.. Cette dépalatalisation a pu se produire à la finale, voir la rime *aval / travail* Lam 965-966 (Gossen, § 59, cite *filie* rimant avec *evangile, vermeille* avec *belle*), entraînant une incertitude sur la valeur, palatale ou pas, du son recouvert par la graphie « ll ».

**absence systématique de [d] ou [b] de transition** entre [m] et [l], [l] et [r], [n] et [r], et en particulier dans les futurs : Mon 32 *tenra*, Lam 308 *s'etenra*, Mon 1316 *baura* pour *baudra*, de *baillir*, Lam 1149 *sanle* < *simulat*, Mon 1065 *resanler*, Mon 1068 *tranle* ou même *tranne* (OM 1088, avant correction) < *tremulat, humles* Mon 44 ; entre [l] et [r] : *sorre* Lam 896, *vaurent* Lam 2048, etc. Un [b] apparaît cependant entre [m] et [r] : Et 144 *camberiés*. Si le mot *canle*<sup>1</sup> est apparenté à *camera*, il faut supposer un lambdacisme \*[kaml].

Graphies remarquables :

- Le manuscrit donne en un seul mot les séquences verbe + ge, au présent et au conditionnel : Beg 65 *sa ge*, Or I 60 *mai ge*, Prol 328 *diroi ge*, Med 190 *voroi ge*, Med 225 *feroi ge*.

Le même phénomène se produit avec la chuintante sourde, quand le démonstratif neutre *ce, che* est postposé : *si est ce* se contracte en *s'esce, s'esche* ; on trouve un équivalent à l'imparfait, *s'estoiche*, OM 573, et au conditionnel *seroiche* Med 720.

---

<sup>1</sup> Voir V., Lexique.

## II. Morphologie.

### 1. L'article. (Gossen § 63)

Il n'y a que quelques exemples d'article féminin *la*, Lam 30 *la main*, Lam 913 *la memore*, OM 962 *la viesture*. La forme régulière est *le*, parfois *li*.

On a donc le paradigme suivant :

- au masculin : sujet sg. *li*, régime sg. *le* ; sujet pl. *li*, régime pl. *les*.

- au féminin : sujet sg. *le* ou *li*, (*le Glise*, *li lamentations*), régime sg. *le* ; sujet et régime pl. *les*.

Enclises et contractions : de + le donne *del*, *dou* Med 248, 254

a + le donne *al*, Med 182, 247.

en + le donne *ou* : Mon 121 *Li corps est au moustier*, *li coers est ou markiet*.

L'article indéfini présente parfois une graphie « un » au féminin. Des deux occurrences de cette forme, l'une peut s'expliquer par un phénomène d'élision : *un autre voye* Prol 322. La seconde, *un cose*, Lam 400, pose problème. Soit *cose* hésite entre féminin et masculin (voir Prol 291 *tels choses*, mais *tel* ne marque pas toujours le genre dans le *Registre*), soit il s'agit d'une de ces libertés que prend l'auteur avec la morphologie quand la métrique l'impose. En Lam 400, une lecture *\*une cose* fausserait le vers.

### 2. Noms et adjectifs.

#### a. déclinaison à deux cas.

Elle est en général bien respectée, avec une démarche systématique même si des exceptions se présentent toujours :



- pour les noms masculins déclinables, « -s » de flexion au cas sujet singulier, cas régime singulier non marqué, cas sujet pluriel non marqué, cas régime pluriel en « -s ».

Le « -s » marque également les cas sujet singuliers pour lesquels l'évolution phonétique ne le justifie pas : *li maistres, li homs* Lam 1107 (mais qui alterne avec des vocatifs *hom* Lam 1245, 1255).

La déclinaison avec balancement d'accent est toujours respectée : *hom/ home*, sg. *abbes / abbet*, pl. *abbet / abbés*, opposition *sire / signeur*, *nonne / nonnains*.

Le cas sujet apparaît régulièrement en position de vocatif, par ex. *sire* Lam 213, *pekieres* Lam 1422, et en fonction attribut (*de chou bien chiertains estoye*, Lam 238).

- pour les noms féminins à base en « e », il y a une simple opposition sg/pl : *le dame / les dames*.

- les « z » flexionnels sont très rares et souvent imputables à des graphies isolées analogiques du francien ; on trouve surtout « s ». L'explication en est en partie phonétique : l'affriquée finale issue de *t* à la fin de la base + *s* de flexion n'a jamais vraiment existé en picard, d'où les notations simples « s ».

#### b. hésitations sur le genre de certains noms.

-*Menchoigne* est féminin en Lam 1309 : *toute menchoigne*

-*Gens*, tantôt masculin, tantôt féminin, figure aux deux genres dans la même phrase en Non 403-404 : *Les gens de Sainte Glise petit sont deportees, / On plaint chou qu'il ont tant, que si bien sont rentees*.

#### c. adjectifs épïcènes

- *infernal paine* Lam 1617, et en général les adjectifs en *-al, -el*, formes en *-ant*.

- *tel, quel* sont tantôt épïcènes, tantôt marqués au féminin : Lam 1790 *tels materes*, Prol 291 *tels choses*, Mon 276 *tel vie*, Mon 288 *telz lances*, Mon 360 *li quels, li quelz* ; mais Mon 1412 *tele mesture*, Mon 1678 *teles maisons*, Lam 937 *en quele maniere*, Lam 1008 *en quele guise*.

- *grand* hésite aussi : féminin non marqué en Lam 704 *grant leeche*, Lam 890 *grant contricïon*, mais Lam 796 *grandes iniquités*.

d. flexion de « tout » : le cas sujet pluriel est *tout* (pas d'occurrence de *tuit*).

Masculin : css *tous*, crs *tout*, csp *tout*, crp *tous*.

### 3. Les pronoms personnels.

a. pronoms sujets : P1 : *jou* (surtout tonique) ou *ge, je* (surtout atone).

P2 : *tu* tonique (*tu, ti enfant et te maisnie*, Lam 1256), *t'* atone (*te* élidé) : Lam 907 *t'as fait*, Lam 915 *t'as pekiet*, Lam 1132 *t'yés alekiés*.<sup>1</sup> *Te* est une forme exclusivement picarde de pronom sujet.

P3 : masc. *il*, fém. *ele*, indéfini *on*. On trouve souvent *i* mis pour *il* (graphie « y » : *y li* Lam 422), surtout dans des séquences relatif + pronom graphiées *qui, quil* qu'il faut interpréter comme *qu'i* (K. de Lettenhove corrigeait à chaque fois en *que*), *qu'il*.

P4 : *nous*

P5 : *vous*

P6 : *il, eles*.

b. pronoms compléments.

- série atone :

P1 : *me*

P2 : *te*

P3 : - masculin : régime direct *le*, régime indirect *li*  
- féminin : régime direct *le*, régime indirect *li*  
- réfléchi : *se*

---

<sup>1</sup> Gossen (§ 64) signale l'existence de ces formes de pronoms sujet *te*, susceptibles d'élimination devant voyelle, « dans quelques textes » : Huon *te nasquis, te seras, t'as, t'aseüras*. Flûtre les considère comme « plus fréquentes » que *tu* (§ 205)

## Etude de langue

P4 : *nos, no* ( Mon 22 : *fors chou qu'on no delivre*)

P5 : *vos, vo* ( Or III 11 : *vo soumonnoit*)

P6 : - masculin, régime direct : *les*  
- féminin, régime direct : *les*  
- régime indirect, masculin ou féminin : *leur, lor*  
- réfléchi : *se*

*Me, te, se* et *le* s'élide devant voyelle (*voille me aidier*, Lam 959). On notera la même absence de *la* qu'en tant qu'article. Le pronom féminin, en fonction de complément d'objet direct, est *le*. Il y a également neutralisation du genre en fonction de régime indirect : pas d'occurrence de *lui* atone.

- série tonique.

P1 : *mi* Lam 1732 *caciet en sus de mi*

P2 : *ti* Lam 1048 *ty et autrui set bien taper* ; une forme *té* peut-être en Lam 1252, voir la note.

P3 : - masculin : *li, luy*  
- féminin : *li*

P4 : *nos*

P5 : *vos*

P6 : -masculin : *yaus, eaus, eauls* Lam 1738  
-féminin : *eles*

Le réfléchi « soi », \**si*, ne se présente pas dans le *Registre*<sup>1</sup>. Gilles Le Muisit emploie systématiquement à sa place le pronom anaphorique *luy* : Mon 999 *par li mortifÿer* (c'est aussi un exemple de confusion *li / luy* au masculin), Beg 112 *pour li couvrir*, Lam 31 *luy sainier*, Lam 1863 *Cescuns le puet en li sentir*.

---

<sup>1</sup> Pas plus que dans le reste de l'aire picarde, à en croire Flûtre, § 207 : « Pronom réfléchi atone *se, s'*, comme en français (une vingtaine d'ex. – pas d'ex. du pronom réfléchi tonique) »

#### 4. Les articles possessifs.

On donnera ici la flexion sur la première personne, les trois personnes du singulier se comportant de la même manière.

Au masculin : css *mes*, crs *men*, csp *mi*, crp *mes*

Au féminin : csrs *me*, csrp *mes*.

P4 : masculin : css *nos*, crs *no*, csp *no*, crp *nos* ; féminin : singulier *no*, pluriel *nos*

P5 : masculin : css *vos*, crs *vo*, csp *vo*, crp *vos* ; féminin : singulier *vo*, pluriel *vos*

P6 : *leur*, *lor*.

*Me*, *te*, *se* (articles féminins) s'élide devant voyelle : Lam 1186 *t'ame*, Lam 1829 *m'ame* ; Lam 1805 *m'entente*.

La forme normale dans le manuscrit pour le régime singulier masculin, quand celui-ci est bien distingué du féminin, est *men*, *ten*, *sen*. C'est un trait picard. On relève quelques rares formes franciennes dans le *Registre* : Lam 28 *son createur*, Lam 89 *a son pooir*, Lam 1970 *mon temps*, Et 159 *son despens*.

Aux personnes 4 et 5, le picard adopte des formes affaiblies : *no*, *vo* pour le francien *nostre*, *vostre*, *nos* et *vos* pour *noz*, *voz*. Les formes affaiblies sont seules représentées dans le *Registre* : Lam 1531 *vo diestre*, 1532 *vo seniestre*, Or II 20 *vo glorie* (crs) et *vos fiuls* (css). On note un certain flottement dans les accords en Or III 15 : *vo mains*, *vos piet claucefjjet* (on attendrait : « vos mains, vo piet... » ou « vos piés »)

L'article possessif de sixième personne, *leur* ou *lor*, est en général invariable : Lam 569 *leur nécessités*, crp ; Lam 330 *leur entencions*, Non 504 *leur amis*, Lam 1357 *leur choses*. Il y a toutefois quelques cas de « s » analogique au pluriel : Lam 708 *a leurs vies*, Prol 474 : *leurs boins corages*, Et 69 *lors aljés*, Mon 1359 : *leurs grans wagnages*, Non 388 : *leurs armes*.

La répartition au cas régime singulier des possessifs de personne 1, 2, 3 en formes masculines (*men, ten, sen*) ou féminines (*me, te, se*) pose problème : on trouve régulièrement *se* + nom masculin, *sen* + nom féminin. On pourrait penser à des oublis de barre de nasalité sur les masculins, mais les formes développées sont plus fréquentes que les formes abrégées, ce qui exclut en partie l'hypothèse. Gossen (§ 66) y voit une particularité dialectale propre à la région de Tournai : « Les parlers actuels, dans une zone qui couvre à peu près le Hainaut et le Tournais, ont, à la place de *men, ten, sen*, des possessifs qui remontent à *me, te, se*, traits propres au wallon (c.f. Remacle, p.86 : *mi pére, a m'frère* ; dans la scripta : *Lambers se freres* 1248<sup>1</sup>). Les nombreux exemples de *se* au lieu de *sen* qu'attestent les *Poésies* de Gillon Le Muisit, originaire de Tournai (*se peuple, se jugement, se couvent*, etc.), s'expliqueraient mieux ainsi que par l'oubli de la barre de nasalité. ».

Le wallon aurait donc eu *me, te, se* aux deux genres. L'examen des occurrences du texte amène à nuancer cette hypothèse : il y a bien plutôt emploi des deux formes, « masculine » et « féminine », mais selon des critères assez particuliers. Les listes suivantes en témoignent :

**Me, te, se + masculin** : Lam 1252 *de te Dieu*, Med 10 : *me temps*, Med 237 : *me temps*, Med 510 *se angele*, Prol 302 *se lait* Prol 440, Prol 444 : *se peuple*, Mon 180 : *a se loire*, Mon 314 : *me sens*, Mon 545 : *se couvent*, Mon 803 : *se salut*, Mon 830 : *se jugement*, Non 80 *me petit sens*, Non 299 : *se corps*, Non 674 : *se corps*.

**Men, ten, sen + féminin** : Lam 17 *men enfance*, Lam 1583 *men enfance*, Lam 2116 *men affaire*, Med 370 *sen aide*, Prol 41 *en men enfance*, Prol 64 *men estudie*, Mon 782 *sen aumare*, Mon 1516 *sen aje*, Mon 1544 *sen orde* (« son ordre », *ord(e)ne* est féminin), Non 55 : *sen humilitet*, Non 638 *sen esperanche*, Non 640 *sen enfance*, Beg 101 : *men enfance*, OM 345 : *sen humilité*, OM 781 : *sen affaire*, OM 904 : *sen affaire*.

---

<sup>1</sup> Notons que Remacle remarque surtout dans le paragraphe en question (§ 51, p. 86) la prédominance au féminin, pour les articles et articles possessifs, des formes à voyelle caduque face aux rares formes en « a » : « Le phénomène wallon et picard remonte au moyen âge : à preuve les formes féminines *le, me...* de la scripta ». Il signale aussi la contagion vers le masculin de ces formes à voyelle caduque, mais sans mentionner le cas inverse des formes « longues » au féminin.

Précisons tout d'abord que cette liste n'a été établie que sur des « cas problèmes », l'alternance masculin/féminin étant en général respectée : Lam 1249 *sen non*, Lam 1256 *ti enfant, te maisnie*, Or I 60 *m'ame et men corps*...Mais les « irrégularités » sont suffisamment nombreuses, dans un texte en général rigoureux, pour appeler les observations.

On peut affirmer avec Gossen qu'il y a une certaine tendance à privilégier la forme avec voyelle caduque, qui dépasse le genre féminin. Si l'on n'admet pas l'hypothèse de l'oubli de la barre de nasalité, on peut aussi rejeter celle de l'hésitation sur le genre du substantif : *Dieu, peuple, loire, sens, couvent, salut, lait* ou *corps* sont peu susceptibles d'être féminins. Certains sont d'ailleurs déterminés à l'occasion par un article possessif « masculin » : Lam 1970 *mon temps*, Prol 474 *sen peuple*.

L'hésitation sur le genre du mot paraît aussi improbable dans la deuxième liste, dont l'existence même prouve que les formes à voyelle caduque ne bénéficient pas d'une faveur inconditionnelle puisqu'elles sont concurrencées, sur leur propre terrain, par les formes nasalisées. On remarquera cependant que peu de mots sont concernés : *enfance* (six occurrences), *affaire* (trois occurrences), *humilitet* (deux occurrences), *aïde* (deux occurrences), *orde, aumare* et *estudie*. Le point commun le plus évident entre ces sept mots est leur initiale vocalique. Ne peut-on pas dès lors supposer que la répartition entre formes à voyelle caduque (donc élidables) et formes nasalisées obéit à des raisons prosodiques ? Remplacer *s'enfance* par *sen enfance* ajoute une syllabe au vers. Quand on pense que des mots comme *virgene, ordene, jovene* sont tantôt disyllabiques, tantôt trisyllabiques selon les besoins de la métrique, que *dÿable* alterne avec *dyable* pour les mêmes raisons, l'hypothèse peut se défendre. La langue française avait deux solutions pour éviter l'hiatus : l'élision, ou la liaison, autrement dit le choix de la forme longue d'un morphème. Dans le cas des possessifs, c'est la seconde solution qui l'a emporté, au mépris de la rigueur dans la répartition selon les genres : *mon amie* au lieu de *m'amie*. On pourrait déceler un pas vers ce choix dans le *Registe* de Gilles Le Muisit. Dans la première liste, tous les noms commencent par une consonne ; devant voyelle c'est la forme « normale » nasalisée qui apparaît, à l'exception de Med 510, *se angele*, d'ailleurs marquée par Scheler comme forme « manifestement fautive » (p. 122).

Il y aurait donc concurrence entre deux tendances : l'une, dialectale, qui privilégie les formes à voyelle caduque, d'où les *me, te, se* y compris devant nom masculin mais commençant par une consonne ; l'autre, prosodique, qui fait préférer la « forme longue » du possessif devant voyelle, quand l'élision ne paraît pas satisfaisante.

## 5. Les démonstratifs.

### a. composés de *ille* :

-sujet masculin singulier : on trouve des graphies marquant la vocalisation du [i], d'autres gardent un « l » graphique, avec ou sans « u » devant : Lam 1259, Mon 74 *chieus*, Lam 1668 *chius*, Mon 1131 *chiuls* et *cilz*.

-régime masculin singulier : Lam 1257, Lam 1436 *cel* ; pour les formes renforcées, *celi* : Prol 258 *celi*, OM 430 *celli*.

-sujet masculin pluriel : Lam 1259, 1371 *chil*, Lam 1522 *cil*.

-régime masculin pluriel : les formes franciennes et picardes cohabitent. Lam 1335 *chiauls*, Lam 1340 *chiaus*, Mon 1172 *chaus* ; Lam 1385, Mon 620 *cheaus*, Lam 1911 *cheuls*.

- sujet féminin singulier : Lam 91 *celle*

- régime féminin singulier : Mon 746 *cellui*.

Au cas régime singulier, *celui* et *celi* obéissent à une répartition inverse par rapport aux formes attendues : *celi* masculin, *celui* féminin.

### b. composés de *iste* :

-sujet masculin singulier: Lam 1402, Lam 1728 *chis*, Prol 44 *cis*

-régime masculin : *cest* n'apparaît pas, probablement concurrencé et remplacé par *cel*.

-sujet masculin pluriel : Lam 1493 *cist*

-sujet féminin : Beg 126 *cheste*, Lam 589 *ceste*.

-régime pluriel : masculin et féminin se confondent. Lam 2124 *ces orgieuls*, *ces vanités*, Lam 2125 *ches humaines creatures*, Mon 477 *ches abbés et ces moines*, Non 489 *ces abbeies*.

c. composés de *hoc* :

-une forme tonique *chou* : Lam 1572 *pour chou*

-une forme à voyelle caduque élidable, Or V 30 *che*, Mon 105 *qui sait ce*, Or VII 9 *ch'a*

## 6. Le verbe.

### a. Présent de l'indicatif.

-désinences de première personne :

1. désinence zéro :

Or I 60 *mai* ind. pst. P1, Med 580 *doi*, Lam 1186 *criem*, Lam 231 *defin*...

2. désinence étymologique « c », « ch », par évolution phonétique normale des bases latines terminées par [ty], [ky] (francien « z ») : Lam 1193 *senc*, Lam 1027 *meffac*, Lam 1030 *mac*, Lam 1230 *maich*.

3. désinence analogique « c », « g » (Fouché, *Le Verbe*, § 91) : Lam 340 *oc*, Non 173 *och*, Non 689 *voic*, Lam 361 *crienc*, Non 131 *voic*, OM 215 *entenc*, Lam 1320 *tienc*. Dans ce dernier cas il s'agit peut-être simplement de l'assourdissement des finales chuintantes sonores (Gossen § 45, 80) depuis la forme régulière *tieng* (Lam 845).

- désinences de troisième personne :

persistance de « s » étymologique devant « t » : *dist* Lam 51, *plaist* Mon 130

- à la quatrième personne pour *iestre*, une forme ancienne *sons*, Non 348 ; la forme habituelle est *somes*.

- par analogie avec cette forme normale de *iestre* à la quatrième personne, *-omes* est devenu en picard et wallon une désinence de P4 du présent et du futur (Gossen §



78). On relève un témoignage de cette tendance, Mon 450 *portommes*, à côté des désinences normales *-ons*.

- *poir* figure souvent à la sixième personne sous la forme *pueient* : OM 433, Mon 1127. Cette forme est difficile à expliquer à partir de *potent*. Peut-être y a-t-il eu insertion d'un [y] pour combler l'hiatus, un peu comme les [ ] qui apparaissent après [ü] en hiatus (voir *supra*, phonétique).

## b. Présent du subjonctif

-désinence de première personne « c », « ch », « ge ». (Gossen §80)

Les subjonctifs issus de verbes à finale *ty + a(m)*, *ky + a(m)*, *mentiam*, *sentiam*, *taceam*, aboutissent régulièrement en picard à *mench*, *sench*, etc : Prol 362 *senche*, Mon 1399 *hache* (< *hatiat*)... A l'image de ce qui se produit dans une moindre mesure à la première personne de l'indicatif, la chuintante finale a pu passer pour une marque morphologique, et a été ajoutée à la base d'un peu tous les verbes. L'essentiel des subjonctifs présents du texte est en « c » ou « ch », « ge », quelle qu'ait pu être l'évolution phonétique normale des bases.

Exemples de formations analogiques : Lam 1419 *atenge*, Med 604 *diche*, Mon 355 *liche*, Mon 356 *viche*, Or I 20 *kieche* Non 595 *osche*, Lam 2132 *emploice*, OM 219 *renge*, Med 380 *descorge*, Med 1287 *acorge*...

Un [e] atone a pu s'intercaler entre la base verbale et la « désinence » du subjonctif : il y en a plusieurs exemples hors de la partie du texte étudiée, Gossen signale ainsi « *paiechent* », « *on remirece* ». Il est possible d'interpréter ainsi, avec une variation graphique, la forme étrange de *courcier*, Mon 308 : *coraiche*, qui est à l'évidence un subjonctif présent (*que Dieu ne se coraiche*), peut-être formé selon un schéma du type base *cor* + [e] graphié « ai » + « che ».

- désinence de quatrième personne : régulièrement « ons ». Lam 1348 *prions*, Mon 1771 *prendons*, Lam 1788 *puissons*, Mon 18 *resistons*.

**c. Conditionnel, futur.**

- Un [ ] s'insère régulièrement entre une labiale ou dentale appuyée et le [r] des terminaisons de futur et conditionnel. Gossen (§ 74) écrit à ce sujet qu'il s'agit plus en picard d'une tendance phonétique que de créations analogiques d'après les futurs de première conjugaison. L'insertion du « e » svarabhaktique est systématique : par exemple Lam 1203 *reprenderoient*, Lam1231 *maiterai*, Lam 1287 *deveras*, Lam 1648 *pierderai*, Prol 252 *prenderoit*, Mon 120 *fainderont*, Med 320 *avera...*

- Il y a au contraire effacement du [ ] entre deux [r] : Med 453 *durra*, Med 454 *endurra*, OM 647 *demorroit*.

- Pour *iestre*, les formes refaites alternent avec les formes héréditaires : *iers* Lam 1042, *iert* Lam 1303, *sera* Lam 638, *seras* Mon 975.

- Comme à l'imparfait, les quatrièmes et cinquièmes personnes du conditionnel sont en « -iens », « -iés », toujours monosyllabiques: *poriens* Lam 62, Mon 1079 *deveriés..*

**d. Passé simple.**

- à la première personne, on trouve parfois la désinence analogique « c », « ch » (voir présents) : Et 99 *vic*, Lam 203 *peuc*, Lam 1580 *peuch*, Lam 244 *euc*. On notera que *poir* et *avoir* ont leurs formes fortes en « eu ».

- désinences de quatrième personne « - ins ». C'est le produit phonétique normal de « - imus », conservé dans trois formes : Mon 4 *presins*, Mon 25, Mon 1743 *promesins*, Mon 3, Mon 1513 *fesins* (voir Fouché, *Le Verbe*, § 137 : ce conservatisme est un trait wallon).

- les sixièmes personnes du parfait sont en « -isent » là où le francien a « -irent, isdrent, istrent » (Gossen §77) : Non 141 *fisent*, Mon 49 *prisent*, Et 306 *quisent*. Il n'y a pas d'exemple de formes franciennes dans le texte.

- conséquence de ce dernier point, les « s » des conjugaisons sigmatiques ne sont pas effacés. On explique la disparition dès le XII<sup>ème</sup> siècle de ces « s » en francien par l'influence de *veoir* (*veïs, veïmes, veïstes*), les sixièmes personnes se terminant de la même manière (« -irent ») dans les conjugaisons sigmatiques et non sigmatiques ; le picard ayant « -isent », le point de contact n'existe pas et la particularité des verbes à parfait sigmatique se maintient. On trouve ainsi *disistes* Lam 692, *promesis* Mon 143...

- *tenir, venir* : les troisièmes personnes sont parfois en « iunt »<sup>1</sup>, Med 21 *viunt*, Lam 235 *reviunt, maintieunt* (hors corpus), à côté de *vienrent* Med 149, *vint* Et 247. *Tenir* est par ailleurs par deux fois conjugué sur un paradigme faible en « u » (Fouché, *Le Verbe*, § 166) : Or VII 7 *tenurent*, Lam 536 *tiensut*. Cela fausse le vers à chaque fois ; le scribe a dû transcrire sa propre prononciation au lieu de ce qui était dicté ; la lecture est en plus douteuse, voir la note en Lam 536.

- comme pour les subjunctifs à « marque de mode » [ ] , un [ ] caduc s'est intercalé avant la chuintante dans *praiëchierent*, Lam 1679. La métrique exige qu'on le prononce.

### e. Subjonctif imparfait.

- les hiatus ont disparu : Lam 1467 *deusce*, Lam 276 *eust*, Med 46 *peuse*, Med 290 *peust*...

- certains subjunctifs imparfaits présentent une séquence graphique « ewi », « eui », la combinaison de *w* + *i* n'ayant pas eu lieu dans les formes faibles du passé (trait du Nord et du Nord-Est, voir Gossen, § 22). Ces formes dialectales coexistent cependant avec des formes sans *i* : Lam 1313 *dewisse*, Lam 214 *ewisse*, Lam 1339

---

<sup>1</sup> Voir *supra*, phonétique, *i* suivi d'une nasale devant *w*, et la note.

*pewisse*, Lam 1823 *peuwist*, Non 657 *peuist*, mais Med 290 *peust*, Lam 1467 *deusce*, etc.

- on relève un cas de disparition du *s* devant *t* à la troisième personne : Mon 762 *viestit*.

#### **f. Imparfait**

- les désinences de quatrième et cinquième personne, *-iens* et *-iés*, sont monosyllabiques : Non 5 *estiens*, Mon 1081 *estiés*...

- on note pour le paradigme refait de *iestre* une forme picarde, OM 14 *estiemes*. Ces formes en « *-iemes* » sont apparues depuis « *-iens* » par analogie avec *sommes*, *chantames*, etc. (Gossen § 79).

#### **g. Impératif :**

Pour la seconde personne du singulier, les formes calquées sur la première personne du présent alternent avec des impératifs comportant un « *t* » final, analogue de la P3 : Mon 240 *crien*, Non 472 *enteng*, Lam 1090 *tien*, mais Lam 1494 *croit*, Lam 1333 *reprent*, Lam 1334 *prent*. Il y a aussi un cas d'alignement sur la deuxième personne du singulier, probablement pour assurer une rime à l'œil : Lam 1791 *t'en avises* (rime avec *mises*).

### **III. Syntaxe.**

#### **1. Le groupe nominal**

##### **- Pronoms**

a. Emploi des pronoms.

- Systématiquement, on rencontre le régime anaphorique à la place du réfléchi : Lam 1863 *cescuns le puet en li sentir*, Mon 999 *par li mortifyer*...

- Le pronom sujet alterne avec la forme forte du complément en emploi prédicatif : Lam 1048 *ty et autrui*, Lam 1256 *tu, ti enfant et te maisnie*.

- Devant un infinitif apparaît normalement le pronom tonique : Lam 256 *de my mettre en religion*, Med 236 *mi pourpenser*, Med 44 *mi embourer*.

- *Leur* est employé une fois en fonction de complément direct : Mon 94 *volentiers leur aidoient*.

- Avec l'impératif affirmatif, quand le pronom est postposé, il est généralement atone ; c'est un trait picard (Gossen, § 81) : Lam 959 *voille me aidier*. Quand il est tonique, c'est sous l'influence du francien et c'est la forme *moi* qui apparaît : Or I 46 *Deffent moi*, Or I 67 *Fai moi*. On ne rencontre jamais *mi* dans cette position.

b. Ordre des pronoms : quand il y a succession de deux pronoms régime, le complément direct précède le complément indirect, contrairement à l'habitude moderne (Gossen, § 81). On ne rencontre pas l'ordre inverse : Mon 243 *le t'otte*, Lam 935 *qui le t'ait ottrÿet*, Lam 1691 *De lonc temps le m'avés prestet*, Mon 358 *je le vous di de voir*...

**- Noms ou pronoms entraînant une référence au pluriel :**

- Noms génériques à valeur collective : ils entraînent un accord au pluriel du verbe, ou des références au pluriel.

Prol 474-475 : *De sen peuple toudis avoir leurs boins corages ; / Grasses et dons lor fache(...)*

- Pronoms indéfinis : l'accord peut être au singulier, mais suivi d'une reprise par un pronom complément pluriel.

Mon 929-931 : *Cescuns qui sages est doit moult bien ascouter / Q'an dist dou jugement darrain, se doit doubter / Que peckiés ne les fache hors des eslieus bouter*.

**- Préposition :**

La préposition est parfois mise en facteur commun, Mon 141 : *Mestier avons del ayr et parens visiter.*

## 2. Le verbe

**- Accords :**

- accord au pluriel avec un nom singulier à valeur collective : Or IV 23, 24 : *Dou peule vos prenge pités / Qui ensi vont ore morant*

- accord au pluriel avec une énumération de sujets singuliers, en contexte négatif :

Et 203 : *Nuls princes, nuls prelas, nulle personne quelle que elle fust ne mangoient en nul liu car (...)*

- accord au singulier avec plusieurs sujets coordonnés :

Mon 303 *Car Dieus, et sains Benois, conseil y mettera*

**- Emplois des modes :**

Certains verbes sont suivis de l'indicatif là où l'on attendrait un subjonctif :

*Ordonner que* + indicatif, Non 13-14 : *Li sainte Trinités soutieument ordonna / Que Dieus li Fiulz en vous neuf mois s'emprisonna.* On peut penser ici que la phrase se rapportant à la Bible, « qui ne ment », l'aspect historique a pris le pas sur la nuance jussive du verbe.

Au contraire, on rencontre *croire* + subjonctif : Mon 160 *Je croi que sains Benois souvent a Dieu s'en plaigne.*

**- Les modes non personnels :**

**a. Formes en ant.**

- emploi absolu : dans une structure rappelant les ablatifs absolus latins, on rencontre des séquences *sujet* + forme en *-ant* autonomes :

Lam 556 *mien ensiant*

Mon 1271 *Ains voelt que cescuns cuers l'autre taisant hors die*

Non 268 : *Les drois chou deffendans soutieument aveulissent*

Et 339 : *comment non contrestant le appel*

- périphrases modales :

La plus fréquente est *aler* + forme en *-ant*. Elle porte en principe un aspect duratif :

Mon 173-176 : (...) *cest siecle puant / Qui va de jour en jour les corages muant, / Les boines consciences de virtus denuant, / Et tous religieus moult griefment argüant.*

Mais très souvent la périphrase est un simple substitut du verbe employé seul, probablement pour des raisons métriques :

OM 54 *ne fu mie celans*, OM 497 *me vois apercevant* , OM 498 *vont les mos recevant...*

**b. Infinitifs**

-Périphrases verbales :

*Faire a*, fréquent et assez difficile à traduire, signifie « doit être », « est digne d'être » :

Mon 461 : *Orgieulz est uns peckiés qui moult fait a doubter*

Mon 906 : *Sentense dou vrai juge forment fait a cremir*

Non 163 : *Car moult fait a cremir des anemis li tempte*

-Propositions infinitives :

Dans un texte de toute évidence marqué par les latinismes, on trouve d'authentiques propositions infinitives avec un « sujet » de l'infinitif exprimé et postposé :

Lam 1340, avec une relative substantive en fonction de sujet de l'infinitif : *Chou k'en escrit pewisse mettre / Pour lire chiaus qui sevent lettre*

Mon 882-883 : *Car vous avés souffiert et lonc temps enduret / Pulluler les grans visces*

Non 546 : *Certes, c'est grans honneurs de tenir ses promesses, / D'obeïr les subgis as abbés, as abbesses (...)*

Il peut y avoir double construction de l'infinitif, ici avec préposition puis en proposition infinitive appelée par *doinst* :

Mon 7-8 : *Et de nuit et de jour songneusement prÿer / Que se grasce nous doinst de nous ensonnyer, / Cescuns se conscience tous les jours naitÿer (...)*

### **c. Participe passé.**

On note quelques emplois absolus :

Non 31 : *Dou Saint Espir conchut, onques riens ne sonna*

Non 165 : *Toute stabilitet promise bien tenissent*

## 3. La phrase

### **a. Pronoms pléonastiques :**

Surprenante à la lecture, l'habitude d'annoncer par un pronom une proposition ou un groupe nominal a pu être motivée en partie par les conditions de composition de l'œuvre : si le texte était dicté, elle permettait de garder en mémoire la structure de la phrase. Il reste que l'on se trouve devant des redites parfois déroutantes, surtout quand un pronom singulier annonce un sujet pluriel. On passera en revue les modes de prolepses les plus fréquents.

- un pronom sujet, *il* ou *on*, annonce une relative substantive :



## Etude de langue

Lam 1710-1711 *Si double moult qu'il ne m'espautre / Chou que j'ay en men coer celet*

Lam 1850- 1851 : *On pecke en sen corps et en Dieu / Qui en visces carneuls s'enlace*

Med 279 -280 : *Comment on se doit maintenir / Qui voelt a boine fin venir*

- un pronom complément annonce une relative substantive :

Lam 1800 *Je leur prie qu'il le ravoient / Chou qu'il en verront desvoyet*

Mon 650 *Moult bien les eslira chiaus qui bien fait l'aront*

- *il* annonce un groupe nominal:

Med 137 *S'il apperent nuls des morteuls*

Et 319 : *qu'il est amenuisis li nombre des personnes*

Mon 1600 *il vous sievront vo monne*

Mon 1790 *Comment il sont trouvet de boins clers grans plentés*

Non 256 *il va tout chou devant derriere*

- *on* en emploi cataphorique annonce le sujet réel du verbe :

Mon 1353 *On m'en a mainte fois pluseur gent rampronnet*

Non 450 *Les paroles qu'on ot les gens d'entendement*

Beg 63-64 *Et leur fait on souvent des predications / Boin clerc, et qui leur font boines monitions*

OM 813- 820 (...) *on en feroit meçongne /Moult de gent, s'il pooient, pour vous faire viergongne*

Dans cette configuration, le sujet grammatical *on* entraîne un accord au singulier du verbe, alors que le sujet réel est au pluriel.

- *en* annonce une relative :

Lam 1380-1381 : *Doinsent que n'en soie peris / De chou que me sui delités*

### **b. Inversion des sujets et phénomènes d'enclise :**

Les pronoms *ge* et *on* sont très régulièrement postposés au verbe. Il se produit alors une enclise : le manuscrit donne en un seul mot la forme verbale et le pronom postposé, par exemple *maige* (Or I 60), *voroiige* (Med 190), *feroiige* (Med 225), *sage*

(Beg 65), *laison* ( Med 204), *apaison* Non 78... Le pronom a été isolé dans la transcription pour des raisons de facilité de lecture.

Cette enclise a donné lieu, en picard, à un phénomène particulier touchant la deuxième personne du pluriel (Gossen, § 82) : le pronom *vous*, postposé en contexte interrogatif, se réduit à une particule « -es ». On en trouve un exemple en Med 101 : *S'auchuns preudons va vers l'eglise, / Savées or en quelle guise / Il en dient et en parollent* (...) Gossen cite des extraits d'un article de Michel Dubois, « Sur un cas d'enclise du pronom sujet en ancien picard »<sup>1</sup>, où l'auteur a relevé des cas similaires : « Conmere, alees esbourer par disiete ? », « Puis ke vos i pierdés, por quoi les preudees ? »<sup>2</sup>. M. Dubois analyse ces formes comme l'enclise du pronom *vous*, réduit à une voyelle de timbre assourdi.

### c. Négation et emploi de *ne*

*Ne* est apparemment utilisé, de préférence à *ou*, pour coordonner noms, verbes ou propositions dès que le contexte n'est pas pleinement positif :

- dans une relative attributive :

Mon 739 *Fos est qui les offisces ne convoite ne prie*

- en contexte interrogatif :

OM 103-104 *Qui vous feroit cognoistre les virtus ne les visces, / Et chou dont li corps font as ames prejudisses ?*

- en contexte hypothétique :

Mon 1098 : *S'il se vont espargant, grand paour a d'ychiaus / Ne s'il se vont muchant par desous ces ronchiaus*

Parfois le texte accumule les négations, jusqu'au point où le sens s'inverse :

Mon 1055 : *Sans juner, sans orer en nul temps il n'estoit*

Mon 1165 : *Outrages en nul temps n'eut onques se saison*

---

<sup>1</sup> Michel Dubois, « Sur un cas d'enclise du pronom sujet en ancien picard », in *Mélanges Mario Roques*, t. IV, pp. 99-101, Paris, 1952.

<sup>2</sup> Exemples tirés de la « Réparation testamentaire de Jehan Boinebroke », in G. Espinas, *Les origines du capitalisme. I. Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien*, Lille, 1933.

**d. Comparaison.**

Le comparant est régulièrement introduit par *de*, contrairement à l'usage moderne d'utiliser *que* :

Lam 1809 : *Nuls plus pekieres de mi n'est*

Or I 30 : *Plus pekieres de mi ne nasqui ains de femme*

Med 40-14 : *li varlés vault mains dou sire / Et li meskine de le dame*

On trouve parfois *ke* pour introduire le terme de la comparaison, à la place de *comme* :

Prol 15 : *De leurs boines doctrines les alaitent ke mere*

**e. Construction des propositions subordonnées.**

- **Extractions, prolepses** (voir Ménard, § 224) : Comme en latin, une partie d'une proposition subordonnée, relative ou conjonctive, peut passer avant le mot subordonnant.

- extraction depuis une subordonnée complétive :

Lam 466- 467 : *On met chiertes en non caloir / L'ame que tout jours doit durer* . On pourrait aussi penser qu'il s'agit d'un cas de confusion entre le relatif en fonction de sujet de la subordonnée *qui*, et le relatif en fonction d'objet, *que* ; mais ce serait alors un cas isolé, tandis que les extractions ne sont pas rares.

Mon 1035 : *Sains Benois voelt le rieule que souvent on le lise*

- extraction depuis une subordonnée relative :

Mon 1330-1331 : *Le psaltier bien savoir doivent et leur serviche, / A faire leur devoir par quoy ne soient niche*

Non 187 : *Celli par aventures qui la s'aquointera*

- **Concordance des temps dans les systèmes hypothétiques**

- Subordonnées hypothétiques détachées : on rencontre un certain nombre de cas où dans les subordonnées exprimant la condition et introduites par *se*, le temps employé n'est pas celui qu'exigerait une concordance des temps régulière. Le plus souvent, mais pas toujours, la subordonnée porte une nuance de regret, ou de concession (« même si ») :

Lam 110 *Par quoy, s'on faisoit orison, / A Dieu nuls hom ne se retourne* : la protase est à l'imparfait, l'apodose au présent.

Med 314 : *Chiertes il fist un biel ouvrage, / S'il estoit venus en usage !*

Mon 46 : *Il le prisent voir boin, se bien on le tenoit !* Dans ces deux cas, on ne peut pas vraiment parler de système hypothétique : la proposition principale au passé est assez indépendante, l'auteur a simplement ajouté une subordonnée hypothétique à nuance de regret (« si seulement... ») plutôt détachée du reste de la phrase.

Cette autonomie des subordonnées en *se* se manifeste cette fois par une rupture d'accord, en Non 89-90 : *Che note vos habis, se bien les remirés : / Jamais d'orghilleus cuer ne seroit desirés.*

Il semble donc que le lien entre les subordonnées en *se* et le reste de la phrase était souvent ressenti comme assez lâche, au point de ne pas les accorder, que ce soit pour les temps ou pour les accords en nombre, avec leur contexte.

- Dans les systèmes hypothétiques complexes, on note des phénomènes de distorsion temporelle ou d'attraction à la rime :

Mon 783-784 : *S'on leur voelt retollir, tantost metteroient bare / A toutes les besongnes et y seront contraire.*

Lam 334 : *Mes se cescuns s'apercevoit / Que c'est tous fiens de ces rikaices / Et aussi de ces grans noblaices / Et de le mort li souvenroit / Trestout pour vanitet tenroit.*

- **Les temps dans les propositions interrogatives indirectes** : Le latin utilisait le subjonctif. On rencontre essentiellement conditionnel et imparfait dans le *Registre* :

OM 411 : *Et en men cuer venoient moult de diverses luites / Se je diroie voir ou je queroie fuites,*

Mon 1114-1115 : *Comment et nuit et jour il ne se voelt tarder / S'il pooit les pouillons tolir ou escarder*

- **Parataxes** : les marques de subordination, que ce soient les mots relatifs ou les conjonctions de subordination, sont très souvent omises. On peut y voir, encore une fois, un latinisme :

Lam 1638 : *Grant peur ay ne soye avallés*

Prol 247-248 *Ke par se douce grasce no voelle consentir / Tous les jours le puissons en nos coers bien sentir*

Prol 272 *S'avient bien a le fois ensi vivre les laisce*

Mon 460 : *Or se wart bien cescuns avoec li ne voist mie.*

Mon 610 : *S'avient bien a le fois aucun si se rewardent*

Mon 829-830 : (...) *li jours vient et venra / Li sires qui tout scet se jugement tenra*

Mon 1269 : *je tieng Dieus ne l'ot mie*

Curieusement, on relève aussi un cas de redondance de la marque de subordination (Mon 561) : *On dist que la n'a kat que soris y revielle.*

### **-Ruptures de construction.**

Elles sont assez fréquentes, l'auteur ayant tendance à suivre le fil de ses associations d'idées plus que la syntaxe phrastique dans toute sa rigueur : c'est essentiellement un fait de style. On se contentera ici de signaler quelques faits.

-Passages brusques du singulier au pluriel, accords sur le sens :

Mon 785 : *C'est le pais des abbés, che dient ore monne, / Pour honniestement iestre, pour viestir argent donne.*

- Construction d'un même verbe selon des valences différentes :

Mon 1674 : *La doit on ses peckiés et dou peuple plorer*

#### IV. Un fait de style : les thématisations.

Le *Registre* de Gilles Le Muisit a été dicté, qui plus est par un auteur aveugle dans l'impossibilité de se relire et dont le métier, pour ainsi dire, était la prédication ; peut-être peut-on voir dans ces deux faits des motivations possibles de sa façon particulière de construire phrases et discours. Il place régulièrement en première place – de phrase, de vers, de quatrain – le syntagme dont il fait l'objet de son discours ; le propos vient après. Mode de pensée ou artifice mnémotechnique, cette façon de placer ce que l'on veut mettre en valeur en début de discours, comme pour en assurer immédiatement la formulation avant d'en exposer des développements, induit des distorsions ou flottements syntaxiques qui se résolvent en principe par une reprise du thème par un ou plusieurs pronoms anaphoriques. Ceci ne se produit pas simplement dans le cadre du vers, auquel cas ces thématisations pourraient faire figure de procédé poétique : on en note des occurrences aussi bien dans les parties en prose que dans les pièces rimées.

Le rejet en début de vers du complément d'objet « Vos moines », dans ces deux vers de la pièce sur les bénédictins, entraîne ainsi, outre l'expansion par la relative, deux reprises anaphoriques successives par « les » :

*Vos moines que Dieus a mis en vo salvegarde*

*Wardés les bien, car Dieus a le fin les awarde.* (Mon 1143-44)

L'accent est mis sur le groupe nominal, là où une syntaxe plus classique déroulerait cette phrase à partir de l'impératif, faisant ainsi l'économie des différentes reprises. Ceci confère en partie au style de Gilles Le Muisit la lourdeur dont on lui fait souvent reproche. La thématisation reflète cependant la rigueur syntaxique de la langue de l'auteur : les pronoms anaphoriques rappelant le thème dans la suite de la phrase respectent rigoureusement la répartition en cas ou fonction. Voici quelques exemples de thématisations avec reprises pronominales, classés selon la nature du pronom :

- reprise par un pronom démonstratif :

*En estre pourveüt mettent leur estudie,*

*Boins vins, boines viandes, ce ne leur faille mie.* (Mon 117- 118)

- reprise par un pronom personnel :

- *le, les* reprennent un complément d'objet direct :

*Les tempores de dont qui bien les enquerroit,*

*Moult tost seroit trouvet se nulz se mesesroit.*(OM 541-542)

*Et chou k'en ay veut je le voel a nos successeurs notifyer* (Et 62-63)

*Et chou que j'ay penset, escrire le ferai.*

*Et chou c'on escrira moult bien le peserai* (Prol 233-234)

- Les pronoms adverbiaux *en* et *y* reprennent des compléments prépositionnels ou compléments d'objet indirects :

*de sen gouvernement et de ses comptes, je n'en ay riens trouvet ne veut* (Et 73-74)

*Femme, servans, biestes ne chose*

*Que tes proismes ait viers li close,*

*S'en as meffait, se t'en repret ;*

*Laise l'autrui et le tien prent.*( Lam 1331-1334)

*D'oster boines coustumes pluseur y mettent peine.* (Mon 157)

*A Dieu, a saint Benoit se vous y volés plaire,*

*A vos subgis devés monstret boin exemplaire* ( Mon 310-311)

*A chou faire li tamps qui keurt m'en a meüt.* (Prol 236)

Il y a ainsi au moins deux références à une même réalité par phrase : le syntagme mis en exergue, et une reprise pronominale. Mis en parallèle avec le procédé inverse, celui

consistant à annoncer par un pronom pléonastique à valeur cataphorique un membre de phrase dont on retarde la formulation<sup>1</sup>, ce processus de « thématization » donne à la lecture un effet de cohérence interne forte, voire de circularité du discours, par accumulations d'annonces et de reprises.

## V. Lexique : relevé de mots rares, peu ou pas attestés.

Le *Registre* de Gilles Le Muisit, écrit entre 1350 et 1352, témoigne comme beaucoup de textes picards d'un archaïsme linguistique relatif : les structures de l'ancien français y sont très bien respectées alors que dans d'autres régions à la même époque la langue évolue vers le moyen français. Le lexique employé par l'auteur du *Registre* est, lui, à la fois varié et novateur. Outre un certain nombre de termes techniques ou spécialisés, notamment pour tout ce qui concerne la vie des monastères, on relève des mots pas ou peu attestés, ou apparaissant pour la première fois semble-t-il avec leur sens moderne dans ce volume. Nous avons tenté dans les lignes qui suivent d'établir un bref relevé de ces mots, en donnant leur sens quand il a été possible de le dégager avec assez de certitude. Auguste Scheler, dans le lexique qu'il a proposé pour les *Poésies* éditées par le baron Kervyn de Lettenhove, émettait des hypothèses pour les mots qu'il ne comprenait pas ; nous faisons part de certaines. Les mots suivis d'un astérisque font l'objet d'une explication dans les « notes critiques ».

Nous renvoyons aux dictionnaires de référence et lexiques sous les sigles et abréviations suivants:

DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, ATILF- Nancy Université & CNRS ; site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

G : GODEFROY L.F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Steiner : 1881- 1902.

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, syntaxe.



Greimas : GREIMAS A.J., *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1969.

Huguet : HUGUET E., *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1925-1967, 7 vol.

Robert : *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey, Paris, Le Robert, 1995.

Scheler : SCHELER Auguste, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit (préface, glossaire, corrections)*, coll. *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, tome 37, Bruxelles, 1884.

TL : TOBLER Adolf – LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin puis Wiesbaden, Steiner, 1955- 1989

**abomme**, *subst.*, Mon 1003 : *abomination* (forme donnée par le DMF : *abosme*).

**acanler**, Mon 1067\* : *s'associer*

**affable**, Prol 340 : *bienveillant* (les attestations du DMF sont postérieures à 1350)

**ambier**, OM 488 , *convoiter* ; TL I 327, première attestation.

**canle\***, Mon 1612 : *chambre, espace ; fréquentation* OM 751. Voir la note à *acanler*, Mon 1067.

**carongne**, karongne, Lam 175, 1861, etc. : *chair* . Les attestations du DMF sont postérieures à 1350. Scheler prétend qu'il n'y a pas de nuance péjorative dans le terme chez Gilles Le Muisit ; le mot désigne cependant la chair en tant que corps voué à la décomposition, par opposition à l'âme.

**carpente\*** : *charpente, corps* ; parler sur leur charpente *parler à leur propos* Mon 321. Scheler donne le sens de « manière d'agir », « procédé ». Huguet donne des exemples pour le verbe « carpenter », qui serait synonyme de « parler sur le charpente de... » ; voir *carpenter* et la note en Mon 321.

**carpenter** , OM 880 : *parler en mal* (voir Huguet, II, 209). Voir le précédent.

**chascoute**, Non 691 : *querelle*. Nous tirons le sens du contexte : le mot n'est pas attesté (mention dans TL II 293, avec un exemple de Gilles Le Muisit et sans glose). Scheler rapproche cette forme de *sacoute*, au sens de « poussée, bourrade » chez Rutebeuf.

**cierque\***, Et 46 : *moine chargé de la surveillance du couvent, moine circateur*. Cette forme n'est attestée nulle part. Gilles Le Muisit traduit un *circuli* latin, mot qui est peut-être aussi de sa création (le terme habituel est *circatores*). Voir la note.

**claucefÿet**, Or III, 15 : *crucifié*. Scheler donne comme inadmissible (« lisez *clawefÿer* ») cette forme pourtant bien attestée dans G, II, 157 c.

**commender**, OM 622 : de tous est commendee par droit se signourie *son autorité est considérée par tous comme légitime* ; Scheler donne *commender* : « rehausser, priser ».

**comperer**, comper, Mon 808, Non 303 : *payer, expier* ; *forme syncopée ind. pst. P6 comprent* Prol 301. La forme syncopée de P6 *comprent* est impossible selon Scheler parce que la finale n'est pas tonique. Nous notons pourtant régulièrement dans le texte la disparition de *e* muets (voir l'étude de langue : *frai, souverains*).

**condescendre**, Prol 340 : *condescendre, daigner consentir* . Les attestations du DMF sont toutes postérieures à 1350.

**court** : *n. f., domaine dépendant de l'abbaye* Et 119, 176, 284, 290. Ce mot a une acception bien particulière quand il s'agit de l'abbaye : il désigne un terrain apportant des revenus notamment agricoles à l'établissement, distinct des *maisons* (qui rapportent des loyers) ou des moulins. Voir la carte suivant l'index des noms propres pour la situation des différentes « courts » dépendant de Saint-Martin de Tournai.

**couvreur**, Mon 880, 1273 : *couvreur*, qui pose les tuiles sur un toit. Les attestations du DMF sont postérieures à 1350.

**cuivre**, quivre : *fréquentation, sollicitation* Prol 3, Mon 147\*, 415, 1125, Non 603, OM 783, 827. Les dictionnaires ne donnent que le sens de « tourment, inquiétude » ; il paraît bien plus atténué chez Gilles Le Muisit. Voir la note en Mon 147.

**desbedarer\***, OM 400 : *laver, enlever une souillure*. Pas d'attestation de ce mot. On peut penser à une construction sur un adjectif \*bedareus, « boueux », donné avec astérisque par le *Lexique* de Godefroy mais douteux lui aussi. Voir la note.

**effundre** OM 208. Le sens de ce verbe dans les autres occurrences ne pose pas problème (*effundre* : « répandre »). Mais ici, appliqué à la présence de Dieu (« se fache s'en effundre »), le verbe signifie visiblement « se révéler » ; sous le coup de la colère, Dieu se manifeste. Scheler avait fait de *effundre* un nom, le verbe étant *fache, faire* à l'impératif : « qu'il abatte, anéantisse ! » (littéralement : « qu'il accomplisse un cataclysme ! »). Nous proposons en note une autre hypothèse, où *effundre* est une forme de *effoldrer*, « lancer des éclairs » ; voir la note en OM 208.

**enfretter**, *v.pron.*, OM 150 : *s'empreser* ; *p. passé enfreté, enfretet empressé, ardent* Lam 2033, Mon 240, OM 150. Il s'agit d'une première attestation selon TL, III 363.

**evilleur**, Mon 1360 : *celui qui éveille, qui suscite* ; le mot est attesté pour la première fois en 1350 selon le Robert.

**facunde**, *n.f.*, Mon 1287 : *parole, discours* Les attestations du DMF sont toutes postérieures à 1350.

**familes** : *serviteurs, suite*. Scheler voit en ce mot une création savante de l'auteur. Les attestations du DMF sont en effet toutes postérieures (exemples de Froissart).

**farder** (soi —), Mon 548 : *se charger* ; première attestation selon le DMF.

**frenetis**, OM 860: *fou, dément*. Les seules attestations présentées sont celles de Gilles Le Muisit dans TL, III 2236.

**gardyen**, Et 334\* : *personne chargée d'administrer le temporel de l'abbaye, en temps de difficultés financières*. Gilles Le Muisit a appelé « gardiens » les tuteurs de l'abbaye : après une série de désastres financiers en partie dus à des administrations défailtantes par trois abbés successifs, des personnes extérieures au couvent – des notables de la ville – ont veillé aux affaires de Saint-Martin de Tournai. Ces gardiens se distinguent des « proviseurs » (*prouveurs*), moines chargés de la même tâche.

**gratuité**, OM 800 : *cadeau, présent, gratification*. Première attestation selon le DMF.

**harache**, OM 846 : prendre par la harache, *prendre par le cou*. (DS p. 425 : courir a le harace : « poursuivre »). Le mot est attesté dans TL IV, 1, 898 *prendre par le harace*, « beim Schopfe fassen », « prendre par le toupet », avec comme seul exemple ce passage du *Registre*.

**irretis**, *yretis, adj.*, Mon 1327, Lam 1593, OM 858 : *attaqué, infecté*. Première attestation selon TL IV 1462, G IV 611 c.

**jolieté**, Med 692 : *parure*, les attestations du DMF sont toutes postérieures.

**aller de telz (d'autres, de grosses) lanches** *pratiquer de telles (d'autres, de sévères) attaques* Mon 1528, Non 424, OM 1066. Première attestation de ce sens selon Greimas.

**lantierne**, Et 48\* : traduit le latin *lucerna*, qui désigne le lieu réservé aux novices (dortoir à l'étage avec lanterne, ou verrière). Les « juvenes in lucerna » *s'opposent aux* « pueris in schola ». Ce mot est inconnu par ailleurs ; aucune attestation d'un équivalent français de *lucerna* en rapport avec la vie monastique ou scolaire, aucune attestation non plus en latin dans un sens autre que le sens propre (« lucarne »). La lecture même est douteuse : si le mot traduit *lucerna*, ne faut-il pas lire *l'aucierne, laucierne* ?

**ligneur**, Mon 879\* : *celui qui trace, qui arrange, architecte* (Scheler). Première attestation selon le DMF.

**mocener** Mon 1243\* . Scheler considère qu'il s'agit de *moiener* « intervenir dans ce qui ne vous regarde pas ». Le sens serait satisfaisant dans le contexte, mais le manuscrit porte bien *mocener*. Il pourrait s'agir d'une forme suffixée de *mouscher, moucher*, « espionner » ; voir la note.

**nochet**, Med 400 : *reproche*. Seule attestation dans le DMF. Scheler ne reconnaît pas ce mot et serait tenté de lire *vochet* (de *voix*).

**pain** : pain de lignage OM 832 *situation confortable, assurée* (cf pain de chapitre) ; expression mystérieuse, voir la note.

**pener**, Mon 1603, dans *Chou qui n'est bien wardet on dist* : « *mal est penet* » : *gagner péniblement* ; G. donne ce sens avec comme seule attestation cette expression de Gilles Le Muisit. Il s'agit en l'occurrence d'un proverbe (Hassel P11, « Mal est pené qui n'est gardé. »)

**petulans**, Med 557 : *vif* ; première attestation dans le DMF.

**plakerie**, OM 736 : *tromperie* , première attestation selon Greimas.

**poigneur**, Mon 880\* : celui qui coud (?). Le sens du passage est obscur. A. Scheler est tenté de comprendre *pigneur* « peintre ».

**promoteur**, OM 290\* : *celui qui promeut, qui élève* ; première attestation selon TL VII 1975, *promotor*. Voir la note.

**redaisier**, OM 986 : *se refuser, hésiter*. Seule attestation dans G VI 701b et TL VIII 518.

**reponneur**, Non 392 : *dissimulateur, recéleur* ; Première attestation selon Greimas.

**ruser**, Mon 1243, Non 181 : *recevoir des visites* ; rusés *adj.* – gens rusés *visiteurs* Non 182 . Seul exemple enregistré par G. et TL avec cette acception.

**sinistrer** : *gâter, manquer* ; *inf. substantivé, échec* Prol. 504 ; première attestation selon Greimas.

**sorder**, Med 608\* : soi —, *se salir*. Seule attestation dans le DMF.

**tahon**, Beg 118 : *aïeule* ; tahon est en principe masculin (« aïeul, grand-père », fém. *taionne, tahonne*).

**temprure**, Non 533 : *n. f., modération, mesure*. Seul exemple pour ce sens tiré de Gilles Le Muisit dans le DMF.

**tintin** : faire des tintins, *caquetages, commérages* Non 505 ; première attestation selon Greimas.

## V. Etude littéraire.

Une solide réputation d'écrivain trop prodigue composant au fil de la plume s'est attachée à Gilles Le Muisit au fil des études de son œuvre. Pour la plupart des commentateurs, c'est un écrivain qui ne compose pas. Tel dictionnaire invite à lire les « pages savoureuses de ce trop fécond vieillard<sup>1</sup> » ; Robert Bossuat, dans la courte notice qu'il consacre à Gilles Le Muisit, affirme qu'il « ne s'embarrasse ni de plan ni de méthode, mais aligne ses pensées comme elles viennent, trouvant parfois le mot heureux et la formule vigoureuse malheureusement noyés dans le fatras des répétitions et des radotages.<sup>2</sup> ». Henri Lemaître s'est plu à trouver dans une liste des étudiants à Paris un « Magister Egidius Moysi, alias dictus Pluma, presbyter Tornacensis<sup>3</sup> » ; *pluma*, parce qu'il s'était toujours montré bien écrivassier, notant tout ce qui le marquait, tenant des registres très complets. Les difficultés génériques que pose l'œuvre, ajoutées à la structure quelque peu flottante que présentait l'édition, ont pu accentuer l'aspect décousu du *Registre* ; la composition en est certes particulière, et nous proposerons tout d'abord une brève analyse des différentes pièces de la partie éditée en insistant sur la modalité des enchaînements, que ce soit entre les pièces ou à l'intérieur de chacune d'elles. L'abbé était rigoureux à sa façon ; nous n'avons guère réussi à prendre sa logique en défaut.

Le *Registre* déroute en partie parce que nous avons du mal à le rattacher à un genre littéraire connu. On l'a dit, le titre de Kervyn de Lettenhove, *Poésies*, ouvrait un horizon de lecture qui se révélait trompeur. Gilles Le Muisit ne se présente jamais comme un poète. Il admire les « boins faiseurs »<sup>4</sup> et cite plusieurs fois le dominicain encyclopédiste Vincent de Beauvais ; il veut « registrer toudis cose plenièr », « savoir

---

<sup>1</sup> MOURIN L., « La littérature morale et religieuse en Belgique au Moyen Age », in *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, sous la direction de G. CHARLIER et J. HANSE, Bruxelles, 1958, entrée « Gilles Li Muisis », tome 1, p. 59.

<sup>2</sup> Robert Bossuat, *Le Moyen Age*, coll. *Histoire de la littérature française*, sous la direction de J. Calvet, Paris : Del Duca, 1962, p. 310.

<sup>3</sup> Henri Lemaître, *op.cit.*, introduction, p. VI.

<sup>4</sup> Med 187

le non de chou de cha derriere<sup>1</sup> » ; ces pétitions de principe annoncent bien plutôt une enquête prétendant à une certaine exhaustivité. Déjà auteur d'ouvrages historiques, l'abbé de Saint-Martin de Tournai entreprend avec le *Registre* l'équivalent français, « pour chiaus qui ne sevent lettre », « pour chiaus qui ne sevent latin », des « sommes » qui circulaient à son époque. Il y aura donc un peu de tout dans ce *Registre* : de l'histoire, de la poésie, des instructions morales, et même un coutumier d'abbaye. Œuvre diverse, ce volume répond cependant à des motivations claires et souvent exprimées dans les prologues ou dans le cœur des pièces. Il est de toute évidence une chronique : l'abbé, au terme de sa vie, entreprend de transmettre son témoignage sur ce qu'il a vu ; volontiers « laudator temporis acti », il confronte le bon temps qu'il a connu dans sa jeunesse à l'époque désolée qu'il voit se profiler. Il compose son livre avec des manières d'historien, dans le traitement des sources, dans l'usage de ses notes, dans la rigueur même dont il fait preuve . Le *Registre* est certes aussi œuvre poétique, mais presque au sens que ce mot aurait si on l'appliquait à la liturgie : l'abbé admire les écrivains qui ont été musiciens, les Guillaume de Machaut, les Philippes de Vitri ; sa poésie est moins lyrique que rythmée, et le lecteur se plaira à trouver tantôt des régularités, tantôt des tentatives de rompre des schémas trop rigides. Mais ce qui domine le *Registre*, tant dans les thèmes abordés que dans la façon de les agencer, c'est sa dimension pédagogique. L'abbé est un prédicateur, cela se sent en permanence. Il traduit le latin, expose des sentences, confronte les époques, pour que des gens, peut-être, soient sauvés grâce au livre. Cette vision de l'œuvre littéraire comme instrument même modeste du salut peut nous étonner ; Gilles Le Muisit ne cesse cependant de l'affirmer. C'est qu'il est un moine dont la vie tourne autour d'un Livre, la Bible ; tous les autres livres en seront de bien pâles reflets, mais tout de même dotés d'un certain pouvoir, fût-il indirect, de rédemption.

Le *Registre* est par ailleurs un ouvrage écrit par un moine et au moins en partie adressé à des moines. C'est une évidence, mais riche de conséquences littéraires. Il existe en effet des caractéristiques propres aux œuvres monastiques dont Jean Leclercq<sup>2</sup> a livré une analyse précieuse à laquelle nous renverrons souvent. Beaucoup des enchaînements du *Registre*, comme d'ailleurs beaucoup de vers pris isolément, nous sont obscurs alors qu'ils devaient couler de source pour les premiers auditeurs ou

---

<sup>1</sup> OM 215 et 216.

<sup>2</sup> Dom Jean Leclerc, *L'amour des lettres et le désir de Dieu, initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, 1990.

lecteurs du *Registre*, les moines bénédictins de Saint-Martin de Tournai. L'ouvrage est tout imprégné de la culture monastique, du style monastique, de la façon de voir le monde des moines. Il est aussi plein de sous-entendus, formules elliptiques, images dont le lecteur sent bien que la saveur lui échappe en partie : comparaisons ou plaisanteries de cloître, qu'on en est réduit à analyser de manière bien scolaire. La façon de composer nous déroute parce que monastique elle aussi : les références bibliques s'enchaînent librement, convoquées par une mémoire exercée, suscitées par des sonorités ou des images. Le livre fonctionne ainsi par réminiscences et montre le fonctionnement d'un esprit dans l'acte même de la création littéraire. Son caractère « monastique », œuvre d'un moine cloîtré, qui plus est aveugle, mais plein de curiosité et personnage dont le statut dans sa ville faisait un homme public, fait enfin reposer le *Registre* sur un paradoxe irréductible : l'autobiographie n'est jamais clairement dirigée vers son auteur, dérivant régulièrement vers la prédication qui est un réflexe chez l'abbé ; mais la prédication s'essouffle vite, l'auteur s'apercevant tout compte fait que n'étant pas homme du siècle, sa vision du monde extérieur est bien vite inexacte. Le texte se déroule ainsi au fil d'une dialectique complexe du dedans et du dehors ; au moment de refermer le volume, on ne sait plus trop s'il était destiné à un public extérieur, ce que sa dimension pédagogique marquée donnerait à penser, ou s'il s'agissait d'une longue méditation à vocation plus interne, dont les seules lectures publiques auraient été réservées aux moines. On se demande alors si un désarroi de cet ordre n'a pas en partie empêché la diffusion du *Registre*, considéré comme un manuel pour les moines plus que comme une œuvre historique ou littéraire à part entière destinée à la reproduction.

## I. Les « prologues » et le « registre sur les religieux » : analyse.

L'édition qui suit adopte pour la première partie du *Registre* une partition en pièces ou chapitres dont la délimitation repose en partie sur les informations données par la *Table*, en partie sur la hiérarchisation matérielle du manuscrit. Si l'on extrapole pour le *Registre* les hypothèses qu'émet Henri Lemaître sur la composition des ouvrages historiques, on peut supposer que l'abbé disposait de notes, voire d'une trame pour certaines pièces, qu'il a compilées en les remaniant pour former ce volume. C'est exactement la démarche des historiens ; nous y reviendrons. On notera ainsi que certains chapitres semblent autonomes ; ils ont été écrits à part avant d'être insérés en l'état ou presque dans le *Registre*<sup>1</sup>. Ceci fait des différentes pièces des réflexions assez indépendantes mais rassemblées dans un ordre bien réfléchi, que l'on pourra dégager après analyse interne du contenu de chacune.

### 1. Les « prologues » : une marche timide vers l'acte d'écriture.

Cinq pièces se succèdent avant le début du « Registre sur les religieux » : Une « lamentation », une « méditation », des prières, un « prologue » couplé à une « narration », et un véritable ovni littéraire, l'« Etat du monastère », un mélange de coutumier et d'histoire de Saint-Martin de Tournai. Ces titres, à peine plus explicites dans la *Table*, ne nous apprennent pas grand chose sur le contenu des différentes pièces. On ne voit pas bien ce qui distingue une méditation d'une lamentation, ni pourquoi le

---

<sup>1</sup> Les *orisons* étaient achevées avant l'écriture de la *Lamentation* : la première « de lonc temps faite », d'après son titre, les autres datées de l'épidémie de 1349. Une version latine de l'Etat du monastère était écrite dès 1347. Le traité sur les *moines* (Mon dans le *Registre*) a également été achevé bien avant son insertion dans le livre. Gilles Le Muisit affirme dans un passage du « registre sur le siècle » qu'il a écrit successivement le traité sur les moines noirs et celui sur les papes : « Acomplit et finet un traitiet des noirs monnes c'on dist l'ordene saint Benoit, volentés me prist de registrer briefment aucune cose des pappes nos sains peres qui ont esté de men temps ; et commenchai dou pape Celestin qui fu sainte personne, car des autres devant ne saroie jou parler, pour chou que jou estoie uns jovenechiaux et pensoie pau a tels choses ». Dans le *Registre*, ces deux pièces sont séparées par Non, Beg, OM, et un prologue sur les « Etats en général ». Il semble que l'abbé ait entrepris un traité de moindre ampleur, avant de songer au *Registre* qui devait se décomposer entre remarques sur les religieux et traités sur le monde civil ; il a alors séparé les pièces d'origine en les insérant dans un nouveau plan. Le souci de composition est donc plus que manifeste.



prologue se trouve après une trentaine de feuillets. C'est que visiblement, l'auteur avait besoin de ce temps pour admettre que son livre avait commencé ; ces cinq pièces sont autant de justifications de l'existence du livre aux yeux de l'auteur comme à ceux de ses lecteurs.

*a. La lamentation : entre autobiographie et prêche, sous le signe du repentir.*

La première pièce du *Registre* commence par égarer son lecteur : Gilles Le Muisit s'y lamente très peu. En l'an 1350, dit-il pour commencer, il lui prend l'idée de considérer sa vie et de louer Dieu pour lui avoir permis d'atteindre son grand âge dans de bonnes conditions. Cette action de grâces liminaire l'amène bien vite à une dissertation sous-tendue par la théologie augustinienne sur le péché : face à la tentation, chacun est heureusement libre de ne pas céder, avec l'aide d'un ange gardien et face aux assauts permanents du diable. Suit une brève exposition de la nature contagieuse du péché : l'un amène l'autre, jusqu'à la sanction du Jugement Dernier. Gilles Le Muisit cesse ici ses prétentions à l'autobiographie en laissant échapper au vers 141 la première exhortation à son public : « Oyés peckeur et ascoutés »... La suite de la *Lamentation* se déroule ainsi, dans des va-et-vient entre intermèdes à la première personne, riches parfois de données biographiques, et vastes passages didactiques : sur la grâce et le repentir, sur les différents âges de la vie, sur l'écoulement inéluctable du temps vers la fin de tout ; un passage sur sa cécité le fait confronter les yeux corporels aux yeux spirituels, les « oels dou coer » (789). La tendance à entremêler les passages autobiographiques à de véritables prêches s'accroît à partir du vers 893 et de la formule latine « Quis ? quid ? ubi ? quando ? quotiens ? cur ? quomodo ? per quos ? », tout droit sortie des pénitentiels ou manuels pour la confession si connus à partir du treizième siècle. Désormais l'abbé prend la posture du prêtre face au pécheur et donne les enseignements qui feront la bonne confession : un questionnement discret sur les péchés, une dissertation méthodique sur les cinq sens qui poussent à la faute, sur les dix commandements qui guident le chrétien, sur les bienfaits de la science et des livres, sur les deux jugements, à la mort et à la fin des temps, qui attendent le pécheur. La fin de la *Lamentation* se déroule entre des demandes d'indulgence à Marie, aux saints, au Saint-Esprit, et de brèves considérations soi-disant autobiographiques, tellement mêlées aux passages didactiques que l'on se demande dans quelle mesure elles ne sont pas que prétexte.

La première pièce du *Registre* déploie donc un vaste mode d'emploi du repentir qui amène invariablement le lecteur de la figure discrète de l'abbé à sa propre personne. Quand Gilles Le Muisit parle de lui, c'est pour faire de son existence un exemple plein d'imperfections à ne pas trop suivre, sinon dans sa démarche de contrition. L'auteur s'y met en scène sous les traits d'un humble pécheur qu'il tance lui-même, comme s'il s'entendait en confession<sup>1</sup> ; le dédoublement ne laisse pas d'étonner. Il s'explique peut-être par la nécessaire ouverture à autrui du livre. Ce dernier n'est pas une œuvre d'égoïste, et parler de soi n'a rien d'évident dans la démarche du *Registre*. Tout y est dirigé vers deux saluts, celui de l'auteur, qui dit composer pour ne pas s'attirer la damnation par trop d'oisiveté, et celui du lecteur ; celui de l'auteur passant nécessairement par celui de son public, une lamentation plus intimiste, qui nous paraîtrait plus sincère, est impossible. Cette première pièce est là pour introduire l'œuvre en prenant comme point de départ la personne de son auteur, dont les souvenirs et pensées pleines de regrets suscitent et justifient l'écriture. Ce sont, au début de la *lamentation*, les idées sur le temps passé et l'âge qui amènent les premiers passages didactiques. Aux v. 269 et 270, le fait d'être le dernier survivant donc l'ultime témoin des années 1300 arrête un instant l'auteur : « Tout sont mort, et jou seus vivoie / Quant cest registre pourpensoye ». On notera que le projet du *Registre* est bien défini et que la *Lamentation* n'est plus envisagée isolément. En revanche, dans un premier temps, l'objet de l'œuvre doit rester Gilles Le Muisit et lui seul : on lira, après une digression sur les « états » de la société, « De ces estas me vorai taire » (v. 331) ; plus loin : « De ces estas plus ne parrai/Fors du mien, anchois m'en tairai. /Mes quant temps et lieux en venra,/Moult bien, par Dieu, m'en souvenra<sup>2</sup> » ; et presque à la fin de la pièce : « Byaus dous Diex, or me volrai taire / De tels materes, et retraire / A mi doloir et lamenter ». La tentation est grande de passer à d'autres sujets, mais dans le temps de la *Lamentation*, il n'est permis de parler que de soi.

---

<sup>1</sup> Parler de soi en tant que pécheur à la troisième personne pouvait être une démarche exemplaire de contrition réussie : on examine ses péchés avec une telle objectivité que l'on en arrive à faire du fautif une autre personne, que le chrétien repentant voit de l'extérieur. Voir Jean-Charles Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale (des origines à 1230)*, Genève : Droz, 1967, p. 37 : « la conversion procède à partir d'une démarche repentante qui est la connaissance de soi comme pécheur, le *gnôthi seauton* de toute la théologie médiévale. C'est aussi la *fuga mundi*, ce thème par excellence monastique du dépassement et du dégoût en face des terrestres réalités. S'il parvient à ce détachement, le moine surmonte son propre repentir et se souvient de ses péchés comme s'ils étaient ceux d'un autre. »

<sup>2</sup> Lam 585-588.

*b. Des prières liminaires : l'imprimatur de Dieu et de ses saints.*

Après le long temps du repentir censément à la première personne, Gilles Le Muisit s'adresse directement aux autorités célestes. Sept prières implorent le pardon avant l'œuvre comme si l'auteur devait se concilier Dieu et ses saints pour s'octroyer le droit d'écrire. Il est intéressant de confronter ce début de *Registre* à sa fin. Avant l'œuvre se succèdent une *lamentation* consistant en une déploration des péchés, affirmant la nécessité du repentir et brandissant la menace du Jugement, et des prières fort sombres ; à la fin du livre, en un jeu de symétries assez significatif, la joyeuse action de grâce de la *Louange et regrasciement* précède des *prières* finales beaucoup plus canoniques : gloses sur le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo*. La symétrie peut se déceler jusque dans le détail des prières à Marie, prière pour implorer le pardon des *Orisons* face au poème final sur « Marions est grosse », action de grâces plutôt triomphante <sup>1</sup>. Dans leur ensemble, les prières du début sont des prières suppliantes. L'oraison à Marie « de lonc temps faite » se rapproche par son incipit des prières dites « de Théophile », sur le modèle de celle que l'on attribue au malheureux évêque qui avait vendu son âme au diable en échange de quelques richesses ; au plus profond de son désespoir, le réprouvé s'adressait à la Vierge, pour implorer son pardon et la supplier d'intercéder pour son salut auprès de Dieu. L'auteur veut-il s'attirer de même la bienveillance du ciel en intercalant ici cette prière ? Les six suivantes, composées selon les dires de leur auteur à l'occasion des épidémies de peste de 1348-49, saisissent également par leur tonalité presque macabre. Chacune réserve quelques vers à un tableau des morts et des mourants, vus comme coupables et donc justement punis. Chacune supplie son destinataire pour qu'il transforme la sentence et change la punition en pardon. Aucune de ces prières n'est d'actualité au sens propre : quand Gilles Le Muisit écrit son *Registre*, l'épidémie est terminée depuis un an. Mais métaphoriquement leur insertion se justifie pleinement. A ce stade, le livre n'est pas commencé, l'auteur vient de s'étendre sur ses péchés, il y a nécessité du pardon, pour l'abbé et pour son public.

---

<sup>1</sup> Voir annexes.

c. *La méditation : le livre et ses inspireurs.*

Dans la troisième pièce du *Registre*, l'auteur évoque pour la première fois son projet littéraire avec précision. La *lamentation* ne mettait en scène que le pécheur et le prédicateur ; la *méditation* renseigne un peu son lecteur sur la conception de la création littéraire par l'abbé. Le projet paraît tout d'abord auto-centré :

Me pourpensai et m'avisai,  
Et en men coer pris avis ay,  
Comment porai bien employer  
Me temps, et bien ensonnyer  
Pour aucune chose trouver  
Dont on ne me puist reprover<sup>1</sup>.

Mais peu après des motivations plus précises viennent justifier l'œuvre : pour l'abbé, le livre permet à ses lecteurs de s'améliorer et de tendre au savoir. Il s'agira d'opposer les temps anciens aux temps présents car les jeunes gens n'écoutent plus leurs aînés ; seul le livre peut assurer cette transmission. Gilles Le Muisit désire donc « mettre par lettre / Chou que li gent ancien disoient » (46-47). Les livres ont d'autres vertus ; ils adoucissent les mœurs en évitant des querelles souvent dues à l'ivresse, ils sont une nourriture pour l'âme (« peuture », v.239). Plusieurs scrupules pourraient cependant retarder l'entreprise de l'abbé, déjà ajournée longtemps selon ses dires<sup>2</sup> : la crainte de voir se déchaîner ces gens qui critiquent à tort et à travers, et la conscience de n'être qu'un débutant maladroit vis-à-vis des auteurs qu'il admire, morts ou contemporains. Et de citer des célébrités et des inconnus : Guillaume de Machaut, les auteurs du *Roman de la Rose*, Jean de la Motte, le Renclus de Molliens, un certain Philippe de Vitri avec son frère, un Colart Haubiart. Ceux que nous connaissons sont des auteurs d'ouvrages didactiques, souvent allégoriques, et certains, Guillaume de Machaut ou Jean de la Motte, sont connus comme musiciens ; Gilles Le Muisit signale à propos de ce dernier que « bien le lettré et le notte / Troeve et fait de moult biaux dis » (331-332). L'auteur confesse ainsi ses goûts littéraires, avant d'opposer les œuvres de distraction aux œuvres pieuses en affirmant sa nette préférence pour les secondes. A ce prologue « littéraire » succède comme dans la *lamentation* un retour sur soi (« Or a my retourner volrai », 405). L'auteur y reprend certains des sujets de la première pièce comme la nécessité de se pourvoir de bons avocats face à la mort ou un développement sur sa cécité. Mais on

---

<sup>1</sup> Med 7-12.

<sup>2</sup> « Une matere m'est venue ; / En men coer l'ay lonc temps tenue », Med 183-184 ; ou ailleurs : « Or voel mes pensees desclore : / Attendut ay moult grant tempore ! », Med 755-756

retrouve régulièrement des passages consacrés à l'entreprise littéraire, avec des constantes : il s'agit d'un projet longuement mûri, longtemps réfréné par crainte des reproches et médisances ; l'auteur se montre timide face aux auteurs reconnus et aux œuvres existantes, mais tout livre est utile et il se sent un rôle à jouer en tant que témoin d'un autre temps.

Un pas a manifestement été franchi : l'ensemble des pièces du prologue fonctionne en tension vers un but qui est le commencement de l'œuvre. Après l'entrée en matière de la *Lamentation* qui apparaît comme une version très développée de certains prologues traditionnels, après des prières liminaires appelant le pardon de Dieu et de ses aides, la *Méditation* justifie l'écriture, à la fois au niveau individuel – il faut éviter les pensées néfastes qu'induit l'oisiveté – et collectif – les livres en général sont une bonne chose, et celui-ci, en confrontant deux époques, devrait malgré ses imperfections être riche d'enseignements. La littérature n'est certes pas un passe-temps agréable. Les mots employés font plus penser au patient labeur, souvent pénible mais gratifiant à long terme, de l'artisan. Les poètes sont désignés par le nom « faiseurs » ; les verbes « labourer », « embourer » (44), « paine mettre » (45), renvoient à une tâche ardue. L'auteur en attend d'ailleurs moins de la gloire que des critiques, et les apparentes digressions sur les jaloux médisants ou le Jugement (métaphore pour le verdict des lecteurs ?) sont en fait intimement liées au reste du texte. A se demander dans quelle mesure l'écriture n'est pas un sacerdoce, le pendant pour cet abbé aveugle du minutieux travail des copistes.

*d. Le prologue et la narration : sur l'importance d'écrire et de diffuser le savoir.*

Ces deux textes assez différents sont regroupés dans la table comme dans le manuscrit, puisqu'aucun titre ne vient séparer la *narration* en quatrains du *prologue* en prose. On notera au sujet de la *narration* qu'elle est la première pièce en quatrains d'alexandrins, rythme que préférera définitivement l'auteur aux distiques d'octosyllabes adoptés jusque là.

Le *Prologue*, en une trentaine de lignes très denses, résume en l'explicitant le projet évoqué dans la *Méditation*. Il l'enrichit de données précises : l'abbé y dresse un inventaire de ce qu'il a déjà écrit, pour encore justifier l'œuvre présente et à venir ; il y donne en quelques traits lapidaires ses intentions, et affirme l'importance de la transmission des savoirs et des œuvres. Un nouveau modèle apparaît, celui de Vincent

de Beauvais (l.11). Son nom ne figurait pas dans la *Méditation* parce qu'il n'était pas un poète. Mais son influence sur la genèse du registre n'est pas négligeable. Vincent de Beauvais avait entrepris de dresser un tableau complet des connaissances de son époque pour les transmettre aux générations futures<sup>1</sup> ; Gilles Le Muisit se réclame de la même démarche, et dans le monde qu'il approuve, les « bons étudiants » se réjouissent et s'instruisent en lisant de tels ouvrages. Il dit aussi très clairement tout le bien que peut faire son livre, écrit pour que « les gens presens et li futur sachent le bien qui soloit iestre, pour yauls corrugier et amender ; et se tout ne le font, se Dieus plaist, si le feront pluseur » (Prol 21-23).

La « matière » des « bons étudiants » sera le sujet de la *narration*. L'auteur y rappelle la belle époque qu'il a connue dans ses propres années d'études, avant 1300. Importance des études et du savoir en général face au dévoiement de la société contemporaine : au milieu du quatorzième siècle, les études ne garantissent plus une bonne situation, puisque l'on n'octroie plus les bénéfices et les rentes que sur recommandation ou entre connaissances, « par prières » ; le mérite ne compte plus. Le corollaire, c'est la médiocrité des clercs en place après désertion des étudiants écoeurés ; ces « prestiotis » ne peuvent plus donner le bon exemple à leurs ouailles ; toute la société se délite. Plaidoyer pour les études et la transmission du savoir, la *narration* se fait critique des professions lucratives, et là encore la tentation de parler des « grands », princes ou prélats, surgit, mais vite réprimée :

Des princes, des prelas a present me tairai ;  
Quant tamps et lieux sera, tost assés je rarai  
Reprise le matere si que faire sarai,  
Et ensi le couroc de nullui je n'arai<sup>2</sup>.

L'auteur avance à petits pas et ne veut pas mélanger les sujets. Il consacre cependant deux cent vers aux rois de l'Ancien Testament, mais c'est, dit-il, parce que le « siècle mauvais » l'amène à prêcher plus qu'il ne le devrait. Là encore, la digression qui irrite le lecteur n'est pas si éloignée du sujet que cela. On pourrait émettre l'hypothèse d'une démarche assez contournée de l'abbé dans ses différents « prologues », chaque pièce annonçant un aspect de l'œuvre. La « narration » doit introduire les chapitres encore lointains du « registre sur le siècle », avec une partie sur les « grands » et une sur les

---

<sup>1</sup> Sur cette importance de la transmission de l'histoire, voir OM. 179-180 : « Freres Vinchans a fait livres as successeurs, / Et trop bien ordenés, de tous predecresseurs. » Sur Vincent de Beauvais et ses œuvres, voir la note à Prol 11.

<sup>2</sup> Prol 313-316.

étudiants, tous des séculiers par opposition aux gens du premier registre dont le prologue intitulé serait l' *Etat du monastère* .

e. *L'Etat du monastère : l'histoire, le cloître et le témoignage.*

Dans le manuscrit, l' *Etat du monastère* s'inscrit dans la continuité du *Prologue et narration*, dont il n'est distingué que par une rubrique ; la pièce sur les *Moines Noirs* qui suit est annoncée par une miniature et un titre. C'est ce qui nous a fait considérer cette curieuse pièce comme un prologue plutôt que comme une première partie du « registre sur les religieux ». L'édition ancienne oublie tout simplement le titre et intègre l' *Etat du monastère* au *prologue et narration*, supposant peut-être que le terme « narration » s'appliquait mieux à l' *Etat du monastère* qu'à la pièce en quatrains qui le précède.

On se demande bien un peu ce que viennent faire les quelques pages en prose de l' *Etat du monastère* dans le *Registre*. La chronique s'y mêle à des *consuetudines*, ou « habitudes » des moines : l' *Etat du monastère* est en partie un coutumier d'abbaye. Ces documents en principe à usage interne exposent l'application locale et concrète des principes de vie édictés dans la Règle de saint Benoît ; l'abbé livre ici les *consuetudines* de Saint-Martin de Tournai au public. L'objectif étant pour l'auteur d'expliquer comment une abbaye florissante et prospère est devenue l'établissement endetté et presque vide dont il a pris la charge en 1332, les saines habitudes d'antan y sont opposées aux dérives les plus récentes ; les explications sont aussi bien historiques, comme les guerres de Flandres et les différents conflits qui ont ruiné la région, que purement internes comme la succession d'administrations désastreuses sous la conduite de trois abbés plus désireux de s'enrichir que de faire respecter les « coutumes ». Le style est d'une sécheresse tout administrative, les formules juridiques abondent ; on est très loin ici de toute poésie, loin également des distiques ou quatrains des pièces précédentes.

Cette courte pièce très prosaïque s'est révélée précieuse à bien des égards. Plus que la longue et méthodique dissertation sur les moines, elle permet de connaître la vie d'un monastère bénédictin au quatorzième siècle. On a en outre bien du mal à comprendre certaines des diatribes du « *Registre sur les Religieux* » si l'on n'a pas à l'esprit la longue catastrophe qui a désolé l'abbaye dont Gilles Le Muisit a pris la

charge au pire moment ; les maux dont il fait une généralité dans les pièces qui suivent ont ici une portée concrète très palpable, et l'abbé était bien placé pour en connaître les conséquences. La valeur historique de cette petite pièce a par ailleurs été remarquée<sup>1</sup> ; tout y est exact et conforme aux sources diplomatiques, l'analyse des causes se fait avec méthode et logique. Il existe une version latine de ce texte datée de 1347, que les éditeurs des pièces historiques n'avaient pas éditée ; l'abbé a donc traduit en français son propre coutumier pour l'insérer dans le *Registre*, en guise de prologue aux pièces sur les religieux. Le lecteur, averti des mésaventures de Saint-Martin de Tournai, ne s'étonnera pas de trouver par la suite tant de regrets sur les évolutions des pratiques monastiques dans les différentes communautés.

## 2. Le *Registre* sur les Religieux : le « maintien » des religieux réguliers.

La première partie proprement dite du *Registre*, après l'ensemble des pièces liminaires, réunit des développements sur les différents ordres religieux dont le point commun est de se soumettre à une Règle : Les « moines noirs », autrement dit les bénédictins, les religieuses en général, les béguines, et les « frères » : franciscains, dominicains, augustins et autres ordres « mendiants ». L'ensemble de ces ordres se distingue de la société ou « siècle » dont les membres, y compris les prêtres ou les prélats, même les chanoines, sont désignés par le terme « seculers » ; ces derniers feront l'objet du troisième pan du *Registre* « sur le siècle ».

### a. Un « miroir des Moines. »

Le *Registre sur les Religieux* s'ouvre, très logiquement, par des développements sur l'ordre bénédictin, le premier historiquement et le plus répandu. L'abbé s'y étend

---

<sup>1</sup> Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, p. 10-11 : « les récits du chroniqueur fournissent bien souvent un complément d'explication aux données sèches et souvent laconiques des sources diplomatiques ; celles-ci assurent à leur tour le contrôle des affirmations de Li Muisis, qui, disons-le tout de suite, n'est jamais pris en défaut. Conscientieux et honnête, l'abbé de Saint-Martin était intelligent et cultivé. Infiniment scrupuleux et critique, d'une réserve que sa cécité avait développée davantage, Gilles Li Muisis a rédigé une œuvre de grande valeur. Son information, il la puisa à toutes les sources possibles : orales, narratives et archivistiques. Désireux d'atteindre à travers elles une vérité pleine et entière, il a pratiqué la critique du témoignage à un degré rarement atteint au Moyen Age. »



longuement sur des prescriptions aux moines avec des passages plus précisément adressés aux abbés. Il commence cette longue dissertation par une exposition des trois vœux, que vient contrarier ce que l'on appellera le « paradoxe monastique » : les moines choisissent la pauvreté, mais leur humilité attire un afflux de dons ; les monastères, mécaniquement et malgré eux, s'enrichissent, et la spiritualité en souffre. Ce paradoxe gouverne une courte histoire du mouvement monastique, et suscite un premier développement sur les différentes tentations que devra affronter tout moine. Le texte est à l'impératif, à la seconde personne : c'est une prescription. Très tôt s'insère un discours assez autonome sur les abbés ; un titre rubriqué, l'annonce, *nota de abbatibus*. Cette note était-elle déjà écrite <sup>1</sup> ? La pièce passe ensuite en revue les différentes sortes de moines, abbés, puis « officiers <sup>2</sup> ». L'abbé en profite pour déplorer la trop grande place de l'administration du temporel dans les monastères, avec un retour sur le « paradoxe monastique » :

Au commencement fumes sur povreté fundet,  
Mais par les saintes vies sont li bien habundet ;  
Li cuer des boins anchyens ont estet bien mundet,  
La li contraires est, tout bien sont redundet.<sup>3</sup>

La pièce aurait pu s'arrêter à la fin des considérations sur l'enrichissement abusif de l'ordre. Mais après un début de conclusion, le développement reprend car, dit l'auteur, « Taire je ne me puis de parler des noirs monnes, / Qui de foundation portent les noires gonnes » (1049-1050). Il reviendra donc successivement sur la vie de saint Benoît, résumera ce qu'il a dit des abbés et des officiers, avant de s'intéresser plus longuement aux « cloîtres », ce qui l'amène à une reprise de certaines recommandations de coutumier : comment l'on se comporte à l'église, au dortoir, au réfectoire, au chapitre. Un court excursus sur les ordres mendiants est vite interrompu par les exigences de composition :

---

<sup>1</sup> Des indices font penser que la « note » existait comme pièce autonome. Elle commence par un court prologue, où l'auteur prétend changer de manière de composer : « On dist : « Spiritueulz va devant temporel » ; / Pour chou selonc me sens voel je monstrier or el / Que je n'ay fait devant, et se fauc au rimer : / Je ne puis mie tous mes fais leonimer. » (Mon 313-316). Cette affirmation est étrange dans le contexte, où l'on ne constate aucun changement de mètre. Mais d'autres passages montrent que s'il y a eu insertion, le texte a été remanié pour s'intégrer au développement en cours : « Assés ay des subgis parlé sur leur carpente. / As souverains parrai, si leur dirai m'entente » (Mon 321-322).

<sup>2</sup> « officiers » : il s'agit des moines qui ont la responsabilité d'une charge temporelle dans l'abbaye, *cellerier*, *camerier*, *infirmier*, etc. Ces moines sont souvent considérés comme supérieurs hiérarchiques des moines « cloîtres » ; leur charge leur donne en outre certains avantages, comme le droit de sortir du monastère.

<sup>3</sup> Mon 837-840.

A present de ches ordenes parler me partirai :  
Quand temps et lieux sera, toudis bien en dirai.  
A parler des noirs monnes saint Benoit me rirai,  
Un pau de chou q'en senc ay dit et pardirai.<sup>1</sup>

La pièce s'achève par des adresses aux abbés, puis aux moines, toujours à l'impératif, avec de courtes reprises des développements précédents sous forme de conclusion.

Cette pièce est longue, ayant atteint son terme selon l'auteur lui-même qui reconnaît que « De dire toudis d'une bien anuyer poroit » (1541). Il y a des raisons à cela : en tant qu'abbé, Gilles Le Muisit avait bien souvent dû formuler en sermon les prescriptions qui figurent ici ; il préfère visiblement parler de ce qu'il connaît bien, sans sources intermédiaires toujours susceptibles d'induire en erreur, et c'est le cas de la vie bénédictine. On pourrait ajouter que cette partie du *Registre* a peut-être été en partie inspirée par un genre assez représenté à l'époque, celui des « miroirs des moines<sup>2</sup> » ou « diadèmes des moines », ouvrages d'abbés donnant des conseils moraux à leurs ouailles ; le coutumier donnait l'application de la règle, mais le besoin devait parfois se faire sentir d'un autre livre plus prescriptif.

*b. Les Nonnes : les couvents « de vir et d'oïr dire »*

Composer un chapitre sur les religieuses en regard de celui sur les moines devait s'imposer à un esprit aussi méthodique que celui de Gilles Le Muisit, même si ce dernier avait des « nonnains » une image beaucoup moins précise que celle des moines qu'il côtoyait sans cesse. Il l'avoue à la fin de la pièce, « je di des nonnains chou que j'och d'elles dire » (457) : ne possédant que des informations de seconde main, le chroniqueur s'en tient bien souvent à des généralités. La pièce commence et finit par des invocations de la Vierge dont l'exemple pousse des femmes à entrer en religion.

---

<sup>1</sup> Mon 1389-1392.

<sup>2</sup> Il s'agissait peut-être d'un genre assez fixé. Bernard Aygliez, abbé du Mont-Cassin, avait écrit vers 1274 un *miroir des moines* dont le contenu rappelle étonnamment celui du traité sur les moines de Gilles Le Muisit : il « traite des vœux monastiques et de leurs exigences ; la partie finale décrit les devoirs que comporte la charge abbatiale. On y remarque en particulier des développements précis sur la stabilité et sur l'obligation de la Règle. (...) A propos de la pauvreté, le ton est sévère : Bernard dénie à l'abbé le pouvoir d'en dispenser un moine.(...) Les moines « propriétaires » ne lui paraissent pas éviter la faute mortelle : *non dubito quin proprietarii sint in peccato mortali*. On devine à travers ces lignes quels abus s'étaient introduits dans les monastères bénédictins », *La spiritualité du Moyen âge*, Dom Jean LECLERCQ, Dom François VANDENBROUKE, Louis BOUYER, coll. *Histoire de la spiritualité chrétienne*, tome 2, Paris : Aubier, 1961., p.536.

L'auteur affirme avoir médité longuement ce sujet : « S'en dirai me pensee que lonc temps ay celee » (76), mais il se dit toujours freiné par le même scrupule, la crainte des reproches ou médisances. Son discours s'adresse ensuite aux religieuses comme il l'avait fait pour les moines, à la deuxième personne, avec des prescriptions à l'impératif. Gilles Le Muisit déplore chez les religieuses un peu les mêmes dérives que chez les moines : on cherche à obtenir des congés, à avoir des rentes, à sortir sous le moindre prétexte. S'ajoutent à cela des reproches spécifiques sur les tendances aux « amourettes » des religieuses et le fait que des jeunes gens soient admis à les rencontrer. L'abbé convoque l'Évangile et la parabole des vierges sottes et des vierges sages comme exemple, avant de proposer un modèle aux religieuses, celui des illustres dames de haut rang qui sont entrées en religion.

*c. Les Béguines, entre Règle et hérésie*

La courte pièce sur les béguines fait figure de transition entre les passages sur les ordres monastiques traditionnels (moines cloîtrés et religieuses) et le long développement sur les nouveaux « ordres mendiants ». Comme pour les religieuses, l'abbé reconnaît l'absence de renseignements directs – source sûre ou témoignage oculaire : « Antees les ay pau ; pour chou ne sa ge mie / Raconter de leur biens et de leur boine vie. » (65-66). Le souci de cohérence interne au *Registre*, lui est bien présent dès les premiers vers, avec un rappel du « plan » adopté : « As abbés, as noirs moines, as nonnains ensement, / Se j'ay dit veritet selonc men sentement (...) » (v.1et 2). Ces vers confirment que l'auteur considère les développements sur les religieux comme une partie de son *Registre* indépendante des pièces liminaires : aucun rappel de l'existence de la *Lamentation* ou de la *Méditation*, le chapitre des « Prologues » est à présent clos.

Les « béguinages » étaient des institutions à mi-chemin entre monachisme et vie laïque. Les femmes qui choisissaient d'y entrer vivaient seules ou en petits groupes dans leurs propres maisons, en relation avec des prêtres ou les frères mendiants du voisinage ; elles adoptaient un mode de vie ascétique, respectant un vœu personnel de pauvreté et de chasteté, sous l'autorité d'une supérieure. L'Église les a vite trouvées suspectes, et une étymologie sans doute fantaisiste les apparentait aux Cathares : le mot *béguines* viendrait de *al-bigenses*, « albigeoises » ; bégards et béguines étaient donc régulièrement attaqués, tout comme pour d'autres raisons les ordres mendiants dont il

sera question immédiatement après. Dans l'économie du « registre sur les religieux », Gilles Le Muisit a visiblement commencé par décrire les plus réguliers, nous pourrions dire les plus « officiels », avant de s'intéresser aux groupes qui malgré leur succès d'estime restaient trop proches des laïcs pour être exempts de tout soupçon. A leur égard, l'auteur hésite entre plaidoyer et critique.

*d. Les Ordres Mendians : des frères admirables dont on se méfie.*

La dernière pièce du « registre sur les religieux » porte sur l'ensemble de ceux que l'on appelle les « frères mendiants » : franciscains, dominicains, augustins et tant d'autres, dont le succès grandissant au treizième siècle avait fini par faire de l'ombre aux traditionnels ordres monastiques. Le ton de cette pièce est finalement mitigé, entre louange à ces hommes qui ont choisi la pauvreté et amertume face à leur succès ; une des remarques qui revient souvent déplore que désormais on prenne aux « rentés » ce que l'on donne aux « mendiants », ces derniers finissant paradoxalement par être plus prospères, malgré leur prétendue imitation de la pauvreté du Christ, que les bénédictins. La critique est traditionnelle à l'époque du *Registre* ; on la trouve dans le *Roman de la Rose*<sup>1</sup> et nombreux sont les auteurs moralistes qui attaquent ainsi les « frères ».

Gilles Le Muisit, qui se refuse en général à toute critique appuyée, est loin de dresser un réquisitoire sans nuances. Les critiques adressées par la population aux mendiants sont assimilées à de pures médisances qu'il faut laisser s'éteindre ; le début de la pièce proclame l'unité et la solidarité nécessaires de tous les religieux, justifiées par l'histoire ; puisque tous ont voulu imiter le Christ, tous sont légitimes dans leur diversité. Mais après ce long passage retraçant l'histoire de la prédication apparaît la première remarque discordante : à la différence des ordres rentés qui s'appauvrissent faute de générosité des éventuels donateurs, les frères s'enrichissent inconsidérément, ce qui amène l'abbé à leur enjoindre de préférer les trésors spirituels aux biens du siècle et à cultiver l'humilité. Les frères ont de fait été confrontés au « paradoxe monastique » mentionné plus haut (377- 384). Ils sont nés en réaction à l'enrichissement des monastères traditionnels, ce qui les a rendus populaires donc prospères ; voyant leur richesse qui ne paraît plus très chrétienne, les fidèles cessent leurs dons et les communautés s'appauvrissent à nouveau. Ceci est vrai aussi bien pour les frères que pour

---

<sup>1</sup> Voir Robert Bossuat, *op.cit.*, p. 199.

les moines. Gilles Le Muisit s'intéresse plus par la suite à ce qui fait l'originalité des frères : leur lien fort avec les écoles, qu'ils ont beaucoup développées, ce qui leur attire les louanges de l'abbé (585-612) ; leur vocation de prédicateurs, sur laquelle il est plus mitigé ; certes c'est un apostolat plus qu'utile, mais les mendiants l'ont délaissé au profit des emplois plus lucratifs de confesseur particulier ou de conseiller des grands de ce monde (733-740). L'abbé remarque au passage que leur influence a quelque peu corrompu la pratique du sermon, d'autant plus qu'ils ont désormais un monopole sur la prédication (505-516). C'est que les frères sont aussi les maîtres de la scolastique et des hautes études, au sujet desquelles Gilles Le Muisit avoue sa méfiance ; la science peut en effet mener à l'orgueil, et les moines s'en tiennent à une certaine simplicité qu'ont oubliée bien des docteurs. Les frères mendiants, outre la manne financière que pouvait représenter leurs sermons dans de grandes occasions, les enterrements en particulier (688-692), cultivent volontiers la soif du pouvoir que leur procure leur statut de confesseurs : sachant tous les secrets, ils sont « signeur des grans singneurs » (737). Tout ceci les éloigne bien de leur vocation première, et Gilles Le Muisit leur conseille de revenir à leur rôle premier : mendier et prêcher au peuple, en juste rémunération des dons qu'ils en reçoivent (1017-1020). L'abbé fait en somme preuve d'admiration et de respect pour ce qu'étaient les frères avant de trop s'enrichir ; il les approuve dans leur vocation de professeurs ou de prédicateurs, mais déplore leur tendance à l'orgueil, sans parvenir à oublier que les ordres mendiants ont en quelque sorte supplanté les monastères.

L'auteur, comme d'habitude, prend soin de donner les raisons qui l'ont amené à écrire sa pièce. Il admet qu'il va falloir mettre un terme à la partie de son « registre » consacrée aux religieux :

Parlet ay par devant des abbés et des moines,  
Des nonnains, des beghines, de moult d'autres personnes,  
Pour mi du tout oster d'autres malvaises sonnes ;  
Mais a chou que dirai meterai boines bonnes.<sup>1</sup>

La pièce est cependant nécessaire, parce qu'il faut défendre les ordres mendiants contre des critiques injustifiées :

Des ordenes mendiens ay dit me volentet,  
Li dit des seculers m'ont un pau tourmentet,

---

<sup>1</sup> OM 121-124.

## Etude littéraire

Et de parler sur iaus m'ont moult entalentet ;  
S'ay penset et viset et sur iaus carpentet.<sup>1</sup>

Cette pièce termine le « registre sur les religieux », et annonce directement le « registre sur le siècle » qui suivra ; rien que de très logique, les mendiants étant justement critiqués parce qu'ils se rapprochent trop de la vie séculière et oublient leur vocation de renoncement aux richesses et dignités sociales. La fin de ce chapitre est d'ailleurs tout naturellement consacrée à la suite du *Registre*. Gilles Le Muisit y fait part de son désir de parler du siècle, mais du siècle d'autrefois, par opposition à la vaste mascarade qu'est devenue la société contemporaine : l'auteur la compare à une assemblée de jeunes singes que personne n'a pris la peine d'éduquer – ce qui serait d'ailleurs le devoir des frères prêcheurs (885 – 932). Il place ainsi la pièce sur les ordres mendiants en position de transition entre les deux grandes parties du *Registre*, ce qui illustre encore la rigueur qu'il veut apporter à la composition de son livre.

---

<sup>1</sup> OM 877-880.

## II. L'entreprise du *Registre* : l'histoire, la poésie et le prêche.

La *Méditation* donnait, on l'a vu, quelques-unes des idées de Gilles Le Muisit sur ce que serait son *Registre* en français. On trouve disséminées dans les autres pièces des déclarations de principe sur la nécessité d'écrire, sur l'utilité des livres en général et de celui-ci en particulier. L'auteur n'inscrit pas explicitement son oeuvre dans un genre. Mais il est facile de déceler chez lui des réflexes de chroniqueur et de prédicateur, et une certaine prétention à la poésie. Il présente son oeuvre en général comme un « registre » ou « traité » où il entreprend de confronter les temps présents aux époques révolues dont il a été un témoin, afin que les jeunes générations sachent bien que le passé était meilleur et essaient de le retrouver pour s'améliorer. C'est une sorte de ligne éditoriale que l'on voit s'appliquer dans les différentes pièces, en particulier dans le « registre sur les religieux » où chaque chapitre est l'occasion de rappeler les anciennes habitudes en les confrontant aux dérives modernes.

### 1. La rigueur du chroniqueur.

Les oeuvres de Gilles Le Muisit auraient pu être éditées dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle si l'évêque de Nélis avait assez vécu pour mener à bien son projet. C'est qu'en tant qu'historien, l'auteur de la *Chronique* et des *Annales* a depuis longtemps été reconnu pour la fiabilité de ses récits. Il a été un témoin oculaire des épidémies de peste de 1348 et des troubles de la région ravagée à plusieurs reprises dans les luttes successives des Flamands et des Français ; il a procédé avec une démarche exemplaire des historiens de son époque. Le *Registre* n'est pas une oeuvre historique, à la différence des trois « traités » latins. Mais il est marqué dans sa composition comme dans son style par les réflexes du chroniqueur, et à lire ce qu'affirme l'auteur sur la nature du volume qu'il compose, c'est bien dans la lignée des « hystores » qu'il s'inscrit.

a. L'exemple de « freres Vinchans »

Quand il essaie de définir son livre, Gilles Le Muisit s'en rapporte en particulier à Vincent de Beauvais<sup>1</sup>. Il y a une raison locale à ce choix d'un modèle. Vincent de Beauvais, frère dominicain, avait entrepris la rédaction d'une sorte d'encyclopédie ou de somme des savoirs de son temps : le *speculum majus*, conçu en trois volets, *speculum naturale*, *speculum doctrinale*, *speculum historiale*. Vincent de Beauvais était un compilateur ; son rôle d'auteur était de « composer » à partir d'une matière documentaire. Il lui fallait pour cela un accès à de nombreux fonds de bibliothèques, et le roi Louis IX lui fit ouvrir l'accès aux *armoria* monastiques en particulier. C'est ainsi que le compilateur put visiter Saint-Martin de Tournai, et il dut y trouver de quoi satisfaire sa curiosité. Bernard Guenée note à propos de ces entreprises de compilation des chroniqueurs du XIII<sup>ème</sup> siècle : « de fait le *speculum majus* tire entre autres parti de livres trouvés dans les bibliothèques parisiennes, dans celle de Royaumont, dans celle de la cathédrale de Beauvais et dans celle de Saint-Martin de Tournai où survivait encore au XIV<sup>ème</sup> siècle le souvenir du passage de frère Vincent et de son admiration pour une bibliothèque qu'il avait dite plus riche que celle d'aucun autre monastère d'aucun ordre en bons livres et en vieilles histoires<sup>2</sup> ». Gilles Le Muisit a donc pu disposer des mêmes sources, et on lit de fait dans le *Prologue* : « on trueve bien par les anchienes escriptures qu'il a estet aucunes fois boins siecles, aucunes fois perviers<sup>3</sup> » ; ces « anciennes escriptures » sont peut-être les livres de Saint-Martin de Tournai.

Les sources d'information, dans le *Registre*, sont cependant moins documentaires que directes : Gilles Le Muisit prétend « registrer » ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il a vécu. Il prend bien soin de signaler, quand la source n'est pas certaine, qu'il ne s'en satisfait pas et préfère ne pas écrire trop dans ces conditions, comme dans ce passage de Beg 65-66 : « Antees les ay pau ; pour chou ne sa ge mie / Raconter de leur biens et de leur boine vie. » , ou Et 73-74, « mes de sen gouvernement et de ses comptes, je n'en ay riens trouvet ne veut ». Mais le but est bien de fournir un document

<sup>1</sup> Voir Prol 11, OM 179.

<sup>2</sup> Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 110. C'est précisément Gilles Le Muisit qui rappelle cette illustre visite, au tout début de la *Chronique*, là encore pour se réclamer de la même démarche : « Et habebat dictus frater Vincentius a domino rege auctoritatem videndi liberarias in regno Francie. Et contigit quod venit in nostro monasterio Sancti Martini dictus frater, et aperta est ei liberaria, et vidit omnia sicut sue placit[fol. 46 v°] Ita fuit voluntati. Unde audivi a predecessoris nostris antiquis et viventibus tunc temporis, quod dictus frater dixerat quod in nullo monasterio cujuscumque ordinis invenerat tam bonos libros et sufficientes, tam bona et vera originalia, moralia et antiquas hystorias, sicut invenerat in nostra liberaria. » (*Chronique et annales*, éd. Henri Lemaître, p. 3)

<sup>3</sup> Prol 23-24.



à ceux qui liront plus tard, pour qu'eux puissent avoir le livre comme source d'information quand tous les témoins des temps passés seront morts. Ce rôle de transmission paraît primordial. A l'usage des générations futures, il faut ordonner, bien présenter, organiser de manière bien intelligible tout en respectant la vérité factuelle des faits et gestes des « prédécesseurs <sup>1</sup> » :

Et se fay mes pensees registrer et escrire,  
Pour nos boins successeurs ou temps a venir lire,  
Se n'est mie m'entente fors que veritet dire ;  
Mais chiuls qui le lira, s'il voelt, se s'i remire.<sup>2</sup>

Pour cela, la méthode s'apparente à celle du compilateur dominicain : à partir de notes prises un peu tout au long de sa vie sur les événements d'actualité, l'auteur compose un récit littéraire et organise son volume en grandes sections thématiques. Quand les sources ne peuvent plus être directes parce que l'époque qui fait l'objet du récit est trop éloignée dans le temps, il faut convoquer le souvenir des paroles anciennes : c'est ainsi que l'auteur déclare au début de *l'Etat du monastère* « çou que j'en ay oït dire les ainsnés signeurs et anchyens est m'entente de registrer » (66-67), « tout chou sai jou par oïr dire les anchyens qui ensi le nous racontoient » (95) ; il prend soin de répéter cela à peu près toutes les deux lignes durant tout le passage qui précède ses souvenirs directs, et signale explicitement le moment où il se met à raconter des événements auxquels il a assisté en personne, « or venrai a men proupos, de chou que jou trouvai et vic quant je fui viestis faire registrer » (106-107). Ce n'est que quand il n'existe plus de témoins et que les récits oraux perdent de leur fiabilité que les livres deviennent des sources. Gilles Le Muisit renvoie ainsi au *Livre de la Restauration* et aux « anchiennes cronikes » les « diligent estudiant » qui voudraient tout savoir de la « fondation del eglise<sup>3</sup> ». On trouve à ce sujet un passage du « Registre sur le siècle », un peu étonnant de franchise brute, qui exprime l'agacement de l'auteur devant la ténuité de ses sources sur les Papes. Il a égaré des notes de seconde main au demeurant peu utilisables, et il était beaucoup trop jeune à l'époque dont il s'agit pour que ses souvenirs soient fiables : « commenchai dou pape Celestin qui fu sainte personne, car des autres devant ne saroié jou parler, pour chou que jou estoie uns jovenechiaus et pensoie pau a tels coses. Assavoir est que j'ay eut les papes figurés, et le lettre des prenostications et senefiances

---

<sup>1</sup> A l'image de Vincent de Beauvais : voir OM 179.

<sup>2</sup> Mon 317-320.

<sup>3</sup> Et 65-66.

des figures, mais li lettre est si occulte et comfusse que je n'ay trouvet personne qui m'en ait sceut de riens enfourmer, car tant que li papes sont creet on ne set que dire ne que jugier, si ay pierdut au prester les dites figures que jou avoie ». Il y a une certaine obsession de rigueur historique chez l'abbé de Saint-Martin ; peu d'écrivains se soucient de livrer ainsi leurs scrupules et de décrire leur démarche à leurs lecteurs. Ce passage définit bien aussi la hiérarchie des sources. On commence par parler de ce que l'on a pu voir ; le témoignage direct a plus d'autorité que la source documentaire. Quand l'époque s'éloigne, on passe au témoignage de seconde main, autrement dit au récit des anciens ; après seulement on consulte les sources écrites, ici déficientes et de plus perdues « au prester ».

b. « dire le vrai » : le style sec du chroniqueur.

Henri Lemaître insiste dans l'introduction à son édition de la *Chronique* et des *Annales* sur le caractère bien terne de la narration historique de Gilles Le Muisit. Le *Registre* semble plus rechercher la qualité littéraire. Mais quand l'auteur rend compte des événements dont il a été le témoin et prend presque explicitement la posture du chroniqueur, c'est effectivement dans un style proche de celui de documents administratifs ou juridiques. Les différents prologues en prose, que ce soient les rubriques liminaires de la *Lamentation* ou de la *Méditation*, le *prologue* en prose ou *l'Etat du monastère*, sont riches en formules qui rappellent les chartes : « assavoir que », « sachent tout cil qui sont et qui verront », « item » ; les phrases sont peu délimitées, sinon par un « et » fonctionnant comme démarcateur entre les différentes assertions. Dans ces passages, l'auteur adopte consciemment ou non un style qui est celui du compte-rendu historique. Le style des chroniqueurs, volontiers formulaire, rappelle effectivement en général celui des chartes ; les incipit en particulier font appel à une formule liminaire exactement calquée sur celle des testaments ou autres documents juridiques. C. Marchello-Nizia a noté cette similitude lors d'un colloque sur la chronique et l'histoire au Moyen Âge<sup>1</sup>. Elle constate l'apparition régulière d'une même expression au moment où les auteurs se présentent et exposent leur projet, en donnant des exemples du quatorzième siècle : « je, Jean Froissars, tresoriers et chanonnes de

---

<sup>1</sup> Christiane Marchello-Nizia, « L'Historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », in *La Chronique et l'histoire au Moyen Age : Colloque des 24 et 25 mai 1982*, textes réunis par Daniel Poirion, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1984, p. 13 à 25.

Chimay, me voel ensonnier de metre en prose et ordonner, selonch la vraie information que je ay eu des vaillans hommes (...) », « Je, Jehan Molinet, loingtain immitateur des historiographes, me suis avancié (...) de rediger et mettre par escript les glorieuses prouesses (...) ». On pense aussitôt au début de l'Etat du monastère : «sachent tout cil qui sont et qui verront que jou, Gilles, humbles abbes dessus nommés, commenchai a faire escrire de boin sens et de bonne memore chou que ensuit en l'an de grasce mil .CCC. et chincquante<sup>1</sup> ». C. Marchello-Nizia définit la formule des chroniqueurs par le schéma *je + nom ou surnom + titre, qualité, statut social + groupe verbal exprimant une aspiration au vrai*<sup>2</sup>. De plus en plus figée, cette petite phrase des prologues historiques en dit long sur les intentions des auteurs, et si Gilles Le Muisit l'adopte, c'est peut-être pour inscrire tout ou partie de son *Registre* dans les mêmes présupposés idéologiques. Il s'agit en quelque sorte d'enregistrer un acte ; « l'inscription de cette formule à l'initiale d'une œuvre historique est en quelque sorte un geste par lequel *je + nom + fonction* s'engage, devant le tribunal de tout lecteur ou auditeur potentiel, à dire la vérité sur ce qui s'est réellement passé<sup>3</sup> ». La formule témoigne de la communauté d'intention d'auteurs adoptant dans leurs prologues une « stratégie de l'engagement et de la conviction » ; ce qui est vrai pour la chronique s'étend fort bien au *Registre*, livre sur les mœurs de son temps, livre de témoignage dont le but avoué est de devenir une source documentaire pour les lecteurs à venir ; une déclaration d'intention de ce type figure en Mon 1561, « Somme de me besoigne c'est dire veritet » .

Une certaine sécheresse du style apparente l'œuvre de Gilles Le Muisit à la chronique historique. Mais qu'en est-il des parties rimées ? Comment concilier l'écriture administrative de l'histoire à une forme en principe plus littéraire ? L'opposition n'est pas vraiment pertinente si l'on en croit les mentions que fait l'auteur de son propre travail. L'aspiration au vrai, chez Gilles Le Muisit, se traduit par une grande franchise sur l'élaboration même du texte. Cet aspect d'« écriture en acte » dérouté parfois ; l'auteur expose ses méthodes, et ses difficultés quand elles

<sup>1</sup> Et 1-3. Les premiers mots sont exactement ceux des chartes picardes de l'époque éditées par Gossen à la fin de la *Grammaire de l'ancien picard* (édition 1970), p. 159-178.

<sup>2</sup> Elle note également qu'il s'agit d'une évolution assez tardive, les historiens disant régulièrement leur nom auparavant aussi, mais passant à *il* dès qu'ils se nommaient. Dans le *Registre*, on fera la distinction entre les passages explicitement marqués par la chronique (*Etat du monastère* ou *prologue* rubriqué) et les passages en principe littéraires : les rubriques de la *Lamentation* et de la *Méditation* énoncent le nom de l'auteur, mais à la troisième personne, « Ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore que nostre Sires li avoit envoyet empaichement de se vewe », « Che sont les meditations l'abbé Gillion le Musit, chou qu'il a penset, ordenet et fait escrire ».

<sup>3</sup> Christiane Marchello-Nizia, *op.cit.*, p. 20.

surviennent, comme dans le passage cité plus haut sur les sources du traité sur les Papes. Sur la manière d'écrire, il semblerait que l'abbé ait choisi moment par moment, sujet par sujet, la manière la plus naturelle pour lui de composer, et il est permis de se demander si l'adoption du vers n'est pas liée en partie à ses avantages mnémotechniques, bien appréciables quand il s'agissait de dicter sans pouvoir exercer de relecture directe. Henri Lemaître et Albert d'Haenens attribuent la lourdeur du texte latin en prose à la cécité de l'auteur ; dans cette perspective le vers français permettait au moins de s'appuyer sur la rime pour composer. Le texte revient souvent sur l'alternance dans l'ensemble de l'œuvre et dans le *Registre* en particulier de la prose et du vers, du latin et du français. L'auteur rappelle ses ouvrages précédents dans toute leur diversité formelle au début du Prologue : « j'avoie un livre fait escrire contenans trois traitiers, si que on y peut trouver bien registré ; et pluseurs autres livres de diverses materes, et aussi cest present livre contenans les accidens en l'an mil .CCC XLIX. et pluseurs lamentations et meditations si comme devant est contenu, partie par metre, et partie par prose<sup>1</sup> ». Mais un peu plus loin, à la fin de la « narration », il semble que la prose soit plus apte à assurer cette transmission de la vérité qui est un des buts du livre, car elle est plus naturelle à l'écrivain :

En metre, puis en prose, me sens voel empriemer,  
Et toutes gens lairai courechier et limer.  
Maladies des maïstres se laissent bien fliemer.  
Mes pour cause ciertaine je lairai le rimer,

Par prose registrer mes pensees ferai,  
Car trop mieuls et plus tost matere trouverai  
Et trestous les estas la souvent penserai,  
Et plus temprement les coses peserai<sup>2</sup>.

L'*Etat du monastère*, qui suit immédiatement, est effectivement en prose. Mais alors qu'au début de la pièce sur les moines noirs Gilles Le Muisit paraît à nouveau se méfier des vers – « Pour chou selonc me sens voel je monstrier or el / Que je n'ay fait devant, et se fauc au rimer : / Je ne puis mie tous mes fais leonimer<sup>3</sup> » –, il en reste à cette forme pour la suite de son traité. Il y a eu plusieurs tentatives d'écrire en vers, mais de temps à

---

<sup>1</sup> Prol 5-9.

<sup>2</sup> Prol 517-524

<sup>3</sup> Mon 314-316

autre la volonté de ne pas déformer la pensée par l'usage artificiel de l'octosyllabe ou de l'alexandrin fait passer en prose. Dire le vrai est prioritaire sur la forme littéraire.

*c. Ouvrage monastique et goût de l'histoire.*

Dans le *Registre*, dire le vrai implique une forme qui ne fasse pas obstacle à la qualité du propos, et l'on a vu que cela se faisait volontiers dans le plus pur style des chroniqueurs. C'est que l'histoire, pour les moines en général, était un genre apprécié, presque assorti par nature à leur vocation. Jean Leclercq l'affirme dans l'ouvrage qu'il leur consacre : « Ils ont beaucoup aimé l'histoire : ils l'ont pratiquée plus que d'autres, et parfois presque seuls. C'est là un fait que les connaisseurs de la littérature médiévale ont constaté (...) Cet intérêt pour l'histoire semble même être en proportion de la ferveur monastique <sup>1</sup> ». Les moines pratiquaient l'histoire en partie parce qu'elle faisait partie de leur culture ; les bibliothèques possédaient régulièrement des exemplaires des annalistes de l'Antiquité, Salluste ou Tite-Live, et des chroniqueurs médiévaux comme Isidore de Séville, ou le compilateur Vincent de Beauvais. Une autre raison de ce goût pour l'histoire est, selon l'expression plaisante de Jean Leclercq, le « conservatisme congénital » des moines : « beaucoup de moines historiens ont avoué, dans les prologues de leurs chroniques, cet amour du passé, leur désir de le voir fixé dans l'écriture, pour qu'il ne fût point oublié, afin qu'on en tirât toutes les leçons pour l'avenir<sup>2</sup> ». L'histoire est donc à la fois tournée vers le présent et l'avenir. L'hypothèse parfois avancée que l'histoire, dans les monastères, était réservée aux moins habiles des moines comme une basse besogne, a par ailleurs été réfutée, notamment par Bernard Guenée : « souvent les qualités des historiens monastiques furent assez éclatantes pour qu'on leur confiât des responsabilités bien supérieures à celles de simple scribe. » Les moines historiens étaient écolâtres, bibliothécaires ; leur lien avec les livres en faisait des dépositaires du patrimoine intellectuel, chargés officieusement de recueillir les nouvelles. Bernard Guenée note qu'au XIV<sup>ème</sup> siècle on trouvait régulièrement en la personne de l'historien celui qui administrait le temporel de l'abbaye ; « ses capacités juridiques et administratives en firent souvent un prieur ou un abbé, qui savaient ce

---

<sup>1</sup> Dom Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu, initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, 3ème édition, Paris, Cerf, 1990, p. 148.

<sup>2</sup> *Ibid*, p.149

qu'étaient des papiers, un dossier. Les historiens monastiques ne sont pas des ratés. Ce sont tout simplement des intellectuels de talent, et même parfois des administrateurs compétents<sup>1</sup>».

En regard de ce tableau, Gilles Le Muisit fait figure d'auteur classique de son milieu, aussi bien par son statut dans l'abbaye que par les motivations qu'il donne pour son *Registre*. Il était déjà abbé quand il a écrit les livres historiques en latin et le *Registre* en français. Mais ses biographes comme les éditeurs de ses différents livres supposent qu'il a pris des notes tout au long de sa vie, sur l'actualité, sur les personnages publics qu'il était amené à fréquenter, sur la vie interne de l'abbaye<sup>2</sup>. Il a laissé des comptes clairs et rigoureux du temps de son abbatiat, au cours duquel il s'est incontestablement révélé administrateur de talent. Nous ne savons rien du laps de temps entre 1315, où il était grenetier, et les environs de 1330, où il était prieur ; mais il connaissait apparemment fort bien le contenu de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai. Gilles Le Muisit paraît tout à fait exemplaire de ces moines historiens du Moyen Âge, administrateurs, juristes, gens de culture et rats de bibliothèque. Le *Registre* quant à lui, œuvre censément poétique, ne cesse pourtant de se réclamer des motivations des historiens : le but de l'écrivain est de confronter passé et présent pour que les lecteurs puissent y trouver une édification. L'histoire telle qu'elle était pratiquée par les moines était indissociable de la pastorale ; le livre de Gilles Le Muisit, jamais pure chronique, jamais vraiment affranchi de l'histoire, où la prédication s'appuie sans cesse sur la confrontation des époques, est là encore d'un classicisme étonnant. Il faut avoir à l'esprit ce syncrétisme des genres dans la littérature telle que la pratiquaient ces moines : la chronique, le sermon et les poésies pouvaient fort bien alterner dans un livre, car tous trois étaient pratiqués en vue d'édifier les auditeurs, chaque genre complétant les deux autres.

L'histoire elle-même a un sens bien particulier dans ce contexte : « Le but détermine la façon de présenter les faits (...). L'histoire particulière s'inscrit toujours dans l'histoire du salut. Les événements sont dirigés par Dieu », note Jean Leclercq ; « pour les événements concrets, il s'agit (...) de discerner comment le salut de

---

<sup>1</sup> Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris : Aubier-Montaigne, 1980, p.49.

<sup>2</sup> Les biographes – Henri Lemaître, A. d'Haenens – identifient Gilles Le Muisit à l'étudiant parisien surnommé « pluma ». Bernard Guenée suppose qu'il a pris l'habitude de prendre des notes dès 1296 : « Il satisfait encore son goût de l'histoire, à partir de 1296, tout occupé qu'il fût par ses tâches administratives, en jetant au fil des ans sur le parchemin, parfois sur les folios restés blancs de ses comptes, des notes où il consignait les principaux événements dont il avait eu connaissance ».

l'humanité se réalise dans la trame du temps (...) L'histoire ainsi conçue comme enseignement religieux a pour objet les faits religieux eux-mêmes, plus que les faits politiques ou économiques<sup>1</sup>». Ainsi dans le *Prologue et narration*, Salomon et ses descendants font-ils une intrusion remarquée dans un développement sur le dépérissement des études<sup>2</sup> ; ainsi dans les traités sur les religieux sont régulièrement convoqués saints et figures bibliques dans des passages faisant figure d'enquête scientifique<sup>3</sup>. L'histoire est presque un réflexe de méthode chez Gilles Le Muisit ; en témoigne, exemple parmi bien d'autres, l'endroit de la pièce sur les ordres mendiants où, déclarant vouloir exhaustivité et exactitude dans son discours, l'auteur se pose comme question l'origine de ces ordres – et de chercher minutieusement tout ce qui, dans l'histoire sainte, ressemble de près ou de loin à un prédicateur soit itinérant, soit mendiant ; cela passe par Jésus lui-même, puis par ses disciples, Pierre et Paul en particulier, qui ont converti assez d'âmes récalcitrantes pour apparaître comme des inspireurs des futurs franciscains et dominicains<sup>4</sup>. La recherche toute logique des causes d'un événement peut appeler naturellement une réponse historique, et la Bible fournir cette réponse<sup>5</sup>.

## 2. L'ambition littéraire : le *Registre* poétique.

A voir la somme que représente le *Registre*, avec ses quelque vingt mille vers, on pourrait voir en Gilles Le Muisit un auteur rompu à l'alexandrin. Ce n'est pas le cas, du moins au début du livre : on l'a vu ci-dessus préférer la prose, sur certains sujets, parce que l'aspect laborieux de l'écriture en vers aurait trahi la vérité historique ; l'auteur attribue à sa vie d'administrateur ses difficultés de débutant,

---

<sup>1</sup> Dom Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu, initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, 3ème édition, Paris, Cerf, 1990, p. 151.

<sup>2</sup> Prol 333 – 472.

<sup>3</sup> Par exemple Mon 953- 1000.

<sup>4</sup> OM 144-326

<sup>5</sup> Le quatrain OM 213-216 fournit quelques clés sur la façon de raisonner de l'auteur . « j'entenc registrer toudis cose pleniere », « se voel savoir le non de chou de cha derriere » : il y a aspiration à l'exhaustivité et à la rigueur, avec une recherche des causes. Pour cela, il faut chercher des points de repère dans l'histoire, « comment vindrent premier, ne par quelle maniere » : l'histoire des ordres mendiants participe à leur définition, et pour cette raison, la réponse historique n'est pas « cose legiere », donc elle n'est ni oiseuse, ni futile, ni, selon le sens qu'il faut donner à *legiere*, facile.

On me tiengne pour escuset,  
Car pau ay de tel cose uset,  
Et si ay plus mis men propos  
La il y a pau de repos :  
C'est en besoingnes seculeres<sup>1</sup> .

Il n'y a pas dans ce livre de forme poétique bien définie ; le vers est juste une façon élégante d'écrire, sur le mode de la narration ou bien plus fréquemment de l'exhortation. L'abbé a cependant fini par tirer parti du vers dont il refuse souvent la monotonie, tout en exploitant les possibilités avec des jeux à la rime ou de ponctuelles recherches rythmiques. Dans l'ensemble, il a cherché la fluidité du vers et la clarté du propos plus qu'une quelconque forme d'expression lyrique. A. d'Haenens le dit à la fin de son introduction à une étude des œuvres historiques : « Pour écrire son autobiographie, il préféra, à un panégyrique exalté, des extraits de comptes irréfutables et objectifs.<sup>2</sup> »

#### a. Goût de la régularité

Gilles Le Muisit cite parmi ses auteurs favoris des musiciens, en particulier des « faiseurs » capables d'accorder de beaux textes à de belles musiques, ainsi Jean de la Motte qui « bien le lettré et le notte / Troeve et fait de moult biaux dis »<sup>3</sup>. Il apparaît dans le registre comme un rimeur appréciant surtout la régularité. Il y a fort peu de vers faux ; souvent la morphologie se trouve quelque peu heurtée pour que la rime existe ; il y a des mots apparemment créés de toutes pièces pour les besoins du mètre. L'auteur utilise à l'envi les ressources de la langue, en particulier à l'époque un certain flottement dans la réduction accomplie ou non des hiatus, ou dans le nombre de syllabes de certains mots. Citons brièvement le cas de *jovene*, *virgene*, tantôt dissyllabiques, tantôt trisyllabiques ; l'alternance de formes dialectales comme *seuisce* et de formes plus communes comme *sceusse* sans hiatus ; des pluriels « anormaux » à la rime, des alignements morphologiques comme un « t'en avises », Lam 1391, un impératif calqué sur la deuxième personne du singulier pour rimer à l'œil avec « mises ».

---

<sup>1</sup> Lam 1373 -1377.

<sup>2</sup> Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, p. 11.

<sup>3</sup> Med 332-333.



Ce souci de régularité s'étend à la composition de certains passages, de manière assez mécanique parfois. Ainsi la *Lamentation* dresse un tableau des sept péchés capitaux. Chacun est annoncé par une sentence latine et fait l'objet d'une courte définition, toujours en huit vers, pour chaque péché. Même rythme monotone pour les dix commandements : dix vers glosent chaque verset de l'Exode, avec de plus une même adresse, *hom*, au premier vers de chaque développement<sup>1</sup>. Y a-t-il eu critiques de lecteurs, ou simple progrès de l'auteur ? Plus loin, dans le chapitre sur les moines, ce mécanisme est tempéré par une certaine concession à la variété : toutes les tentations qu'aura à affronter le moine (205-276) s'expriment bien en trois quatrains d'alexandrins chacune, mais la formule d'appel se présente tout de même sous trois formes différentes, « Temptés seras » (205), « Temptet est on » (217), « Temptations te vient » (229), dans un souci de briser un peu ce que ce procédé peut avoir de lancinant. Dans les vers prévenant les abbés contre le risque de se laisser dominer par l'orgueil<sup>2</sup>, le péché est désigné une fois dans chaque quatrain, mais l'auteur joue sur la famille du mot et la variation syntaxique.

L'auteur tempère de même la succession répétitive des alexandrins par des rejets ou enjambements, que le scribe souligne par des marques de ponctuation dont il est avare par ailleurs. Parmi tant d'autres, on citera pour exemple de rejet quelques vers tirés de la pièce sur les religieuses : « Al estat des nonnains ay mise me pensee, / Pour chou que je voy bien que cilz estas agree / A le Virge Marie, car moult en est loee.<sup>3</sup> ». On trouve un peu plus loin un enjambement entre deux quatrains :

Helas! Jadis estoient des nonnains pluseurs saintes,

Car Dieus estoit amés et li siecles laissiés ;  
S'estoit orghieulz partout en toutes abassiés<sup>4</sup>.

L'auteur prend soin de briser parfois le rythme binaire de l'alexandrin : « Mais je les voic aler souvent, dont moult m'anoie<sup>5</sup> ». Ces entorses au rythme canonique du vers restent certes rares si on les confronte à la masse du *Registre*. Elles n'en témoignent pas moins d'une réelle recherche poétique, même si, comme on l'a vu plus haut, ces

---

<sup>1</sup> Cette adresse paraît incidemment inspirée du *Miserere* du Renclus de Moliens : on la trouve dans un développement sur les cinq sens, ici suivie d'un proverbe qui apparaît aussi dans le *Registre* : « Hom, bien set ke on dire seut : « Ke ieus ne voit a cuer ne deut » » (...).p. 206, CXXXVI.

<sup>2</sup> Mon 457- 476

<sup>3</sup> Non 73-75.

<sup>4</sup> Non 212- 214.

<sup>5</sup> Non 131.

tentatives s'arrêteront toujours avant que la clarté du propos n'en pâtisse ; Gilles Le Muisit place la hantise de trahir la vérité avant celle de lasser son lecteur.

*b. Images et comparaisons : une concession à la littérature.*

Un scrupule du même ordre rend le *Registre* particulièrement pauvre en images. Comparaisons et métaphores souffrent d'une bien mauvaise presse chez cet auteur moraliste : *comparationes odiose sunt*, dit-il en latin<sup>1</sup>, « Toutes comparaisons, c'est voirs, sont haïneuses », répète-t-il en français<sup>2</sup>. Et de développer les raisons de cette méfiance :

Si s'en doit on warder car elles sont prilleuses.  
On en fait a le fois pour escaper wiseuses,  
Et s'en fait on par vin q'on doit tenir vineuses.<sup>3</sup>

Ce n'est guère plus clair ; on comprend que la comparaison risque bien d'associer des idées qui ne devraient pas l'être, au détriment de la rigueur de la pensée, qu'elles sont un prétexte facile pour éluder un problème, et que l'ivresse en fait formuler d'assez absurdes. L'auteur s'interdit donc en principe tout procédé identifiant une réalité à une autre, et les quelques comparaisons qui restent sont à lire comme des exceptions à cet interdit ; elles sont d'ailleurs vite circonscrites, et peu nombreuses. Gilles Le Muisit les identifie même explicitement, comme pour leur dénier toute spontanéité : « Abbes est comparés al osiel q'on dist gline<sup>4</sup> » , « Rewardés ces couvreurs de tieule comment oevrent (...) Ceste comparaison voel bien qu'il me reproevent » (Mon 1273 et 1276). Parfois il faut bien comparer, mais cela se fait toujours avec un peu de mauvaise conscience, et l'auteur prend soin de bien associer chaque comparant à son comparé pour ne pas prêter le flanc aux critiques : dans la comparaison de l'abbé à la mère poule, il est bien stipulé qu'il faut identifier l'épervier attaquant les poussins à la figure de Satan. Les comparaisons et images associées, présentes en petit nombre dans le *Registre*, font figure de rescapées d'une auto-censure vigilante ; le poète y a pris le pas sur le moraliste.

---

<sup>1</sup> ProI 308 bis.

<sup>2</sup> Mon 1405.

<sup>3</sup> Mon 1406-1408.

<sup>4</sup> Mon 1109

Il reste bien sûr des images exemptes de la méfiance qui s'attache aux comparaisons : tant que l'on ne risque pas de quiproquo sur l'identification de ce qui est représenté, le problème ne se pose pas. On trouve donc des tableaux bibliques et des expressions imagées dans le livre. Tableaux bibliques ou inspirés de la Bible abondent : le Jugement Dernier est volontiers mis en scène, en traits vifs et colorés, comme à la fin de la *Lamentation* ou l'on voit les différents péchés, personnifiés, accuser le pécheur à leur manière ; la Paresse s'amuse et danse, la Colère arrive armée de pied en cap<sup>1</sup>. Le passage de vie à trépas est aussi peint comme une fresque dans le traité sur les moines<sup>2</sup>. Ce tableau n'est pas vraiment biblique ; il est redevable à l'image antique des Enfers, avec un fleuve périlleux à traverser et un passeur venu des textes grecs ou latins, et une image un peu égyptienne de la pesée des âmes ; chrétiennes en revanche, les foules d'élus et de damnés qui assistent à la scène. Les images sont fortes, avec un grand pouvoir d'évocation dû peut-être au mélange culturel –chrétien et païen - du tableau. Aux scènes bibliques d'assez grande ampleur répondent les innombrables petites expressions imagées qui émaillent le texte. Les proverbes avaient pour l'auteur l'avantage de laisser leur référent dans une indétermination relative ; cela évitait l'écueil de la comparaison mais pose désormais des problèmes épineux au lecteur moderne. Gilles Le Muisit en use et en abuse. Certains quatrains sont une simple mise bout à bout de quatre sentences :

Ch'est voirs, li cuer de femmes sont legier comme plume,  
Et li tisons arsés legierement alume,  
Boins keus se poisson piert quand a point ne l'escume,  
Chieus est tost escaudés qui caude cose hume<sup>3</sup>.

On ne voit pas toujours bien à qui ou à quoi se rapporte le proverbe, et on en est réduit à des hypothèses bien sujettes à caution. L'auteur utilise volontiers ces sentences et proverbes pour pallier un manque de renseignements directs ; les chapitres sur les religieuses et les béguines en fourmillent. Il semble aussi nourrir un goût prononcé pour ces brèves mais malicieuses images qu'il associe librement, comme dans l'exemple ci-dessus où le feu du second vers évoque la chaleur du quatrième, en passant par l'image culinaire de la cuisson non maîtrisée du troisième.

---

<sup>1</sup> Lam 2021-2082.

<sup>2</sup> Mon 1449-1476.

<sup>3</sup> Non 461-464.

Comme pour les sentences, on se demande s'il faut voir des trouvailles littéraires ou des chevilles dans certains effets ponctuels de style, comme ces définitions redondantes mais plaisantes, ou touchantes, qui viennent préciser des mots déjà suffisamment évocateurs. On retrouvera plus tard chez Villon une irruption du détail après des formules ou notations beaucoup plus générales, qui vient introduire comme une discordance amusante, ou émouvante, en amenant brusquement dans le réel des concepts abstraits. Ces passages sont célèbres : citons le début de la « ballade des dames du temps jadis » :

Dites moi ou, *n'en quel pays,*  
Est Flora la belle Rommaine (...) <sup>1</sup>

Ou ces vers du début du *Testament* :

En ce monde cy transitoire,  
*Tant qu'il a de long et de lé* (...) <sup>2</sup>

De telles expressions abondent dans le *Registre*, comme « Tout partout en crestienté / Dont il en est moult grant plenté<sup>3</sup> », « Ne set u va ne quele part<sup>4</sup> », « tout le monde / Si grant qu'il est a le reonde<sup>5</sup> », « K'il aveigne, ne leur en caut / Ne s'il sera froid ou caut<sup>6</sup> », et bien d'autres. Les jeux de virtuosité lexicale autour de dérivations parfois fantaisistes sont plus classiques. Ils sont assez fréquents dans le *Registre*, à l'image de ce jeu à la rime :

Si que se gent letret le voient,  
Je leur prie k'il le ravoient  
Chou qu'il en verront desvoyet,  
Et que par yauls soit ravoyet<sup>7</sup>.

Un vers du traité sur les religieuses ajoute le jeu formel à une expression figée depuis l'épopée : « Et par monts et par vaus monter et avaler<sup>8</sup> ». La virtuosité stylistique et linguistique ne fait pas de doute. Seulement Gilles Le Muisit n'en abuse pas ; il fait

---

<sup>1</sup> François Villon, *Oeuvres*, éd. Auguste Longnon revue par Lucien Foulet, Genève : Honoré Champion, 1992, p. 22, v. 329-330. C'est nous qui soulignons.

<sup>2</sup> *Ibid.*, v. 61-62. C'est nous qui soulignons.

<sup>3</sup> Lam 9-10.

<sup>4</sup> Lam 180, à propos de l'âme au moment de la mort.

<sup>5</sup> Med 32

<sup>6</sup> Lam 709-710

<sup>7</sup> Lam 1799- 1802.

<sup>8</sup> Non 399.

œuvre agréable, pour lui comme pour ses lecteurs, mais cet aspect reste secondaire par rapport à l'entreprise pastorale qui domine tout le livre.

### 3. Le *Registre* didactique : une pédagogie chrétienne.

Cette entreprise pastorale est une des motivations fortes de l'œuvre, affirmée en toutes lettres à plusieurs reprises. Le livre doit permettre une prise de conscience du lecteur et lui donner une occasion de s'instruire. Il y a un cercle vertueux de la lecture et du savoir dans l'univers de Gilles Le Muisit. Il affirme dans la *Méditation* puis dans la pièce sur les ordres mendiants que lire un livre permet d'avoir le désir d'apprendre. Tout livre est l'occasion de nourrir cette curiosité en suscitant l'envie de lire encore :

Celle vraie sciënche soubtil clerc ont aprise,  
Li saint expositeur l'ont subtieument exquise,  
Et cil et li docteur ont fait livres plentet,  
Dont li subtil engien en sont entalentet  
D'estudjyer, d'apprendre ; s'en sont souvent ventet<sup>1</sup>

Ecrire est donc un acte pastoral à part entière, une « bonne œuvre ». L'abbé prend en plus la posture du pédagogue ; il avait dû prononcer des dizaines de sermons et savait l'importance des explications en matière d'écritures saintes. Il justifie ainsi l'aspect parfois bien didactique de la *Lamentation* :

Il sont moult de gent ydiote  
As quels souvent ay le rihote  
De chiaus doctriner et apprendre,  
Et qu'il se sachent bien reprendre.  
Volentiers se reprenderoient,  
Se bien confiesser se savoient<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> OM 91-95

<sup>2</sup> Lam 1199-1204.

*a. Adresses aux lecteurs.*

Le *Registre* est fondamentalement tourné vers ses lecteurs ou auditeurs. C'est un livre qui s'adresse aux fidèles, et chaque pièce apostrophe un public en particulier. Le résultat en est un livre qui dérouté : difficile de concilier l'aspect autobiographique du *Registre* avec les constantes adresses de l'abbé à son lectorat. Il faut ajouter à cela le fait que chaque pièce s'adresse à une catégorie de lecteurs différente : pécheurs en général, puis moines, nonnes, béguines, frères... On se demande dans quelle mesure le moine qui lit se sent concerné par la partie sur les frères mendiants. Jean Leclercq note que la plupart des ouvrages « monastiques » ont un destinataire explicite :

Les moines aiment les écrits où l'on traite de faits, d'expériences, plus que d'idées, et qui, au lieu d'être l'enseignement d'un maître à un public universel et anonyme, sont adressés à un destinataire précis, à un public déterminé et connu de l'auteur. Aussi, quelle que soit la forme qu'ils revêtent, les écrits monastiques sont généralement précédés d'une lettre – dédicace, et les traités eux-mêmes se présentent comme des épîtres développées<sup>1</sup>.

Peut-être y avait-il là comme un automatisme, l'écriture dérivant presque mécaniquement vers le sermon. Les adresses directes abondent dans le *Registre*, à la seconde personne du singulier ou du pluriel. Assez générales dans la « lamentation » - « Oyés peckeur et ascoutés<sup>2</sup> » - , elles se font plus ciblées par la suite : dans le *Prologue* on s'adresse aux gens sages : « Qui les a, vous le vés, trestoutes gens senées<sup>3</sup> », parfois pris à partie à la seconde personne, « Or est tout autrement, ciertes, se bien t'avises<sup>4</sup> ». Dans les pièces du « registre sur les religieux », l'abbé s'adresse successivement à chacun : moines (appelés « signeur », en Mon 1), parmi lesquels les abbés, les officiers ou les cloîtres, puis religieuses et béguines. Dans la pièce sur les religieuses, ceci introduit une distorsion dans la posture de l'auteur. Les passages à la troisième personne où l'abbé, critique ou enthousiaste, discours sur les nonnes vues de l'extérieur, alternent avec des passages d'exhortations à la seconde personne : « Religieuses dames, vous fustes estorees / Pour chou que vous fussiés dou siecle dessevrees<sup>5</sup> ». Le choix de la situation du discours n'est jamais définitif, avec un aspect bien déroutant à la lecture ;

---

<sup>1</sup> Dom Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu, initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, 3ème édition, Paris : Cerf, 1990, p. 147.

<sup>2</sup> Lam 141

<sup>3</sup> Prol 86

<sup>4</sup> Prol 54

<sup>5</sup> Non 81-82. Il s'agit de la première adresse directe aux religieuses, mais on repasse quelques vers plus loin (101) à la troisième personne : « Li maintien monstrent bien s'elles sont bien aprises ».

on passe en quelques vers de l'exhortation directe à la vision externe, et on ne sait plus si la pièce était destinée au moins théoriquement à être lue ou s'il s'agit d'un traité théorique. Tout se passe en fait comme si l'auteur n'avait jamais réussi à s'affranchir de sa vocation de prédicateur, et les habitudes trop bien ancrées – exhorter, répondre à des interventions, prévenir les contradictions – ressurgissent régulièrement. Un traité entièrement théorique était peut-être tout simplement unimaginable.

*b. Expliquer les textes : traduction et gloses.*

Expliquer, exhorter, tout ceci n'était possible que si les fidèles comprenaient la lettre du discours qu'on leur tenait, qu'il soit celui de l'écriture sainte ou celui des prédicateurs. Le *Registre* est aussi une grande entreprise de traduction. Il s'adresse aux fidèles qui ne comprennent pas le latin et sont parfois condamnés à ignorer la lettre de la Bible :

Pour chiauls qui ne sevent latin  
[Ai]<sup>1</sup> aviset soir et matin,  
Selonc me petite science,  
De trouver un pau de semence,  
Chou k'en escrit pewisse mettre  
Pour lire chiaus qui sevent lettre,  
La il peusent aucun bien prendre  
Dont nuls ne m'en puïst reprendre<sup>2</sup>.

Gilles Le Muisit va donc s'appliquer à traduire du latin versets de la Bible et prières<sup>3</sup>. On ne s'étonnera pas chez un moine parfaitement bilingue de l'exactitude irréprochable d'innombrables traductions ; l'aisance est telle qu'elle laisse parfois une certaine liberté à l'interprétation. Les versets sont en général traduits immédiatement ; quelques-uns le sont après la mention « c'est » - l'équivalent de notre *id est* :

*Impudicus oculus impudice mentis est nuntius.*  
C'est :

Nature fait as oels cargier

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *et*.

<sup>2</sup> Lam 1335-1342

<sup>3</sup> Voir en annexes les prières traduites et glosées. Le « patrenostre » (*pater*) commence ainsi : « En roumans le voel pour chou mettre / Que cescuns ne set mie lettre. ».

Que au coer soient messagier<sup>1</sup>(...)

L'*Etat du monastère* est une traduction presque intégrale d'un *Tractatus de consuetudinibus* latin de 1347. L'écriture en latin, chez Gilles Le Muisit, a précédé chronologiquement l'écriture en français, et on a parfois bien l'impression que la langue première est le latin, transposée en langue vulgaire quand le besoin s'en faisait sentir. On trouve dans les pages du *Registre* bien des lignes à l'aspect décidément latinisant, comme une traduction trop littérale de l'original, que cet original soit un verset de la Bible, un proverbe en latin ou un des textes antérieurs de l'auteur<sup>2</sup>. Ces tournures inspirées du latin vont de la transposition en français de structures déjà désuètes, comme cette interrogative indirecte au subjonctif :

*Nescit homo utrum dignus sit amore an odio.*  
C'est :

Nuls homs ne set, ne poet savoir  
S'il seroit dignes pour avoir  
De Dieu l'amour, ou le haïne (...)<sup>3</sup>

au calque lexical pur et simple,

*Scientia inflat, spiritus edificat; qui stat, videat ne cadat.*

Car les sciences enflent, s'engentrent bien envie,  
En coers bien disposés Sains Espirs edifie,  
Qui bien *stat*, ne se move, par quoy ne kiche mie<sup>4</sup>.

Même en dehors des traductions explicites de phrases latines, le texte est riche de tournures que le français manie moins que le latin – participes employés absolument, propositions infinitives, mises en facteur commun d'un verbe pour toute une série de compléments, comme si le lecteur disposait toujours d'une déclinaison complexe pour le guider dans la syntaxe. Ceci pose quelques problèmes de lecture parfois, mais

---

<sup>1</sup> Med 550 bis et 551-552.

<sup>2</sup> A ce propos, Gilles Le Muisit se cite parfois comme source ou ressource documentaire, et semble considérer que le lecteur du *Registre* a déjà lu ses livres latins. Il renvoie ainsi sans façons son lecteur à ses œuvres antérieures sans même en donner de titre : « De le election faite apriés le mort l'abbet Theyr (...) les aventures seront trouuees par un traitiet sur che fait en latin et li ouvrages monstre l'ouvrier. » (Et 366 et 370-371)

<sup>3</sup> Lam 404 bis et 405-408

<sup>4</sup> OM 412 bis et 414- 416



témoigne d'une volonté pédagogique assumée du *Registre* : il est la transposition française d'une pensée d'abord savante et probablement en latin, mais remaniée pour que la « clergie » se diffuse hors des écoles comme à la belle époque regrettée du *prologue*, quand le savoir se transmettait tout naturellement des savants théologiens et philosophes aux fidèles moins instruits par l'intermédiaire des clercs, ces anciens « boins estudians » des écoles.

La traduction, qui permet l'intelligence des textes sacrés ou de leur interprétation par les fidèles, se double d'une volonté permanente d'expliquer, et d'expliquer clairement. Gilles Le Muisit, là encore, fait figure de chantre d'un certain classicisme quand l'époque est aux fioritures et aux circonvolutions de la pensée. Comme toujours discret dans sa critique, il s'inquiète cependant des évolutions du genre du sermon :

Devos et plains sermons jadis on soloit faire  
Si k'on fasoit peckeurs de malisce retraire.  
S'amendoient adont moult de gent leur affaire.  
Or les fait on soubtieus, se vont aucun desplaire.

On voet avoir sermons un pau substantieus,  
Et qui ne soient lonc sans ces mos precieus<sup>1</sup> (...).

La richesse du fond tend à se noyer dans la recherche de style et à se perdre dans les arcanes de la spéculation. On peut voir ici une allusion aux pratiques des frères prêcheurs, plus marquées dans leur style par la dispute scolastique. Le mot « soubtieus » est clairement péjoratif dans l'ensemble du *Registre* ; quand il y a une « soutuité », Gilles Le Muisit s'empresse de la lever. Le mot est difficile à traduire exactement dans la mesure où la « subtilité » est ici fondamentalement suspecte ; piège de langage ou problème d'interprétation, c'est plus un écueil qu'une finesse de style. Dans une pétition de principe de la *lamentation*, on trouve un peu les mêmes distinctions :

Cil qui sevent les esscriptures  
Par studÿers et par lectures  
Sevent chou que je ne sai mie ;  
S'en ay un pau de boine envie,  
Que chou qu'il sevent je ne sai !  
Mettre me voel en un assay,  
Pour aucunes gens enseignier  
Et doctriener sans enginier.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> OM 505-510

<sup>2</sup> Lam 1343-1350.

La science, souhaitable et éminemment bénéfique, peut s'avérer dangereuse si l'enseignement se fait ruse ou tromperie. Gilles Le Muisit prétend rester simple, et si sa science se révèle inférieure à celle de certains clercs, il s'emploiera cependant à transmettre avec rigueur et clarté le peu qu'il sait. Cette intention se manifeste par la forme d'écriture même du *Registre*. Que le texte soit en octosyllabes, en alexandrins ou en prose, il obéit toujours à la même démarche : l'auteur introduit une sentence latine ou un verset de la Bible, rubriqués dans le manuscrit ; le paragraphe qui suit en est une traduction française suivie d'une glose plus ou moins développée. Le livre se déroule ainsi en une suite d'élucidations textuelles formant des dissertations par leur simple accumulation. C'est en fait la forme du sermon, ou dans le monastère de la « collation » des moines, réunion bi-quotidienne du couvent pour lire et expliquer la Bible : « cet entretien ou *collation* avait alors souvent pour thème un texte de l'Écriture, ou de la Règle, ou de quelque écrit patristique. En tout cas, le lecteur désigné – un moine ou un enfant – met d'abord le passage qu'il va lire sous les yeux du supérieur, afin que celui-ci puisse préparer son commentaire ; puis il lit deux ou trois versets, jusqu'à ce que le supérieur l'arrête par le *tu autem* ; après quoi le supérieur ou celui qu'il en a prié explique la lecture <sup>1</sup> ». L'abbé de Saint-Martin de Tournai, quand il écrit vers 1350, a passé près d'un demi-siècle à ainsi expliquer la lettre de textes anciens, développer les images souvent mystérieuses du texte sacré, gloser oralement des versets, dans l'exercice assez libre et informel de la collation. Rompu à cet exercice fait d'improvisation et d'érudition, il a pu tout naturellement le reproduire au bénéfice des membres extérieurs à son chapitre, et cette forme d'enseignement lui était bien plus naturelle que la question ou la dispute scolastiques.

### **III. Une œuvre marquée par le « style monastique ».**

Les écrits monastiques sont relativement peu étudiés ; très nombreux, mais de qualité variable, on ne les a pas considérés comme un ensemble. Ils présentent néanmoins dans toute leur diversité des similitudes d'intention et de style, dues en partie au milieu culturel très cohérent dont ils procèdent : les cloîtres lisaient les mêmes textes et parlaient souvent le même langage. Il existe une théologie monastique, qui transparaît

---

<sup>1</sup> Jean Leclercq, *op. cit.*, p. 160.

dans les écrits, et des effets de style propres aux moines. L'œuvre de Gilles Le Muisit en présente certains, que l'on pourra replacer dans leur contexte culturel et idéologique.

## 1 La composition des érudits contemplatifs.

### *a. Motivations théologiques des digressions didactiques.*

On a vu la dimension pastorale essentielle du *Registre* : il y a dans ce livre comme une tendance irréductible à la prédication, qui surgit telle un tic dans des développements qui parasitent le cours logique des pièces. Tout se passe comme si prêcher était un impératif trop profond pour laisser place à d'autres motivations – composition littéraire, unité logique du passage. Il peut s'agir d'une prépondérance des habitudes, chez un octogénaire rompu aux prêches et homélies. Mais par une coïncidence remarquable, les théories du salut exposées à maintes reprises dans le livre accordent un rôle bien précis aux livres et plus généralement aux sermons dans la marche vers le salut. Gilles Le Muisit décrit volontiers les étapes qui mènent le pécheur à se repentir pour éviter les affres de l'enfer ; il peut être utile de s'attarder un instant sur ces étapes pour comprendre le rôle qu'accorde l'abbé aux nombreux prêches du *Registre*.

La condition expresse de la rédemption est visiblement le repentir. L'auteur décrit à l'envi ce qui attend les pécheurs irréductibles après leur mort : deux jugements, l'un au moment du trépas, qui peut amener soit au paradis soit au purgatoire, l'autre lors de la fin des temps, où les damnés seront distingués des élus ; les uns seront précipités en enfer, les autres verront Dieu<sup>1</sup>. On remarquera que l'enfer est beaucoup plus souvent évoqué que le paradis, comme s'il était besoin d'une menace souvent renouvelée pour interpeller les fidèles. Le jugement dernier se présente comme un procès en justice : les péchés mortels et véniels, aidés du diable, accuseront le pécheur, qui ne pourra invoquer pour sa défense que Marie, Jésus et les saints, et seulement s'il se les est alliés de son vivant. C'est bien pour avoir de tels « amis » ou « advochas<sup>2</sup> » qu'il faut pour l'abbé agir de son vivant, et sans attendre :

---

<sup>1</sup> Voir Lam 1493-1628 ou Med 414-514.

<sup>2</sup> Voir Med 416-417

*Sanus peniteas, sanus quoque confitearis.*

Cest escripture nos aprent  
Que quant yes sains, tost te repret,  
Et te confiesse quand yes sains,  
S'aler tu voels avoec les sains<sup>1</sup>.

La confession ne va pas sans la contrition. Et de fait le repentir est le premier, et le plus important, des pas vers le salut. La succession dans l'ordre de ces étapes est donnée à plusieurs reprises :

Or me faut vraie repentanche,  
Et si me faut recognissance  
Et entire confessiõns,  
Et juste satisfactiõns,  
Dusk'a le fin entendemens,  
Et que j'aie mes sacramens.  
Tout ce me faut pour men salut (...)<sup>2</sup>.

L'importance du repentir place Gilles Le Muisit dans la lignée des contritionnistes du Moyen Age. Deux tendances se sont en effet succédé dans le rapport des chrétiens au repentir et à la confession : soit la confession, et la pénitence qui la suit, étaient prioritaires voire suffisantes, ce qui risquait de mener à un formalisme du rituel et parfois à une confusion des compétences de la justice et de celles de la spiritualité ; soit cette confession était subordonnée à un repentir qui lui était premier, en tant que grâce de Dieu accordée au pécheur, que ce dernier se devait de saisir :

Le contritionnisme est une doctrine de la pénitence selon laquelle la rémission des péchés s'opère de la manière suivante : le pécheur consent à l'infusion de la grâce divine, qui suscite chez lui des larmes de repentir. Ces larmes sont le signe visible d'un pardon divin déjà acquis, et cette « contrition vraie » (...) a pour effet de lever immédiatement la sanction du châtement éternel. Mais il reste au pécheur à lever la sanction du châtement limité qu'il doit subir en réparation de sa faute : la pénitence terrestre a donc pour effet de conjurer la menace d'une expiation plus sévère *post mortem*<sup>3</sup>.

Les pénitentiels et manuels du confesseur procèdent des mouvements d'idées mettant en avant la confession fréquente et formelle ; les ordres mendiants, qui fournissaient

---

<sup>1</sup> Med 60 bis et 61-64.

<sup>2</sup> Lam 215-221. Voir aussi Lam 365-376...

<sup>3</sup> Jean-Charles Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale (des origines à 1230)*, Genève : Droz, 1967, p. 55.

nombre de confesseurs, privilégiaient ce qui a fini par devenir un sacrement à part entière. De leur côté, les moines, tout en attribuant de plus en plus d'importance à la confession, continuaient d'affirmer la prépondérance du repentir sincère, dont la manifestation la plus évidente était l'irruption des larmes. On trouve quelques mentions de ces pleurs, accordés par grâce divine, dans le *Registre* :

Ensi par le Dame serai  
Delivrés del infernal paine :  
La li dampnés grant duel demaine !  
Et se par se grasce m'emploie  
Que voise droit en purgatore,  
Ensi yroit bien me besongne(...)¹

Le repentir, don de Dieu au pécheur, doit être accepté par ce dernier qui dès lors peut se confesser, puis accomplir la pénitence – la *satisfaction* :

Faire chou ne poons se nous grasce n'avons.  
De qui ? De no boin Dieu, et nos pekiés lavons.  
Comment ? Par repentir, ensi que nos savons.  
Ensi si le faisons, moult tost s'amour ravons².

Le repentir, grâce de Dieu, échappe au pouvoir des hommes. En revanche une fois que le pécheur est frappé, livres et prêches sont là pour lui apprendre que faire et pour donner des éléments pratiques sur la façon de transformer ce repentir en vie vertueuse ; le *Registre* s'y emploie à maintes reprises.

Il y a une vraie rupture, presque une violence, dans l'irruption du repentir. Les livres ou le prêche peuvent en être les vecteurs : par leur intermédiaire, il arrive que Dieu accorde le remords au fidèle. Le vocabulaire employé est alors celui de la douleur. Dieu frappe ou « point » celui qu'il a décidé de sauver ; dans le sillage du pape Grégoire le Grand, les chrétiens ont employé le terme de *componction* pour désigner cette action de Dieu en l'homme :

Primitivement, le mot *compunctio* est, dans l'usage profane, un terme de médecine : il désigne les élancements d'une douleur aiguë, d'un mal physique. Mais il a surtout été employé dans le vocabulaire chrétien avec un sens qui, sans perdre contact avec ses origines, est cependant plus riche et beaucoup plus élevé. La componction devient une douleur de l'âme, une douleur qui a, simultanément, deux principes : d'une part le fait du péché (...), d'autre part le fait de notre désir de Dieu. (...) La componction est une action de Dieu en nous, un acte par lequel Dieu nous réveille, un choc, un

---

¹ Lam 1616-1621

² Prol 253-256.

## Etude littéraire

coup, une « piqûre », une sorte de brûlure. Dieu nous excite comme par un aiguillon ; il nous « point » avec insistance (*cum-pungere*), comme pour nous transpercer. L'amour du monde nous endort ; mais comme par un coup de tonnerre, l'âme est rappelée à l'attention de Dieu.<sup>1</sup>

Le repentir passe par la componction : on pourrait dresser une longue liste des évocations, dans le *Registre*, de cette douleur accordée par Dieu pour le salut du pécheur. Les expressions varient :

Dous Diex, or ne voel plus atendre,  
Car a vous seul me voel reprendre  
De mes meffais ; il est bien poins  
Car au coer, Sire, je sui poins  
De chou que m'avés envoyet<sup>2</sup>.

A mi avés bien commenchie,  
Qui de vo dart m'avés lanchiet,  
Si que j'ay pierdut me lumiere  
Dou corps, que moult avoie chiere,  
Or tieng bien iestre des amis (...)<sup>3</sup>

On notera que Gilles Le Muisit attribue la cataracte dont il souffre à une grâce divine, vue comme un avertissement et une exhortation à se repentir. La componction peut ainsi passer, ici-bas, par des maladies. Mais les clercs aussi peuvent pour leur part aider au salut des fidèles plus ou moins ignorants, en diffusant la parole de Dieu qui finira bien par toucher au cœur certains mécréants. L'abbé enjoint ainsi ses lecteurs à lire sans cesse, même si ces lectures entraînent des prises de conscience douloureuses :

Ayme dont les escolles, les boines esscriptures ;  
Estudie souvent, ne piert riens des lectures,  
Et ne crien se tu sens ten coer avoir pointures,  
Maint bien vienent a chiaus qui la mettent leurs cures<sup>4</sup>.

Les livres et les sermons mènent explicitement les pécheurs sur la route du repentir ; à eux de poursuivre par la suite ce que les écrits leur ont permis de commencer :

Cil boin clerc, en preichant, monstrent les escriptures  
Et chou qu'il ont trouvet par livres, par lectures.  
Peckeur ont al oïr au coer grandes pointures,  
Mais tost est oublié, autre part ont leurs cures<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Jean Leclercq, *op.cit*, p. 34-35

<sup>2</sup> Lam 1455-1459

<sup>3</sup> Lam 2099-2103

<sup>4</sup> Prol 17-20

La théorie de la componction, grâce divine nécessaire au repentir qui seul valide la confession et évite la damnation, explique sans doute en partie la dérive perpétuelle du livre vers le sermon. Ne pas saisir chaque occasion d'amener un lecteur vers le repentir, pour l'abbé, aurait été une véritable faute dans sa vie de pasteur .

*Scienti bonum et non facienti peccatum est illi.*

C'est :

Qui le bien set et ne le fet,  
En li pecke voir et meffait<sup>2</sup>.

Ces dispositions sont à l'image de ce que véhiculent en général les œuvres des moines : « C'est donc un fait : la littérature monastique du moyen âge est en grande partie une littérature de componction, destinée à entretenir, à faire croître, à communiquer le désir de Dieu <sup>3</sup> ». Dans les dispositions idéologiques qui étaient les siennes, mais que l'on peut aisément rapprocher de ce que Jean Leclercq définit comme la « théologie monastique <sup>4</sup> », Gilles Le Muisit ne pouvait s'affranchir de la prédication inhérente à sa charge et à sa vocation. Les passages didactiques sont moins des digressions que ce à quoi, fondamentalement, tend le *Registre* ; dans cette perspective, ce sont plutôt les passages autobiographiques et historiques qui fournissent des prétextes à un enseignement.

*b. Réminiscence et digression : le « mâchonnement monastique ».*

Si beaucoup de digressions s'expliquent par une exigence de la pastorale, certaines relèvent d'associations d'idées, elles aussi propres à ces érudits de la Bible qu'étaient les moines. Ils lisaient le texte sacré littéralement toute la journée, et l'expliquaient sans cesse. Les heures monastiques déroulaient le psautier semaine après semaine. Les moines en arrivaient à un tel degré d'assimilation de la Bible qu'ils la citaient régulièrement sans toujours s'en rendre compte, et si un verset leur revenait à l'esprit, ils en avaient une glose toute prête. C'est ainsi que le *Registre* se déroule au

---

<sup>1</sup> Non 597-600

<sup>2</sup> Lam 1428 bis et 1429-1430

<sup>3</sup> Jean Leclercq, *op.cit.*, p. 67.

<sup>4</sup> Voir Jean Leclercq, *op.cit.*, chapitre IX, p. 179 à 218.

rythme des réminiscences et des associations d'idées – ou de sonorités, ce qui nous le rend parfois difficile à suivre.

Chez les écrivains monastiques en effet, l'idée se confond volontiers avec la sonorité, le texte biblique étant goûté et entendu, tout autant que lu :

On l'a déjà rappelé : au moyen âge, on lit généralement en prononçant avec les lèvres, au moins à voix basse, par conséquent en entendant les phrases que les yeux voient, – comme aujourd'hui, pour apprendre une langue ou un texte, on s'en prononce les mots. Plus qu'une mémoire visuelle des mots écrits, il en résulte une mémoire musculaire des mots prononcés, une mémoire auditive des mots entendus. La *meditatio* consiste à s'appliquer avec attention à cet exercice de mémoire totale ; elle est donc inséparable de la *lectio*. C'est elle qui, pour ainsi dire, inscrit le texte sacré dans le corps et dans l'esprit.

Ce mâchonnement répété des paroles divines est parfois évoqué par le thème de la nutrition spirituelle : le vocabulaire est alors emprunté à la manducation, à la digestion, et à cette forme très particulière de digestion qui est celle des ruminants : aussi la lecture et la méditation sont-elles parfois désignées par ce mot – si expressif – de *ruminatio* (...). Méditer, c'est s'attacher étroitement à la phrase qu'on se récite, (...) c'est s'assimiler le contenu d'un texte au moyen d'une sorte de mastication qui en dégage la saveur ; c'est le goûter, comme S. Augustin, S. Grégoire (...) et d'autres le disent d'une expression qui est intraduisible, avec le *palatum cordis* ou *in ore cordis*.<sup>1</sup>

Exemplaire une nouvelle fois, le *Registre* est émaillé des expressions que signale ici Jean Leclercq. Le verbe *ruminer* apparaît à plusieurs reprises<sup>2</sup>, de même que des paradoxes langagiers comme « les oels du coer » (Lam 789, 1489). Cette association de la mémoire, de l'ouïe et de la parole prend facilement le pas sur un mode de pensée discursif qui nous est bien plus familier. Ce qui explique, comme Jean Leclercq le fait dans les lignes qui suivent, les réticences que nous avons face au mode de composition littéraire des moines :

Cette façon d'unir lecture, méditation, prière (...) occupe et engage la personne entière, elle y enracine l'écriture, qui peut alors porter ses fruits. Elle explique le phénomène, si important, de la réminiscence, autrement dit le rappel spontané de citations et d'allusions qui s'évoquent les unes les autres, sans aucun effort, par le seul fait de la similitude des mots ; chaque mot fait agrafe, pour ainsi dire : il en accroche un ou plusieurs autres, qui s'enchaînent et constituent la trame de l'exposé (...)

Comme chez les Pères, la réminiscence a, chez les auteurs monastiques du moyen âge, des conséquences dans le domaine de la composition littéraire : l'évocation acoustique des mots, en raison du rapport que présente leur sonorité, et le système d'associations qui en résulte, rapprochent parfois deux mots semblables entre lesquels n'existe qu'un lien de hasard, purement

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>2</sup> Voir Med 273 (« trestous les jours ruminer »), Med 634 et 638 (« Escriptions (...) qui bien les ruminera »).



extérieur. Mais puisque le verset ou le passage qui contient ce mot se présente à l'esprit, pourquoi ne pas le commenter ? Il arrive alors qu'on se détourne du premier sujet que l'on commençait de traiter. On a dit de S. Augustin : « Il compose « mal », c'est-à-dire autrement que nous ». Ceci est vrai de beaucoup d'auteurs monastiques : ils ne composent pas toujours selon un plan logique, fixé d'avance avec précision. A l'intérieur du genre littéraire choisi, ils jouissent d'une extrême liberté : le plan suit un développement psychologique, déterminé par le jeu des associations, et une digression peut en amener une ou plusieurs autres.<sup>1</sup>

C'est bien ainsi que fonctionne le *Registre*, et nous serions bien incapables de suivre le fil de pensée, d'images en sonorités, qui relie certains développements du livre. Il est cependant manifeste, dans nombre de passages, que c'est le jeu des réminiscences et des gloses qui gouverne l'enchaînement des idées ; ainsi seule l'association sonore semble amener l'évocation du passage d'un fleuve ou d'une mer de la mort à la fin de la pièce sur les moines. Le traité est alors sur le point de se conclure. Gilles Le Muisit vient de revenir brièvement sur chacun des offices dans l'abbaye, et finit par quelques recommandations générales aux moines ; il leur conseille de se livrer à l'introspection pour déceler leurs péchés, car eux seuls peuvent les voir. Suit un quatrain de proverbes, dont seul le premier est bien relié au développement qui précède :

Nuls ne troeve si tost que fait cils qui repont.  
Ches grans yawes on passe par mer ou par le pont,  
Femmes ayment leur gline quand gros oes elle pont,  
Au maistre boins disciples en grand cremeur respont.<sup>2</sup>

La rime en [ pō] suscite directement une vision du pont « prilleus » et « mal apoyés » que doit passer le mort pour accéder à l'autre monde (1457) ; c'est une association sonore « à moyen terme », qui s'ajoute à celle, interne au quatrain, des deux proverbes intermédiaires : le nom à la rime fait penser au verbe « pondre », ce qui amène l'insertion du proverbe sur la poule qui d'un point de vue logique n'a rien à faire dans ce passage. La fresque du passeur et du pont de la mort, appelée par la sonorité de la rime, est décrite directement après le quatrain en question ; c'est un de ces cas de réminiscence acoustique que signale Jean Leclercq. Il est ici remarquable car on peut déceler l'association. D'autres enchaînements nous restent en revanche obscurs dans la mesure où il nous manque l'« agrafe », le mot ou l'image associée reliant dans l'imaginaire monastique deux réalités.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>2</sup> Mon 1444-1448

La puissance de l'imagination des moines leur permettait de se reconnaître dans toute une trame d'associations plus ou moins automatiques à la fois de mots et de représentations, formant comme un empilement de strates là où nous sommes habitués à une horizontalité du discours. Ainsi l'auteur du *Registre* devait trouver tout naturel, si seulement il la remarquait, l'association implicite des quatre éléments dans deux images qui nous semblent superposées un peu au hasard :

Sains Espirs si com vens trestous visces escume,  
Et qui le siert, dou feu de sen amour l'alume.<sup>1</sup>

Le Saint Esprit, comme le vent, écume les vices ici apparentés à une mer agitée, ce qui amène l'image du feu de l'amour. Seule la terre manque... Une preuve que Gilles Le Muisit ne considérait pas ce type d'association comme bien dommageable à son texte est la fréquence des notations explicites sur ces sauts, pour nous, du coq à l'âne. Nous avons déjà remarqué que l'auteur fait volontiers part de ses manières d'écrire et de composer ; il se justifie, se défend, se montre dans sa posture d'écrivain. Il associe librement à la manière monastique : les citations latines de versets se répondent les unes aux autres, un mot d'un vers français appelle une citation latine, dont la glose amène à nouveau l'abbé à changer un peu de cap. Jamais ces promenades textuelles ne sont considérées comme un obstacle à la rigueur de la composition du *Registre* ; Gilles Le Muisit ne perd jamais son fil, même s'il en déroule l'écheveau comme il l'entend. Ainsi dans le *prologue*, après l'excursus sur les rois de l'Ancien Testament et la dynastie de David, un quatrain ramène au sujet :

Or me poés requerre d'avoir m'entention,  
Pourquoy de ces trois rois fac ensi mention :  
Bien le porras savoir par declaratiön,  
Mes que pour dire voir je n'aye lesiön.

De dire veritet ne me puis ciertes taire.  
Li siecles qui keurt ore m'a constraint a chou faire,  
Et c'est m'entente toute, pour donner exemplaire  
Que des exactiöns cescuns se puist retraire<sup>2</sup>.

Bien souvent, l'impératif de la prédication a suscité la digression. Mais il arrive que Gilles admette lui-même d'autres modes de pensée et de composition :

---

<sup>1</sup> Mon 1591-1592.

<sup>2</sup> Prol 477- 484.

## Etude littéraire

Entrues que je pensoie les choses devant dites,  
Et en men cuer venoient moult de diverses luites  
Se je diroie voir ou je querroie fuites,  
Dont me vinrent avant ces paroles eslites :

*Scientia inflat, spiritus edificat; qui stat, videat ne cadat*<sup>1</sup>.

L'auteur décrit dans ces vers ce qu'il pratique visiblement un peu partout. Une « méditation » sur un sujet appelle, en état des différentes assertions, une parole biblique ou plus généralement une citation des sages ; la banque de textes que maniait de mémoire un moine lettré fournissait à volonté les citations idoines. L'autorité du texte sacré assure la véracité des dires de l'écrivain ; il donne donc en toutes lettres sa source avant, et c'est le cas ici, de la gloser en cinquante, parfois cent vers ; c'est ainsi que les associations libres construisent une trame du texte.

## 2. Considérations éthiques.

Le livre en français de Gilles Le Muisit se signale par une grande pudeur d'écrivain. Ce que l'on a remarqué à propos des comparaisons – *odiose comparationes sunt* – vaut pour l'écriture en général et même pour la pensée : nous ne lisons dans le *Registre*, en définitive, que ce qui a pu franchir la vigoureuse auto-censure que l'auteur infligeait à son texte. On ne peut pas tout dire quant on est un chrétien consciencieux, qui plus est quand on est un moine noir qui se défend des excès dans lesquels tombent parfois les frères. Le moine se caractérise aussi par la pauvreté d'esprit, librement choisie et qui n'empêche ni les études, ni une certaine curiosité, bornées cependant par quelques interdits.

### *a. Sancta simplicitas : rester humble face à la science.*

Le *Registre* ne cesse d'affirmer la valeur de la science. Le savoir est précieux, plus que tout avoir terrestre, avec l'avantage de ne pas être exposé aux voleurs :

---

<sup>1</sup> OM 409- 412 et 412 bis.

Thresors es cieulz lassus, signeur, thesauriziés :  
La n'est enruinyés ne de nul vier rongiés,  
Pour fosseurs, pour larons, n'iert jamais eslongiés ;  
Chil thresor de cha jus sont ensi que songiés<sup>1</sup> (...)

Le devoir pastoral des clercs était assuré à l'époque où les bons éléments qui fréquentaient les écoles pouvaient espérer un bénéfice à leur sortie ; les écoles sont donc considérées comme une excellente institution, et beaucoup de moines, à l'image de Gilles Le Muisit, les fréquentaient avant ou après leur prise d'habit. Nulle méfiance donc face au savoir, mais une certaine humilité, bien loin de l'arrogance que Gilles prête parfois aux dominicains et autres frères mendiants. Ces derniers avaient développé tout un réseau d'écoles et permis la naissance des méthodes scolastiques. Gilles Le Muisit semble en connaître certains ressorts, mais s'il les évoque, c'est toujours dans des passages critiques : certains sont soupçonnés de privilégier la logique formelle à la vérité, ou de se laisser aller à un orgueil démesuré sous prétexte qu'ils manient des idées complexes. On a relevé plus haut des passages où l'abbé se défend de telles pratiques. Il cite également une sentence de saint Paul que se répétaient volontiers les moines : « *Scientia inflat, spiritus edificat; qui stat, videat ne cadat*<sup>2</sup> » ; dans cette opposition de l'intelligence et du cœur réside ce qui opposait souvent moines et frères. Jean Leclercq en arrive à parler de « théologie monastique » qui s'opposerait à la « théologie scolastique », tout en précisant bien qu'il s'agit de deux nuances de la théologie en tant que telle ; les deux milieux se fréquentaient et les échanges étaient nombreux. Seulement les moines préféraient toujours l'approche de la méditation, celle du cœur qui admire, à la vision scolastique qui selon eux cherchait à comprendre plus qu'à aimer. Les gens des écoles, dans leur manière de s'exprimer, poursuivaient une clarté passant parfois par des distinctions logiques d'une subtilité susceptible d'égarer voire « *enginier*<sup>3</sup> » les auditeurs, alors qu'un saint Bernard vantait dans la langue biblique « une certaine pudeur, respectueuse des mystères de Dieu » et admirait « le tact et la discrétion avec lesquels Dieu a parlé aux hommes<sup>4</sup> ». Le langage de la Bible, toujours poétique et simple, s'oppose aux « *pro* » et « *contra* » des gens qui cherchent à tromper :

Moult de gent dient *pro*, pluseur le *contra* dient ;

---

<sup>1</sup> OM 245- 248

<sup>2</sup> OM 412 bis.

<sup>3</sup> « Pour aucunes gens ensignier / Et doctriener sans enginier », Lam 1349-1350.

<sup>4</sup> Voir Jean Leclercq, *op. cit.*, p. 188.

Et se sont qui parolles sans raison monteplient<sup>1</sup>

Gilles Le Muisit se contente pour sa part de commenter ou d'expliquer la Bible, sans jamais chercher à poser des questions trop complexes ni proposer de disputes sur tel ou tel point. Les vers où il affirme son ignorance, pour laisser à plus savant que lui le soin d'affronter telle ou telle difficulté théologique, ou de corriger ses dires, sont en partie à replacer dans cette perspective : dans la lignée de pensée des cloîtres, la méditation et la prière apportent plus de réponses que les dissertations théologiques.

*b. L'écrivain qui doit se taire.*

Il est une sentence que Gilles Le Muisit emploie sous des formes variées à au moins quatre ou cinq reprises : « On dist que tous temps fait boin dou bien le bien dire<sup>2</sup> ». Il y a comme une exigence de n'évoquer que ce qui fait l'unanimité face à une interdiction de critiquer. Le résultat est souvent un peu irritant à la lecture, l'auteur s'interrompant dans un développement par crainte de dire des choses qui ne soient pas agréables à ses lecteurs ou d'aller trop loin dans sa désapprobation, comme ici dans la *Méditation* (717-718) : « Or me faut chi uns boins taisirs : / Je ne di pas a tous plaisirs ». Il ne s'agit pas malgré les apparences d'une forme de lâcheté qui lisserait désespérément le *Registre*, mais bien plutôt d'un impératif moral :

On doit parler dou bien, dou mal on se doit taire,  
Qui ne voelt ascoutans au dire mal attraire<sup>3</sup>.

D'une part le bien doit être claironné, à titre d'exemple à suivre :

Dou bien doit on souvent dire des boines notes<sup>4</sup>

Mais d'autre part on ne doit pas souligner ce qui est mauvais, ce qui revient à s'abstenir de presque toute critique pour éviter que par contagion les auditeurs ne fassent de même, ce qui serait un péché contre la charité. L'auteur circonspect doit donc avancer

---

<sup>1</sup> Beg 85-86.

<sup>2</sup> OM 1

<sup>3</sup> OM 115-116.

<sup>4</sup> Non 125.

prudemment dans un compromis entre deux exigences assez inconciliables : exposer ce qui est louable quitte à insister lourdement car « Qui les biens set et ne les fait / A Dieu et a lui se meffait<sup>1</sup> », mais reculer et se taire dès que la réalité amènerait l'observateur à médire. Ceci amène l'auteur à généralement louer la prudence dans la parole, voire le silence :

Taisirs plus que parlars toutes gens priés aquoise<sup>2</sup>,  
C'est boin k'en sen parler cescuns bien se remire<sup>3</sup>.

Il en découle une situation assez improbable pour le moine écrivain, entre désir de s'exprimer et limites imposées par un devoir de charité et une certaine crainte face au pouvoir des livres. On a vu plus haut qu'il considérait volontiers les œuvres littéraires comme des vecteurs du choc pouvant amener au repentir ; ici ils sont des supports possibles d'une tentation maligne – celle de dire ou faire dire du mal. Aucun livre n'est donc anodin et l'écrivain a bien conscience de jouer avec le feu. On le voit parfois succomber au besoin de dire ce qu'il a pensé, mais trouver à cela une justification presque médicale :

Men coer dou tout esclarcirai,  
Taire ne me puis, si dirai.  
Je ne sai voir si grant martire  
Que celer chou k'on n'ose dire<sup>4</sup>.

Pose littéraire ou réalité psychologique ? L'abbé avoue plusieurs fois qu'il exprime enfin dans le *Registre* des pensées qu'il a longtemps retenues dans son cœur et méditées, qui doivent être exprimées faute de quoi elles se corrompent. Mais cette expression sera toujours limitée par la crainte de déplaire et de pécher.

### 3. Marques du style monastique : paradoxes et style oral.

Le bain culturel des monastères peut aussi expliquer en partie certains effets de style plus ponctuels que les grands procédés de composition signalés ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Med 69-70.

<sup>2</sup> Mon 1395

<sup>3</sup> Prol 312.

<sup>4</sup> Med 781 – 784.

Certaines expressions remarquables n'appartiennent pas seulement à Gilles Le Muisit, malgré sa manière propre d'écrire : elles nous étonnent mais procèdent elles aussi de la manière toute particulière dont les moines maniaient les écritures sacrées et s'autorisaient la création littéraire.

Jean Leclercq, dans les passages que nous citons intégralement plus haut, remarque la composante physique de la lecture ou de la méditation des textes chez les moines. Tout le corps y participait, tout comme l'être entier du copiste tendait vers la main tenant la plume. Certains coutumiers allaient jusqu'à considérer la *meditatio* comme un exercice physique conseillé aux moines. De là ces paradoxes de langage que nous avons relevés – un moine peut sans heurter sa logique mentionner les « yeux » ou les « oreilles » du cœur, ou « goûter », au sens propre, les versets de la Bible. Mais c'est une notion encore un peu différente qu'appelle un vers curieux, juste après l'évocation du tableau en partie inspiré de l'Apocalypse de la fin du traité sur les moines. L'auteur y décrit un passage de l'âme sur un pont fragile au dessus d'une étendue d'eau menaçante ; d'un côté les élus, de l'autre les damnés. Gilles Le Muisit apostrophe ensuite son lecteur : « Taste dont que je veuc, moines, et bien t'avise<sup>1</sup> ». « Goûte ce que j'ai vu »... La formule, savoureuse, rappelle en partie le *vidi*, « je vis », du texte de l'évangéliste ; il peut y avoir une source biblique. Reste un verbe « goûter » pour évoquer l'appréhension de l'image par le lecteur ; cela se justifie si l'on pense à l'attention totale qui est exigée par la *lectio divina*. Jean Leclercq propose cependant une autre interprétation pour ces évocations du goûter, dès qu'il s'agit de visée ou de vision eschatologique, chez les auteurs monastiques. Le désir de Dieu, but et en définitive pratique quotidienne des moines, les amenait à parler de la fin des temps en termes gourmands :

[L]e présent est un intérim. Cette conception est souvent formulée au moyen de deux thèmes (...). C'est d'abord celui de la prélibation, qui, une fois de plus, fait appel au vocabulaire emprunté aux sens, notamment à celui du goût ; cette pré-gustation engendre en l'âme une joie, une exaltation, une sorte d'ivresse (...).<sup>2</sup>

L'image leur était dès lors toute naturelle – comme celle des livres vus comme nourriture (« peiture ») de l'âme, ou comme l'ensemble des expressions paradoxales mettant côte à côte de notions que nous n'associerions pas. Les moines trouvaient

---

<sup>1</sup> Mon 1477.

<sup>2</sup> Jean Leclercq, *op.cit*, p.67.

d'ailleurs un exemple de tels procédés d'expression dans la Bible qu'ils avaient si parfaitement intégrée.

Aux paradoxes s'ajouterait une certaine oralité du *Registre*. Des critiques ont parlé de « bonhommie » à propos de l'abbé, en raison de la tolérance qu'il montre envers certaines fautes, mais aussi à cause de certaines façons d'écrire, et pas seulement parce qu'il dictait : tous les moines écrivains le faisaient plus ou moins, dans un style souvent très scripturaire. Jean Leclercq note que dans ce monde de silence qu'était le cloître, les moines écrivaient pour parler, et leur manière de le faire s'en ressentait : même les sermons ne gardaient pas beaucoup de traces d'oralité ; le style écrit était leur langage familier. On relèvera d'autant plus aisément celles qui demeurent. Elles sont de deux types dans le *Registre* : expressions ponctuelles qui paraissent bien plus familières que le discours qui les entourent, et passages qui laisseraient à penser que le livre était lu à un public au fur et à mesure qu'il était composé. Dans les nombreuses petites formules dont l'aspect malicieux rompt avec le ton généralement docte de cet ouvrage, on peut signaler ce vers du traité sur les ordres mendians voyant en Jésus « Pour boine bouche faire no seul vrai racateur<sup>1</sup> » : le Christ est-il censé nous racheter dès que nous faisons bonne chère ? Il est souvent assez délicat de repérer un humour qui devait être bien redevable à des plaisanteries spécifiques aux monastères, habitués qu'étaient les moines à jouer avec le texte biblique<sup>2</sup>. On trouve ainsi une allusion à un juron qui était le seul permis à des gens qui s'interdisaient de prononcer le nom de Dieu en vain :

Le serment de boins moines il jurent : « Par nos botes ! »,  
Assés plus que cil homme les femmes sont devotes.<sup>3</sup>

Ailleurs, une formule plaisante agrmente de sérieuses considérations sur la probité des religieuses : « De pierdre leur honneur si com keus signeurs doubtent<sup>4</sup> ».

Le *Registre* n'échappe à l'austérité absolue que par la combinaison de telles formules et des proverbes imagés que nous avons signalés plus haut et dont l'auteur est bien plus prodigue. Peut-être le *Registre* était-il lu à voix haute et en public au fur et à mesure qu'il était composé, ce qui lui confèrerait ce côté souvent tourné vers l'extérieur,

---

<sup>1</sup> OM 292.

<sup>2</sup> Voir, sur ces jeux mi-savants, mi-malicieux avec la lettre des textes sacrés, le chapitre consacré aux *joca monachorum* dans *Le Moyen Âge et la Bible*, sous la direction de Pierre Riché et Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 264-270.

<sup>3</sup> Non 127-128.

<sup>4</sup> Non 475.



que ce soit par l'emploi de tournures plaisantes ou drôles qui devaient interpeller un public plus ou moins lettré, par la constante mise en scène du dialogue que nous avons déjà évoquée, ou par des retours critiques curieusement incorporés à l'œuvre. Tout ceci peut se résumer à une pose d'écrivain, mais il faut se souvenir que les livres monastiques en général étaient bien souvent lus à un auditoire, en collation ou même lors de sermons adressés à l'extérieur de l'abbaye. Gilles Le Muisit évoque dans son coutumier une sociabilité des religieux de Tournai, qui se voyaient régulièrement ; les bénédictins visitaient les frères. C'était d'ailleurs une de ces occasions appréciées de manger de la viande, donc un rendez-vous convivial : « et pour le cause de car mangier, nuls ne pooit avoir congiet d'aler mangier en le ville, et n'estoit nuls congies c'on y mangast (si n'estoit a le maison monsigneur le vesque, ou a freres meneurs a le fieste saint François, ou as saccois a le Saint Bietremieu) <sup>1</sup> ». Il pouvait y avoir des échanges pseudo-littéraires lors de ces visites, et l'abbé, en tant que prêtre, a très bien pu prononcer des sermons ou plus tard faire lire ses textes y compris aux nonnes et béguines. Bernard Guenée fait l'hypothèse de tels échanges pour les ouvrages historiques de moines :

Il n'est pas exclu qu'ils aient parfois eu l'ambition d'instruire un plus large public, comme le prouvent leurs œuvres en langues vernaculaires, moins rares qu'on ne le croit souvent. Mais d'une façon générale l'activité historique d'un moine s'inscrivait strictement dans le cadre de son monastère : il était encouragé par l'abbé et ses frères ; il écrivait pour eux ; il voulait leur servir des textes à méditer, mieux même, des textes qui pussent être lus à la « collation » ou au réfectoire.<sup>2</sup>

Rien n'exclut alors que l'abbé ait entendu des critiques et qu'il ait eu soit à s'arrêter de parler sur un sujet qui ne faisait pas l'unanimité, soit à apporter des corrections à son propre texte. Ceci explique toute la quatrième partie du *Registre* où l'on voit se dérouler comme des « droits de réponses » à des critiques – de la part des dames, de la part des hommes, de la part des compagnons de l'abbé. On trouve du reste déjà dans les « prologues » ou dans le « registre sur les religieux » des vers laissant à penser qu'une lecture effective avait lieu de temps à autre :

J'en ai parlet devant, s'en ai dit mainte cose,  
Or me dient aucun : comment parler plus ose ?  
Mais je ne voy nullui qui contre mi s'opose,

---

<sup>1</sup> Et 204-208.

<sup>2</sup> Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'occident médiéval*, Paris : Aubier, 1980 p. 53.

Parler de boines gens certes on s'i repose.<sup>1</sup>

Ces lectures publiques expliquent bien la façon qu'a l'auteur de s'adresser dans chaque pièce à un lectorat ou auditoire spécifique. Le *Registre* forme visiblement un tout, mais chacune de ses parties a pu constituer un « miroir » autonome et lu en tant que tel, tantôt aux moines, tantôt aux religieuses, tantôt aux béguines ou aux frères. De là viennent les apostrophes, les justifications, les scrupules ; de là viennent aussi certains procédés typiques du sermon prononcé ou des gloses proposées en collation, comme par exemple le découpage en plan explicite de certains développements. Gilles annonce ainsi régulièrement des « parties » fondées sur des divisions numériques à visée mnémotechnique : l'orateur doit se donner les moyens de suivre son projet de discours, et permettre à ses auditeurs qui ne prennent pas de notes de le retenir. Ce travail essentiellement oral de la mémoire a été remarqué par Jean Leclercq :

Il y a ainsi deux Avents, deux amours, deux éperons, deux pieds de Dieu, trois degrés dans l'obéissance, trois sortes de calices, de chevaux, de lumières, quatre animaux, quatre pains, quatre empêchements à la confession, et ainsi de suite. (...) Cette façon de numéroter les différents « points » du sermon en facilite la mémorisation pour l'auteur qui va parler – si les points sont écrits d'avance, pour l'auditeur qui doit noter – s'ils sont écrits ensuite, pour tous ceux qui voudront plus tard y réfléchir : ils y trouveront des « points de méditation ». <sup>2</sup>

On pense bien sûr à la *lamentation* : cinq sens, dix commandements, sept péchés capitaux, ou au traité sur les ordres mendiants avec ses trois « ordres » de religieux<sup>3</sup>, tous énumérés successivement et introduits par des ordinaux ; la rigueur de la démonstration était ainsi pleinement intelligible dans une situation d'exposé oral. Il peut certes s'agir d'un automatisme chez quelqu'un qui a pratiqué le sermon toute sa vie ; on peut cependant imaginer que l'auteur, incapable de lire lui-même à un public ce qu'il faisait écrire, pouvait le faire lire par un tiers et recevoir directement ou indirectement des réactions d'auditeurs. C'est invérifiable ; toujours est-il que le style du *Registre* fait la part belle aux procédés oratoires vivants du sermon et que ceci lui apporte une certaine force de conviction.

---

<sup>1</sup> Mon 1220-1224.

<sup>2</sup> Jean Leclercq, *op.cit.*, p. 163.

<sup>3</sup> OM 481-488.

Livre décevant si on le lit avec des attentes trop académiques, le *Registre* de Gilles Le Muisit se présente finalement comme un outil dont l'utilité revendiquée n'empêche nullement la qualité littéraire. Cette œuvre toujours rigoureuse d'un moine rompu aux exercices sur des textes, mais habitué surtout à beaucoup méditer avant de s'exprimer – « Une matere m'est venue ; / En men coer l'ay lonc temps tenue<sup>1</sup> » - s'emploie avec délicatesse à redresser son prochain tout en évitant une oisiveté blâmable à son auteur ; ce dernier se permet tout doucement d'écrire en français sur des matières moins sérieuses et plus subtiles – donc plus dangereuses – que les événements des chroniques en latin, et les longs « prologues » sont là pour justifier l'entreprise aux yeux de tout le monde. Saint Bernard, lui aussi, avait profité d'une maladie le mettant dans l'impossibilité de mener ses activités d'abbé pour composer un sermon en l'honneur de la Vierge<sup>2</sup> ; il n'est pas interdit de penser que Gilles Le Muisit ait suivi cet illustre exemple, étant lui aussi un abbé éloigné des « affaires » par sa cécité. Œuvre utile, œuvre pour se distraire, le *Registre* était nécessairement tiré entre des motivations différentes, ce qui lui donne son aspect souvent déroutant ; il l'était sans doute beaucoup moins chez ses premiers lecteurs, moines logiquement habitués à lire les livres de leurs collègues. On ne peut guère en effet occulter la couleur monastique de l'écriture de Gilles Le Muisit, que ce soit dans la composition, les motivations ou certains effets de style ; son œuvre est exemplaire de ce que décrit Jean Leclercq qui pourtant ne l'a pas lue. Il y a trop de points communs entre les différents ouvrages nés du même milieu, surtout quand ce milieu est aussi cohérent et en quelque sorte coupé des influences extérieures qu'un cloître, pour que nous persistions à vouloir forcer le *Registre* dans des catégories génériques qui ne sont pas les siennes : il est normal que son auteur compose par réminiscences, traite ses sujets tantôt à la troisième personne, tantôt à la seconde sur le mode de l'exhortation ou qu'il aime les paradoxes et les oxymores en se refusant aux comparaisons. L'abbé de Saint-Martin est par ailleurs très clair, et sans doute sincère, dans ses constantes justifications de sa façon d'écrire. Il a laissé un livre qui doit tout au

---

<sup>1</sup> Med 183-184.

<sup>2</sup> Jean Leclercq, *op.cit.*, p. 164 : « C'est précisément parce qu'il est, en raison de sa santé, séparé de la vie commune pour un temps, que Bernard veut profiter de ce loisir pour parler de la Vierge, *loqui videlicet* : ne pouvant prêcher, il parlera par écrit. ».

hasard, mais considéré comme le résultat indirect d'une volonté divine par son auteur ; le plaisir de l'écrire est donc subordonné au service de Dieu, ce qui n'a rien de contradictoire pour un moine dont la *meditatio* quotidienne procède finalement du même mécanisme. Nous lisons donc un livre moral qui est un ouvrage de loisir, plein de fantaisies littéraires dans l'austérité de son propos ; paradoxe pour nous, mais dans la droite ligne du mode de pensée de son auteur.

*Registre* : Lamentation.

Gilles Le Muisit, *Registre*

## Prologues.

1. Lamentation
2. Orisons
3. Méditation
4. Prologue et narration
5. Etat du monastère Saint Martin

## 1.[Lamentation.]

[1 r°a] Ch'est li lamentations l'abbé Gillion le Musit ou tempore que nostre Sires li avoit envoyet empaichement de se vewe et que il avoit le lumiere des yoels couverte (si que vir les gens ne pooit, ne lire, ne escrire, et ne veoit fors clartés et lumieres, et grossement), et se reconisçance de ses pekiés et de ses meffais.

En l'an mil .CCC. et cinquante,	1	
Et ou temps que on list et cante		
Par tout le mond communement,		
Et festie devotement,	4	
Apriés le mort et passïon,		
Le sainte resurexïon		
Jhesucrist, no vrai createur,		
No sauveur et no racateur,	8	
Tout partout en crestienté		
Dont il en est moult grant plenté,		
En cel an et en cel tempore		[1 r°b]
Me vint en avis et memore	12	
De me vie considerer,		
Comment en Dieu puis esperer,		
Quels je fui et quels j'ai esté,		
Et comment yvier et esté	16	
Et nuit et jour tres men enfance		
Ay vescu en grand esperanche.		
Une foys pensai en men lit		
Et em pensant pris grant delit	20	
De l'estat ou je me trouvoye ;		
Et tantost me mis en le voye		
De men sauveur remerchÿer		
Et loer et regratÿer	24	
De le vie qu'il m'ot presté.		
S'en loay moult se majesté,		
Ensi que chescuns doit bien faire		
Qui a son createur voelt plaire :	28	
Car toudis au soir et au main		
Doit li sages lever la main		
Et luy sainier et le crois faire		
Pour le dÿable no contraire	32	
Encachier et de luy bouter,		
Car il fait moult a redoubter.		
Il tot toutes devotïons		
Et fait moult de temptations,	36	
Pour avoec luy nous enlachier		
Et pour nos ames enpaichier ;		

Registre : Lamentation.

Et qui bien ne resistera		
Et constans contre luy sera,	40	
Fort est qu'i li puist escaper,		
Car de faire mal il n'a per.		
Contre luy Dieux a pourveüt		
Remede ; c'est moult bien seüt	44	
De chiaus qui s'ont fort resistet		[1 v°a]
Et resistant, pour l'amistet		
De Dieu et lor salvation.		
Car Sains Pols en fait mentïon	48	
En ses Epistles vrayement ;		
On trouve dedens ensement :		
<i>Resistite dyabolo et fugiet a vobis.</i>		
C'est :		
Che dist li sains : « Tenés de mi :		
Resistés fort a l'Anemi,	52	
Et vraiment il vous laira		
Et tout errant il s'enfuira. »		
Or avons nous de pourveance		
Que Dieu nous donne, tres l'enfance,	56	
Un de ses angles, en qui warde		
Nous sommes et qui nous regarde		
Nuit et jour no consentement.		
Li Escripiture, qui ne ment,	60	
Dist ke dyables ne set riens,		
Pour chou que escaper ne poriens,		
Les pensees que nous avons		
Se du consentier nous savons	64	
Et poons boinement deffendre,		
Par quoy il ne puist en nous prendre		
Nesun malvais consentement.		
Adont fet certes liëment	68	
Li boins angles, et nous conforte ;		
Au faire tous biens nous enorte,		
Et nos biens et nos orisons,		
Tout ce que fasons et disons,	72	
En fait present a Dieu le Pere		
Pour nous warder de mort amere ;		
Et nuit et jour tient compagnie		
A chiauls qui mainent sainte vie.	76	[1 v°b]
Et d'autre part est en agait		
Li dyables, qui paine mait		
A decevoir par ses malisces		
Pour chescun enlacier en visces.	80	
Se fait que li monde promet,		
Et li cars au pekier se met,		
Et il est tiers qui fort atise		
Et met les cuers en convoitise,	84	



Et c'on laise Dieu a siervir Et se glorie de deservir, Et que chescuns ses volentés Face dont est entalentés.	88	
A son pooir fait chescun faire Tout chou qui puist a Dieu desplaire ; Et chiuls et celle qui s'esentent, Et as plaisances se consentent	92	
Des pechiés quant les mait avant, S'on s'i consent dont en avant, Se mait en le possession Sathan, et si fait mansion	96	
Avoec tel gent et y demeure ; Et ne laisse ne jour ne heure Que ne les face trebuchier En tous visces et enlachier.	100	
Li pekiet sont de tel nature, Quiconques met en yaus se cure Et se soit enlachiés d'aucun, Tantost se trueve de cascun	104	
Des autres pris et enlachiet : Ensi l'a li dyables sachiet, Et pour chou voir fait il grant laiche. Toudis tent que cescuns se maiche	108	
En ses las et en se prison Par quoy, s'on faisoit orison, A Dieu nuls hom ne se retourne. Ensi Sathan pekeurs atourne	112	[2 r°a]
Et tot toute contricïon, Et fait fuïr confiession. Tout chil qui puis ensi s'esentent, Et a dyable se presentent,	116	
Doivent forment cremir le mort Quant conscience les remort, Car s'on est en pekiet mortel Pris, de ciertain toute gens tel	120	
Ont dampnation parmenable, Et nuls ne le tiengne pour fable. Escripture bien le tiesmoigne : Pour chou chescun le mort resoigne,	124	
Boin et malvais, c'est verités ; Car quant nuls hom s'est delités Es prosperités de cel monde Dont il deust avoir le cuer monde,	128	
Et en pekiet perseveret Et par mout lonc temps demoret, Se peur en a, ciertes c'est drois. Chiertes s'il se fust tenus drois	132	

En foy et sen sauveur amer Et luy de vrai cuer reclamer, Hardiement peuwist attendre Le mort quant Dieus le vausist prendre.	136	
Et quant li mors les boins avance Et k'il ont en Dieu leur creance, Toudis sont pris en boin estat, S'aront au compte boin restat.	140	
Oyés peckeur et ascoutés : Quant li angles est hors boutés		[2 r°b]
Et Sathan vos tient en ses las, Pensés et si dites : « Hélas !	144	
K'est devenus nos boins warderes, Nos vrais a Dieu representeres ? Las ! Nous [l'] <sup>1</sup> avons en sus caciet Por pekiés, ou tant enlachiet	148	
Nos a li pervers Sathanas, Qui nos ames a ses hanas Abuvret a de tous delisces, Et de trestous ses mauvais visces,	152	
En quoy nous tient et voelt tenir. Las ! Que porons nous devenir ? » Sachiés qu'il ne set les pensees, Se par consent ne sont monstrees.	156	
Pensés dont a devotion Avoir avoec contritiön, De confiesser et vous reprendre, Le mal laiscier et le bien prendre.	160	
Apriés, ayés consentement De chou faire dont vrayement Li dous Jhesus vous soucourra, Et li boins angles acourra,	164	
Liés et joians, pour vous tenses Contre Sathan et el penser Vous bien tenir la vous serés, Mes que vous bien perseverés.	168	
Ensi rarés vous tost amy Et encacerés l'Anemy. Or en che point cescuns se tiengne Que requèirs ne li reviegne.	172	
Nuls homs ne voelt juvenes morir : Anchois voelt on cescuns norir Se carongne, pour lonc temps vivre Et de le mort estre delivre,	176	[2 v°a]

---

<sup>1</sup> Restitué pour le sens.

S' iestre pooit. Mes ce ne poet,  
Car li Createres ne voelt.  
Quant li cors faut, l'ame se part,  
Ne set u va, ne quele part. 180  
Que devienent dont les rikaices,  
Li grant tresor, les grans nobleces,  
Li delisce c'on a eüt,  
Li mundain sens c'on a sceüt ? 184  
Chius qui mors est n'a riens au sien,  
Et n'enportera fors le bien  
K'il ara fait en veritet.  
Et quant il n'eut de luy pitet, 188  
Qui sera qui li aydera,  
Quant tout seul il se trouvera ?  
Ciertes, il se doit bien cremir !  
Accuseur le feront fremir, 192  
Si que Sathan et si pekiet,  
Dont se sara fort entekiet.  
S'atendera sen jugement.  
L'Escripture dist, qui ne ment : 196

*Qui bona egerunt ibunt in vitam eternam,  
qui vero mala in ignem eternum.*

Qui bien fait, ciuls le trouvera,  
En paradis quant il sera ;  
Et qui mal fait, tout li dÿable  
Le menront en feu parmenable. 200  
Or voel penser, se Dieus l'otrie,  
A men estat et a me vie,  
Quels estet ay et quels je suy,  
Et que dou temps je n'ay fors huy. 204  
S'ay des ans grant plenté passés  
Et de pekiés moult amassés,  
Pau fait de bien, dont je fremi ;  
Dous Dieus, ayés mierchi de mi ! 208  
Uns jours quant li cuers se remort  
Passe milliers apriés le mort.  
Pour chou me voel de cuer entir  
Vivans de mes mauls repentir. 212  
Ensi, Sire, m'avés dontet,  
Et tout me vient de vo bontet.  
Or me faut vraie repentanche,  
Et si me faut recognisance 216  
Et entire confessions,  
Et juste satisfactions,  
Dusk'a le fin entendemens,  
Et que j'aye mes sacramens. 220  
Tout ce me faut pour men salut,

[2 v°b]

Car a pluseurs gens a valut. Dous Dieus, en ce point me prendés, Kon longement k'en attendés ;	224	
Se me vie si par est orde, Je requir vo misericorde, <sup>1</sup> Car pour les pekeurs vous venistes Et no humanitet prisistes, Et tout tient a le boine fin. Ensi me prÿere defin.	228	
A men eage puis pensai. Si m'avisai et pourpensai	232	
Comment je poroie savoir Quans ans pooie bien avoir. Adont me reviunt en memore Que quant je fuy mis a l'esscolle, Wit ans ou environ avoye, Et de chou bien chiertains estoye.	236	
Or fuy a l'escole .X. ans, Aprendans, cantans et lisans.	240	[3 r <sup>o</sup> a]
La me fist on par accort mettre Pour estre doctrinés en lettre, Dont apris au mieuls que je peuc ; Maint travail et maint paour euc.	244	
Puis eurent grant devotïon De my mettre en religïon Peres, mere, tout mi amy, Et che fu chou qui pleut a my :	248	
Moult bien estoit m'entencïons De lonc temps, et affectïons. Adont lassai tout, pere et mere, Et en cel noble monastere	252	
Saint Martin cheens fui rechius, Loés en soit li roys des ciuls ! Le lieu, de chou moult bien me vante, Des ans .i. pau plus de sissante	256	
Ay occupet, et Dieu servit A men pooir, et desiervit Le prouvende avoec les signeurs. On trovast moult peu de milleurs	260	
Que chiaus qui dont present estoient, Qui Dieu devotement servoyent. Sissante et un monne trovai, Et cinch conviers, jel di de vrai.	264	
Et si fumes avoec nous troy Qui de viestir eusmes l'otroy. Et ce di ge pour veritet,		

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *require*, qui fausse le vers.

Or ait Diex des ames pitiet !	268	
Tout sont mort, et jou seus vivoie, Quant cest registre pourpensoye. Men sauveur Jhesus regrascie		
Et se douce mere Marie,	272	
Quant tant de vie m'a prestet.		[3 r°b]
Elas ! Mes que j'ewisse estet Religieus vrais un seul jour, Par quoy m'ame boin eust sejour !	276	
Cescun jour, par experience, Personne quant a le science Poet moult bien vir et percevoir, Et as autres dire de voir,	280	
Confaite chose c'est de vie, En laquelle moult on se fie Jovene, viellé, trestout et toutes.		
Che saras, se tu bien m'ascoutes :	284	
Cescuns se voelt ensi norir Que juvenes il ne puist morir, Et se fie sur juvenaice,		
Car vivre toudis voelt en laice ;	288	
Et nuls ne voelt estre tenus Viellés, ne cauves, ne kenus. Devenir ciertes toutevoies		
Convient, et passer par tels voies.	292	
La qui vit convient il venir. Mes nuls n'y pense parvenir, Et, par Dieu, qui seroit bien sages,		
Il penseroit a ces eages,	296	
Car morir pour voir convenra ; Et de chou nuls n'escapera, Enfant, ne jovene, ne vieillart.		
Tout aront de le mort le hart.	300	
Or s'avise cescuns de faire Tout chou k' a Dieu puise bien plaire. Au temps qui bien y pensera, Chou qui s'en suit il trouvera :	304	
Nous avons hier, huy, sans demain ; Autre cose n'avons en main.		[3 v°a]
Chiertes hier plus ne revenra, C'est passet, ensi se tenra.	308	
Et, dous Diex, qu'esche dou demain ? Nuls n'est seürs qu'i puist se main Matin lever pour luy sainnier.		
Ensi n'avons demain ne hier,	312	
Dont n'avons nous dou temps fors hore Pour Dieu, cescuns l'ait en memore, Pour lui ruiler et ensi vivre		

Que s'ame soit d'infier delivre. 316

Sains Pols si dist en ses epistles  
Dont moult nobles en est li titles :

*Habentes victum et vestitum, hys contenti sumus.*  
C'est :

Se nous poons avoir nos vivres  
Et nos viestures a delivres, 320

Nous en devons estre content,  
Car che sont choses la on tent.  
Mes ne souffist pas a cescun,  
Et pau voit on de gens nesun 324

Qui ne vengnent as grans estas,  
Et qui font des avoirs des tas  
De rikaices et de deniers ;  
Et voelt cescuns iestre pleniens 328

D'avoir grandes possessions,  
La mettent leur entencions.  
De ces estas me vorai taire,  
Car a plusieurs poroit desplaire ; 332

Comment il est, bien on le voit.  
Mes se cescuns s'apercevoit  
Que c'est tous fiens de ces rikaices  
Et aussi de ces grans noblaices, 336

[3 v°b]

Et de le mort li souvenroit,  
Trestout pour vanitet tenroit.  
Or ay souvent moult grant mervelles  
De chou que j'oc a mes orelles 340

Quant on va dou siecle disant,  
Et on le va si desprisant,  
Et que chescun jour il empire.  
Por Dieu, se je l'osoie dire 344

Les causes et chou que je pense,  
On diroit bien que me sentence  
Vraie seroit, a mon avis ;  
Mes je doubte trop les lavis 348

Des langes qui souvent parollent  
Et qui les autres gens escollent.  
Et a present je m'en tairai,  
Mes chi apriés bien en parrai, 352

Car a my dou tout voel entendre,  
A Dieu loer et mi reprendre.

Dous Diex, loés et gracÿés  
Soit vos sains nons, qui m'envoyés 356  
A souffrir anschois que je muire.

Pour chou vorai tous mes sens duire  
A reconnoistre vo poisçance  
Que j'ai cremut tres men enfance, 360  
Et crienc et tous jours cremerai,  
Par tout le temps que viverai.  
Dous Diex, je me sui trop meffais  
Em pensers, en dis et en fais ; 364  
Se sui en grans pekiés keüs  
Trestous les jours, et rekeüs,  
S'il [m]<sup>1</sup> est venus remortions  
Et j'aye fait confessions, 368  
Et my de defaultes repris.  
Elas apriés les ay repris,  
Se ne sai ciertes k'esperer ; [4 r°a]  
Fors ke nuls ne doit desperer, 372  
Ains doit en vous avoir fiance  
Et toudis prÿer repentance,

*Quia impossibile est hominem vivere et non peccare.*

Ch'est que li homs a celle tecke :  
Il ne poet vivre qu'il ne pecke. 376  
Dous Diex, a vous me recognois,  
Car au primes je me cognois  
Et voi que j'ay esté dechius,  
Car de vos biens que j'ai rechius 380  
Dont ne m'avés nul refuset,  
Sire, j'en ay trop mal uset  
Et vous trop pau regracÿet,  
Ne vous loet, ne vous prÿet, 384  
De tous vos biens spiritueuls  
Et autresi des temporeuls.  
J'ay estet en religion  
Ou j'entrai par devociön ; 388  
Sire, petit ay pourfitet.  
Dous Dieus, ayés de mi pitet !  
Or ay lonc temps esté prelas,  
Dont dire moult bien puis : « Helas ! », 392  
Quant l'osay ciertes entreprendre  
De defaultes autruy reprendre,  
Et on poroit sur mi tant dire !  
S'en doubte moult vo courouc, sire. 396  
Or voi ge bien que pour mes visces,  
Pour chou aussi que grans delisces  
J'ay quis en mangier et en boire,  
Je tinc, et s'est un cose voire, 400  
Qu'il m'est venu empaichemens [4 r°b]  
Par ces mauvais consentemens,

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *n'est*.

Par mes pekiés, par mes outrages,  
Que j'ai fais en tous mes eages. 404

*Nescit homo utrum dignus sit amore an odio*  
C'est :

Nuls homs ne set, ne poet savoir  
S'il seroit dignes pour avoir  
De Dieu l'amour, ou le haïne,  
Tant est no cars a mal encline. 408

Moult de gent dient ensement,  
Et se dist on communement :  
« Il est moult povres, qu'il ne voit. »  
Ciertes, cescuns bien l'apierçoit : 412

Quant ensi le vir a pierdut,  
Souvent a le vis espierdut  
Et le coer moult triste et dolant,  
Quant il ne puet vir envolant 416

Les oyzaux, ne biestes courir ;  
Ou ventre li doit bien pourir  
Li coers, qui en ce point se trueve,  
Quant il ne poet faire nulle oeuvre, 420

Ne pain wagnier, ne mestier faire.  
Par Dieu, y li doit bien desplaire  
Quant perdu a trestout solas !  
Il poet dire moult bien : « Olas ! » 424

Souffrir estoet mes au coer dieut,  
Si comme j'ay trovet et veut ;  
Nuls ne se doit desconforter ;  
Ançois doit au plus biel porter 428

Qu'il poet chou que Diex li envoie,  
Et toudis tenir celle voie,  
Dont en ara cescuns pitet.  
Et ensi de necessitet 432

Fera viertut, et souferra  
Tout chou que Diex envoyera ;  
Quar s'il soefre patiaument  
Et prie Dieu diligaument, 436

Le salut de s'ame fera  
Et en boin point ensi sera.

On mesoffre quant il meskiet,  
Et certes chil font grant pekiet 440

Qui de riens autrui contrarient  
Ne de leur meseschance rient,  
Car nuls ne set chou k'avenir  
Le poet : se s'en doit bien tenir 444

De faire plus affliction  
A l'afflit, trop a passion.

[4 v°a]



On trouvera par Esscripture  
Quant au lire metteras cure : 448

*Quos amo arguo et castigo.*

Vos amis, Diex, loés soyés,  
Vous argüés et castÿés.  
Chescuns se doit tenir pour fis  
Qu'il ara sen ame pourfis, 452

S'il avoit vivans a souffrir  
Et Diex le vaulsist ensi frir  
Qu' il enkeïst en maladies ;  
S'en doit bien Dieu, toutes les fies 456

Qu'ensi sera, regradÿer  
Et loer et remierchÿer  
Car Diex done, puis il reprent,  
Et ensi ses amis aprent 460

A luy recognoistre et amer,  
Et souvent sen non reclamer.  
Quant li jovene gent sont haitiet  
Et espinchiet et afaitiet, 464

[4 v°b]

Et que chescuns a sen voloir,  
On met chiertes en non caloir  
L'ame que tout jours doit durer ;  
Et se ne voelt nuls endurer 468

Ne castoi ne faire penance,  
C'est chou qui l'ame moult avance !  
Dous Diex, chou que je di de bouke  
Souvent au cuer forment me touke. 472

Vous ne m'avés pas oblÿet,  
Biaus sires Diex, car envoyet  
M'avés de vo castiement ;  
Car j'avoie trop longement 476

En pais et en santet estet,  
S'en grascie vo majestet.  
Or ay par vo grace plenièr  
Empaichement en me lumiere 480

Des ioelx du corps, et de nouviel  
Or ont pris fin tout mi reviel,  
Mi penser et mes vanités,  
Ou lonc temps me sui delités. 484

Mes estas vorai recorder  
Quand mes coers s'i voelt accorder,  
Quels j'ay estet et de quel vie,  
Car qui dist voir il ne ment mie. 488  
Nul angle ne quert verités,  
Et aussi ne fait equités.

Bien faires a sen lieu tous jours Et en lui est boins li sejours.	492	
Mes qui fait mal, il het lumiere Et se met toudis au deriere, Par quoy ne soit appiercheüs Et ses mauvais estas sceüs.	496	[5 r°a]
Pour chou doit on le mal laischier, Car on s'en poet moult abaiscier ; Se doit on de cascun apprendre Qui se voelt au bien faire prendre, Car grant merite voir acquert, Tost le trove qui bien le quert. Se se doit on enteriner A bien faire et encliner.	500 504	
Or palerai de mes enfances, Des premieres obeïsçances Que je fis a pere et a mere. Ke Diex me wart de mort amere ! Dis et wit ans, pau plus, pau mains Fui ge subgis et en leurs mains. Se fui nouris et alevés Ensi com au jour d'ui le vés.	508 512	
Onques mes voir ne m'en vantai, Mes jovenes volentiers entai L'eglise voir et boine gent. Toudis euc moult petit d'argent, Mes de toutes necessités Fui ge tous jours bien acquités En tous mes fais et en tous lieux.	516 520	
Puis fui de mes parents eslieus Pour entrer en religïon, Dont j'ai dessus fait mentïon ; Et la entraï moult volentiers Avoec deus autres, se fui tiers.	524	
Or ne volrai pas oublier, Por chou qu'en Dieu me doi fier, De mes enfances si mauvaises Dont j'euc au cœur moult de mesaises, Et aussi de tous mes pekiés Dont me trouvai moult entekiés. De ces choses la je pensai ; Au mieuls que peuc m'en confessai En devote contrition, S'en euc men absolutïon Dou boin abbé qui me rechuit ; Dont se tienut dyables a dechuit	528 532 536	[5 r°b]

Quant vit que de li m'escapoie, Et au bien faire me metoie. Depuis m'a souvent asalit, Et pau de jours i a falit	540	
Que n'aie sentit les assaus. Loés soit Dieu, encor sui saus, Et serai tant que Dieu plaira ; Pooir a mi jamais n'ara.	544	
Cescuns deveroit ensi faire Qui au createur voroit plaire, Qui prent habit religieux ; Dont le m'aprist li souprieus	548	
Dans Gilles de Braffe nommés, Monnes devos et renommés. Il m'aprist et me doctrina Et d'ordene me medicina.	552	
Puis que j'euc le siecle laisciet, Mon cuer muet et abasciet, Je fui en custode lonc temps : Mien ensiant, priés de sept ans.	556	
Et puis fui jou de tout quités, Dont mes coers fu moult delités, Car jovenes cuers ne puet mentir. Cescuns le puet par li sentir :	560	
Iestre bien volroit a delivre, Ce tiesmoignent trestout li livre. Helas, se cloestrier bien savoient Et en memore le tenoient,	564	
Et y metoient leur penser D'iaulx contre l'Anemi tenses, Comment est leur vie greable Qu'i ne leur faut riens a le table,	568	
Et ont bien leur necessités ! Mes riens ne vault, dont c'est pités ; Trestout fierent en convoitise, Et li d'yables les atise,	572	
Qu'il héent chou qu'ils ont promis Et dolant sont qu'ils sont soumis. Se pensent offisces avoir, Les besoignes toutes savoir,	576	
Et lor desplest religions. S'est toute leur intentions De laiscier a estudyer ; Mieuls ameroient mendyer,	580	
Iestre prevos ou cheleniers, Pour avoir des boins mes pleners Que le prouvende dou couvent. Chiertes il leur avient souvent.	584	

[5 v°a]

De ces estas plus ne parrai  
Fors du mien, anchois m'en tairai.  
Mes quant temps et lieux en venra,  
Moult bien, par Dieu, m'en souvenra. 588

*Non evitatur malum nisi cognitum.*  
C'est :

Ceste Scripture qui ne ment  
Nous aprent, et dist ensement :  
« Nuls voir ja bien n'eskiwera  
Le mal qu'il ne connistera ». 592 [5 v°b]  
On dist, et je le tieng a voir :  
Il fait moult bien le mal savoir  
Pour eskiever et lui tarder,  
Car on se doit de mal garder. 596  
Mes li biens est en trestout tamps  
Au faire moult petit constans ;  
Et je di, qui ne me puis taire,  
Que c'est grans honneurs de bien faire, 600  
Car chieuls qui honneur amera  
Vilenie ja ne fera.  
David dist : « Tu de mi le tien :  
Laisce le mal et fai le bien ». 604

Chescun doit penser a le mort ;  
Qui sages est, qui se remort,  
Se vie doit considerer  
Et le bien toudis esperer, 608  
En Jhesucrist avoir fiance  
Sen createur et esperance,  
Kon grandement c'on ait pekiet,  
Et comment k'on soit entekiet. 612  
Car Dieux est si misericors,  
Quant l'ame par dedans le corps,  
Conjoint ensamble, se repentent  
Et l'Anemi eskaper temptent, 616  
Il est tantost apparillés  
Et les boins angles esvielliés,  
Qu'il a estet hors deboutés.  
Que fait li angles ? Ascoutés : 620  
Boines pensees tantost hape,  
S'a grant peurs k'on ne li escape ;  
S'akeurt tout errant et s'oppose,  
Si k'Anemis demorer n'ose 624  
Pour chou qu'il voit consentement [6 r°a]  
Boin, et le grant repentement,  
Le boin porpos de confiesser

Et de trestous visces ciesser, 628  
Et amender a son pooir.  
Et Diex, qui voit ce boin voloir,  
Se grasce met et grande cure,  
Ensi que dist voir Escripiture 632  
Que vous apriés dire m'orés ;  
La fiance prendre porés.

*In quacumque hora ingemuerit peccator,  
omnium peccatorum ejus non recordabor*  
C'est :

Trestout peckeur qui vous doubtés  
D'iestre dampnet, or ascoutés 636  
Que li auctorités voelt dire  
Pour escaper de Dieu sen ire,  
C'est : en quelconques heure sera  
Que li peckieres gemira 640  
Qui se dampnatiōn resoigne,  
Par se prophete Diex tiesmoigne,  
Puis k'a li on voelt accorder,  
Jamais ne volra recorder 644  
Des pekiés, ains les pardonra  
Et ses grasces avoec donra,  
Puis k'on a vraie repentance  
Mes k'on ayce perseverance. 648

Or pensés dont, trestout peckeur,  
Et qui d'infier avés le peur,  
De vous tenir en celle voye  
Quant tel grasce Diex vous envoie. 652  
Il ne demande fors [nos]<sup>1</sup> coers,  
Et on l'en mait si souvent foers  
Par les pekiés la on rekiet,  
U on est, las, tant alekiet ! 656  
Et se voit on bien cescun jour  
Pluseurs morir et sans sejour.  
Li mors, qui ne voelt espargnier  
Nullui, ains voelt tous jours wagnier, 660  
Se fait as jovenes ses assaus  
Et puis as vielés fait ses saus ;  
Se fait les corps devenir cendre.  
De li, nuls ne se poet deffendre. 664  
Helas ! que devient les ames ?  
Li un sont condempnet as flammes,  
Dous Diex, de vo vray jugement,

[6 r°b]

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *nous* (no9)

Et la demorront ensement En tourment et en grant martire, Pour chou k'encourut ont vo ire. Li autre vont en purgatore, Et cil prient k'on ait memore Forment toudis a leur amis Dou tourment la Diex les a mis. Par Dieu, chil sont bien ewreus. Ciertes, s'on prie bien pour euls, Tost attendent lor delivrance ; S'est boins amis qui les avance Que tost puiscent venir a gloire, Et souvent en aient memore. Dous Diex, or sont bien ewereuses Les ames qui sont vos espeuses, Qui de vrai coer vous ont servit, Tous jours vo amour desiervit, Qui ont par grasce special Fait le bien et laisciet le mal. Pour vous se sont mortefÿet, June[t] <sup>1</sup> , ploret et vous prÿet ; A tels, sire, bien vous ouvrés Quant vo gloire lor aouvrés, Et vont tout droit en paradis. Ensi le disistes jadis Quant des ciuls vous descendesistes, Et a vos amis promesistes Qu'ils vo verroient en vo face. En cel paradis chiuls no mace Qui de sen sanc nous racata, Dont au pere nos acata. Es persones est trinités Et en essence unités. Avoec li soions recreet Par qui nous fumes tout creet.	668    672    676    680    684    688    692    696    700	
Qui poet iscier de joveneche, Au coer doit avoir grant leeche, Car il y a moult de perieuls Trop plus en jovenes k'en gens vieuls. Jovene gent sont en quideries Et petit pensent a leurs vies ; K'il aviegne, ne leur en caut, Ne s'il sera ou froit ou caut, Mes k'il aient leur volentet. On en trueve de teuls plentet. Joveneche quant est passee,	704    708    712	[6 v°a]

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *juner*.

De jour en jour avant alee, Et k'on est homme devenu, Adont n'y a regne tenu.	716	
Li un travaillent as savoirs, Li autre pensent as avoirs, As markandises, as rikaices ; Petit ont au cuer de liaices,	720	[6 v°b]
Mes il pensent a assanler, Et li uns l'autre resanler. Pluseur sont qui moult pau s'esmaient Dont il viegne, mes k'assés aient !	724	
Cescuns voelt l'autre sourmonter De sens, d'avoir, et si monter Que nuls autres a li n'aviegne. Quidiés que de Dieu leur souviegne ?	728	
Moult petit, voir, fors a leur corps Et assanler ces grans tresors. Il dient : « Bien vivre convient » ; D'autre chose ne leur souvient.	732	
Se pensent a longement vivre Et ce tiesmoignent pluseur livre.		
Or vient li estat de viellaice. En cel estat a pau de leche,	736	
Et qui n'a fait se pourveance Pour avoir se vie chevance, Il pora bien avoir disette, Car nuls as kiens se lart ne giette !	740	
Iestre poet moult bien escarnis Qui de ses biens ne s'est garnis.		
Or poet cescuns appercevoir Que je di, et je dirai voir.	744	
Li siecles est si pervertis, Li biens a mal si conviertis, Que c'est pités et grant defaute Quant il y a si faite faute.	748	
Li peres souvent faut au fil, Petit li fait, et le tient vil ; Et li fille faut a le mere, Frerë as suers, et suers au frere.	752	
Pau troev' on amy ne amie : Qui les a, ne les perde mie ! S'est li siecles a chou venus Que n'est ciertes nulle ne nuls	756	[7 r°a]
Qui soit amis, fors li argens ; Et c'est li chose qui art gens. Pour chou faut on a caritet,		





Diex se sentence muera Quant pekieres s'amendera.	804	
Hé biaux dous Diex, kor le mués ! Se je sui de vir desnués, A vous seul soient mes pensees Par le boin angele presentees.	808	
Au bien faire me prendray A mon pooir, et si feray D'ore en avant vo volenté ; Ensi m'avez entalenté,	812	
Dous Diex, se vous en regracie Et de mes meffais merchi prie. Sans vous, nous ne poons rien faire Ne riens cangier de no affaire.	816	
De vous vient tout, c'est verités. Vray Diex, je me suy delités Et mis me coer ou temporel.		[7 v°a]
Si a vraiment encore el, Car jou ay lonc temps travilliet, Par jour penet, par nuit villiet, Entendut as choses mundaines Qui sont, voir, et fauses et vaines,	820 824	
Au siecle qui ne vault pas maille, Ou quel on se piert et travaille ; Dous Diex, s'en sui tous espierdus , Car ce n'est fors ke temps pierdus !	828	
Si a en men coer grant tourment, Car j'ay en l'espit de fourment Laisciet le grain, et pris le paille. Se doubte moult que ne me faille	832	
En men vivant vo douce grasce, Et ausi ke m'ame, li lasse, N'ait a souffrir apriés le mort, Car consciéce me remort.	836	
Dous Diex, vous estes li espis Qui souvent descendés es pis De chiaus k'a vous attrait avés, Ensi que faire le savés.	840	
Le grain je tieng vo saint service ; La li devot devienent rice De vos grasces, de vos tresors, Car leur vie voir n'est fors ors.	844	
Le paille tieng les vanités De ces vieuls secularités, Las my, ou j'ay tant entendu, As ayses, as honneurs tendut.	848	
En tous estas me sui meffais ; Se doubte moult porter les fais		[7 v°b]

Que doit porter transgrediens  
Qui a vous n'est obediens. 852  
David, prians devotement,  
En son sautier dist ensement :

*Ab occultis meis munda me, domine.*  
C'est :

Biaus sire Diex, kor effundés  
En mi vo grasces, se mundés 856  
De tous mes occultes pekiés  
Dont je suy forment entekiés,  
Me deus Diex, quant David vous prie  
Ainsi de ses pekiés, ne mye 860  
De tous, fors ke de ses privés.  
Biaus dous Diex, sire, qui vivés  
Et regnés parmenaument,  
Nous le savons ciertainement, 864

*Quo ibo a spiritu tuo et quo a facie tua fugiam ?*  
C'est :

De vo speritè, ou irai ge ?  
De vo facè, ou fuirai ge,  
Qui ay tant pekiet mortellement  
Tous les jours et venièlment ? 868  
Nuls n'en poroit voir faire nombre,  
Je n'abee mie men ombre,  
Il est ainsi en veritet.  
Dous Diex, ayés de mi pitet ! 872  
Pius estes et misericors.  
Et quant il est fins, et li cors  
Dou ciesser et de li reprendre,  
Et qui a del autrui dou rendre, 876  
Tantost trestout vous pardonnés,  
Et vo sainte grasce donnés  
A chiaux qui vrai contrit seront,  
Et qui bien se confiesseront. 880  
Escripture toute s'acorde  
Ke toudis va misericorde  
De Dieu devant sen jugement.  
S'en doivent faire liement 884  
Trestout peckeur et pekeresses,  
Quant Dieu leur a fait tels promesses ;  
Et se doivent bien repentir,  
Et Dieu servir de cuer entier, 888  
Et traire vers confiession  
Et avoir grant contrition.

[8 r<sup>o</sup>a]

Mes pau se sevent bien reprendre.  
Chis viersés les puet bien apprendre : 892

*Quis ? quid ? ubi ? quando ? quotiens ? cur ? quomodo ? per quos ?*

Entendez chou qui siwera,  
Et ces mos vos exposera  
Priestres qui doit pekeurs absorre.  
Les doit bien argüer et sorre, 896  
Escrutiner les consciences,  
S'il est doctrinés en sciénces,  
Savoir les nons, jel di de voir,  
S'il voelt bien faire sen devoir. 900

*Quis ?*

Qui es tu qui voels confiesser ?  
Propos dois avoir de ciesser.  
Proumettre dois amendement :  
Absolre ne puis autrement<sup>1</sup>. 904  
Le penance que te dirai,  
Di : « Sire, je le complirai »

*Quid ?*

Çou que t'as fait ne doies celer,  
Mes au prestre tout reveler 908  
Et nuëment dire tes fais,  
Et recognoistre tous meffais. [8r<sup>o</sup>b]  
Petit vault absolutions  
La ne sera contricions. 912

*Ubi ?*

Dou lieu, dois avoir la memore ;  
Si dois penser et or et ore  
Se t'as pekiet en un saint lieu.  
Ch'est moult grans pekiés, en non Dieu, 916  
En un saint lieu sen pekiet faire ;  
Au confiesser ne t'en dois taire.

*Quando ?*

Quand tu peccas, tu le dois dire  
Pour escaper bien le Dieu ire. 920  
Se c'est en fiestes ou diemences,  
Di enc le voir et si ne mences ;  
De sen confiesseur decevoir  
C'est grans pekiés, saces de voir. 924

*Quotiens ?*

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *autremement*

Quantes fois tu es enkeüs  
Et kantes fois ies renkeüs,  
Se tu le sés, tu le dois dire  
De cuer dolant et ty afflire. 928  
Et c'est chose qui moult descombre,  
Quant on en puet dire le nombre.

*Cur ?*

Pourquoy tu as Dieu courechiet ?  
Qui t'a meut a faire pekiet : 932  
Ou temptations, ou avis ?  
Et comment tu t'en es chavis,  
Se tu as nient mierchit prÿet  
A Dieu qu'i le t'ait otrÿet ? 936

*Quomodo ?*

Comment et en quele maniere  
Tu as pekiet, a simple ciere  
Le recognois et t'en descuevre : [8 v°a]  
Tu ne poes faire millieur oevre, 940  
Car chiuls qui bien s'acusera,  
Li dous Jhesus l'escusera.

*Per quos ?*

Par quel conseil tu as ouvret,  
Et par quel gens tu as trouvet 944  
Pour acomplier tes volentés,  
Quant tu en as esté temptés ?  
Trop mieuls vault seul sen pekiet faire,  
Que cause donner de meffaire 948  
A autrui ne faire pekiet ;  
S'en sont moult de gent entekiet.

Pluiseurs gens si dient au prestre :  
« Je ne sai voir dire men iestre, 952  
Ne mes pekiés, ce poise my !  
Et si a bien an et demy  
Que je ne fui, voir, confiessés ;  
Et si ne sui mie ciessés 956  
De renkeïr trestout les jours,  
Si n'en ay fait nesun sejour.  
Pour Dieu, sire, voille me aidier !  
-Amis, tu seis moult bien plaidier, » 960  
Che dist li prestres s'il est sages.  
« Comment saroi ge tes outrages,  
Ne les pekiés que tu as fais ?  
Frere, cescuns porte ses fais 964  
Par devant Dieu et chi aval ;  
La moult de gent ont grant travail.

Pekieres se doit esviellier Et luy meïsmes conseilïier, Et penser bien a tous ses fais, A tout chou dont il s'est meffais, Et en sen coer bien retenir ; Et apriés au priestre venir, Contris, confus et repentans, Et avisés de tout sen temps. S'ensi voels men conseil avoir, De men sens te ferai savoir Comment adrechier te poras Par mes parlens que tu oras. Tout premiers, au commenchement, Je te donne d'ensengnement Qu'en confiession a trois choses, Che dient li texte et les gloses. Tout premiers est contricions ; Apriés, vraie confiessions, C'on doit dire tout nuëment Ses pekiés tous et purement, Sans riens celer, sans rien tenir, Qui a l'amour Dieu voelt venir ; Or s'ensieut satisfactions, Ou ne doit iestre fictions : On doit sen corps mortifyer, Penanche faire, Dieu pryer, Juner souvent et astenir, Qui voelt a le mort bien finir. Et se tu l'amour de Dieu sens, Saches, cescuns hom a chuinc sens.	968     972   976   980   984   988   992   996	[8 v°b]
Li premiers, si est li oïrs, Et li secons est li veïrs, Flairiers li tiers, si vient apriés, Li quars est gous qui est l'apriés. Cist quatre sont assis es chiés, A l'ame font moult de mechiés. Et li tasters est li chincquisme ; En ce sens chi trestout prisimes Tout les mauls que de fait faisons, Tous temps et en toutes saisons. De ces chinc sens or t'en avise, Comment bien et en quelle guise Tu en as cescun jour uset, Et se t'en as point abuset, Se tu as fait chou que desplaire Poroit a Dieu, car nuls homs faire Ne doit chou qu'il a deffendut. Pour chou a il sen arc tendut	1000   1004   1008   1012	[9 r° a]

Et apareliet ses saiettes Quë il traيرا, se ne t'en gaites.	1016	
Se te dois bien ensi mairier En vir, en oïr, en flairier, En ten parler, en ten gouster, K'a ten ame ne puist couster	1020	
Chou ke li corps deservira ; Autrement, voir, mal li ira. Ausi sera il du taster La on se poet trop fort gaster.	1024	
Comment t'oses tu escondire Soit a my soit a nullui dire ? -Sire, bien sai que trop meffac, Contre le volenté Dieu fac.	1028	
Je mench, je jure, je perjure, Au bien faire mac pau de cure ; De mes pekiés ne me souvient, Et au devant riens ne m'en vient,	1032	
Se ne suy par vous confortés Et a faire bien enortés. Moult volentiers trestout diroie Se confiesser bien me savoie.	1036	
-Amis, or warde que tu dis ! Se tu pensoies bien toudis		[9 r° b]
A tes pensers, a tes parolles, Et as oevres que tu fais folles, D'autre Martin me parleroies Et bien confiesser te saroies.	1040	
Piecha a priestre ne parlas ; Anemis t'a tenu par las De pekiet la t'a enlachiet, Et a se cordielle sachiet.	1044	
Moult fort est de luy escaper. Ty et autrui set bien taper.	1048	
Ja n'iers de se subjectïon Huers mis, fors par confiessïon. Or te confiesse dont souvent, Et je t'ay par Dieu en couvent :	1052	
Commenche, voir Dieus t'aidera, A confiesser t'aprendera. »		

*Omne quod est in mundo concupiscentia est carnis,  
concupiscentia oculorum, aut superbia vite.*

Toute cose qui est ou monde, Et qui tolt le coer avoir monde De car, des oiels concupiscence, Et li autre, si com je pense, C'est orgieuls et hauteurs de vie.	1056	
--	------	--

En ces trois fols est qui s'i fie ! 1060  
Or sont siept malvaises racines,  
La on doit querre medecines  
Par quoy on y puist resister,  
Et luy warder et desister. 1064  
C'est orgieus, envie, avarices,  
Pereche et ire ; ces chinc visces  
Tienent docteur spiritueuls.  
Les autres deus tienent carneuls : 1068 [9 v°a]  
Luxures et les gloutrenies,  
Qui au ventre sont moult amies.  
De ces visces m'aviseray  
Et un petitet en dirai. 1072  
Che sont pekiet qui tuent l'ame  
Et le font aler en le flame.

*Deus superbis restitit, humilibus autem dat gratiam.*

Orgieus<sup>1</sup> :  
C'est quant li homs a si fait coer,  
Subjés ne voelt iestre a nul foer, 1076  
Mes pense de tous sourmonter,  
En tous estas si haut monter  
Que cescuns a li obeïsse.  
Sour tous autres Diex het ce visce. 1080  
Mes il aime moult c'om soit humble,  
Et de se grasce se l'alume.

*Invidiosus ego, non invidus esse laboro.*

Envie :  
D'orguel vient li pekiés d'envie.  
C'est quant li homs, toute se vie, 1084  
Pense toudis iestre avanciés  
Et autres soit desavanciés.  
Fay dont c'on ayt sur ti envie,  
Et sur autrui ne l'ayes mie. 1088  
Diex aime moult gent caritable ;  
Tien le de voir, ce n'est pas fable.

*Avaro non sufficiet totus mundus.*

Avarisce :  
Avariciéus tout convoite,  
Se volentés a chou le coite. 1092  
De trestout le monde l'avoir  
Voroit il bien tous seus avoir.  
Donner ne set, toudis voet prendre, [9 v°b]

---

<sup>1</sup> Annonce des péchés, en marge des premières lignes de paragraphe.

A l'amasser tous temps entendre. 1096  
Mes Diex aime moult le largaice  
C'om fait a point et en leaice.

*Pigritia anime est contraria.*

Pereche :  
Preceus est wizeus volentiers.  
Il n'aime voies ne sentiers, 1100  
Il voroit toudis reposer.  
Petit l'en doit on aloser ;  
A tout bien faire est pereceuls.  
On trouveroit assés d'yceuls. 1104  
Mes Diex aime certainement  
Qui de coer le siert liement.

*Ira hois justiciam dei non operatur.*

Ire :  
Li homs ireuls fait a doubter  
Quant il est irés : ascouter 1108  
Ne voelt, mes tout errant combattre,  
Et n'espargne moustier ne atre.  
Par ire sont maint mal venut :  
Jovene le sevent et kenut. 1112  
Mes gent souffrant et debonaire  
A Dieu et a tous doivent plaire.

*Ducent in bonis dies suos et inpunito ad inferna descendunt.*

Gloutrenie :  
De delisces yaus raemplir,  
Mignier, boire, leur ventre emplir, 1116  
Tous les jours moult de gent ensoingnent.  
Les paines d'infier pau resoignent.  
La on descent a un moment,  
Se l'Esriture ne no ment. 1120  
Nostre sires voelt k'on s'astiegne,  
Le coer, le corps netement tiegne.

[10 r°a]

*Ama Scripturas et carnis vitia non amabis.*

Luxure :  
De gloutrenie naist luxure,  
Che tesmoigne li Esscriture. 1124  
Ayme dont a estudyer  
Se t'arme voels bien naityer,  
Et les visces carneuls fuiras,  
Et honnesté tu ensieveras. 1128  
Le caste, le vray continent



Apielle Diex encontinent. Pense dont a ces siept pekiés Morteuls, se t'i yes alekiés.	1132	
Cor t'en hoste hasteement, Car je te di ciertainement : Qui mora en mortel pekiet, Il se trouvera trebukiet	1136	
Tost en infier la jus parfont, Car chil pekiet aler la font. Riens a punir ne remanra, En quelconques lieu on manra ; Or te repent et te confiesse, Et de tous pekiés faire ciessse.	1140	
Diex est pres de tout pardonner Et ses grasces a tous donner ; Car tels est il, nos benois Diex, Qu'il est misericors et pius.	1144	
Veniél pekiet sont sans nombre, S'esce chose qui moult encombre L'ame et le corps quant sont ensanle, Et apriés le mort ce me sanle.	1148	
Nuls ne doit avoir volenté De nul pekiet avoir plenté.	1152	[10 r°b]
Mes qui a Dieu retournera, Mierchi et grace li fera. Une plume moult est legiere, Or ascoute bien le maniere :	1156	
Plumes pluseurs asembleras, Et en un mont les metteras. S'en feras kieutes et coussins, Des plumes et des escoussins ;	1160	
Enkierke tout, si sentiras Comment atout le fais iras ! Petit et petit emplent bourses Dont on fait souvent grandes tourses,	1164	
Et les met on sur les chevaus Pour aler les mons et les vaus, Qui les font souvent abuschier Et moult laidement trebuschier.	1168	
S'est tout ensi des venieuls, Et s'i ne sont voir tant anieuls Que li mortel dessus nommet, Se sont tout pekiet renommet.	1172	

*Omnia in confessione mundant.*

Qui de pekiés vorra ciesser,

Tout iert mundet par confiesser ;  
Qui cha jus sera naitÿés  
Lasus sera glorifÿés. 1176  
Chou que t'as oït de chinc sens,  
Retien le bien, se tu le sens,  
Et des pekiés n'oublie mie  
Se tu voels amender te vie. 1180  
Mayement des morteuls te warde  
Et des venieuls si te tarde ;  
A ten pooir Diex t'aidera  
Et en tout te confortera. 1184 [10 v°a]

*Deum time et mandata eius serva, quia nihil deest timentibus deum et qui eum diligunt in veritate.*

Criem Dieu et ses mandemens warde,  
Que t'amë en infier në arde ;  
Riens ne faura en yce mont  
Chiaux qui de coer le cremeront. 1188  
Qui l'ameront en veritet,  
Il avera de chiauls pitet.

Pour chou a ce propos irai :  
Des dix commandemens dirai, 1192  
Si com le senc et ay apris  
Par le Bible, la je l'ay pris,  
Que Diex a Moyses manda ;  
Et a warder les commanda 1196  
A tout se peuple d'Israel,  
Qui pas n'estoient d'Ismael.  
Il sont moult de gent ydiote  
As quels souvent ay le rihote 1200  
De chiaus doctriner et apprendre,  
Et qu'il se sachent bien reprendre.  
Volentiers se reprenderoient,  
Se bien confiesser se savoient. 1204  
Pour chou doivent li saige priestre,  
Qui bien doctrinet doivent iestre,  
Teuls gens recevoir doucement  
Et ascouter benignement ; 1208  
Et quant poins est, de bien enquerre  
Des pensers, des dis, et del oeuvre.  
Et quant il ont dit leurs pekiés  
Dont il se sentent entekiés, 1212  
Dire doit des commandemens [10 v°b]  
Et de tous les ensengnemens  
Que Jhesucrist fist, nos sauveres,  
Et toudis par parolles cleres, 1216

Et eaux monstrier les Evangilles  
Que croire doivent fil et filles  
De sainte Eglise vraiment.  
Ensi, par boin enseignement, 1220  
Poront bien les pekeurs retraire  
Au mal laiscier et au bien faire.  
Pour chou que cescuns ne set mie  
Les commandemens a le fie, 1224  
Comment on s'en puist confiesser  
Ne des pekiés autres ciesser,  
S'en dirai chou k'en ay trouvet  
Que moult de gent ont esprouvet. 1228  
On ne m'en doit mie coser  
Se je me maich a l'esposer,  
Car en ordene les maiterai  
Ensi que jou trouvet les ay 1232  
En escrit assés authentique  
La jou me creance bien fike.

*Non habebis deos alienos coram me.*

Hom, quant je t'ai fait et creet,  
Et par me mort t'ai recreet, 1236  
Mi seul yes tenus d'aourer,  
Et ne dois mie labourer  
D'autres diex servir ou ydolles,  
Ensi comme font les gens folles. 1240  
Car je suy, et nuls autres Diex,  
Qui tieng tous les lieus celestieuls,  
Dou monde le paternitet  
Dont j'ay tous tans eü pitet. 1244

*Non assumes nomen dei tui in vanum.*

[11 r°a]

Le second :  
Hom, tu ne dois mie jurer,  
Se tu voels avoec Dieu durer,  
Fausement ne doleusement,  
Ne aussi superfluëment, 1248  
Ne sen non aussi abaisier  
Quant en ti est, mes exaucier.  
Et a chou ne dois consentir  
Que de té Dieu doive<sup>1</sup> sentir 1252  
Chose qui li doive desplaire,  
Mes se volenté tous tamps faire.

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *de te Dieu doives sentir*.

*Registre : Lamentation.*

*Memento ut diem sabbati sanctifices.*

Le tiers :

Hom, le samedi saintefie,  
Tu, ti enfant et te maisnie. 1256  
En cel jour œuvre ne ferés :  
Songneusement le warderés.  
Et chil qui avoec ti seront,  
A tous jours mais le warderont ; 1260  
Car a ce jour me reposai,  
Puis au diemence le muay,  
Au jour de resurrection  
Quant j'euc soufiert me passïon. 1264

*Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longenus super terram.*

Le quart :

Hom, honneure perë et mere,  
S'eskaperas le mort amere.  
Pourvir dois leur necessitet,  
Se voels c'on ait de ti pitet. 1268  
Ensi le loy aempliras  
Et avoeckes les boins iras.  
Avoec chou, t'en semont nature,  
Que d'iauls tu dois avoir le cure, 1272 [11 r<sup>o</sup>b]  
Se voels estre remunerés  
Quant tes corps sera entierés.

*Non occides.*

Li chincquime :

Hom, nullui tu ne tuëras  
De main, de coer, et ne feras 1276  
Par consent ou par violence  
Que nuls ait mal ; car tel sentensce  
Que tu feras tu averas,  
Et en deus lieus jugiés seras, 1280  
Se tu n'as boine congnisçansce  
Et [n'] aies boine repentanche.  
Or pense bien et si t'avise  
Que t'ame soit en boin lieu mise. 1284

*Non mechaberis.*

Li sizime :

Hom qui salut volras avoir,

Par ce commandement savoir  
Poras chou que deveras faire  
Et què a Dieu ne puist desplaire. 1288  
Il voelt que n'aies compaignie  
A femme s'elle n'est liie  
A ti par loyal mariage.  
Je te le di, et t'en fac sage : 1292  
Chieus en pekiet mortel sera  
Qui autrement s'en maintenra.

*Non furtum facies.*

Li septimes :  
Hom, larencins est deffendus.  
Maintes fois en an gens pendus 1296  
Et justiciés chiaus qui embloient,  
Et qui autrui biens ravisçoient.  
Or te warde du consentir,  
Pour voir te di et sans mentir ; 1300 [11 v°a]  
Au larencin, a le rapine,  
Nullement te consent n'encline.  
Qui n'iert par repentir munis,  
De Dieu sera ciertes punis. 1304

*Non contra proximum tuum falsum testimonium dices.*

Li wittimes :  
Hom, Diex deffent faus tiesmoignages,  
Se s'en doit warder qui est sages.  
Fauls tiesmoig les gens deshoneurent  
Quant jurent chou k'onkes ne seurent, 1308  
Et si deffent toute menchoigne.  
Ensi qui Dieu courchier resoigne,  
Le droite voye toudis tiegne,  
Toute se vie le maintiegne. 1312  
Nuls ne doit le mal maintenir  
Com grant bien en puissent venir.

*Non concupisces domum proximum tui.*

Li noefvimes :  
Hom, Diex deffent les convoitises.  
On convoite par moult de guises. 1316  
Li un convoitent hiretages,  
Sains Augustin dist, qui fu sages,  
Que chius commandemens le sonne,  
Ensi le tienc en me personne. 1320

Il fait moult boin l'autrui laiscier  
En chou qu'il a, sans abasier.  
Et cescun dou sien se cavisse  
Sans autrui faire prejudisse. 1324

*Non desiserabis uxorem proximi tui, non ejus servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia que illius sunt.*

Hom, chis darrains commandemens [11 v°b]  
Fait un granment d'ensaingnemens.  
Nuls ne doit se proisme quoitier  
Oultre pooir, ne convoitier 1328  
Ne ses meules, ne sen avoir,  
Or le croi et le tieng a voir.  
Femme, servans, biestes ne chose  
Que tes proismes ait viers li close, 1332  
S'en as meffait, se t'en repret ;  
Laise l'autrui et le tien prent.

Pour chiauls qui ne sevent latin  
[Ai]<sup>1</sup> aviset soir et matin, 1336  
Selonc me petite sciënce,  
De trouver un pau de semence,  
Chou k'en escrit pewisse mettre  
Pour lire chiaus qui sevent lettre, 1340  
La il peusent aucun bien prendre  
Dont nuls ne m'en puïst reprendre.  
Cil qui sevent les esscriptures  
Par studÿers et par lectures 1344  
Sevent chou que je ne sai mie ;  
S'en ay un pau de boine envie,  
Que chou qu'il sevent je ne sai !  
Mettre me voel en un assay, 1348  
Pour aucunes gens enseignier  
Et doctriner sans enginier.

Aucunes gens ont des livrés  
Es quels seroit trouvés li vrais 1352  
De moult de boines esscriptures,  
Car gent lettret y ont mis cures,  
Pour leur amis, et leur amies,  
Pour savoir amender leurs vies. 1356  
De tous pekiés y sont les brankes. [12 r°a]  
Or tiennent leur choses si frankes  
Que nuls n'en poet avoir copie :

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *et*.

En non Dieu, chou est vilenie Et grans faute de caritet, Moult petit monstrent d'amistet. Car se je les pewisce avoir, Je l'ewisse laisset savoir,	1360    1364	
Avoeckes chou que j'ay escrit. Si en ay eü maint escrit, Or en ay fait chou k'ay sceüt, Car caritet m'en a meüt.	   1368	
Si supplie que il souffisce, Aussi bien que le sens ewisce Que tout chil ont qui estudient, Qui le bien font, et si le dient.	   1372	
On me tiengne pour escuset, Car pau ay de tel cose uset, Et si ay plus mis men propos La il y a pau de repos :	   1376	
C'est en besoingnes seculeres. Si supplie que Diex li Peres, Diex li Fiuls, Diex Sains Esperis Doinsent que n'en soie peris	   1380	
De chou que me sui delités Tout men vivant en vanités. De grasces sont divisions, Si est raisons que nous prïons	   1384	
Pour cheaus qui chou font registrer De quoy on poet administrer Salut d'ame ses boins amis ; En chou faire m'entente ay mis,	   1388	
Amer Dieu, et hair les visces Et de ces siecles les delisces. Pense dont, et bien t'en avises, Des choses que devant ay mises :	   1392	[12 r <sup>o</sup> b]
Des chinc sens, des pekiés morteuls, Et en apriés des venieuls, Apriés des dix commandemens Et des autres ensengnemens.	   1396	
Et saches bien, c'est pau de chose, Hardiement dire je l'ose, Enviers chou que cescuns doit faire Qui a sen createur voelt plaire.	   1400	
Jhesucris voelt iestre servis : Chis services fu desiervis Quant il moru pour nous en crois, Bien le saces ; se ne m'en crois,	   1404	
Li Escripiture le tiesmoigne. Et qui est sages, il resoigne A l'ire de Dieu encourir. Pour chou se doit cescuns norir, Et se vie si ordener	   1408	

Registre : Lamentation.

Et si boine vie mener, En faisant les commandemens De Dieu et ses ensengnemens, Liëment et de boine chiere. Il aime bien telle maniere, Et que nuls ne se mace au faire Chose qui a lui puist desplaire Ne chose qu'il ait deffendut. Toudis a yl sen arc tendut. Comment que cescun jour atenge, Se doit doubter que il ne prenge Bien hasteement se venjance. Pour Dieu, pekieres, si t'avance De ti vraiment repentir Que l'amour Dieu puisces sentir, Et fay vraye confiession Si k'aies absolucion. Et puis poras hardiement Ensi attendre jugement.	1412 1416 1420 1424 1428	[12 v°a]
---	--------------------------------------	----------

*Scienti bonum et non facienti peccatum est illi.*

C'est :

Qui le bien set et ne le fet, En li pecke voir et meffait. Or sevent bien li gent trestout Quë a le boine fin va tout, Qui plus ara, ne demorra ; Et ciertes plus dolans morra. Dont se doit on bien esvillier De pekiés et aparellier, Pour eskiwer le mort seconde Quant on partira de cel monde. O dous Jhesucris, vrais sauveres, Par vous a esté Diex li peres Revelés tout apiertement Par vo saintisme pracement, Et aussi Diex Sains Esperis, Ensi nous avés enchieris. Vous troy iestes li Trinités En personnes, et unités En essensë et en poisçance. Dous Diex, c'est no vraie creance ; En celle foit me maintenés, Dusques a le fin m'i tenés. Si escaperai mort amere, Et je bien sai, c'est cose clere : Nuls sauvels ciertes ne sera Qui fermement ne le crera.	1432 1434 1438 1442 1448 1452
---	--



*Registre : Lamentation.*

Dous Diex, or ne voel plus atendre, Car a vous seul me voel reprendre	1456	
De mes meffais ; il est bien poins		[12 v°b]
Car au coer, Sire, je sui poins		
De chou que m'avés envoyet.		
Il est, Sire, bien employet,	1460	
Car je l'ai voir bien desiertit		
Qui fausement vous ay siervit		
Trestout le temps que j'ay vescu.		
Or m'est venu frir en l'escut	1464	
Viellaice qui m'a assalit,		
Qui me fait demorer au lit,		
Quant deusce siwir le couvent		
Si com jadis euc en convent.	1468	
Souvent, en me propre personne,		
Quant li cloque commune sonne,		
Moult de coses souvent remire.		
Mil ans par devant vos oieux, Sire,	1472	
Ce dist David, ciertes ce n'est		
Si que jours d'ier qui passés est,		
Qui jamais ne retournera		
Ne comptés es ans ne sera.	1476	
Ossi sont comptet tout no jour.		
La nous n'avons nesun sejour.		
Mais hom poet bien iestre vivans,		
Se Diex voelt, soissante et dix ans !	1480	
Or soit ensi quë il aviegne		
Quë a quatre vins ans il viegne,		
Des dont en avant se sera		
Que labeur et douleur ara.	1484	
A ce terme sui priés venus,		
Qui ay Dieu courciet plus que nuls.		
Or ay les oieuls dou corps couviers,		
Dous Diex, si me tenés ouvers	1488	
Les oieulx de men coer pour orer		
Et pour mes pekiés deplorer.		
Riens ne me nuist voir que je senche,		[13 r°a]
Mais que jou aie pascienche.	1492	

*Crede et manducasti.*

Cist mot m'ont ensi ensigniet :		
Croit bien, et tu aras megniet.		
C'est de l'autel le sacrament,		
Ensi le croi ge vraiment.	1496	
Dous Diex, a vous me recognois.		
Las mi ! Se ce n'est a le vois,		

Nullui ne cognois et n'avise,  
En tel point est me cose mise. 1500  
Las, se pooie seulement  
A l'autel le saint sacrement  
La je m'aperch souvent pour veir,  
Plus ne me voroie pourvir ! 1504  
Li volentés Dieu en soit faite,  
Ne autrement ne m'en dehaite.  
Dous Diex, jou ay peciet sans nombre,  
Se doubte moult que ne m'encombre 1508  
Quant devant vo face apparrai.  
Las, que dirai ? Comment parrai ?  
Mi pekiet tout s'assambleront  
Qui moult forment m'acuseront ; 1512  
A l'autre lés li Anemi,  
Qui diront tous les mauls de mi,  
Que j'ay penset, et dit, et fait ;  
Et la seront tout mi meffait 1516  
Mis avant et renouvelet,  
Et si n'i ara riens celet.

*Quia nichil opertum quod non reveletur,  
neque absconditum quod non sciatur.*

C'est que riens n'iert si bien couviert  
Que tout ne sera descouviert 1520 [13 r°b]  
Et revelet au jugement.  
Cil mot le dient ensement,  
Et si n'iert cose si repuse  
Que d'yables tout ne l'acuse. 1524  
Dous Diex, adont li jours venra  
Que raison rendre convenra :  
Par vo jugement partirés,  
Trestous courchiés et tous irés, 1528  
Lonc chou qu'on ara desiervit,  
Vous laisciet, l'Anemi servit.  
Et li boin seront a vo diestre  
Et li malvais a vo seniestre. 1532  
A malvais dirés : « Avallés  
Et en infier tout droit alés !  
Sans fin arés la le tourment. »  
Las, k'on le doit doubter forment ! 1536  
As boins, Sire, retournerés ;  
Vos plus oelx sur eauls metterés,  
Si leur dirés : « Venés, venés !  
Les coers avés eüs senés, 1540  
Qui tous temps m'avés ensiwit,  
Le bien fait et le mal fuit,  
Me loy par vos fais essauchie

Ensi que l'avoie nunchie. 1544  
Si en arés vo guerredon,  
Et pour tous vos biensfais le don  
K'a mes amis promis jadis :  
Cest me gloire de paradis. 1548  
Avoec le Pere la g'irai  
Et sans fin vos em partirai. »

*A domo patris mei mansiones multe sunt.*

A vous le di, tout mi boin frere : [13 v°a]  
En le maison de men doulc pere, 1552  
Il sunt diverses mansions,  
Selonc les fais divisions.  
Ensi seront glorifyet,  
Sire, la l'avés otrÿet, 1556  
A cascun selonc se desierte.  
Mes en chou n'ara nulle pierre.  
Nuls n'i sera qui n'ait plaisance  
Plainement, et se souffissance, 1560  
Li prochain plus parfaitement,  
A tous souffira vraiëment.

Dous Diex, je sui en le mençongne  
Caius, et moult forment resongne 1564  
Vos jugemens quant les ferés,  
Desquels nuls n'est aseürés.  
A le mort sera li premiers,  
Si ne sera mie pleniens, 1568  
Car je tieng bien espurgatore.  
Cil seront aseür de gloire  
Que vous arés la condempnet,  
Pour chou qu'il vous ont contempnet ; 1572  
Riens ne sera voir a punir  
Anchois c'on puist en vous unir.

Li secons jugemens sera  
A le fin, quant atendera 1576  
Cescuns se condempnation.  
J'en ay dessus fait mention,  
Si souffisce chou que dit ay,  
Car au mieuls que peuch le dittai. 1580  
Dous Diex, et que porai ge dire,  
Quant encourut ay tant vo ire  
En tous estas, tres men enfance ? [13 v°b]  
Li sans au coer souvent m'en lance 1584  
De hides, de peur et de doubte,

De chou que j'ay me vie toute A tous visces abandonnet, Tant d'exemples mauvais donnet,	1588	
De tous pekiés me sui meffais, En pensers, en dis et en fais ; Le monde, le car, l'Anemi, [Ai] <sup>1</sup> laisciet dominer en mi ;	1592	
Et si me suy si irretis De tous pekiés grans et petis, Se de justice vous usés, Iestre ne puis voir escusés,	1596	
Que je n'aye mort desiervie Des mauls que j'ay fait en me vie. Si me troeve de tous lÿens Assols comme boins crestÿens.	1600	
Je trairai a misericorde Et a celi qui tout raccorde, Qui requiert et on li ottrie : C'est li glorieuse Marie,	1604	
Fille de droit, par grasce mere : Qu'elle me wart de mort amere ! Au besoing onkes ne falli Homme ne femme qui a ly	1608	
Se traist et mierchi li pria. A tous besoins aidiet li a : Theophilus bien s'en pierchuit Quant ly dÿables l'eut dechuit.	1612	
Et quant on me balancera, Li dame dalés mi sera ; Mes pekiés recompenserai, Ensi par le dame serai	1616	
Delivrés del infernal paine : La li dampnés grant duel demaine ! Et se par se grasce m'emplore Que voise droit en purgatore,	1620	
Ensi yroit bien me besongne, Comment que moult on le resongne. Que quant li purge sera faite, Saint angle l'aront moult tost traite,	1624	[14 r <sup>o</sup> a]
L'ame hors et lasus portee Devant Dieu, si ert boine ewree : Car asseür elle sera, Quant li jugement se fera.	1628	
 Douche mere, je vous supplie, Au besoing ne me fallés mie, Ce sera au jour de le mort ;		

---

<sup>1</sup> Et, corrigé en *ai*



Tienrent a Jhesucris en se vie,  
Li martyr qui pour Dieu morurent  
Et pour li martirÿet furent, 1684  
Li saint confiés qui par doctrines  
Ont monstret des pekiés les mines,  
Et les virgenes gracieuses  
Qui toutes sont a Dieu espeuses. 1688

Dous Diex, se me prestés espasse [14 v°a]  
De mi amender par vo grasce !  
De lonc temps le m'avés prestet,  
Et par yvier, et par estet ; 1692  
Vo saintisme non en grascie  
De tout men pooir et mierchie.  
De vous me vient tout, bien le say ;  
Pour chou mes sens acüet ay 1696  
A vous loer et a benir,  
Par quoy je puisse la venir  
Qu'a vos eslieus avés promis.  
Et pour chou m'en sui ge soumis 1700  
A vo douce misericorde,  
Par quoy m'ame, qui est moult orde,  
Soit de pekiés cha jus purgie,  
Tant k'en men corps arai le vie. 1704

*Quia una dies super milia...*

Uns jour chi, quant on se remort,  
Vault mieuls ke mil apriés le mort.  
Des jours, des ans ay moult passet.  
S'ay, las, tous jours moult amasset 1708  
Et mis de pekiés un sur l'autre.  
Si doubte moult k'il ne m'espautre  
Chou que j'ay en men coer celet  
Longhement et mains revelet 1712  
En confiesse que ne dewisse ;  
Et moult bien faire le pewisse,  
Se juvenaice m'eust laissiet,  
Que le sens m'avoit abassiet. 1716  
Qui poroit passer juvenaice,  
Chou que non, que moult on n'y peche,  
Ciertes boins eüreus seroit  
Qui sains pekiet escaperoit 1720  
De pekier des morteuls plentet ; [14 v°b]  
Mes on ne poet, car plus temptet  
On est en sen perilleus eage  
K'on n'est apriés, ce dient sage. 1724

Qui boins est, bien resistera, Et tous perieuls escapera. Passet l'ay, Diex, loés soyés, Chis dons m'est de vous envoyés.	1728	
S'ai passet moult de malvais temps, La j'ay esté fors combatans Au monde, au coer, a l'Anemi, Que j'ay cachiet ensus de mi	1732	
Au plus souvent que j'ay peüt, Et au mieuls que jou ay sceüt. Non pourkant, se sui escapés, Si ai ge voir esté tapés ;	1736	
Diex me voille tout pardonner Et se sainte grasce donner ! Or sui parvenus a viellaiche, Estat la on a pau de laiche	1740	
S'on ne s'apierçoit et avise. On s'i maintient en mainte gise : Li aucun ne pueent souffrir Et ne le poet on assoufir ;	1744	
Li autre soeffrent doucement, Et portent moult pasciaument Chou que Diex leur voelt envoyer. S'en ont souvent si fait loyer	1748	
K'on les compagne volentiers Et par voies et par sentiers ; On ayme moult leur compaignie, Car il font toudis chiere lie,	1752	
Et si sont trop bon a oïr. Par leurs dis font gens esjoïr Car il dient boines parolles ; Jamais ne paroient des folles,	1756	[15 r <sup>o</sup> a]
Mes parolles edifians Et a le fois esbanians. Il les feroit boin resanler Car il n'ont tallent d'assanler	1760	
Joyaus, point d'argent, nē or fin ; S'atendent bien aise leur fin. Tous les jours sont aparelliet, Et si vivent joiant et liet.	1764	
Li jovene sage les ascoutent, Et li un l'autre souvent boutent En disant : « Velchi boin viellart ! Veés qu'il set bien le viel art,	1768	
Et comment il set bien conter Chou k'a veüt et raconter. C'est laice voir qu'il vit encore, Quant il a si boine memore. »	1772	

Tels gens fait il boin compaignier, Car on y poet trop bien wangnier, En leur dis moult de bien aprendre Avoec le sens c'on y poet prendre.	1776	
Il passent, et nous passerons, Et ne savons voir se verons Si com veüt ont le centime, Non, par Dieu, et le cuinqcentisme !	1780	
Tous jours va siecles empirant, Et nous yrons toudis tirant Et ne savons la nous venrons, Ne quelle voye nous tenrons.	1784	
Ensi vont gent de grant eage, Che voient li fol et li sage ; Diex nous laist tous si terminer Que boinement puissons finer !	1788	[15 r <sup>o</sup> b]
Byaus dous Diex, or me volrai taire De tels materes, et retraire A mi doloir et lamenter, Se seusce bien mes mos enter	1792	
Selonc les lieux ou les ay pris. Mes, elas, j'ay si pau apris, Et onkes mais ne fis tel cose ; S'est miervelles que faire l'ose !	1796	
Non pourkant je m'enhardirai Et chou que j'ay ou coer dirai, Si que se gent letret le voient, Je leur prie k'il le ravoient	1800	
Chou qu'il en verront desvoyet, Et que par yauls soit ravoyet. Tel chose faire ne pensai ; A prumiers, quant je commenchai,	1804	
M'entente fu de lamenter Et de mi forment dementer, Que j'avoie Dieu courechiet Et que j'avoie tant pekiet.	1808	
Nuls plus pekieres de mi n'est, Ne homs qui est nés, ne qui naist. Mundes promet, li cars soumont, Li Anemis acroist ou mont	1812	
Des grans pechiés que il fait faire, Et mait paine de tous atraire. Las, que che sont fort campïon ! Et si souvent s'i ottri'on,	1816	
Et il font si forte bataille, Ne leur en caut comment il aille, Mes que l'ame soit sourmontee Et que soit a yauls accordee.	1820	



S'aroit mestier moult l'ame lasse Que Diex li envoyast se grasce, Que resister elle pewist Et bien deffendre se sewist, Et que ne soit sierve li ame Qui de droit doit iestre li dame.	1824	[15 v°a]
Dous Diex, devant vo majestet Cognois que lonc temps a estet Au monde m'ame trop subgite. Comment poroit dont iestre quite De chou que li mundes promet ? A personne qui s'i soumet Que promet il ? Honneurs, hautaices, Delisces, avoires et rikaices. Et si fait les coers convoteuls C'on soit si grant, nuls n'i soit teuls ; Et se nuls l'est, c'on ait envies, Nuls fors il n'ait les signories. En tels visces et en ses brankes Que dyables voet tenir trop frankes Pour les ames languir et pierdre, Se ne se doit nuls hom ahierdre. Vrais Diex je n'en sui mie quittes, Car je n'ay mie quis les fuites Pour resister. Mierchi, dous sire, K'apaisier en puisse vo ire.	1828 1832 1836 1840 1844	
A le char qui sommont irai, A men sens chou k'en senc dirai. Pour voir le di, et en non Dieu : On pecke en sen corps et en Dieu Qui en visces carneuls s'enlace ; Mes moult pau voy voir qui les hace. C'est gloutrenie, c'est luxure, Qui a l'ame sont chose dure. Chescuns voelt sen corps bien norir Qu'en tiere convenra pourir, N'ont cure de faire penance Et li mors souvent les avance ; Tous jours en maingier et en boire, En autre Dieu ne voellent croire ; On pense moult de se karongne Et l'ire Dieu pau on resoigne ! Cescuns le poet en li sentir, Et au fait et au consentir. Qui meffait en a, si s'en warde, Et de pekiés faire se tarde.	1848 1852 1856 1860 1864	[15 v°b]

De chou k'ai meffait mierchit prie A Jhesucrist le fil Marie.	1868	
Luxure s'est moult grans offense, Dous Diex ; premiers pour le deffense Faite par vos commandemens, Apriés par les ensengnemens	1872	
Que Jhesus vos dous fiuls praicha Et as apposteles le laissa. Sains Pols luxure moult reproeve, Sainte Eglise riens ne l'aproeve,	1876	
Fors par les loyals mariages ; Cescuns en doit bien iestre sages ! Aucune gent moult s'en bourbettent, Parolles folles avant mettent,	1880	
En disant que chou ne poet estre Que dient li clerc et li priestre : « De contrestre a se nature, Che seroit voir chose trop dure,	1884	
Diex est misericors assés ; De pardonner n'iert ja lassés.		[16 r°a]
En jovenaice on le fera, En se viellaice on le laira. »	1888	
Ensi dient wiseusement. Mes il sera tout autrement ! Car li vrais juges punira, Et avoecke li nuls n'ira	1892	
S'il n'est purgiés parfaitement. Li Escripture vraiment Le tiesmoigne par diviers lieux, Que Jhesus menra ses eslieus	1896	
Les purgiés et qui seront able Lasus en glore parmenable, Et chiaus qui purgiés ne seront Li dÿable les porteront	1900	
Laius en infier, sans pitet, Pour i estre a perpetuitet. Dous Diex, vraie contrition Vous pri, et tel purgation,	1904	
Et si bien amender me vie K'avoec les boins ne faille mie.		
Li temptations dou dÿable Est cose moult forment doutable.	1908	
Les aucuns il tempte de praiçe, En chou fairë a grande laice ; Car on troeve moult bien de cheuls Qui a bien faire sont precheus,	1912	

Et au mal hastieu et boullant ; Es mauls se vont moult tost coulant. Tels assaut il de toutes pars Et ne voelt que leur cors espars Soit fors a tout chou qu'il volra, Ensi avoec eauls demorra. Et si les enorte de faire Tout chou k'a Dieu pora desplaire : Prechier, dormir, querre leur aises, Et sans avoir nulle mesaises Faire tout chou k'est deffendut. Las ! Qu'il lor yert griefment rendu !	1916	[16 r°b]
Ire voir est uns grans pekiés, Prilleus, honteuls as entekiés. Ire fait faire les batalles Dont pour paisier on fait des talles, Et fait des amis anemis, Dont a le fie sont demis Chil qui sont principal du fait. On dist k'on leur fait tort : non fait ! Leur amis doit on deporter, Et il doivent leur fait porter. Cescuns set que del ire vient S'a se memore li revient, Et les mauls qui venut en sont, Viellé, jovene, seüt les ont. Ire de brankes a grant nombre Qui les consciences encombre. Yreus ne sont onques senet, Pluiseurs en sont a mort menet. De vos dous yoels me regardés, Dous Diex, et d'ire me gardés ! Anemis moult souvent confond Chiaus qui a li pactïon font Par les pekiés ou il s'enlacent ; Tous temps il desire qu'il facent Et què il mainent telle vie Qu'il soient en se compagnie. Plentet en trait a ses cordielles Qui ne sont voir boines ne bielles. Fols est qui fait tel pactïon, Qu'en infier en ait mansïon. Or ay dou petit sens de mi Monstret un pau del Anemi, De le car aussi, et dou monde ; Que cescuns tiegne sen coer monde, Car fort est d'escaper les trois ! On se doit warder des destrois	1928 1932 1936 1940 1944 1948 1952 1956 1960	[16 v°a]

De leurs grandes tentations. Nuls n'i doit faire pactions, Mais a resister mettre paine, K'on ne soit pas en leur demaine.	1964	
Douce Trinités, je vous prie, Par grasce, de vous soit oÿe Un pau de me recoignisçance. De chou que j'ai fait tres m'enfance	1968	
Dolans suy et moult repentans, Que j'ay mal employet mon temps, Par mes rewars, par men oÿr, Et l'Anemi fait esjoÿr.	1972	
En ses las ay estet tenus, Tant k'en viellaice suy venus. Par mes flairiers, par men gouster, Feraï ge voir m'ame couster	1976	
Chou que mie n'a desiervit. Halas ! Se au corps a siervit Et consentit en ses delisces, Et en trestous ses malvais visces,	1980	
Et a faire tout sen vouloir, Ou s'en pewist elle doloir ? Moult fort est lor conjunctïons Et n'i affiert divisions,	1984	[16 v°b]
A men jugement, ce me samble, Tant qu'il soient conjoint ensamble. Mes l'ame ne puis escuser Que le corps laisse mesuser,	1988	
Car elle doit estre li dame Et a li en tient li diffame ; Car s'il muerent sans repentir, Je di pour voir, et sans mentir,	1992	
En infier aront lor desierte, De le joye lassus le pierte. Par mes penses, par mes parolles Que j'ay tant dit sottes et folles,	1996	
Car mi parler m'ont moult nuisit Et mi fol maintieng fort quisit, S'en ay men douc Dieu courechiet Et me conscience bleciet.	2000	
De mes consentirs, de men oeuvre, Drois est, sire, que m'en descouvre. Men corps, mes membres ay donnés, Au siecle trop abandonnés ;	2004	
Ne je n'y ai regne tenu Que tout chou ne soit avenut Que mes malvais coers souhaidoit.		



Dou corps, et fait faire tous visces. »	2056	
Luxure les accusera Et un faus risait leur fera, Disant : « Il s'ont moult travilliet, Pour mi servir souvent villiet. »	2060	
Puis venront pekiet veniel Qui leur diront et un et el ; Apriés li dix commandement Qui leur diront moult cruelment :	2064	
« Ches gens chi nous ne cognisçons ; Comment que nous lor monstrissons Argumens, nuls ne leur vaulra. »		
Response toute leur fera, Dont y ara brait et tîret Quant le juge verront iret ; Que li vrais juges ne se corde, Lieu n'i ara misericorde,	2072	
A tart venroient a l'avoir, Quant poins fu nel varent savoir. Li juges sentenciëra, En tourment aler les fera.	2076	
Pour chou fait il moult boin bien faire, C'on ait le juge deboinaire. Chil le sevent de paradis :		
Il ont chou que promist jadis Li dous Jhesus nos racateres, Qui de tous boins est li sauveres.	2080	
Biaus tres dous Diex, or ay grant doubte De chou que j'ay me vie toute Si a pekiés abandonnee, En tous estas mout mal menee. Un pau ay de boine esperance, Qui me donne grande fiance :	2084	[17 v°a]
Tant k'en men corps se tenra l'ame, Je peneray qu'elle soit dame, Si que li corps obeÿra. Ensi li cose bien yra.	2088	
Bien ne pense qui ne repense, Or doubte moult ceste sentense :	2092	
<i>Quos amo arguo et castigo.</i> C'est :		
Chiaus que vous amés argüés. Souvent leur mal en bien mués, Et si les savés castÿer Sans requerre, ne sans prÿer.	2096	

A mi avés bien commenchiez, Qui de vo dart m'avés lanchiez, Si que j'ay pierdut me lumiere Dou corps, que moult avoie chiere, Or tieng bien iestre des amis. La vo grande poissanche a mis Castiément devant le mort, Qui le corps ocist et le mort. Et vous, Sire, l'ame prendés Par vos dous las que vous tendés, Qui ne volés nullui perir Mes volés tous biens remerir.	2100     2104   2108	
Dont vient avant misericorde, Bien a grasce faire s'acorde. Dous Dieus, or pri que toudis senche En men coer vraie pascience, Par quoy puisse men pourfit faire Et amender tout men affaire. Liés iestre doi, se je suy sages, Que j'ai pierdut malvais usages. La soloie tous temps muser Et me vie moult mal user ; S'en doi bien faire chiere lie, Que j'ai temps d'amender me vie. Or ne voi curiosités, Ces orgieuls, ne ces vanités, Ne ches humaines creatures La li homme mettent leurs cures. Or arai temps de Dieu siervir Et de se gloire desiervir. Se mes coers a mes dis s'acorde, Chose n'arai qui me remorde, Et que soye vrais repentans Et ensi emploice men tamps. Regars est au coer mesagiers Qui souvent est fols et legiers, Et chou voit qu'il au coer envoie, Qui souvent le met en le voye D'avoir malvais consentemens, Quant il a si fais sentemens. Ensi se j'ay mes yoels perdus, Je n'en doy point iestre espierdus ! Dieu doi loer, men coer warder, De tous pekiés faire tarder. Ensi se grasce Dieu donra Et les pekiés tous pardonra. D'ore en avant ne doy avoir Orgeul en mi, se fac savoir.	2112    2116   2120   2124   2128   2132   2136   2140   2144	[17 v <sup>o</sup> b]

Envie qui m'a esté forte En mi y doit bien iestre morte.	2148	[18 r <sup>o</sup> a]
Or doubte moult les malvais visces De convoitises, d'avarisces, Car anchienes gens y maintiennent ; Volentiers avoec yaus se tienent.	2152	
Dous Diex, or m'en voeliés deffendre, K'a leur las ne me puiscent prendre. Anchien sont preceus par costume : Pour yaus aisier, gysent sur plume.	2156	
Eages m'en doit escuser, Car de raison vorai user. Courous, ire, hastuiwetet A le fois m'ont dou corps coustet.	2160	
Se Diex plaist, si m'en warderai, Men coer apaisier en ferai. C'est bielle chose d'abstenir, Sen corps, sen ventre nait tenir	2164	
De toutes superfluités Et de toutes perversités. Bien me doy warder de luxure Qui l'ame, le sens tout obscure.	2168	
Ensus se traiche qui brulés Iestre ne vora, ou urlés Des venieuls qui sont sans nombre. Dous Dieux, donnés que ne m'encombe !	2172	
Pour tous pekiés je reng me coupe, De main au pis, de coer, de bouque.		
 <i>Peccasti ? Quiesce.</i> C'est :		
Hom, quant as pekiet, or t'en ciesse, Si t'en reprene et t'en confiesse,	2176	
Et Diex tout te pardonnera Et au besoing tos t'aidera. Or ay mis des choses plentet Avoec chou que j'ay lamentet,	2180	[18 r <sup>o</sup> b]
Dit parolles basses et hautes La j'ay parlé de mes deffautes ; Dous Diex, voelliés enluminer Et me vie bien terminer	2184	
En paradys, vraie lumiere. La tout li saint font lie chiere. Dieus, or me faites ensement, S'arai fait boin lamentement.	2188	
En foy et en devotïon Fine me lamentation.		



## 2.[Orisons]

### I. Une orison devote a le Virgene Marie de lonc temps faite. [18 v°]

Gemme resplendissans, roïne glorieuse, 1  
Porte de paradis, puchielle gracieuse,  
Dame sour toutes autres poisans et deliteuse,  
Dagne oïr me prÿere de t'orelle piteuse. 4

A toy, haute puchiele, a toy, haute roÿne,  
Doivent tout peceour souscour querre et mechine,  
Car tu yes li funtaine et li sainte pechine  
Qui tout le monde leves par le vertu divine. 8

Par droit yes douce dame de pays et de concorde,  
De pitet, de douchour et de misericorde.  
Dame, anchois que li mors qui partout mort me morde,  
Au roy de paradys me rapaise et racorde. 12

Tant a esté me vie desmesuree et gloute,  
Ne gart l'eure que tiere pour mes pekiés m'engloute.  
Douce dame piteuse ou m'esperanche est toute,  
Les yoels dou cuer m'esclere, grant piecha ne vit goute, 16

K'Anemis en ses buyses m'a tenu moult grant pieche.  
Dame, par te douçour desront les et depieche ;  
Ne dagnes consentir jamais tant me meskieche  
K'en nulle villenie ki te desplaise kieche. 20

Rose, gemme esmeree qui feniestre yes et porte  
De joye pardurable, si com raisons apporte,  
Cest dolant pecheour qui si se desconforte  
Par te sainte douchour relaice et reconforte. 24

Virge sur toutes autres siervie et honneree,  
Virge qui es d'archangeles et d'angeles honneree,  
Se pitet n'as de mi, sans nulle demoree  
En infier sera m'ame de dragons devoree. 28

Si suy vieuls, si suy fraisles, si suy pekieres, dame ;  
Plus pekieres de mi ne nasqui ains de femme.  
Douce dame piteuse, se mierchi n'as de m'ame,  
En infier yert dampnee en pardurable flame. 32

Roÿne glorieuse qui nommee yes Marie, [19 r°]

Se te tres grans douçours enviens moy n'enpitie, Toute emportra m'ame, ne li yert contreditte, Dyables qui ja l'a en ses tables escripte.	36	
Roïne glorieuse, de sen escript m'efface ! Jointes mains te depri, et a dolante face. Si me donne et ottroie que jou jamais ne face Pechiet ne vilenie dont viers Dieu me mefface.	40	
Puchielle gratieuse, puchielle nette et pure, Ne me lay enkaÿr en pekiet de luxure. Dame, trop suy malades, entrer voel en te cure, Car tu yes li mechine qui tous malades cure.	44	
Dame qui de ten pere mere fus et nouriche, Deffent moi dou dyable qui tant set de malisce, Qui m'a fait enkeÿr tant de foys en tant visce. Tel paour ay de moy, tous li pous me herice !	48	
Puchielle nette et humle qui par humilitet Temples yes et sacrares de sainte Trinitet, Eslonge de men cuer orguel et vanitet, Convoitise et rancure et toute iniquitet.	52	
L'eure soit benoïte que tu fus concheüe, Car devant tout le siecle t'avoit Dieu pourveüe, Pour le guerre apaisier que nous avoit meüe Nostre premiere mere, qui trop fu decheüe.	56	
Par toy sommes fors mis de le subjection U dyables le mist par se seduction. En gemisçant, douce dame, par vraie entencion Mai ge m'ame et men corps en te protection.	60	
Roïne glorieuse qui yes assise a dextre De te fil Jhesucris en le glore celiestre, Tel volentet m'envoye qui me face tel iestre Que te puisse siervir et amender men yestre.	64	
Douce dame, u douçours et tous pitiés habunde, Dame de paradis en qui tous biens sourunde, Fai moi tel que te puisse, tant que suy en cest monde, Aourer et servir de net cuer et de monde.	68	[19 v°]
Douce dame u douchours et toute pitiés maint, Pour chou grand esperanche y ont maintes et maint, Deprie a ten doulc fil, se li plaist, que tant m'aint K'a boine fin <sup>1</sup> par se douçour m'amaint,	72	

---

<sup>1</sup> Manque un mot (espace blanc)

Amen.

[19 v°a] Orisons faites en l'an mil CCC XLIX, pour le maladie dont li mortoilles fu en yceli an, que on apieloit epidimie.

## II. Orisons a Dieu le Pere.

O vrais Diex, Peres tous poissans, Tous temps soit li fois accroissans Que Jhesus vos fiuls ordena, Et as apostles le donna, Li apostlë a tous foyables. Ensi yerc vaincus li dÿables. En celle foyt nos maintenés Et sans erreur nos y tenés, Ensi que Sainte Eglise tient Et a maintenu et maintient. Mierchi vos prie pour le peule Que li mors si grifment aveule, Et trait a fin hastement, Si tos et si soudainement. Douls Diex, que pités vos en prenge, Et que cescuns ses fais amenge, Si que cesse li pestilenche Qui de liu en liu recommenche. As morans, vray pardon donnés, Et vo glorë abandonnés.	1  4  8  12  16  20
---	---

## III. Orisons a Dieu le Fil

O Jhesu qui en crois pendistes Et vo saint sanc y expandistes Pour pekeurs et pour pek[e]resses <sup>1</sup> , Sire, li priestres en lor messes, Par vos parolles quë il dient, Vo corps, vo saint sanc sacrefient Pour tous pekeurs a Dieu le Pere. Vous souffristes mort moult amere ; Vos saint corps fu partout playés Et n'en estiés riens esmayés, Car vraye amours vo soumonnoit ; Et pités a chou adonnoit Vo chief d'espines couronnés, Dont li sanc reoit a tous lés, Vo mains, vos piet claucefÿet,	1  4  8  12	[19 v°b]
--	-------------------------------	----------

<sup>1</sup> Le ms. donne *pekresses*

Vo nierf estendut et lÿet.	16	
Vo chief n'aviés u recliner, Ains le vo convint encliner ; Vos cuers fu pierchiés de le lanche, Dont il issi a grant reanche,	20	
Ensi que dist li Esscripture, Avoeckes le sanc yewe pure. Ensi, biaux douls Diex, devïastes Veant vo merë, et paiastes	24	
Pour tous pekeurs no paiëment Et a vo pere apaisement. Douls Diex, or est mortalités		[20 r°a]
Si grans, si griés que c'est pités ; Que tant muerent hommes et femmes Viellé, jovene, signeur, et dames, Que nuls ne se sent asseür.	28	
Ensi sanle que sont meür No pechiet, Sire, or retournés Vo sentense, et nos tournés Que tournons a amendement	32	
De nos vies, et ensement Porons vo amour recouvrer, Par mauls laiscier, par bien ouvrer. Ensi li mors se chiesseroit Et vo ire apaiserait.	36 40	

#### IV. Orisons au Saint Espir.

Peres, Fiuls et Sains Esperis, Par le foyt me tienc averis Que c'est uns Dieus en Trinitet, Et Trinités en unitet.	1 4	
Venés dont Sains Espirs, venés Et en celle foyt nos tenés ! Remplés les cuers de vos foyauls, Et chiaus que troverés loyauls, Alumés de vraie lumiere, Dou feu de vo amour plenièr. Par vous fu prise humanités De Dieu le Fil, c'est verités,	8 12	
Es flans de le Virgene Marie, Qui dou salut fu moult marie, Quant vos angeles le salua : Couleur et le sens tout mua, Humlement a li respondi : « Anchielle de Dieu je me di ; Fait soit en mi selonc ten dit. » Hé, Dieu, que che fu tres bien dit ! Sains Espirs, sainte carités,	16 20	[20 r°b]

Dou peule vos prenge pités, Qui ensi vont ore morant A jointes mains en deplorant.	24
Pri mierchi pour tous et pour toutes Qui ensi muerent par grans routtes : Que pardons leur soit otrÿés, Qui a nullui ja n'iert nÿés	28
Qui se repent et mierchi crie A Jhesucris, le fil Marie. Et de nous qui vivons encore, Dous Diex, ayés ent le memore,	32
K'a boine fin vous nos prendés, Kon longhement k'en attendés ; Et si vos plaist, ke demorer Puissons, et nos pekiés plorer,	36
Et escaper le maladie De celle grif epidimie. Vos volentés faitë en soit ; Autrement nient, comment que soit !	40

#### V. Orisons a le Virgene Marie.

O Marie, virgene et mere, Esleüte de Dieu le Pere, Dou Fil, et dou Saint Esperit, A celui voir iert bien merit	1 4
Qui de vrai cuer vo siervira : Avoec les boins ciertes yra. Roÿne, dame glorieuse, A le Trinitet gracïeuse,	8
Rewardés no humanitet, Si en ayés, dame, pitet ; Comment li mors jour et nut velle, Et comment forment se traveille	12
De chiaus et chelles aloer Qui Dieu et vous doivent loer. Diex li Fiuls en vous s'aümbra, Ne onques riens n'i encombra ,	16
Ains en issi, vrais Dieus, vrais hom, Pour donner as pekeurs pardon. Dame, che fu douce portee, Car il issi porte frumee ;	20
Virgene devant, virgene enfantans, Et virgene serés a tous tamps. Or est vos douls fiuls si courchiés Au peule pour nos grans pechiés,	24
K'il a donné une sentenche : Si envoie grant pestilenche. Prÿés, merë, et commandés,	

[20 v°a]

Et pour nous mierchi demandés, Qui pour li loer sommes fait. En che prÿer n'a nul meffait. Se sentense faites muer, Le mort chiesser de gens tuer ; Nos vies nous amenderons A nos pooirs, et si ferons D'ore en avant se volenté, Tout en sommes entalenté. Riens voir ne vos refusera, Et nature vos aidera ; Pour les malades, requerés Respit de vie, si l'arés ; Pour les morans, pardon prÿés Et de pechiet les delÿés. Et pour nous prÿés qui vivons, Que de pechiet nos delivrons Par foit et par contritiön, Et par vraie confiessiön, Et avoec vo doulc fil siervir Que s'amour puisçons desiervir, Et a le glore parvenir Qui doit durer et nient finir.	28    32    36    40    44    48	[20 v°b]
---	--	----------

**VI. Orisons a tous les sains.**

A vous, toutes virtus celiestes, Nous qui vivons si comme biestes Par nos meffais, par nos pechiés, Dont cescuns est si entechiés, Requiron aÿwe et confort A no vrai Dieu le pere fort. S'en prions a trestous les angles Et a tous les sains archangeles, As patriacles, as prophetes, Et trestous les anchiens peres, As apostles, nos drois signeurs Que de tous sains tenons grigneurs, As sains martirs qui morurent Pour Dieu et martirÿet furent, A saint Martin, a saint Benoit Qui vivans se rieule tenoit, Et a tous les vrais confiesseurs Et de leurs virtus successeurs, As virgenes et a toute le court De lassus, la Diex nos accourt Que en sancté soyens tenu Et en bien faire maintenut, Amen.	1   4   8   12   16   20
---	---

*Maria mater gratie,  
Mater misericordie,  
Custodias nos hodie  
A peste epidimie.*

[21 r<sup>o</sup>a]

*Angele qui meus es custos pietate superna, me tibi commissum serva, deffende,  
guberna.*

## VII. Orisons a Sains Sebastyen.

O Sire sains Sebastyens, 1  
Qui au jour d'huy des crestyens  
Iestes requis et reclamés,  
Des malades, des sains amés, 4  
Qui ont ou doubtent maladie  
K'on apiellè epidimie,  
De che mal bien warir savés,  
Car le meritè en avés ; 8  
Et ch'a estet bien esprouvet  
Et par maint malade trouvet.  
Vos bielles predications  
Et vos grandes devotions, 12  
Comment Jhesus vos apparu,  
Baisa, et toudis soucourru,  
Et des martirs li grant martire,  
Qui foit tenurent toudis entire, 16  
Vos mirascles, vos dis, vos fais,  
Comment a tous lés fuistes trays  
De saiettes, puis flayelés  
Tant que vous fuistes exalés : 20  
En vo legende trouvera  
Qui au lire se metera.  
Hé vrais martyrs, vrais conforteres,  
Des malades sires et peres ! 24  
Il est venue pestilenche  
Hastiuwë et ne mie lente,  
Qui a trestous lés fiert et frappe,  
Et de ses cops nuls n'en escappe. 28  
Cescuns doute, cescuns fremist,  
Cescuns pleure, cescuns gemist  
Or pour luy, or pour ses amis,  
U la li mors le main a mis 32  
Et fait cescun de peur suer.  
Douls martirs, faites transmuer  
Le sentensce qui est si dure ;  
Et nos wardés de le pointure 36  
De le mort qui est si amere,

[21 r<sup>o</sup>b]

*Registre : Orisons.*

Qui n'espargne fille ne mere, Ne nului la elle se prent, Et cescun jour le nos aprent.	40
Pour les malades vos supplie, Qui sont en peril de leur vie, Que vous pour yauls de cuer prÿés Que respis leur soit otrÿés,	44
Pour yauls amender et bien faire, Et cose qui a Dieu puist plaire ; Et se Diex ne voet plus attendre Que par mort ne les fache prendre,	48
En boin estat soyent trouvet Et leur bien fait tout approuvet, Et leur pechiet ariere mis En voisent tout en Paradis, Amen.	52



### 3.[Meditations]

[21 v<sup>o</sup>a] **Che sont les meditations l'abbé Gillion le Musit, chou qu'il a penset, ordenet et fait escrire. Et commença a le Pasque l'an mil trois cens et chincquante, qui fu li anee del indulgense general, et de le voye a le cité de Rome, qui a esté en l'an centisme de coustume.**

Apriés le lamentation	1	
Que j'ay fait par devotion,		
Apriés aucun enseignement		
K'ay mis selonc men sentement,	4	
Et des pekiés li cognisçanche		
Pour pekeurs prendre repentanche,		
Me pourpensai et m'avisai,		
Et en men coer pris avis ay,	8	
Comment porai bien employer		
Me temps, et bien ensonnyer		
Pour aucune chose trouver		[21 v <sup>o</sup> b]
Dont on ne me puist reprouver,	12	
Car oster voel impacienche		
Que li Malvais souvent semenche		
En chiaus qui ont au coer grevanche,		
Pour chou qu'il aient desperanche ;	16	
Pour hoster aussi les wiseuses		
Pensees et luxurieuses,		
Et autre pensee malvaise		
Dont on s'oste par grant mesaise.	20	
Or me viunt avant une chose,		
Que se jou bien parfaire l'ose,		
Et puis j'en ferai tel traitiet		
Que poront lire gent haitiet,	24	
Solas trouver et pour apprendre,		
Chose qui fait moult de gent tendre		
Au savoir, et moult le desirent,		
Car ces choses tous jours empirent :	28	
Ch'est de ce siecle qui keurt ore,		
Et de tout ce malvais tempore		
K'on voit ensi par tout le monde,		
Si grans k'il est a le reonde,	32	
Et dou siecle qui fu jadis,		
Qui a vivans fu paradis		
Envers celi que nous avons.		
Entre nous aisnet le savons,	36	
Li jovene ne le voellent croire,		

S'esce par Dieu chose bien voire.  
On y voit bien autant a dire  
Que li varlés vault mains dou sire, 40  
Et li meskine de le dame,  
Li thisons estins viers le flame.

Je volroie bien labourer [22 r°a]  
Et ensemment mi embourer, 44  
Et a chou moult grant paine mettre,  
Que je peuse mettre par lettre  
Chou que li gent anchien disoient  
Et as juvenes leur ensigioient. 48  
Chou que veüt ay recorder,  
Nuls ne s'i poroit accorder :  
Car chil qui sont et chil qui vienent  
As choses presentes se tienent. 52  
Or me doinst Dieu tel chose faire  
C'on y prenge tel exemplaire  
Que Jhesucris soit honérés,  
Et chou que vous dire m'orés 56  
Paine mettés au retenir ;  
Et il pora bien avenir,  
Quant vo paine vous metterés,  
De vos pekiés dolant serés. 60

*Sanus peniteas, sanus quoque confitearis.*

Cest escripture nos aprent  
Que quant yes sains, tost te reprent,  
Et te confiesse quand yes sains,  
S'aler tu voels avoec les sains. 64  
Se tu retiens chou que veras,  
Chiertes mes boins amis seras ;  
Et Diex me doinst tel chose faire  
Qui a lui et a tous puist plaire. 68

Qui les biens set et ne les fait  
A Dieu et a lui se meffait :  
A Dieu quant il s'en sierviroit,  
A li car avoec Dieu yroit 72  
Si un pau se voloit pener  
De boine vie demener. [22 r°b]  
On voit souvent aucuns decheus  
Qui au bien faire sont preceus ; 76  
Et au mal sont apparelliet,  
Au faire sont tost esvilliet.  
S'esce grans honneurs de bien faire :

Tous jours on en voit l'exemplaire, Que li boin sont remuneret De Dieu, des hommes honeret ; Et li pervers sont denotet, Et de grans malisces dotet.	80 84
Sour les boins ont moult grant envie ; En chou mettent leur estudie Par quoy soient si haut hauchiet, Et sour tous autres essauchiet	88
Que trestout, et femmes et homme, Les tiegnent cescun pour preudomme, Plus par cremeur que pour desierte. Dieu pri qu'il aient male pierre Quant de cest siecle defauront, Car moult petit mieuls en vauront. Savés vous ore bien qu'il dient ? Car toudis des boins il mesdient, Et sur les boins voellent marler, Et yaus en tous temps deparler :	92 96
Il pensent, dient et controevent, Et toudis nouviaux parlars troevent. S'auchuns preudons va vers l'eglise, Savées or en quelle guise Il en dient et en parollent, Et les autres gens en escollent :	100 104
« Vés ke vela grant ypocrite : En loenges moult se delitte ! » Se leurs femmes les vont sievant, Dont diront il tout en riant :	108
« Or se va me dame monstrier, Chiertes mieuls li varoit brouster Ses porees et ses collés, Que porter si fait varcollés. » Il font tout par ypocresie. Chiertes moult fols est qui se fie En gens qui font le papelart ; Il ne querent voir fors que l'art Comment puiscent gens engignier. On les deveroit ensignier, Si c'om cognoistre les puïst Et leur pensees on seuïst.	112 116 120
Or reparollent sour les priestres, De leur maintiens et de leurs iestres : « Chil priestre si dient leurs messes : C'est drois, car c'est par leurs promesses. Ensi vaignent il bien leur vivre Et sont de labourer delivre. Se chou qu'il dient il fasoient,	124

Les gens trop plus les honeroient ; Mes par trop pluseur s'abandonnent. Ensi malvais exemple donnent ! » Diex set qui est boins pelerins Car il voit les coers interins.	128 132	
Malvais ne font fors que bourder, Au moustier chescun alourder ; Souvent empechent le siervice, Et li curet trop en sont niche D'iauls castÿer et d'iauls reprendre. Ocquoison leur donnent d'apprendre De tels choses a maintenir ; Ensi le volront il tenir	136 140	[22 v°b]
A tous jours mais a droit usage Trestoute gent, et fou et sage. Ensi li malvais toudis dient, Toudis bourdent, et pau Dieu prient ; Et les femmes font ensement, Tienent toudis leur parlement De lors visins, de lors visines, De lors varlés, de lors meskines Qui viennent pour messes oïr. L'une l'autre font esjoïr. Quant aucune fait sen offrande, Li une l'autre si demande :	144 148 152	
« Qui est li dame la passee ? Diex, com or est bien acemee ! Elle monstre bien ses denrees ! Et s'a ciertes moult de pensees, Moult est lie k'on le rewarde ; Or rewardés comment se farde. » Ensi tout homme, toutes femmes, Li signeur et toutes les dames Qui sont venut pour bien orer Et pour leur pekiés deplorer, As moustiers ensi se maintiennent Et trestous leur parlement tienent De mesdis et de marchandises, Et en tant de malvaises guises Que chil qui font la leur devoir Le poent bien savoir de voir.	156 160 164 168	
A present de chou me tairai, Ensi nul mautalent n'arai. On dist ensi communement, Les gens anchienes maiement :	172	
« Toudis fu siecles et sera, On a parlet et parlera. » Tous temps ont esté boine gent, Et qui d'iaux ont esté regent Et bien signeur de leur maniere ;	176	[23 r°a]

Passet ont bien a lie chiere Des gens mesdisans les parolles, Et tenus les ont pour frivolles, Sans courechier et sans mouvoir. Ensi se sont tenu ou voir.	180	
Une matere m'est venue ; En men coer l'ay lonc temps tenue. Se le seusce mettre par lettre, Volentiers l'i fecisse mettre ; Mes les boins faiseurs je redoubte Qui sevent le maniere toute De biaux dis faire et trouver. Or voroi ge bien esprouver Si je les poroie siwir Et leurs manieres consiwir ; Bien y convient et sens et paine. A chou plaisance les amaine ; Au faire mettent estudie, Par quoy leur oevre soit prisie. De biaux dis siert on les signeurs Par tous les païs les grinieurs, Et les gens de toutes manieres Par quoy se facent boines chieres En tous les lieux ou sont ensamble. C'est moult grans oevre, ce me samble. Et ot on volentiers ces dis, Si lais'on souvent les mesdis Et moult de parolles malvaises Qui moult souvent tollent les aises Des compaignies asanlees : Dont y viennent souvent mellees, Se moevent weres et descors, S'en convient faire les accors, Amendes et pelerinages. Et tout vient des malvais corages Et chou que de vins trop on prent ; Et li sages tels gens repret. Leur compaignie s'est malvaise, Souvent les compaignons mesaise. Toutes si faites choses viennent Des foles gens qui les maintiennent. Pour chou fait il boin biaux dis dire Pour oster tous courous et yre, As diners faire liëment Et as soupers tout ensement ; Ensi poet on plus aise vivre, Ses sens avoir plus a delivre. Pour chou feroi ge volentiers	184 188 192 196 200 204 208 212 216 220 224	[23 r°b]

Cose vaillant entrementiers <sup>1</sup>		
Qu'i m'est de Dieu donnet espasse		
Et que mes temps finist et passe ;	228	
Escrire point ne puis, ne lire,		
Et que n'ay matere de rire,		
Pour le lumiere qu'ay pierdue		
Par mes excés de me vewe,	232	
Si que lire ne puis en livre,		
Si n'ay mestier que je m'enyvre		
De vins, de courous, de penser.		
S'ay mestier de mi pourpenser	236	
Pour me temps bien ensonnyer,		
Quand je ne puis estudyer		
Pour a l'ame trouver peuture ;		
Dont convient que je mache cure	240	
De penser se puis, et de faire,		[23 v°a]
Chou que poroit as lisans plaire,		
Et aussi que j'aie plaisansce		
En faisant un pau de penanche.	244	
Wizeus estre, c'est maise vie		
Car a l'ame n'est pas amie.		
Li boin faseur ou temps passet,		
Qui dou siecle sont trespasset,	248	
Ont fait et laisciet biaux ouvrages		
Pour ensignier et fols et sages.		
S'en apperent moult de biel livre		
Qui saintement font les gent vivre.	252	
J'ay pau trouvet plus bielle chose		
Que c'est dou Romanc de le Rose ;		
Benit soient qui le trouverent,		
Leur sens en grant bien esprouwerent,	256	
Car noble moult est li matere,		
Au lire plaisans et bien clere.		
Des viers dou Renclus que diroie ?		
Que moult volentiers, se pooie,	260	
Les liroie trestout les jours :		
En chou seroit biaux li sejours !		
Au lire doit on avoir joye,		
Car il mettent bien gens en voie	264	
D'amender trestout leur affaire.		
On y prent maint boin exemplaire,		
Si sont gracieus a oïr,		
Car il font les coers esjoïr	268	
Dou bien et dou sens k'on y treuve.		
Onques ne fu faite tel oeuvre.		
S'on y mettoit bien son entente		
Au savoir, che seroit grant rente	272	
Pour trestous les jours ruminer		

<sup>1</sup> Le ms. donne *entremementiers*, *me* barré.

Et sen coer bien illuminer. Qui sen sens bien y metteroit, Des bielles choses trouveroit.	276	[23 v <sup>o</sup> b]
De tous estas ens est trouvet Comment visce sont reprouvet, Comment on se doit maintenir Qui voelt a boine fin venir.	280	
Et s'est voir moult boins : li savoirs Assés vault mieuls que grans avoirs.		
De Bochet le frere meneur, Au bien faire grant acheneur,	284	
Par siermons, par collations, Gens instruisoit com fort lions. Nullui n'espargnoit em praichant, Mes sen coer faisoit eslaçant	288	
En tel matere toudis prendre Que les visces peust bien reprendre, Qu'i veoit cescun jour hauchier Et de toutes gens essauchier	292	
Orgieus, pompes et les luxures, Les desordenees viestures. De karitet qui refroidoit, Les gens moult forment reprenoit ;	296	
Des convoitises, des usures, La tant de gent mettent leurs cures ; Et de trestous les autres visces, Et de cest siecle les delisces	300	
Parloit il souvent em praichant, Plus que moult d'autre plus sachant. Avoec chou qu'il fu doctrinere, Estoit il aussi boin trouveres	304	
De biaus dis et de bielles choses, Qu'il avoit en sen coer encloses. Et quant il ot le corps haitiet, Il fist ciertes un biel traitiet	308	[24 r <sup>o</sup> a]
Et moult tres bien il l'ordena ; Et quant il moru, le donna Un sien amy par karitet Et par se grande humilitet.	312	
Chiertes il fist un biel ouvrage, S'il estoit venus en usage ! Qui l'a, je le te fai savoir : Jakes Centmars le doit avoir.	316	
Bochés le fist intituler, <i>Tiaudelait</i> le fist apieller. Je sui ciertains, qui le vera, Au lire grant joye avera ;	320	
Ne sai que nuls en ait coppie :		

Se je puis, je n'i faurai mie.

Or sont vivant biaux dis faisant, Qui ne s'en vont mie taisant :	324	
C'est de Machau le boin Willaume Si fait redolent, si que bausme. Philippes de Vitri et ses freres Font choses bielles, et moult cleres ;	328	
Et la mettent leur estudie, C'est chiertes gratieuse vie. Or y rest Jehans de le Mote, Qui bien le lettrë et le notte	332	
Troeve et fait de moult biaux dis, Dont maint signeur a resbaudis Si k'a honneur en est venus Et des milleurs faiseurs tenus,	336	
Et si vivrë administret, De ses fais a moult registret. Collart Haubiart n'oublieray : Avoec Jehan le metterai.	340	
S'il n'est lerres, s'est boin fasieres, Esprouvés est par lies chieres Es puis, la on l'a couronnet, Ou l'estrivet capiel donnet.	344	[24 r°b]
D'autres faseurs sont il assés, Qui leur biaux dis ont amassés Et mis en escrit et en lettre ; Tels choses y doit on bien mettre,	348	
Si c'om cognoisce les milleurs Et c'on sache les avilleurs. Compagnies font esjoïr Quant on voelt des biaux dis oïr ;	352	
La prent on maint boin document Qui trop mieuls vaillent k'instrument, Souvent font et plorer et rire, Quant on les ot leur biaux dis dire :	356	
Plorer par grant devotïon Des biens dont il font mentïon.		
Si leur requers et ramentois, Il diront des biaux serventois	360	
De le Virgene glorieuse Que Dieus a faite sen espeuse, Si tres biel et si soutieument, Et de si parfont sentement,	364	
Que se li boin clerc le faisoient, Avoir loenge deveroient. Les ascoutans en font fremir		



Et le douce dame cremir, Honerer, prÿer et amer, Et sen aide reclamer ; Et se dient des autres dis, Dont on laist souvent les mesdis.	368    372	
A le fie revient tele heure Entre deus verdes une meure ; Que il redient des risees Pour eslaichier les assanlees, Sottes cançons et fols rondiaus, Si faites choses sait on d'iaus. S'esce moult boine compagnie Si c'on ne s'i descorge mie ; Faseur sont comparet a gline, Quant dou kok ont pris le rachine. Se pont oes dont on a peuture, Car ensi le donne nature :	   376      380   384	[24 v°a]
Tout ensi li boin faseur ponnent Et leur sens mie ne reponnent, Car les biaux dis, les bielles choses Que dedens leus coers sont encloses, Pourpensisent et mettent avant ; Et en font souvent contravant Li un a l'autre pour apprendre, Le sens li uns a l'autre prendre. Toudis ont estet et seront Qui biaux dis ont fait, et feront.	   388    392	
Or ai moult parlé del ouvraige Des faseurs et de leur usage, Des viers dou Renclus, de le Rose Qui sont chiertes moult bielle chose, De frere Jaquemon Bochet Qui en son livre maint nochet Fait as pekeurs pour repentir, Leur coer a Dieu avoir entir, D'autres choses dont mentïon Ay fait et dit m'entention.	  396    400   404	
Or a my retourner volrai, Car je say bien que je morrai Et que je vois tous jours morant, Et si n'ay chi nul demorant : Ausi n'ara nuls qui ait vie. Fols est qui sour sen sens se fie : Avoec le sens fera li corps, De nullui n'en sera recors, Fors d'aucun bien quant il l'a fait.	   408   412	[24 v°b]

Et se voit on que tout a fait  
Vielle gent et jovene moerent.  
Mal eüreus sont qui ne querent 416  
En leur vivant boins advochas  
Qui sachent bien monstrier lor cas  
Devant le juge vrai et fort,  
Dont aront mestier et confort. 420  
De qui ? De le Virgene Marie,  
Secours leur fachë et aÿe ;  
De toutes virtus celestieus,  
Que li vrais juges leur soit pieus, 424  
Des aumoisnes, si les ont faites,  
Et s'aient consciences naites,  
S'il ont eüt contritiön  
A le mort et confiessiön, 428  
Selonc l'Eglise leurs droitures.  
Car ames doivent estre pures,  
Quant attendent leur jugement ;  
Se non, de vrai, ciertainement, 432  
Chiertes moult fait a redoubter  
K'Anemis n'i voelle bouter  
Qu'il aient sentense contraire,  
Car pekiet ne s'i poront taire 436  
S'il aperent nul des morteuls.  
Se<sup>1</sup> non, li juges sera teuls  
Quë il yront en purgatore.  
Biaus Diex, kor y fusce jou ore ! 440 [25 r<sup>o</sup>a]

A vo gloire voir ne faura  
Qui par bien faire le vaura ;  
Bien y poront pekeur falir,  
Car quant dÿables asallir, 444  
Li mundes et li cars les vienent,  
Tantost a leur conseil se tienent  
Pour chi avoir tous les delisces.  
Si les font enlachier es visces, 448  
Toutes avoir leur volentés  
De choses mundaines plentés.  
Et c'est chou que leur cars desire,  
Et riens ne pensent au martire 452  
Que l'ame mescans endurra,  
Au tourment qui tous temps durra ;  
Aucun ensi dusque a le mort  
N'ont de conscience remort. 456  
A le fois li mors les avance,  
Ensi n'ont nulle repentance ;  
Li aucun souvent se desperent,

---

<sup>1</sup> *Et se non* dans le manuscrit, *et fausse* le vers.

Et de chiaus leur malfait apperent, 460  
Li autre tuet ou noyet.  
Ensi leur a Dieus envoyet  
Devant le mort leur paiement ;  
Doubter font moult leur jugement. 464  
Mes uns jours horribles venra  
Que rendre raison convenra :  
Tout aparont, boin et perviers.  
Li jugemens sera diviers. 468  
Au jugement nuls ne faura,  
Nulle escusance n'y vaura ;  
Li vrais juges en sen droit siege  
Sera, qu'il a pour jugier liege. 472

*Omnia nuda et aperta oculis ejus.*

[25 r<sup>o</sup>b]

Adont sera tout a ouviert,  
Et trestout pekiet descouviert.  
Apiertement trestout vera  
Et selonc chou il jugera ; 476  
Justice sera souveraine,  
Misericorde riens n'i clame,  
Car tout sen pooir rendera  
Quand li vrais juges jugera. 480  
Tout sera fait en un moment,  
Se l'escripture ne no ment :  
Car il dira : « Alés, venés,  
A ce jugement vos tenés ! 484  
Alés li malvais en tourment,  
Car courchiet m'avés moult forment.  
Venés avoec mi, li eslieut !  
Ensi est en men jugier lieut : 488  
Vos bien fais vous remerirai,  
De me glore vous partirai. »  
Or d'infier et de ses lÿens  
Wart Dieus trestous boins crestÿens ! 492

On dist qu'il n'est nuls petis sires,  
Malvais fait encourir lor ires.  
Qu'est ce des seigneurs dou seigneur ?  
On ne troeve ciertes grigneur ! 496  
C'est chius qui loye et desloye,  
C'est chius qui tous biens nous envoie,  
C'est chius qui les virtus nous donne,  
C'est chius qui tous pekiés pardonne, 500  
C'est chius qui tous biens administre  
Par se sens ou par son ministre,  
C'est chius qui malvais punira,

Les boins des mauvais partira, C'est chius qui donne patience. Or li pri dont que jou le sence, Car sen ire moult je resongne !	504	[25 v°a]
D'ore en avant en ay besoigne, Que par li soie confortés, Par sè angele bien enortés De resister a l'anemi.	508	
Iestre volroit mestres de mi Et que je n'euse patience Tout par se perverse semence.	512	
Or ay moult grant castiement, Si le porte pasciaument, Car nature m'a abatut, Et vous m'avés, sire, batut De vo verge moult grandement.	516	
Je soloie vir liement Toutes humaines creatures Hommes, femmes, et leurs figures. La j'avoie dou vir plaisance.	520	
Mes c'est moult grande decevance, Comment c'on ait devotïon, S'en an souvent temptation, Et chose qui les gens empire	524	
D'avoir contritïon entire. Amer soloie les honneurs Et des loenges les donneurs ; De chou me venoit vaine glore	528	
Qui tout me tourbloit le memore. Volentiers rikeces veoie, Chevaus, joyaus, que jou amoie, Edifices, villes, païs,	532	
Que nuls n'estoit de mi haïs Qui dou vir donnast ocquoison : Faire n'en savoie raison.	536	[25 v°b]
Soutil sont li coer et li oel. De leur soutuité dire voel : Souvent, au coer li oel envoient Choses foraines que bien voient,	540	
Et li coers est partout espars, Si les rechoit de toutes pars ; Se s'i consent, se s'i delitte.	544	
L'ame volroit bien iestre quite, Car souvent le font engagier Li oel, chil soutil messagier. Le descort trop mieuls ameroit Car en se pais ensi seroit.	548	

*Impudicus oculus impudice mentis est nuntius.*

C'est :

Nature fait as oels cargier Que au coer soient messagier, Et li oyex moult souvent demoustre Avoec le sierure le ploustre, Et chou k'est par dedens le cofre Appiertement moult souvent s'offre. Et se li oyex est petulans, De chou n'est li coers reculans, Si fort sont loyet d'une corde. As oyex souvent li coers s'accorde. Moult tost em parçoit on le fourme, Aussi bien qu'en un frain le gourme. Or tiegne vrai chou qui s'en siult : Que ne voit oyex, au cuer ne diult. Je fuic chou que j'ai dit amer : Or m'est et sera moult amer, Quand je suy si fort abatus, De le volenté Dieu batus, Que mi oel sont aussi couviert Comment qu'il soient tout ouviert, Que je ne voy, ne me pourvoich, Fors un pau de clarté que voich. Et si ne puis mes messes dire, Dont moult souvent au coer souspire. Et quant Diex consent qu'il aviegne, Je pri que de mi li souviagne, Car quant je pourpense mes ans, Que je suy fuebles et pesans Et que ne puis plus travillier, Si ne m'en doi esmervillier Car je sui de moult grant eage, Comment k'aie boin le corage, Le cuer legier et le corps fort. En ces choses prenc grant confort. Si ay mes sens et me memore, Qui me durent moult bien encore ; Toutes voies li mors aproisme ! A le mort nul ami ne proisme, Ne poroit a nului aydier. A le mort qui pora plaidier, Qui les jovenes et anchiens tappe ? On voit que nuls de li n'escappe. Pluiseur gent volroient tant vivre Qu'il fussent de le mort delivre ; Se sont outrageus chil penser, Nuls ne se puet viers li tensor.	552     556    560   564   568     572   576     580   584    588   592   596	[26 r°a]
---	--	----------

Cescuns doit faire se penanche Anchois que dure mort l'avanche, De quoy ? De boins amis acquerre. Douls Jhesu, u les poet on querre,	600	
Fors en vo mort et passion, Et en vo resurrection,		[26 r <sup>o</sup> b]
Es chuinc playes que souffresistes, Quand en le crois pour nous pendistes ?	604	
A le douche Virgene Marie, Qui toudis est apparillie Pour tous les peckeurs racorder K'ensi se sont sceüt sorder	608	
De defautes, et des peckiés Dont cescuns est si enteckiés ; A tous sains, et a toutes saintes, Qui ne sevent prýeres faintes	612	
Faire, mes sevent bien aidier Mieuls k'on ne porroit souhaidier ; A toutes les virtus celiestes Qui toudis font chiertes grant fiestes,	616	
Quant li pecheour se retournent Et as pseudommes se confourment. Nuls autres n'i pora aidier Au besoing s'il convient plaidier.	620	
Mondes, pekiet et li dyable, Qui de riens ne sont veritable, A l'encontre s'oposeront, Et dou pis qu'il porront feront.	624	
Qui sen penser ara la mis Qu'il ait acquis ces boins amis, Ciertes moult bien escapera Dou jugement quant il sera.	628	
Pere poissans et juges justes, Tous temps serés et tous temps fustes, Sains fin et sains commencement : Docteur le dient ensement,	632	
Et les divines escriptures. Aucun fol les tienent pour dures, Mes qui bien les ruminera, Toute doucheur y trouvera.	636	[26 v <sup>o</sup> a]
Dieus le nous laist si ruminer Que nous puissions bien terminer. Je senc en mi le jugement De Dieu, car trestout vraiëment	640	
Il me donne grant pacienche : Loee soit se sapienche ! Or le pri jou perseverance, Car en li seul est me fianche.	644	
C'est mes profis, de vrai le tieng; En men coer ensi le maintienc,		

Grasces l'en reng et grant loenge, Se supplie k'en gret le prenge.	648	
Car se mierchit attendrai, Et trestout en gret prendrai. Qui souvent seroit a l'escolle		
Des boins faiseurs, moult tost le molle	652	
Aprendroit de biaux dis faire ; La prendroit boin exemplaire. Je ne les puis par Dieu siwir		
Pour leurs manieres consiwir ;	656	
A chou que je say me tenrai, Et en faisant aprendrai.		
On m'en tenra pour escuset, Se Diex plaist, se riens abuset	660	
Avoye de droite science, Et bien voel que cescuns m'en tenche ;		
En gret le castoy prendrai, A men pooir l'amenderai,	664	
Car je suy nouviaus aprentis, Envers les boins faiseurs petis.		
Chou que j'ai penset partirai : Des anchienes choses dirai,	668	
De chou k'ai veüt et sceüt, A chou m'a mes coers esmeüt.		[26 v°b]
Se seroit bien appertenant Dou siecle qui va maintenant	672	
Aucun en fesist mentïon ; Mes j'en dirai m'entention.		
On n'ose, pourquoy ? Car trestout, Grant, petit, feroient estout	676	
Contre celui qui preicheroit, Et qui veritet en diroit.		
Cescuns se voelt si diliter En rikaices et si diter,	680	
Nuls ne voelt estre castÿés De ses fais, ne depublÿés.		
Si se taist on de voir a dire, Car tousjours li siecles empire.	684	
Mortalités a pau valut, Car li vivant pour leur salut		
Moult petit s'en sont amendet ; Sathan leur a les oelx bendet,	688	
Si que pau sont qui voyent goute. Se je di voir, or bien m'ascoute :		
Sont les viestures transmuees, Les jolietés riens muees	692	
En nulle homme, n'en nulle femme ? On le voit et s'en court li fame,		
Comment pluseurs mettent leur cures En gloutrenies, en luxures ;	696	

Orgieuls n'est en riens abaisciés, Si fort s'est cescuns enslachiés ; Les convoitises sont si grandes, Trestoute gent y font offrandes,	700	
Tout li clergiet, li seculer ; Comment il se vont aveuler, Cescuns en juge vraiëment, Et en diche sen sentement !	704	[27 r°a]
Des fausetés, de trekerie Qui tant sont, vous n'oubliés mie ! Qui voit en nullui karitet ? Nuls hom n'a del autre pitet,	708	
Aler on n'ose par paÿs Qui se doubte d'iestre haïs ; Ensi vois tous visces regnans. Nulle femme chiertes pregnans	712	
N'a si grant peur, ne doit avoir, Que chil ont qui doivent savoir Quels li fins des visces sera, Qui vivans ne s'amendera.	716	
Or me faut chi uns boins taisirs : Je ne di pas a tous plaisirs.		
Nuls hom ne voit le coer, fors Diex. Pour chou seroiche moult fors dius	720	
Au coer, se Diex ne le wardoit, Et ses pensees rewardoit : Les boines, pour au bien tourner, Les malvaises, pour destourner	724	
Que li dyables ne les sache : Nuls hom ne voit, fors en le faiche, Dont ne poet il vrai jugement Faire dou coer, car vraiment	728	
Nuls ne le poet, fors Dieu, tensesr. Si li viennent malvais penser, S'il pense mal et s'i consent, Tout errant dyables le sent,	732	
Et par nuit et par jour travaille ; A chou ses compagnons esveille, Que chis consens soit mis par oeuvre Quant en tel volentet le troeve.	736	
Dont doit bien cescuns ses pensees Considerer longes et lees, Que malvais consens n'i sourviegne, Et toudis de Dieu li souviegne	740	
Se de mal est entalentés. Diex punira tels volentés, Quant a li les vera contraires. Cescuns amenge ses affaires,	744	



Temps n'en fu si bien, onkes mes ; Se sages iés, or te soumais A Jhesucrist ten vrai seigneur, Tu ne poras trouver milleur.	748	
Pius est et les pekiés pardonne ; Ses grasces et se gloire donne A chiaus qui bien fermement croient, Et a li tous leurs coers avoient.	752	
Chiertes, qui bien s'acusera, Saces que Diex l'escusera.		
Or voel mes pensees desclore : Attendut ay moult grant tempore ! En men coer je les ay celees, Et a pau de gens revelees.	756	
Si me samble que boin seroit, Pour chou k'aucuns y penseroit, Que je die chou k'ai viset Et a pluseurs gens deviset.	760	
Dieus se grasce si me donra, Et chescuns boins me pardonra Se je m'eshardis d'entreprendre, Et de telle matere prendre	764	
Qui ne puist a nullui desplaire ; Assés miuls me vaulroie taire, Mes cescuns le voir poet bien dire Qui nulle personne n'empire.	768	[27 v°a]
Assés dou siecle paleroie ; Mais je sai bien, se je disoie Chou que voirs est, on en paroît ; Nonpourkant petit apparroit	772	
De nullui nuls amendemens, Che me juge mes sentemens.	776	
Li siecles est a chou menés, Il n'est saiges ne si senés Qui sache prendre le milleur, Tant sont des boins grant avilleur.	780	
Men coer dou tout esclarcirai, Taire ne me puis, si dirai. Je ne sai voir si grant martire Que celer chou k'on n'ose dire ;	784	
Et pour chou se taisent li sage, Dire n'osent le mesusage K'on voit ore de toutes pars, Les coers trestous voient espars	788	
A trestoutes choses mondaines, La li coer soeffrent moult de paines.		

*Registre : Méditation.*

S'on est boin, on est ypocrites, Ensi n'est on des parlers quite ;	792	
S'on est rike, s'on est poissant, On dist : « Ces gens vont accroissant Leurs tresors et leurs grans rikeces, Souvent en ont au coer grans laices, Les povres gens souvent despitent, Et en leurs avoirs se delitent. »	796	
Se voit on aucuns descrukier De si haut en bas trebukier,	800	
On dist des povres espierdus : « Chis meschans a le sien pierdut, En quoy, biaux Diex ? En gloutrenie, Ou par mener malvaise vie.	804	[27 v°b]
Ce n'est mie par grant proece ! Ne dou sien il n'eut onkes laice, De laborer s'est sceüs faindre, Pour chou ne l'en doit nuls complaindre. »	808	

#### 4.[prologue/narration]

##### Prologes et narrations pour les choses qui ensievront.

Pour le cause de chou que me voel ensonnyer et occuper en aucunes boines oeuvres faire, pour eskiewer toutes pensees wiseuses et autres pensees indewes, et pour passer le temps que Diex m'a prestet et prestera plus legierement et avoir pascience en chou que Diex m'a envoyet, dont je l'en regracie de chou que je le porte si paciaument, si m'en raporte du tout a se volenté  
5 et a son plaisir, s'ai aussi rewardé que j'avoie un livre fait escrire contenans trois traitiers, si que on y peut trouver bien registré ; et pluseurs autres livres de diverses materes, et aussi cest present livre contenans les accidens en l'an mil .CCC XLIX. et pluseurs lamentations et meditations si comme devant est contenu, partie par metre, et partie par prose. Or ay penset, avi[28 r°a] set et consideret comment anchienement par les apostles, par les docteurs et par le  
10 paine des estudians, les divines Escriptions et les ystores sont registrees ; specialment des traitiers que freres Vinchans fist en pluseurs volumes, de le Bible aussi et de toutes autres sciences es quelles choses tout estudiant, jovene et viellé, pueent leur temps bien employer. Toutevoyes quant choses sont registrees, la on poet avoir aucune plaisanche, car on dist que nouvelles choses plaisent au vir ; si laisse a tous estudians a rewarder la il lor plaist, pour faire  
15 leur profit en divines esscriptions et en ystores. Et jou, dou sens que Dieus m'a prestet, ay pris exemple a boines personnes qui ont estudyet et registret tout chou dont sainte Eglise est illuminee ; ay penset pour le siecle qui est cangiés et cange tous les jours, que li biens et le tranquillitet que je vic en men enfanche et en me joveneche, de tous estas selonc chou qu'en memore m'en venra et souvenanche, et au mieuls que je porrai, je le ferai registrer et escrire,  
20 par quoy les gens presens et li futur sachent le bien qui soloit iestre, pour [28 r°b] yauls corriger et amender ; et se tout ne le font, se Dieus plaist, si le feront pluseur. Car on trueve bien par les anchienes escriptions qu'il a estet aucunes fois boins siecles, aucunes fois perviers ; et Dieus de riens ne se mue, mes les creatures se muent selonc les divines ordenances ; si se doit cescuns raporter a le foy catholike et a chou que saint Eglise a ordenet,  
25 qui voelt a boine fin venir, et avoir salvation, et a sen pooir le bien faire et le mal esciver.  
Chi fine li prologes.

*Disce quasi semper victurus,*  
*Vive quasi semper moriturus,*  
*Omnis dies velut ultimus est ordinandus.* [28 v°]

Ces parolles aprent li saiges par un livre : 1  
Tout ainsi que tu deusces atrestous les jours vivre,  
Aprent et si retieng as maitres, en fay cuivre,  
Tant qu'il volroient bien iestre de ti delivre. 4

Apriés nous aprent il plus fort ensengement :  
Ordonne bien te vie si biel, si saintement  
Que tantost morir deusses. Or le fay ensemment  
Et tu poras morir trop plus hardiement. 8

Ossi, de tous les jours que Dieus te voelt donner,  
A ten pooir les dois ensi bien ordener  
Cescuns fust li darrains ; tu t'en dois bien pener  
Se voels a boin trespas a le fin asener. 12

Des boins estudiâns commenche me matere,  
Car par estudes sont souvent au peuple pere,  
De leurs boines doctrines les alaitent ke mere ;  
Pluseur en sont souvent wardet de mort amere. 16

Ayme dont les escolles, les boines esscriptures ;  
Estudie souvent, ne piert riens des lectures,  
Et ne crien se tu sens ten coer avoir pointures,  
Maint bien viennent a chiaus qui la mettent leurs cures. 20

Chiertes c'est grant honeurs de savoir et apprendre,  
K'a trestous boins exemples on poet en sages prendre.  
Bien se doivent warder c'on ne les puist reprendre,  
S'en doivent tous les jours a Dieu grans grascas rendre. 24

*Omnes homines naturaliter scire desiderant.*

C'est honneurs et pourfis d'iestre boin et savoir.  
Cescuns se doit pener forment de sens avoir,  
Se n'i doit espargnier paine ne nul avoir,  
La sen coer naitÿer com ses mains au lavoïr. 28

On voit communement toutes gens par nature  
Convoitier a savoir, la mettent moult leur cure. [29 r°]  
Oïr et retenir, c'est moult boine mesture !  
De chou souvent li clerc ont fait mainte lecture. 32

- Or me diront aucun : « je n'ay de quoy apprendre,  
Y me fauroit argens, je ne le sai ou prendre.  
Je n'ay tieres ne fiés ne riens autre pour vendre. »  
Amis, aprent, car Dieus poet pourvir et bien rendre. 36
- Chou k'on voit tous les jours poet cescuns moult bien dire :  
« Par sciéces on voit pluseurs apieller sire. »  
Or t'avise sour chou, et souvent t'i remiere,  
Ensi te meteras a studÿer et lire. 40
- En men enfanche, vic des escolliers assés.  
Au jour d'ui poet on voir k'on trouve des lassés.  
Pour quoy ? Chiertes pour chou : boins voloirs est cassés  
K'on les soloit pourvir, cis temps est bien passés. 44
- On pourvoit a present les gens des benefisces.  
Queles gens ? Les boins clers ? Non pas, dont c'est grans visces .  
Cui dont ? Les gentieus gens qui vont cachier a bisces,  
Si laissent les moustiers et quereut leurs delisces. 48
- Ensi d'estudÿer maint boin clerc se retraient,  
Car il parchoivent bien et forment s'en esmaient,  
Que pour yauls travillier ja benefice n'aient ;  
Les prelas, les patrons en chou faisant bien payent. 52
- Jadis on pourveoit les boins clers, les eglises.  
Or est tout autrement, ciertes, se bien t'avises :  
Les pourveances sont de toutes autres guises,  
Les personnes les ont quant ont prÿeres quises. 56
- Dont est il grans perieuls que li fois ne vacille,  
Car chiaus k'on voit pourvir moult souvent on aville,  
Et se ne sont prisiet le vaillant d'une tille,  
Car il ne sevent riens, s'est raisons k'on les pille. 60
- Comment aprenderont chou qu'il ne sevent mie,  
Quel exemple donront qu'il mainent tele vie ?  
On le set, on le voit, n'est mestier ke le die :  
En autre lieu volrai mettre men estudie. 64 [29 v°]
- Clerc de sutil enghien les estudes maintiennent,  
Et li boin prebendet souvent au moustier vienent  
Et par nuit et par jour, pour Dieu siervir s'i tienent.  
Ensi chil doi estat sainte Glise soustienent. 68
- Remplies de boins clers les estudes soloient.  
Gens de pluseurs estas leurs enfans y mettoient  
Pour venir a honneur, et il bien s'i tenoyent,  
Pour estre pourveüt d'apprendre se penoient. 72

Or sont estudiant longement a l'escolle. Bien se sevent warder de compagnie folle. On les soloit pourvir a petit de parolle ; Prelat leurs nons escrits avoyent en leur rolle.	76	
Or n'est mies ensi, trestout est bestournet, Li benefisce sont en tel ploït or tournet, Par prÿeres, par dons, prelat sont subornet. Boin clerç en ont petit, tost est autrui donnet.	80	
Or ont prelat le main par le court si fort close, Nul benefisce voir nuls patrons donner n'ose. Tant vienent d'empetrant, c'est bien ciertaine cose, Les benefisces ont, nuls contre ne s'opose.	84	
Trestoutes dignités sont a court reservees. Qui les a, vous le vés, trestoutes gens senées ; Et moult bien le savés comment sont asenees Des personnes aussi la on les a donnees.	88	
De dire veritet Dieus voelt que ne me tarde ! Les brebis au jour d'ui sont sans pasteur et warde. Li leus y fiert souvent qui forment les escarde, Nuls païstres n'i sourvient qui n'ait chiere cowarde.	92	
Ensi vont les brebis a grant pierdition. Païstres nuls ne les tient en se subjection. Moult petit on leur fait de nul bien mention Si c'om faisoit jadis par grant devotion.	96	
Che fasoient boin clerç qui les autres tenoient. Par predications leurs brebis ravoioient, Et par exemples boins que tous jours leur monstroient, Et que de leur pekiés souvent les castioient.	100	[30 r°]
Comment bien ses brebis païstres cognistera Qui pau, ou nient toudis, il les compaignera ? Pour siervir les signeurs, en se point laiscera Qui ne set a ne b : tel y commetera.	104	
De ses brebis convient le païstre raison rendre. Or gart bien k'en li n'ait dont on le puist reprendre ! Car moult dur jugement l'en convenroit attendre, Cescuns païstres le doit en sen vivant apprendre.	108	
De parler des boins clers ne me puis soeler. Chil boin estudiant font sciences voler, En estude par tout se vont equipoler, De leurs boins argumens font autres escoler.	112	

- Docteur en sont plentet, qui sciences soustienent,  
Les estudes partout en lor virtut bien tienent.  
Des predicafions qui moult bien lor avienent  
Le catholike foit forment par tout maintienent. 116
- Les ordenes mendians en font bien lor devoir  
Des escolles tenir partout, jel di de voir.  
Les boines questions sevent il bien mouvoir,  
Le faute de boins clers font bien apierchevoir. 120
- Ensi doivent bien faire autres religions.  
Li pappes Benedic fist constitutions,  
Moult bien les ordenna, s'en fist monitions ;  
As estudes avoit moult grans affections. 124
- On dist : « clergie faut » ; non fait, mes les personnes.  
Voelent estre tantost uns prestre, uns canonnes ;  
Se ne sevent il riens, a savoir mettent bonnes.  
Or t'avise dont bien, qui benefisces donnes. 128
- S'il t'eskiat a donner cures, cap[e]leries<sup>1</sup>,  
Tantost seras pryés par amis, par amies.  
Pour un petit sachant, la ne t'acordes mies,  
Pour chou vont abassant au jour d'ui les clergies. 132 [30 v°]
- Avise des boins clers qui sont a ces escolles.  
Il gisent moult petit, ciertes, sour kieutes molles !  
De ceuls dois ascouter pryeres et parolles,  
N'entent autres prians, ne pryeres frivolles. 136
- S'on voloit ainsi faire, pluseurs aprenderont,  
As escolles partout estudiant seront,  
Et li gent seculer, quant chou faire veront,  
Les eglises, les clers, plus d'onneur porteront. 140
- Priestres ay bien veüt prisier et deporter ;  
Au bien faire les gens savoient enhorter.  
Or fait on des priestros, se les voelt on porter,  
J'en oc les sages gens souvent desconforter. 144
- Comment est, et que font aujourd'ui pluseur prestre ?  
Prestre non, mes prestiot, par leur vie seniestre :  
Il vont trestout les jours par ces rues, tout piestre,  
Ancienement, par Dieu, ainsi ne soloit estre ! 148
- Or voient seculer tous leur malvais exemples.  
Chiaus qui doivent anter eglises, et les temples,  
Les pos sevent vuider, et bien mouvoir leurs temples :

---

<sup>1</sup> L : Le ms. donne *capleries*.

Che sevent tavrenier qui pour yaus font des remples.	152	
On pouvoit bien tels gens k'on [n'] ose refuser. Mes quant on s'apierchoit k'on les voit mesuser, Qui sages est, il doit as prians escuser. On doit tels gens pourvir k'on vera bien user.	156	
De tous les souverains en non Dieu me tairai ; Faire le jugement le vrai juge lairai. Leur indignation, se je puis, ja n'arai ; D'autres choses assés dyrai chou k'en saray.	160	
Au souverain pasteur ay penset de mi traire, C'est voir au douc Jhesu, a li seul volrai plaire ; Et si li prierai qu'il me doinst chose faire Qui soit a sen plaisir et n'aye nul contraire.	164	
Pour les estudiâns pris jou celle matere Que devant est esscript, car c'est tout cose clere. Si sanloit as aucuns qu'il lor fust trop amere, Si l'amengent de fait, et j'en pri Dieu le Pere.	168	[31 r°]
Li cleric a ces sciences au jour d'ui plus se traient La tost on puist wagnier, si que del argent aient. Car s'il ont des florins, moult petit s'en esmaient Que de ces benefisces a lor volentet n'aient.	172	
Aucun sont advocat, aucun phisicÿen. Asés tost ont trovvet qui pour yaus sont moyen, Mes qu'il puissent donner, tost rumpent le loyen. Canonnes seront tost, ou curet, ou doyen.	176	
Or sont a grant honneur lucratives sciences. Advocat par ces cours l'uns a l'autre font tences, Par leurs subtilités semment moult de semences, A lor partie dient : «Warde que ne me mences !	180	
Saces, se tu me mens, pour ti ne plaideroie, Car se droit n'est pour ti, le cause pierderoie ; Dou juge moult blasmés et des gens en seroie, Se tu ne me dis voir pierdre <sup>1</sup> je te feroie !	184	
Le blasme passerai, arierés en seras, J'escaperai moult bien, mes le tien pierderas. A tes hoirs et a ti grant damages feras, Et de le cause, voir, saches que tu kairas. »	188	
Che sont boin advocat qui le voir ensi dient.		

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *pierdere*.



En leurs livres aucun autrement estudient, Moult tost ont respondut a tous chiaus qui leur pryent : Sans enquerre dou droit, lor conseil lor ottryent.	192	
Se je voloie chou que voirs est bien desclore, Et chou que j'ai veüt dont bien ay le memore, Comment priveement les palmes on leur dore, J'en poroie moult bien iestre tenchiés encore.	196	
Or sont phisicÿen qui malades visitent. On les nomme « mestres », en chou moult se delitent. Aucun, ne sai pour quoy, maintefois les despitent ; Et nonpourquant toudis avoec rikes abitent.	200	[31 v°]
As malades dist on : « Mandés tantost le maistre, Par vo pous vous dira dont tels maus vous puet naistre. En ce paÿs n'a nul de brebis si boin paistre ; De nuiles, de walingres vous fera moult bien paistre ».	204	
S'on li promet argent, il vos visitera, A l'apoticarie connoistre vous fera, Par sen varlet des boistes assés envoiera. Si bien ne li payés, de tout il ciessera.	208	
Phisicÿen toudis ont bien le main tendut. S'on ne les paie bien, et s'aient entendut, Au malade sera ciertainement rendut ! Il se repentent moult que tant ont atendut.	212	
Or sont clerc artÿen qui par estudes lisent. En lis pour pourfiter, par Dieu, moult pau s'i gisent ! Sciences lucratives moult petit voir il prisent, A souvent disputer cil sortes les attisent.	216	
Li docteur theologe sont li souverain maistre, De sermons, de doctrines doivent toutes gens paistre. S'il voient pulluler heresies ne naistre, Ensi doivent ouvrer com li feus fait en l'estre.	220	
Trestout clerc seculer et ordenes mendiant, Et toutes autres gens qui sont estudiant, S'il aiment a savoir, se sont il atendant Qu'il soient avanchiet, tout sont ensi tendant.	224	
Pour tous estudiäns ai ge dit ces parolles. Se j'ay dit veritet ou parolles frivolles, S'est m'entente toudis c'on ayme les escolles ; Mieuls ayme dire voir que parolles plus molles.	228	

- Quant tamps et lius sera, des estas palerai  
Et chou que j'ay penset, escrire le ferai.  
Et chou c'on escrira moult bien le peserai,  
De meffaire, se puis, moult bien me warderai. 233
- Or me vaulrai tourner a chou k'ay pourveüt, [32 r°]  
Et a chou bien penser k'en coer ay conceüt  
De chou que j'ai oït, de chou que j'ai veüt ;  
A chou faire li tamps qui keurt m'en a meüt. 236
- Li siecles qui jadis estoit boins m'i fait prendre  
A faire registrer, pour les autres apprendre  
Chou que ne sevent mie s'il y voelent entendre ;  
Or doinst Dieus que ne fache dont on me puist reprendre. 240
- Recogitabo tibi, domine, omnes annos meos in amaritudine anime mee.*
- Mes pensers est en chou que je puisse bien faire.  
La gent qui se meffont prengnent boin exemplaïre,  
Pour Dieu, pour leur honneur, d'amender lor afaire :  
Cescun jour nous convient trestous vers le fin traire. 244
- Pour chou, je prie Dieu de vrai coer et entir,  
Sans point d'ypocrisie ciertes, et sans mentir,  
Ke par se douce grasce no voelle consentir  
Tous les jours le puissons en nos coers bien sentir. 248
- Cescuns, voir, et cescune par chou s'amenderoit,  
A ses dis, a ses fais bien warde prenderoit,  
Et sen Dieu en sen coer trop mieuls connisteroit,  
Le mal volroit laiscier et le bien prenderoit. 252
- Faire chou ne poons se nous grasce n'avons.  
De qui ? De no boin Dieu, et nos pekiés lavons.  
Comment ? Par repentir, ensi que nos savons.  
Ensi si le faisons, moult tost s'amour ravons. 256
- Il est misericors, tost les pekiés pardonne  
Celi qui de boin coer a s'amour s'abandonne,  
Ne mie seulement avoec chou grasce donne,  
Se fait que boins renons sour ses amis resonance. 260
- Ensi le doit cescuns et siervir et amer,  
Et sen saintisme non cescuns jour reclamer.  
Si ne le porra nuls ne coser ne blamer,  
Au coer ne sentira ciertes nesun amer. 264 [32 v°]
- Dieus nous fourma. Pour quoy ? Ciertes, pour li loer.  
Nos coers volroit a li si bien, si fort noer,

K'apriés le mort nos peust de se gloire doer ; Mes il nous voit tous jours de peckiés emboer.	268
S'avient souvent, pour chou, k'a pekeurs se couraice. Si les voit endormir es pekiés par grant prairie, Et si voit l'Anemi de chou faire grant laice ; S'avient bien a le fois ensi vivre les laisce.	272
Mes qui bien penseroit as ronsces, as cardons De ce siecle malvais la par pekiés arons, Comment tous nos chinc sens a visces espardons, Cescuns redoubteroit le loyer k' awardons.	276
Pour chou doit on doubter de peckier, de mal faire, Et a sen boin pooir cescuns se doit retraire, Et a sen createur par contrition traire, Si k'on puist escaper Sathan, no grant contraire.	280
De che siecle present oc bien cescun jour dire : « Chis siecles est malvais et cescun jour empire ». Si fais oïrs me fait au coer avoir martire, Quant chou que j'ay veüt a le fois je remire.	284
Li gent qui sont present, ciertes, c'est cose voire, Dou boin temps de jadis on ne le poroit croire. On leur dist, on leur prairie, toudis voellent acroire A Dieu, ensi c'on fait au mangier et au boire.	288
De trestoutes pars viennent les grandes pestilences, Blés, vins, fruis, pais, tout faut et les autres semences, Jadis estoient voir de tels choses silences. Se je menc, je voel bien, tu qui le vis, m'en tences.	292
On dist : « Ces longes weres ont le siecle muet, Li gentil, li vilain, trestout ont enssuet, Des princes, des communs on en a maint tuet, Si que tout li paÿs sont par tout desnuet . »	296
C'est voirs, je cognois bien, maint mal sont avenut. A faire malvaistés nuls n'a regnes tenuet. Mais soies tous ciertains : c'est trestout avenut Pour oribles peckiés k'ont fait grant et menuet.	300
Chou que meffait li truie, comprend li pourcelet, Et li truie se kouke quant leur donne se lait, Et toute le werpee, quant sont grant, elle laist ; Qui pourpense le mal, s'avoir le voelt, se l'ait.	304
Cescuns doit honnerer son signeur et son prince.	

[33 r°]

Au jour d'ui bien voit on qui sour ses subgés pince,  
Aucun, de leur boins vins, ses hanas en recinçe ;  
S'est drois k'a tous assaus cescuns teuls sires guince. 308

*Comparationes odiose sunt, et quandoque nocet omnia vera loqui.*

On dist bien que tout voir ne sont pas boin a dire ;  
De comparisons faire, maintes fois on s'empire.  
Bien est voirs qu'i ne sont ciertes nul petit sire ;  
C'est boin k'en sen parler cescuns bien se remire. 312

Des princes, des prelas a present me tairai ;  
Quant tamps et lieus sera, tost assés je rarai  
Reprise le matere si que faire sarai,  
Et ensi le couroc de nullui je n'arai. 316

En Dieu plus qu'en nul homme on se doit bien fÿer ;  
As hommes et as femmes l'ose notefÿer,  
Qu'i fait trop mieuls a Dieu k'as princes supplÿer :  
Dieus set mieuls que li prince prÿeres otrÿer. 320

De ces estudians ay dit chou que pensoie.  
Ceste matere m'a mis en un autre voye :  
Des estas registrer, se faire le savoie,  
De ce siecle qui keurt, se bien je le veoye. 324

Dou don des benefisces ay dit ossi m'entente.  
Or pri Dieu que prelat entrent en celle sente ;  
Des dons bien assener, cescuns boin clerc s'en sente.  
Adont diroi ge voir qu'il ont pensee gente. 328 [33 v°]

Des advocas ossi, des maistres de phisicke,  
Cescuns d'iaus vraiment, en chou le coer s'i ficke,  
Par quelle voye que soit voellent devenir ricke ;  
Et trop aiment mieuls chou que baisier le relicke. 332

*Cogitavi dies antiquos et annos eternos in mente habui.*

David li sains prophetes, ou point k'il ajournoit,  
Toutes ses orisons devotes aournoit,  
Et en boines pensees longement soujournoit,  
Et Dieus pour essaucier viers li se retournoit. 336

As jours anchiens pensoit et as ans parmenables.  
Cil penser li sanloient coses moult dilitables,  
Et Diex a ses prÿeres, qu'il veoit raisonnables,  
Condescendoit toudis et moult estoit affables. 340

- Par le sautier voit on se grant devotïon,  
Et quant il eut peckiet se grant remortïon,  
Et tantost ensiuvant se grant contritïon,  
Mes il n'eut mie tost fait satisfaciïon. 344
- Et Gad li sains prophetes pour David moult pria,  
Et Dieus encontinent a David l'envoia,  
Et de trois coses l'une prendre bien l'ottria.  
David a chou pensans moult forment s'esmaia, 348
- Quant il vit qu'il avoit celle monitïon  
Que Dieus par le prophete li donnoit l'optïon.  
Aprïes pluseurs pensers, il mist s'ententïon  
En le volenté Dieu d'avoir correctïon. 352
- Dou mandement par Gad fu li cose prumiere  
Que famine seroit par sen paÿs pleniere,  
Sept ans continuens, et en tele maniere  
Ce seroit ses castois ; David fist povre chiere. 356
- Li secons, que trois mois fuïroit ses anemis,  
Dont dist David a Gad : « Moult forment je gemis,  
Ensi m'en cacheront, si seroie demis [34 r°]  
Dou regne, si me doubte que n'i fuisse remis ! » 360
- Li tiers fu que trois jours seroit grans pestilence,  
Si grans et tant horrible que ses peules le senche  
De grant mortalitet ; la fist David scilence.  
Moult redoubta de Dieu avoir si faite tence. 364
- Cil troy mandement furent pour chou qu'il fist conter  
Se peuple par Joab qu'il fist tantost monter.  
Se ne le peut Joab, ne ses consaus donter  
Qu'il ne veult k'on li seust le nombre raconter. 368
- Pour chou se courça Dieus et fist tel mandement.  
Car quant on le couraice, bien fait castiëment.  
A David le monstra tost et hasteement,  
Pour chou que tout le peule fist conter ensement. 372
- David avoit en Dieu toute mis se fiance,  
Si savoit dou pardon si tresgande poissance ;  
Le tierc mandement prist, que presist se venghance ;  
Douch et piu le savoit, en luy mist s'esperanche. 376
- Dieus tantost envoia pugnir cel grant outrage.  
Uns angles prist l'espee par coumant et corage,  
Occisiïon grant fist de gent de tout eage :  
Sissante dix milliers, li Bible m'en fait sage. 380

Quant David vit dou peuple pour li l'occision,  
Doleur eut grant au coer et grant contricion.  
De chou qu'il fist et dist fait Bible mention :  
A Dieu pria mierchit en grant devotion. 384

*Ego qui peccavi, ego qui inique egi,  
Avertatur obsecro, domine, furor tuus a populo tuo.*

Quand Dieus vit de David si le coer oppresser,  
Tout errant l'angle fist d'occision ciesser.  
Pour chou de ses peckiés se fait boin confiesser  
Que Sathan de nous n'ait ocquoison de biesser. 388

*Arenam Ghebuzei* trestout droit en sen aire  
Fist Dieus l'angle ciesser del occision faire.  
De le saintet David, nuls hom ne s'en doit taire : [34 v°]  
Le sautier fist ou sont trestout boin exemplaire. 392

Toutevoies comment k'a Dieu fust moult amis,  
En ses batailles faire l'avoit toudis tramis,  
Du regne d'Israel par grasce l'eust la mis,  
Se fu Dieus moult sour li pour peckiés engramis. 396

De David est trouvet un trop plus grant pekiés :  
Par se nature fu sur femmes alekiés,  
Uries en bataille mors fu et trebukiés  
Pour se femme qu'il ot fu dou roy desbaukiés. 400

Besabee le bielle David moult en ama.  
Mouliers estoit Urie, s'amie le clama ;  
Par priere, par don fist tant qu'il l'entama ;  
Urie fist morir, or se wart qui femme a ! 404

De ce peckiet David eut Dieus grant desplaisance.  
Par Nathan li manda mos de moult grant pesance,  
Se les voloie dire, ce me seroit grevance ;  
Li Bible les contient, au querre si t'avance. 408

A Nathan le prophete sur les mos respondi,  
Le jugement David Nathan bien entendu,  
Le mandement de Dieu tout errant li rendi :  
« Diex est a ti courchiet, le veritet t'en di. » 412

*Responsio David* : « *Peccavi.* »

David, confus, contris et forment repentans,  
Dist : « trop malheureusement employet ay men tamps !  
J'ay peckiet, mierchi pri, doleur au coer sentans ;

A men Dieu ne serai jamais ciertes mentans. »	416	
Quand Nathan de David grant vit contrition, Tout errant dist a li de Dieu l'entention : « Dieus t'a tout pardonnet, s'as absolution, Or te gart de mal faire, s'aras se mantion. »	420	
Nous, trestout li peckeur, nous devons repentir Ensi que fist David, de vrai coer et entir, Se le grasce de Dieu volons en nous sentir. Pardon de tout arons car Dieus ne poet mentir.	424	[35 r°]
Pour chou doivent li sage les autres enorter, Peckeurs et peckeresses en tous temps conforter, Cescuns le fais de l'autre par caritet porter : Ensi se venroit Dieus en nos coers deporter.	428	
Puis de Bersabee David eut Salemon. Poissant, rike, sachant, sour tous en ot le non. Mais chius qui fu par femme, dont decieus est maint hom, As ydolles siervi, par escriis le list on.	432	
Des dis de Salemon, de ses sciences toutes, S'on les dist, s'on les list, saces se les ascoutes, Je t'asceüre bien, et de riens ne t'en doubtes, De tous boins documens en sentiras les goutes.	436	
Or fu rois Salemons paisibles apiellés, De ses sens, de ses dis seras tous enmiellés ; Onques pour guerrÿer n'eut cevaus ensiellés Ne les coers de se peuple n'eut onques enfiellés.	440	
Roboam fu ses fiuls et apriés lui regnans, Jherusalem, Juda, deus regnes gubernans. Jovenes gens pour conseil avoec li fu tenans Et par jovene conseil se peuple fu menans.	444	
Avint que tous ses peuples fu forment fourmenés, De ses boines coustumes en tous lieux hors menés. D'ire vinrent au roi les gens des plus senés : « Autrement que vos peres, sire, vous nous menés ! »	448	
<i>Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei ; pater meus cecidit vos flagellis, sed ego cedam vos scorpionibus.</i>		
Roboam respondi par sauvage matere : « Seigneur, je vous responc, sachiés, cest cose clere : Tous mes plus petis dois k'aportai de me mere Trop plus gros est assés ke li dos de men pere.	452	

Flageller de flayaus vous fist a sen plaisir, Mes de mes escorgies je vous ferai taisir ; Vous tous et tous vos biens aussi ferai saisir, Et dou milleur pour mi f[e]rai <sup>1</sup> jou bien choisir. »	456	[35 v°]
Sachiés que pour ces mos, maus jours l'en ajourna. Car quant le seut li peuples, tantost se retourna Encontre Roboam et se gent se tourna, Et pour yaus tous destruire nul jour ne sourjourna.	460	
Jherusalem pierdi, et le mont de Sÿon, Pour chou qu'il avoit fait telle respension Par le jovene conseil dont j'ay fait mentïon . Juda li demora, la fist se mantïon.	464	
Tant que David vesqui, sagement gouverna, Partout ou Dieus voloit se peuple bien mena. Salemons fist le temple, moult tres bien l'ordena. Pierdre fist Roboam consaus c'on li donna.	468	
Li rois David pecka, s'eut absolutïon ; Salemon fabrica de Dieu le mantïon, Et Roboam pierdi le regne de Sÿon. Assés ay de ces rois devant fait mentïon.	472	
Regnans preudons doit iestre bien avisés et sages, De sen peuple toudis avoir leurs boins corages ; Grasses et dons lor fache, s'oste trestous hansages, Au besoing li seront mieuls aidant que lignages.	476	
Or me poés requerre d'avoir m'ententïon, Pourquoy de ces trois rois fac ensi mentïon : Bien le porras savoir par declaratïon, Mes que pour dire voir je n'aye lesïon.	480	
De dire veritet ne me puis ciertes taire. Li siecles qui keurt ore m'a constraint a chou faire, Et c'est m'entente toute, pour donner exemplaire Que des exactions cescuns se puist retraire.	484	
Or rewardons trestout, se j'ozoe voir dire ; Mes je redoubte trop de nos souv[e]rains <sup>2</sup> l'ire, Se n'est mie m'entente de nulle gent mesdire, Mes qui dist veritet en chou nullui n'empire.	488	
Se jou voloie dire chou que moult souvent pense, Des gens et de cel siecle veritable sentense,		[36 r°]

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *frai* .

<sup>2</sup> Le ms. donne *souvraains*.



Ciertes, je suy certains, j'encourroie l'offense Des hommes et des femmes, men coer contre chou tense.	492
Non pourkant des estas que je voi maintenir, Que cescuns et cescune voelent s'i soustenir, De loer ou blamer je ne m'en puis tenir ; S'il n'est ensi qu'il siut, bien porra revenir.	496
De ces trois rois dont j'ay dessus fait mention, Quant je parrai des rois, dont comparation A men pooir ferai selonc m'entention ; Au faire vraiment j'ai grant affection.	500
On doubte les tonnoilles et le fort esclistrer, Ainsi redoubte jou de faire registrer Les estas de cel siecle, fort est dou ministrer Celle forte matere, moult crienc le sinistrer.	504
Or pour mi deporter j'en ay bien ocquoison. Mes on dira tantost : « Or rewardés : oizon Mainent les awes paistre, voir, contre le saison. » C'est tors ! Pour quoy ? Qui fait raison, il a maison.	508
Je cognoisc bien quel cose je sui [voir] <sup>1</sup> aprentis, De chou k'ai registret, ne me sui repentis. Sages hom est qui soeffre quant il est desmentis ; Ciertes nuls n'est vilains quant ses coers est gentis.	512
Boin faiseur poront dire : « sommes or bien bobés ! Rewardés or pour Dieu de ce seigneur d'abbé ! De sen abecé, set moult petit a ne b ; Pour trouver chou qu'il fait, bien a cescun lobé. »	516
En metre, puis en prose, me sens voel empriemer, Et toutes gens lairai courechier et limer. Maladies des maistres se laisent bien fliemer. Mes pour cause certaine je lairai le rimer,	520
Par prose registrer mes pensees ferai ; Car trop mieuls et plus tost matere trouverai Et trestous les estas la souvent penserai, Et plus temprement les choses peserai.	524

[36 v°]

[36 v°a] Glorieuse trinités, Peres, Fiuls, Sains Espris, uns Dieus en trois personnes et trois personnes en un Dieu si comme tient fois catholike, et que Dieus li Fiuls prist humanitet et uny a le deitet sainte trinités, et uns Dieus qui tout creastes, tout gouvernés, tout jugerés, et tout remunerrés selonc les desiertes, je vous renc grasces et loenges de

---

<sup>1</sup> Pli du feuillet, on lit *vo...*

*Registre* : Prologue et narration.

tous vos biens fais et vous supplie mierchi pour mi et pour tout vo peule de nos peckiés et nos meffais, et me voelliés inspirer pensees pour registrer et escrire coses qui soient a vo honneur, a men salut, et au profit des lisans et ascoutans par vo misericorde et vo grasce.

## 5.[Etat du monastère Saint Martin]

Sachent tout cil qui sont et qui verront que jou, Gilles, humbles abbes dessus nommés, commenchai a faire escrire de boin sens et de bonne memore chou que ensuit en l'an de grasce mil .CCC. et chincquante, a l'entree dou mois de may, au quel terme jou avoye de eage soissante dix et wit [36 v°b] ans et trois  
5 moys complis, dou quel terme jou avoye esté abbes esleus (tant par le couvent comme par le saint pere pape Jehan XXII<sup>e</sup>) dix et noef ans complis. Si considerai que je fui rechius et vestit d'abit de religion le jour des Ames l'an de grasce mil .CC. quatre vins et noef, et est assavoir que a yceli jour, si comme jou ay en autres  
10 lieux fait esscrire, estoit li nombres des signeurs (en l'abbese Saint Martin de Tournay, en le prioré de Saint Amant dalés Thorote, en le mayson de Cantelus, en le maison de Mierbes) : .LXI. moine profiés, et nous troi qui fumes viestit a yceli jour, qui eusmes no an de probation, et si avoit chinc freres conviers (c'est assavoir que li conviers ne font autre profession que, quant lor prumiere anee qu'il  
15 ont de probation est complie, li abbes tenans capitle ou ses lieux tenans lor demande se il voellent demorer et avoir le compaignie des signeurs ; et il [37 r°a] respondent : « Sire, aiwl, et le supplions pour Dieu » ; de ce jour en avant on les tient pour profés, et doivent estre tous les diemences au commencement de capitle pour iestre corregiet s'il ont meffait). Si considerai aussi que tout cil signeur et mi doi compaignon et li conviers estoient tout alet de vie a mort, et pluseurs puis mi  
20 avoient estet viestit : ensi ne savoit nuls parler de ce temps, fors jou seulement, et uns qui apriés mi fu viestis environ an et demi, et un qui avoit estet moines environ .XLII. ans. Et de tous les autres qui estoient quant chis registres fu commenchiés, je les avoie pourveus a ordene de priestrage, et li plus aynés avoit estet moines environ .XXXII. ans ; ensi pooient mauvairement savoir l'estat del  
25 Eglise devant les geures se par mi ne le savoient.

Si fai savoir a tous que dou temps l'abbet Rauoul, l'abbé Gillion de Cielle et l'abbé Symon Barat, dont il avoit vivant pluseurs signeurs qui les avoient veüt et esté de leur temps, et recordoient que li maisons avoit estet en grant prosperitet de religion, de spiritualitet, de [37 r°b] biens temporeus, de tenir hospitalitet, de faire  
30 aumaines plus que nuls visins monasteres. Et en ce point le trouva li abbes Jehans li Carpentiers, qui estoit prevos, quant il fu eslieus et apiellés au regimen, et encore quant il rechiut et viesti mi et mes deus compaignons estoit li cose en boin point, mes on commenchoit a faire debtes, et n'estoient mie fait auques de vendage a viage ; et estoit li septime anee qu'il avoit estet abbes et le fu depuis  
35 environ dix noef ans. Si estoit grans prieus conventuaus dans Jehans de Cambrai, moines religieux ; dans Gilles de Braffre, sousprieus ; dans Jehans Froimons, tiers prieus ; dans Jaques De Lens prieus de Saint-Amant, et .VII. moine et un conviers demorant avoec li, dans Jaques li Cartons maistres de le maison de Mierbes, et ses peres conviers avoec li ; et quant li peres fu mors, on li envoya un compaignon en  
40 ce lieu, se s'estoit dans Pieres Ruscans, deportés de le provosté en l'abbeie ; si estoit ses lieux tenans dans Jehans Breubans qui avoec chou estoit grenetiers, dans Gilles [37 v°a] li Prevos estoit celeniers, dans Symon de Lede quisiniers, dans Hellins de Bruieres vinetiers, dans Watiers de Condet aumoniers, dans Robiers de Templemarch tresoriers, dans Bauduins li Fevres pitanciers, dans Willes  
45 Castaigne enfremiers, dans Jaques de le Bassee capellains.

L'abbet si avoit aussi deus moines c'om apielloit les cierques, et chou qu'il devoient faire doit iestre ou livre des coustumes, si avoit deus maistres des enfans en l'escolle, et un maistre des enfans en l'antierne. Les maistres instituait li prieus; tous les autres offisses devant dis faisoit li abbes et doit faire instituer et destituer, cangier et muer par coustume approuvee, excepté que il doit faire li prieus par le nomination des priestres, et ne le doit mie deporter se il n'i a cause. Si vic jou dan Jehan de Cambray prieus faire prouveur de convent au temps le veske Mikiel, item dan Gillion de Warnave prieus faire prevost au tamps le veske Jehan de Vassonne, item dan Wille Castaigne et dan Bauduin le Feure prieus, par cause pri [37 v°b] vés de le prioret.

Or est m'entente de faire registrer comment li ainsnet moine tiesmoignoient des maintiens des abbés que il avoient veut, et des officiers com religieusement il se maintenoient et ens et hors, et le boin non qui estoit de warder religion, de tenir hospitalitet, et de le caritet de le maison ; car on tenoit que apriés le monastere de Afflengien, c'estoit li maisons del ordene Saint Benoit ou on wardoit et tenoit mieus religion et boines coustumes ; et chou k'en ay veut je le voel a nos successeurs notifyer, car se on ne le fait a present, s'est Dieus poissans de ramener boin temps que on le faice. Car se par les geurres a present est desolations en sainte Eglise et ou siecle, s'est Dieus tous poissans de tout amender.

#### **Tout au commencement del estat del abbet.**

Selonc les anchiennes cronikes et par le livre de le Restauration, poet estre trouvet par diligent estudiant li fondations del eglise ; çou que j'en ay oït dire les ainsnés [38 r°a] signeurs et anchyens est m'entente de registrer. Premierement, il disoient que apriés le were qui fut entre Philippe roy de France et Ferrant conte de Flandre et lors alyés, dont li bataille en fu au Pont a Bouvines et fu li pays gasté tout environ et jusques a Tournay, apriés ce tempiest par le quel li bien furent gastet, fu li siecles dissolus, et les gens pervertit, et religions minuee et amenusie. Apriés ce temps fu esleus li abbes Amans qui gist ou capitle et refourma le monastere et le religion ; mes de sen gouvernement et de ses comptes, je n'en ay riens trouvet ne veut. Apriés le dit abbé Amant, le jour de se sepulture, sans mander nul deforain, fu esleus li abbes Raous, nés en le rue saint Martin, et fu abbes vint et wit ans. De celui disoient li anchyen que il fu hom devos et religieus, et gouverna saigement, et ordena les offisses ; et appert se boine gouvernance par les comptes fais de sen temps que on troeve abregiés et bien registrés. Apriés le dit abbé Raoul, le jour de se sepulture, sans mander les forains, fu esleus dans Gilles de Cielle, qui [38 r°b] estoit celeniers, et fu abbé .XIII. ans, monnes religieus et saiges, reverens personne, et moult honnerés en sen temps, nés a Cielle de noble lignie, et achata le justiche de Saint Amant et le justiche de Chain et fist moult de boins acqués, et laissa le maison en boin point de religion et de revenues. Apriés le mort dou dit abbet, dans Symon Baras, qui estoit prieus de Saint-Amant delés Tourotte, nés de Tournay, procura et laboura que tout li moine deforain furent mandet a faire l'election ; et adont fu il esleus et fut abbés environ .XXXIII. mois, si gouverna sagement le temporel, et fu fervens de le religion warder et l'ordene, et me ramembre bien que je le vic chevauchier en me jovenece. Si disoient li anchyen de sen temps que il laissa les greniers tous warnis de blet, et les celiers warnis de vin, et le maison sans debte, et .XI. cens livres de sec argent en le tresorie, et pau de vendaige fait a viaige ; et moru un pau devant l'aoust et estoit li aous tous a recevoir. Et en cel point prist le maison li abbes

Jehans li Carpentiers ; si appert li govern [38 v<sup>o</sup>a] nance del abbet Gillion de  
Cielle et del abbet Symon par leur comptes, que il laisserent bien registrés ; et  
95 tout chou sai jou par oïr dire les anchyens qui ensi le nous racontoient, et disoient  
que li abbes Raous chevaūçoit toudis deus moines ou trois avoec li, et portoient  
malles, et avoec çou si avoit il quatre escuiers viestis de simple dras sans roie, et  
avoient capes cretees si comme li escollier de Paris, sour quatre fors ronchins  
portans males. Et li abbes Gilles de Cielle, qui fu apriés li, osta celle coustume et  
100 enquierqua par honnestes sommiers qui tout portoient, et osta les malles a porter  
de ses compaignons. Encore fist il une honneste ordenanche, car le grant pain on  
le copoit en deus et le wardoit on le moitiet pour le souper ; si fist faire dou grant  
pain deus, ensi qu'il est a present. Trop lonc me seroit a raconter dou bien que li  
preudomme anchyen moine disoient des dis abbés, de leur port et de le prosperités  
105 de le maison en spirituel et temporel.

[38 v<sup>o</sup>b] Or venrai a men proupos, de chou que jou trouvai et vic quant je fui  
viestis faire registrer. Premièrement, li abbes Jehans li Carpentiers, qui me viesti,  
avoit estet abbes .VII. ans si que dit est, qui se porta asés bien a sen  
commenchement, en poursievant ses predecesseurs ; mes il commencha uns plais  
110 entre le ville et no eglise pour les fossés et le courtil a Paris em parlement, qui  
cousta as parties grossement. Si en fu faite compositions, si appert que li fosset  
demorerent a le ville, et no justiche fu declaree et composee, si fist on grans  
empruns pour celle besoigne maintenir. Si chevaūçoient li abbet, tout li officyer et  
tout li moine en cappes ordenees, et chevaūçoit li abbes a wit chevaus dou mains ;  
115 li prouvos avoit deus chevaus, sen varlet et sen garchon ; li celeniers deus  
chevaus, sen varlet et sen garchon ; li aumoniers deus chevaus, deus varlés et un  
garchon pour l'aumoine recevoir et maintenir, si avoit un cleric qui avoit un  
cheval et un garchon ; si avoit en une estaule .VI. chevaus, pour les clostriers  
quant il avoient [39 r<sup>o</sup>a] congiet pour visiter leurs amis, et aussi pour aler as cours  
120 partout et es besoignes. Item, pour cultiver les tieres dont li bien venoient en  
l'abbeye, avoit deus kierues de roncins de quatre a le kierue pour amener les vins,  
les grains et le laigne, et sept kierues de harnas de quatre jumens a le kierue, et les  
mainies toutes gisans en l'abbeye ; et freres Auciers, uns conviers, les gouvernoit ;  
ensi avoit cescune nuit a avaine chinquante sept prouvendes, sans les hostes alans  
125 et venans, les princes, les prelas qui a le fois venoient. Avoec chou avoit pluseurs  
mainies : premiers a le quisine li maistre keus qui faisoit venir le pourveance, le  
sourkeuc qui le quisoit, celi qui faisoit les pottages, et un garchon au four ; quatre  
varlés, dont li uns estoit wette, a l'ostel ; deus varlés a l'ouvroir, deus cousturiers  
et deus cordeuaniers ; au moustier un varlet, en l'enfrumerie un varlet et un  
130 garchon pour les malades, au celier des hostes et dou couvent deus varlés ; a le  
porte dedens deus portiers, a le porte sur le rue un portier, au courtil deus varlés  
cultivans car il n'i avoit [39 r<sup>o</sup>b] nul arbre ; sans les mainies devant dittes del  
abbet et des officyers, et tout avoient vivres et loyers et li pluseur draps. Et portoit  
on, li abbes, li officyer et toutes les maisnies, as signeurs qui le service fasoient en  
135 l'eglise, grant honneur et grant reverence ; car pau apparoient par le court, anchois  
se tenoient ou moustier, ou clostre, en l'enfrumerie, et ou gardin la on aloit a  
ciertaines heures et par congiet ; ne nuls n'isoit dou clostre sans congiet, et usoit  
on et doit user trestout par signes k'on aprendoit tres l'enfance, et ne tenoit on nul  
parlement a femme nulle fors a le porte, ne doit tenir ; ne nulle femme de quel  
140 condition que elle fust ne passoit les pilliers, ne entroit ou cloistre, ne aloit par  
l'abbie, ne les pooit ne doit nuls mener sans especial congiet des abbet, ou dou  
prieus l'abbet absent ; et poeuent cil del ordene donner congiet d'aller a parlement

a femmes a le porte apriés nonne jusques a viespres. Et devant dignier y tenoit on et doit tenir pau de parlemens, se ce n'est necessités. Et estoit coustume et doit  
145 iestre que nuls ne [39 v°a] voist hors des metes dou monastere sans congiet del abbet specialment, ou dou prius l'abbet absent, ou de chiaus del ordene l'abbet et le prius absens, exceptés le prevost, le celenier, le prius de Saint Amant, le maistre de Cantelus quant il sont a l'abbeye, et l'aumonnier, qui aler poent hors sans prendre congiet, a leur conscience, pour les besoignes de leurs offisses, et  
150 aussi li rentiers puis que levee est sonnee et devant collation poet aler avoec sen clerc pour rentes kachier et recevoir, et warder les yretages ; et que plus est, se seus est en le ville, il poet prendre chevaus en l'estable l'abbé ou des officiers, et aler avoec les prevos a toutes heures ; et est bien ou pooir del abbé de donner grasse a autres pour faire les besoignes, si donnoit li camberiés a tous, a le saint  
155 Remi et a Pasques, les prouventes ordenees de viestirs et de cauchiers, et de toutes autres choses. Lignes et lagnes pourveoit il et delivroit et doit delivrer a cascun ses necessités, par quoy nuls n'avoit ocquoison d'avoir argent ne avoir coses desorde [39 v°b]nees ; et vic pluseurs fies l'abbet et le prius scrutiner les lis ou dormir et ou moustier, et oster superfluités et toutes coses desordenees. Et  
160 avoit ou dormir .XXXVI. lis ordenés si comme li lit a present sont des enfans, ne nuls n'avoit deffense devant sen lit s'il n'estoit priestres, et çou estoit de blans estrais ; et tout gisoient ou dormir ou au moustier ou en l'enfrumerie, et li abbes moult souvent. Et moult de boines coustumes estoient, et les coses si ordenees et li services si bien fais, et Dieu siervis et boine renommee partout, que tant que tels  
165 coustumes durerent, je osse bien dire et tienc que tout bien habondoient ; et y aparoit es granges, es greniers, es celiers, et es cours partout, qui estoient peuples de biestailles, de meules et de tous biens.

Et est assavoir que coustume estoit dou prius, si li plaisoit, qu'il avoit se quinsaine pour chevaucier ou aler en riviere et esbanner la il li plaisoit , et on li  
170 livroit chevaus et son despens ; li souprius aussi et li tiers prius avoient cescuns [40 r°a] leur quinzaine, et on leur livroit chevaus et argent. Li autre signeur aussi, quant il pooient avoir congiet pour visiter leurs amis, on les montoit honnestement ; et estoit coustume des recreations dou couvent que entre Noël et Quaresme, li prius primiers, li souprius apriés, li tiers prius apriés, prenoient  
175 des signeurs chiaus qui leur plaisoit, et par le congiet dant abbé il aloient a Warnave ou as autres cours, et li quisiniers et li vinetiers les pourveoient. Et aussi en Quaremme et es avens, aloient par congiet cescuns un jour, et au viespre revenoient ; et a l'exaltation et invention Sainte Crois, a le fieste Sainte Margerite, et a le dedicasse dou lieu, on aloit a Warnave et demoroit le nuit et le jour, et  
180 l'endemain on revenoit, et li viniens, li quisiniers les pourveoient. Toutes autres recreations et aler hors estoient et doivent estre en le volenté del abbé, mes s'il estoit hors dou país li prius en a le pooir.

En l'abbeye estoit coustume que li couvens de sept semaines en sept semaines avoient saines, c'est assavoir que [40 r°b] li cuers dant abbé  
185 commençoit et estoient trois jours hors de cuer et deporté dou siervice, et disoient de jour et de nuit lor ewres ensamble, et mangoient main et soir car en l'enfrumerie ; mes au tierc jour il mangoient pisson en refroitoir au soupper, et li cuers dou prius faisoit le siervice ; et a le seconde semaine faisoit ensi li cuers dou prius, et toudis commenchoient au diemenche et estoient pourveut selonc  
190 l'ordenance sour chou faite.

Des maladies des signeurs, de estre hors dou cuer, de faire recreations a chiaus qui estoient au moustier et soustenoient le siervice, estoit et estre doit en le

195 discretion de chiaus del ordene, qui doivent comme mere alaitier et corregier s'on  
le desiert discrettement , et toudis iestre boin moyen entre dant abbé et le couvent,  
et warder pais et unité a leur pooir. Phisicyen et surgyen estoient pascionnaire, si  
que de toutes apothicaries et de toutes necessités pour maladies n'estoit nulle  
defaute : ensi n'avoient moine nulle ocquoyson autre que de Dieu siervir. Et  
mangoit on car li cuers [40 v<sup>o</sup>a] dant abbet un jour, et li cuers dou prius un autre  
jour, seulement en l'enfrumerie.

200 Se je voloie toutes les boines coustumes et le bien de le maison tout raconter  
et registrer, je ne sarroie et ne poroie et aroie trop a faire ; mes je voel bien que  
cescuns sache que je vic et tiesmoigne. Nuls princes, nuls prelas, nulle personne  
quelle que elle fust ne mangoient en nul liu car<sup>1</sup>, se ce n'estoit en le cambre  
l'abbet ou en l'enfrumerie li couvens, ou li malade, ensi que devant est deviset ; et  
205 pour le cause de car mangier, nuls ne pooit avoir congiet d'aler mangier en le  
ville, et n'estoit nuls congies c'on y mangast (si n'estoit a le maison monsieur  
le vesque, ou a freres meneurs a le fieste saint François, ou as saccois a le Saint  
Bietremieu). Et des congies d'aler en le ville faisoit li abbes grant difficultet s'on  
ne monstroit cause ou grant necessitet, excepté chiaus del ordene et les officyers.  
210 De moult d'autres coustumes, qui estoient et estre doivent, ay jou fait mention ou  
second traitiet d'un livre que je compilai et fis escrire ; et s'i plaist a Dieu de mi  
donner [40 v<sup>o</sup>b] espasse de vivre encore, m'entente est de faire un ordinaire pour  
le moustier, et par dedens registrer les coustumes dont Dieus me donra  
souvenanche.

215 *Amicus Plato, amicus Socrates super omnia amica veritas et veritas non  
querit angulos nisi vero facta docent.*

C'est : sour toutes choses est verités amie, et verités ne quert nul angle ; et  
s'il est ainsi que on le taise, se monstrent les oeuvres le bien et le mal se on le fait.

220 Or me poet on demander, de raison et par grant admiration, comment tant de  
boines coustumes et si grans prosperités que je di et tiesmoigne, et si grans  
nombres de monnes, poet estre si amenusiet que a present il n'i a sour tout que  
.XXIII. personnes et nul conviers, et sont tant d'alienations esté faites que a  
paines set on ou prendre lors vivres, ne les besognes soustenir, que il ne conviegne  
tous les ans vendre a vie et les biens alier. Response selonc chou que j'en senc  
225 et tout de veritet.

*Proni sunt sensus hominis [41 r<sup>o</sup>a] ad malum ab adolescensia sua, et ubi  
sunt multe opes, multi sunt qui comedunt eas et sola miseria caret invidia.*

230 C'est que Dieus dist : « Li sens del homme tres sen enfance sont enclin au  
mal par se nature », et li sages dist : « La les rikeces sont, la sont qui les  
despendent, et misere seulement nulle envie n'atent ». Or vinc a men pourpos,  
pour notefyer, a nos successeurs et a tous, chou que vic dou temps de dont et que  
depuis est avenu, comment que par le traitiet que jou ay fait on le porroit trouver.

235 Bien est voirs que li abbes Jehans li Carpentiers en se personne, li prius et  
li couvens s'estoient porté et portoient si que jou ai dit ordeneement. Or avint que  
grans familiarités et grans compaignie se fist entre le dit abbet et l'abbet Amouri  
de Marchienes, et visitoient lors gens ensamble, et menoient grant estat ; et  
commenchieient a aler par cours et faire grans despens, dont y nasqui omissions,  
negligense et remissions. Et estoit souvent chis abbes hors del abbeye, et la kas  
n'est, soris revielle : si [41 r<sup>o</sup>b] volloit li couvens estre bien prouveus, si com drois  
240 estoit. Pour ces choses et pour autres, et pour le grant hospitalité c'on tenoit, on

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *en nul liu ne mangoient car*.

commença a faire debtes, et emprunter a usures, et vendre a vie ; dont avint que li prieus et li anchyen, qui pierchurent que li maisons s'endettoit et ordenes amenusoit et dissentions naisçoit, que li aucun par faveur aprovoient les fais del abbet et le soustenoient, et li aisnet qui avoient veut le port des abbés ses predecesseurs estoient au contraire , et tant que denunciations fu faite a l'ordinaire Monsigneur le vesque Mikiel de Warengnien, qui pour le temps estoit, li quels vint en visitation et s'enfourma dou port del abbet, et de sen gouvernement, et des officyers, et del estat de le maison ; et fu li abbes pourvus de grant conseil, et fu grans altercations, dont y vint grans dissentions par les parties qui s'en furent finaument, apriés moult de prociés et de traitiés. Une ordenance se fist, que li abbes si fu mis a portion et li couvens aussi ; si furent esleut prouveur de couvent dans Jehans de Cambrai, qui estoit prieus, pour estre deportés de le prioret, et dans [41 v<sup>o</sup>a] Gilles li Prevos, qui estoit ceneliers. Et pour delivrer a l'abbet et au couvent lor portion ordenee, et faire toutes les besoignes autres, furent esliut dans Watiers de Condet et dans Jehans de Condet : dans Watiers pour demorer et recevoir, dans Jehans pour cachier et faire venir ens ; et lor furent livrees les receptes et li estat de le maison, et lor fu delivret par l'abbet chinc mil et chinc cens blanques biestes et tout li autre moeble et les biestailles, si firent compte au kief de l'anee, auquel compte je fui presens ; et ose dire que les mises sourmonterent les receptes, par le compte que on fist, trois mil et chinc cens livres et tant monterent les debtes. Nota : ce fu commencement de fieste ; ensi avient quant on fait parties et dissentions. Et sache bien cescuns que grant frait et grans damaiges en vinrent a l'eglise dou spirituel et dou temporel, avoec chou que li abbes Jehans disoit et tiesmoignoit, que li faute d'un compte que dans Jehans li Barbyeres fist a damagé le maison .XVI. cens livres et plus, et ce fu ses prumiers inconveniens. [41 v<sup>o</sup>b]

Or sachent tout que par le denunciation et ordenance devant dittes, vinrent et nasquirent parties et dissentions en l'abbeye, et messires li esvesques Mikieus ala de vie a mort. Li abbes Jehans reprist tout en se main, et fist officyers chiaus qui avoient esté pour se partie : dant Jaqueme de Lens grant prieus, et envoya compaignon a Saint Amant dan Jehan de Cambrai, c'on avoit osté de le prioré et par cautelle, qui la moru devotement. Si fist autres officyers a se volenté, et dan Gillon de Warnave, sen capellain, aumonier, li quels edifia a Maire une maison dont renommee fu que elle avoit coustet .XXVI. cens livres, monnoie adont coursavle. S'en seut novielles li ordenaires messieres li esvesques Jehans de Vassonne, qui visita l'eglise ; et fu tant fait que chis aumonyers fu deportés, et fu fais prieus et fu a Romme le Grant en l'an mil .CCC. au grant pardon.

En ce tempore commenchierent les gueres de Flandres, que li quens Guis renvoya au roy sen hommaige, et li roys vinc assir le ville de Lile en l'an mil .CCXCVII. ; et fu li paÿs gasté, [42 r<sup>o</sup>a] si s'en parti par un accort. Depuis revelerent Flamenc, et li rois descendi a host a Vitri et li Flamenc furent contre li as fossés de Boulainrui ; si s'en parti li roys, et Flamenc vinrent ardent et vastant le païs, et arsent le ville de Saint-Amand, et logierent devant Tournay, et arsent les fourbous, le païs entour, toutes nos cours et nos molins. Depuis, l'an mil .CCC. et .II. , fu li bataille a Courtrai, depuis a Mons en Pevle, si avoient fait siege devant Tournay li Flamenc ; si durerent ces weres .XL. ans et plus, et dont se fist debas entre le roy de France et le roy d'Engleterre ; si furent alyet au roy d'Engletiere Flandres, Haynau, Braybans, Hollande, et pluseur prince d'Alemaigne ; et vinrent l'an mil .CCC. et quarante Tournay asegié, et adont furent secondement arses toutes nos cours qui estoyent redefiies, et li molin ; et descendi li roys a grant host



295 dusques au Pas a Bouvines, si se partirent les hos et se deffist li sieges par unes triwes, qui furent accordees de chinc ans par les partyes ; et ces triwes falies, li [42 r<sup>o</sup>b] rois d'Engletiere fist siege devant Calais, et Flamenc fisent siege devant Bietune, et li rois descendi et fu tous li païs wastés, Boulenois, Ghines, Artois, et tous li païs.

300 Se je volloie tout raconter dou commenchement des weres, des sieges par devant Lille, or du roy, or des Flamens, de le traïson faite a Bruges, de le batalle du conte d'Artois a Courtrai, de le batalle a Mons em Pevle, des respis, des triwes qui furent donnees entre le roy et les Flamens, des rebellions des Flamens, de le were entre le roy de France et d'Engleterre, des hos et des assanlees qui ont esté devant le castiel de Tun, a Buiron Fosse, a le Blanque Taque, de le bataille de Crechi, des hos devant Calais et de toutes les autres avenues tres l'an mil .CCXCVI. dusques a l'entree de may l'an mil .CCC. et chinquante, li quels termes contient chinquante et quatre ans, ou quel on [n'] eut onques ferme pais ne fermes triwes et ont esté assés mieuls tenu li respit que les pais ne les triwes, de toutes ces choses et ces avenues que jou ay [42 v<sup>o</sup>a] veües, jou ay aucunes coses registré au mieuls que j'ay peu, et tieng que pluseur en ont fait registres et memores en romans et en latin. Mais jou faic memore a present pour le cause de che que chil qui advenir sont sacent que par les weres qui ont esté si longhes, par les mutations de monnoie, par les exactions que li prince ont faites, li païs partout et les gens ont esté fourmené ; car par guerre li uns piert, li autres gagne, que tous li peuples est si mués puis cel an mil et .CCC. que tout cil qui avoient veu le temps devant en estoient abaubit et en grand admiration, plus que je n'oseroie ne poroie dire ; et a registrar chou que dit est me moet chou que je voel donner a entendre a nos successeurs que par les guerres qui ont esté longhes, par les mutations des monnoies, par les disimes, et par oppressions de prelas et de princes, par les ediffisses qui ont esté ars et puis reedifyet et puis ars aucun deus fois, aucun trois fois, et moult d'autres oppressions que lonc seroit a raconter, nos monasteres Sains Martins de Tournay est venus a tel inconvenient qu'il est amenuisis li [42 v<sup>o</sup>b] nombre des personnes, et grans parties des biens vendus a viage.

310 Encore est a savoir que par les coses chi apriés contenues grand vinrent damage a l'eglise.

315 Premiers, li abbes Jehans donna a dan Gillion de Warnave une lettre de resignation, le quelle il porta a Romme pour avoir conseil quand il fu au grand pardon ; et li couvens le sceut, si le fist rapieler, apriés le fist li abbes prevost, et apriés prius de Saint Amand. Se atraist avoec li onze compagnons et fisent partie, et quisent conseil contre l'abbé et le couvent, comment il se traist au cardinal Estievene qu'on disoit le cardinal de Bruges a Lyons sur Rone, a Bourdiaus sur Geronde, comment il ala a Bourdiaus, comment li cardinale vint a Paris, et manda les parties, et fist l'accord. Li abbes Jehans demora abbes, et dans Gilles fu bullés de le prioré de Saint Amand a deus compagnons, comment elections se fist del abbé Jakemin de Lille qui vesqui seulement I mois, comment elections se fist de dan Gillion de Warnave et a ces deus elections furent [43 r<sup>o</sup>a] mandet a grand frait li deforain ; comment li abbes Gilles se gouverna et empetra gardyen Jehan de Hellemmes, et envoya pluseurs monnes en estranges abeies ; comment quand il eut esté .XIII. ans abbes, li couvens, pour chou qu'on li defalloit de vivres, se traist a monsigneur l'evesque Ghuy de Boulongne, li quels par sen consel se enforma et fist information et enquete sur le dit abbet, et le priva par sentense difinitive, de le quelle fu appellet par procureur ; comment non contrestant le appel, li dis 340 evesques, par le viertut de chou que li couvens se mist sur li, pronuncha dan They

345 dou Parc abbet, confirma et fu tenus et prist ses obediences ; comment li abbes  
Gilles les fist cyter et furent grand temps a le court de Rome et Avignon ;  
comment li uns cardinals, dou commandement le Pape Jehan, les accorda et revint  
dans Theric abbes, et vint a Tournay l'an mil .CCC. et .XXVI. le jour Saint  
350 Laurenc, et dans Gilles fu bullés d'avoir cescun an .CCC. livres petis tournois a se  
vie ; comment li abbes Theris se gouverna, comment li abbes Gilles moru  
premiers et fu sepelis au moustier a Evregnies, comment li abbes [43 r°b] Theris  
moru apriés l'an mil .CCC. et .XXXI. et fu sepelis hors dou cymitere car il ne vot  
resigner, et morurent cil doi abbet tres povre, et laisserent par leur debit le maison  
355 en grand desolation. Car li couvens, par le defaute de leur vivre et par necessité,  
avoient vendut et enwagiet calisces, cappes, livres, et vendut tous meubles qu'il  
pooient consievir, et aloient pluseur avoec leur proismes, et li demorant en  
l'abbeye vivoient a grand meskief, et estoient en grand povreté ; et tenoit li  
maistres des abalestriés Messires Pieirs de Galad se vie les maisons de Saint  
Amand et de Chantelus, et li sires de Barbençon Mierbres.

Se je voloie raconter et registrer tous les inconveniens, les grans dissentions  
qui en naskirent, les frais oribles qu'on fist es dittes choses et autres, comment on  
fist vendages a vie de possessions, de rentes, de grains et de rechoites, comment  
on donnoit dons et saisissoit or pour dismes, or pour debtes, je suy certains que  
360 nulz ne le kerroit se il ne l'avoit veut ou sceut. Mes signeur, je le registre pour  
chou que li present et li futur sachent comment li monastere, li nos et li autre, ont  
esté [43 v°a] desolet avoec les longes weires et dures, par les discentions et par les  
mauvais governemens ; car quand carités et unités fallent, et on ne fait le divin  
service deliement, et obedience fault, que cescuns voet faire se volenté, au jour  
365 d'huy il pert en tous les lieux la il avient et avenut est.

De le election faite apriés le mort l'abbet Thery, comment li esleus trouva  
desolet et ne trouva pourveances, chevaus, hanas, lignes ne lagnes, ne meule nul a  
le valeur de trente livres et s'estoient vendut et enwagiet li joiel del eglise, si que  
dit est, et comment il li couvint querre chevance par empruns pour le election qui  
370 fu cassee, li prochiés, et les aventures seront trouvees par un traitiet sur che fait en  
latin et li ouvrages monstre l'ouvrier.

## Registre sur les religieux

1. Moines noirs
2. Nonnains
3. Béguines
4. Ordres mendiants

## 1. [Moines noirs/ Bénédictins]

### Ch'est li commencemens pour les noirs monnes et pour chiaus qui sont del ordene Saint Benoit.

Signeur, pour Dieu servir par grand devotion Avons nous tout habit pris de religïon.	1	[44 r°]
En l'ordene Saint Benoit fesins professïon, Saint Martin a Tournay presins pour mansïon.	4	
Profiés y fumes tout, Dieu devons gracÿer, Et de nuit et de jour songneusement prÿer Que se grasce nous doinst de nous ensonnyer, Cescuns se conscience tous les jours naitÿer.	8	
Monsigneur Saint Benoit devons nous bien benir, Ses dis, ses documens, se rieulle maintenir, Si que lassus en gloire nous puissions parvenir, Car trois veus avons fais que bien devons tenir.	12	
<i>Obedientiam, continentiam, sine proprio vivere.</i>		
Dou premier veu ne doit iestre mie silense : Che fu que nous voames dou tout obediense, Humblement obeïrs contre Sathan nous tense. Obedïens vrais iestre pour Dieu cescuns y pense.	16	
Or est li secons veus que continent soions Et que fort resistons contre temptations. Castet de coer, de corps, tous jours a Dieu prïons. Sauvés pau poet nuls iestre sans persecutiïons.	20	
Li tiers est que devons tous jours sans propre vivre. Riens ne devons avoir, fors chou qu'on no delivre. Povretet d'esperit auctorisent li livre ; En bien amer sen Dieu, moult souvent on s'enyvre.	24	
Or promesins avoec ferme stabilitet Convertïon de meurs, oster iniquitet, Les delisces dou siecle la fumes delïtet, Et avoec chou laisser toute perversitet.	28	
On soloit et on doit ches promesses tenir, Le rieule, les costumes boines bien maintenir ; S'il em plaisoit cascun tous les jours souvenir, La bien on les tenra, mauls n'i poet advenir.	32	[44 v°]

Si pert par tout le siecle, par toutes regions  
Comment edifiies sont belles mantions.  
Che fasoient jadis les grans devotïons  
K'on veoit es persones par les religions. 36

*Religio dat opes, paupertas religionem ; divitie veniunt, religioque fugit.*

Om soloit vir jadis religieux diter  
De grans possessions, de biens ahireter,  
Faire les mansïons pour eaus ens habiter,  
Et cescuns que mieuls mieuls les venoit visiter. 40

Pourquoy ? Certes pour chou que tout s'esmerilloient  
De le devote vie que mener leur veoient,  
Des grandes abstinences, des vivres qu'ils fasoient,  
Et des humles habis et simples qu'il portoient. 44

Or rewardons l'abit del ordene saint Benoit.  
Il le present voir boin, se bien on le tenoit !  
Toutes prosperités, tous biens leur advenoit,  
Et Dieus li Sains Espirs avoecques eaus venoit. 48

Couleur present de dras k'on dist qu'il sont noir monne.  
Noire couleur par droit fait humle le personne,  
Et Dieus en humles cuers toudis se grace donne.  
Or pert en tous paÿs comment l'ordene s'ordonne. 52

On dist que cil no tollent qui donner nous soloient,  
Et chou que nous avons, leur hoir ravoit volroient,  
S'il estoit a donner jamais ne le donroient,  
Ançois a leur pooir trestout nous retorroient. 56

Li vois en est ensi, par Dieu, c'est verités, [45 r°]  
Li temps est retournés certes, dont c'est pités.  
Desordenanches sont, et s'est humilités  
En orguel moult muee, s'est pau de carités. 60

Saches que les rikaices donnoit religions,  
Et chou faisoit avoir les gens devotïons.  
Et ce pert bien partout par les grans mantïons  
Del ordene saint Benoit en toutes regions. 64

Or est moult autrement, remede Dieus y mache,  
Car ces religieux Anemis forment cache  
Et a cachiet lonc temps, k'en ses las les enlache,  
Le bien k'on soloit faire que plus on ne le fache. 68

Penset a soutieument pour venir a s'entente,

Car ses ars sont toudis a faire subtil tente Pour les boins decevoir, partout faire tormente, Si que religions ou nulle soit ou lente.	72	
Entrer y fait le siecle pour tenir compagnie. C'est chieus qui leur a fait laissier l'ancienne vie, Et priés que tout le croient, par Dieu se font folie, Car au commencement ne le promisent mie.	76	
Or est li siecles monnes, Dieus, quel religieus ! En briés temps il sera dans abbes ou prieus Ou grans officyers, si fait le prescieus, Par quoy tous li couvens li soit plus gratieus.	80	
De ses oeuvres il oeuvre, ce pert par les viestures : Elles soloient estre simples, aspres et dures, Si veoit on par chou les consciences pures, Et les cognisçoit on par habis, par tonsures.	84	
Et li gent seculer Dieu souvent en looient, Pour le tres aspre vie que mener leur veoient, Et li religieus a bien faire pensoient, Que plus les prisoit on, et plus s'umilioient.	88	[45 v°]
Par povres d'esperit cresçoit religions, Par le devote vie venoit devotions. Che pert par tout le siecle, par les grans legions De mones, de conviers, en toutes regions.	92	
Si faite gent, jadis, monasteres fasoient. Prince, marchant, bourgeois volentiers leur aidoient. Hospitalité grand de toute gent tenoient, Et de leur demorant les povres gens paisoient.	96	
Quand on faisoit ensi, bien aloit li besoigne. Nuls boins religieus povreté ne resoigne, Au vrai se tient toudis, si laisse le mençoigne , Et par nuit et par jour de se salveté soigne.	100	
Or est on enriket, s'est trestout triboulet. Li bien k'on soloit faire sont priés tout escoulet, Li siecles est compains, s'a trestout engoulet. Ensi sont monastere partout ore foulet.	104	
Qui sait ce, fors que Dieus, qui tous jours considere Les pors et les maintiens de cescun monastere ? On le soloit servir et cremir comme pere, Or est on sierf au siecle, s'est cose moult amere.	108	
Religions s'enfuit, rikaices sont venues,		

- En habis, en despens sont partout maintenues.  
Les consciences sont de religion nues,  
Les anchienes coustumes ne seront plus tenues. 112
- Li jovene vont fasant des coustumes nouvelles,  
Paroles des aînés ne leur sont mie bielles.  
Siecles leur tot amer les moustiers, les capielles,  
Et toutes abstinences qui pallissent mascielles. 116
- En estre pourveüt mettent leur estudie,  
Boins vins, boines viandes, ce ne leur faille mie.  
S'on leur fauc, au moustier par Dieu ne venront mie,  
Anchois fainderont il aucune maladie. 120 [46 r°]
- Li corps est au moustier, li coers est ou markiet.  
Ensi les a li siecles de sen arc enarkiet,  
Par le siecle se sont ensi tout emperkiet,  
Que mis ont en oubli chou qu'il ont enkarkiet. 124
- Humilités de cuer, k'iestes vous devenue ?  
De tous religieus soliés estre tenue,  
De toutes boines brankes soliés estre brankue.  
Il vous monstroient bien, et n'estiés pas en mue. 128
- Orgieulz hors vous deboute, tapir vous convenra,  
Mais li boin temps anchiens, se Dieu plaist, revenra.  
Adont cescuns boins cuers en li vous retenra,  
Les visces osterá, les virtus ramenra. 132
- Curieuses viestures sont en prosperitet,  
Tout viestement anchien sont partout despitet.  
Par argumens voelt on avoir proprietet,  
Dieus ne pora souffrir si grand iniquitet. 136
- Conquestio monachorum.*
- Nous sommes au moustier, nous fasons le service,  
Nous avons nos devoirs, quoy que cescuns en dice.  
De no droit soustenir ne serons mie niche.  
Las ! Envie chou fait, et visces si complice. 140
- Mestier avons del ayr et parens visiter,  
A le fois avoec eaus nous volons deliter.  
Elas ! Tu promesis le siecle despiter,  
Tes alers, tes venues deusses bien limiter. 144
- Sicut piscis sine aqua, sic monachus sine claustro.*

- Nient plus que li pissons poroit sans yawe vivre,  
Ne puet monnes sans cloistre : se dient aucun livre. [46 v°]  
C'est tout pour nient, des gens on aime trop le quivre,  
Mais que dou sir ou cloistre on puist estre delivre. 148
- S'aucun prenent congiet et on leur escondisse,  
Che samble k'on leur fache, par Dieu, grand prejudisce.  
Helas, il en raportent si souvent maint grand visce,  
Se ce n'est grans besoins, mestiers n'est que nuls isce. 152
- S'il amoient le cloistre, volentiers s'i tenroient  
Le peuture del ame la endroit prenderoient,  
Et le siecle malvais dou tout adosseroient,  
Toute religïon assés mieuls ameroient. 156
- D'oster boines coustumes pluseur y mettent peine.  
On soloit mangier car une fois le semaine  
Seulement en tous temps ; or est autre demaine.  
Je croi que sains Benois souvent a Dieu s'en plaigne. 160
- De mangier et de boire, c'est des monnes li vie.  
Au siecle visiter mettent leur estudie.  
Dans abbes est trop boins, mais que riens n'escondie !  
Bien sera visités s'il kiet en maladie. 164
- Monnes, rewarde bien que t'as a Dieu promis,  
Comment corps, volenté al abbet as sousmis,  
Au siecle renunchiet, et en se main tout mis.  
Il te doit gouvrenener quand t'iés de tout demis. 168
- Li riule te dira comment dois obeïr.  
En desobeïssance pour riens ne dois keïr,  
Au moustier te convient estre drois ou seïr,  
La te venra Sathan tempter pour renkeïr. 172
- En quoy ? Se ne te wardes, en cest siecle puant  
Qui va de jour en jour les corages muant,  
Les boines consciences de virtus denuant,  
Et tous religieus moult griefment argüant. 176
- Quand on resiste fort, drument il se despoire,  
Pour chou k'on ne le voelt a se volenté croire.  
S'atent, se pourpense, mais toudis bien espoire :  
Aucun en prendera voir, s'il poet, a se loire. 180 [47 r°]
- As gens religieus va ses las soubtieus tendre,  
Par quoy legierement s'il puet il les puist prendre,  
Leur propos empaicher, et yaus au siecle rendre ;  
On en voit bien aucuns a che conseil entendre. 184



- Fort est de resister a ses temptations.  
De monnes decevoir pour leur devotions,  
De toutes pars tempter est bien s'ententions.  
Deffaire, s'il pooit, volroit religions. 188
- Or te warde dont, monnes, k'en ses las ne t'enlache,  
Que les veus que t'as fais brisier ne le tes fache,  
De tout tes boins proupos que hors il ne t'en mache  
A riens el il ne tent k'avoecques li te sache. 192
- Temptés seras d'envie, tu ne t'en dois doubter,  
Se tu voels ses consaus tenir et ascouter.  
Il te fera s'il puet par les villes router,  
Es besoignes mondaines ten cuer dou tout bouter. 196
- Et si fera moult bien que soies envieus  
Et k'iestre penseras dans abbes ou prieus,  
Provos ou celleniers, ou dou mains soupprieus.  
On troeve bien partout de telz religieus. 200
- On dist, et c'est bien voirs, envie n'est pas morte,  
Ne jamais ne morra que grans n'en soit li sorte.  
En ces religions se tient elle moult forte,  
Et aussi bien partout trestoute gens enorte. 204
- Temptés seras d'orguel, ce pert par les viestures,  
Habit souvent demonstrent les consciences pures,  
Et demonstrent aussi comment on met ses cures.  
L'ame s'en dieult ; souvent ce li sont choses dures. 208
- On viestoit escaufare ; or viest on le brunette.  
Helas, adont estoit li consciënce nette.  
Or fait on des cointises, c'est chou qui me dehaite ;  
Religion moult plaing quand je le voi si faite. 212
- Se chou k'on voit duroit, trop mieus morir volroie,  
Si grans desordenances certes vir ne poroie [47 v°]  
Pour le religion que jovene vir soloie,  
Car de grande tristeiche je me confunderoie. 216
- Temptet est on souvent de ce pekiet de preiche ;  
Qui poroit resister, che seroit grans proeiche !  
Pourquoy ? Se conscience mainte fois on em bleiche,  
C'est en religieus une vilaine teiche. 220
- Il fallent par grand preiche au moustier moult souvent.  
Dormir voelent toudis, et laisser le couvent.

- On les deveroit bien faire vivre dou vent  
Ensi que l'esturgon qu'en ces markiés on vent. 224
- Preceus sont au coukier, preceus sont au lever,  
En nulle peine faire ne se voelent grever,  
Des coustumes sauvages font souvent alever ;  
En maint lieu on en voit les maisons aggrever. 228
- Temptations te vient de convoitier deniers,  
Coffres plains de florins, plains de grains les greniers ;  
Pour aler en infier, c'est li chemins pleniens,  
La fera trop malvais estre li celleniens. 232
- Convoitier ne dois el, ne riens plus souhaidier  
Fors povreté de cuer, dont te puisces aidier  
Contre tes anemis, quand il volront plaidier  
Des pekiés que t'as fait et hier et devant hier. 236
- Convoitise te tot le veu de povretet ;  
De coer ne dois avoir nulle proprietet,  
Mais vivre dois tous jours en grand sobrietet.  
Crieng dyable, contre ti sont trestout enfretet. 240
- Temptations te vient de courouc, de rihote,  
De tencier a tes freres, de monstrier tieste sote.  
Se tout voelz amender, de tes voloirs le t'otte,  
Ciertes maulz t'en venra, retieng bien ceste note. 244
- Il avient a le fois k'on rihote, k'on tence :  
Ce fait tout li d'yables qui semme se semenche. [48 r°]  
On doit tout pardonner pour li faire silenche,  
Autrement ne puet on apaisier conscienche. 248
- De bouke pardonner, et ou coer retenir  
Hayne, felenie, tout mauls en puet venir ;  
Qui tout oste dou cuer, on le doit bien benir,  
Pour hom religieus et preudhomme tenir. 252
- Temptations te vient souvent de gloutrenie.  
As gens religieus estre ne doit amie.  
Pourquoy ? pour chou que c'est une prilleuse vie,  
Car li corps et li sens en ont souvent haschie. 256
- Vivres communs estoit as anchiens gratieus.  
Or quert on des fors vins, des mais delicieus,  
Et que plus sont coustant, plentueus, precieus,  
Tant plaist mieuls as abbés, as couvens, as prieus. 260

Trestoutes abstinences sont au jour d'ui perdues.  
Nuls a faire ne doubtte les coses deffendues.  
S'en sont grans pourveances assés tost despendues,  
Si que pour grans despens sont receptes vendues. 264

Temptations te vient de peckiet de luxure,  
C'est peckiés qui le corps et l'ame moult obscure.  
Qui le maintient au coer en a souvent pointure.  
Religieus par Dieu n'en doit nulz avoir cure. 268

Veü jadis en fesis, ne le dois trespasser,  
Hontes, blasmes, dangiers, te poroit amasser,  
Honneur, se tu l'avoies, te feroit relaxer.  
Pour chou se sages iés de ti le dois casser. 272

A l'ordene seroit blasmes se nulz le maintenoit.  
On ne scet qu'il avient ; je tieng, s'il avenoit,  
Que tenue doit estre li rieule saint Benoit,  
Corregiés doit bien estre qui tel vie tenoit. 276

Ha, sire sains Benoit, visités vos couvens : [48 v°]  
Dou corps laissent le siecle qui n'est voir fors tous vens,  
Dou cuer ne sai jou mie s'il tiennent leur couvens,  
Mais partout trouverés certes des biaux jouvens. 280

S'on tenoit bien vo rieule, trop bien m'apaiseroie,  
Mais on vacille tant, c'est chou qui si m'anoie,  
De maintiens, de viestirs, partout on se desroie,  
En paradis aler ce n'est mie li voie. 284

Pour le siecle laissier fesistes ordenances  
Q'on portast noirs habis, et s'eust on les grans manches,  
Pour grand humilitet avoir senefiances,  
Encontre l'anemy deffendre de telz lances. 288

Mais li noirs est en brun au jour d'uy transmués.  
Quand on flaire le noir, on li dist : « Vous pués,  
Ostés nous ces viestures, en voyes les rués,  
Draps coulourés volons et dras lignes bués ». 292

Anchinement trestout viestoient estamines  
Q'on leur livroit toudis a certaines termines.  
De grand religïon c'estoit voir moult boins signes,  
Mais orendroit dist on : « Nous volons des dras lignes ». 296

On soloit tenir cloistre et l'estabilitet ;  
En chou se sont jadis anchien moult delitet.

Or sont li monastere si riche, si dittet,  
Par monnes sont les gens lonc et priés visitet. 300

Taire me voel des monnes, car cil temps passera  
Et li religiõns en autre point sera,  
Car Dieus, et sains Benois, conseil y mettera  
Et adont cescuns monnes se rieule wardera. 304

**Nota de abbatibus.**

O vous, signeur abbet, c'est trestoute vo coupe. [49 r°]  
Vous volés cescun jour chevauchier a grand route,  
En grans estas mener mettés l'entente toute ;  
Que Dieus ne se coraiche, sachiés, j'en fay grand doubte. 308

Li rieule vous aprent chou que vous devés faire.  
A Dieu, a saint Benoit se vous y volés plaire,  
A vos subgis devés monstrier boin exemplaire,  
Pour bien warder le rieule devés leurs cuers atraire. 312

On dist : « Spiritueulz va devant temporel » ;  
Pour chou selonc me sens voel je monstrier or el  
Que je n'ay fait devant, et se fauc au rimer :  
Je ne puis mie tous mes fais leonimer. 316

Et se fay mes pensees registrer et escrire,  
Pour nos boins successeurs ou temps a venir lire,  
Se n'est mie m'entente fors que veritet dire ;  
Mais chiuls qui le lira, s'il voelt, se s'i remire. 320

Assés ay des subgis parlé sur leur carpente.  
As souverains parrai, si leur dirai m'entente,  
Et si ne pense mie que de riens les tormente,  
Mais saint Benoit supplient qu'il ensiwent se sente. 324

Signeur, vous gouvrenés tous les biens temporeulz,  
Surtout devés songnier des biens spiritueuls :  
As subgis meffasans, discrettement crueuls,  
Et as obediens, piteus et amoureux. 328

Li rieule dist trop bien com fait vous devés estre.  
Vous ne devés flekir a diestre n'a seniestre.  
Clos tenés vos subgis, par quoy ne soient piestre,  
Car c'est moult grand noblaice de boin et sage piestre. 332

Comment les warderés se vous les eslongiés ?  
Et quand vous estes hors, qui donne les congiés ?

- Se maladies ont, il faut que les ongiés,  
Vous ne savés qu'il font, se vous ne les songiés. 336
- Par Dieu, brebis sans paistre vont a perdition, [49 v°]  
Au jour d'ui pert il bien ens le religion.  
Jadis on y venoit pour se salvation,  
Or voit on tout partout pau de devotion. 340
- Vous alés par vos cours souvent esbanÿer.  
Au moustier devés iestre premiers pour Dieu prÿer,  
Et avoec le couvent canter et psaulmÿer :  
La, plus k'au temporel, vous devés sonnÿer. 344
- On va bien as tournois pour vir le mieus faisant  
Et de tous lés quesir en tous le plus plaisant,  
Et se debat y sont, li quel sont apaisant ;  
De chou tout li veant n'en sont mies taisant. 348
- Noble sont au venir ou haiaume le tieste,  
Aucuns piert, aucuns wagne, c'est li drois de le fieste,  
Se ne s'i porte mie comme cowarde bieste ;  
Et li hiraut entour en font canchons de gieste. 352
- Segneur, tout vo couvent tournoient au siervice :  
Aucun sont boin canteur, aucun de canter niche,  
Le boin canteur convient canter, ou liçon liche ;  
Priestres de son autel c'est raisons qu'il en viche. 356
- Pourveir les devés quand il font leur devoir.  
Se vous estes absent, je le vous di de voir,  
Le mieus faisans porés maisement percevoir,  
Ne li quelz a perdu, ne li quels doit ravoir. 360
- Se vous estes present, toudis s'efforceront,  
Le service de Dieu solempnelment feront ;  
S'il sont bien pourveü, plus haut en canteront,  
Assés plus volentiers au moustier en seront. 364
- On dist que vous avés le cure de leurs ames.  
Pour Dieu, soyés songneus que ne viegne diffames,  
Vivre ne puet poissons s'il a perdu les squames ;  
A vous plus k'a subgis par Dieu seroit li blames. 368
- Hors vous convient aler souvent pour besongnier.  
Nonpourquant si devés de chou dedens songnier,  
Car tout depent de vous, bien le puis tiesmoignier. [50 r°]  
Se defautes y sont, vous en devés grongnier. 382
- Wardés de vos offisces comment vous les denés :  
Vous les devés donner as sages, as senés,

- Et as plus pourfitables, as mieus moriginés.  
Toudis par saint conseil de tout vos ordenés. 386
- Ayés dont a vo rieule lire devotïon,  
Prendés les pas qui font des abbés mention,  
Et sur chou par boin sens fondés devotïon ;  
Autrement ne poés sauver religiön. 392
- Se ne savés le rieule, comment porés reprendre ?  
Toudis vous convenroit as aynés tout apprendre.  
A le fois vous convient sentenses pluseurs rendre,  
Trop mieus devés a chou k'au temporel entendre. 396
- Le pais de vos subgis toudis devés warder.  
A bien tenir justice ne vous devés tarder  
Et les proprietaires bien devés rewarder :  
D'oster proprietet ne devés awarder. 400
- Principem te constituerunt, esto inter illos sicut unus ex ipsis.*
- On vous a fait abbés : pourquoy ? Pour gouverner  
Les ames et les corps, exemple boin donner.  
Si devés bien toudis et nuit et jour pener  
Que puissiés vos subgis en paradis mener. 404
- Pris fustes et eslieut pour estre souverain ;  
Iestre devés toudis a tous biens prumerain,  
Religiön warder sans estre deforain,  
Si com est uns canones qui porte bien lorain. 408
- Li couvent vous eslisent, se vous font leur signeur,  
Quand il plaist au saint pere de tous prelas grigneur.  
De personnes prouvoit qui soient ensigneur,  
Ne mie grand buveur, ne li plus grand migneur. 412
- Sour tous autres par droit devés sobrement vivre,  
Estudÿer souvent, prest vous soient li livre ; [50 v°]  
Et de plentet de gens n'ayés mie le quivre,  
D'aler dont en infier porés iestre delivre. 416
- Exemple plus pourfitent que ne fache li dires.  
Warder bien vous devés des courous et des ires :  
Che sont meffait qui font souvent au cuer martires ;  
Monstrés<sup>1</sup> quand besoing est toudis que soyés sires. 420
- Corrigiés, amendés et justice tenés.  
Mais vous devés toudis faire comme senés,

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *monstrer*.

Et tout selonc le rieule vos subgés maintenés,  
Des visces extirper a vo pooir penés. 424

Besoings en est moult grans, on le puet bien veïr :  
On soloit en ces cloistres studÿer et seïr,  
Et a leurs souverains humlement obeïr ;  
Ou contraire voit on bien au jour d'ui keïr. 428

Rewardés de vos monnes au jour d'ui les viestures,  
Comment en ces cointises li pluseur mettent cures :  
As maisons en avient moult de griés aventures,  
Gent seculer en dient des paroles moult dures. 432

*Non quod varius sed quod vilius.*

Sains Benois avoit il dras des plus precïeus,  
Paleffrois sur les quelz gent fussent envïeus ?  
Avoit il cescun jour des mais delicïeus ?  
Neil, mais de ses monnes estoit moult curïeus. 436

Une rieule moult biel et moult bien ordena,  
Et as signeurs abbés moult grand pooir dena ;  
S'il usent de raison, assés bien l'assena,  
Mais d'iestre li plus humles sains Benoit se pena. 440

Il ne chevaüçoit mie, mais toudis demoroit  
En se cielle, toudis Dieu prioit et oroit,  
Le divine poissanche pour peckeur emploroit :  
Par se vie saroit, qui bien lire l'oroit. 444

Scolastice se suer le venoit visiter, [51 r°]  
Une fois cescun an avoec li diliter.  
L'un l'autre d'amer Dieu savoient enchiter,  
Et des celestieus biens yaus et autrui ditter. 448

Ha, sires sains Benois, tout vo disciple sommes,  
Qui par vos ordenanches le noir habit portommes,  
Remplés ces monasteres partout de boins preudhommes,  
Que Dieu si com soloit siervent femmes et hommes. 452

Luciffer crea Dieus tres noble creature ;  
Equippoller se veult au signeur de nature,  
Encontinent en eut le sentense moult dure :  
En infier des tormens sent sains fin le pointure. 456

Orgieulz le sourmonta, sur Dieu li prist envie,  
Il pensa seulement et si ne le fist mie.  
Tout temps est li contraires a l' humaine lignie,  
Or se wart bien cescuns avoec li ne voist mie. 460

- Orgieulz est uns peckiés qui moult fait a doubter,  
Car il fist Luciffer de paradis bouter.  
Je t'en dirai le voir, se m'en voels escouter :  
Moult en fait en infier par grans routes bouter. 464
- Orgieulz est li racine de tous autres peckiés.  
Or se rewarge bien qui s'en sent entekiés,  
Ensi que Luciffer qu'il ne soit trebuskiés,  
Tantost s'en doit oster quand s'en est alekiés. 468
- Se tu vois orghilleus, tu les veras fremir,  
Quand bien il ne se poent de tous faire cremir.  
Et je les considere et moult bien les remir,  
Et de leurs grans outrages me font souvent gemir. 472
- D'orguel on me demande quel cose che poet iestre,  
Et je responc as gens : « Ce demandés au prestre ».  
A diestre rewardés partout et a seniestre,  
Vous en verés trop plus que ne fisent anchiestre. 476
- Ches abbés et ces moines rewardés cevauchant :  
Che samble qu'anemy les voisent encauchant.  
Compagnies grans mainent, se s'en vont exauchant,  
Bien le cognisterés comme corbaut au chant. 480 [51 v°]
- Palefrois et sommiers mainent es compagnies ;  
Cevalier et bourgeois en ont grandes envies,  
Messires sains Benois ainsi ne faisoit mies,  
Pour chou vont empirant priorés et abbies. 484
- Pour les grans frais k'on fait, pour les pompes q'on maine,  
Au jour d'ui voir pour chou clostriers estre nulz n'aime.  
Chevauchier bien vorroient trestoute le semaine,  
Tant aiment estre hors que n'en doubtent le paine. 488
- Or dient a le fois gent qui sont envïeus :  
« Qui sont cil chevauteur ? Che sont religïeus,  
C'est uns abbes de la, c'est uns si fais priëus,  
Rewardés leur grans pompes, sont il deliciëus ! » 492
- Leur peres ne leur meres ne le wagnierent mie ;  
Chou qu'il vont despendant a si grand pomperie,  
Jadis on leur donna pour mener sainte vie,  
Che n'est mie merveille s'on a sur yaus envie. 496
- Anchienement abbet et monne saintioient,  
Pour les austeres vies que nuit et jour menoient ;  
Et Dieu, non pas le monde, servir estudioient,  
Es cloistres, es moustiers, en tous temps se tenoient. 500



- Or est on au jour d'ui des princeps conseiller ;  
De ces drois, de ces lois voelt on estre signeur,  
Es cours avoec ces princeps grand buveur, grand migneur.  
Mieus vaurait sir es cloistres, et si seroit milleur. 504
- Jadis tous leurs abbés li couvens eslisoient.  
Les plus saines parties ou li plus l'emportoient.  
De cuer obediencie tout a l'eslieut fasoient,  
Trop mieus k'a nul estragne trestout obeïssoient. 508
- Or est li volentés des monnes trop cangie ;  
Accorder ne se poent, pour chou n'eslisent mie,  
Et cil malvais accord vient trestout d'envie ;  
S'en est religïons moult forment empirie. 512
- On doit par droit eslire concordement sen paistre [52 r°]  
Religïeus et sage, de lui faire sen maistre,  
Et que pour lui ne puist nulle discorde naistre,  
Qui sache ramener tout chou dehors a l'aistre. 516
- Or avient q'on eslist partie se personne.  
Si fait on des appiaus or a Rains, or a Romme,  
Et des biens del Eglise despent on moult grant somme,  
Et par toutes ces cours se vont espargant monne. 520
- Or se font grans parties, si s'en naist grand discorde,  
De pais, de caritet souvent en ront li corde,  
Et faire ne puet nulz de ce debat concorde ;  
S'avient bien a le fois que li fins en est orde. 524
- Si voit on par les cours les plais determiner,  
Les eslieus et les monnes de florins affiner,  
Advocat sont dolant quand vont si tost finer ;  
Empris bien les avoient de tout en tout ruiner. 528
- Pappes Clemens sizimes, a present nos sains peres,  
El ordene fu noris, si cognoist monasteres  
Et des elections scet il bien les materes ;  
S'en fait se volenté par le conseil des freres. 532
- Il prouvoit les couvens qui soloient eslire.  
Trestout a reservet, sans meffait le puis dire ;  
Oevre monstre l'ouvrier, je le tieng bien pour sire,  
Se volentés soit faite, nulz nel doit contredire. 536
- Dieus scet tout, ce dist on, qui vrais juges sera  
Au darrain jugement quand tous il jugera.  
Cescuns adont de tout raison li rendera,  
Et selonc les dessiertes jugemens s'en fera. 540

**De chiaus qui ont les offices.**

- Abbet ont tel pooir qu'il font offiscyërs,  
Et dont des meurs des monnes affiert bien li tryërs.  
Se l'abbet est preudhom, valoir n'i doit prÿers ;  
A celi qui le vault la soit ses ottrÿés. 544 [52 v°]
- Quand il fait un priëus pour se couvent warder,  
Sage monne discret doit il bien rewarder,  
Qui de tenir le cloistre ne se voelle tarder,  
De dilicïeus vivres ne se voise farder. 548
- Li priëus au couvent doit iestre comme mere  
Qui les enfans toudis voelt apaisier au pere ;  
Se partout fust ensi, certes c'est cose clere,  
Discordes ciesseroient et seroient tout frere. 552
- Adont seroient bien partout clostre tenu  
Quand seoir y venroient grand, moyen et menut.  
Ancienement estoient pour voir bien maintenut ;  
Je ne sçai que poet iestre, ne que c'est devenu. 556
- Une cose je pense, c'est qu'i fault unités,  
Car il soloit jadis estre communautés.  
Li congiés dou sallir estoit bien limités.  
On s'espant sans congiés, dont c'est certes pités. 560
- On dist que la n'a kat que soris y revielle.  
On laist communautés, che n'est pas cose bielle.  
Malvaisement seroient si com chartrous en cielle,  
Religiöns partout a mis jus se vielle. 564
- Dans abbes va dormir, se voelt q'on le deporte ;  
Priëus, couvent s'espardent, se deffont leur cohorte ;  
Un vont par les gardins, l'autre vont a le porte,  
Ensi religiöns est partout priés que morte. 568
- Li soupriëus est chieus qui doit l'ordene tenir,  
Dou priëus, dou couvent le fais tout soustenir,  
As heures cescun jour tous li prumiers venir,  
Grand loyer en attent, s'en s'i fait maintenir. 572
- Toudis doit le couvent unir et cohorter.  
Abbes et li priëus le doivent conforter,  
Encontre les rebelles se mestiers est porter,  
Si qu'il doit a bien faire les autres enorter. 576

Se Dieus pour chou li fait remuneration, S'est bien drois que souvent ait recreation. On doit dou travaillant avoir compation, Sains Benois en le rieule bien en fait mention.	580	[53 r°]
Or fault un tierc prius pour les autres aidier. Encontre Dieu ne puet nulz vivans hom plaidier, Quand Dieus voelt, nulz ne doit le santé souhaidier, Mais toudis fait il boin contre visces faidier.	584	
Cil troy doivent l'abbet del orde conseiller. Grans famine les gens fait souvent baeillier ; A corrigier defautes se doit bien traveillier, Toudis a warder l'ordene se doit apareillier.	588	
<i>Querite primo regnum dei et omnia adjicientur vobis.</i>		
Sains Benois nous aprent, et c'est del evangille, Que de coer nos tenons toudis personne ville, Et virtut embrachons qui les visces escille, Car s'ensi ne faisons ne vaurons une tille.	592	
Le regne Dieu lassus querons trestout premiers ; D'amer autrui que Dieu ne soions loiemiers. Labourons en se vigne cescuns com boins fremiers, A s'amour nous loions si com fait loiemiers.	596	
Savés qu'il avenra se tout ensi faisons ? Bien nos abunderont en trestoutes saisons. Souhaidons : nous arons et moustiers et maisons, Bien as boins apiertienent, che voelt Dieus et raisons.	600	
Ensi tout boin abbet doivent bien ordener Spirituel premiers, sainte vie mener, Le rieule bien tenir, exemples boin dener, D'aler en paradis cescuns se doit pener.	604	
Signeur, sachiés : trestout ensi soloit il iestre. On laissoit le seniestre s'ouvroit on de main diestre, Prelat par l'uis entroient, non pas par le feniestre. Boins eüreus est veskes quand ordonne boin prestre.	608	
Or fait officÿers qui le temporel wardent. S'avient bien a le fois aucun si se rewardent, Cil qui se font amer honneurs souvent awardent, Plus pour chou que pour Dieu de meffaire se tardent.	612	[53 v°]

- L'offisse dou prevost doit dans abbes savoir,  
Sage, subtil, loial s'il poet tel doit avoir,  
Qui dedens et dehors soit songneus del avoir,  
Et la defautes sont, que souvent voist la voir. 616
- Dieus dist que bien servir on ne puet deus signeurs.  
On voit bien des paisieules, se voit on des grigneurs.  
Il vault trop mieulz servir des biens les ensigneurs  
Que cheaus que les gens tienent pour leurs signeurs grigneurs. 620
- Dieu servir et le siecle je tieng moult forte cose,  
Se m'esmervel souvent comment nulz faire l'ose ;  
Car on s'en sent decheut souvent a le parclose.  
Quand on siert l'Anemi, toudis au bien s'oppose. 624
- Si se doit uns prevos toudis a Dieu retraire,  
Labourer plus a Dieu q'au siecle malvais plaire,  
Responses gratieuses a trestoutes gens faire,  
Et a ses compagnons monstrier boin exemplaire, 628
- Le fais dou temporel dessous l'abbet porter,  
Faire tout chou dehors, par dedens ressorter,  
Les officÿés tous conseiller, conforter,  
Et a warder le paisc dou couvent enorter. 632
- Prevost qui chou feroient, et ces grasces aroient,  
Et de toutes besongnes loyalment songneroient,  
Et pour chou Dieu siervir nullement ne lairoient,  
Dieu servir et le siecle moult bien ensi poroient. 636
- Aumosniers a l'offisce que tout il doit donner,  
Grains, biens, deniers, reliés as povres aumosner,  
Les biens pour chou donnés par sens abandonner ;  
C'est chou que renommee fait moult boine sonner. 640
- Bien pense, bien s'avise, c'est sour se consciënche,  
Dans abbes au kierkier n'en doit faire silenche ;  
Et s'il se meffasoit, je loc que tost l'en tenche,  
Croistre ne doit laisser le malvaise semenche. 644 [54 r°]
- Un preudhomme toudis en cel offisce mache  
Qui doner les aumosnes a temps et a point sache,  
Et qui les povres gens fourmener pas ne fache.  
Ensi pora bien vir Dieu lassus en le fache. 648
- Donner as povres gens, Dieus le remerira ;  
Au darrain jugement moult bien les eslira  
Chiaus qui bien fait l'aront ; adont si lor dira :

- « Me gloire vos ottrie qui bien vous souffira ». 652
- Sains Benois mentïon fait bien dou cellenier,  
Confait on le doit faire priés pendant ou plenier,  
Propre ne doit avoir ne maille ne denier,  
Et si ne doit avoir brakes ne faukenier ; 656
- Mais doit iestre preudhom, religieux et sages,  
Vanteres ne doit iestre de parens, de linages,  
Bien se sache warder de faire les outrages,  
Servir grans et petis, c'est uns moult biaux ouvrages. 660
- Penser doit dou couvent, de toute le maison,  
Faire les pourveances de temps et de saison,  
Et chou q'est prouveüt despendre par raison ;  
Souvent par biel parler moult de gent apais'on. 664
- En ses fais, en ses dis ne se doit sublimer.  
Paisieules soit a tous sans tenchier, sans limer.  
On tient homme preudhomme pour loialment dimer,  
Maladies prileuses warist on par flimer. 668
- Celleniers doit avoir solas en le quisine,  
Cuisenier delivrant, bien fasant l'officine,  
Qui les vivres partout loialment entierine  
Et fache les despens dont li celleniers fine. 672
- Or doit avoec avoir, pour le vin dispenser,  
Paisieule delivrant sans les gens offenser.  
A faire del vinier on doit moult bien penser,  
Des noises a souvent, s'il ne se scet tensor. 676
- Thesoriers doit warder reliques, privileges, [54 v°]  
Et si se doit doubter toudis de sacrileges,  
Songneus de chou qu'il warde, fais ne soit sortileges,  
Et de tous warnemens soit fais uns cartileges, 680
- Car de chou q'on li kierke li convient conte rendre,  
Songneus et loialz iestre, q'on ne le puist reprendre.  
En che faisant, offisce plus grand poroit attendre,  
Honneur quand il li vient cescuns le puet bien prendre. 684
- Enfremiers des malades doit nuit et jour songnier,  
Pacialment porter quand il les voit grignier,  
Leurs courous et leurs ires doit il moult resongnier,  
Maiement quand les maistres ot leurs maulz tiesmoignier. 688

- Li souverain les doivent bien souvent visiter,  
A chou que faute n'aient l'enfremier enciter,  
Et ne doit nulz haitiés malades despiter,  
Mais prÿer que Dieus voele leur sant  respiter. 692
- Visit s les malades et les gens mesaisi s,  
S'accord s discordans, quand les ve s despaisi s,  
Chou faire par vertu soy s toudis aisi s,  
A Dieu de vos pecki s ser s tost rapaisi s. 696
- Li pitanchiers souvent doit des pitanches faire.  
C'est chou dont il poet mieus toudis au couvent plaie,  
A bien et haut canter font pitances attraire,  
Et quand on ne les a, moult bien on se scet taire. 700
- Avoecques le provende prendons nous bien pitances ;  
Bien soustenir le corps vault mieus que les penances.  
Pitanchiers, bien t'avise, se nos tos soustenances  
Encontre ti courrons, par Dieu, de nos grans lances. 704
- Pour canter et pour lire sont pitances donnees.  
Les antiennes souvent en sont haut entonnees,  
Les messes et les vespres sollempnelment cantees.  
Pitanchiers, se nous faus, nous te wardons pensees. 708
- Se j'ai dit pau ne trop, as couvens m'en raporte.  
Veritet maintenir n'est mie cose forte.  
Raison par equitet veritet bien conforte,  
Carit s en maint lieu n'est mie toute morte. 712 [55 r<sup>o</sup>]
- Souverains des pitances doit iestre li prieus,  
Et se le prieus fault, au dit dou sourprieus  
Toudis obe r doivent trestout religieus ;  
Lieu ne doivent avoir paroles d'envieus. 716
- Li cameriers doit iestre souffrans et avis s,  
Toudis apparelli s et petit embis s.  
Les viestirs, les cauciers a moult bien devis s  
Sains Benois : en le rieule de tout en tout vis s. 720
- Et au camerier doivent li monne trestout prendre,  
A li de leur defautes de tout en tout attendre.  
Quand il prennent nouviaux, les vi s il doivent rendre.  
J'en dirai tout le voir s'on me voelt bien entendre. 724
- Tout doit iestre commun en no relig on,  
Vivre, viestir, caucier selonc l'entention.  
Saint Benoit, qui premiers fist l'institution

- Del ordene, s'en a fait forte monition. 728
- Li cameriers penser doit moult songneusement  
De viestir le couvent a point honestement,  
Toutes necessités livrer paisieusement,  
Boin guerredon attent s'il le fait ensemment. 732
- Souffir doit as couvens quand bien sont pourveüt,  
Toutes necessités a point a temps eüt.  
Officÿer trestout ont fait chou q'ont peüt,  
Warder le pais de tous ne soient esmeüt. 736
- Pour les officÿers n'aient cloistrier envie,  
Car ce sont li signeur, s'il mainent boinne vie.  
Fos est qui les offisces ne convoite ne prie,  
Pour laissier Dieu servir et avoir grand hascie. 740
- Officÿer sont sierf, et cloistrier li droit maistre,  
Car songnier leur convient toudis dou couvent paistre,  
Que discorde ne puist ne dissentiions naistre,  
Et que li bien dehors revienngnent tout al aistre. 744
- Marte qui ministroit estoit li soer germaine [55 v°]  
Cellui qui Dieus ama, Marie Magdelaine.  
Marte de se sereur a Dieu forment se clame ;  
Dieus dist : « Marie prist le milleur, mieus l'en aime ». 748
- Sains Bernars tient Marie vie contemplative,  
Comparison de Marte dist et fait a l'active.  
Tous biens spiritueulz a ces deus suers arive,  
Et Dieus tous boins colleges de leur peckiés les prive. 752
- Felix domus et beata congregatio, ubi de Maria Martha conqueritur.*
- Marie le cloistrier enteng senefÿer,  
Et Marthe senefie le boin officÿer.  
Cloistrier par nuit, par jour doivent a Dieu prÿer,  
Officÿers pour yaus se doit ensonnÿer, 756
- Dont est boine eüreuse li congregations  
La Marthe de Marie fait ses conquestions :  
C'est chou quand li cloistrier sont en devotiions,  
Officÿer pour yaus font des biens pactiions. 760
- Beaus sires sains Benois, s'ensi partout estoit  
Q'on se viestit ensi jadis q'on se viestoit,  
Et le bien de sen cuer cescuns manifestoit,  
On veroit bien del ordene que c'est et que c'estoit. 764

*Ex corde prodeunt furta, adulteria et cum similia.*

Trop plus que li lons jours, on dist li cuers fait l'oeuvre.  
Chou que pense li cuers yoelz souvent le desoeuvre,  
Et li pensers a Dieu mainte fois le recoevre,  
Par l'oel appert comment li cuers par dedens s'oeuvre. 768

Habit et li maintieng deforain sont message  
De tous religieux s'il ont boin le corage,  
As secularités s'il ont le cuer volage,  
Autrement ne puet on de leurs cuers iestre sage . 772

Comment me puet nulz dire, qui sens ait et raison, [56 r°]  
Viestirs desordenés q'onques fust en saison ?  
Qui bien scrutinerait en cescune maison,  
Pluseurs choses oster aroit on occoison. 776

*Nihil proprium, procul hoc vicium, communia queque.*

Nul ne doit avoir propre, c'est chose tres certaine  
Quand volentés de monne n'est pas en se demaine,  
Qui voelt ou fait encontre en infier tost le maine,  
Car assés plus le siecle que religion aime. 780

On les soloit viestir, or voelent viestiare,  
Escrins, coffres avoir, et cescuns sen aumare ;  
S'on leur voelt retollir, tantost metteroient bare  
A toutes les besongnes et y seront contraire. 784

C'est le pais des abbés, che dient ore monne,  
Pour honniestement iestre, pour viestir argent donne,  
Mais li rieule par Dieu le contraire bien sonne,  
Et sains Benois aussi ne le dist ne ordonne. 788

Si fist moult grand peckiet qui premiers l'amena  
Pour viestir, pour cauchier quand argent on dena.  
De le rieule tenir maint en desprisena,  
Se croi pour che venin malvais guerredon a. 792

Li papes Benedic, par constitution  
Qu'il a fait des noirs monnes, en fist bien mention.  
Mais en pluseurs abbeies on laist s'entention,  
Pour chou que seulement il fist monition. 796

Questiõns et responses ne voel determiner,  
Se c'est mal ou bien fait ne puis interiner.  
Il n'est si fors fortraiche q'on ne puist bien miner,



Tout portent leur fardiel, quand vient au definer.	800	
Il n'est anchyens ne juvenes qui le mort ne resongne, Et escripture vraie partout bien le tiesmongne. Cescuns qui sages est de se salut moult songne. A boine fin va tout, c'est fins de le besongne.	804	[56 v°]
Hostelier doit avoir en cescun monastere, Qui les hostes reçoit et siert si com sen frere. S'il est sages, courtois, li maisons bien s'en pere, S'il est escars, vilains, souvent on le compere.	808	
Des hostes recevoir, maint bien en sont venu, Car quand courtoisement on les a maintenut, A le maison se tienent toudis iestre tenu ; S'en sont li bien partout et li plait soustenut,	812	
Car, par Dieu, courtoisie ne puet iestre perdue. De gens d'entendement est toudis retenue, Carités fait pourfit quand bien est maintenue, A toute boine gent doit bien iestre venue.	816	
Hosteliers a ses hostes doit iestre moult affables. Quand poins est de diner, mettre doit faire tables, De chou qu'il puet avoir iestre doit caritables, A le maison ensi sera moult pourfitables.	820	
Par courtois hostelier naist boine rennomee, S'en est l'ordene partout vraiment honneree, Dont hospitalités soit toudis demenee. Dieus saulvera les biens par quoy soit bien wardee.	824	
Officÿer pluseur sont en ces monasteres, Rentier et receveur de diverses materes ; Selonc le quantitet des monnes et des freres, Dans abbes les doit faire car il est de tous peres.	828	
Or s'avise dont bien, li jours vient et venra Li sires qui tout scet se jugement tenra, Des ames et des biens compter li convenra, Tout puissons bien compter quand cilz temps avenra.	832	
Signeur religieus del ordene saint Benoit, A nos predecesseurs tous biens leur avenoit. Pourquoy ? Certes pour chou l'ordene bien on tenoit, Et d'acomplir ses veus cescuns forment penoit.	836	
Au commencement fumes sur povreté fundet, Mais par les saintes vies sont li bien habundet ; Li cuer des boins anchyens ont estet bien mundet,		[57 r°]

La li contraires est, tout bien sont redundet. 840

*Dat Deus omne bonum, sed non per cornua taurum.*

Dieus donne tous les biens voire chiaus qui le servent,  
Chiaus qui de vrai cuer l'aiment, et qui s'amour desiervent ;  
A leur pooir d'yable boins cuers de biens eniervent ;  
Quand chou ne pueent faire, dolant sont et s'endiervent. 844

Ches religiõns sont un drois camps de bataille.  
On s'i doit fort combatre, soit q'on fiert, soit q'on faille.  
Mais que bien vainchent maulz, ne m'en caut comment aille,  
Sathan redoubte trop gens de boine coraille. 848

Signeur abbet, pour Dieu, d'amender tout penés,  
Et les boines coustumes anchienes ramenés,  
Vos couvens en tous cas refaites ordenés,  
Remuneret serés s'exemples boins denés. 852

On dist communement q'on prent piet au museur.  
Nous savons, et c'est voirs, il sont moult d'accuseur,  
A l'encontre s'on est toudis fort refuseur,  
Au besoing trouveran Dieu moult boin excuseur. 856

Soloit on chevauchier ensi com on fait ore ?  
Queroit on les beubans ne dou monde le gloire ?  
Nenil certes, mais bien pora venir encore,  
Cescuns se maintendra selonc l'anchien tempore. 860

Dieus est lassus qui voit et qui scet bien attendre,  
Et quand poins en sera il sara bien reprendre ;  
On ne li puet, sachiés, faire nul faulz entendre,  
Cescun selonc ses fais scet ou bien ou mal rendre. 864

Au maistre tient tout chou que disciple meffont.  
Pour chou souvent li maistre corrugier bien les font.  
Maistre faisant les clokes, quand fallent, il deffont,  
Le matire refundent, et puis si le refont. 868

Sages abbes, quand voit un sien monne meffaire, [57 v°]  
S'amender ne se voelt, un autre doit refaire ;  
En che faisant as autres peut doner exemplaire  
Que nulz ne fache cose qui puist a li desplaire. 872

*Cui plus committitur, plus ab eo exigitur.*

Prelat trestout, pensés a celle grief sentense,  
Trop se tient aseür qui moult souvent y pense :

- On est tantost cheüt en une grande offense,  
Fremiers n'est mie sages qui ne pourvoit se cense. 876
- Vous avés a compter au signeur des signeurs,  
Estas vous est donnés comme boins ensigneurs ;  
On tient en ces ouvrages maistres les boins ligneurs,  
Pourtraieurs, couvreurs boins tient on pour boins poigneurs. 880
- Ligniés, poigniés ces cuers, trestout sont maskuret,  
Car vous avés souffiert et lonc temps enduret  
Pulluler les grans visces, riens n'en avés curet ;  
Le nobleice del ordene tout avés obscuret. 884
- Pourquoy ? Rewardés vous, quelz exemples denés  
A trestous vos subgis, comment vous maintenés,  
Grans estas et grans pompes comment vous les menés,  
Par saint Benoît ne fu telz maintiens ordenés. 888
- En se cielle li sains humlement se tenoit,  
Et l'ordene bien warder de ses moine penoit.  
Moult grandes abstinences tous les jours maintenoit,  
A l'offisce divin toutes eures venoit. 892
- Il ne se monstroit mie par villes, par cytés,  
Anchois estoit li mundes en sen cuer despités,  
Es delisces mundains petit fu delités,  
Or est tout autrement, dont c'est moult grans pités. 896
- Caveat committere qui vult reprehendere.*
- De chou dont il meffont comment reprenneront ? [58 r°]  
Comment obedient li subgit leur seront ?  
Quand dou mieulz qu'il poront faire bien peneront,  
Des subgis corrugier ensonnyet seront. 900
- La le plus commet Dieus, le plus demandera,  
Et c'est chius qui tout scet quand comptes se fera.  
Or se warge dont bien qui compte rendera,  
Las, s'il n'est acceptés on le condempnera. 904
- Rewardés vous, segneur, commenchiés a fremir,  
Sentense dou vrai juge forment fait a cremir,  
Li condempnations armes fera gemir,  
Moult pau se considerent, c'est chou que je remir. 908
- On cuide toudis vivre, se voelt on ces honneurs.  
De joyauls, de florins aymont tous les donneurs,  
Et on est si tost mort, se mand'on les sonneurs,

- As vigilles, as viespres les plus grans entonneurs. 912
- Les humles, les piteus, Dieus les exaucera,  
Chiaus qui s'exauceront, Dieu les abassera ;  
As humles, as devos Dieus piteus leur sera,  
Orgilleus, convoiteus trestous condempnera. 916
- Pour Dieu, signeur abbet, le frain a dens prendés,  
Pour le mort qui tous prend premiers vous reprendés,  
En apriés a reprendre vos subgis entendés,  
Del ordene relever et l'onneur Dieu tendés. 920
- Que plus attenderés, certes, et pis vaulra ;  
Obeïrs, carités, et tous biens defaura,  
Toutes ses volentés cescuns faire volra,  
S'il va bien, s'il va mal, a nullui n'en caurra. 924
- Signeur, pensés a Dieu, de le mort vous souviegne,  
Se wardés que cilz siecles malvais plus ne vous tiegne,  
Et que rendre raison soudainement ne viegne  
Par quoy li vrais jugieres prison ne vous retiegne. 928
- Cescuns qui sages est doit moult bien ascouter  
Q'an dist dou jugement darrain, se doit doubter  
Que peckiés ne les fache hors des eslieus bouter,  
Et avec les malvais droit en infier router. 932 [58 v°]
- Infiers sera li gouffles qui fort engoullera  
Tous chiaus que li vrais juges adont condempnera.  
Qui la sera jugiés nul temps n'escapera,  
Tourmens ara sans fin, jamais Dieu ne vera. 936
- Nos consciences toutes Dieus nous doinst si reprendre  
Et par confiession a bien purgier entendre,  
Et sen vrai jugement seürement attendre,  
Par quoy nous puissons tout a li nos ames rendre. 940
- Par l'ordene saint Benoit est bien illuminee  
Sainte Glise partout, s'en est moult bien paree,  
En tous paÿs appert comment est dilatee,  
Sour tous religieus comment est bien dotee. 944
- Bien appert dou fundeur se grans devotïons  
Et de se sainte vie li grans perfectïons  
Par ces grans monasteres, par ces grans mantïons,  
Que li monne noir ont en toutes regiïons. 948
- Il n'est si bielle cose que de ces biaux colleges  
Qui sont si bien warnit de ces boins privileges,

- Des quelz il ont fait faire moult de biaux cartileges,  
En vraie foy se tienent, se heent sortileges. 952
- Moine jadis manoient trestout seul et par cielles,  
Nul service n'avoient de varlés ne d'anciennes ;  
Mais leur corps castoient, si paroît as massielles,  
Cescuns tenoit leurs vies moult saintes et moult bielles. 956
- Es desiers se tenoient, s'estoient solitaire,  
De pain, d'ierbes vivoient, se viestoient le haire,  
As seculers monstroient trestout boin exemplaire,  
Mais cescuns ne puet mie si qu'il fasoient faire. 960
- Il ne parloient mie de parens, de linages  
Et ne voloient estre tenu pour les plus sages.  
Le sens mundain tenoient qu'il fasoit grand damages  
A l'ame, se fasoient toudis des mains ouvrages. 964 [59 r°]
- Le monde, les delisces, trestout il despitoient,  
En leur cielle tout seul avoec Dieu se tenoient,  
Et a trestoutes eures ouvroient ou oroient,  
Et en ces boines œuvres leur vies terminoient. 968
- Il aloient l'uns l'autre mainte fois visiter  
Et moult bien consilloient le siecle despiter ;  
Car nuls qui sages est ne s'i doit deliter,  
Ensi religieus se doivent enciter. 972
- Se savoir voelz leurs vies, list le vie des peres,  
En cel livre veras moult de bielles materes,  
Et moult de biaux exemples, si seras despiteres  
De cel siecle malvais qui des armes est leres. 976
- Saint Martin et moult d'autres vit on boin jadis moines,  
Paradis se remplit de si faites personnes  
Qui sevent entre bien et le mal mettre bonnes,  
Toudis li sainte gent ont de Sathan rampronnes. 980
- Et pour chou par desiers huers des gens se tenoient,  
Car nulle compagnie fors de Dieu ne voloient ;  
En lui forment amer tout seul se delitoient,  
Toutes choses mundaines petit de cuer prisoient. 984
- Sains Benois s'avisa sur celle austere vie,  
Et que sur saintes gens a dyables grand envie ;  
Ensi d'iestre tout seul peut bien iestre folie,  
Se fist et ordena q'on fuist a compagnie. 988
- Une rieule forma moult biel, moult sagement,  
De maniere de vivre fist boin enseignement,

On le puet bien tenir assés legierement Car il en se persone le fist premierement ;	992	
Et par le court de Rome fu moult bien approuvee, Car pour salver les armes fu parfaite trouvee, Et de tous boins docteurs fu moult bien disputee, No mere Sainte Glise de tout en tout l'agree.	996	
Sains Mors, ses boins disciples qu'i si bien doctrina Avoecques se saint pere moult tresbien l'estrina. Par li mortifyer trestout visces mina, D'ensievir se saint pere vivans il ne fina.	1000	[59 v°]
Rawarde bien les vies de ces deus sains preudhommes : Tu trouveras en eaus de toutes virtus sommes. Toutes choses mundaines leur estoient abommes, Au jour d'ui sont sievit moult petit de leur monnes.	1004	
S'ensi n'est qu'il soloit, encore puet bien yestre Que moine par le monde ne seront pas si piestre. Des deus sains devant dis il rewardeont l'iestre, Se se tenront es cloistres si com fisent anchiestre.	1008	
Li rieule nous aprent tout ce que devons faire, Comment devons dou monde trestous nos cuers retraire, En nos maintiens monstrier a tous boin exemplaire Se Dieu volons avoir au besoing deboinaire.	1012	
En le rieule troev'on des boins ensengnemens, Monitions pluseurs, pau de commandemens, Des abbés souverains leurs boins governemens, Des subgis meffaisans sages castiëmens.	1016	
Abbet sage bien doivent leurs moines esprouver, Confais en leurs offisces il les poront trouver ; D'une gline poulés voit on pluseurs couvrir, Que l'uns l'autre resamble che ne puet on prouver.	1020	
Ensi tous boins ouvriers cognoist on par leur œuvre, C'est de trestous ouvrages li plus certaine proeve ; Et des malvais ouvriers sen œuvre le descoevre, Pour chou li sages abbes sur tous ses yoelz aœuvre.	1024	
S'il font bien leur devoir, il les y doit laissier, Pour l'envie des autres ne les doit abaissier, Ne pour nulle murmure ne les doit relaissier ; Car chil qui les convoitent, c'est pour eaus encrassier.	1028	
De cangier, de muer, voi pau de biens venir, Dont chiaus qui bien le font, on les doit soustenir,		[60 r°]

- Et sans cangier souvent on les y doit tenir,  
Car tous boins gouvreneurs doit cescuns moult benir. 1032
- Des subgis, des clostriers, li rieule bien devise  
Chou que cescuns doit faire, comment et en quel ghise.  
Sains Benois voelt le rieule que souvent on le lise,  
Par quoy dou bien tenir cescuns toudis s'avise. 1036
- A boine fin va tout, ce dist on vraiment,  
Edifyer puet on s'on a boin fundement,  
Qui le bien scet et dist a tous appertement  
Il vault trop mieus assés que celer longement. 1040
- J'ay ja dit pluseurs coses del ordene saint Benoit,  
Comment on tient le rieule, comment on le tenoit,  
Comment l'ordene tenir cescuns moult se penoit,  
Et c'estoit par Dieu cose qui bien appartenoit. 1044
- L'ordene de ces noirs moines sains Benois le funda  
Par le grasce de Dieu q'en li moult habunda.  
Sains Espirs pluseurs gens de leurs peckiés munda,  
En toutes pars dou monde les gens moult jocunda. 1048
- Taire je ne me puis de parler des noirs monnes,  
Qui de fundation portent les noires gonnes.  
En l'ordene sont norit moult de boines personnes ;  
Entre bien et le mal sevent bien mettre bonnes. 1052
- Li sains de pourfiter nuit et jour n'arriestoit,  
Desous ses simples dras, toudis haire viestoit,  
Sans juner, sans orer en nul temps il n'estoit,  
Bien pert par les tiessons confais li pos estoit. 1056
- En se cielle seoit tous plains de caritet  
Et ses monnes tenoit en tres grand unitet.  
Miracles fist vivans, jel di pour veritet,  
Et de trestous malades avoit moult grant pitet. 1060
- Abbes fu de premiers, se mena sainte vie,  
Sour le mont de Cassin funda sen abbeÿe,  
Par le pays waucrant certes il n'aloit mie,  
Mais toudis se tenoit avoec se compagnie. 1064 [60 v°]
- Paistre brebis paissans volt il bien resanler,  
Par toutes pars dou monde fait couvens assanler  
Et ou service Dieu les a fait acanler,  
Que par leurs saintes vies font d'yables tranler. 1068
- Hé sires sains Benois, del ordene vous souviegne,

- Ensi c'on fist premiers que partout on le tiegne,  
Chou que desolet est en boin estat reviegne,  
Et vos ensengnemens cescuns moines maintiegne. 1072
- Signeur abbet present, qui partout gouvernés,  
Pensés et rewardés quelz exemples denés  
Vos subgis en vos fais que vous or maintenés ;  
Pour le salut des armes d'amender vous penés. 1076
- Pour vous, pour vos subgis, vous convient raison rendre,  
Honneurs, delisce passent quand li corps devient cendre,  
Vo lichon de compter deveriés bien apprendre,  
Car a chou q'on puet vir on vous pora reprendre. 1080
- Quand on vous fist abbés, n'estiés vous mie monne,  
Et moine demorastes en vo propre personne ?  
Considerés dont bien que cilz mos « abbés » sonne,  
S'en usés sagement dou pooir q'on vos donne. 1084
- Se vous volés au compte faire vo cose clere,  
Castÿés commes peres et amés comme mere,  
Et dont serés wardet et vous et tout vo frere  
De le secunde mort qui mors est moult amere. 1088
- On vos doit par raison humlement encliner  
Et vos devés tous visces a vo pooir miner ;  
Par vos dis, par exemples les devés doctriner,  
Ensi porés les vies saintement terminer. 1092
- Considerés le gline comment ses poullons maine,  
Comment naturellement trestous elle les ayme,  
Et entour li les tient toudis en se demaine,  
S'elle perchoit escoufles, moult drument s'en formaine. 1096
- S'il se vont espargant, grand paour a d'ychiaus, [61 r°]  
Ne s'il se vont muchant par desous ces ronchiaus,  
Chi deus, chi chinc, chi six, assanlant par monchiaus,  
Se clouce, se rapiele trestous ces poullonchiaus. 1100
- Quand les a priés de li, de ses eles les coevre,  
Leur maintien rewarder, c'est une plaisans oevre.  
Toudis doubte li gline, se ne les laisse moevre,  
Et ne les laist aler ne ses eles n'aoevre. 1104
- Escoufles vole haut et souvent apriés frape.  
Or avient a le fois aucuns qu'il en escape,  
Et il le voit tantost, si le prent et le hape,  
Plus tost et plus errant q'uns carpentiers se hape. 1108
- Abbes est comparés al osiel q'on dist gline.



- Amer tous ses subgis doit d'amour interine,  
Paistre de boins exemples et de boine doctrine,  
En ce faisant demonstre de sen cuer amour fine. 1112
- L'escoufle, c'est Sathan, doit moult bien rewarder  
Comment et nuit et jour il ne se voelt tarder  
S'il pooit les pouillons tolir ou escarder,  
Se doit bien les poucins, c'est ses moines, warder. 1116
- Quand se vont espargant, il les doit rapieller,  
Ou moustier et ou cloistre tous les doit encieller,  
De ses bielles paroles doucement enmiellier,  
A sen pooir leurs cuers endurchis deffieller. 1120
- Moine qui sams raison vont menut et souvent,  
Qui laissent volentiers le cloistre et le couvent,  
Leur coer je tieng muavle comme kocés dou vent ;  
Temptés sont d'Anemis, ch'ai ge bien en convent. 1124
- Toudis pensent hors iestre, s'ayment des gens le cuivre,  
Et seul ne voelent iestre mais toudis au delivre.  
Nient plus que li poisçon pueient sans yawe vivre,  
Ne puet iestre vrais moines sans cloistre, sans le Livre. 1128
- Ensi que li poucins eslongiés est hapés,  
Est moines embisés d'anemis attrapés.  
Chiulz qui le cloistre tient, cilz est bien escapés,  
Mais chiulz qui va souvent vault autant que papés. 1132 [61 v°]
- Signeur abbet, toudis devés avis avoir,  
Quand il prenent congiet vous devés bien savoir  
S'il ont necessitet, si le tenés a voir.  
A chou devés penser assés mieulz q'al avoir. 1136
- Se li kiés est malades, tout li membre s'en sentent,  
Bien devés perchevoir s'il dient voir ou mentent ;  
Des paroles pluseurs pour avoir congiet entent,  
Je croi bien a le fois aucun vous en tormentent. 1140
- Mais ensi que li gline qui ses pouchinés warde,  
Qui fait chiere hardie se n'est mie cowarde,  
Vos moines que Dieus a mis en vo salvegarde  
Wardés les bien, car Dieus a le fin les awarde. 1144
- Or vous avisés dont, raison en renderés,  
Au vrai juge lassus pour voir en compterés,  
Se nulz en est perdus, corrigiés en serés,  
Et se bien sont wardet bien serés munerés. 1148
- Dieus vous doinst faire warde que puissés raison rendre,

- Si que par vo defaute nulz ne vo puist reprendre ;  
Mais puissies par vo warde boin guerredon attendre,  
Car on dist :« A le fin rendre convient ou pendre ». 1152
- A ces officÿers me volrai deviser :  
De chou qu'il doivent faire les voel bien aviser.  
Nient plus que li cloestrier, il ne doivent biser  
Se n'est pour leurs offisces ; la bien doivent viser. 1156
- As heures ordenees pour leurs offisces faire,  
Pueient il bien fallir au moustier sans meffaire.  
Quand fait ont leur devoir, il s'i doivent retraire,  
Toudis doivent as autres monstrier boin exemplaire. 1160
- S'il sont offiscÿer, che n'est pas hiretages,  
Par leurs oeuvres appert confais ont les corages,  
Abbet les y commettent comme senés et sages,  
Bien se doivent warder de faire les outrages. 1164
- Outrages en nul temps n'eut onques se saison ; [62 r°]  
Outrages, s'on les fait, c'est toudis sans raison,  
Toutes gens de raison de petit apais'on,  
Ensi, se fais raison, toudis aras maison. 1168
- Toutes les boines gens a tout bien se consentent,  
De faire courtoisies onques ne se repentent.  
Pissons et autres vivres moult de gens les presentent  
As signeurs, ou a chaus qui leur lieu representent ; 1172
- Pour avoir gros poissons ces grans viviers on sewe,  
Se fait on par les buses issir hors toute l'ewe,  
Si prent on des poissons et a kief et a kewe ;  
Quand pissonniers prent bien il s'en rit et s'en gewe. 1176
- S'on presente poisson qui n'ait kewe ne tieste,  
Aucun signeur poissant en doit il faire fieste ?  
Nanil, mais doit tenir le presenteur pour bieste,  
Iestre poroit telz sires qu'i en aroit molieste. 1180
- Nous presentons a Dieu tous les jours es eglises  
Nos messes et nos heures selonc divierses ghises ;  
Les consciences boines iestre doivent acquises,  
Q'en nul autre service ne soient adont mises. 1184
- Par raison doivent estre tout au commencement,  
Iestre doivent aussi tout au definement,  
Autrement ne poet on payer entirement ;  
Es devotes maisons le fait on ensement. 1188

- Offiscÿer, que Dieus s'il voelt les puist benir,  
Ceste boine coustume deussent bien maintenir,  
Et avoec le couvent as moustier eaus venir,  
Car il doivent as heures si com cloistrier venir. 1192
- Et q'avient orendroit d'aucun offiscÿer ?  
Il deussent tout premiers venir pour Dieu prÿer,  
Mais sans raison se vont souvent ensonnÿer,  
Trop plus que le moustier ayment l'esbanÿer. 1196
- Ne place Dieu que nulz au commencement viegne,  
Ne quand est au moustier, dusq'a le fin s'i tiegne,  
Ne que venir premiers adonques li souviegne,  
Ains ist devant le fin et toutes gens bienviegne. 1200 [62 v°]
- Or me fait et me dit boin et vrai jugement,  
Dou venir, del issir quand il sont ensement,  
Devant Dieu, devant gens je di hardiement  
Poisson sans kief, sans kewe presentent vraiment. 1204
- Autrement deussent Dieu servir et honnerer,  
S'il tendent es offisces longement demorer ;  
Avoec chou qu'il travaillent doivent il bien orer,  
Et pour tous leur peckiés et gemir et plorer. 1208
- Au jour d'ui consciences sont en pluseurs remises,  
Car priés tout li cloistrier convoitent les offisces  
Pour avoir ocquoison de querre mieulz delisces.  
Certes c'est moult a Dieu malvais et vilains visces. 1212
- S'il n'est ensi qu'il sieut, ensi soit qu'il puet iestre,  
A diestre rewardés partout et a seniestre,  
De tous estas verés leur maintien et leur iestre,  
Voellent abbet ou non, si seront moine piestre. 1216
- De ces cloistriiers parler un pau voel assayer  
Nonpourquant li matere me fait moult esmayer :  
Car se je di le voir et leur voelle payer,  
Il diront que les voel si q'uns kiens abayer. 1220
- J'en ai parlet devant, s'en ai dit mainte cose,  
Or me dient aucun : comment parler plus ose ?  
Mais je ne voy nullui qui contre mi s'opose,  
Parler de boines gens certes on s'i repose. 1224
- J'ai fait comparaison des abbés a le gline,  
Comment doivent amer leur subgis d'amour fine,  
Comment de caritet doivent trouver le mine,  
Et a pau de paroles je concluc et termine, 1228

- Et des officÿers ai ge bien dit m'entente,  
Poisson sans kief, sans kewe comment on le presente  
A le fois es markiés tart venans a bien vente ;  
Se riens ne leur devoie, s'ai ge payet me rente. 1232
- Or m'entenge cescuns, car j'en dirai le voir, [63 r°]  
De nos signeurs cloistriiers comment font leur devoir.  
Au moustier on les puet trop bien apercevoir,  
Qui ne dist veritet bien se puet decevoir. 1236
- De thresors de sciénces, se les as, dont en use,  
Car si tres noble cose ne doit iestre repuse ;  
Se les vas reponnant Anemis t'en accuse,  
Et a si faites gens Dieus se grasce refuse. 1240
- Aucun ont boine vois, si n'en voelent user,  
Au moustier toute jour ne font fokes muser.  
Autre voelent toudis mocener et ruser,  
Helas par devant Dieu qui les puet escuser ? 1244
- Dieus demande les cuers de tous tant seulement,  
Et on voit tous les jours trestout appertement  
Q'on ne cache des heures fors le definement,  
Ensi ne faisoit on certes anchienement. 1248
- On chantoit haut et cler par grand devotïon,  
Se cantoit on a trait, faisant pausatïon,  
Par chou pooit on vir des coers l'ententïon  
Ensi servoient Dieu cil de religïon. 1252
- Gent de trestous estas volentiers les ooient  
Et de leur biel service Dieu moult regratioient,  
Et li couvent aussi, quand devos les veoyent ;  
Pour eaus, pour l'onneur Dieu, souvent s'en efforchoient. 1256
- Le service de Dieu la bien on le fera  
Que li coers a le bouke toudis s'acordera ;  
Et tout pour l'amour Dieu devot on y sera,  
Tous biens en si fais lieus partout abundera. 1260
- Une defaute voy moult souvent ou service :  
Ch'est chou que li couvent sont au psalmÿer niche.  
Quand uns des cuers commence sen vier ains que pardiche  
L'autre cuer, al encontre sont ensamble compliche ; 1264
- Car le vier qui s'ensieut vont errant commenchier.  
Che samble qui les ot qu'il se voient tenchier,  
Dit ont bien le moitiet ains que puisent laissier  
A l'autre lés leur vier, ne lor vois abassier. 1268 [63 v°]

- Sachiés, si fait service, je tieng Dieus ne l'ot mie,  
Il n'a cure ne voelt si faite psalmodie,  
Ains voelt que cescuns cuers l'autre taisant hors die,  
Autrement psalmÿer che sanle frenesie. 1272
- Rewardés ces couvreurs de tieule comment oevrent :  
Tieules l'une del autre toudis a moiet coevrent.  
Mettre viers l'un sur l'autre no couvent ensi troevent,  
Ceste comparaison voel bien qu'il me reproevent. 1276
- A ces couvreurs de tieule, se les ay comparés,  
Sachiés de che voir dire je m'en tieng bien parés.  
Rewardés les couvreurs et moult bien le sarés,  
Se j'ai dit voir ou faultz le droit m'en declarés. 1280
- De tous meffais prent Dieus souvent amendement.  
S'on l'a fait, s'on le fait, plus ne soit ensemment.  
Bien voel que cescuns sache trestout certainement :  
Dieus voelt iestre servis de cuer devotement. 1284
- Services devos fais a Dieu plaist et au monde.  
Dieus voelt iestre servis de net cuer et de monde,  
Et que li cuers s'acorge tous temps a le facunde ;  
Grasce de Dieu toudis en tous boins cuers abunde. 1288
- Par droit ne se doit nulz au service Dieu taire.  
Cescuns doit l'uns a l'autre monstrier boin exemplaire,  
Le service divin bien devotement faire,  
A l'amour Dieu poront ensi les coers attraire. 1292
- Pour Dieu servir partout sont faites ces eglises  
Et par le foit donnet moult de bielles frankises.  
Nulz n'i doit violenses faire, ne nulles prises,  
Toutes salvatiöns sont par dedens assises. 1296
- Dormoir sont estoret pour les corps reposer.  
De bien venir as heures on se fait aloser,  
Et s'on y fault souvent on s'en fait bien coser ;  
Fache glose qui voelt, plus n'en voel proposer. 1300 [64 r°]
- Fors tant c'est bien raisons que le corps on repose,  
Vellant, dormant, toudis a Sathan q'on s'opose,  
Car s'on resiste fort revenir plus il n'ose,  
Les boines volentés sont a li dure cose. 1304
- Cloistre sont ordenet pour sir, pour estudyer,  
D'escripture savoir se doit on sonnÿer,  
Car visces de peckiés elle fait delayer ;  
Cescuns le puet tous jours s'il li plaist assayer. 1308

- Ou cloistre par coustume doit on sir en scilence.  
Qui n'i vient et n'i siet, on le repret d'offense.  
S'on y siet, volentiers a chou q'on list on pense  
Et contre l'Anemi trop bien le cuer on tense. 1312
- S'on entent chou q'on list, adont engiens vaura,  
De toute vanitet certes il ne caurra ;  
Et dont de sir ou cloistre nullement ne faulra,  
Sains Espirs de chou faire se grasce li baura. 1316
- Et quand ot qu'il est poins et que li cloke sonne,  
As heures doit aler en se propre personne,  
Le coer doit avoir net et consciënche bonne,  
Faire toudis ensi c'est vie de vrai monne. 1320
- Moine sommes trestout, nulz ne le puet nÿer,  
Abbet et li cloistrier et tout officÿer.  
Le noir abit portons pour nous humilÿer,  
Se devons pour les mors, pour toutes gens prÿer. 1324
- Li cloistre sont commun pour grans et pour petis,  
En ces livres dou cloistre prent on boins appetis,  
S'aucuns est d'aucun visce nullement irretis  
La troeve des remedes, s'il n'est tous frenetis. 1328
- Quel iestre moine doivent, je l'och, que je le diche,  
Le psaltier bien savoir doivent et leur serviche,  
A faire leur devoir par quoy ne soient niche  
En faire boines oevres soient tout boin compliche. 1332
- Cloistrier, se vous saviés comment vous iestes aise,  
Abbet, offiscÿer, comment sont a mesaise, [64 v°]  
Vous ne m'en croiriés mie, s'est boin que je m'en taise ;  
Les honneurs q'on leur porte c'est chou qui les apaise. 1336
- Chou qu'il sont souverain c'est tous leur avantages.  
Dire doivent premiers as consaulz leur corages,  
Car il doivent savoir un pau plus des usages ;  
A le fois li plus fos tient iestre li plus sages. 1340
- Signeur, se vous saviés que c'est grans biens d'apprendre,  
Et que c'est grans deduis quand il ne convient rendre  
Ne compte ne raison dont on le puist reprendre,  
Pour chou doit bien cescuns a ces livres entendre. 1344
- Considerés ces ordenes q'on dist les mendïans :  
En leurs couvens partout verés estudiäns,  
Es moustiers, en leur messes devotement priäns,  
En abis, en maintiens, sur tous humilïans. 1348

- Il sont signeur dou monde trestout par leur clergie,  
Se n'ont ne fiés ne rentes, je ne say que j'en die.  
En funder ces biaux lieus mettent leur estude,  
Sachiés, li bien rentet ne le feroient mie. 1352
- On m'en a mainte fois pluseur gent rampronnet,  
Disant : « C'est grans meskiés q'on vous a tant donnet ».  
Cil povre mendiant qui vivent d'aumonnet  
Biaux moustiers et biaux lieus ont fait et machonnet ; 1356
- Il doctrint les gens, se sont boin enseigneur,  
De tous estas dou monde sont il voir conseiller,  
Sour tous consaulz souvent tient on le leur milleur,  
Et des gens au bien faire sont il boin evilleur. 1360
- Or sont par tout le monde grandement dilatet,  
Et s'il ont ces honneurs, bien les ont acatet ;  
En siermons, en lectures sont boin et moult patet,  
Religieus rentet sont priés que tout matet. 1364
- Une cose parchoi qui les puet aveuler :  
Ch'est chou car il se voelent de grans joyauls meuler,  
Convoitise ne doit en l'ordene pululer,  
Car de tous leurs estas les poroit reculer. 1368 [65 r°]
- En guerres, en mortores, la gist leurs grans wagnages,  
Se je di voir je preng les curés tiesmoignages,  
Complandre les en oc et as folz et as sages ;  
Car sur leurs gens demandent assés de grans hansages. 1372
- On tot a ches rentés, on leur art leur maisons,  
Il paient les disimes par ans et par saisons,  
Dieus scet s'il leur avient si qu'il soloit raisons ;  
Quand Dieu le voelt souffrir, or nous en apaisons. 1376
- A le fois on leur donne chou q'on prent as rentés.  
De prendre ne les voit nulz homs destalentés,  
De donner as ouvrages c'est bien leur volentés,  
Mais qu'il aient pitances avoecque chou plentés. 1380
- Et quand on leur fait chou dont cantent hautement,  
Services et obseques font moult solempnelment,  
Et pour les ames prient assés devotement ;  
Partie de chavanche prenent la vraiment. 1384
- On ne prent riens sur eaus, ne fait exactions,  
Dont n'est mie merveille s'il font les mantions.  
Que toudis soit ensi, trestout a Dieu prions,  
Et ensi que premiers soient religions. 1388

A present de ches ordenes parler me partirai :  
Quand temps et lieux sera, toudis bien en dirai.  
A parler des noirs monnes saint Benoit me rirai,  
Un pau de chou q'en senc ay dit et pardirai. 1392

*Locutum me fuisse penitet, tacuisse nunquam.*

« De chou que j'ai parlet, dist li sages, me poise,  
De chou que me sui teus n'est drois q'en aie noise.»  
Taisirs plus que parlens toutes gens priés aquoise,  
On fiert plus fort de langhe q'on ne fache de toise. 1396

Blasmer ne voel nullui, bien voel que cescuns sache, [65 v°]  
Mais se je di le voir, qui voelt a lui le sache,  
Pour veritet oïr drois n'est que nulz hom hache,  
Car on doit dire voir tous temps en toute plache. 1400

Or prenge ceste note qui me voelt contredire :  
Pour le droit soustenir on doit souffrir martire,  
Nulz ne doit redoubter grans courous ne grand ire,  
Maiement qui nullui par sen parler n'empire. 1404

Toutes comparisons, c'est voirs, sont haïneuses,  
Si s'en doit on warder car elles sont prilleuses.  
On en fait a le fois pour escaper wiseuses,  
Et s'en fait on par vin q'on doit tenir vineuses. 1408

Trestout chou que j'ai dit, c'est tout pour exemplaire  
Donner a nos noirs moines qu'il voellent ensi faire,  
Et se j'ai cose ditte qui nullui puist desplaire,  
M'entente ne fu mes onques tel cose faire. 1412

*Larga corona satis, nigra vestis, bota rotunda non faciunt monachum, sed mens a crimine munda.*

Li bien large corone, ne li noire viesture  
Ossi li ronde bote, toute telle mesture  
Ne font mie le moine, mais conscience pure,  
Et sen cuer tenir nait vrais moines mait se cure. 1416

Signeur noir moine tout, sachiés que je vous loe,  
Wardés bien q'anemis en ses bras ne vous noe ;  
Ostés ensus de vous dou siecle l'orde boe,  
Par quoy li Sains Espirs dedens vos cuers s'encloe. 1420

Pensés toudis comment al entrer vous voastes,  
Comment de tout en tout au monde renunchastes,



- Et tenir vos corps nés et vos pensees castes,  
A le stabilité comment vous vous loyastes. 1424
- Adont presistes vous le rieu le pour maistresse,  
Cescuns preudhoms tenir doit toudis se promesse.  
Mais de tous empaichier Sathan onques ne cesse ;  
Tost vous aroit tous pris se ne fust li confesse. 1428 [66 r°]
- En prison iestes mis et en obediense.  
A vos abbés devés tout porter reverense,  
Et vous devés warder de keïr en offense.  
On le tient pour boin moine qui de telz coses pense. 1432
- Vous iestes hiretages et gent dou siecle meule,  
Toutes si faites gens li mundes les aveule,  
Car toutes vanités sont partout en che peule ;  
On dist : « Quand une vient elle ne vient pas seule ». 1436
- Ot chou que Sathan dist : « Or tu m'es escapés,  
De ches moines laiens tu m'as estés hapés.  
Se je puis tu seras de mes gens atrapés  
Et en infier seras avoec nous encapés. » 1440
- Toudis doit li boins moines penser a ses pechiés,  
Cescuns par lui meïsmes sent dont est entechiés,  
Nulz ne scet, fors il seulz, s'il est mal alechiés ;  
Cescuns doit bien doubter quand il est manechiés. 1444
- Nuls ne troeve si tost que fait cils qui repont.  
Ches grans yawes on passe par mer ou par le pont,  
Femmes ayment leur gline quand gros oes elle pont,  
Au maistre boins disciples en grand cremeur respont. 1448
- Nous avons a passer moult orible passage :  
Ch'est le mort qui sur tous demande grand hansage.  
Par la convient passer et le sot et le sage,  
Et gentil et vilain, tout doivent le passage. 1452
- A l'autre lés voit on moult de grans assanlees :  
A l'un les blankes gens a banieres levees,  
A l'autre noires gens qui font moult de posnees.  
S'attendent le paiage de dis, fais, et pensees. 1456
- Li pons est moult prilleus et s'est mal apoyés.  
Qui porte grand fardiel, s'il kiet, tost est noyés  
Prouvés vous dont passant q'adont legier soyés,  
Se non avoec les autres vous serés envoyés. 1460
- Moult petis est cilz pons, les nés sont effondrees  
En ches grandes rivieres qui la sont assanlees,

Sans rives et sans fons, se sont grandes et lees, En celles moult de gent ont estet engouleees.	1464	[66 v°]
O mors, li pons hydeus, par ti convient passer, Le passage par ti nulz ne le puet casser, Nuls de ti le paiage ne le puet relaxer, Pour chou fait il malvais grans fardiaus amasser.	1468	
Adont seront sour tous faites grandes aprises Des fardiaus de peckiés, de rikaiches acquises, En ces choses mundaines s'on a ses cures mises, Et de trestoutes oevres et fais de toutes ghises.	1472	
Li tiesmognage boin aront dont leur saison. Li vrai juges volra de tout avoir raison. Par raport de tiesmoins le signeur apais'on, Mais chiuls qui mal a fait ara male maison.	1476	
Taste dont que je veuc, moines, et bien t'avise. Li mors et nuit et jour se hache fort aguise. Anemis toutes eures en infier moult atise, Car par <sup>1</sup> le mort attend des ames moult grand prise.	1480	
Trestous couvient morir, c'est cose moult cierteine, Mais on escape bien quand on voelt le demaine Del Anemy perviers et de se forte kaine ; Ch'est de peckiés mortuels, s'on y voelt mettre paine.	1484	
Religieus cescuns boins eüreus sera Qui de nuit et de jour en tous temps pensera A chou qu'il a promis, adont escapera Toutes peines promises celui qui mal fera.	1488	
A ches religions je voi le siecle traire, Ch'est cose qui bien doit as preudhommes desplaire, Religions et siecles iestre doivent contraire, S'il sont d'acort nulz biens ne venra del affaire.	1492	
Pau voy, mais j'oc bien dire, siecles est trop mués, Tout estat tout leur sens ont de mal aciüés, Et de toutes virtus est siecles desnüés. Religieus, pour Dieu, che siecle respués.	1496	
S'il fu, s'il est en vous, laissiés se compaignie, Comment qu'il vous promet, comment qu'il vous fiestie. De li ne vous venra fors toute trequerie, Ostés le hors tantost, car folz est qui s'i fie.	1500	[67 r°]

---

<sup>1</sup> le ms. donne *part*.

Vous en iestes issut par grand devotïon,  
Quand fesistes jadis vraie profession,  
Et de toutes vos meurs boines convertïon.  
Remuneret serés selonc l'ententïon. 1504

Nulz preudhoms ne se doit tant qu'il vit esmayer.  
Sains Pols dist vraiment q'on doit tout assayer,  
Au bien faire tenir, et dou mal delayer,  
Pau vit on, s'acroit on, tous temps fait boin paiier. 1508

Que plus biel paiement que de ses veus warder,  
Se cuer et ses chinc sens tous les jours rewarder ?  
S'il sont de riens au siecle, q'on les fache tarder,  
Ensi puet on se fin sainement awarder. 1512

Dieus nous fist vraiment, nous ne nos fesins mie,  
Consciënce de moine ja ne soit esmaïe,  
Mais se traiche dou tout a le Virge Marie,  
Et a mort et a vie trouvera sen aïe. 1516

Se j'ai premiers parlet et dit de ces noirs monnes,  
Ch'est bien drois et raisons, car toutes les personnes  
Qui Dieus crient et ayment de consciënces bonnes  
As disiteus souvent partissent leur aumosnes. 1520

Je voy religion en cel ordene cangier,  
Mais jadis l'ai veü iestre bien sans dangier.  
Le bien au mal je voy tous les jours escangier,  
Et nuls homs ne puet vivre sans boire, sans mangier. 1524

Ce vi qu'il souffisçoient moult bien les pourveances  
De vivres, de viestirs certaines ordenances,  
Prouvendes teles queles avoecques les pitances,  
Mais a chiaus qui pourvoient on leur va d'autres lances. 1528

Abbet voelent avoir leur droit, ch'est de raison,  
Et li couvent aussi, de point et de saison,  
Et dou sourplus on fache pourfit a le maison,  
Tout le commun ensi s'on le fait apais'on. 1532

Mais il doivent penser comment il le desiervent, [67 v°]  
S'il font bien leur devoir et Dieu tous les jours servent,  
Anemis de leur fais toutes oevres entiervent,  
Car il de boines oevres se doelent et s'en diervent. 1536

Il demandent<sup>1</sup> toudis sur les boins grand hansage,  
Et perçoivent tantost quand on a coer volage.

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *demande*.

- Qui scet parler a point, on le tient homme sage,  
Se chou qu'il est disoie je diroie le rage. 1540
- De dire toudis d'une bien anuyer poroit.  
J'ai dit de saint Benoit comment tous temps oroit,  
En se cielle tous seus comment il demoroit,  
Et pour toute sen orde Dieu souvent deploroit. 1544
- S'ai parlet des abbés, de chou qu'il doivent faire,  
Et des clostriers aussi ne me peuc mie taire,  
De ches officÿers et de tout leur affaire,  
Si leur prie trestous qu'i ne leur voist desplaire. 1548
- A chou que j'en ai dit m'a meü carités.  
S'il n'est ensi qu'il sieut, certes c'est grans pités.  
Et s'en dire le voir je me sui delités,  
Pour chou ne doit mes dis estre ja despités. 1552
- En l'ordene saint Benoit main'on bien sainte vie,  
On y list, on y cante, qui voelt il estudie,  
S'on demorast es<sup>1</sup> clostres et hors on [n'] alast mie  
Pour voir Dieu ameroit forment cel compagnie. 1556
- On vit jadis el ordene boins et anchiens preudhommes,  
En ces clostres partout des femmes et des hommes ;  
Ch'est pités que si fait a present nous ne sommes,  
Dieus de boines parties scet faire boines sommes. 1560
- Somme de me besoigne c'est dire veritet,  
L'ordene voi trop cangier, s'en ai moult grand pitet,  
Car elle m'a norit des ans grand quantitet.  
Benis soit mes boins Dieus, quand tant m'a respitet. 1564
- Assés dou temps passet de bien dire poroie,  
Mais bien sai, se le voir de tout en tout disoie,  
Grand indignation de pluseurs encourroie,  
Se n'ose d'autrui cuir tallier large coroie. 1568 [68 r°]
- Tout li doit de le main yowel voir ne sont mie ;  
Cuer anchien et coer jovene diversent moult le vie,  
Car li cuer anchien mettent au sens leur estudie,  
Et li jovene pensent toudis a legerie. 1572
- Pour chou les souverains couvient bien qu'il rewargent  
Chou que connus leur est, et leurs subgis tous wargent,  
Et contre l'Anemy d'exemples boins les targent,  
En ce faisant n'aront warde q'en infier argent. 1576

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *est*

- Uns ars qui toudis tent, il est tost afolés ;  
Pensers de jovene coer il est tos envolés,  
Et cuers anchiens par droit de sens est escolés ;  
Je vous di tout le voir se croire me volés. 1580
- A gouverner convient moult grand discretïon,  
Car de sos et de sages an retribution,  
Il y convient souvent faire monition  
Et convient a le fois faire correction. 1584
- Signeur abbet, pour Dieu, premiers vous corrigiés,  
Et pour rendre raison vos comtes abregiés,  
A le mort en sera vos fais moult alegiés,  
Et plus tos en serés avoec Dieu herbegiés. 1588
- Ostés a vo pooir toute maise coustume,  
Toutes desordenanches, et le gesir sur plume.  
Sains Espirs si com vens trestous visces escume,  
Et qui le siert, dou feu de sen amour l'alume. 1592
- Trop milleur que le siecle fait siervir tel signeur.  
On ne poroit trouver plus parfait ensigneur,  
Il ne resamble mie manestreur engigneur,  
Car qui le siert de coer, de tous le fait grigneur. 1596
- Il depent tout de vous, de vo seule personne,  
Ramenés le viés temps, si ferés grand aumoisne.  
Li mors vient et se haste car ja se cloke sonne,  
Et se vous commenchiés il vous sievront vo monne. 1600
- Iestre convient par vous et conduit et menet. [68 v°]  
Je di que c'est vo coulpe s'il sont desordenet ;  
Chou qui n'est bien wardet on dist : « mal est penet »,  
Dont tient du tout a vous se mal sont assenet. 1604
- Biaus parlens plus pourfite que li rigeurs ne fache,  
Et li coer qui sont jovene ne voelent q'on les hache.  
On warde l'entelette que li vens ne l'abache,  
A ses subgis boins abbes toudis custode mache. 1608
- Abbet et li couvent, c'est un corps, che me sanle ;  
Dont se doivent tenir par caritet ensanle.  
On voit appertement, leur habis se resanle,  
En eaus toutes virtus doivent avoir le canle. 1612
- As couvens voel parler et ches abbés laissier.  
Che n'est mie grans sens des gens tant exauchier,  
Que si raisons le donne q'on les puist abassier,

- Nulz ne doit ses paroles fors a point encrassier. 1616
- Uns temps or est malvais, Dieus bien l'amendera,  
Et sains Benois aussi, quand temps et lieus sera.  
De chest siecle cescuns dechut se trouvera,  
Et de ses cuideries bien se perchevera. 1620
- J'ay par devant parlet de diverses materes,  
Des aucunes couvertes et d'aucunes bien cleres.  
S'ay dit de saint Benoit comment fu nos funderes,  
Et de tous les noirs monnes il doit bien iestre peres, 1624
- Car cescuns par se rieule moult bien aprendera  
Comment en tous estas bien vivre devera,  
Et se rieule de vivre la dedens prendera ;  
Qui chou fera, tous temps sages et boins sera. 1628
- Sur toutes autres rieules est li mieulz ordenee,  
Selonc complections fu sagement trouvee,  
En trouvant carités li fu dont assenee,  
En tous les capitiaus fu douce se pensee. 1632
- Moult petit comanda, mais fist monitions ;  
Cescun dona se part apriés professions,  
As prelas, as subgis mist ses intentions,  
Dieus doinst qu'il soit tenu en toutes legions. 1636 [69 r°]
- En tous païs appert comment cescuns l'ordonne,  
Par maintiens dissolus quelz exemples on donne,  
Moult petit j'en excuse blanc, ne gris, ne noir monne,  
Ne de toutes les ordenes generalment personne. 1640
- Rewardons mendians comment il se chavissent :  
Il n'ont nient et s'ont tout, de toutes debtes iscent,  
Chil ouvrier en partie pour eaus des boins dras tiscent,  
S'il estoient rentet, riens n'est qu'il ne fesiscent. 1644
- Se cilz siecles malvais pooit tous temps durer,  
Un petit on poroit mieulz ses mauz endurer.  
Mais il fault, che voit on, se doit cescuns curer  
Q'Anemis en infier ne le puist emmurer. 1648
- Dieus nous en a gietet a point, se sommes sage,  
Compagnier fait malvais toute bieste sauvage,  
Dou siecle compagnier attent on grand damage,  
Folz est qui foit li tient, ne qui li fait homage. 1652
- Mais warge bien cescuns q'en sen coer ne se plante,  
Car il ne fait fors mal en tous les lieus qu'il ante ;  
Et quand gens a dechus, il est liés et s'en vante,

- Ch'est uns grans encanteres, priés que tous il encante. 1656
- Dieu laissier pour le siecle, c'est grans iniquités.  
Religieus siecleus doit iestre despités.  
Pourquoy ? Pour chou qu'il s'est ou siecle delités,  
Qui de li par promesse doit iestre despités. 1660
- On dist : « Une bontés toudis l'autre demande ».  
Jhesucris nos salveres pour nous tous fist offrande.  
Or nos mortefions, car sains Pols le commande,  
Remuneration en attendons moult grande. 1664
- Laisçons che malvais siecle qui toutes gens dechoit,  
Qui nos cuers de ses visces nuit et jour aleçoit,  
Et a Dieu nos tenons qui tous peckeurs rechoit ;  
Ch'est chius qui boins voloires tout errant apperchoit. 1668
- Dieus demande nos coers au moustier maient 1672 [69 v°]  
De tous yestre servis nuit et jour vraiment,  
Et voelt que ses services soit fait devotement,  
Payer voelt les promesses de tous entirement ;
- Car li moustier sont fait pour prÿer et orer,  
La doit on ses peckiés et dou peuple plorer,  
Et en devotïon as heures demorer ;  
La ne puet Anemis coers devos devorer. 1676
- Reposer ou dormir, Dieus le voelt et raisons.  
Pour chou sont ordenees toutes teles maisons.  
Se li corps dort, par droit bien nous en apaisons,  
Dieus voelt que li coers velle par trestoutes saisons. 1680
- Le cloistre doivent tout par espasse tenir,  
Sans maises occoisons tout y doivent venir ;  
La sir, estudÿer, pour l'ordene soustenir,  
Moine noir maient le doivent maintenir. 1684
- En ches livres prent on del ame le peuture  
Qui de temptations n'est onques bien seüre.  
Tous remedes troev'on souvent par Escripture,  
Dont doivent en apprendre moine mettre grand cure. 1688
- On doit trestous les jours tenir collations,  
Car estorees furent par grans devotïons.  
Iestre trestout y doivent sans excusatiïons,  
Faire ne me convient autres monitiïons. 1692
- Ou refintoir doit on prendre la se substanche,  
Prendre trestout en gré sans nulle murmuranche.  
Li coers est plus tos plains trop que ne soit li panche,

- Nulz ne puet avoir peu mais qu'il ait souffissanche. 1696
- Dans abbes doit soignier sur trestout des malades,  
D'eaus visiter souvent ne doit il yestre fades,  
Contre les Anemis bien vigreus et bien rades,  
Si q'en nul de ses monnes ne machent ja leur padés. 1700
- Tout doit yestre commun, nulz ne doit riens avoir  
Fors que selonc le rieule, che doit cescuns savoir.  
Je di hardiement, chius qui tent a l'avoir  
A le mort il pora bien avoir a ravoir. 1704 [70 r°]
- Quand li chiés et li membre sont toudis d'un accord,  
Et ne convient que nulz y fache le raccord,  
Li boins coers as boins yoels toutes heures s'accord.  
On puet dire : « Telz gens n'ont dou cuer le sac ort. » 1708
- Pour Dieu, trestout noir moine, kor alés perchevant,  
Pensés chou que j'ai dit es rimes par devant,  
A malvaises coustumes qui se vont alevant  
Pour l'onneur saint Benoit courés tost au devant. 1712
- Ordenees viestures li sage gent les present,  
Et les desordenanches moult de gent les despresent.  
Pluseur leur consciénches je sui certains qu'il brisent  
Quand conformer au siecle par leurs habis eslisent. 1716
- Viestirs vieus est buriaus, noble viestirs brunette,  
Viestirs monstre moult bien le conscience nette ;  
Brunette le buriel au jour d'ui decokette,  
Desous cescun voit on a le fois amourette. 1720
- Sains Benois nous aprent que le vil nous prendons,  
Et q'a ches choses kieres nullement n'entendons.  
Se viestirs curieus avoir nous y tendons,  
L'uns l'autre de mal faire certes nous aprendons. 1724
- Brunettes, sauvegines les devons nous porter ?  
Nenil nulz ne se doit voir en chou deporter,  
Mais nous pour Dieu servir nos devons cohorter,  
Et al ordene warder tous les jours enorter. 1728
- Tisçus, tascés d'argent noblement clawetees,  
Doivent yestre telz choses de nos moines portees ?  
Nenil voir, car par chou voit on bien leurs pensees,  
S'en dient sage gent : « Che sont gens rassotees. » 1732
- Habit estroit et court, esce si grans plaisanche ?  
Je ne voy que nulz moines de tel cose s'avanche,



- Comment que juvenes coers se volenté en sanche,  
Un jours venra que Dieus en prendra se venganche. 1736
- Dieus voit tout, se scet tout, s'atent, s'est deboinaires, [70 v°]  
Se voit de toutes gens tous les jours leurs affaires,  
S'il voit les maulz laiscier, a bien soit li repaires  
Dont nos donne s'amour, s'enfuit nos Adversaires. 1740
- On dist : « Quand Dieus ne voelt, sains ne puet », c'est raisons.  
Dieus voelt que nous l'amins en trestoutes saisons,  
Et chou que promesins tous les jours nous faisons ;  
Autrement nullement se courouc n'apaisons. 1744
- Au jour d'ui voy castois moult petit pourfiter,  
Cescuns se voelt ou siecle, che voit on, diliter.  
Helas, il est si faultz q'on le doit despiter,  
Mais cescuns l'ayme tant qu'il l'estuet respiter. 1748
- Je le voi si forment les aucuns embrachier,  
Pour nul castoi q'on fache nel voelent encachier.  
Je ne m'en ferai plus ne bouter ne sachier ;  
Puis qu'il plaist, or s'i voisent toutes gens enlachier. 1752
- Et quand Dieus voelt souffrir, nulz ne me puet reprendre,  
Assés mieus me vauroit uns boins taisir apprendre,  
On prise plus assés le donner que le prendre ;  
Des sciences vault mieus li retenirs que vendre. 1756
- On se voelt conformer au jour d'ui, dont c'est hontes,  
A ches nobles signeurs, ces princeps et ches contes.  
Sathan prendera bien principal et les montes,  
Or s'avise dont bien qui doit faire ses contes. 1760
- Toudis dire le voir poroit bien anuyer.  
Or wargent bien le siecle chevalier, escuyer,  
Nos mestiers est orer, studÿer, Dieu prÿer,  
Et dedens et dehors partout humilÿer. 1764
- Nous fumes a premiers sur povretet fundet,  
Or nous sont moult de bien, si q'on voit, habundet.  
Dieus voelt yestre servis de nait cuer et mundet,  
Quand la dou Saint Espirs voit le don redundet. 1768
- Or ai dit et rimet longhement de noirs monnes.  
De cel habit voit on moult de boines personnes,  
Et qui moult souvent ont pour mendians rampronnes, [71 r°]  
A mes parlars volrai bientos mettre les bonnes. 1772
- Se nos ordenes estoit tous d'une volentet,  
Selonc chou qu'il y sont de boins engiens plentet,

- Et q'on est en tous lieux bien dotet et rentet,  
De trestoutes sciences seroient avencet. 1776
- Mais envie malvaise qui tous biens contrarie  
Met en coers envieus q'on ne s'accorge mie  
Que nulz voist as escoles ne que nulz estudie,  
Pour chou q'avoir volroient sur eaus le signerie. 1780
- Et che fait li Maulfés qui toudis biens empeiche.  
Quand empeichiés les a, s'en maine grande leiche,  
Car il ne voelt que nulz a bien faire se maiche,  
Et chou q'on a promis nulz preudhons ne l'empeiche. 1784
- S'en sont li monastere tout partout desnuet  
De sens et de maintien, de tout conseil muet,  
Car se par le clergié fuscent sens accüet,  
Tout mal et trestout visce seroient respuet. 1788
- Rewardons autres ordenes mendians et rentés,  
Comment il sont trouvet de boins clers grans plentés.  
Hé, l'ordene saint Benoit, tout sage, lamentés,  
Quand ensi par envies desnues les sentés ! 1792
- On voit par no saint pere pape Clemenc sizime  
Comment par les escoles Dieus les boins clers sublime ;  
Dou pourfit des escoles, nulz ne scet le centime,  
Dont soient empeichant tresbuschiet en abisme. 1796
- Li papes Benedic, ses boins predecesseres,  
Qui fu par devant lui nos souverains sains peres,  
[Et]<sup>1</sup> de constitutions fu soutuilz ordeneres,  
S'ordena des noirs monnes et de leurs monasteres, 1800
- Et par ses ordenances sera tantost sceüt  
Comment tout yestre doivent et pris et esleüt  
Li moine studiant, et comment pourveüt ;  
Or en fachent partout noir moine leur deüt. 1804
- Honneurs, tous biens, tous sens certes habundera [71 v°]  
En trestous monasteres la bien on le fera,  
Se fardelet cescuns devant Dieu portera.  
Se concluch et fai fin ; chou q'iestre doit sera. 1808
- Tout vient a boine fin q'on fait a boin entente.  
Chou que j'ai fait devant, al ordene le presente.  
D'infier soient wardet et de toute tormente  
Tout moine qui sievront de saint Benoit le sente. 1812

---

<sup>1</sup> lacune dans le ms.

**Explicit des noirs moines del ordene saint Benoit.**

Soions trestout certain que Dieus remunerera Soit le bien, soit le mal, chou que cescuns fera. Devant Dieu tous ses fais cescuns aportera Et selonc les desiertes li vrais Dieus jugera .	[72 r°] 1816
Or s'avise cescuns, et dont bien se rewarde, Comment trestous les jours Dieus se taist et s'awarde, Et monstre par sanlant qu'il ait chiere cowarde De punir les malfais, quand de jugier se tarde.	1820
Et che fait Dieus pour chou que peckeur se retournent Et pour laissier le mal a bien faire se tournent, Et q'en leurs consciences boines virtus enfournent : Ensi puniscions et jugement sejourment.	1824
Dieus volroit tout salver, nullui ne voelt perir; Trestoutes boines oevres pres est de remerir, Dolans est quand justice les perviers fait ferir; Trop mieulz que le punir, les volroit enchieir.	1828
Helas, trestout peckeur, pourquoi ne rewardés Le jugement que vous pour vos fais awardés? Repentés vous et tost, et de peckier tardés, Que paradis de vous ja ne soit escardés.	1832
Trestout religieux, amés Dieu, cremés honte, Par quoy trestous orghieuls humilités sourmonte. Soyés en Dieu siervir trestout roy, trestout conte, Autrement ne porés a Dieu rendre boin compte.	1836
Laissiés cel malvais siecle ses oevres maintenir, Ne le souffrés pour riens avoecques vous venir, Car s'il puet, vraiment il se volra tenir; Le mal avoec le bien ne devés soustenir.	1840
Entre vous et le siecle doit avoir differense, Car tous chiaus qui Dieu servent on porte reverense, Et li siecles trestous a ses volentés pense: Pau criement Dieu courchier, n'encourir en s'offense.	1844

[72 v°] [miniature : un prêtre et des religieuses. ]

## 2. [Nonnains]

A glorieuse Virgene, dame sainte Marie, Apriés Dieu vous avés sour trestous signourie, Sur toutes creatures vous yestes exauchie; Tout chou vous a fait Dieus pour humaine lignie.	1 4	[73 r°]
Trestout estiens perdu quand il vous envoia Par l'angele le salut, et chou nous ravoia. Li Sains Espirs en vous ses grasces ottria, Et vos cuers virtueulz toudis s'umilia.	8	
Dont est humilités li virtue souveraine. Ch'est celle qui peckeurs a Dieu souvent ramaine. O Virge glorieuse, vous fustes premeraine Qui trovastes doucheur de le vraie fontaine.	12	
Li sainte Trinités soutieument ordonna Que Dieus li Fiulz en vous nuef mois s'emprisonna. La prist le car humaine, dont salut nous donna; A le fin pour peckeurs a mort l'abandonna.	16	
Virge mere, vo fil et vo pere portastes, A trestous les foyables leur salut aportastes, Et sans corruption, virge vous enfantastes ; Toudis virge devant et apriés demorastes.	20	
Dieus est tout, Dieu fist tout, fors peckiés seulement. Tous seus est boins, sans fin et sans commenchement ; Wardant virginitet, par vous enfantement Fist vrais Dieus, et vrais hom en issi vraiment.	24	
Comparee vous yestes as precieuses gemmes, Siervir vous devons tout, specialment les femmes. Devant estoient sierves, par vous sont ore dames, Bien se doivent warder de trestoutes diffames.	28	
Quand no redemption Trinités machonna, Le persone dou Fil a le femme donna, Dou Saint Espir conchut, onques riens ne sonna ; Sen corps pour les peckeurs Dieus li Filz aummosna.	32	
Tout coer devot se doivent de pekiés descombrer. Nulz ne puet les virtue de le Virge nombrer, Car li virtue divine si le volt obumbrer Que peckiés ne le peut nullement encombrer.	36	[73 v°]

Humilités en li fu sur toutes trouvee, Humle tous temps estoit en dis, fais et pensee. Virgene, mere, fille, tele nous fu livree De Sainte Trinitet qui de li s'est paree.	40
Esleute fu de Dieu pour prendre car humaine Le personne dou Fil en sen corps, qui le peine Souffri pour ses amis delivrer de le kaine Dou pervers Luciffer, qui tout ot en demaine.	44
Dont Dieus li Fiulz, Jhesus, vrais hom et fiulz Marie, Delivra par se mort toute humaine lignie, Voire tous cheaus et celles qui sont de se partie, Qui vivant ou morant ont tenu sainte vie.	48
Paradis estoit wis d'umaine creature Quand Jhesus y monta, qui dont l'i porta pure. Unie fu du tout a divine nature, Ou fil Dieu Jhesucris, qui de nous tous a cure.	52
Ore est lassus Marie souveraine roÿne. Ch'est drois, c'est li fontaine de tous biens et orine, Pour sen humiliet l'aime Dieus d'amour fine, Onques pour tous peckeurs a prÿer Dieu ne fine.	56
Et s'est li souveraine, de Dieu rapaiseresse, De rapieller peckeurs est li droite maistresse, Mais q'on li tiegne bien ses veus et se promesse; D'empetrer tous salus, heure nulle ne cesse.	60
Dont ont bien femmes toutes de li biel exemplaire, Toutes celles qui voelent a leur createur plaire; Toudis a li se doivent de devos coers retraire, Bien seront receütes, car moult est deboinaire.	64
Theophilus le sceut quand il se mesusa : A le Dame se traist, et ses fais acusa, Et de tous ses meffais li dame l'escusa; Onques voir a nullui confort ne refusa.	68
Or nous y traions dont, peckeur et peckeresses, Et cescuns et cescune li tenons nos promesses: Trestout religïeus, et abbet, et abbesses, Specïalment nonnains puis qu'elles sont professes.	72
Al estat des nonnains ay mise me pensee, Pour chou que je voy bien que cilz estas agree A le Virge Marie, car moult en est loee.	[74 r°]

S'en dirai me pensee que lonc temps ay celee.	76	
Bien me voel aviser comment j'en parlerai, Car je sui bien certains, ja si peu n'en ferai Que rampronés moult fort de pluseurs n'en serai; Selonc me petit sens si m'en aviserai.	80	
Religieuses dames, vous fustes estorees Pour chou que vous fussiés dou siecle dessevrees. Yestre doivent toudis nuit et jour vos pensees A le Virge Marie dont yestes honnerees.	84	
Toutes ne poés mie warder virginitet, Mais le casté de coer, de corps, en veritet Commande li vrais Dieus qui de tous a pitet, Et se voelt que sur tout on ait humilitet.	88	
Che note vos habis, se bien les remirés : Jamais d'orghilleus cuer ne seroit desirés. Rewardés Escriptions, tous les biens y lirés, Onques n'est bien senés li coers quand est yrés.	92	
Se vous volés un peu mes paroles entendre, Comment que petit sache, se porés bien la prendre D'eskiwer moult de coses dont on puet gens reprendre; Toudis fait boin un peu de qui que soit aprendre.	96	
Vous portés les noirs veus apriés professions : Ch'est d'umilitet vraie significations. Li noir veu monstrent bien boines intentions, Car che sont les banieres de vos religions.	100	
Li maintien monstrent bien s'elles sont bien aprises, Car dedens et dehors yestre doivent rassises. Tost voit on s'elles sont en noviscetet prises; On en voit aujour d'ui partout de maintes ghises.	104	[74 v°]
Leurs deforains maintiens monstre bien leurs pensees, S'elles les ont au siecle, s'elles sont ordenees. Les pensees de femmes ne sont mie celees ; Onques nulz biens ne vint de nonnains embisees.	108	
Pour Dieu, toutes nonnains, pensés as ordenanches Q'on vous monstra novisses, quand fustes en enfanches. Prendés en chés doctrines trestoutes vos plaisanches, Le siecle boutés hors, et toutes ses beubanches.	112	
Vous savés bien comment vous fustes maintenues, Et comment par lonc temps on vos tenoit en mues. Wardés vos consciences, q'elles ne soient nues		

- De virtus, si serés a Dieu moult bien venues. 116
- Flere, loqui, nere statuit deus in muliere.*
- Plorer, parler, filer, femmes l'ont de nature.  
Plorer devés peckiés d'umaine creature,  
Parler devés toudis de biens et d'escripture,  
Filer devés souvent, s'arés boine viesture. 120
- Offisces de nonnains, c'est souvent Dieu prÿer.  
Parler doivent si peu qu'il ne puist anuyer.  
Toudis d'aucun ouvrage se doivent sonnÿer,  
Et se doivent toudis partout humilÿer. 124
- Dou bien doit on souvent dire des boines notes,  
Paroles veritavles valent mieulz que les sotes.  
Le serment de boins moines il jurent : « Par nos botes ! »,  
Assés plus que cil homme les femmes sont devotes. 128
- Dieus et trestoute gent present le nonnain coie  
Quand le cloistre bien tient, et peu va par le voie.  
Mais je les voic aler souvent, dont moult m'anoie;  
Se plus closes estoient, moult joyans en seroie, 132
- Car che seroit par Dieu li pourfis de leurs ames  
Et s'en osteroit on un grandment de diffames. [75 r°]  
Mais trop malvairement on puet castÿer femmes,  
Car au jour d'ui partout se portent comme dames. 136
- Anchienement estoit partout humilités,  
Li siecles et li mundes de nonnains despités.  
Leurs cuers n'estoit en riens fors en Dieu dilités,  
Es abbeÿes n'estoit nulle fecundités. 140
- Devote gent jadis les fisent estorer  
Pour nonnains en leurs clostres, en leurs lieux demorer,  
Devotement as heures<sup>1</sup> canter et puis orer,  
Filer quand poins seroit, mains parler que plorer. 144
- Pour chou les boines gens leurs enfans y mettoient  
Et les anchienes dames pour Dieu les rechevoient,  
Et en grande cremeur moult bien les apendoient,  
Et les bien doctrinees, quand poins estoit, viestoient. 148
- Ensi furent fundees des nonnains ches abbeyes,  
Et de boines persones et saintes raemplies,  
Qui vagant par parens souvent n'aloient mies

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *heureus*.

- S'il n'estoit grans besoins, et c'estoit peu de fies. 152
- Hé gratieuse dame, virge sainte Marie,  
Jovene fustes jadis moult saintement nourie,  
Seule souvent estiés, par rues n'aliés mie,  
S'en fustes dou salut del angle plus marie. 156
- Gabrÿel vous trouva seule par nuit orant,  
Et l'umaine lignie perdue deplorant.  
Se fist avoecques vous un pau de demorant,  
Le salut vous noncha, dame, vous decorant. 160
- Hé, tresdouches nonnains, ensiwés dont le sente  
De celle doulce dame, celle royne gente,  
Car moult fait a cremir des anemis li tempte  
Et d'infier la desous li hideuse tormente. 164
- Or pleust au douc Jhesu nonnains ensi fesissent,  
Que par jour et par nuit al orer se mesissent,  
Toute stabilitet promise bien tenissent,  
Leurs autres veus aussi tous jours acomplissent. 168 [75 v°]
- Or est tout autrement, je ne m'en puis plus taire,  
Mais je prie pour Dieu qu'il ne voelle desplaire,  
Se je di chou que j'och dire de leur affaire ;  
Et se biens ne m'en vient, mal nulz ne m'en doit faire. 172
- Es maisons de nonnains aucun sont bien venut,  
Et as gens festÿer n'a nul regne tenut.  
On y va volentiers et souvent et menut,  
Mais mieulz sont festÿet jovene que li kenut. 176
- On maine bien les gens es lieux de le maison,  
Par prendre le congiet les bieles apais'on ;  
Et par chou moult souvent on a bien occoison  
De dire chou q'on voelt, mais q'on fesist raison. 180
- Comment seront wardees femmes qui ruseront ?  
Souvent as gens rusés parront, responderont,  
Des lainschiaux de blanc fil, plorois et chins denront  
En non Dieu, li coerchon apriés s'en senteront. 184
- Pourquoy ? Sachiés de voir, amours en naistera.  
Quele? Certes tele que ja bien ne fera  
Celli par aventures qui la s'aquointera,  
Car a le fin dechieute je tieng s'en trouvera. 188
- Doit on l'amour de Dieu pour un homme laissier ?  
Ch'est de si haut si bas q'on se voelt abassier !



De follement amer on se doit delaissier, Car tel cose se voelt moult souvent rafrescier.	192	
Tel amand font samblant de tenir leur convent, S'envoient messagiers et menut et souvent. Tost sont nonnains levees, s'elles sont en couvent, Car leurs coers leur volette comme cochés dou vent.	196	
A ches messagiers prennent lettres ou tavelettes ; La dedens sont escriptes paroles d'amourettes. Hé, tresdoulces nonnains, vous toutes qui chou faites, Wardés que ne perdés del honneur vos florettes.	200	
De ces sotes amours les frequentations Vous tolent moult souvent toutes devotions, Et si vous font haïr vos lieux, vos mantions ; La sont tout vo penser et vos intentions.	204	[76 r°]
Si prendés des congiés moult souvent sans raison, Mais amours vous semont, qui toudis voelt saison Que vous ayés souvent d'aler hors occoison, Et chou vous fait laisser a le fois vo maison.	208	
Au jour d'ui ces nonnains voelent yestre moult cointes, Toutes sont loyemieres, se sont pluseurs accointes. Si fait on des amours, desordenances maintes ; Helas! Jadis estoient des nonnains pluseurs saintes,	212	
Car Dieus estoit amés et li siecles laissiés ; S'estoit orghieulz partout en toutes abassiés. Or a siecles les cuers a li si fort sachiés Q'en ses las les a tous si q'on voit enlachiés.	216	
Se chilz siecles presens deust durer longement, Et q'on fesist ensi si q'on fait vraiment, Il vaulroit mieulz assés a gens d'entendement Li morirs que li vivres, jel di certainement.	220	
Religieuses dames d'abis, de coers volages, N'esse mie meskiés qu'il convient vos outrages Porter les autres dames, qui sont boines et sages? Vous monstrés que soyés toutes de grans parages.	224	
Dames emparentees ont un pau d'escusanche, Mais que ne fachent mie grande desmesuranche ; Par les parens d'aucunnes li maisons en avanche En aucuns lieux, sur chou vit on en esperanche.	228	
Or avient a le fois en aucunnes maisons Q'elles en sont kierkies, se n'est mie raisons.		

Mais puisk'on ne s'em plaint, or nous en apaisons, Ja de si faite cose partie ne faisons.	232	
Dames religieuses, blankes, noires et toutes, Vous donnés a parler a ches gens et des doubtes, Car quand on voit de vous hors de vos lieux les routes, Li fol ont tantost dit : « Or rewardés ches gloutes,	236	[76 v°]
Elles deüssent sir quoies en maison, et filer, Pour rekeudre leur wimples eswilles enfiler. Or yront par moustiers de piler en piler, Les detailleurs feront leurs pillles despiler,	240	
S'acateront fins dras pour elles cointoyer ; Puis vont a warcolés, si les font desployer, Se vont en ces joyauls leur argent employer ; Bien scevent ou boin fait aler esbanoyer.	244	
Li pappes feroit bien se tost les enclooit ; Assés tost le feroit, se parler nos ooit ». Che samble que cescuns le feroit, s'il pooit, Pour chou que d'iestre coie nonne jadis vooit.	248	
Les jovenes sont d'accort, se sont toutes maistresses, Souvent pour leur congies travaillent leurs abbesses; Se fallent au moustier, as heures et as messes. Hélas, que souvent vont encontre leurs promesses!	252	
A leur volenté voelent avoir le celleniere Me dame le prevoste, me dame le boursiere, Priouse, souppriouse, me dame l'osteliere. Chiertes je voy qu'il va tout chou devant derriere.	256	
En nom Dieu je les voy toutes a un fuer mettre, Celles qui riens ne sevent, celles qui sevent lettre, Si se voelent les jovenes de trestout entremettre. On voit bien blanke nive de caut soleil remettre.	260	
Or font prendre congies peres, meres, parentes, Se voelent ces nonnains avoir cescune rentes; Et s'elles ne les ont, se mainent grans tormentes, Et tant font que pluseur viennent a leurs ententes.	264	
S'il dient : « C'est pour chou, nos maisons apovrissent, Li corps partout des gens moult forment affoiblissent ». Non est, mais c'est pour chou qu'elles plus souvent issent, Les drois chou deffendans soutieument aveulissent.	268	
Je cognoisc, et voirs est, nonnains ont moult a faire, Car en leurs monasteres de gens a grand repaire.		[77 r°]

- Mais s'on pooit ches frais sans damage retraire,  
On poroit un petit amender leur affaire. 272
- Toutes voies fait boin warder se consciënche.  
Yestre propriétaire, c'est malvaïse semenche.  
Canon et li droit dient que c'est moult grans offense  
S'on puet avoir ces rentes ; je n'en sai le sentense. 276
- S'il fust ensi qu'il sieut, autre cose diroie,  
Renter religïeus ja ne l'accorderoie,  
Car on voit tous les jours comment on s'en desroie;  
De bien warder les veus che n'est mie li voie. 280
- On soeffre moult de coses pour leur necessitet,  
On a de povres gens moult petit de pitet.  
S'on n'est honniestement, on est tost despitet,  
Mais il fait boin warder toudis stabilitet. 284
- He tresdoulces nonnains, vos espeus s'apareille,  
C'est chius qui ne dort onques, c'est cilz qui toudis veille.  
Si message vous crient, or extendés l'oreille,  
Car il vos vont nunchant une doulche merveille. 288
- Or tost venés avoecques : del espeus et l'espeuse  
Yestre ceste nouviele vous doit moult amoureuse,  
Cescune boine nonne doit iestre curïeuse  
Que la ne faille mie, s'en doit yestre songneuse. 292
- Pour l'amour del espeus vous yestes en prison,  
En l'amour gratïeuse de devos cuers pris'on.  
En fiestyer l'espeuse ne doit avoir muison,  
Et en l'espeus prent on toute boine poison. 296
- Une comparaison fait Dieu en l'Ewangille.  
As Ewangilles sont tout cristien fiulz et fille,  
Souvent pour Dieu servir devos coers se corps sille,  
Persone qui Dieu sert toudis se tient pour ville. 300
- Le royaume des cieus a .X. virges compere.  
Ceste comparaison aucun tienent amere,  
A le fois avient bien autrui fait q'on compere,  
Et se debatent bien et les suers et li frere. 304 [77 v°]
- Les chinc de ces .X. virges Dieus « sotes » les appielle,  
Les autres chinc « senees », ch'est une grasce bielle.  
Virge sainte Marie de Dieu se dist ancielle ;  
Chius dis a trestous fu pourfitable nouviele. 308
- Les chinc sotes leurs lampes present, en laissant l'ole :  
Le bien faire souvent oublie femme fole.

- Toudis a le cuer vain, et se pensee vole,  
Se monstre quel pourfit elle fist a l'escole. 312
- Leurs lampes, et del ole, present les chinc senees :  
Toudis des sages dames sont maisons bien parees,  
Les sages en leurs fais sont souvent avisees,  
Des sages et des sotes se font bien assanlees. 316
- Or avint des .X. virges qu'elles sont endormies,  
Mais se les sages dorment, leurs coers ne dormoit mies,  
Car elles sont soigneuses ; se sont tost esvillies.  
Les sotes sont preceuses et mal appareillies. 320
- Tout droit a mie nuit ont haut crÿet message :  
« Or tost, esvilliés vous, et li sot et li sage,  
Veschi l'espeus qui vient dou souverain parage,  
Hastés vous dou venir pour avoir l'avantage! » 324
- Tout errant ces .X. virges se sont toutes levees,  
As lampes sont alees, si les ont aournees.  
Les lampes des chinc sages estoient alumees  
Et celles des chinc sotes furent wides trouvees. 328
- Or ont les sotes virges as sages supplÿet :  
"L'ole, suers, nous avons nichement oublÿet,  
Nos lampes sont extintes et on a ja crÿet ;  
Or nous donnés du vo, ne nous soit denÿet !" 332
- Les autres respondirent et bien et sagement :  
« Bielles suers, nous avons del ole voirement,  
Mais a vous et a nous suffiroit maisement,  
Nous en avons pour nous assés petitement. 336
- Mais alés as vendeurs, assés en trouverés,  
Dou boin argent avés, bien en acaterés. [78 r°]  
Errant se vous volés revenues serés,  
Vos lampes alumees avoec nous porterés. » 340
- Tantost en sont alees trestoutes esmajës.  
Veschi l'espeus qui vient a grandes compagnies,  
S'a trouvet ces chinc virges toutes appareillies ;  
A noeces sont entrees avoecques li moult lies. 344
- Li portier tout errant ont les portes fremees.  
Adont vinrent les sotes qui s'estoient hastees<sup>1</sup>,  
A l'espeus hautement et fort sont escriees :  
« Sire, faites ouvrir, car nous sons oubliees! » 348

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *hastes*.

- L'espeus a respondut : « Alés vous ent, amies,  
Soyés toutes certaines, je ne vous cognois mies,  
Amet avés autrui, cil vous fachent aÿes,  
Fallit avés chassus avoir nos compagnies. » 352
- Religieuses dames, pensés a l'exemplaire  
Que Dieus par l'Ewangille vot a nous et vous faire.  
Combien q'on ait meffait, on se doit a lui traire,  
De peckiet li warder et de tous maulz retraire. 356
- Tous nos convient morir et si ne savons l'eure,  
Nos juges dissimule, s'atent et si demeure.  
Hélas je doubte tant que l'eure ne soit meure,  
Que li mors viegne tost, et trestous nous fourkeure ! 360
- Mes pensees me font souvent avoir martire,  
Car je pierc men walesch, se bien l'osoie dire.  
On ne s'amende riens, ch'est chou que je remire,  
Se voy que tous les jours attendons de Dieu l'ire. 364
- Ches virges devant dittes deus estas senefient :  
Unes les sages dames qui toudis a Dieu prient,  
Et les autres les sotes qui tous jours se cointient,  
S'en parolent les gens et moult de coses dient. 368
- Ches lampes au jour d'ui sont elles alumees ?  
Oïl en aucuns lieux, selonc les renommes :  
Pluseurs en sont extintes par diverses contrees,  
As maintiens voit on bien les foles, les senees. 372 [78 v°]
- Dames, toutes vous yestes a vo saulveur espeuses,  
Lui servir et amer soliés yestre songneuses,  
Et de s'amour warder moult forment curieuses,  
Et Dieus vous tenoit toutes amies prescïeuses. 376
- Or est tout autrement : Dieus est mis par derriere,  
Se sont li coer cangiet, endurchit comme pierre.  
Femmes ont par nature le pensee legiere,  
Se desplait au jour d'ui moult de gens leur maniere. 380
- De predications et des gens castÿer,  
Dont on voit les boins clers souvent ensonnÿer,  
Comment cescuns doit vivre, Dieu servir et prÿer,  
On n'en fait nient plus compte que de kiens abayer. 384
- Sour toute gent de Glize li seculer parollent ;  
On ot bien tous les jours comment li parler volent,  
Le boin renon d'aucuns a leur pooir retollent,  
En mesdisant d'autrui leurs armes moult afollent. 388

Aucun se vont disant : « Oés ces sermonneurs, Il nous voelent trestous du no faire donneurs, Il n'aiment fors les dons et avoir les honneurs ; S'en voit on des pluseurs grand avoir reponneurs. »	392	
Dames religieuses, se vous souvent oyés Chou q'on dist des pluseurs, certaines vous soyés Li cuers des boines dames en seroit esmayés. Li siecles de pluseurs se tient mal apayés.	396	
Et pourquoi? C'est pour chou q'on les voit tant aler Et q'on voit en ches kars ces choses enmaler, Et par mons et par vaus monter et avaler ; Se souhaid'on souvent leur visage haler.	400	
Vous n'iestes mie seules qui soyés deparlees. Trestout en ont leur part en trestoutes contrees. Les gens de Sainte Glise petit sont deportees, On plaint chou qu'il ont tant, que si bien sont rentees.	404	
Le cause nulz ne scet fors que Dieus seulement, Mais j'ose moult bien dire pour voir certainement Que s'on faisoit ensi q'on fist anchienement, Les choses en tous lieus yroient autrement.	408	[79 r°]
Plus pourfitent exemple que ne fachent paroles. S'on dist et on ne fait, che sont choses frivoles. Pour chou li seculer en tiennent leurs escoles, S'en murmurent aussi gens sages et gens foles.	412	
Petit voy, mais j'och bien a le fois des rampronnes, Parler sur tous prelas, sur priestres, sur canonnes, Sur abbés, sur abbesses, sur nonnains et sur monnes, Generalment sur toutes de l'Eglise personnes.	416	
Au coer me vient souvent un grandment de pensees. Je tieng que ces personnes sont pour chou deparlees Q'on les voit enrikir, s'en sont envies nees ; Jadis n'estoient mie si forment rampronnees.	420	
Si voit on au jour d'ui ces maintiens, ces beubanches, En viestirs et en tout ches grans desmesuranches : Che sont de vanitet grandes senefianches, Pour chou li seculer vont ore de telz lanches.	424	
Bien penser, pau parler, che doivent faire sage. Mais on voit tant de choses q'on devient tout ramage. Qui le kien voelt tuer, on li mait sus le rage, De parler sur autrui fait on souvent outrage.	428	

- On dist, qui de boins est, que toudis souef flaire,  
Assés plus que le fel on ayme deboinaire.  
Che dit on : « C'est grans biens qui peut peckeur retraire,  
Il n'est si grans honneurs tous temps que de bien faire. » 432
- Trestoute gent moult prisent le boine renommee,  
Ch'est drois, car boins renons a toute gens agreee.  
Les boines femmes ont tous temps boine pensee,  
Il n'est si bielle cose que de femme senee. 436
- Hé, trestoutes nonnains, or souvent rewardés  
Que selonc vos dessertes loyer vous awardés.  
Vos ordenes, vos estas songneusement wardés,  
D'aler, de vous monstrer, d'acointier gens tardés. 440 [79 v°]
- Tout avons a warder nos honneurs et nos ames,  
S'en doivent moult songnier religieuses dames,  
Car il n'est si grans hontes que keïr en diffames ;  
En aucunes abbeyes, si c'om dist, en vient blasmes. 444
- Mais che n'est mie voirs tout chou que les gens dient :  
De boines gens souvent li malvais en mesdient,  
Se sont foles persones qui de telz gens se fient,  
Qui tous temps mal pour bien as autres senefient. 448
- Pour chou ne doit on mie croire legierement  
Les paroles q'on ot les gens d'entendement,  
Car mesdisans parolent toudis malvaisement ;  
S'en sont en grand peril, s'Escripture ne ment. 452
- Comment que je ne sache les gens bien doctriner,  
Se puis jou bien mes sens a tous bien encliner,  
Les biens en mi tenir et les maulz decliner;  
Toudis doit on le mal de li dou tout miner. 456
- Se je di des nonnains chou que j'och d'elles dire,  
Pour chou ne doi ge mies encourir en lor ire,  
Car m'entente n'est mie que de riens les empire,  
Mais je ne puis celer chou que mes cuers ot dire. 460
- Ch'est voirs, li cuer de femmes sont legier comme plume,  
Et li tisons arsés<sup>1</sup> legierement alume,  
Boins keus se poisson piert quand a point ne l'escume,  
Chieus est tost escaudés qui caude cose hume. 464
- Quand je remir ces choses, je ne me puis tenser  
Que de chou que j'en senc je n'en di men penser.  
Toudis fait boin le bien qui le set dispenser,

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *arsers*..

- Mais on se doit warder de gens trop offenser. 468
- Les choses devant dites sont toutes véritables :  
A cheaus qui les entendent sont un peu délitables,  
Mais, à me petit sens, sont elles pourfitables?  
Or enteng se c'est voirs ou que che soient fables. 472
- Femmes sont tost déchies se paroles ascoutent, [80 r°]  
Sage, que ne se brûlent, ensus dou feu se boutent,  
De perdre leur honneur si com keus signeurs doutent,  
Se se wardent, sur elles toutes grâces dégoutent. 476
- On se doit disposer pour grâce recevoir.  
Par plusieurs écritures en scet on bien le voir,  
Nulz hom ne puet le femme s'elle voelt decevoir,  
Cescune le puet bien tous les jours perchevoir. 480
- Ne tenés à ces hommes seul à seul parlement.  
Amours sotes se font assés légierement,  
À leurs paroles sont toutes d'accointement,  
Déchies vous serés se les crés vraiment. 484
- Mais amés Dieu de coer et le religion,  
Se tenés les promesses de vo profession.  
Ostés de ce faulz siecle le frequentation,  
Fabrikiés tous les jours es chieus vo mantion. 488
- Pour chou fustes vous toutes en ces abbeyes mises,  
Et au commencement del ordene bien aprises.  
Wardés que ne soies de vanitet reprises ;  
On piert tout sen boin los moult tost par maintes ghises. 492
- Soyés toutes certaines, quand alés par cauchies,  
Que les gens vous rewardent comment yestes cauchies,  
Comment de vos habis vous yestes cointiies,  
Des paroles malvaises en ont tantost lanchies : 496
- « Rewardés ces nonnains, comment resambent fees :  
Assés mieulz q'autres femmes elles sont acemees,  
Or yront par ces rues, si seront rewardees,  
Ch'est chou q'elles convoitent que bien soient beees. 500
- Dieus, k'elles sevent bien ces hommes fiestyer!  
Or ont laissiet le cloistre, se vont esbanyer,  
Mieulz leur vausist pour elles, pour le peuple pryer,  
Que d'aler leur amis d'elles ensonnyer ». 504
- Or feront des tintins gens de plusieurs manieres  
Des autres esbanois dont elles sont mesnieres. [80 v°]  
Mieulz vaulroit qu'elles fussent un petitet plus fieres



Que chou que vont monstrant leurs manieres legieres.	508	
Aucun qui les compaignent a le fois s'en mespaient, De chou q'on leur voit faire un petit s'en esmaient. Se les vont convoiant, et moult bien les assaient, Mais de parlars sauvages en deriere les paient.	512	
Se doit on rewarder comment on s'esbanie, Et se fait boin cognoistre toudis se compaignie, Maiement qui ne voelt ne mal ne vilenie, Moult de gent ont a non que folz est qui s'i fie.	516	
Ch'est grans meskiés s'on laist l'amour Dieu pour ce monde, S'est pités que li maulz plus que li biens habunde. On doit moult redoubter le dure mort secunde, Se doit cescuns warder sen corps et sen coer munde.	520	
Mundes, cars, anemis font des temptations. Ches trois coses souvent tollent devotions, S'on ne resiste fors es preliations ; Consciences et coer en aront lesions.	524	
Se j'ai de riens mentit, as gens je m'en raporte. D'autre cose parler a present m'en deporte, Car on diroit tantost que j'ay tieste trop forte. A Jhesu men sauveur de tout me reconforte.	528	
En toutes regions sont fundees abbeies ; La femmes sont rendues a bielles compaignies. Pluseur sont enrikies, et pluseur apovries ; Selonc chou q'elles sont, yestre doivent servies.	532	
On doit faire partout selonc le temps temprure , Car cose qui se fait par sens et par mesure, Ch'est cose qui se tient, et qui longement dure ; Se doivent avoir toutes le conscience pure.	536	
Ces maisons de nonnains tient on pour ordenees Quand ordenes est tenus et que bien sont rieulees, Et que les dames sont sages, coies, senees. Li bien leur multeplient, s'en sont moult honneures,	540	[81 r°]
A l'encontre de celles qui vont souvent par rue, Q'on voit bien q'elles sont de maison dissolue Et q'en leurs lieux n'est mie le rieule bien tenue ; Pluseur gent qui les voient les souhaitent en mue.	544	
Certes, c'est grans honneurs de tenir ses promesses, D'obeir les subgis as abbés, as abbesses, D'iestre toudis s'on puet as heures et as messes;		

Devotes doivent yestre toutes nonnains professes.	548
Sainte Glise partout en est moult bien paree, Toute religions est en pluseurs trouvee, Car en maintes maisons est ordenes bien wardee ; S'en est Dieus gracÿés et as gens moult agree.	552
S'en troev'on bien partout de diverses manieres, Les aucunes devotes, les aucunes legieres, Aucunes deboinaires et les aucunes fieres, On voit moult bien fallir par anees pesieres.	556
Les gens de tous estas y mettent leurs parentes, Leurs filles, leurs niechains, si leur donnent des rentes. Mais boin fait eskieuwer d'aler par fauses sentes, Toutes n'adierchent mie par ces entis les entes.	560
Se tout bien adierchoient, ce seroit aventure. On dist : en pluseurs choses fait moult li noreture, On troeve de ces nois tous temps l'escorce sure, Assés plus que cent buef puet traire li nature.	564
On troeve de ces nois des fausses et des vraies, De ces nois sont toudis malvaises les essaies, Maistres puet bien navrer qui sait warir les plaies ; Sages, de chou que vois, pour Dieus ne t'en esmaies.	568
S'ensi n'est qu'il doit yestre, se Dieu plaist, si sera Que cescuns et cescune viers Dieu retournera, Et les desordenanches q'on fait on laissera; Toudis les boines oeuvres enorter boin fera.	572
S'il sont en ces abbeyes aucunes dissolues, Aucunes jovenaiches de nouviel or venues, Que soient hors alees et soient revenues, Ch'est pour chou qu'elles sont en cremeur pau tenues.	576
Abbesses ont grand coupes en ces desordenanches : Par leurs congiés legiers, et par leurs grans souffrances, Pour chou que convenir les laissent dés enfances, Nonnains en congiés prendre font moult de decevances.	580
Et se chieus voelt souffrir qui tout amenderoit S'il voloit, et tantost se jugement feroit, Et selonc les dessiertes a cescun renderoit, Qui tel signeur volroit reprendre folz seroit.	584
Toutes portent noirs veus, et li veu senefie Humiliet de coer et mener sainte vie. Blanke couleurs le noire, che voit on, contrarie,	

[81 v°]

- Ch'est que li coers soit neis et li cars castiie. 588
- Ensi que cescuns voit blanc et noir opposer,  
Doivent boines nonnains en Dieu seul reposer,  
Oster les vanités, q'on ne les puist coser ;  
Ensi par boines oevres se feront aloser. 592
- Veni, Sancte Spirite, imple superna gratia quae tu creasti pectora. Reple tuorum corda fidelium, exemplar et speculum totius sanctitatis.*
- Nonnains religieuses, orés tous temps ou temple,  
Que li Sains Esperis de ses grasces vous emple,  
Qu'il osche trestous visces et de ses biens vous remple,  
Et as boines persones prendés toudis exemple. 596
- Cil boin clerc, en preichant, monstrent les escriptures  
Et chou qu'il ont trouvet par livres, par lectures.  
Peckeur ont al oïr au coer grandes pointures,  
Mais tost est oublit, autre part ont leurs cures. 600
- Esriptures enseignent le maniere de vivre,  
Mais on voelt des sermons tantost yestre delivre ;  
On ayme mieulz les coses dou faulz siecle, le quivre,  
Mais che n'enseignent mie li boin clerc, ne li livre. 604 [82 r°]
- On poroit tous les jours a ches nonnains praiechier  
Et poroit on user une langhe d'achier  
Anchois q'on peust les cuers d'aucunes resachier  
Dou siecle la se vont, quand pueient, enlachier. 608
- Uns jours venra que Dieus Sains Espirs ouvrera,  
Des pensees, des dis et des fais enquerra,  
Tout chou que couviert est adont descouverra ;  
Dieus li Fiulz a sen pere vengeance requerra. 612
- Or dou siecle sievir et ses grans vanités  
La toute gent vivant si fort vous delités.  
Uns jours venra par Dieu qu'il sera despités,  
Et k'on verra trestoutes ses grans iniquités. 616
- Dieus est trestous poissans qui tout amendera.  
Quand volra li doulz Dieus, et temps et pouns sera,  
Tout chou devant derriere s'il voelt retournera,  
Religion warder en tous lieus bien fera. 620
- Dieus est tous endormis, aucune gent le dient,  
Quand il ne fait tantost chou que les gens li prient.  
Mais pluseurs de le bouke souvent mierchit li crient  
Qui tantost en leur cuer tous les bienfais oublent. 624

- Hé, trestoutes nonnains, bien vous devés retraire,  
Dieus vous a pourveüt un tres biel exemplaire :  
Ch'est chou que les princesses vienent avoec vous traire,  
Plus saintement ne sevent amender leur affaire. 628
- Ch'est voirs, en pluseurs lieux pluseurs s'i sont viesties,  
Car Dieus li Sains Espirs les a bien enseignies ;  
Par veus et par promesses sont avoec vous liies,  
Toutes possessions ont au siecle laissies. 632
- Prendre devés exemples toutes a ces grans dames  
Qui vienent avoec vous pour mieulz sauver leurs ames ;  
Oster devés trestous s'il y sont les diffames,  
Autrement a vous toutes en venroit moult grans blames. 636
- Me dame de Valois, li suer du roy de Franche,  
Mist a religïon toute sen esperanche, [82 v°]  
Et en sen createur eut moult grande fianche,  
Bien monstra quele fu toudis tres sen enfanche. 640
- Une maison eslieut qu'on dist a Fontenielles.  
La puet on bien oïr cans doulz comme vielles,  
De Dieu troev'on laiens et filles et ancielles;  
Li roÿne des cieulz en a souvent nouvelles. 644
- Comment que soit petite, s'est elle bien servie,  
Et s'i mainnent les dames tous temps moult sainte vie.  
Et comment q'elle fust de le royal lignie,  
En ches rikes abbies pour vivre n'eslieut mie. 648
- Celle gentilz contesse de Hainau, de Holiande,  
Et qui fu souveraine des Frizons de Zellande  
Fist de sen propre corps a Dieus laiens offrande,  
Car bien estoit instruite de chou que Dieus commande. 652
- Dou boin conte Guillaume fist des bielles portees,  
Deus filles eut qui furent roÿnes coronnees  
Et un fil qui fu contes, filles autres senees,  
Par li sont toutes ordenes de femmes honnerees. 656
- Plus humle ne plus sage ne peuist on trouver,  
Riens ne seut refuser q'on li vausist rouver;  
De meskiés, de tristreiches le volt Dieus esprouver,  
Par le pierre d'amis le puet on bien prouver. 660
- En autres abbeÿes se sont pluseurs rendues  
Dames de noble sanc que Sathan a perdues.  
S'ont laisset tout le siecle, se sont mises es mues,  
Acatet l'amour Dieu, leurs plaisances vendues. 664

- Pleust a Dieu q'ore fussent toutes nonnains si faites,  
Qui tenissent leurs coers, leurs consciences naites,  
En le virge Marie fussent leurs amouraites  
Et en boines virtus fussent toutes parfaites. 668
- Dames nonnains trestoutes, retenés bien ces notes,  
Et pensés comment furent ces grans dames devotes :  
Quand laisserent le siecle, se prisent blankes cotes,  
Moult de gent quand les prisent les en tienent pour sotes. 672 [83 r°]
- Mais les boines gens monstrent en tous temps leur bontet :  
Boins eüreus sera qui se corps a dontet,  
As honneurs de ce siecle n'ara riens acontet,  
Remuneret seront quand il aront comptet. 676
- Se je sui trop hardis et que j'ay trop parlet,  
Et plus que sus les vielles sur les jovenes marlet,  
On va bien par kemins par estroit ou par let,  
Se dient chou qu'il voelent gent qui sont emparlet. 680
- Se je di baudement les choses que je pense,  
Che n'est mie m'entente que che soit par sentense,  
Car a chou que je di moult petit me pourpense ;  
Se ne di mie tout, mes parlars souvent tense. 684
- Quand on a tout parlet, a fin convient venir.  
De parler sur autrui se fait boin abstenir,  
Mais au plus biel q'on puet se doit on maintenir,  
Qui voelt honneur avoir et qui voelt bien finir. 688
- Je voic aucunes gens, qui fiert l'un, l'autre boute ;  
Pour chou certainement un petitet me doubte  
Que des jovenes nonnains je n'aie grand chascoute,  
Pour chou q'en dire voir ay mis m'entente toute. 692
- Tost m'aroit dit : « Beaus sires, parlés par caritet,  
Toudis bien ne plaist mie quand on dit veritet.  
Voirs est, vous nous avés toutes bien encitet,  
Mais de nous ne vous caille, de vous ayés pitet. » 696
- S'ai mestier que je fache boine conclusion  
Par quoy cescune sache toute m'entention.  
Des anchienes voel bien avoir correction :  
Se me maich en leur main, en leur protection. 700
- Tout devons honnerer le Virgene glorieuse,  
Le royne des cieulz, le gemme precieuse.  
Sour toutes femmes est a Dieu plus gratieuse,  
Pour chou li Trinités l'a pris et fait l'espeuse. 704

- Ch'est celle qui tout puet car Dieus li Peres l'ayme,  
Dieus li Fiulz, quand li prie, tous temps mere le clame,  
Et Dieus li Sains Espirs, qui l'eut en se demaine,  
Exauche ses prÿeres et nulle n'en est vaine. 708 [83 v°]
- Douche dame, de vous je pris commencement  
En men oeuvre presente, s'en fay definement.  
Pour ches religieuses vous pri devotement :  
Grasce leur empetrés et boin amendement, 712
- Et leurs coers atrayés, roÿne deboinaire,  
A chou qu'elles se puissent dou faulz siecle retraire,  
Car se vous ne le faites, nulz ne le pora faire ;  
Vous yestes aÿmans qui fier puet a li traire. 716
- Hé, tresdoulces nonnains, qor ayés ramembranche  
De le mortalité qui fu par toute Franche  
Et par trestous pays, s'ayés en Dieu fianche,  
Et en le douce dame qui ses amis avanche. 720
- Considerés de Dieu les grans corrections,  
Par tempiés et par wieres et par dissentions ;  
Si tenés les promesses de vos professions,  
Es cieulz, ne mie chi, faites vos mantions. 724
- Puis que morir convient et que la convient tendre,  
On se doit repentir, qui mierchi voelt attendre.  
Dieus nous doinst si nos vies et nos peckiés reprendre  
Que le gloire sans fin nous puissions tout attendre. 728
- Dames religieuses, ne tenés pour pointures  
Mes dis et mes paroles, qui sont un petit sures.  
Par Dieu, j'ai tout chou dit pour chou que mettés cures  
D'escaper l'anemy, d'infier les peines dures. 732**

### 3. [Des beghines]

[84 r°][Miniature, haut de page]

As abbés, as noirs moines, as nonnains ensement, 1  
Se j'ay dit veritet selonc men sentement  
Et j'ai passet les metes, tout cil d'entendement  
M'aient pour excuset, je leur pri doucement. 4

Au penser et au faire je me sui delités,  
A chou qu'il est escript m'a meü carités,  
Et on dist que nul angle ne quiert li verités ;  
Moult de malvais pensers ay pour chou despités 8

Car quand on est wizeus, tost viennent au devant  
Les malvais pensees qui vont l'arme grevant,  
Et tantost q'Anemy les vont aperchevant,  
Consaulz malvais, s'il pueient, vont errant alevant. 12

As blans, gris, et tous autres religieus rentés,  
Dont il a par le monde de maisons grans plentés,  
Un petit faire d'iaus fui moult entalentés ;  
Mais par cause cangie m'en est li volentés, 16

Car raisons doit souffire, s'est bien m'ententions.  
Chou que j'ai dit comprennent toute religions ;  
Or prengent la, s'il voellent, boines corrections,  
D'autres choses penser m'est pris devotions. 20

Or sunt en moult de lieux couvent de beghinages. [84 v°]  
Demisieles senees, religieuses sages  
De tous estas y sont et de plusieurs linages,  
Pour leur enfans apprendre leur font gent avantages. 24

Mantiaus et warcolés et simples abis portent,  
Entr'elles a bien faire trestous les jours s'enortent.  
Par couvens, par maisons, par nombre se cohortent,  
Es biens q'on leur voit faire moult de gens se deportent. 28

S'eslisent souveraine pour toutes castÿer,  
Se se doivent a li toutes humilÿer  
Et hors aler ne doivent sans sen congiet prÿer.  
Tout chou religion doit bien senefÿer. 32

Par filer, par ouvrer, querent plusieurs chevanches,

Par tempore souvent font des grande penanches, En leur lieux sont veües des bielles ordenanches. La pluseur gent au vir ont pris moult grans plaisanches.	36	
S'aucunes se meffont, tantost on les castie. Les malfaisans, sachiés, on ne les y laist mie, Car elles n'ont que faire de nulle compagnie Avoec elles avoir qui n'est de boine vie.	40	
On leur praiche souvent et dist les Escriptures Par quoy leur consciences wargent naites et pures. Li confiessers souvent oste bien les pointures Quand on fait les peckiés, et la mettent leurs cures.	44	
Et se li souveraine set nulle renommee Qui deshonneste soit, tantost est amende. On [n']en soufferoit nulle, combien fust eslevee, Que par l'accort de toutes ne soit tost hors boutee.	48	
On les tenoit plus courtes toutes anchienement Q'on ne fait a present, sachiés certainement, Et se soloient vivre trop plus devotement Et closes se tenoient en leurs lieux vraiment.	52	
Li boin prelat jadis souvent les visitoient Et des boines doctrines bien leur administroit, Et adont au bien faire trestoutes se mettoient, Plus volentiers paisieules et closes se tenoient.	56	[85 r°]
Des jovenes les anchienes estoient honnerees, Des anchienes les jovenes estoient deportees. Par les couvens estoient toutes entremellees, Les jovenes demisieles avoecques les senees.	60	
Comment q'elles ne fachent mie professions Se sont et nuit et jour en grand devotions, Et leur fait on souvent des predications Boin clerc, et qui leur font boines monitions.	64	
Antees les ay pau ; pour chou ne sa ge mie Raconter de leur biens et de leur boine vie. Prelat doivent avoir sur elles signourie ; Sans leur congiet ne puet yestre telz compagnie.	68	
D'elles est on paret, li temps bien le demande, As corps et as services moult souvent on les mande. La vont moult volentiers tantost q'on leur commande, As messes vont partout darraines a l'offrande.	72	
Le feu dou Saint Espir li devot cuer atisent ;		



Les lieus la li bien sont, trestoutes gens les prisent ; Orghilleus cuer souvent humles oevres les brisent, Et pour chou boines oevres les beghines eslisent.	76	
Les anchienes as juvenes parollent de jadis, Et pour oïr s'asanlent cha six, cha wit, cha dix ; Nulz boins cuers de bien faire n'est onques enfadis, Par faire boines oevres vient on en paradis.	80	
Qui mesdist de beghines, moult petit s'en avanche. Dieus leur doinst en bien faire boine perseveranche, Et pour avoir leur vivre boine multeplianche, Par quoy partir puissons trestout a leur penanche.	84	
Moult de gent dient <i>pro</i> , pluseur le <i>contra</i> dient ; Et se sont qui parolles sans raison monteplient. S'on dist d'autrui le bien, il s'en trufent et rient, Et s'on en dist le mal, il sont liet et l'otrient.	88	
Pour chou fait boin loer toutes gens par raison. Vituperer autrui n'eut onques se saison, De loer, de blamer, par amours se tais'on, Tous temps par pau parler moult de gens apais'on.	92	[85 v°]
J'ay parlet des beghines de vir et d'oïr dire. Or me dient aucun que trop mal les remire. Li siecles est cangiés et cescun jour empire ; En ches estas partout che n'est fors tire tire.	96	
A chou dont il m'enforment, ne me puis assentir ; Dou premier point del ordene ch'est soutieument mentir, Trop plus q'on ne soloit on se soeffre sentir, Tant dient bien que c'est sans nul mal consentir.	100	
Je vic en men enfanche fiestyer de chistolles Les clers parisyens revenans des escolles, Et que priveement on faisoit des karolles ; C'estoït trestous reviaus, en riens n'estoient folles.	104	
S'on l'avoit tout juret, joveneiche convient rendre. On puet bien l'arc tendut afoller a trop tendre, Et se voient trestout : rendre convient ou pendre, Le contraire nulz hom ne me feroit entendre.	108	
Or doit en tous couvens avoir une prieuse. C'est celle qui doit yestre li plus religieuse. S'avient bien que sur toutes, c'est li plus amoureuse, Pour li couvrir, as juvenes est un petit crueuse.	112	
Tout ensi que les juvenes volroit bien reveler,		

- Car amours l'en semont qui ne se puet celer.  
Trop bien diroit ses heures avoec un bachelier,  
Un jolit clerc qui bien le saroit escoler. 116
- On vient pour recreer, bien vir ces demisieles.  
Li tahon, en filant et seant sur leurs sielles,  
Dient : « Vous savés bien espÿer les plus bielles,  
Cures n'avés de celles a ces brunes massielles. 120
- Dites hardiement, vous serés ascoutés,  
Ja de no souveraine ne serés hors boutés,  
Et nos boins visiteres sera pau redoubtés ; [86 r°]  
Alés querre les autres et chi vous aroutés. » 124
- Quand riens il n'i pensoient, on les met en le voie.  
Sachiés, as jovenettes cheste cose n'anoie !  
S'avient que l'uns al autre des lettres en envoie,  
Bien volroit hors aler qui devant estoit coie. 128
- Or avisent et pensent comment aront congiés,  
Paour ont que ne soit leurs amis eslongiés ;  
Et quant elles sont hors, se dient : «Or songiés :  
Cilz congiés nous sera, se poons, ralongiés. » 132
- Or de pluseurs besoignes se vont ensonnyer,  
Se vont avoec leur gens partout esbanÿer,  
Se vienent pluseurs gent canter et fiestyer ;  
Adont fait il trop boin d'amourettes prÿer. 136
- Se vous me volés croire, j'ai moult bien en convent,  
Desous les warcolés ont souvent l'œil au vent,  
Et cil jolit vassal les rewardent souvent,  
Telz choses et pluseurs font laissier le couvent. 140
- Se je disoie tout, je seroie tenchiés.  
Mais vous qui les antés, et qui les congnessiés,  
De parler des anchienes pour Dieu recommenchiés,  
Dou bien que soloit yestre tout partout semenchiés. 144
- Caste puet moult bien yestre que nulz homs n'a rouvee.  
Amours d'ommes, de femmes, voelt yestre bien celee.  
Amours de Dieu voelt yestre tous les jours revelee,  
Li parlens en commun a sages gens agree. 148
- As freres mendians, boins clers, vont confiesser,  
Et pour elles oïr les vont moult appriesser.  
Des alers, des venirs les font souvent chiesser,  
Che sont cil qui tout sevent, nulz ne les doit priesser. 152
- Si ne sevent il riens, car c'est confessions.

Se leur kierkent souvent grandes afflictions, Et em privet leur font boines monitions ; Si leur font par doctrines avoir devotions.	156	
On troeve bien encore des boines demisieles, Religieuses sages seans en leur cambrieles ; Et se troev'on ossi moult bien des soterieles Qui n'ont cure de sir pour filer sur ces sieles,	160	[86 v°]
Pour chou que les anchienes leur dient des paroles Dou temps qui fu jadis et des boines escoles, Et elles tienent tout et reputent frivoles Et les laissent aler ensi que palevoles.	164	
Mais toudis vaint li biens de cheaus qui le feront. Li boin de boines oevres remuneret seront, Li malvais en le fin dechieut se trouveront ; Ja le punition de Dieu n'escaperont.	168	
Dieu pri que beghinage se puissent soustenir Et es boines costumes anchienes bien tenir, Boines oevres dedens et dehors maintenir, Q'avoec elles puissons en paradis venir .	172	

#### 4. [Des ordres mendiants]

[87 r°] **Ch'est des ordenes qui ne sont mie rentees q'on appelle mendiants, augustins, jacobins, freres meneurs, et toutes les autres ordenes mendiants.**

On dist que tous temps fait boin dou bien le bien dire, Et que boin fait tous temps le bien dou mal eslire. Quand Jhesus nos sauveres souffri pour nous martire, Ensievir le devons, et tenir pour no sire,	1  4
Et tous cheaus qui l'ensievent devons nous tout amer, Sages, discrés et boins et preudhommes clamer. En sen vrai Dieu sievir ne poet avoir amer, A ses besoins cescuns le doit bien reclamer.	8
Ch'est chieus qui poet peceurs leur peckiés relaiscier, Les visces amagrir, les virtus encrascier, Et qui poet sublimer et se poet abascier ; Pour nul autre signeur on ne le doit laiscier.	12
Il descendi cha jus pour no redemption. Perdut estiemes tout, s'en eut compation ; Amours nous fist amer par grand affection, Et lassus et cha jus volt faire mantion.	16
Vray Dieu, vray mortel homme le devons nous tout croire, Peres Dieuz, virge Mere, c'est cose toute voire. Nulz ne puet tant peckier ne vivans tant accroire Que tout il ne pardonne quank'on dist a prouvoire.	20
Rewardons tout partout, en toutes regions, Comment pour Dieu siervir sunt ces religions Et d'hommes et de femmes ces bieles legions ; Che fait Dieus qui leur met en coer devotions.	24
Religion premiers hiermite le trouverent. Tout le siecle laisserent, es desiers s'en alerent, Et vie tres austere par nuit, par jour menerent, A tous cheaus qui venroient boins exemples denerent.	28
De leur vie li livres est bien autorisiés, Et de le court de Romme creüs et bien prisiés ; Qui savoir le vorrés, en che livre lisiés, Es estudes des sages n'est mie desprisiés.	32

[87 v°]

- De moult de biaux exemples par dedens trouverés,  
Amer et cremir Dieu moult bien apprenderés,  
Toutes pompes dou siecle par chou respuërés,  
Dieu couchier par peckiés forment redoubterés. 36
- Sains Augustins apriés une rieule dena,  
Les manieres de vivre dedens bien ordena,  
A cheaus qui le volront promettre l'assena,  
Tous biens en sainte Glise par escrips amena. 40
- Il fu des grans docteurs, se fist des escriptures.  
En estudes partout en fait on des lectures,  
En savoir ses doctrines plusieurs mettent leurs cures,  
Par predicatïons sont consciences pures. 44
- Ce rieule saint Benoit, noir et gris l'ont voet  
Moine, qui tout se sont au bien tenir noet.  
S'ont le siecle laissiet, la furent emboet.  
Dieus doinst qu'il perseverent car bien ont inchoet. 48
- Tresbien est ordenee, se n'est pas trop penavle.  
De grans et de petis, de tous est bien tenavle.  
Tout chil qui le tenront ne le tiengnent a favle,  
Ch'est li voie d'aler en vie parmenavle. 52
- On tient archeveskiet le cytet de Melans.  
Messire sains Ambroses ne fu mie celans  
Le don dou sains Espir qui li fu revelans  
Que ses offisces yert as devos medelans. 56
- En chel archeveskiet est tenu seulement,  
Et les autres offisces fait on communement  
Par toutes les eglises, sachiés certainement ;  
No mere sainte Glise l'ordena sagement. 60
- Le fil Dieu Jhesucrist, qu'amours tout enyvra,  
A le virge Marie Sains Espirs le livra,  
Qui de le mort secunde trestous nos delivra ;  
Humanités adont salut bien recouvra. 64 [88 r°]
- Celle Virgene de tous yestre doit honneree.  
Dou saint Espir sans homme fu tantost fecundee,  
Al entrer, al issir remest porte frumee.  
Hé, Dieus, comme ce fu pourfitavle portee ! 68

Dieus et hom de li nés, quand li pleut, il praicha. Se predications moult de gens eslaicha, A pouvretet se tint, ses rikaices laissa, Onques se deïtet en riens il n'abascia.	72
Deïtez ministroit, humanités ouvroit, Par miracles souvent deïtés descouvroit, Humanités tantost deïtet recouvroit ; Petit fors pour salut deïtez s'aouvroit.	76
Au peuple doctriner commença tres s'enfanche, A toutes gens monstroït le foit et le creanche. Li maïstres des Juÿs en fisent deffianche, Car fil Dieu se disoit partout en se monstranche.	80
A ces maïstres avoit grandes disputisons. Toudis tendoit as armes delivrer de prisons. Es vraies escriptures en pluseurs lieus lisons Qu'il li mettoient seule moult de grans mesprisons.	84
Or appella disciples dont li pluseur peskoïent, Et cil avoecques li mangoïent et buvoïent. En ses oevres partout toudis le compagnoïent, Et leur vivres pour tous sagement requeroïent.	88
Ewangille sont quatre k'on list en sainte Glise. Li vie Jhesucrist est par dedens emprise. Celle vraie sciënche soubtil clerc ont aprise, Li saint expositeur l'ont subtieusement exquise,	92
Et cil et li docteur ont fait livres plentet, Dont li subtil engien en sont entalentet D'estudÿer, d'apprendre ; s'en sont souvent ventet. Par estude set on de Dieu le volentet.	96
Or dient aucun fol qui ne sevent bien dire : « Par le plenté de clerks tous li siecles empire, Il nous convient wagnier, et il ne font fors lire ; Yestre voelent li maïstre sur toutes gens et sire. »	100
Mescant gent, vous monstrés de vos coers les malisses, Vous ne pensés a riens fors a tous avarisses. Qui vous feroit cognoïstre les virtus ne les visces, Et chou dont li corps font as ames prejudisses ?	104
Par les clers avés vous trestous vos sacremens, Il vous preïchent et dient tous les boins documens Et vo curet vous font des boins ensengnemens, Que des visces ostés tous vos consentemens.	108

[88 v°]

- Augustin, jacobin et li frere mineur,  
Et toutes gens d'Eglise li grand et li mineur,  
S'il estoient trestout ou faukeur ou feneur,  
Ariés vous enviers Dieu tantost un rameneur ? 112
- S'il vous dient le bien et il font le contraire,  
A vous n'en monte riens, Dieus set tout leur affaire.  
On doit parler dou bien, dou mal on se doit taire,  
Qui ne voelt ascoutans au dire mal attraire. 116
- Or les laissons trestous et parler et mesdire.  
Il meïsmes en ont plus k'autre le martire.  
Chou k'on leur dist de bien leur deveroit souffire,  
Car qui d'autrui mesdist, pour certain il s'empire. 120
- Parlet ay par devant des abbés et des moines,  
Des nonnains, des beghines, de moult d'autres personnes,  
Pour mi du tout oster d'autres malvaises sonnes ;  
Mais a chou que dirai meterai boines bonnes. 124
- Qui voelt parler des sages, il se doit aviser  
Et toutes ses paroles moult tresbien preciser,  
Car on poroit bien d'eaus telz choses deviser,  
Qu'il convenroit par forche de rekief reviser. 128
- Certes c'est grans honneurs de savoir et d'aprendre.  
A savoir bien et mal, cescuns sages doit tendre,  
Le mal pour eskiever, le bien pour a Dieu rendre  
L'ame qui maint ou corps, qui tous temps tend a cendre. 132 [89 r°]
- Li beautés de cel monde, c'est li diversités.  
Se tout estoient boin et regnast equités,  
Ou tout fussent pervers tout plain d'iniquités,  
Ou trestout sot<sup>1</sup> ou sage, dont che seroit pités. 136
- Trestout ou fort ou fuevle pour les drois soustenir,  
Trestout ou biel ou let pour siecle maintenir,  
Il vault trop mieuls assés chou que Dieus fait venir ;  
Al arbitre del homme doit tout apertenir. 140
- Ch'est cose deduisant de vir pret qui verdoie,  
Fleurs de pluseurs couleurs, s'il avient k'on les voie ;  
Li regars et li coers plus forment s'en esjoie,  
S'i vont souvent esbatre cil qui passent le voie. 144

---

<sup>1</sup> sot ? suscrit

- Dieus a bien pourveüt no mere Sainte Glise.  
Universel scienche qui tous jours est acquise  
Le naturel scienche convient bien qu'elle luise,  
Pour toute<sup>1</sup> bougresie k'al Eglise ne nuise. 148
- Jhesucrist nos sauveres eslieut le povretet.  
Si desciple se sont d'ensievir enfretet.  
Li maitre des Juÿs sont encontre cretet ,  
Toudis furent rebelle dou temps d'Antiquitet. 152
- Jhesucris leur monstroït toute salvation,  
Et dou Pere lassus de li le mission  
Par miracle fasoit grand confirmation ;  
Mais petit leur ostoit de leur intention, 156
- Car de chou qu'il fasoit forment s'esmervilloient,  
Selonc l'umanitet cognoistre le cuidoient ;  
De laisser de leur loy nullement n'accordoient,  
Et qu'il fust fiuls de Dieu, ce li contredisoient. 160
- Li saint ewangeliste trop bien ont ordenet  
Tout le temps Jhesucrist et par escript denet.  
La doivent studÿer tout crestÿen senet ;  
Li pluseur pour savoir s'en sont bien formenet. 164
- Toutes choses complies, dont fu divisions  
Des disciples partout en toutes regions. [89 v°]  
La nuncierent le foy par predications,  
Miracle leur fasoient grans affirmations. 168
- Il souffrirent trestout pour leur signeur martire  
Pour le foy qu'il preichoient et tenoient entiere.  
Martir sont souverain de tous qui les remire,  
Toutes perfectiones est d'ensievir le Sire. 172
- Sains Pieres vint a Romme, se fu crucefÿés  
Et sains Polz ses compains y fu martirÿés.  
Symons Magus estoit la moult magnifÿés,  
Par yaus fu craventés et tout mortefÿés. 176
- De toute Sainte Glise martirs et confesseurs,  
Et de toutes les virges, et de tous oppresseurs,  
Freres Vinchans a fait livres as successeurs,  
Et trop bien ordenés, de tous predecesseurs. 180
- Sainte Glise rentee partout est dilatee,  
Enrikie de biens, d'edefisces paree.

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *toutes*.



*Registre : Ordres mendiants*

- De partir a leur biens cescuns seculers bee,  
On s'en sent bien partout en cescune contree. 184
- On leur laist, mais c'est chou k'on ne leur puet tollir.  
A tous lés ne puet nulz les signeur amollir  
Qu'il ne prengnent dou leur pour leur estas pollir.  
On leur donnoit jadis, temps vient de retollir. 188
- Religions se pierd, c'est chou qui trop m'aniuie.  
Prelat honnissent tout, subgit n'ont qui les guye,  
Par faute de monnier art bien par l'entremuie  
Uns moulins, se convient que li monnier s'enfuye. 192
- Nos sains peres li papes et li cours souveraine,  
Qui de tous crestyens ont tout en leur demaine  
La mettent tous les jours et grand sens et grand peine,  
L'amenderoient bien, mais il n'est qui s'en claime. 196
- Pluseur font au jour d'uy consciencie legiere.  
Pour quoy ? Pour chou qu'il voient le nouvele maniere.  
On voit que moult de gent font chou devant derriere,  
Trestous visces regner, tous biens bouter ariere. 200 [90 r°]
- Jhesus a Dieu le Pere nous volt tous achater,  
De sen sanc precieus d'infier tous racater,  
Le mort et l'Anemy, pendans en crois, mater ;  
Che mat fist il moult grand et partout dilater. 204
- Divines escriptures sont fortes a despondre :  
Je n'en sarie riens, s'on m'argüoit, respondre.  
Se Dieus tout dissimule qui tout poroit confondre,  
Maistres est ; quand li plaist, se fache s'en effondre. 208
- Or viennent a darrains li frere mendiant,  
En habis, en maintiens sur tous humiliant,  
Le regne de lassus par fais senefiant,  
Et par humilité leur pain pour Dieu priant. 212
- Comment vindrent premier, ne par quelle maniere,  
Che n'est pas assavoir a mi cose legiere,  
Car j'entenc registrer toudis cose pleniere,  
Se voel savoir le non de chou de cha derriere. 216
- Sagement ont eslieut povreté volontaire,  
En dis, en fais monstrar as gens boin exemplaire.  
Tous les biens qu'il ont fais, qui les volroit retraire,  
On poroit de leur fais une grand Bible faire, 220
- Car c'est trop grand merveille que gent qui riens n'avoient

- Et pour avoir leur vivres et pour tout mendioient,  
Et encore letret yestre bien le pooient.  
A chou k'on voit des ordenes, comment venir pooient. 224
- Avoec chou n'estoit mie si grans devotions  
Qu'il estoit a premiers d'autres religions,  
Des quelz fu forte cose d'avoir leur mantions,  
Et d'avoir hors dou monde leur habitations. 228
- Prince, conte, baron ces premerains fundoient,  
Et pluseur gent leur corps et le leur y rendoient.  
S'espargnoient aussi, tous les ans accatoient,  
Ensi partout faisant tous temps monteplioient. 232
- Tant ont monteplÿet qu'il reposent en l'umbre  
Des avoirs, des thresors, nulz n'en saroit le nombre. [90 v°]  
Dieus les voelle warder que peckiés nes encumbre !  
Tous temps les devos coers li Sains Espirs obumbre. 236
- Tout sont thresors acquis, si les puet on destruire,  
Se li corps en vault mieulz, al arme pueent nuire.  
Saches, la tu veras le religions luire,  
Empeichant n'oseront sur yaus ruire ne nuire. 240
- Jhesus un document toukant nous pronuncha,  
Li sains ewangelistes par escript le nuncha,  
No mere sainte Glise partout le denuncha,  
Mains preudhons par ces mos au siecle renuncha. 244
- Thesorisate vobis thesauros in celo : ubi nec erugo, nec tinea demolitur, et ubi fures  
non effodiunt nec furantur.*
- Thresors es cieulz lassus, signeur, thesauriziés :  
La n'est enruinyés ne de nul vier rongiés,  
Pour fosseurs, pour larons, n'iert jamais eslongiés ;  
Chil thresor de cha jus sont ensi que songiés. 248
- Che document oïrent les ordenes mendiants.  
Les premerains vit on aler, leur pain prians,  
Et en leur povretez esjoyans et riïans,  
Nunchans le pais partout et a tous otrians. 252
- Moult errant commenchieient es cieulz thesaurizier,  
Le monde, les avoirs, les honneurs desprisier,  
Sciënche, povreté sur tous thresors prisier,  
Sur chou li cours de Romme les volt auctorisier. 256
- Or sont monteplÿet et tous jours montepliant,

- Li seculer pour yaus sur tous les rentés dient :  
« Mendiant se chavissent et li rentet mendient :  
Pités est qu’il ont tant, pour le mains Dieu supplient. » 260
- Sapience, science, che sont doy biel joyel.  
Ches deus choses avoir pueient bien gens muyel,  
Ches deus fontaines font grand rieu, petit ruiel,  
Tous temps en boines pumes troev’on bien boin tuyel. 264 [91 r°]
- On voit qu’il sont espars par trestoutes contrees,  
S’ont des bielles eglises, des grans maisons fundees  
En divers lieux partout, moult tres bien ordenees ;  
Pour riens ne voelent yestre de ces avoirs rentees. 268
- Che sanle qu’il n’ont riens, voire, dou temporel,  
Mais on dist qu’il ont tout, voire, spirituel,  
Et toudis se chavissent partout que d’un, que d’el ;  
On puet bien dire d’iaus qu’il sont du tout reel. 272
- Aucuns des rentés dient, et ce sanle raisons :  
« On nous tot et nous art en trestoutes saisons  
Et prent on moult dou no, comment que nos taisons,  
Mais mendiant de dons vivent et font maisons. » 276
- Sagement commenchieient, si leur pert et parra,  
Tous temps sur toute gent parlet an et parra,  
Li biens fais et li maulz en le fin aparra,  
La caritet ara, ja nulz biens n’i faura. 280
- Foit avoir et savoir, avoir humilitet,  
Moult de gent l’ont penset et s’i sont delitet,  
Par ces trois choses sont li visce despitet,  
Se noriscent partout pais et tranquillitet. 284
- Jhesus praicha premiers et s’aprist a preichier,  
A povreté se tint, onques nel volt laiscier,  
Pour no salut volt il deïtet abascier,  
Oster de nous tous visces, de virtus rencrascier. 288
- Or avons exemplaire Jhesu no createur,  
No prouveur, no docteur et no boin promoteur,  
Del humaine lignie le boin reparateur,  
Pour boine bouche faire no seul vrai racateur. 292
- Bien doit yestre punis qui ne l’ensievera,  
Le siecle faulz, malvais qui ne le laiscera,  
Foit, espoir, caritet en li ne prendera ;  
Dampnés pora bien yestre qui tout chou ne fera. 296
- Sur tous sievir le doivent trestoute gent rentet

- Des biens de sainte Glise, dont il sont grand plentet. [91 v°]  
Leurs estas par raison eus [ont]<sup>1</sup> a volentet,  
Dou sourplus retenir soient destalentet. 300
- Au retenir fait on as povres prejudice.  
On le dist et voirs est, tout est par avarisce.  
Cuer devot amant Dieu doivent oster tel visce,  
As seculers laiscier, car c'est de leur offisce. 304
- Je tieng pour gens rentés tous prelas, quel qu'il soient,  
Tous beneficÿers et qui leur temps emploient  
En leur boin Dieu siervir, la tous temps il s'apoint,  
Qui peckeurs desvoyés par exemple ravoient, 308
- Religieus trestous, hors mis chiaus qui mendient,  
Car il n'ont riens fors chou k'a boines gens supplient ;  
Leurs corps par abstinences trestous les jours castient,  
Les justes sacrefisces en tous temps sacrefient. 312
- Espoir, foit ont en Dieu, par li sont pourveüt.  
De Dieu viennent tout bien, tous temps l'ont percheüt,  
Grasces et don de Dieu partout sont bien sceüt.  
Partout cil qui le servent sont pour li cognoeüt. 316
- On acquert paradis par povretés honniestes  
Trop mieus que par rikaices, qui sont reviaus et fiestes.  
S'on ne sçavoit sciénces on vivroit comme biestes,  
De toutes pars venroient a toutes gens moliestes. 320
- Povretés et apprendre, moult sagement les present,  
Chou qu'il convient au siecle par chou pendant aprisent,  
L'amour de leur boin Dieu par povretet acquisent,  
Pour iestre plus sachant les sciénces exquisent. 324
- Omnis qui se exaltat humiliabitur et qui se humiliat exaltabitur.*
- Les saintes ewangilles, qui bien les exquerra,  
Chou que dist Jhesucris la dedens trouvera :  
Qui se voelt exauchier tost on l'abassera,  
Celli qui s'umilie tost on le haucera. 328
- Pensons que c'est grand cose d'avoir humilitet.  
Vrais umles de vrai cuer quert le transquilitet,  
En trestoutes besoignes ne dist fors veritet,  
Pour tout l'avoir du monde ne feroit faussetet. 332 [92 r°]
- Toutes grasces en homme Dieus les met et Nature,

---

<sup>1</sup> *Ont* restitué pour le sens et la métrique.

- Dieus voelt k'on ait tous temps le consciënce pure ;  
Lui servir et amer la voelt k'on mache cure,  
Pres est d'infier oster le vilaine pointure. 336
- Et que donne nature ? Beauté, savoir, santet.  
Tout cil qui les escoles antet et ont antet  
Sevent pour bien apprendre comment sont encantet,  
Et des dons de Nature s'il s'en sont nient vantet. 340
- Li roïne des cieus, li virge Mariä,  
Fist moult humle response quand sierve se criä.  
Li Sains Espir de Dieu le Pere se fia,  
Le personne dou Fil en li tout envoia. 344
- Par sen humilité a concheü Marie.  
Remplie se senti, s'en fu toute marie,  
En chou k'on li promist moult grandement se fie,  
Et se virginités a Dieu tant ne pleut mie. 348
- Foit, espoir, caritet devons nous tout avoir,  
Ces trois coses amer sur or, sur tout avoir.  
Tout cil et toutes celles certes font grand savoir  
Humilitet avoec qui se peinent d'avoir. 352
- Dieus nous a pourveüt de noble pourveanche  
Pour soustenir le foit et toute no creanche :  
Ch'est de tous mendians qui donnent esperanche  
K'on soit en caritet, k'on ait en Dieu fianche. 356
- Il vont a toutes gens en tous paÿs praichier,  
Devotes consciënces par sermons relaichier,  
Se font de grans peckeurs des peckiés delaiscier,  
Se font coers orghilleus souvent moult abascier. 360
- Sour tous autres soustienent le foit li mendiant.  
Par cytés et par villes partout le vont criant,  
En dis, fais et habis sont moult humiliant,  
Encontre les dyables et peckiés preliant. 364 [92 v°]
- Il loent les virtus et se blasment les visces,  
Et condempnent orghieulz et toutes avarisces,  
Luxure, gloutrenie, et si faites espisces,  
Qui tollent moult souvent de lassus les delisces. 368
- Or rewardons comment humilités sublime,  
Comment humilités attrait l'amour divine.  
Le Virge glorieuse fist es cieus le roÿne,  
Luciffer craventa ses orghieulz en abime. 372
- A premiers esleirent mendiant sagement

- Povreté d'esperit, qui fait entendement,  
Escriptures apprendre pour savoir document  
Donner a toutes gens et boin enseignement. 376
- Pour chou ne volrent mie ch'apert yestre rentet,  
Qu'il fussent d'Escriptures savoir entalentet,  
Et s'ostassent dou siecle toute leur volentet  
Et peussent souscourir a leur grand povretet. 380
- Or ont monteplÿet, s'ont si bien mendÿet  
K'en toutes regions il ont edifÿet,  
Et par humilitet tous temps leur pain prÿet,  
En trestoutes estudes sont moult magnifÿet. 384
- En toutes leurs maisons ont partout leurs escolles,  
Souvent par studÿer dures tiestes font molles,  
Il font des beaus services, s'ostent toutes frivoles,  
Tout ont wagniet et wagnent par leurs bielles paroles. 388
- Par leur sens naturel, par l'acquire science,  
Sevent il bien semer partout tele semence  
Qu'il convient que leur ordene des dons des gens se senche,  
Autrement ne poet on d'iaus avoir le presenche. 392
- Li signeur et les dames les prennent confiesseurs,  
S'usent de leur conseil, s'en font leurs accesseurs.  
Je pri Dieu k'il casticent si bien les oppresseurs  
Que d'or mais em puist yestre mieulz a tous successeurs. 396
- Se Dieus voloit donner qu'il peussent reparer [93 r<sup>o</sup>]  
Tout chou k'on poroit bien, s'on voloit, declarer,  
Et s'en vausissent bien pener et embarer,  
Des gens honnis poroient moult bien desbedarer. 400
- On prent bien en ces ordenes, quand poins est, des sains peres,  
Quand on les cognoist sages, expers et boins docteres,  
Pour tous les crestÿens yestre li boins recteres,  
Avoec les cardinaulz qu'il tient et nomme freres. 404
- Ensi sont il montet et montent par clergie.  
As rentés s'equipollent en toute signourie.  
Or voelle Dieus warder de toute grande envie  
No mere sainte Glise qui de tous est servie. 408
- Entrues que je pensoie les coses devant dittes,  
Et en men cuer venoient moult de diverses luites  
Se je diroie voir ou je querroie fuites,  
Dont me vinrent avant ces paroles eslites : 412

*Scientia inflat, spiritus edificat; qui stat, videat ne cadat.*

On voit bien qu'il meskiet sages gens a le fie,  
Car les sciences enflent, s'engenrent bien envie,  
En coers bien disposés Sains Espirs edifie,  
Qui bien stat, ne se move, par quoy ne kieche mie. 416

Pour chou que je ne sçai qui m'ot ne qui m'ascoute,  
A mi bien aviser maic jou m'entente toute.  
Quand on ne dist fors bien, s'est boin k'on fache doubte,  
Car il sont moult de gent, qui fiert l'un, l'autre boute. 420

En ordene mendiâns troev'on toute clergie,  
Docteurs experts et sages en le theologie.  
De toutes facultés troev'on la le maistrie,  
Car trestout en apprendre mettent leur estudie. 424

Il tienent leur escoles partout en leur maisons.  
La pourfit'on et list en trestoutes saisons,  
Or sont li mieulz letret, c'est bien drois et raisons.  
De dire chou qu'il est, n'est drois que nous taisons. 428

[93 v°]

Thresors n'est nulz si boins que thresors de savoir.  
Celli ne puet on perdre, mais che fait on avoir.  
Quand avoirs est perdu moult fort est dou ravoir,  
Savoirs toudis demeure, che tiegnent tout a voir. 432

Or est il fors coment il pueient avoir livres,  
Car en livres avoir convient et saulz et livres,  
Argent k'ont moult de gens n'est mie a delivres,  
Je tieng qu'i leur convient espargnier de leur vivres. 436

De chou me vaurai taire, moult bien s'en chaviront,  
A leurs fiulz, a leurs filles humlement prieront,  
Aucun bien leur donront, aucun s'escondiront,  
Chou qu'il troevent souvent ja nullui ne diront. 440

Or dient moult de gent, s'est parole commune :  
« Quand on est haut montet en ruee de Fortune,  
Boin se fait aviser, car tous temps n'est pas une,  
Elle mue souvent ensi que fait li lune. » 444

Enflure de sciënche, c'est cose moult doubtable.  
On en devient tout fier, s'en est on mains afables,  
Se s'en port'on plus gros entre gens et a table ;  
Humilitet tous temps, c'est cose pourfitable. 448

Nonpourquand se dist on des humles eslevés  
K'il n'est cose tant aspre, ce savés qui le vés,  
Gent de discretion qui bien le perchevés,

- Che mot dic jou pour bien, en mal ne soit levés. 452
- On voit toutes personnez quand en tout s'umelient,  
Pour yaus en toutes eures toute boine gent prient,  
S'il sont hautain et gros, toutes gens s'en varient,  
Et trop plus que les humles en tout les contrarient. 456
- Or disons par escot de ces religïons :  
A premiers fasoit on moult grans afflictions,  
Pour leurs œvres avoient les gens devotïons,  
Et pour chou furent fait leur lieu, leur mantïons. 460
- Or est moult autrement, pour yaus est mieulz tournet,  
Car de boin fourniers furent a premiers enfournet, [94 r°]  
Estas de povretés ont un pau retournet,  
Espoirs de grans estas pluseurs a bestournet. 464
- Amours de signouries, ce n'est pas hiretages,  
Al amour Dieu se tienent et sont tenu gens sages,  
De che siecle refusent avoir les avantages,  
Par virtue sur peckiés cachent avoir hansages. 468
- Ensi soloit il yestre, mais or est autrement.  
Cescuns tent as honneurs, as estas, grandement.  
S'en acquert on sciéces trop plus legierement  
Pour chou que cescuns tent avoir avancement. 472
- On soloit studÿer pour instruire le peule,  
Or sont il mieulz veant trestout li plus aveule.  
Il laissent l'yretage, se se tienent au meule,  
Trestout pensent dou corps, se laist on l'arme seule. 476
- Escriptures parlerent, mais or sont amuÿes,  
Consciéces en el se sont ensonniies,  
Les grasces Dieu se sont de pluseurs eslongies  
Pour enseigner le peule qu'il avoit ottries. 480
- On troeve trois estas partout en sainte Glise.  
Les seculers rentés qui bien viestent kemise,  
Religieus rentés qui vivent d'autre ghise,  
Premiers furent fervent mais ferveurs amenuise ; 484
- Li tiers estas, che sont les ordenes qui mendient,  
Qui souvent en preichant saintes paroles dient,  
Mais pluseurs en leurs dis mains k'on ne sieut se fient ;  
Pourquoy ? Pour chou q'on voit que pluseur haut ambient. 488
- Comment est refroidie si c'om voit carités,  
Et tout visce pululent, dont c'est moult grans pités ?  
Qui n'a nient ou ne scet, dou tout est despités,



Dont n'est mie meruelles s'il vient adversités.	492	
S'on faisoit chou k'on dist, on seroit mieulz creüt, Devot cuer a bien faire seroient esmeüt, Mais peckiet et tout visce croiscent et sont creüt ; Se cescuns s'en taisoit, s'est il partout sceüt.	496	[94 v°]
D'une cose souvent me vois apercevant : Pluseurs gent as sermons vont les mos recevant, Apriés, quand tout est dit, on fait pis que devant. Ch'est chou qui me va trop au coer souvent grevant.	500	
On soloit les preiceurs doucement ascouter, Et les biens qu'il disoient dedens le coer bouter, Dieu courchier et ses proismes moult forment redoubter, Mais or entendent trop as truffes ascouter.	504	
Devos et plains sermons jadis on soloit faire Si k'on faisoit peckeurs de malisce retraire. S'amendoient adont moult de gent leur affaire. Or les fait on soubtieus, se vont aucun desplaire.	508	
On voet avoir sermons un pau substantieus, Et qui ne soient lonc sans ces mos precieus, Et k'on reprengne bien trestous les viscieus, Des virtus commender k'on soit bien curieus.	512	
Tout prelat et cannone dou temps passé preichoient, Li curet a leur peule des biaux sermons faisoient, Le foit et sainte Glise tout partout soustenoient, Et par leurs boins exemples toutes gens ravoioient.	516	
S'estoient les persones de tous moult honnerees, De grans et de petis cremues et amees. Il pert par tout le monde par eglises fondees, On les voit et puet vir tres noblement doees.	520	
On donnoit benefisces a chiaus qui le valoient, Clers letrés, clers gentieulz qui les drois soustenoient, Clers devos qui tous temps au moustier se tenoient, Pais et tranquilitet les eglises avoient.	524	
On mettoit as escoles les enfans pour aprendre, Et de chiaus k'on veoit au pourfiter entendre, On faisoit les aucuns benefisces attendre, Les autres faisoit on en religion rendre.	528	
Les eglises adont estoient bien servies Car de vaillans persones estoient raemplies Qui toudis en apprendre mettoient estudies,		[95 r°]

Plus pensoient a Dieu k'avoir les signouries.	532	
Religions rentees en grans estas estoient, Leurs promesses trestout soigneusement wardoient, Dieus par nuit et par jour devotement servoient, Et li bien temporel partout leur habundoient.	536	
Si fais estoit li temps quant on vint d'Arragonne. En che temps trovast on mainte boine personne. Boins renons ne se puet celer que bien ne sonne, A tous chiaus qui le servent Dieus tous temps grasse donne.	540	
Les tempores de dont qui bien les enquerroit, Moult tost seroit trovvet se nulz se mesesroit. Avoecques caritet amours si s'enserroit Que nulz presens vivans pour voir ne le kerroit.	544	
Les estudes partout estoient frequentees, De grand plentet de clers en divers lieux antees, Primitives sciénces tous les jours disputees, Sciénces lucratives de pluseurs deboutees.	548	
Grand plentet se tenoient a le philozophie. En trestoutes sciénces mettoient estudie. Souveraine de tout, c'est li theologie, Des parfais en sciénces est moult auctorisie.	552	
En estude partout ensi cleric aprennoient, Nature leur donnoit que savoir desiroient, Remuneret de Dieu yestre bien entendoient, Benefisces avoir tous les jours attendoient.	556	
On honneroit partout les clers et leur clergie, Et cil qui plus savoient ne s'eslevoient mie. Mais toudis l'uns al autre tenoient compagnie, Estude maintenir il n'est si boine vie.	560	
On s'en congnoist et Dieu, mal et bien cognoist on, Pour resister as visces trop mieulz s'en pourvoit on, Et nullement l'avoir d'autrui ne convoit'on ; A le fin sen sauveur trop mieux recognoist on.	564	[95 v°]
Or vont partout estudes un petit declinant, Car don de benefisces vont ensi que finant, Pour les estudiens s'en vont determinant, Se provisions fallent toutes s'iront minant.	568	
Seculer leurs enfans as mestiers metteront, Les boines marchandises aprendre leur feront. Car s'il vont as escolles, petit pourfiteront,		

Selonc chou qui appert pau pourveü seront.	572	
S'estoiche bielle cose de plenté d'escoliers, Il manoient ensanle par loges, par soliers, Enfant de riches hommes et enfant de toiliers ; On leur portoit leurz coses par chevaux, par colliers.	576	
De chou que j'ay veü, n'est raisons que me taise. De Tournay seulement j'en vic sisçante saise Ecoliers a Paris, cescuns bien s'en apaise, Car toute li cytés en estoit adont aise.	580	
Avoit on les congiez adont legierement ? Dieus le set, ossi font pluseur clerc vraiment. On les examinait et fort et longement, Tout par les fiers passoient sans point d'avancement.	584	
Les ordenes mendians qui sont darrains venues En lor lieux les estudes ont moult bien maintenues. Se n'en attendent il rentes ne revenues ; S'il n'estoient, sciences pluseurs seroient mues.	588	
Il n'est si grans noblaiche que vir ces assanlees Partout en ces escoles, quand elles sont parees De docteurs et boins clers de diverses contrees ; La sont toutes sciences, quand pions est, disputees.	592	
Docteur souverain sont li theologÿen, Decretiste, legiste sont et phisicÿen, Maistre lisant natures et trestout artÿen, De tous sont honneret li boin docteur anchyen.	596	
Clerc vienent as estudes de toutes nations Et en yvier s'asanlent par pluseurs legions. On leur list et il oent par leur instructions, En estet s'en retraient moult en leurs regions.	600	[96 r°]
Seculer, reguler, sont tout un en doctrinez, Theologÿen lisent escriptures divinez, On list des philosophes sciences interines ; Toutes autres sciences list on a leur tiermines.	604	
Ensi jadis estudes ordenees estoient. D'estudÿer, de lire, li maistre ne cessoient. Les lichons li disciple songneusement ooient, Trestoutes facultés li boin clerc aprendoient.	608	
Mais j'ai dit par devant chou qui est et sera. Se provisions fallent, aprendres ciessera, Dieus qui tout voit et scet se volenté fera,		

- Et quand il li plaira trestout amendera. 612
- On perchoit tost persones enflees de sciences,  
Car s'il n'ont chou qu'il voelent, il ont impacienches ;  
S'autres sont exauchiet, il n'en font pas silences,  
Tantost seiment paroles et sauvages semences. 616
- Quand il sont es estas, dont se vont gros porter,  
Trop plus k'autre signeur families cohorter,  
A tenir leur estas les autres enhorter,  
Toudis a leurs sciences se voellent resorter. 620
- Qui vient de bas en haut et dont il s'humilie,  
De tous est commendee par droit se signourie.  
Amés est et prisiés, et pour li cescun prie ;  
Se ne sunt orghilleus, sur li n'a nulz envie. 624
- Honneurs monstrent les meurs quand gent sont sourmontet,  
Oudeurs de boines fleurs demoustrent leur bontet,  
Cheval sunt estahieu se bien ne sont dontet,  
Nulz hom n'est a mesaise quand il a bien comptet. 628
- Ou temps jadis disoient maintes boines persones  
Que gent de sainte Glise vivoient tout d'aumoines,  
Trestout li prebendet, toutes ordenes de monnes,  
Sur tous li mendiant en ont eü ramponnes. 632 [96 v°]
- C'est voirs, sur povretet a premiers sont fundees,  
Des dons des boines gens sont toutes estorees.  
Ches ordenes qui mendient, par sciences montees,  
Toutes pour Dieu servir ensi sont ordenees. 636
- A premiers boines gens pour Dieu les estoroient,  
Noble gent et non noble grandement leur donnoient,  
En tous lieux avoec chou sagement acqueroient ;  
Religieuse vie tout partout demenoient. 640
- Sains Espirs, quand li plaist, les devos cuers inspire.  
Sains Espirs fist souffrir les premiers sains martire,  
Sains Espirs les confiés fait tenir foit entire,  
Sains Espirs soeffre chou que tous les jours empire. 644
- Ch'est li siecles perviers qui trestout retorroit,  
Che voit on a tous lés qui croire le vorroit :  
As eglises petit s'il pooit demorroit,  
Des dons et des acqués petitement goiroit. 648
- Mais loés en soit Dieu, eglizes sunt fondees,  
Tres bien edifiies et rikement rentees,  
Et sont fait de leurs biens a le fois grans levees,

- Li wason leur demeurent, fort et bien sont dotees. 652
- Or viegne pais ou guerre, toudis escaperont  
Tout cil qui leur promesses faites bien waderont,  
S'il perdent en un temps, en l'autre wagneront ;  
Remuneret seront tout cil qui bien feront. 656
- Ch'est bien certaine cose, la Dieus servis sera,  
Et honneur et tous biens pour voir habundera.  
Jour vienent et venront que comptes se fera  
Et selonc les merites Dieus cescun rendera. 660
- Dieus est drois hyretiers, tout n'ont fors que viages,  
Dieus pourvoit tous les jours et les folz et les sages,  
Toutes gens de commun, toutes gens de parages,  
Mais sur les gens de Glizes voet avoir grans hansages. 664
- Pour hyretiers les tient, les seculers pour meule,  
Et a le veritet tout vivant sont si peule ; [97 r°]  
Mais pekiés les pluseurs trop grandement aveule,  
Helas, quand li corps faut, l'ame se treuve seule. 668
- Je tieng que Sains Espirs a tout edifyet.  
Tres le commenchement sont moult multeplyet ;  
Se Dieus ne le fesist, ja ne fust otrÿet  
Que bien pour les eglises fuserent ainsi trÿet. 672
- Dou patremonne Dieu puiscent si bien user  
Tout cil qui rentet sont, et sans riens abuser,  
Que tout par devant Dieu s'en puiscent escuser  
K'Anemis ne les puist d'abus nul accuser. 676
- Des ordenes qui mendient je ne say que j'en die,  
Car je voy moult de gens avoir sour yaus envie,  
Je ne say pourquoy c'est, se ce n'est pour le vie  
Qu'il maintienrent prumiers, k'on dist k'il ont cangie. 680
- Je vic que toutes gens partout moult les amoient ;  
A messes, a siermons, a leurs maisons aloient,  
Des pitanches souvent li pluseurs leur fasoient,  
De toutes leurs besongnes par leur conseil usoient. 684
- Il estoient par tout en tous lieux bien venut,  
Preudomme, sage clerc et boines gent tenut.  
On disoit que par iaus estoient soustenut  
Tout bien, et ce tenoient li grant et li menut. 688
- Il fasoient et font des predications.  
C'est trop devote cose de vir lor legions

- Quant il vont a ces corps, a ces procescions ;  
On y prenoit jadis grandes devotions. 692
- Nuls ne scet les travaux qu'il ont au studÿer,  
Et par nuit et par jour, pour toutes gens prÿer,  
Les angousces qu'il ont souvent au mendÿer :  
Pour iestre soustenut convient moult otrÿer. 696
- S'ont aussi moult grant paine souvent au confiesser.  
La font a leur pooir pluseurs visces ciesser,  
Les peckeurs en privet puet on bien opriesser,  
Mais nuls ne voelt k'on voist contre vouloir priesser. 700 [97 v°]
- On les tenoit et tient tresors de sainte Glise,  
Lumiere k'il convient que partout elle luise,  
Retraire les pecheurs poet on par mainte kuise,  
Ce font il par sciënce k'il ont moult bien aprise. 704
- Il soustienent les fais de trestous les rentés,  
Seculers, regulers, et c'est leur vollentés,  
Et par prÿeres font des siermons grans plentés,  
On les treuve toudis de bien entalentés. 708
- Or vont quant il vont hors aucune gent disant  
Qui taire ne se peuent, ce sont gent mesdisant :  
« Rewardés la ces freres, comment il vont bisant,  
Il deuscent sir tout koit studÿant ou lisant. » 712
- Le cause qui les muet d'aler ne sevent mie,  
Se c'est pour visiter les gens en maladie  
Ou pour disputisons pour monstrier leur clergie ;  
Tout chou que tel gent dient, tout dient par envie. 716
- Toudis a vaincut biens et tous temps vaincera,  
Et Dieus en coers de nous ses grasces maïtera.  
Mesdisans, mal faisans, moult bien corrigera,  
Et chiaus qui bien feront tous temps exauchera. 720
- Or n'ont rentes ne fiés, se convient qu'il mendient,  
Pour leurs vivres avoir a toutes gens qu'il prient.  
Je doubte moult que trop en pluseurs ne se fient,  
Car chil qui pau les ayment en deriere d'iaus dient : 724
- « S'il estoient rentet, il feroient mierveilles,  
Jamais autre rentet ne feroient pareilles.  
Le viés, le nouvel sevent par estudes, par veilles,  
Par les secrés aussi k'on leur dist es oreilles. 728

- E puis qu'il sevent tout, il ont tout sourmontet,  
En estas par clergies pluseurs y sont montet,  
Et par confiesses ont moult de gent bien dontet,  
Leur pourchac pour leur ordenes vallent une contet. » 732
- C'est bien de bas en haut qu'il montent par clergies.  
A premiers ne volloient avoir les singnouries. [98 r°]  
Pour chou dient pluseurs qui sour yaus ont envies :  
« Quant qu'il dient et font, toutes sont plakeries. » 736
- Pour les confiesses sont signeur des grans singneurs,  
Et avoec iaus les tienent pour iestre consilleurs.  
On les vit bien jadis des honeurs avilleurs,  
Or se portent partout souverains ensigneurs. 740
- Orgieuls en grans estas souvent est et envie,  
Convoitise d'onneur leur fait grant compaignie,  
Humilités de coer avoec ne se tient mie ;  
Pour chou refusoit on jadis le signourie. 744
- Humilitet maintiennent li vray religieus,  
Car li siervices Dieu leur est trop precieus.  
Des besoignes dou siecle ne sont riens curieus,  
Sour povreté troev'on pau de gens envieus. 748
- Il eslieurent trop bien a prumiers, ce me sanle,  
Povretet et science, ces deus choses ensanle.  
De le povretet ont ostet priés tout le canle ;  
A sciences se tienent, qui rikeices resanle. 752
- On dist k'on s'en pierchoit partout es asanlees  
C'on fait de ces docteurs, pour iestre disputees  
Besongnes c'on leur a devant iaus proposees ;  
Leur oppinions voellent sour tous iestre portees. 756
- On dist bien k'a prumiers autrement dispuoient  
Car leurs oppinions sagement proposoient.  
Humlement, doucement et bien les soustenoient,  
Les rigeurs, les grandeurs de tout en tout ostoient. 760
- Autrement s'aimast il k'il fuscent li grigneur,  
De tous autres docteurs li maistre, li signeur,  
De toutes les sciences souverain ensigneur ?  
Aucun par esbanoit dient : « frere migneur. » 764
- L'onneur et le pourfit de savoir cescun ayme,  
S'i mettent si k'on voit cescun jour moult grant paine ;  
Il student et lisent trestoute le semaine,  
Car as estas avoir li science les maine. 768 [98 v°]

- En ordene[s]<sup>1</sup> mendiants a docteurs grant plentet ;  
D'iaus contre tous deffendre sont bien entalentet,  
Et tout li couvent ont d'aprendre volentet,  
Trop bien se chaviroient s'il estoient rentet. 772
- Or est temps : tout ainsi que poullons mainent glines,  
Mestiers est de mener le peuple par doctrines,  
Car on voit aparant de tous mauls moult grans signes ;  
Penser d'oster des visces deveroient les mines. 776
- Il dient, et c'est voirs, k'il ne sevent que faire,  
Comment a l'amour Dieu puiscent peckeurs atraire,  
Des visces qui pululent a leur pooir retraire :  
Nuls pour leur praichement n'amende sen afaire. 780
- Avoec chou leur convient des boins et malvais vivre.  
Jamais leur gouvernanche ne donroient leur livre,  
D'iaus ne voelt nuls avoir se petit non le quivre,  
Et de chou qu'il despendent, petit on les delivre. 784
- Tous leur fondemens est sour volloirs de personnes,  
Souvent quant il demandent leur dist on des rampronnes ;  
Petit sont visitet de doyens, de canonnes,  
Un pau de regrait ont a le fois a ces monnes. 788
- Trestous les convient vivre de dons, de sepultures.  
Biestes convient avoir avoir en estet les pastures  
Et en yvier prent on es granges leurs peutures ;  
Pour iestre soustenut convient qu'il machent cures. 792
- A prumiers furent pau, mais or sont grant plentet ;  
Adont avoient gent de donner vollentet.  
Or ciessent partout don, tout sont destalentet,  
Pour chou sont aseür tout chil qui sont rentet. 796
- Docteur et li grant maistre qui les signeurs enchitent,  
Priens et gardÿen qui boines gens visitent,  
Discret et confiesseur qui les visces despitent,  
Chil ont gratuïtés et de debtes s'aquient. 800
- Mais li povre convent, et tout estudiant,  
Les quels convient aler par amis mendiant, [99 r°]  
Et souvent pour les autres dou pain pour Dieu priant,  
Chil ont souvent disietes, par le mien ensiant. 804
- Tout sont voirement frere, mais toutes ne sont mie  
Escuilles seroers, on faut bien a le fie :  
Li couvens boit goudalle, li signeur vin sans lie,

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *ordene*.



En unitet souvent carités contrarie.	808	
Avoec chou se refroident trestout li seculer. On les voit tout partout de leurs dons reculer ; Il mettent leurs ententes a leurs biens amuler, A leurs femmes commmandent tous leurs dons annuler.	812	
On soloit moult amer leur visitations, Or voellent pau de gent leur frequentations, Car il sont redoubtet pour les confessions ; Ensi vont annullant partout devotions.	816	
O signeur mendiant, vous vés bien le besongne, Comment li siecles va, comment on vo resongne ; Quant vous dites tout voir, on en feroit meçongne Moult de gent, s'il pooient, pour vous faire viergongne.	820	
Lumiere de science moult bien trestout avés, Secrés de toutes gens par confiesse savés. De chou k'on dist sour vous soutieument vous lavés, De chou faire convient ke vous vos enblavés.	824	
Pluseur ont grant mervelles la vous prendés vos vivres, Trestous vos biaux joyaus, et trestous vos biaux livres, Et s'avés a le fois de pluseurs gens grans cuivres, Et toudis finés vous et de saus et de livres.	828	
Vous iestes tout boin cleric, s'iestes et boin et sage, Pluseurs dient que vous vivés tout d'avantage ; Se demandent sour vous pluseur gent grant hansage, Au jour d'ui moult petit vault li pains de lignage.	832	
Vous savés escriptures, et se vés tout le monde, Comment generalment tous malisces abonde ; No mere sainte Glise, se par vous ne feconde, Tout sont priés en le voie d'aler en mort seconde.	836	[99 v°]
Laisiés les gens parler, si faites vo devoir, Faites que tous li siecles se puist apierchevoir Que vous monstrés le bien et leur dites le voir. Bien serés acquités, s'on vous voelt recevoir.	840	
Est chou si grans merveilles se li siecles parole ? Il pueent bien parler, tous jours sont a l'escolle De parler sur cescun et s'ont pensee folle, Des defautes d'autrui registrer un grand rolle.	844	
Praichier toudis le bien et qui voelt, se le sache,		

- Vous ne les poés mie prendre par le harache ;  
Dieus connoist tous les coers, vous ne vés fors le fache,  
Souffrés pour dire voir que faus siecles vous hache. 848
- Jhesucris souffri moult, et fu petit creüs,  
Et pour trestous sauver s'estoit il pourveüs,  
Mais iestre ne volt mie si tost apiercheüs,  
Se mors tout acompli, car dont fu conneüs. 852
- Trestout chil qui l'ensievent ont persecution,  
Et ont eüt toudis, tres le fondation  
De le foit cristyene depuis l'Asention.  
Dieus set se je di voir et set m'entention. 856
- On parolle sour tous, sour grans et sour petis,  
Li siecles est trestous de peckiés yretis,  
De mesdire d'autrui leur prent tous apetis ;  
On voit et ot on tant, cescuns est frenetis. 860
- On me dist et me corne tous les jours en l'oreille  
Comment li siecles va, s'en ay grande merveille,  
Car oÿe ne fu onques mais se pareille ;  
Au penser grandement a le fois me travaille. 864
- Fin de conte, je tieng que vous iestes li voie  
Par quoy nos vrais sauveres tout le peuple ravoie.  
Mais petit on s'amende, c'est chou qui trop m'anoie,  
S'autrement ne retourne, vivre mains ameroie. 868
- Je poroie bien tant mes dis multiplÿer,  
As docteurs, as preudommes poroit bien anuyer. [100 r°]  
Une cose leur voel pour Jhesucrist prÿer,  
Pardon se j'ay trop dit me voellent otrÿer, 872
- Car c'est presumptions de parler sur les sages,  
Et qui mal en diroit, ce seroit grant outrages.  
Nuls ne doit sour docteurs querre ses avantages,  
Souvent pour sauver ames mettent les leurs en gages. 876
- Des ordenes mendians ay dit me volentet,  
Li dit des seculers m'ont un pau tourmentet,  
Et de parler sur iaus m'ont moult entalentet ;  
S'ay penset et viset et sur iaus carpentet. 880
- Parler voray dou siecle petit qui keurt ore,  
Car il n'est mie dignes k'on en fache memore.  
Mais je volray parler dou boin anchyen tempore ;  
Cheli ramera Dieus, si li plaist, bien encore. 884

- Chou k'on voit a present, c'est tout abusions,  
Tout chil qui les maintiennent en font dirisions,  
Dont n'est mie besoins que nous en sonnions,  
Fors de chou que desirent boines intentions. 888
- Toute gent monstrent bien comment ont coer vollage,  
En maintiens, en abis font trestout abusage,  
Par oeuvres deforaines voit on tost le corage ;  
Che sera grans meskiés s'ensi vient en usage. 892
- Quank'on fait au jour d'ui, ce sont tout singeries.  
Chil singot asanlet font plentet de soties,  
On les voit, s'en rit on de leurs grans mokeries,  
A le fois quant il kiet font a gens felenies. 896
- Or rewardons comment cescuns se deffigure,  
En adinventions comment mettent leur cure ;  
On voit bien par les œuvres le conscience pure,  
Tout abit au jour d'ui tendent tout a luxure. 900
- S'on fait riens de nouviel, cescuns voelt ainsi faire,  
Je ne voy sos ne sages k'on les en puist retraire.  
Les praicheurs convenra de si fais maintiens taire,  
Car nuls pour praichemens n'amende sen afaire. 904 [100 v°]
- S'on voit nouvelles choses, on voelt telles avoir,  
Pour chou voellent pluseur avoir le grant avoir.  
Il ayment mieuls l'avoir que leur boin Dieu savoir,  
Dieu se taist, se donra telles gens a ravoïr. 908
- Des adinventions naiscent souvent envies,  
C'est quant on voelt porter sour tous ses singeries ;  
S'en font l'uns contre l'autre souvent des grans parties  
Et s'en vienent discordes entr'amis et amies. 912
- Se cescuns et cescune veoit se nuditet  
Ou k'autre le veissent, on seroit despitet.  
Tout chou despiteroient la se sont dilitet,  
De leurs ames aroient li pluseur grant pitet. 916
- Nuls ne voelt au jour d'ui de riens k'on le reprenge.  
Trestout leur sanle boin, nuls riens ne lor aprengé,  
Et s'on a riens dou leur, il voellent k'on leur renge,  
On tient bien pour honneur a le fois le blastenge. 920
- Chil singot, quant il ont asés esbanÿet,  
Et chiaus qui les rewardent ont asés fiestÿet,  
S'ont trepet et salit tant qu'il sont anuyet,  
Putes enfanches font s'il ne sont tost lÿet. 924

- Soutil sont, mes leurs sens tent toudis a malisces,  
Au jour d'ui tendent gent priés que tout a tous visces,  
Li sept pekiet mortel font moult bien leur offisces ;  
On [n'] aconté mais riens a faire prejudisces. 928
- Or sont venut avant fraudes et tout peckiet,  
En ces choses se sont moult de gens alekiet ;  
Se voit on tous les jours k'en peckiés on rekiet,  
Pour dons, plus que pour Dieu, moult de gent sont flekiet. 932
- Quant on ala praichant prumiés foit catholike,  
On set que sainte Glise n'estoit mie dont rike,  
Mais on troeve moult bien par teuxte, par rubrike,  
Que tout temps monteplie qui sen coer en Dieu fike. 936
- Sissante dix desiple prumiers l'ont anonchie,  
Martir par leur souffrances noblement l'ont hauchie, [101 r°]  
Confiés et li docteur l'ont apriés exauchie,  
Devotions dou peuple toute l'ont acomplie. 940
- Or est dont sainte Glise moult noblement fondee,  
D'apostles, de martirs, de confiés honneree,  
De justes, de peckeurs est aussi fecondee,  
Et des estas trestous est noblement paree. 944
- Or sont gent seculer et gent de sainte Glise.  
Leur non sont clerc et lay, mais chis nons les devise,  
Li clerc doivent avoir es eglises l'antise,  
Et s'en doivent deffendre tout par tout le frankise. 948
- Seculer doivent clers honnerer et porter ;  
Es eglises partout se doivent cohorter,  
Pour oïr les siervices la doivent resorter ;  
Li clerc doivent les lays d'iaus, dou leur conforter. 952
- S'il sont d'acort, c'est boin, tous biens leur avenra,  
Et s'il sont en descort adversités venra  
Qui persecutions sur iaus tous amenra ;  
Jamais accors ne pais entre iaus ne se tenra. 956
- Clerc ont les benefisces et s'ont les signouries.  
Li bien de sainte Glise sont tout en leur baillies,  
D'aucun pour Dieu siervir, d'aucun pour leur clergies,  
Tous temps ont laye gent sur clergiés grans envies. 960
- Li clerc a Dieu siervir doivent bien mettre cure.  
Des benefisces ont cescun an l'aviesture,  
Des clers et lays ensanle, c'est prilleuse mesture,  
Toudis dient entre iaus l'uns al autre pointure. 964

- Laye gent, ascoutés, et s'entendés raison,  
Li bien que Dieus vous preste vo sont en vo maison,  
Li bien de sainte Glise sont tous temps en saison,  
De donner as boins clers pluseurs en apais'on. 968
- S'on en fait autres choses et qu'il soit autrement,  
Dieus puet tout amender, ce sachiés vraiment.  
Et quant il vaulra bien, trestout iert ensemment  
Que boin clerc pourveüt seront legierement. 972 [101 v°]
- Toudis li cours de Romme se volenté fera.  
Quant Jhesucris vaulra, trestout amendera,  
Se fera que Fortune du tout retournera,  
Et de chiaus qui s'abusent venganche prendera. 976
- Vo parent, vo cousin en poront bien avoir,  
Mais que studÿer voellent et s'aiment le savoir,  
Et s'aiment les sciences asés plus que l'avoir,  
Li bien sont pour les boins, or le tenés a voir. 980
- On a bien veü papes de petis lieux venus,  
Cardinaus et prelas d'aumaines soustenus,  
Benefices donner a nobles, a menus ;  
Boins temps quant Dieu volra sera tost revenus. 984
- Laisiés le murmurer et si vous apaisiés.  
D'onnerer sainte Glise jamais ne redaisiés,  
Laisiés Dieu convenir, pensés et vous taisiés,  
Dieus est de trestous biens pour tous les boins aisiés. 988
- Se gent de sainte Glise ne font chou qu'il vous dient,  
Laisiés Dieu convenir, c'est chius dont il se fient.  
Dieus reçoit tous les jours tous chiaus qui s'umelient,  
Pardon donne peckeurs qui de vray coer li prient. 992
- Se vous jugiés autrui, Dieus tost vous jugera  
Car tels est hui malvais qui demain boins sera.  
Des boins et des malvais Dieus bien ordenera,  
Et selonc les merites cescun remunerera. 996
- Il dist en l'ewangille, de li le retenés,  
« Chou que vo maistre dient, faites et le tenés » ;  
Et s'il vont mal faisant, le mal ne soustenés,  
Il sont tout aveulet, d'iaus ne soyés menés. 1000
- Se li bien des eglises amortit si n'estoient,  
Et hoir et successeur tost ravoit les volroient.  
Il est bien apparant que moult s'en peneroient,  
Et que plus li signeur ne les amortiroient. 1004

- Jadis li boin preudomme pour grant bien les donnerent,  
Et les boines personnes tous temps bien en userent, [102 r°]  
Les bielles legions tout partout asanlerent,  
Et biens spiritueus partout reconpenserent. 1008
- Or est tout li clergiés en grant predicament,  
Religieus rentet assés souffissaument.  
Ordenet est de Dieu qu'il le voelt ensement,  
Pour chou que siervis soit de tous specialment. 1012
- Or ont mestier d'avis trestout chil qui mendient,  
Qui vivent des aumoines, qui leur pain pour Dieu prient ;  
Au jour d'ui pluseur gent moult petit leur otrient,  
Et si leur sont moult dur et ramprones leur dient. 1016
- Leurs mestiers est qu'i praichent, se doivent tous reprendre,  
Et le salut des ames a toutes gens aprendre,  
S'on a riens del autrui, que trestout convient rendre,  
Mais li siecles deffent a tels choses entendre. 1020
- Que feront li preudomme ? Morir convient ou vivre,  
S'il vont entour le pot seroient il delivre ?  
Il doivent bien savoir chou k'en dient li livre,  
Pour cose k'on leur doinst moult petit seront yvre. 1024
- Il ne sevent fourir, hauver, battre, vaner,  
Ne faire nul mestier, draper, taindre, laner,  
Ne vignes cultiver, ne tieres ahaner ;  
Mais on leur dist qu'i sevent trop bien les gens taner. 1028
- Demander sevent bien et iaus humilÿer,  
Car il n'ont de quoy vivre, si leur convient prÿer.  
Les gens par biel parler sevent enollÿer,  
Par force leur convient donner et otrÿer. 1032
- Leur maistiers est praichiers, oïr confessions,  
Canter et dire messes, avoir devotions,  
Durs coers amolÿer par predications,  
A toutes gens respondre qui leur pose questions. 1036
- Sont chou dont gent wizeus qui font si faites choses ?  
Ou moustier, au canter, petit ont boukes closes,  
Toutes boines parolles ont en leur coer encloses,  
Et quant dire les voellent, oudeur ont comme roses. 1040 [102 v°]
- Dont sont fol chil qui n'antent souvent tel compagnie,  
Avoec iaus ne convient nes une signourie ;  
Honniestre sont trestout et maintent boine vie,  
On n'i voit nul courouc ne nulle felenie. 1044

- Il soustienent le foit et font des grans penances,  
Povretés moult souvent leur va de grosses lances ;  
Sour vollentet de gens sont toutes leur chavances,  
Mais il mettent en Dieu trestoutes leurs fiances. 1048
- Toutes leurs rentes sont chou k'on leur voelt donner,  
Chou k'on leur voelt laisier, k'on leur voelt aumonner.  
Pour cors et pour siervices font leur cloke sonner,  
Leurs biaux siervices vont a tous abandonner. 1052
- On poet dire qu'il sont li fleur de sainte Glise.  
Leurs cans, leurs biaux siervices, partout moult on les prise,  
Devotïon souvent monstrent par mainte guise,  
Enamer leur vray Dieu moult de boins coers atise. 1056
- S'il se sont eslargit plus k'au conmenchement,  
Ne le demande mie li sieclë ensemment ?  
S'il ne voellent morir, il convient autrement  
Vivre c'on ne faisoit a prumiers vraiment. 1060
- Les gens vont refroidant et li don amenuisent,  
Des gueres, des tempiés trestoutes gens s'en quisent,  
En tous estas tout visce partout au jour d'ui nuyent,  
S'est mestiers que partout vraies lumieres luisent. 1064
- Et quant il vont praiechant partout boine doctrine,  
Comment on doit amer sen boin Dieu d'amour fine,  
Et les visces haïr et toute leur rachine,  
Je tieng que c'est des ames toute li medecine. 1068
- Dieus les a pourveüs pour les gens adrechier,  
Et il est bien mestiers, car on voit trop pechier,  
Les gens de tous estas en visces alechier,  
Par droit ne se doit nuls contre tels gens drechier. 1072
- Il dient et s'en font le plus grande partie.  
A prumiers avoit on sur yaus petit d'envie, [103 r°]  
Mais pour chou que leur ordenes partout si monteplie,  
On doubte qu'il ne montent en trop grant signourie. 1076
- Des gens de sainte Glise sont petit visitet.  
Jadis leur soloit on donner par caritet,  
Mais don des gens rentés sont partout respitet,  
Cescuns pense pour li, d'autrui nuls n'a pitet. 1080
- Li seculer feroient bielles baceleries  
S'il aidoient a vivre ces bielles compaignies.  
Remuneret seront a le fin de leur vies,  
Je croy k'en leur vivant ausi n'i fauront mies. 1084

- Praichiers vault moult petit aujourd'ui, ce me sanle.  
Il se sont atoukiet trestoute gent ensanle,  
Les virtus boutent hors, visce tout ont le canle,  
Quant j'oc ces douleurs dire trestous li coers me tran[1]e<sup>1</sup>. 1088
- Mais chou que n'en voit oex, au coer ne diut, sachiés.  
Mais coers de mes deus oex est trestous resachiés,  
Nulle riens ne li nonchent, s'en est tous relaichiés.  
Moult de vilains pensers sent souvent encachiés. 1092
- Or ne puis registrer fors que par oïr dire,  
Se convient que dou coer chou que j'oc je remire.  
S'entent a chou li coers pour oster sen martire,  
Mais a bien registrer ne doit mie souffire. 1096
- Mestier ay que j'euïsce de tout grant paciënce,  
Un petit m'a laisiet mes dous Dieus de sciënce ;  
Son courouc moult redoubte, s'en faisoie scilence,  
On doit sour tout amer le pais de consciënce. 1100
- Je remir tres m'enfanche tout chou que j'ay veüt,  
Comment Dieus d'ans, de sens, d'estat m'a pourveüt.  
Mais, las, j'ay tous les jours mes peckiés acreüt,  
Confusion aroie se tout fuserent seüt. 1104
- Mais li boin cleric nous dient que Dieus trestout pardonne  
Tout chou que li requert li contrite personne.  
En tels coers avoec chou ses grasces abandonne,  
Et pour avoir leur vivres, biens temporeus leur donne. 1108 [103 v°]
- Dont sont et fol et folles qui n'ont en Dieu fianche,  
Qui ne painent d'avoir le vraie repentanche,  
Et qui n'ont tous les jours d'amender esperance,  
Car a le mort convient avoir reconnaissance. 1112
- Chil preudomme souvent es siermons le vous dient,  
Pour les vis et les mors moult songneusement prient ;  
Se convient pour leurs vivres que tous les jours mendient,  
Dont font moult grant peckiet qui de tels gens mesdient. 1116
- Boines premisses font boines conclusïons,  
Boines parolles font avoir devotïons,  
Li biens apprendre fait avoir perfectïons,  
Les boines oewres font es ciuls ascentïons. 1120
- Dieus nous doinst si warder no consciënce pure  
Que dou siecle puissions du tout oster no cure,

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *me tranne*.



Et de no coer oster du tout en tout l'ordure,  
Que puissons a le fin boine vie conclure.

1124

## Notes critiques.

Ces notes, destinées à éclairer autant que possible un texte écrit dans une langue et un style souvent problématiques, et dont les sources et le contexte historique comme culturel peuvent paraître quelque peu obscurs au lecteur moderne, rassemblent des explications de plusieurs ordres :

- précisions sur la langue : sens de certains mots et locutions, remarques phonétiques, morphologiques et syntaxiques ; on renverra à l'occasion à l'étude de langue et aux différents manuels et dictionnaires de référence.

- source et traduction des citations latines qui émaillent le texte. Les citations sont référencées sous le numéro du vers qui les précède suivi de la mention *bis*. Pour les citations de la Vulgate, en regard du texte latin originel, la traduction proposée est celle de *La Bible*, Traduction de Lemaître de Sacy, coll. Bouquins, éd. Robert Laffont, Paris, 1990.

- leçons rejetées de l'édition de Kervyn de Lettenhove. N'ont été relevées, parmi l'infinité des divergences de lecture, que celles dont la confrontation avec la leçon finalement retenue pouvait présenter un intérêt, qu'il s'agisse de différences d'interprétation ou d'une hypothèse contradictoire à prendre en compte dans les cas douteux. La lecture retenue est donnée en regard du nombre du vers, la leçon de l'édition ancienne figure derrière le sigle L.

- traductions ou gloses de certains passages présentant des difficultés particulières d'interprétation ou de compréhension littérale.

- explications d'ordre culturel ou historique, remarques littéraires et stylistiques ponctuelles.

Ouvrages de référence cités régulièrement dans le corps de texte des notes, par nom d'auteur ou par sigle :

- dictionnaires et glossaires :

**DMF** : DMF : Dictionnaire du Moyen Français. ATILF - Nancy Université & CNRS. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

**Godefroy** : GODEFROY L.F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Steiner : 1881- 1902.

**TL** : TOBLER Adolf –LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin puis Wiesbaden, Steiner, 1955- 1989

**FEW** : WARTBURG Walter von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn-Leipzig-Bâle, 1922 sq.

**Huguet**: HUGUET Edmond : Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>ème</sup> siècle, Paris, 1925-1967, 7 vol.

**REW** : Meyer-Lübke W., *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1935.

**Scheler** : SCHELER Auguste, *Etude lexicologique sue les poésies de Gillon Le Muisit (préface, glossaire, corrections)*, coll. *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, tome 37, Bruxelles, 1884.

- recueils ou répertoires de proverbes :

**DS** : DI STEFANO Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991.

**Mor** : MORAWSKI Joseph, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>ème</sup> siècle*, Champion, Paris, 1925.

**Hassel** : HASSEL James Woodrow, *Middle french proverbs, sentences, and proverbial phrases*, Toronto (Ontario), Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1982 (Subsidia Mediaevalia 12)

- manuels :

**Flûtre** : FLÛTRE Louis-Ferdinand, *Le moyen Picard d'après les textes du temps (1560-1660), Textes, Lexique, Grammaire*, Collection de la société de linguistique picarde, volume XIII, Amiens : 1970.

**Fouché, Phonétique** : FOUCHÉ Pierre, *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 1952, 1958, 1961.

**Fouché, Le Verbe** : FOUCHÉ Pierre, *Le verbe français, étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1967.

**Gossen** : GOSSSEN Charles-Théodore, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.

**Ménard** : MÉNARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, 1988.

- éditions :

**L** : KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, *Poésies de Gilles Li Muisis, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Lord Ashburnham*, 2 vol. , Louvain : Lefever, 1882

## Lamentation.

**1** : En 1350 eut lieu la première année jubilaire décalée ; on fêtait la naissance du Christ de cent ans en cent ans, mais le pape Clément VI, jugeant la vie humaine trop courte à présent pour que chacun puisse y assister au moins une fois, avait ramené le terme à cinquante ans. Gilles Le Muisit a donc connu les « grands pardons » de 1300 et 1350.

**10** : *dont il en est moult grant plenté* renvoie à la multiplicité des fidèles que comprend l'ensemble de la chrétienté.

**31** : *et luy sainier* : « et se signer ». L'auteur emploie régulièrement le pronom personnel régime indirect là où on attendrait un réfléchi.

**39- 40** : *Et qui bien ne resistera / Et constans contre luy sera* : la négation se prolonge sur le deuxième vers.

**41** : *fort est que*, tournure impersonnelle au sens de « il est difficile », « il est improbable » ; *qu'i* (« qu'il ») se confond régulièrement avec *qui* (« qui »).

**50 bis** : *Resistite dyabolo et fugiet a vobis*, Paul, Épître à Jacques, IV, 7. La citation abrège la phrase originale, « Subditi ergo estote Deo, resistite autem dyabolo, et fugiet a vobis » ; « soyez donc assujettis à Dieu ; résistez au diable, et il s'enfuira de vous. »

**51** : *tenés de mi*, « croyez-moi », « tenez m'en pour garant ». Voir *tu de mi le tien*, v. 603.

**58** : *nous* pléonastique, proche du datif éthique latin.

**62** : *que* s'élide devant *escaper*, lire « qu'escaper ». Les cas où l'élision ne se fait pas sont signalés par un tréma.

**60-67** : syntaxe problématique. Il semblerait que *set* soit construit directement (*ne set... les pensees* : « ne connaît pas les pensées »), avec un *riens* adverbial au sens de « en rien, en aucune manière » (même emploi de *riens* en Non 363). On peut dès lors comprendre le passage ainsi : « [L'Écriture] dit que le diable ne sait rien (en effet, si c'était le cas, il n'y aurait pas de salut possible) des pensées que nous nourrissons, pour

peu que nous sachions comment nous comporter et soyons capables de nous défendre, afin qu'il ne puisse nous arracher aucun consentement condamnable... ».

Moralement, cela signifierait qu'il peut arriver qu'un chrétien se laisse aller à des pensées condamnables, mais que s'il les refoule, le diable ne peut pas l'atteindre. Cette distinction des « pensées » et du « consentement » se retrouve régulièrement dans l'œuvre : voir Lam 155-156 : *Sachiés qu'il ne set les pensees, / Se par consent ne sont monstrees*, et Med 730-741.

**82** : *cars*, L. : *cors*.

**83** : *tiers*, L. : *tiex*. *tiers* peut se comprendre en contexte : *Se fait que li monde promet, / Et li cars au pekier se met, / Et il est tiers qui fort atise...* Il y a trois « acteurs » dans le processus de la tentation : le monde, la chair, et le diable qui est dans ce cas « le troisième ». Il rend le monde désirable (81), la chair se précipite vers le péché (82), et enfin le diable attise les désirs du coeur (83).

Énumération dans l'ordre, Lam 1591 :

*Le monde, le car, l'Anemi / Ai laisciet dominer en mi.*

Même « trinité » en Med 444 et suivants :

*Bien y poront pekeur falir, / Car quant dyables asallir, / Li mundes et li cars les vienent, Tantost a leur conseil se tienent / Pour chi avoir tous les delisces .*

Hassel relève l'association : M166, « Le monde, le démon et la chair ». L'attestation dans Hassel est postérieure à 1350.

**108 -111** : syntaxe obscure : *s'on fasoit orison* est difficile à rattacher au reste de la phrase. On peut considérer qu'ici *se* a valeur de « même si », ce qui tend à exclure l'hypothèse et fait donc basculer la subordonnée à l'imparfait, là où on attendrait un imparfait du subjonctif (« s'on fesist... »). La régissante reste au présent. On peut dès lors comprendre : « Les péchés sont ainsi faits que quiconque se laisse aller et se fait piéger par l'un d'entre eux se retrouve aussitôt capturé et pris au piège de tous les autres ; le diable a ainsi attiré ce pécheur à lui et en manifeste une grande joie. Il fait toujours en sorte que chacun se laisse prendre dans ses rêts et dans ses geôles de sorte que malgré toutes les prières que l'on pourrait faire, aucun homme ne se retourne vers Dieu. »

**126** : *nulz hom, nulz*, sans *ne*, a ici un sens positif, « un », « quelque ».

**133-134** : *Chiertes s'il se fust tenus drois / En foy et sen sauveur amer / Et luy de vrai cuer reclamer* ; *amer* comme *reclamer* dépendent de la préposition *en*, *s'il se fust tenus*

*drois* est en facteur commun : « Certes, s'il était resté ferme dans sa foi comme dans l'amour de son seigneur, et s'était attaché à l'invoquer d'un cœur sincère »...

**162** : *vrayement*, L. : *hayement*.

**165** : *joians*, L. : *joyaus*.

**166-167** : *pour vous tenses / Contre Sathan et el penser / Vous bien tenir la vous serés* : « et le bon ange accourra (...) pour vous exhorter contre Satan et à ne pas penser à autre chose qu'à bien vous tenir à votre place ».

*La* vaut pour *la ou* et joue le rôle de mot démarcateur introduisant une relative. C'est un trait de syntaxe picarde (voir Ménard, § 382,2 : « en picard le simple *la* équivaut à *la ou* (contracté) », et l'étude de langue, syntaxe.)

**170** : *encacerés*, L. : *en caserés*.

**193** : *si que*, « ainsi que ».

**194** : *sara*, L. : *sera*. *Sara* peut être une forme picarde de futur de *estre*.

**196 bis** : *Qui bona egerunt ibunt in vitam eternam, qui vero mala in ignem eternum*. Ces vers terminent le *credo* attribué à saint Athanase, évêque du IV<sup>ème</sup> siècle.

**197** : *ciuls* est ici le cas sujet du pronom démonstratif (*chius* Lam 185, *chiuls* Lam 696). « Celui qui fait le bien, cet homme-là retrouvera le bien quand il sera au paradis » (*in vitam eternam*) ; le pronom reprend la relative. La sentence est à rapprocher d'un proverbe (Hassel B 92) : « qui bien fera bien trouvera ».

**236-237** : Ces deux vers sont marqués par une accolade à gauche. Quelqu'un (un lecteur ?) a souligné dans le texte, ici puis dans la *Méditation*, les indications chronologiques, les noms propres, les renseignements numériques, etc.

**239** : vers souligné.

**252** : *et* en marge.

**255-258** : quatre vers signalés par une accolade en marge.

**263** : *sissante* souligné.

**276** : *m'ame*, L. : *mainé*

**292** : *et* suscrit.

**303** : *qui bien*, L. : *que Dieu*.

**309** : *et* est ici l'interjection « hé » (TL III, 1509).

**315** : *ruiler*, L. : *vuiler*

**318 bis** : *Habentes victum et vestitum, hys contenti sumus*, I Tim, VI, 8. Texte de la Vulgate : « Habentes autem alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus » : « Ayant donc de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents ».

**337** : *souvenroit* : est-ce une faute du copiste ? On attendrait *souvenoit*. Il a pu y avoir attraction par *tenroit* (338), ou désir d'avoir une rime plus riche. On peut sinon y voir un exemple de principale commençant par « et » après une subordonnée hypothétique ; voir Ménard, §195, « *et sert*, pour ainsi dire, de pont entre la circonstancielle et la principale et renforce la corrélation, avec la valeur de *alors, voici que* », ce qui donnerait ici : « si chacun prenait conscience que toutes ces richesses ainsi que ces grandes noblesses ne sont qu'ordure, alors il se souviendrait de la mort et tiendrait tout cela pour des vanités. »

**344** : Pronom *l'* pléonastique, qui annonce le v. 345 *Les causes et chou que je pense*. Voir l'étude de langue.

**352**, *parrai* : forme contractée du futur P1 de *parler*, assez systématique dans le texte (voir Lam 1510, *parra* OM 277). C'est un trait du nord, voir Fouché, *Phonétique*, p. 516 et l'étude de langue.

**353** : *Car a my dou tout voel entendre*, L. : *car, amy, du tout voel entendre/ A Dieu loer et mi reprendre*.

**365-370** : « Je suis en effet tombé et retombé tous les jours dans de grands péchés ; s'il est vrai que j'en ai eu des remords, que je me suis confessé et que je me suis blâmé de mes défauts, hélas, après je les ai tous repris, je ne sais donc plus quoi espérer (...) »

**369-370** : rime du même au même (*repris*), mais licite car il y a nuance de sens : « blâmer, réprimander » v. 369, « prendre de nouveau » v. 370.

**374 bis** : *Quia impossibile est hominem vivere et non peccare*, « parce qu'il est impossible à l'homme de vivre sans péché. »

**400** : *un cose*, chute du *e* de *une* ; cas similaire en Prol 322.

**404 bis** : *Nescit homo utrum dignus sit amore an odio* : Ecclesiaste, IX, 1. Texte d'origine : « Nescit homo utrum amore an odio dignus sit », « l'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine ».

**439** : proverbe attesté, voir Hassel M 103 : « A qui il méchoit, chascun luy mesoffre »

**444-446** : « On doit bien se garder d'infliger encore des brimades au malheureux qui souffre déjà assez comme cela. »

**448 bis** : *Quos amo arguo et castigo*, Jean, Apocalypse, III, 19. Texte de la Vulgate : « Ego quos amo arguo et castigo », « ceux que j'aime, je les semonce et je les corrige. »

**489** : *Nul angle ne quert verités*, proverbe (DS pp. 26 et 884) : « la vérité n'a pas besoin de détour ». Voir aussi Et 215-216.

**493** : On lit *il est, est* a été rayé, *het* en marge.

**535-536** : *rechuit, dechuit* : *rechiut, dechiut*, seraient plus conformes à la fois la morphologie et aux autres occurrences de l'un ou l'autre terme. Cependant le trait oblique distinguant le *i* porte bien sur le troisième jambage. Il ne s'agit pas des seuls cas où il semble y avoir inversion graphique entre « ui » et « iu » : on relèvera *perchuit, dechuit* Lam 1611-1612, *pluiseurs, nuiles* Prol 204, *Boulainrui* Et 282... Philippe Ménard remarque dans son édition de fabliaux que *locus* a pu donner régulièrement *lui*, mais que les éditeurs ont tendance à corriger, si bien que « [l]a forme *lui* (...) n'est pas enregistrée par les dictionnaires. Mais son existence est assurée : 1. Par le copiste qui a mis un trait sur l'*i* final, 2. Par les rimes où *lui* (écrit à tort *liu*) est accouplé à *anui, nului* et même *is* (...), 3. Par la graphie *lui* dans les chartes<sup>1</sup> ». On pourrait avancer une autre hypothèse, en se rappelant que le picard utilise souvent des digrammes « oi », « ai », là où la prononciation avait pu se simplifier en [o], [a] : les copistes pouvaient ainsi noter « ui » un son [ü], ce qui est probable étant donnée la réduction constatée des hiatus. Voir à ce sujet Fouché, *Phonétique*, p. 242 : « Enfin, en lorrain, en wallon et en anglo-normand, on note anciennement une graphie *ui* pour [ü] ; cf. les part. pass. *devenuit, perdui, renduit, venuit* (...), les parfaits *apparuit, disparuit* ».

**536** : Le vers est juste si le *s* final de *dyables* (monosyllabique ici, avec synérèse, [dyabl]) n'empêche pas l'élision. *Tienut*, comme d'ailleurs *tenurent* Or VII 16, si notre lecture est bonne, est une forme de passé simple analogique construit sur le participe passé (Fouché, *Le Verbe*, § 166, p. 331). Ces deux formes alternent avec des passés P3 et P6 de type *tiunt, maintieunt* (hors corpus), *tienrent*, signalées par Fouché comme par Gossen comme typiques du nord. En Lam 536, *tienut* pourrait tout aussi bien se lire \**tieunt*, le copiste distinguant peu *n* et *u*. En Or VII 16, il y a eu hésitation du scribe : il a écrit *tenurent*, mais avec une barre oblique sur le « e » ; voulait-il corriger en \**tiunrent* ?

**549** : *Gilles de Baffre*, sous-prieur à Saint-Martin de Tournai en 1289. Le nom propre est souligné dans la manuscrit.

**551** : *me* suscrit.

**579** : *estudyer* souligné.

**581** : *prevos, cheleniers* soulignés.

**587** : *et* suscrit.

---

<sup>1</sup> *Fabliaux français du Moyen Age*, tome 1, éd. Philippe Ménard, Genève : Droz, 1998, p. 155.



**588 bis** : *Non evitatur malum nisi cognitum*, « il faut connaître le mal pour l'éviter. »

Nous n'avons pas retrouvé d'attestation.

**617-619** : corrélation *tantost ... qu'il* : aussitôt que le diable a été chassé, Dieu est immédiatement prêt et le bon ange réveillé. *Les boins angles* (618) est ici une forme de CSS, on attendrait *li boins angles*.

**634 bis** : *In quacumque hora ingemuerit peccator, omnium peccatorum ejus non recordabor*, Ezechiel XVIII, 21-22. Texte de la Vulgate : « Quacumque hora ingemuerit peccator, amplius non reminiscor omnium iniquitatum ejus », « Que si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avait commis (...), [je] ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avait commises ».

**639** : Vers hypermétrique, sauf si le *s* final n'empêche pas l'élision. Le cas n'est pas isolé ; voir Lam 536, Or VI 19.

**639- 648** : Ce passage traduit assez librement, tout en le glosant, le verset latin de 634 bis : « c'est : quelle que soit l'heure où le pécheur qui redoute sa damnation gémit, Dieu témoigne par l'entremise de son prophète que dès l'instant où l'on aura l'intention de se réconcilier avec lui, à aucun moment il ne voudra se souvenir des péchés ; au contraire il les pardonnera et accordera au surplus sa grâce, dès lors que l'on se sera repenti sincèrement et pourvu que l'on persévère dans cette voie. »

**656** : *las*, L. : *grans*

**673** : *leur*, L. : *teux*

**675** : *ewreus* : le graphème « w » est mis pour « uu » (Gossen § 54). La prononciation devait être [eü roes], avec une légère articulation bilabiale du [ ].

**688** : *june[t]*, *ploret et vous prÿet* : l'auxiliaire est omis. Le passé composé du v. 687, *se sont mortefÿet* amène à sous-entendre « ont » : « et ont jeûné, pleuré et vous ont prié »...

**716** : *Adont n'i a regne tenuit*, expression proverbiale (DS p. 762) que l'on retrouve en Non 174, au sens de « personne ne se contrôle plus ».

**724** : *dont il viegne*, « d'où vient tout ceci » (les richesses, les biens, voir v. 719).

**738** : *se vie*, « pour la durée de sa vie ».

**757- 758** : Jeu à la rime, *li argens / qui art gens*. Cette « étymologie » à valeur morale apparaît sous une forme plus explicite dans *Baudouin de Sebourc* (v. 1105-1106 et 1114-1115, ed. Larry S. Crist, Paris, SATF, 2002) : « E, Dieu, qu'est che d'argent ? Chius le sot bien nommer, / Qui argent l'appela : les gens fait embraser. (...) pour chou ot nom argens, li noms n'en voelt müer, / car il art tout le monde si lonc qu'on set

aller ». La note se rapportant à ces vers, « cette étymologie populaire semble paraître uniquement dans notre texte » (p. 976), est donc démentie au moins par le *Registre* de Gilles Le Muisit.

**771** : *viewe*, graphie pour « vieüe » (Gossen, § 54, et voir l'étude de langue, phonétique, consonnes labiales). Une légère articulation bilabiale devait se produire derrière [ü] en hiatus, ce qui donnait une prononciation de type [ü ] que les copistes rendent par des graphies « w » ou « uu ».

**784** : *lieut*, L. : *le tienc*

**802 bis** : *Novit deus mutare sententiam si tu noveris delictum emendare* : Cette sentence apparaît chez Saint-Augustin (Psaume 50) et Saint Ambroise (*Lucae*, Cap. I).

**830-831** : Opposition courante de la paille et du grain, pour signifier que l'on fait un mauvais choix (DS p. 410).

**854 bis** : *Ab occultis meis munda me, domine*, David, Psaume 18, 13 : « Purifiez-moi, mon Dieu, de celles [les fautes] qui sont cachées en moi ».

**864 bis** : *Quo ibo a spiritu tuo et quo a facie tua fugiam ?* David, Psaume 138, 6 : « Où irai-je pour me dérober à votre esprit ; et où m'enfuirai-je de devant votre face ? »

**861** : *ke* suscrit.

**870** : *je n'abee mie mun ombre* est un proverbe, « je n'aboie pas sur mon ombre » : je ne me trompe pas, je ne déraisonne pas (DS p. 610).

**874**, *cors* : Scheler donne pour *cor* « le point, le moment ». Les dictionnaires (G, DMF) proposent un sens temporel ou spatial de *cor* < *cornu*, « extrémité », avec des exemples de Froissart : « au cor de vostre voiage » (« à la fin de votre voyage »), et expression « de chief en cor » (« entièrement »). Ici, *cor* avec *de* (*li cors dou ciesser*, [*li cors*] *de li reprendre*) doit signifier « le moment adéquat » ou « le dernier moment pour ». Il s'agirait d'une première attestation.

**892** : le sujet de *puet* est-il un « on » sous-entendu, déduit des formulations générales qui précèdent (*trestout peckeur et pekeresses*) ?

**901** : L. : *qui est-ce qui voelt*

**907** : Vers hypermétrique. Corrections possibles : *çou qu'as fait ne doies celer* (le *t* semble rajouté dans le ms.), ou : *çou que t'as fait ne dois celer* (forme plus normale d'ind. pst. P3 pour *devoir*). Ici, et plus loin (915, 1010, 1132, 1177...) : le pronom sujet picard de seconde personne *te* (ici élidé) alterne avec *tu*.

**913** : Une des rares occurrences d'article féminin *la*.

**959** : *me* s'élide devant *aidier*

**1000** : On pourrait segmenter autrement : *la priés*. Le goût est près de l'odorat, tous deux font partie des quatre sens qui se rattachent à la tête.

**1010** : *se t'en as* : le pronom sujet prend ici une forme *te*, élidable. C'est un picardisme (Gossen, § 64, et voir étude de langue, morphologie, 3).

**1041** : *D'autre Martin me parleroies* : parler d'autre Martin, « parler d'autre chose, changer de discours, de ton » (DS p. 528, FEW, 6, 1, 384b, G. Roques, *Travaux de Linguistique et de philologie*, t. 37, 1999, p. 109 à 122) .

**1044-1045** : « l'Ennemi t'a maintenu par les filets du péché où (dans lesquels) il t'a enfermé, et il t'a amené à faire ses volontés. » *La* vaut pour *là où* et sert donc de mot relatif. L'image rappelle un combat de gladiateurs, ou une chasse au fauve, où le diable tiendrait le rôle du rétiaire. L'expression « traire à se cordelle » (DS p. 197) signifie « attirer à soi, amener à faire ses volontés, agréer à son parti ».

**1054 bis** : *Omne quod est in mundo concupiscentia est carnis, concupiscentia oculorum, aut superbia vite*, I Épître à Jean, 2, 16. Texte de la Vulgate : « concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitae » : « Tout ce qui est dans le monde est ou concupiscentie de la chair, ou concupiscentie des yeux, ou orgueil de la vie ».

**1064** : *Et luy warder* : emploi systématique du pronom anaphorique à la place du réfléchi (voir étude de langue, morphologie, 3).

**1066-1067** : « les docteurs considèrent ces cinq vices comme spirituels », parce que rattachés à la tête ; voir le passage sur les sens, v. 997-1006, où quatre d'entre eux (la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût) sont attribués à la tête.

**1069** : *luxures, gloutrenies* : chacun des deux péchés est désigné au pluriel, contrairement aux cinq autres. Est-ce à cause du pluriel *amies* ? Il peut aussi s'agir d'une habitude concernant les vices ; le même pluriel apparaît à l'intérieur du vers en Mon 1792.

**1074 bis** : *Deus superbis restitit, humilibus autem dat gratiam*. Deux sources possibles : Épître à Jacques, 4, 6, et I Pierre 5, « Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles ».

**1076** : *subjés*, L. : *du bien*.

**1081-1082** : rime approximative. Le manuscrit donne bien *humile* (latinisme ?) en 1081, cependant le mètre exige une prononciation monosyllabique. La graphie habituelle est *humle*, ce qui ne rend pas la rime plus exacte. On peut juste émettre l'hypothèse d'une faible articulation du *l* (rime *hum(l)e / alume*).

**1082 bis** : *Invidiosus ego, non invidus esse laboro*, « je fais en sorte de ne pas envier, mais que personne ne m’envie », sentence célèbre au Moyen Âge que l’on rapporte généralement aux « carmina burana » (XIII, 3).

**1085** : *pense* a ici le sens de « pense à » : « c’est quand l’homme, sa vie durant, songe sans cesse à être avantagé et à rabaisser les autres ».

**1090 bis** : *Avaro non sufficiet totus mundus* : « le monde entier ne satisferait pas un avare ».

**1098 bis** : *Pigritia anime est contraria* : « la paresse est ennemie de l’âme », à rapprocher de la Règle, XLVIII, 1, « Otiositas inimica est animae » (« l’oisiveté est l’ennemie de l’âme »).

**1106 bis** : *Ira hois justiciam dei non operatur*, Épître de Saint Jacques, I, 20 ; texte de la Vulgate : « ira viri justiciam dei non operatur », « la colère de l’homme n’accomplit pas la justice de Dieu. »

**1114 bis** : *Ducent in bonis dies suos et in puncto ad inferna descendunt*, Job, XXI, 13. Texte de la Vulgate : « ducunt in bonis dies suos et in puncto ad inferna descendunt », « Ils passent leurs jours dans le bonheur, et ils descendent en un instant au séjour des morts. »

**1116**, *mignier* : « manger ». De telles formes en [ɛn] (avec de plus ici passage de [e] à [i], voir étude de langue) sont attestées surtout en picard mais ont pu apparaître sporadiquement ailleurs (Gossen §16 note 22). Pour la confusion « ng » « gn », voir Fouché, *Phonétique* p. 937, Gossen § 62, note 64.

**1122 bis** : *Ama Scripturas et carnis vitia non amabis*, « aime les Écritures et ainsi tu éviteras l’amour des vices charnels », sentence peut-être inspirée de saint Jérôme, *Homélie aux moines* (« Amet scientiam Scripturarum, et carnis vitia non amabit »).

**1127** : Il y a un *les* exponctué entre *carneuls* et *fuiras*.

**1128** : Vers hypermétrique, à moins de prononcer *ensiev(e)ras*.

**1139-1140** : « Quel que soit le lieu où l’on séjournera, rien n’échappera à la punition. »

**1148** : *s’esce* est une contraction de *si est ce*, où *si* (élide) a la valeur légèrement adversative de « et pourtant ». Même forme en Med 39, *etc.*

**1169** : *tout* est au-dessus de la ligne. Le ms. donne : *C’est (tout) ensi des peckiés venieuls*, *peckiés* est barré et exponctué.

**1172 bis** : *Omnia in confessione mundant*, « la confession purifie tous les péchés », à rapprocher de « omnia siquidem in confessione lavantur », Bernard de Clairvaux, Sermon II du temps de la résurrection « aux abbés », 10.

**1184 bis** : *-Deum time et mandata eius serva*, d'après Ecclesiaste XII, 13 : « Deum time et mandata eius observa », « crains Dieu et respecte ses commandements. »

- *quia nihil deest timentibus deum et qui eum diligunt in veritate* : développement médiéval du psaume XXXIII, 10 : « quoniam non est inopia timentibus eum », « car qui le craint ne manque de rien. »

**1209-1210** : Rime approximative, *enquerre / oeuvre*

**1234 bis** : *Non habebis deos alienos coram me*, Exode, XX, 3: « Vous n'aurez point de dieux étrangers devant moi. »

**1235** : Le premier commandement n'est pas annoncé par un ordinal, contrairement aux autres (à part le dixième). On distingue *Li pr* en marge droite, ajouté à l'encre un peu plus claire comme toutes les corrections.

**1244 bis** : *Non assumes nomen dei tui in vanum*, Exode, XX, 7 : « Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu ».

**1252**, sur la correction : *te* possessif, et *doives* P2, donnent un sens plus que bizarre (« et que tu doives sentir à propos de ton Dieu quelque chose qui doit lui déplaire ») ; on attendrait en outre *ten*. La correction proposée fait de *té* une forme de pronom régime tonique (forme plus attendue : *ti*, mais Flûtre, § 205, signale des formes *té* apparaissant devant ou après une syllabe comprenant un *e* muet). Le copiste a pu ajouter un *s* à *doive* à cause de la présence de *te* devant le verbe. Le vers corrigé se comprendrait de la manière qui suit : « Tu ne dois pas tolérer que Dieu puisse sentir de ta part une chose destinée à lui déplaire »...

**1254 bis** : *Memento ut diem sabbati sanctifices*, Exode, XX, 8 : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat. »

**1264 bis** : *Honora patrem tuum et matrem tuam ut sis longenus super terram*, Exode, 20, 12 : « Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre. »

**1274 bis** : *Non occides*, Exode, XX, 13 : « Vous ne tuerez point. »

**1280** : *deus lieus* : les deux jugements, le premier à la mort, le second lors du Jugement Dernier ; voir 1565 et suivants.

**1284 bis** : *Non mechaberis*, Exode, XX, 14 : « Vous ne commettrez point de fornication. »

**1294 bis** : *Non furtum facies*, Exode, XX, 15 : « Vous ne déroberez point ».

**1296** : *an* est une forme contracée de *a on*, voir Flûtre, § 5 : « le groupe *a on* passé à [aõ] se simplifie en [ã] »

**1304 bis** : *Non contra proximum tuum falsum testimonium dices*, Exode, XX, 16 : « Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain. »

**1314** : *venir*, L. : *tenir*.

**1314 bis** : *Non concupisces domum proximum tui*, Exode, XX, 17 : « Vous ne désirerez point la maison de votre prochain ».

**1324 bis** : *Non desiserabis uxorem proximi tui, non ejus servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia que illius sunt*, Exode, XX, 17 : « Vous ne désirerez point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune de toutes les choses qui lui appartiennent ».

**1319** : *le sonne*, « le proclame ».

**1330** : *Or le croi et le tieng a voir* : il peut s'agir soit d'une intervention de l'auteur (« je le crois bien, pour moi c'est la vérité », voir *ensi le tienc en me personne* v. 1320), soit d'impératifs suggérés par le vocatif *hom* (« crois-le bien, c'est la vérité ! »).

**1331- 1333** : reprise au vers 1333 par *en* anaphorique de la série de noms et de la relative des vers 1131-1132 ; le complément d'attribution est extrait de la principale, par un procédé proche de la prolepse des relatives ou complétives (voir Ménard § 224 et l'étude de langue, syntaxe, e) ; « Pour la femme, les serviteurs, les animaux ou les objets que ton prochain pourrait posséder en propre, si tu as mal agi en ce qui les concerne, alors ressaisis-toi (...) »

**1336** : le manuscrit donne *et*, graphie semble-il polyvalente qui recouvre aussi bien l'interjection « hé! », par exemple en Lam 309, que l'auxiliaire « ai ». Nous corrigeons ici comme en Lam 1592 pour faciliter la lecture.

**1366** : Il y a un appel de note dans le corps du texte, le vers est en bas du feuillet.

**1380** : Le pronom personnel *en* est anaphorique des vers 1381-1382.

**1383** : On trouve mention de cette « division des grâces » dans le sermon 49 sur le Cantique des Cantiques de Bernard de Clairvaux<sup>1</sup> : « la division des grâces se fait selon la différence des celliers, et le Saint Esprit se communique à chacun selon ses besoins ». Il explicite vraisemblablement le verset de la première Épître aux Corinthiens de saint Paul (XII, 4) : *divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus*, « il y a différentes sortes de grâces, mais cependant un seul Esprit ». Saint Bernard fait déjà allusion à ces « celliers » ou « chambres » dans le sermon 23 (tome 1, p. 443), avec notamment ce passage : « La première femme s'est établie dans la sécurité de l'humilité, la deuxième

---

<sup>1</sup> Saint Bernard, *Œuvres*, coll. « Les maîtres de la spiritualité chrétienne, textes et études », Aubier, Paris : 1945, Tome 2, p.81

sur le siège de l'espérance, Thomas sur la solidité de la foi, Jean sur l'immensité de la charité, Paul sur l'intimité de la sagesse, Pierre sur la lumière de la vérité. Ainsi donc il y a plusieurs demeures chez l'Époux<sup>1</sup> ». La *concordance* du Nouveau Testament traduit *gratiarum* par « dons spirituels ».

**1391** : *t'en avises*, s final de deuxième personne de l'impératif, sans doute commandé par la rime (*avises / mises*).

**1428 bis** : *Scienti bonum et non facienti peccatum est illi*, Épître à Jacques, IV, 17. Texte de la Vulgate : « scienti igitur bonum facere et non facienti, peccatum est illi », « Celui-là donc est coupable de péché, qui, sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas ».

**1453** *sauvels* : la graphie est curieuse. Il peut s'agir d'une graphie inverse si l'on considère que *l* disparaît de la prononciation devant *s* (Gossen § 5, 2 : graphies *tes, ques* < *tales, quales* dans le domaine picard).

**1458-1459**, *Car au coer, Sire, je sui poins / De chou que m'avés envoyet* : Les nombreuses expressions de ce type renvoient à la notion de « componction », définie pour la première fois par le pape Grégoire le Grand et qui a par la suite imprégné les consciences du Moyen Âge :

Primitivement, le mot *compunctio* est, dans l'usage profane, un terme de médecine : il désigne les élancements d'une douleur aiguë, d'un mal physique. Mais il a surtout été employé dans le vocabulaire chrétien avec un sens qui, sans perdre contact avec ses origines, est cependant plus riche et beaucoup plus élevé. La componction devient une douleur de l'âme, une douleur qui a, simultanément, deux principes : d'une part le fait du péché (...), d'autre part le fait de notre désir de Dieu. (...) La componction est une action de Dieu en nous, un acte par lequel Dieu nous réveille, un choc, un coup, une « piqûre », une sorte de brûlure. Dieu nous excite comme par un aiguillon ; il nous « point » avec insistance (*cum-pungere*), comme pour nous transpercer. L'amour du monde nous endort ; mais comme par un coup de tonnerre, l'âme est rappelée à l'attention de Dieu<sup>2</sup>.

**1472** : *oieux* est monosyllabique.

**1483** : *se mis* pour *si*.

**1487** : *oieux*, voir v.1472.

**1491** : *nuist*, L. : *must*

<sup>1</sup> *Ibid.*, tome 1, p.443.

<sup>2</sup> Dom Jean Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu, initiation aux auteurs monastiques*, Paris : Cerf, 1990, p. 34-35.

**1494** : voir note au v.1116.

**1492 bis** : *Crede et manducasti*, « aies la foi et tu seras nourri », saint Augustin, *Traité sur l'Évangile de Jean*, XXV, 12.

**1503** : Il manque apparemment un verbe. Soit *veir* (prononcé [vir]) est mis en facteur commun et omis dans la subordonnée hypothétique : *se pooie seulement* (sous-entendu [vir]) / *Al autel le saint sacrement / La je m'aperch souvent pour veir* (« si au moins je pouvais voir à l'Autel le Saint Sacrement dont je m'approche souvent pour l'apercevoir »), soit il y a eu tentative de rime du même au même (*pourvir / pourvir*) et correction du copiste, ce qui expliquerait la graphie inédite « veir » ; le sens serait alors : « Hélas, si je pouvais au moins faire le service (*pour veir* mis pour *pourvir*) du Saint Sacrement à l'Autel, dont je m'approche souvent, je n'aurai besoin de rien de plus. »

**1510** : *que dirai*, L. : *que diras ?*

**1511-1514** : cette image du jugement mettant en scène la foule glapissante des péchés et les diables harcelant le pêcheur pour l'accuser revient, sous une forme beaucoup plus développée, en 2021-2082.

**1518 bis** : *Quia nichil opertum quod non reveletur, neque absconditum quod non sciatur*, Luc, 12, 2 : « Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu ».

**1549** : *g'irai*, L. : *girai*

**1550 bis** : *A domo patris mei mansiones multe sunt*, Jean, XIV, 2, « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père ». Voir la note en Lam 1383.

**1573** : « Il ne restera rien à punir... », à rapprocher des vers 1139-1140 : *Riens a punir ne remanra, / En quelconques lieu on manra*, ainsi que de la citation 1518 bis. L'idée est que la punition sera exhaustive, qu'aucun péché ne peut demeurer caché et faire exception.

**1574** : *en vous unir*, L. : *a vous venir*

**1607-1612** : ces vers sont en bas du feuillet, appel de note après 1606.

**1611-1612** : - *perchuit, dechuit* : voir note en Lam 535-536.

- La légende veut que Théophile, évêque de son état, ait vendu son âme au diable parce qu'il avait été privé de ses revenus. Après avoir passé un marché avec Satan, assailli par le repentir, il adresse à la Vierge une longue prière qui est devenue un modèle ; la prière à la Vierge Marie *de lonc temps faite*, Or I, est d'ailleurs une de ces prières dites « de Théophile ». La Vierge obtient le pardon pour le malheureux évêque, qui rentre en plus en possession de ses biens. Ce conte moral a eu une postérité



certaine ; on en retiendra le récit de Gautier de Coinci et le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf <sup>1</sup>. Ici comme dans la légende, la Vierge est pressentie comme le dernier recours du pécheur.

**1619** : L. corrige en *l'implore*. *Emplorer* signifie « être baigné de larmes, être en pleurs » (Godefroy III 65, c). On peut comprendre le vers ainsi : « et si en vertu de sa grâce elle verse sur mon sort tant de larmes que j'aille tout droit au purgatoire... »... La Vierge joue un rôle d'intercesseur compatissant dont la pitié et le chagrin ont le pouvoir d'infléchir le jugement de Dieu. Reste l'étrangeté de la construction directe avec le pronom régime atone. Autre hypothèse : les larmes étant souvent considérées comme une grâce divine car liées au repentir sincère que seul permet Dieu, il y aurait une possibilité de comprendre « et si en vertu de sa grâce elle fait que je verse des larmes en abondance, ce qui me permettrait d'aller tout droit au purgatoire... »

Le système hypothétique présente par ailleurs une discordance : subordonnée au présent, principale au conditionnel.

**1647** : « pour y subir la damnation ». Je vois en *la* plus l'adverbe de lieu qu'un article féminin dont la forme normale dans ce texte est *le*.

**1658-1660** : *ottryer* commande un COD, *se grace*, et une complétive sans mot subordonnant, *ne failient d'avoir les lieux quë il leur a apareilliet*.

**1661-1662** : *Chiaus qui aront a li veilliet* est sujet de *failient*, « et que ceux qui lui auront été fidèles ne manquent pas d'accéder aux lieux que Dieu leur a attribués ».

**1682** : vers hypermétrique. Faut-il lire *Jhesus*, en attribuant à un réflexe du copiste la forme plus habituelle *Jhesucris* ? *Tienrent*, formes de passé P6 de *tenir*, est un trait picard (voir Gossen § 22 et l'étude de langue).

**1689** : *espasse*, sens temporel (« délai » ou « laps de temps »).

**1704 bis** : *Quia una dies super milia* : « parce qu'un jour en surpasse mille », abréviation du verset 11 du psaume LXXXIII, « quia melior est dies una in atriis tuis super milia », « Mieux vaut un jour en tes parvis que mille à ma guise. »

**1708** : *las*, L. : *tas*

**1717-1721** : enchaînement un peu obscur. « Celui qui pourrait passer le temps de sa jeunesse sans trop commettre de péchés, ce qui n'est pas possible, certes il serait bien heureux puisqu'il éviterait sans péché de commettre des pechés mortels en quantité ; mais on ne peut s'en tirer à si bon compte, parce qu'on est plus tenté dans cet âge

<sup>1</sup> Rutebeuf, *Le Miracle de Théophile*, éd. Jean Dufournet, Paris : Garnier Flammarion, 1987.

périlleux que plus tard, ainsi que le confirment les sages. » Lire ceci implique la co-référence du *on* de 1718 et du *qui* du v.1717, et une valeur consécutive de la subordonnée *que moult on n'y peche* (sens de *que* : « en sorte que ») .

**1744** : *Li aucun ne pueent souffrir / Et ne le poet on assoufir* : le renvoie à « l'état de vieillesse », et le pronom complément est omis dans le premier vers ; « Certains ne le supportent pas et ne peuvent s'en satisfaire. »

**1756** : *paroient* est une forme de P6 de conditionnel de *parler*, la contraction est régulière dans le texte ( futur P1 *parrai*)

**1812** : « Le diable ajoute encore à la masse des péchés que [le monde] fait commettre »...

**1835-1838** : je comprends ceci : « [le monde] nous fait désirer de tout cœur être le plus grand, et que personne n'atteigne notre puissance ; mais si quelqu'un y arrive, il nous pousse à envier cet homme-là, pour que personne d'autre que lui (le monde) n'ait le pouvoir »

**1844** : « Je n'ai pas cherché de solutions pour résister. »

**1916** : *espars*, participe passé de *espartre* (« se disperser, divaguer ») : « Il attaque de tous côtés ces gens-ci, et refuse que leur corps se consacre à autre chose qu'à l'ensemble de ses volontés ».

**1970** *mon temps* : une des rares occurrences de la forme francienne du possessif.

**1982** : *Ou*, L. : *or*.

**2014** : proverbe attesté, voir Hassel M 106, « En meffait ne gist qu'amende ».

**2017** : *kankes*, L. : *K'onkes*.

**2067** : *vaulra*, L. : *touka*.

**2074 bis** : *Peccasti ? Quiesce*. La question et la réponse sont liées à une discussion sur la réponse de Dieu à Caïn après le meurtre d'Abel ; Saint Augustin (La Cité de Dieu, XV, 7) attribue à Dieu cette réponse aux plaintes de Caïn : « Peccasti, tum deinde addidit: Quiesce ».

**2094 bis** : *Quos amo arguo et castigo*, Apocalypse, III, 19, « ceux que j'aime, je les semonce et je les corrige. »

**2119** : *muser*, L. : *auser*.

**2170** : *urlés* : par rhotacisme, vient de *uslés* (« brûlé, rôti » ; voir Godefroy VIII 123, a )

**2173-2174** : cas rare de simple assonance remplaçant la rime, *coupe / bouke*.

Orisons.

I.

**14** : *Ne gart l'eure*, « je ne doute pas que », idée de certitude d'un événement malheureux. Voir sur cette expression l'article d'A. Jeanroy, « ne garder l'eure », *Romania*, 44, 1915-1917, pp 586-594 ; L. Clédat, *Romania* 45, 1918-1919, pp. 261-262.

**17** : *buyses*, L. : *buyes*

**29** : *si suy pekieres, dame*, L. : *si suy pekieres d'ame*

**35** : soit il y a césure lyrique, soit le vers est hypométrique. On pourrait cependant proposer une correction en *emport[e]ra*.

**48** : *pous*, L. : *poils*

**59** : vers hypermétrique.

II.

**11-12** : rime *peule / aveule* qui n'est possible qu'en picard, par effacement des consonnes avant *l*.

III.

**8** : *Vous souffristes mort moult amere*, L. : *mort souffristes moult amere*

**17** : *u*, L. : *à*

IV.

**14**, *marie* : ici, participe passé féminin de *marier, maroier*, « égarer » (Godefroy, V, 175, a)

V.

**1**. *virgene* compte pour trois syllabes – mais pour deux au v. 21... Gilles Le Muisit choisit l'un ou l'autre décompte selon les besoins du mètre.

**11-12** : *velle / traveille* : cette rime témoigne d'une possible confusion au moins à la finale entre « ail » et « eil », voir l'étude de langue, phonétique.

VI.

**7-8** : *angles / archangeles*, rime approximative. *Archangeles* se prononce peut-être « archangles », mais alors le vers est hypométrique.

**9-10** : simple assonance *peres / prophetes*.

**13** : vers hypermétrique.

**19** : Il est possible que le *s* de *virgenes* n'empêche pas l'élision (voir Lam 536, Or VI 19) ; d'autre part *virg(e)nes* est ici disyllabique.

## VII.

**1** : Saint Sébastien, martyrisé à deux reprises, d'abord criblé de flèches puis roué de coups de bâton selon la légende, fut l'objet d'une vénération renouvelée à l'occasion de l'épidémie de 1348 : « après la peste noire de 1348, les médiévaux se mirent à l'invoquer avec entrain : les maladies pestilentielles étaient symbolisées par des flèches que lançait un Dieu vengeur<sup>1</sup>. »

**16** : le vers n'est juste que si *tenurent* est monosyllabique ; l'auteur a pu dicter « tieunrent, tienrent » (voir Gossen, § 22), le scribe transcrire « tenurent ». Voir Lam 536.

## Méditation.

**Rubrique** : L'année jubilaire 1300 avait déjà fait l'objet d'un voyage à Rome de quatre moines de Saint-Martin. C'est le pape Clément VI qui a ramené de cent à cinquante ans l'intervalle entre deux jubilés, considérant que la durée de la vie humaine ne permettait plus de ménager un temps aussi considérable entre deux « grands pardons ». Gilles Le Muisit évoque cette décision du pape dans le « registre sur le siècle » : *Requis fu chius sains peres de par les transmontains / Dou pardon de cent ans, car il est moult lointains. / Abregiés fust chis tiermes, et le mesist on ains, / Car vivre tant ne poet au jour d'ui corps humains. (...) Liet furent li Lombart, Toscoing, et cil de Romme. /L'an*

---

<sup>1</sup> Alain Colignon, *Dictionnaire des saints et des cultes de wallonie, histoire et folklore*, éditions du Musée de la Vie Wallonne, Liège, 2003, p. 232.

*mil .CCC. chincquante visiterent maint homme, / Maintes femmes ausi, dont iestre ne poet somme, / Le cytet les apostles, que cescuns ainsi lomme.*

Le pape proclamait en cette occasion une indulgence plénière et générale pour les fidèles qui avaient accompli une démarche de conversion<sup>1</sup> ; le voyage à Rome, avec une pénitence, s'inscrivait dans ce contexte. Dans le « registre sur le siècle », Gilles revient également sur l'année 1300 : *Bien le puis tiesmoingnier car la peregrinay / Tant que je vinc a Romme, d'aler je ne finay, / Ou bourc devant saint Piere quinze jours me dignay, / Par foit tieng, mes peckiés la bien medicinay. (...) Mil et trois cens, venoient tout en tour arronde / Pelerin a grans routes de toutes pars dou monde. / Trestous les empaichans, dame Dieu les confonde ! / Cescuns en repartoit si qu'il tenoit coer munde.*

**21-23** : *Or me viunt avant une chose / Que, se jou bien parfaire l'ose, / Et puis j'en ferai tel traitiet...* Construction difficile à interpréter. Il serait à la rigueur possible de considérer *et* (23) comme un embrayeur de la régissante après une hypothèse (Ménard § 195) , le relatif *que* introduisant une subordination assez lâche, un peu comme un relatif de liaison latin : « Il m'arriva un jour une idée à propos de laquelle, si j'ose bien la mettre en forme, je ferai un traité... »

**23-26** : *Et puis j'en ferai tel traitiet / Que poront lire gent haitiet / Solas trouver et pour apprendre, / Chose qui fait moult de gent tendre / Au savoir, et moult le desirent, / Car ces choses tous jours empirent* : la ponctuation n'est pas sûre, mais c'est celle qui nous a semblé rendre le texte le plus intelligible. Il reste une rupture de construction : il faut supposer que *pour* régit aussi bien *solas trouver* que *apprendre*, ou considérer que la nuance consécutive ou finale apportée par *tel* se propage jusqu'à *solas trouver*, la préposition *pour* étant alors mise comme simple rappel. « Je ferai un traité en sorte que les gens bien portants puissent le lire, y trouver du réconfort et s'instruire, ce qui est une chose qui fait aspirer beaucoup de gens au savoir, et effectivement ils le désirent, car tout ceci empire de jour en jour... »

**38** : *s'esce* : *si est-ce, si* élidé, au sens de « et pourtant ».

**39** : comparaisons filées. Le monde actuel est bien inférieur au monde ancien, tout comme on dit que le valet est inférieur au seigneur, la servante à la dame, le tison à la flamme.

**49** : « ce que j'ai vu raconter (aux jeunes, par les anciens), personne ne pourrait y croire, car ceux qui vivent aujourd'hui et ceux qui viennent s'en tiennent au présent. » Tic du

<sup>1</sup> Voir Xavier Renart, *Les Mots de la religion chrétienne*, coll. « Le français retrouvé », article « jubilé », p. 266.

moine aveugle : utiliser « voir » pour la perception auditive ou les leçons de l'expérience... Cf. Lam 426.

**60 bis** : *sanus paenitas, sanus quoque confitearis*. : « repens-toi alors que tu es sain, et confesse-toi de même ». La source est obscure, mais cette sentence devait s'employer pour exhorter les fidèles à ne pas attendre pour se confesser. On peut à la rigueur rapprocher cette formule de l'Apocalypse, II, 5 : « Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ».

**79** : *s'esce*, voir **38**.

**102** : *saveés*, forme dialectale pour *savés vous* (enclise du pronom personnel postposé, réduit à la particule *-és*, en contexte interrogatif ; cf. Gossen, §82)

**112 et sq.** : L. fait durer le discours direct jusqu'à *lart* : « *Chiertes moult fols est qui se fie / En gens qui font le papelart ; / Ils ne querent voir fors que lart.* » / *Comment puissent gens engignier, / On les deveroit ensignier, / Si c'on cognoistre les puist / Et leurs pensees on seuist.* »

**125** : *vaignent*, « gagnent ». « w » initial est conservé en picard, ici noté « v ».

**128** : *honneroie* est mis pour *honnerroie*, forme contractée de « *honoreroient* », conditionnel P6 de « honnerer ».

**130** : L. fait durer le discours direct jusqu'à *interins* (132)

**138** : Sens peu clair. On pourrait gloser ainsi le passage : les curés, par leur paresse à réprimander les mauvais pèlerins qui ne viennent à l'église que pour plaisanter, favorisent ce comportement ; ils leur laissent prendre l'habitude de mal se tenir à l'église (138-139) ; cette déviance deviendra donc la norme pour tous (140-142).

**149** : *vienrent*, P6 passé de *venir*.

**155** : *Elle monstre bien ses denrees*, « elle montre bien ses appâts » (DS p. 238 a).

**253-254** : Deux vers soulignés, avec en marge gauche la mention *nota* à la plume. Soulignés également tous les noms propres qui suivent : *Bochet* (283), *Jakes Centmars* (316), *Machau le boin Willaume* (325), *Philippes de Vitri* (327), *Jehans de le Mote* (331), *Collart Haubiart* (339), *Jehan* (340), *Renclus, de le Rose* (397), *De frere Jaquemon Bochet* (400). Un lecteur (Lord Arbushnam, propriétaire du manuscrit ? Le transcripateur qui travaillait pour Kervyn de Lettenhove ?) a assez systématiquement souligné noms propres et détails chiffrés.

**254** : *Le Roman de la rose*<sup>1</sup> ouvre la succession d'œuvres et auteurs pour lesquels Gilles confesse son admiration. Rien d'étonnant à cela si l'on considère le succès immense de l'œuvre au Moyen Age, succès dont témoigne l'abondance des manuscrits qui nous sont parvenus. Ce poème moral allégorique, commencé par Guillaume de Lorris et auquel Jean de Meun a donné une longue continuation, inaugure la mode du genre. Signalons ici qu'une copie du remaniement du *Roman de la Rose* par Gui de Mori, datée des environs de 1330, est conservé aujourd'hui encore par la bibliothèque de Tournai<sup>2</sup> ; peut-être Gilles Le Muisit a-t-il eu l'occasion de la consulter.

**259** : le *Renclus*, ou Renclus de Molliens, était muré dans une cellule accolée à l'église Sainte-Marie de Molliens-Vidame. On a identifié ce personnage avec un moine de l'abbaye de Saint-Fuscien au Bois, peut-être mort en 1231. Le Reclus a laissé deux poèmes allégoriques : le *Romans de Carités* (vers 1224), et le *Miserere* (vers 1230)<sup>3</sup>.

**283**, *Bochet* : Cité deux fois (*Jakemon Bochet*, 399), ce frère franciscain, prêcheur inspiré à l'éloquence véhémement selon Gilles Le Muisit, nous reste inconnu par ailleurs. Son *Tiaudelait* devait être une vie de Saint Théodule.

**316**, *Jakes Centmars* : sans doute le bailli de Saint-Martin que Gilles cite dans une liste des personnes qui l'ont aidé à assainir la situation financière désastreuse de l'abbaye au début de son abbatiat, en lui accordant des prêts<sup>4</sup>.

**325** : Guillaume de Machaut (1300-1377), poète et musicien, a laissé de nombreuses messes et des œuvres lyriques<sup>5</sup>.

**327** : vers faux ; peut-être faut-il prononcer « Philip ». Philippe de Vitry (1285- 95 – 1361) fut apparemment célébrissime en son temps, cité notamment par Pétrarque qui le désigne comme « poeta nunc unicus galliarum » (lettre de Padoue, février 1350). Il était reconnu comme philosophe moraliste, historien, scientifique et musicien, inventeur d'un système de notation de la musique. Le *Dictionnaire des Lettres françaises*<sup>6</sup> en fait un exemple de « naufrage » dans la postérité : malgré sa célébrité auprès de ses

---

<sup>1</sup> Voir *Dictionnaire des lettres françaises*, Le Moyen Age, p. 1308.

<sup>2</sup> Ms. 101 de la Bibliothèque de la ville. Pierre-Yves Badel, dans *Le Roman de la Rose au XIV<sup>ème</sup> siècle, Etude et réception de l'œuvre*, Droz, 1980, p.79, fait allusion à cette copie de Tournai : « Il s'agit en fait d'une copie des deux parties du *Roman de la Rose* remaniées successivement de façon importante, comme une sorte d'édition glosée du texte, par Gui de Mori ».

<sup>3</sup> Voir *Dictionnaire des lettres françaises*, Le Moyen Age, p. 1247.

<sup>4</sup> Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, p. 180.

<sup>5</sup> Voir *Dictionnaire des Lettres françaises*, Le moyen Age, p. 630.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 1149.

contemporains, il ne nous est presque rien parvenu des écrits de Philippe de Vitry. « *Ses freres* » reste un parfait inconnu.

**331** : Jean de la Motte, dont on ne connaît pas les dates de naissance et de mort, était un poète du Hainaut apparemment familier des puy littéraires du nord. Il compose des textes allégoriques à l'occasion entrecoupés de ballades insérées (*Li regret Guillaume comte de Hainaut* 1339, *Le Parfait du Paon*, vers 1340)<sup>1</sup>.

**337-338** : *Et si vivrè administret, / De ses fais a moult registret*. A moins de supposer que Jean de la Motte a écrit sur sa propre vie et de donner à « administrer » le sens de « régenter, bien mener », il faut supposer, comme le fait Scheler, une lacune du texte : il y aurait deux vers manquants dans lesquels Gilles Le Muisit aurait mentionné un personnage dont Jean de la Motte aurait administré les biens (vivrè) et raconté les actes. Satisfaisante pour le sens, cette lacune reste impossible à démontrer (pas de signe d'hésitation ou de correction dans le manuscrit, pas de perturbation du système métrique).

**339** : Tout aussi inconnu que Jean de La Motte, Collart Haubiert est peut-être originaire de Tournai, ayant apparemment été couronné lors des concours (*puy*) littéraires de la ville.

**341** : *s'il n'est lerres* : est-ce une cheville, ou y a-t-il eu soupçon de plagiat sur l'œuvre de ce Colart Haubiert ?

**343** : Un de ces *puy* ou concours littéraires se tenait à Tournai, voir 339.

**373-374** : *entre deus verdes une meure* : il s'agit d'un proverbe (DS p.885, « dit d'une chose bonne qu'on trouve entre plusieurs choses mauvaises »).

**357** : *plorer*, L. : *gloser*

**381-383** : *rachine* signifie ici « semence » (voir TL VIII 137). Je comprends l'image ainsi : les « faiseurs » sont assimilés à la poule, qui, quand elle est fécondée par le coq, pond de beaux œufs (les livres), véritable nourriture spirituelle (*peuture*) pour les hommes.

**393** : *estet*, L. : *estat*

**423- 429** : Ce passage énumère assez librement les « boins advochas » (417) dont le pêcheur doit rechercher l'aide avant sa mort : la Vierge Marie (421), les vertus célestes (423), les aumônes à condition qu'il les ait faites (425).

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 806.



**438** : Vers hypermétrique. On peut corriger en enlevant le *Et* initial (cf 432, début du vers : Se non...)

**472** : *liege*, < *electus*, « choisi, élu »

**472 bis** : *Omnia nuda et aperta oculis ejus*, Épître aux Hébreux, IV, 13, « « tout est à nu et à découvert devant les yeux de celui dont nous parlons ».

**495** : le lecteur serait moins déconcerté par une formule obéissant à un ordre plus canonique, « Qu'est-ce dou seigneur des seigneurs ? » Il y a peut-être eu volonté de garder une rime pure pour l'œil, à mettre en parallèle avec l'emploi de certains pluriels (*gloutrenies* Lam 1069, *amies*)

**510** : *se angele* est signalée comme graphie manifestement fautive par Scheler, p. 122.

**513-514** : *que je n'euse patience*, Gilles fait ici allusion à sa cécité ou à toute autre difficulté à supporter patiemment son sort. « Le diable voudrait être maître de ma personne et utiliser son influence perverse pour faire en sorte que je n'aie aucune patience ».

**550 bis** : *Impudicus oculus impudice mentis est nuntius* : la formule est inspirée de la « Règle de saint Augustin », « *impudicus oculus impudici cordis est nuntius* », « un oeil sans pudeur annonce un coeur souillé ».

**565** : *fuic*, L. : *siuc*

**608** : *sorder*, verbe pronominal au sens de « se souiller, se salir » (apparenté à l'adjectif latin *sordidus*), n'est attesté dans le DMF que par cet exemple de Gilles le Muisit. Voir aussi annexes, 2. [Ave Maria], 71.

**643** : *Or le pri jou perseverance* : « je persévère dans mes prières », ou peut-être « je le supplie de m'accorder de la persévérance... »

**781** : « esclarcir le coer » : « débarrasser, soulager le coeur d'une peine, d'un ressentiment ». Voir sur cette expression l'article de Mario Roques, « esclairier le cuer » dans les *Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*, Paris, Edouard Champion, 1925, pp. 724-736. L'auteur y récuse la thèse portée par certains glossaires donnant pour « esclarcier » le sens d' « éclairer ». L'image d'une lueur venant illuminer le cœur, si elle se comprend dans l'absolu, ne rend pas compte des passages où l'expression a pu être construite avec un complément indirect comme *doel*, *desconfiture* ou avec une proposition exprimant un sujet de douleur : esclairier le cuer (d'un doel) : « soulager, libérer le cœur de sa peine ». Ici le complément, *dou tout*, peut renvoyer à la charge de péchés qui accable le cœur avant repentir et absolution.

## Prologue et narration

**11** : *freres Vinchans* : il s'agit de Vincent de Beauvais<sup>1</sup>, un dominicain auteur au milieu du treizième siècle de vastes compilations, les « miroirs » : trois traités s'intéressent aux différents volets de la connaissance, *speculum naturale*, *speculum doctrinale*, *speculum historiale*, et sont réunis sous le titre de *speculum majus*.

**Citation latine** : *Disce quasi semper victurus, Vive quasi semper moriturus*, légère déformation de « disce quasi semper victurus, vive quasi cras moriturus », « apprends comme si tu devais vivre éternellement, vis comme si tu devais mourir demain », sentence presque proverbiale attribuée à saint Edmond d'Abingdon, archevêque de Canterbury au XIII<sup>ème</sup> siècle.

*Omnis dies velut ultimus est ordinandus*, « on doit régler chaque journée comme si elle était la dernière », sentence de Publius Syrus, esclave affranchi du premier siècle avant J.C. dont les aphorismes ont connu une immense postérité tant chez les philosophes latins que chez les clercs du Moyen Age<sup>2</sup>.

**24 bis** : *Omnes homines naturaliter scire desiderant*, « tous les hommes désirent naturellement savoir », incipit de la *Métaphysique* d'Aristote<sup>3</sup>.

**52** : *bien payent* : on pourrait traduire avec une expression imagée, « rendent bien la monnaie de leur pièce ». Les prélats et patrons distribuent mal les bénéfices ; tout ce qu'ils y gagnent, c'est la désaffection des jeunes gens pour les études.

**55** : *Les, L. : no*

**88** : *Des personnes, L. : as personnes*. Gilles Le Muisit décrit dans ce quatrain une forme de reproduction des mauvaises pratiques : les gens qui ont reçu des charges en vertu de leur appartenance à la cour les distribuent à leur tour selon les mêmes critères.

**101** : *ses : s suscrit*.

**103** : Je comprends *en se point* : « à sa place ». L : *ce. Pour siervir les brebis en ce point laissera ; qui ne sait a ne b tel y commetera*.

---

<sup>1</sup> Voir le *Dictionnaire des lettres françaises*, le Moyen Age, p. 1480.

<sup>2</sup> Voir *Sentences de Publius Syrus*, traduction de Jules Chenu, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1835, p.100.

<sup>3</sup> Aristote, *Métaphysique*, ed. Jules Tricot, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, Paris : J. Vrin , 1981, A, 1, 980 a 21.

**122** : Deux papes nommés Benoît ont fait figure de réformateurs de l'Église ; tous deux font l'objet d'une note dans le « registre sur les papes ». Benoît XI (22 octobre 1303-7 juillet 1304) a durant son court règne adouci la réglementation qui pesait sur les ordres mendiants dont il est question dans le quatrain précédent. Mais l'allusion du vers 122 concerne plutôt Benoît XII (1334-1342), grand réformateur des ordres monastiques qui a tenté d'enrayer le déclin des ordres anciens face aux ordres mendiants, en redressant la situation financière de nombre de monastères par des diminutions d'impôts. Il entérina en plus un certain nombre d'évolutions dans la vie intérieure des monastères, dans les « constitutions bénédictines<sup>1</sup> » (1336). Gilles Le Muisit évoque le règne de Benoît XII en ces termes :

*Et ses demandes furent de ces religions  
Comment on poroit faire les reformatiions,  
Car il estoit dolans de ces oppressions  
C'on leur faisoit partout en toutes regions.*

*Consaus finaus porta comment ordeneroit  
Ses constitutions et les envoieroit  
Bullees tout partout, et tenir les feroit  
Les hommes et les femmes, et fort commanderait.* (« registre sur les papes »)

**159** : Il y a un refus récurrent chez l'auteur de parler du pouvoir en place, qu'il soit temporel ou religieux. Il l'explique le plus souvent, comme ici, par la crainte de déplaire ou de s'attirer les foudres des personnes concernées.

**161** : *mi*, L. : *me*

**174 -175** : les clercs en question utilisent d'autres gens pour parvenir à leurs fins (gens *qui pour yaus sont moyen*), mais rompent aussitôt cette relation (*loyen*) à moins qu'elle ne soit fructueuse (*mes qu'il puissent donner*).

**193** : « si je voulais mettre bien en lumière la vérité »...

---

<sup>1</sup> Ces « constitutions » prenaient en fait acte d'évolutions des comportements dans les cloîtres depuis les premiers temps du monachisme : adoucissement de l'interdiction de manger de la viande (voir les « tours de rôles » introduits à l'occasion des saignées décrites dans *l'Etat du monastère*), institution d'un « réfectoire pour la viande » fréquenté à tour de rôle alors que le menu ordinaire était servi dans le réfectoire aux autres moines, réduction du temps des psalmodies pour allonger la journée de travail... Voir à ce sujet la *Nouvelle histoire de l'Église*, vol.2, « Le Moyen Age », p. 517-518. Curieusement, Gilles Le Muisit semble se féliciter de ces nouveautés qu'il critique aussi bien dans *l'Etat du monastère* que dans les *Moines noirs*.

**195** : *comment les palmes on leur dore* : « comment on leur graisse la patte ».

**196** : cas de césure lyrique.

**204** : *nuiles*. La forme usuelle est *niules* (« oublies, petits gâteaux »). Il semble y avoir des cas d'inversion graphique entre « ui » et « iu », voir la note en Lam 535-536.

**308 bis** : *Comparationes odiose sunt et quandoque nocet omnia vera loqui* : deux proverbes mis bout à bout, « les comparaisons sont détestables » (Hassel C263) et « parfois il n'est pas bon de dire toutes les vérités »

**210** *et s'aient entendu* : *entendut* peut être mis pour *attendut* (« et qu'on les ait fait attendre »)

**240 bis** : *Recogitabo tibi, domine, omnes annos meos in amaritudine meae* : il manque un « animae » ; Isaïe, XIII, 15 : « Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme ».

**290** : *pais*, sans aucun doute. L. : *pois*. On peut admettre que l'auteur considère qu'il y a disette de paix comme de biens comestibles. Effet de syllepse.

**301-304**, *comprend li porcelet* : *comprend*, P6 présent de *comperer*, est une forme syncopée (comp(e)rent). Enchaînement des images : nos contemporains paient pour les crimes de leurs ancêtres ; les porcelets paient de même pour les méfaits de la truie, qui se couche pour les élever mais n'en abandonne pas moins la portée, quand celle-ci atteint l'âge adulte. Le vers 304 se rattache assez mal à ces développements. La situation appelle un proverbe pour l'illustrer (301, proverbe bien attesté : *Ce forfait la truie : que les pourceaux le compeirent* , Morawski 320), l'auteur glose ensuite ce premier proverbe (302, 303), avant d'en ajouter un deuxième qui n'a que peu de rapport (304).

**322** : *un autre voye*, chute du *e* de l'article féminin, ici explicable par élision .

**323** : *se suscrit*

**332 bis** : *Cogitavi dies antiquos et annos eternos in mente habui*, Psaume 76, 5 : « Je songeais aux jours anciens, et j'avais les années éternelles dans l'esprit ».

**345- 384** : L'histoire est dans II Rois, XXV. Dieu, en colère contre le peuple d'Israël, décide pour le punir d'engager David au péché ; il suggère (ou permet) au roi de mener un recensement de son peuple. C'est son général Joab qu'il charge de ce travail. Joab, soutenu par les principaux généraux de l'armée, tente de dissuader David de cette entreprise : « mais que prétend faire mon seigneur par ce nouvel ordre ? » ( II Rois XXIV, 3). David passe outre ce conseil et Joab mène le recensement. David se repent

aussitôt de l'entreprise, et le lendemain Gad transmet la parole de Dieu et les modalités de la punition.

**363** : *scilence*, L. : *sa lence*

**374-375** : Cette confiance de David en Dieu explique le choix de la troisième solution, la précédente le soumettant au bon vouloir des hommes.

**380** : Le chiffre de soixante-dix mille morts est donné en II Rois XXIV, 15.

**384 bis** : *Ego qui peccavi, ego qui inique egi, avertatur obsecro, domine, furor tuus a populo tuo*. Le texte ressemble fort, à quelques altérations près, aux versets de Daniel, IX, 15 et 16, dont voici le texte latin : « peccavimus, iniquitatem fecimus. Domine, in omnem justitiam tuam avertatur, obsecro, ira tua et furor tuus a civitate tua Jerusalem, et monte sancto tuo », « nous avons péché, nous avons commis l'iniquité contre toutes vos justes ordonnances. Mais je vous conjure selon toute votre justice, Seigneur, que votre colère et votre fureur se détournent de votre cité de Jérusalem et de votre montagne sainte ». Cependant le manuscrit attribue ces paroles à David, après la punition de Dieu pour le recensement. Il a dû y avoir confusion de deux textes assez proches : David dit en effet en II Rois XXIV, 17 : « Ego sum qui peccavi, ego inique egi : isti qui oves sunt, quid fecerunt ? vertatur, obsecro, manus tua contra me, et contra domum patris mei », « c'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis le coupable ; qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis ? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père ».

**389** : L'aire d'*Arenam Ghebuzei* : le lieu est donné ici comme celui où cesse la punition. C'est plus précisément l'endroit où sur ordre de Gad, David doit dresser un autel et faire des offrandes à Dieu pour obtenir le pardon : l'aire appartenant à un certain Arunéa Jebuséen (II Rois XXIV,18). Arunéa accepte de vendre son aire à David pour qu'il y dresse l'autel.

**397- 404** : L'adultère avec Bethsabée et la mort provoquée d'Urie sont contées en II Rois XI et XII. David passe une nuit avec Bethsabée, qui donnera naissance à Salomon ; il éloigne ensuite Urie, en l'envoyant à la mort : « Le lendemain matin, David envoya par Joab, par Urie même, une lettre écrite en ces termes : Mettez Urie à la tête d'un bataillon à l'endroit où le combat sera le plus rude, et faites en sorte qu'il soit abandonné, et qu'il y périsse » (II Rois XI, 14-15).

**412 bis** : *Responsio David* : « *Peccavi* » : II Rois, XII, 13 : « David dit à Nathan : « J'ai péché contre le seigneur » ».

**420** : *se mantion*, L. : *monition*

**429** : Césure lyrique.

**431** : Le vers est en marge. Formulation un peu elliptique : *chius* (Salomon) *qui fu par femme* [decieus], *dont decieus est maint hom...*

**441-456** : l'histoire de Roboam est en III Rois XII. Fils de Salomon, Roboam reçoit un jour la visite de Jéroboam, lui demandant d'assouplir le « joug » que Salomon avait fait peser sur le peuple d'Israël. Roboam se donne trois jours de réflexion. Il consulte d'abord des vieillards qui lui conseillent d'accepter, ce qui vaudrait au roi la reconnaissance et les bons services d'Israël. Roboam n'approuve pas cette suggestion et consulte donc de jeunes conseillers, élevés avec lui, qui lui suggèrent de faire à l'émissaire la réponse qui figure plus bas.

**448 bis** : *Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei ; pater meus cecidit vos flagellis, sed ego cedam vos scorpionibus*, II Rois XII, 10 : « Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père ».

**454** : *taisir*, L. : *caisir*

**494** : *s'i*, L. : *si*

**498** : *parrai*, le second *r* est suscrit.

**506-507** : proverbe attesté (DS, p. 609 b.)

## Etat du monastère.

Le début de ce texte est riche en données biographiques sur l'abbé de Saint-Martin. On en déduit la date de naissance précise de l'auteur : 1272, fin janvier ou début février. Gilles Le Muisit a dix-sept ou dix-huit ans lors de sa prise d'habit (1289, l.7), et est élu abbé à cinquante-neuf ans en 1331.

**6** : *tant par le couvent que par le saint pere pape Jehan XXIIe* : Gilles Le Muisit est élu à l'unanimité par le couvent le 31 avril 1331. La procédure voulait que l'élection soit confirmée par l'ordinaire du lieu, en l'occurrence l'évêque Guillaume de Ventadour. Ce dernier cassa l'élection au prétexte qu'elle avait été menée par des moines excommuniés ; l'ensemble du couvent avait en effet subi cette mesure de rétorsion en raison de dettes contractées par l'abbé précédent, Thierry du Parc. L'affaire fut portée

devant la cour pontificale. Jean XXII leva l'excommunication et confirma l'élection, au début de l'année 1332<sup>1</sup>.

**7** : Gilles entre comme novice à Saint-Martin le 2 novembre 1289.

**9** : *en autres lieux* : notamment au début de la Méditation, v. 263-266 :

*Sissante et un monne trovai,*

*Et cinch conviers, jel di de vrai.*

*Et si fumes avoec nous troy*

*Qui de viestir eusmes l'otroy.*

Si l'on considère que la référence renvoie bien à la *Lamentation*, cela indiquerait que l'ordre des *Poésies* suit à peu près la chronologie de composition, exception faite des Orisons (la première, *de lonc temps faite* ; les autres, composées à l'occasion de l'épidémie de 1349). *Lamentation* comme *Etat du monastère* sont écrits en 1350, le second après la première. Notons qu'au début de la *Lamentation*, l'auteur se demande quel âge il a exactement et le déduit de son âge d'entrée à l'école, alors que les indications se font ici beaucoup plus précises ; le type de texte peut expliquer cette différence. L'*Etat du monastère* ressemble à un registre administratif à peine modifié s'appuyant sur des notes précises et chiffrées.

Les deux passages sur la prise d'habit se ressemblent beaucoup sur le fond : mêmes données (nombre des frères, cinq convers, trois prises d'habit simultanées), même motivation de l'œuvre par la disparition cinquante ans après de tous les témoins oculaires.

**9** : *abbese* : curieuse forme pour *abbeye* ou *abie*.

**21-22** : l'accession à la prêtrise devait faire l'objet d'un recensement administratif, ce qui explique sa mention ici : en tant qu'abbé depuis vingt ans, Gilles Le Muisit a été chargé de toutes les promotions, et sait chiffres à l'appui qu'il est le dernier témoin des années antérieures à 1300.

**25** : *dont* a pour sens « alors », « en ce temps. »

**38** : *deportés de le provosté en l'abbeie* : « déchargé du rôle de prévôt à l'abbaye » (de Saint Martin ou de Saint Amant ?). *Deporté* renvoie souvent à une idée de mutation : décharge d'un office en un lieu donné pour en accomplir un autre ailleurs ; ici, pour le nommé Pierre Ruscans, accompagner Jaques li Cartons à la maison de Mierbes.

---

<sup>1</sup> Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, p. 172-173.

**46** : les *cierques*, *circuli* dans le texte latin, étaient chargés de la surveillance de l'abbaye et de veiller au bon respect des coutumes : comportement des moines, respect du silence, réveil des gros dormeurs. Pour Albert d'Haenens, « *Mutatis mutandis*, ils occupaient à peu près les mêmes fonctions que nos surveillants de collège actuels »<sup>1</sup>.

**82** : *justiche*, droit d'exercer la justice sur un fief.

**91** : *vendaige a viaige*, ou « vente à vie » : le procédé est décrit par A. d'Haenens . « En vendant son bien à vie, le propriétaire l'aliénait à une personne qui, moyennant une somme d'argent, en obtenait l'usufruit pour lui et éventuellement pour ses héritiers. A la mort du [ ou des] acquéreurs, le bien aliéné retournait au concédant qui en disposait à son gré »<sup>2</sup>. Ces ventes ont eu en général un effet désastreux : faites dans l'urgence pour combler des dettes, elles privaient l'abbaye d'un revenu régulier (récoltes, loyers des maisons) ; en outre le bien était en général sous-estimé à la vente.

**89-94** : ces excès font l'objet d'une critique en règle en Mon 477-488.

**98** : *capas cretees* : capes plissées, à fronces ; le tissu rappelle les plis des crêtes des coqs (voir note 93 de J. Dufournet dans son édition du *Jeu de la Feuillée* d' Adam de la Halle, Editions scientifiques E. Story- Scientia, Gand, 1977, p. 127)

**102** : *poursievant* : *poursuivre* a ici de toute évidence le sens de « suivre », « imiter ».

**110** : les nouveaux remparts de la ville, édifiés à partir de 1277, se confondaient en partie avec les murs de l'abbaye. L'abbé Jean le Carpentier introduisit à ce propos une instance à Paris en 1285. Un arbitrage mit fin au conflit en octobre, spécifiant que « l'abbé ne pourrait édifier ni fourches ni gibet à l'intérieur du monastère »<sup>3</sup>.

**120-121** : la présence de ces chevaux prouve que l'abbaye exploitait encore elle-même certaines terres. A.d'Haenens<sup>4</sup> relève bien le fait, mais le considère comme exceptionnel, Saint-Martin ayant visiblement choisi comme la plupart des abbayes de déléguer l'exploitation des terres agricoles dès le troisième quart du XIII<sup>ème</sup> siècle ; le système était celui du bail à ferme, les terres étant confiées de neuf ans en neuf ans à des fermiers ou *censiers*.

**123** : *mainies* : Gilles désigne ainsi les personnels laïques de l'abbaye.

**156** : *lignes et lagnes*, expression proverbiale signifiant « absolument tout » (DS p.487)

**161** : *deffense*, L. : *d'esteux*

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 74.



**184** : *sainies*, L : *services*. La saignée était une habitude courante dans les monastères. A. d'Haenens note à ce propos : « La règle de Saint Benoît est muette sur cette pratique, mais les coutumiers du moyen âge en réglementaient l'usage (...) Généralement les moines abusaient de ce procédé de thérapeutique, dans le double but de remédier à la saleté du sang, conséquence de la vie calme des moines, et de lutter contre les tentations de la chair. »<sup>1</sup> On peut y ajouter une troisième motivation : l'occasion de manger de la viande, qu'A. D'Haenens découple des saignées en s'appuyant sur la fausse lecture de Kervyn de Lettenhove (*services*) : « Les religieux avaient trouvé le moyen de respecter la règle tout en contentant l'appétit : ils mangeaient à l'infirmerie ou dans les appartements de l'abbé. Une sorte de roulement avait été établi : le chœur de l'abbé et celui du prieur se relayaient ; tantôt l'un, tantôt l'autre s'absentait du réfectoire, toutes les semaines pendant trois jours<sup>2</sup> ». Il semblerait que ces entorses à l'esprit de la Règle se soient multipliées au point d'être rendues officielles par les « constitutions bénédictines » de Benoît XII (1336).

**211** : il s'agit du second traité de la *chronique* en latin ; l'éditeur Henri Lemaître<sup>3</sup> en donne le titre dans la description du manuscrit, « Tractatus secundus : de Consuetudinis approbatis in Monasterio Sancti Martini observari solitis », mais il ne l'a pas édité, jugeant sa portée trop anecdotique. C'est finalement A. d'Haenens qui a édité ce second traité sous le titre « Le tractatus de Consuetudinibus de Gilles Li Muisis (1347) », in *Bulletin de la comission royale d'histoire*, tome 124, Bruxelles : Palais des académies, 1959, p. 143-195.

**215-216** : *Amicus Plato, amicus Socrates super omnia amica veritas et veritas non querit angulos nisi vero facta docent* : « J'estime Platon, j'estime Socrate, mais j'aime surtout la vérité, et la vérité ne cherche pas de détour, et les faits ne mentent pas ». Le premier proverbe apparaît sous différentes formes et semble remonter à une version où c'est Platon qui dit préférer l'amour de la vérité à celui de son maître Socrate. Le second est référencé dans DS (pp. 26 et 884).

**226-227** : *-Proni sunt sensus hominis ad malum ab adolescensia sua* : inspiré du verset de la Genèse, VIII, 21, « propter homines sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adulescentia sua », « parce que les sens de l'homme et les desseins

---

<sup>1</sup> *Ibid*, p. 49, note 54.

<sup>2</sup> A. d'Haenens, *op.cit*, p. 44.

<sup>3</sup> *Chronique et Annales de Gilles Le Muisit*, abbé de Saint-Martin de Tournai, ed. H. Lemaître, Paris : Laurens, 1905 ; introduction, p. XXVI.

de son cœur sont mauvais dès son enfance ». La version du manuscrit semble provenir d'un sermon de saint Bernard pour le jour de Pâques (Pâques I, 2).

- *ubi sunt multe opes, multi sunt qui comedunt eas*, Ecclesiaste, V, 10 : « où abonde le bien, abondent ceux qui le mangent. »

- *sola miseria caret invidia.*, référencé dans Singer, Samuel Singer, *Thesaurus Proverbiorum Medii Aevi*, 456.

**261** : *ce fu commencement de fieste* : à comprendre par antiphrase.

**250** : L'évêque tente une réforme dans l'administration de l'abbaye. On nomme pour le couvent deux « proviseurs » ou (*prouveurs*), Jean de Cambrai et Gilles li Prevos, chargés de la discipline ; deux autres moines sont chargés de l'administration des biens de la communauté, Wautiers de Condet et Jean de Condet. L'abbé leur confie donc les biens de l'abbaye (l. 258), qu'ils seront chargés de répartir justement, en accordant une « rente » (*portion*) à l'abbé et au couvent<sup>1</sup>.

**268** : La mort de l'évêque en 1291 met fin au système décrit ci-dessus, Jean le Carpentier reprenant le contrôle des finances et de la communauté en général. Il en profite pour accorder des promotions à son parti et exiler les opposants (l. 270 à 273).

**273** : l'officier fraîchement promu par l'abbé Jean Le Carpentier, qui se fait construire une maison luxueuse aux frais de l'abbaye avant d'être blâmé par l'évêque, est un exemple des dérives que déplore régulièrement Gilles Le Muisit : tendance à ne plus utiliser les bâtiments communs, accession à la propriété, apparition de l'argent aux mains des moines.

**278-308** : Gilles détaille ici l'épisode des Guerres de Flandres durant lequel les affrontements entre France et Angleterre se sont situés autour de Lille, Courtrai, Tournai à cause du jeu des alliances, puis le début de la Guerre de Cent ans (1340). Quatre événements jalonnent cette période de troubles presque permanents :

- 1297, siège de Lille : Guillaume de Dampierre, comte de Flandres (Guis, l. 278), s'allie avec le roi d'Angleterre contre le roi de France. Philippe le Bel décide donc d'assiéger la ville. Une trêve s'ensuit, durant laquelle à en croire Gilles Le Muisit les exactions flamandes mettent la région à genoux.

- La trêve est rompue quelques années plus tard : le 11 juillet 1302 a lieu la bataille de Courtrai ( bataille « des éperons d'or », menée et perdue par le comte d'Artois, voir l. 279).

---

<sup>1</sup> A. d'Haenens, *op.cit*, p. 165.

« Après cette défaite, le roi de France voulut reconquérir la Flandre. Il rassembla une nouvelle armée, partit d'Arras et s'arrêta à Vitry (...). N'osant entreprendre le combat et cherchant vainement à négocier, Philippe Le Bel abandonna finalement le camp et partit pour le midi de la France. Les Flamands se mirent alors à piller et dévaster les environs. Ils réduisirent Saint-Amand en Pevele en cendres ; puis, dès les premiers jours d'octobre, ils vinrent ravager les faubourgs de Tournai et la campagne environnante<sup>1</sup> »

- Siège de Tournai (l. 186) : à Tournai logeait une garnison française qui infligeait régulièrement des défaites aux troupes flamandes ; les Flamands décidèrent donc de neutraliser la garnison en assiégeant la ville, pendant trois semaines à partir du 15 août 1303<sup>2</sup>.

- 1340 : second siège de Tournai (l. 289), qui s'inscrit dans les débuts de la guerre de Cent Ans. Tournai dépendait féodalement de la France mais économiquement de l'Angleterre ; la ville se retrouve donc à nouveau dans l'inconfortable position de tête de pont des deux parties. Edouard III commande le siège de Tournai, en juillet et août 1340. Les récoltes sont entièrement détruites, et un grand nombre de biens de l'abbaye brûlés<sup>3</sup>.

**316** : *disimes* : « décimes », taxes prélevées par les papes sur les biens ecclésiastiques, dans les temps les plus anciens pour combattre les infidèles et reconquérir les lieux saints, puis pour d'autres motifs. Voir à ce sujet A. d'Haenens, *op. cit.*, p. 126-130.

**322** : Gilles de Warnave, après s'être illustré par la construction d'une maison aux frais de l'abbaye (voir note l. 273), avait été défait de sa charge d'aumônier. Il accomplit avec trois autres moines le voyage à Rome pour l'année jubilaire 1300. Il portait sur lui une lettre où Jean Le Carpentier résignait sa charge d'abbé en sa faveur (l. 324), ce qui aurait annulé la procédure habituelle de l'élection. Le couvent apprit l'affaire, prévint Boniface VIII et fit rappeler l'intrigant ; en guise de consolation, l'abbé Jean Le Carpentier le fit d'abord prévôt puis prieur de Saint-Amant<sup>4</sup>.

**326** : révolte de Gilles de Warnave et ses partisans. Gilles se voit accorder le prieuré de Saint-Amant pour la durée de sa vie tandis que Jean Le Carpentier est prié de rester dans ses fonctions ; ce dernier démissionne cependant peu après, d'où l'élection de Jacquemin de Lille, et à sa mort au bout d'un mois celle de Gilles de Warnave. Le chapitre

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>2</sup> Voir Albert d'Haenens, *op. cit.*, p. 116.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 116-118

<sup>4</sup> Voir *Ibid.*, p. 103 et 104. A. d'Haenens décale les promotions de Gilles de Warnave avant le voyage à Rome ; Gilles Le Muisit les situe après (l. 325-326).

augmenté de « membres extérieurs » (*deforains*) prend cette décision surprenante par crainte de la perte définitive de Saint-Amant, si l'établissement continuait à être administré par des prieurs qui détenaient les pleins pouvoirs.

**337-339** : L'administration temporelle de Gilles de Warnave, désastreuse, mène l'abbaye au bord de la ruine. Le couvent en appelle à l'ordinaire, l'évêque Guy de Boulogne, qui intente un procès à l'abbé et le démet de sa charge le 3 août 1323<sup>1</sup>.

**340** : Le couvent élit Thierry du Parc abbé. Ce dernier doit affronter pendant deux ans en Avignon Gilles de Warnave qui a fait appel au pape. Finalement sur prescription papale, Thierry reste abbé, et Gilles se retire avec une pension de trois cent livres tournois.

**348** : *sepelis hors dou cymitere*, parce qu'il était excommunié, comme d'ailleurs tout le couvent. L'abbaye, exangue, avait encore à supporter les aventures judiciaires de Gilles de Warnave et de Thierry du Parc en Avignon. Thierry emprunta donc auprès d'une firme bancaire avant de revenir à Tournai le 10 août 1326. A sa mort en 1331, il n'avait honoré aucune dette. Les créanciers s'en plaignirent auprès du pape qui excommunia toute la communauté. C'est ce qui rendit caduque peu après l'élection de Gilles Le Muisit<sup>2</sup>.

**366-371** : cette élection mouvementée, c'est celle de Gilles Le Muisit, moine excommunié élu abbé par un couvent excommunié. Voir note à la l. 6.

**371** : *et li ouvrages monstre l'ouvrier*, voir Morawski 70 : *A l'œuvre cognoit on l'ouvrier*. C'est semble-t-il un des proverbes favoris de Gilles qui l'utilise à maintes reprises (Mon 535, 1021..)

## Moines noirs

**12** : L. : *Car trois veus avons fais, bien les devons tenir*.

**12 bis** : *proprio*, L. : *propriis*. *Obedientiam, continentiam, sine proprio vivere* : ce sont les trois vœux monastiques.

---

<sup>1</sup> Voir A. D'Haenens, *op. cit.*, p. 105-106.

<sup>2</sup> Voir A. D'Haenens, *op. cit.*, p. 107-108.

**36 bis** : *Religio dat opes, paupertas religionem ; divite veniunt, religioque fugit* : « la religion rend riche, la pauvreté suscite la piété ; lorsque les richesses arrivent, la religion s'éloigne ». La source nous reste inconnue pour l'instant ; mais Gilles Le Muisit décrit ce processus à l'œuvre successivement chez les bénédictins et chez les ordres mendiants plus récents, tous fondés sur la pauvreté par imitation du Christ, tous victimes de l'afflux de richesses qui nuit à la spiritualité des moines et des frères comme à leur réputation.

**46** : *se bien on le tenoit* : subordonnée hypothétique, à valeur de regret (*se* au sens de « si seulement »), en relatif détachement syntaxique ; il n'y a pas d'apodose au conditionnel. On peut y voir le même type de construction qu'en Lam 110, *s'on faisoit orison*.

**63** : Un mot exponctué et gratté entre *par* et *les grans mantions*, on devine *tout*.

**77** : *monnes*, L. : *mués*

**78** : *temps* suscrit.

**79** : *si fait le precieus* : « il fait le grand homme »

**133** : Il y a un trou dans le support, au niveau des v.133 et 134 ; il est antérieur à la copie, le scribe l'a contourné pour écrire.

**140** : *Las*, L. : *car*

**144 bis** : *Sicut piscis sine aqua, sic monachus sine claustro* : « de même que le poisson ne peut vivre sans eau, le moine dépérit sans cloître », proverbe latin attesté (Singer 225)

**147** : *des gens on aime trop le quivre* : *quivre*, *cuivre*, de *coquere*, « cuire », signifie chez Gilles Le Muisit « fréquentation », « contact ». Les dictionnaires notent plutôt le sens de « souci, tourment, tribulation » (voir TL 1147, FEW II 1116, REW 2211, Godefroy II 399c), qui ne convient guère en général dans le texte, à moins de voir dans chacune de ces fréquentations du siècle un tourment de l'âme.

**158** : Gilles décrit dans l'*Etat du monastère* un curieux tour de rôle à propos de cette question de la viande : « li cuers dant abbé commençoit et estoient trois jours hors de cuer et deporté dou siervice, et disoient de jour et de nuit lor ewres ensamble, et mangoient main et soir car en l'enfrumerie ; mes au tierc jour il mangoient pisson en refroitoir au soupper, et li cuers dou prius faisoit le siervice ; et a le seconde semaine faisoit ensi li cuers dou prius, et toudis commenchoient au diemenche et estoient

pourveut selonc l'ordenance sour chou faite.»<sup>1</sup> En dehors de cette période exceptionnelles des « saines », une fois toutes les sept semaines, la viande était apparemment proscrite, sinon à l'infirmerie, là encore à tour de rôle selon les chœurs (184-185). Le désir de manger de la viande devait pousser les moines à sortir du couvent, ce que Gilles réproouve avec vigueur : « Nuls princes, nuls prelas, nulle personne quelle que elle fust ne mangoient en nul liu car, se ce n'estoit en le cambre l'abbet ou en l'enfrumerie li couvens, ou li malade, ensi que devant est deviset ; et pour le cause de car mangier, nuls ne pooit avoir congiet d'aler mangier en le ville »<sup>2</sup>. Cela fait beaucoup d'aménagements, ce qui explique la nostalgie de l'abbé, et cette insistance sur la proscription de la viande bien plus claire et mieux respectée par les anciens. Ces habitudes avaient en plus été rendues officielles par les constitutions bénédictines de Benoît XII<sup>3</sup>.

**179** : césure lyrique.

**209** : *brunette* : il s'agit d'une étoffe rugueuse de peu de prix, « étoffe d'une couleur foncée dont le tissu n'est pas exactement connu » selon R. T. Holbrook dans le glossaire son édition de *Maistre Pierre Pathelin*, Paris, CFMA, 1956 (seconde édition 1970, p. 114), « sorte d'étoffe de couleur brune, à l'usage des riches. Il y a un proverbe ancien qui dit *Aussi bien sont amourettes / Sous bureau que sous brunettes* » selon G. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes, 3<sup>e</sup> éd., 1834 .

**214** : *vir*, L. : *oir*. Joli lapsus...

**276** : Corriger en *tenroit* ? L. corrige. Le désir d'avoir des rimes riches peut amener l'auteur à des distorsions grammaticales. Ces vers sont du reste directement inspirés par plusieurs passages de la Règle de Saint Benoît (chapitre II) : « Quant à ceux qui sont négligents ou dédaigneux, nous l'avertissons de les réprimander et de les corriger. »

**305-308** : rimes approximatives, *coupe / route / toute / doubtte*.

**313-316** : le quatrain fait rimer *temporel*, *el*, avec *rimer*, *leonimer*. Le poète affirme dans ce quatrain et le suivant la nature de ses motivations littéraires : dire la vérité, décrire le passé et ce qu'il en pense, même quand il s'avoue maladroit dans l'emploi du vers (*et se fauc au rimer*). Mais que veut-il signifier dans l'affirmation d'une « nouvelle manière » : *or el / Que je n'ay fait devant* ? S'il s'agit d'une opposition entre la prose latine et le vers français, ou entre les octosyllabes des deux premières pièces du registre

---

<sup>1</sup> Et 184-190.

<sup>2</sup> Et 202-206.

<sup>3</sup> Voir la note en Prol 122.

et les quatrains d'alexandrins que l'on trouve à partir du *Prologue*, la déclaration d'intention est un peu tardive. Mais on remarquera que ces vers font suite à une entrée de paragraphe, *nota de abbatibus*. Le titre rubriqué, et le terme *nota*, indiquent peut-être qu'il s'agit d'une de ces notes composées séparément, et dont Gilles fait en somme une compilation organisée dans son *Registre*. Dans ce cas la note en question a pu être composée parmi les premiers essais d'écriture en vers français – avant, par exemple, le passage du *Prologue* où Gilles Le Muisit revient sur son travail « partie par metre, et partie par prose » (Prol 8). Ceci expliquerait la localisation curieuse d'un aveu de faiblesse dans la recherche de la rime riche ou « léonine ». Malgré cet aveu, et c'est le cas ici, l'écrivain s'illustre dans l'usage d'assonances riches : dans le quatrain 313/ 316, on associera *temporel / monstret or el* (voyelle nasale, nasale, « or », « el »), et *fauc au rimer / leonimer* (« o », « i », « er »).

**321** : *parlé sur leur carpente*, parlé à leur détriment. Gilles utilise le verbe en OM 880, *carpentet*. Le sens de « parler au détriment de », « écorcher », n'apparaît pas dans les dictionnaires d'ancien français, mais on en trouve deux exemples de Charron répertoriés par Huguet (II, 209, sous « charpenter ») : « de mesdire seulement, de mordre et charpenter le nom d'autrui, il est assez aisé », « Il n'y a rien si aisé que reprendre et mesdire, et plusieurs se pensent recommander en charpentant le nom d'autrui ».

**325-328** : quatrain calqué sur la Règle, Chapitre II<sup>1</sup> : « Avant tout, qu'il se garde de négliger ou de compter pour peu de chose le salut des âmes qui lui sont confiées, donnant plus de soin aux choses passagères, terrestres et caduques » ; pour *discretement crueuls*, il faut comprendre que les sanctions et châtiments doivent tenir compte de la gravité des fautes et de la personnalité du contrevenant : « il doit reprendre plus durement ceux qui sont indisciplinés et turbulents, tandis qu'il lui suffira d'exhorter à faire de nouveaux progrès ceux qui sont dociles, doux et patients.<sup>2</sup> »

**347**, *li quel sont apaisant* : « lesquels parviennent à apaiser les conflits ».

**356** : *ou liçon liche*, « qu'il lise un texte en chaire ».

**368** : *vous*, L. : *nous*

**399-400** : Cette inspection des biens propres des moines, et leur éventuelle confiscation, est recommandée au chapitre IV de la Règle : « L'Abbé fera souvent visite

<sup>1</sup> *La Règle du Bienheureux Père Saint Benoît*, traduite en français par Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, Tours : Mame, 1938, p.30.

<sup>2</sup> *ibid.*, p. 27.

de ces lits, pour s'assurer qu'ils ne recèlent point quelque objet qu'on se serait approprié.<sup>1</sup> » (p. 194)

**400 bis** : *Principem te constituerunt, esto inter illos sicut unus ex ipsis*, Ecclesiastique, XXXII, 1, « Vous a-t-on établi pour gouverner les autres ? (...) Soyez parmi eux comme l'un d'entre eux. »

**408** : *lorain*, normalement ensemble de courroies richement ornées sur le poitrail des chevaux. Ce sens convient bien mal ici. Il peut s'agir de simples ornements liturgiques, mais on ne trouve rien en ce sens dans les dictionnaires. Le sens le plus probable est imagé : *qui bien porte lorain* : « qui voyage en permanence », comme un cheval harnaché.

**411** : le sujet de *prouvoit* est ici le pape (*au saint pere*, 410). Au quatorzième siècle, les élections abbatiales contestées sont de plus en plus remplacées par des nominations directes des abbés par les papes ; ce fut le cas en particulier pour Gilles Le Muisit. Voir aussi le passage 529-536.

**416** : *iestre delivre*, « être libéré de », « affranchi de » (DS 234) ; l'abbé qui se comporte bien sera protégé de la damnation.

**432 bis** : *Non quod varius sed quod vilius* : « non ce qu'il y a de plus varié, mais ce qu'il y a de plus simple », sentence inspirée par deux passages de la Règle de saint Benoît, LV, l. 12-15.

**452** : *si com soloit*, sous-entendre *iestre* (latinisme) : « comme auparavant », « comme cela se pratiquait autrefois ».

**459** : Le *s* de *les* est suscrit.

**465** : proverbe attesté, voir Hassel O84, « L'orgueil est la racine de tous les maux (péchés) »

**502** : *on* suscrit.

**516** : sens peu clair, ici, de *ramener a l'aistre*. Dans le contexte du quatrain, on penserait soit à « ramener ceux qui divaguent au couvent », soit à « régler les conflits en interne ». Littéralement, l'abbé pouvait aussi se retrouver chargé de la collecte des recettes extérieures du couvent, voir *l'Etat du monastère* . Mais cette remarque se trouverait sans rapport avec ce qui précède ou suit ; le passage s'attache surtout à l'idée d'unité, particulièrement dans ces moments de crise que sont devenues les élections abbatiales.

---

<sup>1</sup> *ibid*, p. 194.



**517** : on peut être un pronom pléonastique, annonçant *partie*, qui serait alors sujet de *elist* : « Il arrive aujourd'hui que chaque faction élise son candidat ».

Cette nouvelle habitude est néfaste par rapport à l'ancienne coutume qui voulait qu'on élise *concordement* l'abbé, donc à l'unanimité, du moins dans le principe. Les élections monastiques suivaient une procédure où le droit se combinait avec des habitudes locales. A. d'Haenens propose une synthèse à ce sujet :

« La règle de Saint-Benoît se taisant sur ce point, il faut attendre le XII<sup>ème</sup> siècle pour trouver des renseignements sur la procédure des élections abbatiales. Le 24<sup>ème</sup> canon du concile du Latran (1116) déclare qu'elles peuvent se faire de trois manières : par inspiration, lorsque tous les votants sont unanimes à porter leur choix sur un candidat, par scrutin plus ou moins secret et par compromis ou élection à deux degrés <sup>1</sup> ».

L'adverbe « concordement » (513) se rapporterait donc à la première procédure, quand on peut à la rigueur se passer de vote et nommer un abbé en quelque sorte plébiscité. Gilles Le Muisit est ainsi élu à l'unanimité<sup>2</sup> en 1331.

On trouve par ailleurs, toujours dans l'ouvrage d'A. d'Haenens et d'après Gilles Le Muisit, une description plus détaillée de la façon dont se déroulaient ces scrutins à Saint-Martin de Tournai :

« Une note de Gilles Li Muisis, datant de 1330-1332, atteste la persistance de ces pratiques à l'époque que nous envisageons. Les élections se déroulaient dans la salle capitulaire. La communauté désignait trois moines *scrutatores* qui présidaient au dépouillement du scrutin ; chaque moine, prieur en tête et les autres suivant en ordre d'importance, émettait son avis consigné par un des trois préposés, *secreto et sigillatim*, sous la surveillance des deux autres. Une fois les élections achevées, les trois *scrutatores* totalisaient les voix émises. Dès qu'il y avait majorité, un des trois proclamait le nom de l'élu devant le chapitre réuni en assemblée plénière. L'élu était ensuite confirmé par l'ordinaire du lieu. A celui-ci revenait également le droit de bénir le nouvel abbé, après approbation du pape<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> Albert d'Haenens, *op.cit.*, p. 33.

<sup>2</sup> Albert d'Haenens, *op.cit.*, p. 171.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 34.

Des élections très disputées ou suscitant des contestations se sont souvent révélées ruineuses pour la communauté, voir les vers 517-528. Gilles Le Muisit, succédant à deux abbés dont l'élection fut problématique, était bien placé pour témoigner de tels dysfonctionnements.

**529** : Clément VI , bénédictin, élu pape en 1342, a dû s'inscrire dans la lignée de son prédécesseur Jean XXII en se chargeant de trancher dans les conflits internes aux abbayes. La Règle bénédictine voulait qu'en cas de litige lors d'une élection, l'ordinaire du lieu, c'est à dire l'évêque du diocèse, tranche et nomme l'abbé. Pour Saint-Martin de Tournai, à partir de Thierry Du Parc, les abbés sont nommés *in fine* par le pape, qui ainsi « prouvoit les couvens qui soloient eslire » (512, 533). La succession de Gilles Le Muisit lui-même fut ainsi réglée directement en cour papale : « A partir de ce moment [le règlement de l'accession à l'abbatit de Gilles Le Muisit], l'ordinaire n'interviendra plus à Saint-Martin. Lors du conflit qui naquit au cours des élections abbatiales de 1352, personne ne songea à faire venir l'évêque ; les adversaires se transportèrent immédiatement à Avignon, où le pape désigna Jacques Muevin à la succession de Li Muisit<sup>1</sup> ». Gilles a dû, au cours des années passées à la tête de l'abbaye, assister à des règlements de ce type concernant d'autres établissements ; il a difficilement pu assister en 1352 à sa propre succession, dont le déroulement confirme cependant l'évolution qu'il décrit.

**535** : *Oevre monstre l'ouvrier*, proche de Mor 70 : *A l'œuvre connoit on l'ouvrier*. C'est un de ces proverbes que l'on retrouve à maintes reprises dans le *Registre* : Et 371 *Li ouvrages monstre l'ouvrier*, Mon 1021 *Ensi tous boins ouvriers connoist on par leur œuvre*.

**561** : répétition pléonastique du *que* complétif (voir Ménard § 224, b et l'étude de langue, syntaxe). Le proverbe est bien attesté, voir Mor 1563 : *Ou chaz n'a soriz revele*, et Et 238-239.

**564** : *mettre jus se vielle*, expression proche de *mettre sa vielle sous le banc* (DS, p. 891), au sens d' « abandonner ».

**576** : *doit* en marge

**588 bis** : *Querite primo regnum dei et omnia adjicientur vobis*, Matthieu, VI, 33 : « Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par-dessus ». Ce verset est cité dans la Règle (Chapitre II, p.30).

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 168.

**590** : *de, L. : le*

**594** et **596** : la rime *loiemiers / loiemiers* est acceptable dans la mesure où il s'agit de l'adjectif en 594 et du substantif en 596.

**606** : l'opposition entre la main droite, *diestre*, et la main gauche, *seniestre*, est peut-être une réminiscence biblique : voir Matthieu, VI, 4, « que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite ». Le verset de l'Évangile faisait référence au secret de l'aumône ; si Gilles Le Muisit l'inverse ici, c'est pour regretter une époque où les prélats agissaient avec droiture et au grand jour.

**607** : Je comprends : les prélats étaient choisis à bon droit (*par l'uis*), et ne devaient pas leur place aux intrigues (*par le feniestre*). DS donne pour « entrer par la fenestre » le sens « par la voie indirecte ou difficile » ; pour « par la fenestre ou par l'us » celui de « d'une manière ou d'une autre » (p. 234). Voir Baudouin de Sebourg, XX, 477, « il jura Dame-Dieu et ses saines vertus / S'il n'ist par les fenestres qu'il istera par l'us ».

**642** : « le seigneur abbé, quand il confie cette charge [au moine], doit bien l'en informer ».

**654**, *priés pendant ou plenier* : la Règle prescrit la nomination d'un cellérier « ni avare » (*priés pendant* traduirait *avare* ?), « ni prodigue<sup>1</sup> » (*plenier*). Il doit donc falloir comprendre le vers par antiphrase : Saint-Benoît fait bien allusion au cellérier, et nous dit si l'on doit le choisir avare ou prodigue... En fait aucun des deux : c'est le sens de la mesure qui fait le bon cellérier, qui ne doit ni gaspiller, ni affamer les moines.

**656** : *ne brakes ne faukenier* : le cellérier ne doit posséder « ni chiens de chasse, ni fauconnier », aucun signe ostentatoire de richesse donc.

**694** : *veés* est monosyllabique, cf. graphies *vés* en Lam 512, Med 105, Prol 86, etc.

**723** : les *nouviaux* et *viés* : il s'agit des habits neufs que l'on ne peut obtenir qu'en rendant les anciens. Le *Tractatus de consuetudinibus* fournit de plus amples détails : « Les moines recevaient leurs vêtements à date fixe (...). Ils avaient droit tous les deux ans à deux frocs (*frocum*), une coule (*cuculla*), une paire de souliers (*pars sotularium*), une paire de houseaux (*pars caligarum*), trois paires de bas (*pedulum*) ; tous les deux ans, ils recevaient une tunique épaisse (*tunica spissa*), une légère (*tunica tenuis*), et un péliçon d'agneau (*pellica de agniculis*) pour l'hiver. Le linge de corps (*linteamina*), les culottes (*femoralia*), la ceinture (*rabula*), les courroies (*corrigie*) et le couteau

---

<sup>1</sup> Règle, chapitre XXXII.

(*cultellus*) étaient remplacés chaque fois qu'ils étaient usés. Linge, vêtements et souliers étaient fabriqués dans les ateliers de l'abbaye»<sup>1</sup>.

**736** : *esmeiit* : je comprends que les officiers, quand tout fonctionne bien, ne doivent pas être chargés de maintenir l'ordre.

**740** : la conjonction « ne » est ici utilisée pour coordonner en contexte hypothétique : « il est bien fou celui qui convoite les offices ou supplie pour les obtenir... »

**752 bis** : *Felix domus et beata congregatio ubi de Maria Martha conqueritur*, Bernard de Clairvaux, sermon III pour l'Assomption de la Vierge : « Heureuse maison pourtant, et à jamais bienheureuse communauté, celle où Marthe se plaint de Marie<sup>2</sup> ! ».

**764 bis** : *Ex corde prodeunt furta, adulteria et cum similia*. La citation latine peut avoir été inspirée par deux passages de la Vulgate :

- Marc VII 21 : *ab intus enim de corde hominum cogitationes malae procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia*, « Car c'est du dedans du cœur des hommes que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les homicides ».

- Matthieu XV, 19 : *de corde enim exeunt cogitationes malae, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiae*, « Car c'est du cœur que partent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les larcins, les faux témoignages, les blasphèmes. »

Le premier passage est plus probable, le verset suivant (Marc, VII, 22) évoquant le rôle néfaste des yeux comme la suite de la glose par Gilles Le Muisit. Il reste que la citation n'est pas fidèle, ou à tout le moins abrégée ; d'autre part l'abréviation *c<sub>9</sub>* renvoie-t-elle à *cum* (*cum similia*, *similia* renvoyant à la liste de péchés des versets de la Vulgate ; mais il y a alors faute d'accord, on attendrait *cum similibus*) ou à *cujus* ?

**776 bis** : *Nihil proprium, procul hoc vitium, communia queque* : « aucun bien propre, à cause de ce vice, tout doit être commun » . A rapprocher peut-être de la Règle, LV, 18 : « Et ut hoc vitium peculiaris radicitus amputetur, dentur ab abbate omnia quae sunt necessari », « Aussi, pour retrancher jusqu'à la racine ce vicieux esprit de propriété, l'abbé accordera largement le nécessaire ».

**781- 784** : les rimes du quatrain (*vestiare / aumare / bare / contraire*) témoignent de la prononciation relativement proche des graphies « a » et « ai » dans le produit de -arius /

---

<sup>1</sup> A. D'Haenens, *op.cit.* , p. 50.

<sup>2</sup> Saint Bernard, Sermons pour l'année, sermon III « pour l'assomption de Marie », traduction de Pierre-Yves Emery, Brepols, Les Presses de Taizé, 1990, p. 657.

-aria (monophthongaison acquise ou partielle de [ai] en [a], phénomène analogue pour [oi] > [o] dans *memore, tempore, gloire*) cf. Gossen, § 6

**840** : *La li contraires est*, « là où la situation est inverse »... C'est à dire là où les biens ont afflué, mettant à mal la spiritualité des moines. Voir les vers 1765- 1768 où la même idée s'exprime plus clairement.

**840 bis** : *Dat Deus omne bonum, sed non per cornua taurum*, « Dieu donne tout ce qui est bon, mais pas par la corne du taureau ». Le proverbe est attesté sous une forme un peu différente en français, voir Hassel, B116 : « Dieu donne le bœuf, mais non pas par la corne ».

**856** : *trouveran = trouvera on*, inversion du pronom avec contraction comparable au *an = a on* fréquent dans le texte.

**866** : *souvent* en marge. L. : *Pour chou convient li maistre corrigier : bien le font*

**872 bis** : *Cui plus committitur, plus ab eo exigitur*, « celui à qui l'on confie beaucoup, on exigera beaucoup de lui », Règle, II, 30.

**874** : *Trop se tient a seür*, L. : *trop le tien a seur*.

**879- 881** : sens difficile à dégager. Les mots *ligneur, poigneur* sont attestés sous plusieurs sens dont aucun ne correspond vraiment au contexte, et on est tenté de les rapprocher des impératifs qui suivent, *ligniés, poignés* (881). En l'absence d'interprétation vraiment satisfaisante, nous faisons état de quelques hypothèses.

- Pour *ligneur* (879) : le DMF donne cette occurrence comme unique attestation du mot, avec le sens « celui qui trace quelque chose ». Ceci amènerait à interpréter *ouvrages* (879) comme « tableaux, toiles ». Dans ce cas on serait tenté de proposer une ponctuation *On tient en ces ouvrages maîtres les boins ligneurs, / Pourtraieurs ; couvreurs boins tient on pour boins poigneurs* (« on considère, en regardant ces tableaux, les bons peintres et dessinateurs comme des maîtres ; on considère par ailleurs les bons couvreurs comme des gens habiles à frapper »). Scheler suggère « architecte » pour *ligneur*, ce qui fait d' *ouvrages* des bâtiments ou ouvrages d'art, et relie bien *ligneurs* à *couvreurs*.

- *poigneur* (880) : le DMF relève trois séries de sens. *Poigneur* (< *pugnare*) : « combattant, guerrier » ; *poigneur* (< *pungere*) « celui qui coud, qui perce d'un auguillon » ; *poigneur* apparenté à *pugnus*, « celui qui donne des coups de poing ». On peut considérer qu'un couvreur doit donner des coups (de marteau, sur un clou ? de masse amortie, sur la tuile posée sur un mortier ?) pour élaborer son toit. Le sens de « couturier », qui doit percer avec un instrument pointu, peut lui suggérer un lien avec

« poigniés ces cuers » (881) : dans la perspective de la componction touchant le pécheur au moment du repentir, *poigner*, *poindre* peuvent signifier tout aussi bien « percer d'un auguillon » que « frapper ». Scheler propose une autre interprétation : *poigneur* serait une forme de *peigneurs*, *pigneurs*, « peintres » ; il considère que ceci donne une rime plus satisfaisante. *Poigniés*, s'il faut bien le relier au nom, serait alors une forme d'un verbe *poignier*, « peindre » (d'où les cœurs *maskuret*, « tachés », en Mon 881). Mais c'est alors *couvreurs* qui est dissonant par rapport à son contexte.

La difficulté vient en partie du vers 881. Il faut peut-être considérer que les noms n'annoncent pas les verbes, et que les impératifs de 881 ont été suggérés par association d'idées, en gardant un sens distinct de celui des noms : « on considère comme des maîtres dans ces œuvres d'art les bons dessinateurs, les bons peintres ; on tient les bons couvreurs comme des maîtres dans l'art de frapper. Redressez, frappez [ou : piquez] ces cœurs, ils sont tout souillés » ; ou, suivant Scheler, « on considère comme des maîtres dans ces ouvrages d'art les bons architectes, on tient pour des peintres doués les dessinateurs et les couvreurs ( ?). Redressez, frappez ces cœurs... ».

Il faut enfin noter que les trois termes posant problème ne sont pas attestés par les dictionnaires avant Gilles Le Muisit (attestations postérieures pour *pourtraieur* – G. VI, 320 b : *portraior*, « peintre, dessinateur », comme pour *couvreur* – voir aussi Mon 1273 ; attestation unique pour *ligneur*).

**881** : *Ligniés, poigniés ces cuers, trestout sont maskuret*, L. : *Lignies, poignies, ces cuers trèstout sont maskuret*

**896 bis** : *Caveat commitere qui vult reprehendere* : « que celui qui veut réprimander autrui prenne bien garde à ne pas lui-même commettre de faute ». La formule, dans les listes de sentences patristiques, est attribuée à saint Jérôme.

**1020** : Logique du quatrain assez obscure. Je comprends ceci : l'appartenance des moines à la même communauté (la même couvée) n'empêche pas leur diversité ni la disparité de leurs compétences (1019, 1020), c'est donc en les observant chacun à l'œuvre que l'abbé pourra décider de les affecter à l'un ou l'autre des offices. Les « frères » ne se ressemblent pas nécessairement. La comparaison de l'abbé à la mère poule, et des moines aux poussins, revient souvent (1093, 1109)

**1056** : proverbe bien attesté, Mor 258 : « Bien pert au [s] tés ques li pos furent ». Il figure en latin dans la *Chronique*.

**1067** : le verbe *acanler* pose problème. Quelques hypothèses :

- un verbe construit sur *canle*, forme dialectale de *chambre*. Aucune attestation de ce *canle* en tant que produit de *camera*, mais on suppose l'étymon à partir du sens (« place, résidence », TL, II, 24), que peut conforter un *achambrar* au sens de « réunir » (FEW II, 1, p. 131). Le groupe labiale + liquide aboutit à un résultat du même type dans *tranle* ou *tranne*, forme picarde pour *tremble*, *sanle* pour *semble*, etc.

- *acamlés*, d'un verbe *acanler* issu de l'ancien néerlandais *quantelen*, « duper », « tromper ». L'évolution phonétique se tient, le sens moins, ou alors il faut supposer qu'il y a eu affaiblissement de la notion de duperie pour aboutir simplement à « contact, fréquentation ». On remarquera une évolution similaire, du moins dans l'utilisation qu'en fait Gilles Le Muisit, de *cuivre*.

-un verbe *acanler* dont le participe passé *acamlés* est attesté (Godefroy, I, 41 b), au sens de « bien achalandé ». On le trouve au v. 206 du *Jeu de la Feuillée* d'Adam de La Halle (éd. Jean Dufournet, Gand, 1977) : *Je sui maistres bien acamlés*. Dans la note sur ce vers, l'éditeur rattache le verbe à la famille de *chaloir* : « Mot régional dont il semble impossible de déterminer la couleur. Est-ce un mot populaire ? Il est à rapprocher de *décanler*, « perdre ses clients », *canle* « clientèle ». L'*n* vient peut-être de la nasalisation, dans la prononciation négligée, de la voyelle de la syllabe inaccentuée. Le mot appartiendrait à la même famille que *chaland*, *chaloir*. » ( p.131, note sur le v. 206) ; C'est l'hypothèse retenue par Scheler, qui s'interroge cependant lui-aussi sur l'origine du *n*.

Le nom *canle* apparaît en Mon 1612 : *En eaus toutes virtus doivent avoir le canle*. Le sens de « clientèle » convient assez mal, celui de « chambre » avec sa dimension spatiale beaucoup mieux.

**1070** : Le copiste ne détache pas les mots : *confist*. Y a-t-il eu contagion depuis *confait*, *confais* ?

**1095** : *tient* ajouté au-dessus de la ligne.

**1100** : *clouce* pour *glouce*, selon la tendance à l'assourdissement des sonores (en principe plutôt à la finale) relevée par Gossen comme typique du Nord (§ 45).

**1127** : *Nient*, L. : *riens*

**1152** : A rapprocher de « ou pendre ou rendre », selon DS une formule juridique courante « que les auteurs adaptent facilement, d'autant plus que les deux mots sont des compagnons de rime » (p. 665). On la retrouve en Beg 107.

**1161** : *n'est* suscrit.

**1173-1176** : rimes *sewe/ ewe / kewe / gewe*. La graphie du manuscrit a été respectée, une séquence « uu » ou « uv » ne rendant pas mieux compte de la prononciation supposée [ü ] (Gossen, § 54 : après [ü] en hiatus, se dégage une friative bilabio-vélaire, [w]). *Sewer* signifierait « vider », pour un vivier ; Godefroy donne « *sewieres* » (VII, 412, c) au sens d' « écluse ou décharge d'un étang, d'un vivier ».

**1185** : *estre* suscrit.

**1197** : *Ne place Dieu* commande tous les subjonctifs qui suivent : « à Dieu ne plaise qu'aucun d'entre eux n'arrive au début du service, ou n'y reste jusqu'à la fin une fois qu'il est à l'église ; personne ne daigne arriver le premier pour accueillir amicalement les autres, mais on n'en part pas moins avant la fin de l'office. »

**1213** : « puisque les choses ne sont plus ce qu'elles étaient, qu'elles soient au moins ce qu'elles peuvent », autrement dit une amélioration de la situation présente, catastrophique comparée au passé, est toujours possible... A comparer à Prol 496, *S'il n'est ensi qu'il siut, bien porra revenir*.

**1229-1232** : je comprends : « J'ai bien dit également ce que je pensais des officiers, de la manière dont on présente un poisson sans queue ni tête ; parfois celui qui arrive à la fin du marché fait une bonne vente, si je ne leur devais rien, alors je les ai bien payés de retour ». Le dernier vers doit se comprendre par antiphrase (je leur ai bien rendu la monnaie de leur pièce, ce qui veut dire rien en l'occurrence). A rapprocher peut-être de Prol 52, voir la note.

**1242** : *forkes*, L. : *fors ke*. Le *r* de *fors* a pu cesser de se prononcer (*foke*, comme un *encoque* remarqué par Flûtre, § 182) avec apparition d'un *s* final vu comme « désinence des adverbess » (sur le type : *avecques, onkes, doncques*). On trouve les formes plus attendues *fors ke* en Lam 861, *fors que* en Mon 1702.

**1243** : *ruser*, au sens de « recevoir des visites, avoir commerce avec quelqu'un » (Godefroy, VII, 267 c, TL VIII 1553, FEW X 170 a, sens 7), est semble-t-il un hapax sémantique : la seule attestation est celle du *Registre* de Gilles Le Muisit. *Mocener* n'est attesté nulle part. Scheler considère qu'il s'agit de *moiener* « intervenir dans ce qui ne vous regarde pas ». Le sens serait satisfaisant dans le contexte, mais on lit bien *mocener*. Il peut s'agir d'une forme suffixée, comme un diminutif, de *moucher*, *moucher*, « espionner » (Godefroy, V, 425 b : « to spy, pry, sneak into corners, thrust his nose into every thing », référence à Cotgr, éd.1611 ; Huguet, V, 435, même référence).



**1247** : On ne cherche qu'à en finir vite avec les heures canoniales. Gilles explique comment dans les quatrains qui suivent : au lieu de chanter doucement, avec des pauses, les moines enchaînent les phrases mélodiques, quand ils ne les superposent pas. Cette hâte s'explique par le désir de ménager du temps libre entre les prières. A. d'Haenens revient sur une remarque de l'abbé dans le *Tractatus consuetudinibus*, « Hore regulares nocturne et diurne tractim et cum magna pausa cantabantur ita quod spacia inter horas parva erant<sup>1</sup> » : « Il y avait quotidiennement trois messes conventuelles, de nombreuses messes privées et de longs offices chantés ; dès lors - l'abbé Li Muisis le fait remarquer – il restait peu de temps libre entre les diverses heures canoniales<sup>2</sup> ».

**1262-1272** : Gilles Le Muisit oppose ici semble-t-il le chant sur une ligne mélodique, avec des pauses marquées, au chant en canon qui serait une nouveauté (un chœur commence à chanter quand l'autre en est au milieu du « vers »). Le texte latin du *Tractatus de consuetudinibus* donne *tractim et magna pausa*<sup>3</sup>. L'abbé a peut-être pris en mauvaise part une évolution dans la pratique musicale.

**1330-1331** : *Le psaltier bien savoir doivent et leur serviche, / A faire leur devoir par quoy ne soient niche* : il y a extraction du complément de l'adjectif hors de la relative ; il faut comprendre : « ils doivent connaître à la perfection la psautier et leur service, ce qui leur permettra d'accomplir leur devoir avec aisance. ».

**1355** : *aumonnet*, « aumône », « petite aumône », est peut-être un néologisme construit pour la rime. Il peut s'agir d'une substantivation du participe passé d'un verbe *aumonner* qu'utilise Gilles Le Muisit (Mon 638) au sens de « faire l'aumône, donner en aumône ».

**1366** : *c'est chou car, car* introduit une complétive (voir Ménard § 223 b)

**1371** : « J'entends les curés s'en plaindre à tout le monde » ; les curés devaient accuser en public les frères mendiants de prendre à tort de l'argent aux paroissiens, à l'occasion des guerres et des épidémies.

**1375** : Ce vers se comprend apparemment par antiphrase, « Dieu sait si leur traitement est comme autrefois équitable ».

---

<sup>1</sup> A. D'Haenens, « le Tractatus de consuetudinibus de Gilles Li Muisis (1347) », in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, tome 124, Bruxelles : Palais des académies, 1959, p. 169.

<sup>2</sup> Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, p. 53.

<sup>3</sup> A. D'Haenens, « le Tractatus de consuetudinibus de Gilles Li Muisis (1347) », in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, tome 124, Bruxelles : Palais des académies, 1959, p. 169.

**1377-1380** : On donne aux mendiants ce que l'on prend aux religieux rentés, et personne ne les voit refuser ces richesses (1378) ; ce sont des gens de bonne volonté à condition qu'ils soient très bien nourris (1380).

**1392 bis** : *Locutum me fuisse paenitet, tacuisse nunquam*, sentence de Publius Syrus (voir note au *Prologue*, « citation latine »). Texte d'origine : « Saepius locutum, numquam me tacuisse paenitet », « je regrette bien souvent d'avoir parlé, jamais de m'être tu ».

**1399** : Un homme ne doit pas éprouver de la haine parce qu'on lui dit la vérité. Pourtant Gilles avoue régulièrement craindre les foudres de ceux ou celles que ses paroles auraient vexés.

**1405** : *Toutes comparisons, c'est voirs, sont hayneuses* : il s'agit d'un proverbe par ailleurs donné en latin, Prol 308 bis : *Comparationes odiose sunt*. Comme cela arrive assez souvent, après avoir donné le proverbe, Gilles Le Muisit le glose, ou en propose des variations : les comparaisons, détestables (proverbe), sont également « périlleuses » parce qu'on risque d'y laisser se perdre la pensée, ou de vexer sans raison l'auditoire ; *wiseuses* (« subtiles », « incompréhensibles »), quand on s'en sert par paresse intellectuelle ; *vineuses* enfin quand c'est l'alcool qui leur donne leur pittoresque.

**1412 bis** : *Larga corona satis, nigra vestis, bota rotunda non faciunt monachum, sed mens a crimine munda* : « La grande tonsure, ni le vêtement noir, la botte ronde ne font pas tant le moine qu'un esprit libéré du mal », proverbe attesté (Singer, *Thesaurus proverbiorum medii aevi*, tome 7, sous *klied*, 114)

**1424** : Outre les trois vœux monastiques rappelés dans les vers qui précèdent, les moines faisaient vœu de « stabilité » : ils s'engageaient à ne pas changer de monastère sauf en cas de circonstances exceptionnelles. C'est semble-t-il une vertu cardinale pour l'abbé, qui condamne systématiquement les sorties intempestives de moines et nonnes « embisés » ; voir aussi Non 167.

**1433** : sens assez obscur. Les moines ou les religieux en général représentent l'« héritage », une somme fixe qui se transmet de génération en génération (ou « rente perpétuelle », lexique de Gossen) ; les gens « du peuple » sont les biens meubles, moins stables, aveuglés par les vanités du monde. Au couvent en quelque sorte immuable s'oppose le siècle en mutation permanente.

**1437** : *Ot*, graphie inhabituelle pour l'impératif P2 de *oir*.

**1445-1448** : si la sentence de 1445 se rattache assez bien aux développements qui précèdent, et rappelle en particulier le vers 1443 (seul le moine pêcheur peut connaître

ses propres tentations), les trois suivantes semblent simplement alignées pour terminer le quatrain. On notera cependant que le v. 1446 associant l'idée d'un pont à un cours d'eau annonce le passage sur la mort, « orible pasage » (1449) que surmonte un pont branlant (1457). Le quatrain de proverbes fait alors figure de transition. Soit l'auteur disposait des deux développements, sur les moines et sur la mort, et a placé entre les deux un quatrain qui n'apporte pas grand chose sinon deux proverbes vaguement intégrés, soit il procède tout simplement par associations d'idées, une « partie » appelant le proverbe de 1445, qui lui-même appelle une série d'autres sentences alors que le v. 1446 suscite l'image ensuite filée de 1449 à 1480. C'est peut-être tout simplement le son à la rime, « pont », qui suscite tout le développement qui suit : voir Dom Jean Leclercq, sur les sonorités des mots s'associant dans tout le système de réminiscences de l'éternel « mâchonnement monastique ».

**1477**, *taste donc que je veuc* : « goûte donc ce que j'ai vu », donc « fais attention à mes paroles », avec un jeu assez savoureux en la circonstance sur les sens remplaçant l'appréhension intellectuelle. La « vision » qui précède pourrait également rappeler *l'Apocalypse* ; les visions de Jean sont introduites dans la Bible par « je vis », « j'ai vu ». Mais la description du passage, du pont, des barques effondrées, du paiement dont il faut s'acquitter pour passer, fait plus penser aux enfers décrit par les auteurs latins qu'à celui de la Bible. Seules les « blankes gens » rappellent les justes vêtus de lin blanc de *l'Apocalypse*.

**1479** : *eures* ajouté en marge.

**1520** : *partissent* : pour la conjugaison inchoative du verbe *partir* au sens de « partager », voir Fouché, *Le verbe*, § 14.

**1521** : un mot gratté, après *cel*.

**1522** : on distingue un mot suscrit (*et* ?)

**1528** : *on leur va d'autre lances*, « on les attaque d'une autre manière » ; le sens d'« attaque » pour *lance* semble particulier à Gilles Le Muisit.

**1540** : *je diroie le rage*, « je dirais des folies » (DS p.746)

**1551** : *s'en*, L. : *d'en*.

**1556** : un mot gratté après *ameroit*, on distingue un caractère (z ?) puis *ti*.

**1565** : Le proverbe est attesté, Mor 453. Le sens doit être approximativement ici : « Je n'ose pas parler longuement d'autrui. »

**1586** : « abrégez vos comptes », c'est-à-dire « dépêchez-vous de vous repentir », pour en *rendre raison* – « les solder », afin d'être en mesure de dignement les présenter à

Dieu. Il ne faut pas oublier que l'abbé, Gilles Le Muisit à plus forte raison dans les circonstances où il a accepté la charge, était aussi comptable et se devait d'équilibrer recettes et dépenses pour laisser un bilan neutre ou positif à son départ.

**1594-1595** : le Saint-Esprit, *parfait enseigneur* (« guide digne de confiance »), s'oppose au siècle, *manestreur engigneur* (« menestrel trompeur », « charlatan »). L'image sous-jacente a guidé le choix des mots : *ensigner*, c'est montrer la voie le bras tendu, montrer du doigt ; la rectitude toute romaine de cette attitude s'oppose à celle du prestidigitateur, le *manestreur* qui cherche à troubler son public par les mouvements incessants de ses mains. Peut-être Gilles Le Muisit a-t-il ici joué sur la polysémie du mot. *Manestreur* est relevé par Godefroy au sens de « conseiller, instructeur, arbitre », mais avec pour unique attestation cet exemple du *Registre* et un point d'interrogation suivant la glose ; les deux sens les plus attestés sont « serviteur, ouvrier » ( G, V, 239 b) et « ménestrel, ménétrier » ( G, V, 239 c).

**1600** : le pronom sujet *il* annonce un sujet explicite ( *vo monne* ) ; c'est un cas d'emploi pléonastique du pronom, voir Ménard § 57.3 et l'étude de langue.

**1603** : « ce qui n'est pas bien gardé, dit-on, a coûté de la peine en vain » ; donc si l'on ne veille pas au résultat de ses efforts, on a gaspillé son énergie. Voir Hassel P11, « Mal est pené qui n'est gardé. »

**1617** : *uns temps or est malvais* : « nous vivons une triste époque ».

**1629** : *selon complexions* : je comprends « en accord avec les personnalités des uns ou des autres », adaptable aux différents tempéraments.

**1630** : *en trouvant carités li fu donc assenee* : la flexion amènerait à un sens « alors qu'il l'inventait [la Règle], la charité lui fut attribuée », donc la charité guidait l'écriture.

**1634** : *dona*, le mot semble avoir été gratté, on distingue *do* [ ].

**1636** : *legions. L. : donne régions*. Soit le sens est bien « régions » (lambdacisme *legions* pour *regions*), soit il s'agit effectivement de légions constituées par les communautés de moines, avec une image militaire (légions de Dieu ?) que l'on trouve plus loin, par exemple en OM 23.

**1643** : Kervyn de Lettenhove ne donne pas ce vers, et note en bas de page : « Un vers manque dans le manuscrit ». Soit il travaillait sur la copie du XVIII<sup>ème</sup> siècle mentionnée dans l'introduction à son édition (p. XXXII, note 4), soit il retravaillait une

première transcription brute fournie par un tiers<sup>1</sup> ; ce premier transcripteur a pu omettre le vers en question. L'éditeur, visiblement, ne disposait pas du manuscrit pour se relire.

**1653** : le sujet de *se plante* ne peut être que « le siècle » (*dou siecle*, 1650, *Dieu laissier pour le siecle*, 1657). La formule *grans encanteres* (1656) rappelle d'ailleurs le *manestreur engigneur* de 1595.

**1661** : le proverbe est attesté sous la forme « Bontés autre requiert », Mor 298.

**1666** : *aleçoit* est une forme bien étrange pour le présent qu'appellerait la syntaxe. Gilles Le Muisit ne s'interdisait vraisemblablement pas d'inventer des formes pour respecter la rime ; on pourrait penser à un verbe *\*aleçoir* à la place d'*alekier* que l'on trouve normalement dans le reste du texte, Mon 1443 par exemple.

**1681** : *doivent tout*, L. : *devons tous*

**1689**, *collations* : réunions, ou entretiens, qui se tenaient en principe deux fois par jour ; c'est alors que l'abbé prononçait des sermons. Les « collations » bénédictines de Saint-Martin de Tournai devaient s'apparenter à celles que décrit Jean Leclercq pour Cluny :

« A Cluny, a Farfa, en d'autres abbayes encore, le « sermon » avait lieu deux fois par jour et en deux endroits différents : une première fois le matin, dans le cloître, avant le travail manuel, — le sermon portait alors parfois sur le livre qu'on lisait au réfectoire —, et le soir, à la fin du travail et sur le lieu même du travail, par exemple sous un arbre ou en quelque autre endroit où tous pouvaient s'asseoir autour du supérieur ; cet entretien ou *collation* avait alors souvent pour thème un texte de l'Écriture, ou de la Règle, ou de quelque écrit patristique. »<sup>2</sup>

**1700** : *pades*, « pattes », sonorisation du [t] symétrique de l'assourdissement en picard des finales sonores, signalées tant par Gossen que par Flûtre (§ 149). L'échange devait se produire dans les deux sens.

**1707** : *s'accord* est de toute évidence une forme d'indicatif ; on attendrait *s'accorde*. Scheler signale le fait, y voyant sans doute avec raison une « irrégularité commise par concession à la rime.<sup>3</sup> »

**1713** : *Ordenees viestures* : L. : *ordenes, viestures*

<sup>1</sup> A. Scheler, *op. cit.*, p. VI et IX, affirme l'existence d'un copiste qui préparait une première transcription pour Kervyn de Lettenhove : « le manuscrit qu'a fait transcrire le baron Kervyn » (p. VI), « les fautes imputables au premier scribe et celles qui pourraient être le fait du copiste dont s'est servi l'éditeur » (p. IX). A. Scheler, contemporain du baron Kervyn de Lettenhove, connaissait évidemment ses techniques d'édition.

<sup>2</sup> J. Leclercq, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris : Cerf, 1990, p.160.

<sup>3</sup> A. Scheler, *op. cit.*, p. 2.

**1719-1720** : ces amours cachées par la *brunette* rappellent un « proverbe ancien » signalé par le *Dictionnaire rouchi-français* de G. Hécart, *Aussi bien sont amourettes / Sous bureau que sous brunettes*<sup>1</sup>.

**1732** : *rassotees* : « sans cervelle » (Huguet VI, 347).

**1734- 1736** : « pour moi, aucun moine ne retirera de bénéfices d'une telle attitude ; même si un jeune cœur peut en ressentir des velléités, un jour viendra où Dieu s'en vengera. »

**1741** : Le proverbe est attesté, Mor 1737 : « Quant Dieu ne veult ses sains ne peuvent. »

**1774** : « Etant donné que s'y trouvent de nombreux esprits brillants » ...

**1789** : *nulz*, utilisé sans négation, a ici le sens plein de « personne ».

**1791-1792** : « Hélas, tous les hommes de savoir, plaignez-donc l'Ordre de Saint-Benoît, quand vous voyez ses membres ainsi démunis , victimes de l'envie ! » *Les* renvoie aux moines de l'ordre, malgré le singulier *l'ordene* à sens collectif ici.

**1797** : sur le pape Benoît XII et les « constitutions bénédictines » de 1336, voir la note en Prol 122.

**1812 bis**, explicit : L. décale l'explicit après [72 r°] (un folio de plus)

**1828** : le, L. : *les*

## Nonnains.

**65** : sur l'histoire de l'évêque Théophile, voir la note en Lam 1611.

**79** : le *ne* explétif dans la consécutive est commandé par la négation dans la principale, qui porte en plus une nuance de crainte, *ja si peu n'en ferai*.

**89-90** : Passage du singulier (*che note vos habis*) au pluriel (*se biens les remirés*), puis à nouveau au singulier (*ne seroit desirés*). On pourrait y voir un autre exemple de détachement syntaxique des subordonnées hypothétiques (cf. *s'on faisoit orison*, Lam 110).

**97** : *veus*, les voiles des religieuses : il s'agirait de *vels* après vocalisation du *l*. Scheler<sup>2</sup> écrit qu'il faut lire partout *neus* et récuse l'étymologie *vel* <*velum*.

<sup>1</sup> G. Hécart, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes : troisième édition, 1834, article « brunette ».

<sup>2</sup> A. Scheler, *op.cit.*, p. 138.

**105-106** : Le v. 106 développe une alternative à partir de *pensees* (soit tournées vers le siècle, soit tournées vers l'ordre), peut-être sur le modèle d'un *utrum... vel* latin.

**118 bis** : *Flere, loqui, nere statuit Deus in muliere* : «Dieu a fait la femme pour filer, parler, pleurer. » Le proverbe est attesté en latin chez Singer.

**125-128** : l'enchaînement des idées est un peu tortueux. Malgré l'ensemble des critiques précédentes, l'abbé avoue qu'il faut bien parler en bien de ce qui est défendable (125), et qu'il vaut mieux tenir des paroles sensées que dire des bêtises (126) ; les moines, malgré leur bonté, contournent le commandement de la Bible en jurant, et ce juron est un peu stupide (127) ; les religieuses, elles, ne jurent pas et il faut les en créditer (128).

**127** : Le juron « par ma bote ! » est attesté (DS p. 95). Les femmes ne jurent pas, à la différence des hommes, qui évitent cependant de prononcer le nom de Dieu en cette occasion.

**140** : Faut-il prendre *fecundités* au sens propre, et supposer qu'il arrivait de constater des naissances dans les monastères ?

**147** : l'apprentissage des temps anciens reposait donc en partie sur la peur ; l'abbé en a fait l'expérience lors de ses propres études (Lam 244 *Maint travail et maint paour euc*). Voir aussi Mon 1448, *Au maistres boins disciples en grand cremeur respont*.

**149** : La métrique impose une prononciation [abi].

**156** : *marie*, « égarée, stupéfaite », voir la note en Or IV 14.

**224-228** : « vous vous donnez l'apparence de dames de haute extraction », en vous montrant volages dans votre façon de vous habiller comme dans vos cœurs (221) ; l'abbé paraît considérer comme établi que les dames de la noblesse sont plus dévergondées que les femmes du peuple. Il accorde cependant une certaine bienveillance à ces grandes dames dans la mesure où elles apportent des richesses aux couvents (225-228).

**230**, *kierkies* : parfois des dames de grande famille se retrouvent abbesses des couvents, chose que désapprouve Gilles Le Muisit, peut-être dans la mesure où pour lui ces dames nobles sont volages.

**232** : deux interprétations. L'abbé peut faire allusion ici à la création littéraire et s'interdire de faire ne serait-ce qu'une *partie* de ce chapitre (*cose*, le mot est déjà employé au sens de « sujet » [de réflexion, d'écriture] en Med 21). On peut sinon s'appuyer sur l'emploi très fréquent de *partie* dès qu'il s'agit des élections abbatiales, et comprendre : ne prenons jamais ceci comme un prétexte pour faire une scission, pour constituer un camp d'opposants.

**236** : L. : termine le discours direct à *gloutes*.

**260** : « on voit bien la neige blanche fondre à la chaleur du soleil. » Le proverbe nous apprend que rien n'est immuable ni désespéré, et qu'une amélioration des conditions peut à la rigueur rendre caduques les dérives exposées dans les trois vers qui précèdent.

**427** : proverbe bien attesté, voir Mor 2146, « Qui son chien veut tuer la rage li met sus ».

**476** : L. : *Se ne wardent sur elles, toutes grasces degoutent*.

**556** : *pesieres* : « champs de pois », ce qui donnerait pour le vers : « On voit bien que certaines années, même les champs de pois ne donnent rien ». La culture des pois doit être particulièrement aisée... Il est possible de voir dans ce vers, outre une sentence peut-être proverbiale, une allusion à la crise frumentaire de 1316-1317 dans le Tournaisis.

**567** : *Maistres* : renvoie soit à tout bon chirurgien, soit à Dieu.

**581** : *puet* exponctué entre *tout* et *amenderoit*. Le copiste allait-il écrire *puet amender* ?

**592 bis** : *Veni, Sancte Spirite, imple superna gratia quae tu creasti pectora. Reple tuorum corda fidelium, exemplar et speculum totius sanctitatis*. Hymne pour le chant grégorien, première strophe.

**614** : *vivant*, L. : *voiant*

**637**, *me dame de Valois* : Jeanne de Valois (1294-1352), sœur du roi de France Philippe VI, avait épousé Guillaume I<sup>er</sup> d'Avesnes, comte de Hainaut, Hollande et Zélande (voir 649). Elle eut huit enfants (*bielles portees*, 653), avant de se retirer à l'abbaye de Fontenelles à la mort de son mari en 1337.

**641**, *Fontenielles* : abbaye cistercienne de Fontenelles fondée en 1212, à Maing (Nord-Pas de Calais, un peu au sud de Valenciennes).

**683-684** : « Si je dis hardiement ce que je pense, ce n'est pas en voulant condamner par mes paroles, car je ne réfléchis qu'assez peu à ce que je vais dire ; et pourtant je ne dis pas tout, je modère souvent mes dires. »

**693** : *m'aroit*, L. : corrige en *m'aroient*

## Béguines

**47** : La négation n'est pas transcrite à l'écrit, sans doute à cause de la liaison qui fait prononcer le *n*.



**70** : *as corps et as siervices* : « aux obsèques, aux services funèbres ». Pour le sens de « funérailles » de *corps*, voir Godefroy, II, 314 c.

**95** : *que trop mal les remire* : « que j'en ai une vision trop sombre », « que j'ai sur elles un avis trop pessimiste » ? Il est également possible, à considérer la suite (97-100), que ce sont les témoins rapportant les comportements des béguines à l'abbé qui considèrent mal les béguines ; il y aurait rupture syntaxique avec accord du verbe au singulier malgré le pluriel *aucun* (mais c'est le pluriel d'un nom à sens collectif).

Dans le quatrain suivant, Gilles Le Muisit critique la dérive de la médisance ; peut-être s'inscrit-il en faux contre les témoignages qu'il relaie, ce qui lui permet de répondre à l'attaque des interlocuteurs imaginaires l'accusant de trop mal considérer les béguines.

**97-100** : quatrain difficile à interpréter. Le « premier point de l'ordene » pourrait-il être la charité, vertu cardinale ? Ou le respect de la vérité qui empêche de mentir ou de médire sur les béguines ? Les vers 99 et 100 ressemblent à des adaptations de proverbes, dont le sens n'est pas plus clair : 99, on est plus indulgent avec soi-même qu'on ne l'a jamais été, 100 : ils (qui ?) font tant de bons discours qu'ils en excluent le mal. L'enchaînement n'est guère limpide.

**105** : encore un cas d'autonomie syntaxique (ici rupture de la concordance des temps) de la subordonnée hypothétique. Je comprends : « même si l'on a fait bien des serments (même si on avait prononcé les vœux monastiques ?), il faut bien que jeunesse se passe », y compris, peut-être, pour les novices ; Gilles Le Muisit parle aussi de sa propre jeunesse où il a été témoin, s'il n'y a pas participé, à des réjouissances bénignes. Voir le vers suivant, sur l'arc que l'on brise à force de trop tirer sur la corde.

Gilles Le Muisit utilise l'imparfait dans les subordonnées hypothétiques où *se* a le sens de « même si » ; la régissante est alors au présent. Voir Lam 110, *s'on faisoit orison, a Dieu nuls hom ne se retourne*.

**115** : *tahon*, en principe « grand-père, aïeul » avec un féminin *tahonne*, « grand-mère », mot toujours vivant en Picardie (Godefroy VII, 629 a) . Gilles Le Muisit utilise ici la forme masculine pour désigner les vieilles femmes.

**137**, *j'ai moult bien en convent* : « je m'en porte garant ».

**152-153** : Jeu sur la science et les secrets appris en confession : les frères mendiants savent tout, on ne doit pas les harceler ; en effet ils ne savent rien, car tout ce qu'ils ont appris doit rester secret.

## Ordres mendiants.

**Rubrique** : *mendians* : les ordres mendiants, nés au XIII<sup>ème</sup> siècle, s'interdisent de posséder quoi que ce soit en commun (terres, immeubles), à l'exception de leurs couvents et églises propres. Ils ne vivent pas de la perception de la dîme et d'autres revenus féodaux, mais du travail, des aumônes spontanées, et si besoin est, de la quête.

*augustins* : le terme désigne ici les ermites de saint Augustin, regroupés par le pape Alexandre IV en un seul ordre placé sous l'autorité d'un prieur général unique (1256), et qui commencèrent à s'établir dans des couvents à la fin du treizième siècle. Ils comptaient plusieurs centaines de couvents au XIV<sup>ème</sup> siècle.

*Jacobins* : autre nom des dominicains.

*freres meneurs* : nom donné aux franciscains.

**3** : *quand* a ici un sens causal (voir Ménard § 235).

**28** : l'emploi de la forme *venroient* se comprend, si on lui donne une valeur de futur dans le passé : « Ils donnèrent un bon exemple à tous ceux qui suivraient ». Une construction similaire revient au v. 39. Il peut aussi s'agir d'une erreur du copiste.

**37** : Saint Augustin (354-430), un des docteurs latins de l'Eglise, est l'auteur d'une œuvre théologique et philosophique monumentale qui a considérablement influencé certains ordres religieux (franciscains, dominicains). On lui attribue en particulier une série de textes dont la compilation a circulé dans tout le moyen âge sous le nom de « règle » de saint Augustin: le *Praeceptum* , série de conseils adressés à une communauté d'hommes d'Hippone ; *l'ordo monasterii* d'Alypius, ami d'Augustin, qui indique la manière dont doit être remplie la journée d'un religieux et donne les heures de l'office ; une *objurgatio* enfin, lettre adressée par Augustin à la supérieure d'un monastère de femmes pour y ramener l'ordre. Cette « règle » n'est en fait qu'une série de conseils généraux dont se sont inspirés de nombreux législateurs monastiques, saint Benoît notamment (voir v.45), et que les chanoines ont adoptée<sup>1</sup>.

**46** : le rejet est suggéré dans le manuscrit par deux points après *Moine*.

**54** : Saint Ambroise, Père de l'Eglise, évêque de Milan au IV<sup>ème</sup> siècle, est connu pour ses exégèses des textes sacrés et pour avoir compilé et composé les chants de la liturgie. On trouve un passage sur ces « hymnes ambrosiennes » dans les *Confessions* de saint

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos Agnès Gerhards, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Fayard, 1998, p. 72 à 77.

Augustin ; l'auteur y raconte son arrivée à Milan pour y être baptisé, et remarque qu' « [i]l n'y avait pas longtemps que cette coutume qui console et élève les esprits à Dieu était en usage dans l'Eglise de Milan ». Selon saint Augustin, Justine, la mère du roi Valentinien, persécutait l'évêque à l'instigation de la secte des Ariens contre laquelle Ambroise s'était engagé, et la nuit, le peuple montait la garde dans l'église, prêt à mourir avec son évêque ; « [C]e fut en cette rencontre que pour empêcher que le peuple ne s'ennuyât d'un si long et si pénible travail, on ordonna qu'on chanterait des Hymnes et des Psaumes selon l'usage de l'Eglise d'Orient. Depuis ce jour, cette coutume continue de s'observer, non seulement dans l'Eglise de Milan, mais dans plusieurs autres, et presque dans toutes les Eglises du monde, qui se sont portées à imiter une si sainte instruction.<sup>1</sup> »

**56** : *yert*, L. : *yerent*

**80** : *monstranche* a ici le sens d' « enseignement » (Godefroy, V, 393 a)

**84** : *seule* apparaît régulièrement dans l'expression *mettre seule*, « accabler (d'accusations, de reproches) ». Godefroy (VII, p. 529, b) donne *mettre soure*, « imputer ».

**93** : Gilles confirme ici que le livre est source du désir de savoir ; il justifie ainsi son entreprise dans la *Méditation*, v. 23-26.

**95** : *ventet*, L. : *tentet*

**103** : *ne* coordonne en contexte interrogatif, voir Ménard §214.

**136** : *sot* suscrit.

**142** : *s'il avient qu'on les voie* : allusion de l'auteur à sa cécité ?

**146-147** : *naturel scienche* désigne la théologie, logiquement utile contre toute hérésie (*bougresie*, 148). La « science universelle » est-elle censée éclairer (*luise*) la théologie ? Dans le *Prologue*, c'est pourtant la théologie qui est considérée comme la souveraine de toutes les sciences, voir Prol 217.

**176** : *Symons Magus* : Simon le magicien, voir Actes des Apôtres, VIII, 9-25. Il s'agit d'un magicien de Samarie vénéré par les habitants de la contrée. Il se convertit mais voyant les miracles de Pierre et Paul, leur demande de lui octroyer ce pouvoir moyennant de l'argent. Il a pu être considéré comme le premier des hérétiques, ce qui explique sa mention dans ce passage.

---

<sup>1</sup> Saint Augustin, *Les Confessions*, IX, VII, traduction d'Arnaud d'Andilly, coll. Folio Classique, 1993, p. 309.

**179** : *freres Vinchans*, Vincent de Beauvais, auteur de « sommes » à visée encyclopédique, les « miroirs » : *speculum naturale*, *speculum doctrinale*, *speculum historiale* ; voir la note à Prol.11 . On sent dans ces vers l'admiration de l'auteur pour les entreprises de compilation du savoir : un des rôles de l'œuvre littéraire est de transmettre aux générations futures (les *successeurs*) les connaissances, de préférences bien mises en ordre (*ordenés*) des générations antérieures (*predecesseurs*). Gilles se réclame lui-même d'une démarche similaire, en se plaçant dans la posture plus modeste du témoin oculaire qui veut laisser un témoignage de son temps.

**185**, *on leur laist* : *leur* renvoie aux gens d'Eglise.

**190** : « tous détestent les prélats, les sujets n'ont plus personne pour les guider » ; voir le vers suivant sur le moulin qui brûle faute de meunier.

**208**, *se fache s'en effundre* : *effundre* est peut-être ici une forme d'*esfoldrer* (G III 255 b), « jeter des éclairs » et à la voix pronominale « s'emporter violemment », essentiellement quand le verbe se rapporte à Dieu dont le symptôme de la colère est essentiellement l'orage (tonnerre et éclairs). Plus que « visage », le mot *fache* (de Dieu) signifie « apparence », « manifestation ».

**214** : *cose legiere* : *cose*, terme générique pour « sujet », peut signifier ici « question » : l'origine des ordres mendiants n'est pas une question oiseuse, parce que l'auteur entend bien faire une œuvre la plus exhaustive possible (*pleniere*).

**224** : syntaxe alambiquée ; je comprends : la façon dont les frères mendiants ont formé les ordres dans leur état actuel (*a chou qu'on voit...venir pooient*) est fort surprenante, étant donné qu'ils n'avaient rien, mendiaient pour survivre et parvenaient tout de même à être lettrés. *Comment* reprend *que*.

**225-226** : *que* (226) n'est pas en corrélation avec *grans* mais avec *avec chou* (225) : « la dévotion, en ces temps reculés, était bien moindre, car il existait auparavant d'autres ordres religieux, à cause desquels il fut difficile d'obtenir des établissements... »

**244 bis** : *Theisorisate vobis thesauros in celo* : *ubi nec erugo, nec tineas demolitur, et ubi fures non effodiunt nec furantur*, Matthieu, VI, 20 : « Mais faites-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les mangent point, et où il n'y a point de voleurs qui les déterrent et qui les dérobent ».

**218** : Des cas de confusion entre l'infinitif des verbes du premier groupe en *-er* et le participe passé en *-et* se présentent parfois (voir par exemple Lam 688), et on aurait pu proposer une correction en *monstret* (« les moines ont choisi la pauvreté volontaire et ont montré l'exemple aux gens en paroles comme en actes »). On peut cependant aussi

considérer que l'infinif *monstrer* est complément d'objet direct de *ont eslieut*, comme *povretet* : « ils ont choisi la pauvreté volontaire et ont décidé de montrer le bon exemple aux gens dans leurs actes comme dans leurs discours ». L'opposition des actes et des discours différencie les ordres mendiants des ordres « rentés » qui prêchent la pauvreté mais ne la pratiquent plus.

**259- 260** : Je comprends : « les mendiants trouvent de quoi vivre et les rentés mendient ; c'est pitié qu'ils possèdent tant, eux qui prient Dieu pour avoir le minimum ». Le vers 258 annonce bien une critique des rentés en faveur des mendiants.

**262** : Même les gens muets peuvent posséder la sagesse et la science. *Muyel* est signalé comme « mot picard » par Takeschi Matsumura<sup>1</sup>. Le quatrain présente un enchaînement déroutant ; la seule ligne directrice est l'importance de la sagesse et de la science, qui sont des dons accessibles aux gens que la nature a défavorisés par ailleurs (muets), qui sont la source de bonnes œuvres fécondes pour l'esprit à l'image des ruisseaux grands ou petits, et qui font figure de colonne vertébrale pour des gens sains ou des entreprises louables (image de la bonne pomme, reconnaissable à sa tige saine).

**268** : l'accord au féminin de *rentees* est un peu bizarre. Peut-être y a-t-il une personnification des églises et des maisons, qui ne veulent pas bénéficier de rentes ?

**272, du tout reel** : il me semble que *reel* n'est pas ici l'adjectif, mais bien plutôt le nom *raiel*, *reel* au sens de « filet », « réseau » (Godefroy VI 710 c, REW p. 329-330). Les frères mendiants trouvent leur subsistance par un moyen ou par un autre (*que d'un, que d'el*) ; ils sont ainsi comme des filets qui retiennent tout ce qui passe (*du tout reel* : « filets qui attrapent tout »).

**277-278** : *parra / parra*. La contraction picarde de *parler*, au futur et au conditionnel, par perte de la voyelle caduque et assimilation du groupe [rl] en [rr], permet cette rime : les futurs P3 de *paroir* et *parler* se confondent à l'oreille. *An* est mis pour *a on*, par haplogogie (voir Lam 1296 et étude de langue)

**290** : *promoteur* : apparemment la première attestation (TL VII 1975, *promotor*) de ce nom formé sur *promouvoir* < *promovere*. On signalera cependant l'existence d'un verbe *promoter* au sens d' « exciter à faire quelque chose » (Godefroy VI 432 c, avec une attestation chez Guillaume de Machaut, *promota*).

**301** : *au retenir*, infinitif employé absolument : « en les retenant »...

---

<sup>1</sup> Takeshi Matsumura, « Les régionalismes dans Jourdain de Blaye en alexandrins », in *Revue de linguistique romane*, tome 62, 1998, p.129-166, sous « muiel », p. 147.

**324 bis** : *Omnis qui se exaltat humiliabitur et qui se humiliat exaltabitur*, Matthieu XXIII, 12 et Luc, XIV, 11 : « Car quiconques s'élèvera sera abaissé, et quiconques s'abaissera sera élevé ».

**377-380** : *pour chou* commande les trois vers suivants (ils ne voulurent pas être rentés, pour les raisons qui suivent : ils désiraient connaître les Ecritures, ôter du siècle toute leur volonté, subvenir eux-mêmes à leurs besoins.)

**387**, *s'ostent toutes frivoles* : difficile de déterminer à quel nom se rapporte l'adjectif : *tiestes* v. 386 (mais *tiestes frivoles* est étrange) ou, par anticipation, *paroles* v. 388 (Ils font de beaux services, et combattent toutes les paroles frivoles ; ils ont tout gagné, et gagnent tout encore, par leurs beaux discours). Peut-être y a-t-il eu inversion des deux vers. Il est également possible de suivre Scheler et de faire de *frivoles* un nom, au sens de « frivolités » ; c'est la solution que nous avons adoptée.

**400**, *desbedarer* : le copiste avait écrit *desbeudarer*, *u* rayé et gratté. Aucune attestation claire de ce mot. Le sens serait à déduire d'un adjectif *bedareus*, « boueux » (*Lexique* de Godefroy ; le mot est astérisqué. Le dictionnaire G. donne un nom, *bedaire*, avec point d'interrogation.) ; on aurait alors *\*desbedarer*, « désembourber, dégager d'une souillure ». Le sens correspond au contexte. L'adjectif *bedareus* figure cependant dans la « liste noire » rassemblant dans un article de Thomas Städler les mots de ce lexique non identifiés, sans attribution étymologique<sup>1</sup>. Le DMF propose lui une origine localisée au nord pour *bedaire*, « boue ».

**412 bis** : Gilles met ici bout à bout deux maximes de Saint-Paul.

- *Scientia inflat, spiritus edificat*, Paul, I Epître aux Corinthiens, VIII, 1 : « La science enfle, et la charité édifie » ;

- *qui stat, videat ne cadat*, texte de la Vulgate « Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat », Paul, I Epître aux Corinthiens, X, 12, « Que celui donc qui croit être ferme prenne bien garde de ne pas tomber ».

**416** : *stat*, visiblement calqué sur le latin de la citation, fait supposer un infinitif *ster*, « être dans une bonne position », « se tenir bien droit ».

**430** : *mais che fait on avoir* : on perd les biens matériels, par opposition à la science.

**440** : je comprends : « ils ne révéleront jamais leur trouvailles » (de biens matériels ? leurs idées ?)

---

<sup>1</sup> Thomas Städler, « Les mots astérisqués du Lexique de Godefroy », in *Frédéric Godefroy, Actes du Xème colloque international sur le moyen français*, Textes réunis et présentés par Frédéric Duval, Paris, Ecole des Chartes, 2003, *Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes* 71, pp. 206- 278.

**442** : *ruee*. Le digramme « ue » renvoie sans doute à une prononciation « reue » ( [ ] fermé).

**482**, *qui bien viestent kemise* : Certains ordres religieux s'interdisaient le port de la chemise, par mortification. Le port de la chemise distingue donc le clergé séculier renté des ordres monastiques<sup>1</sup>.

**489** : *comment*, interrogatif, peut avoir à lui-seul le sens de « comment est-il possible... ? ». Voir Ménard, § 392.

**496** : « même si personne n'en parle, c'est pourtant de notoriété publique. »

**537** : *quant on vint d'Arragonne* : allusion à la retraite désastreuse des troupes de France de la croisade d'Aragon, en 1285. Gilles Le Muisit affirme par ailleurs avoir assisté à ce retour (*Registre sur le siècle*) :

Par le commant dou pape, sour Pieron d'Arragonne  
Phylippes roy de Franche mena mainte personne.  
Pau conquist, si moru, si k'aventure donne ;  
Franchois en ont eü depuis mainte rampronne.

De che temps me souvient, je vic le revenue.  
Adont estoit justice partout bien maintenue  
Et li boine monnoie d'argent bien soustenuë,  
De florins couroit pau, selonc me retenue.

**539** : *bien*, L. : *Dieus*

**573** : *s'estoiche*, même structure que *s'esce* (*si est-ce*, contracté), mais à l'imparfait.

**584** : « tous passaient au crible sans être pour autant accordés ». L'expression *passer par les fers* n'est pas attestée dans les dictionnaires (G, TL, DS)

**591** : *clers* en marge, peu lisible.

**595**, *maistres lisant natures* : la formule peut désigner les astronomes ou les physiciens, « maîtres qui explorent la nature », par opposition aux théologiens, décrétistes, légistes et autres clercs « artÿens ».

**617** : Gilles semble critiquer ici les parvenus, ceux qui sont arrivés à occuper une position enviable en société (*es estas*), et qui font alors montre d'arrogance (*se vont gros porter*).

**622** : L. : *De tous est commendés, perdroit se signourie*.

---

<sup>1</sup> voir Léo Moulin, *La vie quotidienne des religieux au Moyen-Âge*, Paris, Hachette, 1978, pp. 147-148.

**625** : Le proverbe dont paraît s'inspirer ce vers est bien plus compréhensible : « les honneurs muent les mœurs », Hassel H66. Le quatrain entier est un florilège de proverbes dont le second, sur l'odeur des fleurs qui montre leur bonté, a peut-être entraîné une erreur de copie ou de prise sous la dictée du premier.

**628** : *quant il a bien comptet* : quand il a bien fait ses comptes, donc quand il a bien administré ses biens.

**645** : *retorroit* est le conditionnel de *retollir*. Y a-t-il eu contagion depuis les autres mots à la rime ? voir les notes en Lam 337 et Mon 1666.

**648** : *des acqués* : *des* suscrit.

**651** : *sic*. Soit il y a faute d'accord, on attendrait *faites*, ce qui fausserait le vers ; soit le scribe a pris sous la dictée « sont fait » au lieu de « s'on fait », qui conviendrait mieux.

**703** : *kuisse* est ici une forme de « guise, ghise », par confusion des consonnes sourde et sonore à l'initiale.

**709** : *Or vont, L. : on voit*

**761** : *s'aimast il...* soulève des difficultés. Soit le sujet *il* vaut pour « on » ou « le peuple » (les deux quatrains précédents commencent par *on dist*), soit on pourrait éventuellement lire *sannast*, mis pour *sanlast* ( cf. 1088, note : *tranne* pour *tranle*) et il faudrait alors comprendre : « autrement semblerait-il qu'il soient les plus grands... »

**764**, « *frere migneur* » : littéralement « frères qui mangent », « frères gloutons », par jeu de mots sur « mineur ».

**782** : Tous leurs livres n'assureraient pas leur subsistance.

**801** : *convent* : *i* exponctué, L. donne *convient*.

**824** : *lavés* est ici un impératif : « lavez-vous avec intelligence des médisances ».

**832** : *li pains de lignage* : l'expression n'est apparemment pas relevée dans les dictionnaires. On peut y voir une création lexicale à partir du « pain de chapitre », un pain blanc luxueux réservé aux chanoines (Godefroy IX, 44 b) ; le « pain de lignage » serait alors un sort privilégié dû de même au rang social.

**845** : *Praichier, L. : praichiés*

**881** : soit il y a césure lyrique, soit le vers est faux.

**901** : « si quelqu'un se met à faire des nouveautés, chacun voudra faire de même » : les mauvaises habitudes se répandent par imitation.

**928** : *on aconté*, corrigé en *on [n'] aconté* : cas rare, mais déjà rencontré, d'omission du « ne » parce qu'il est audible à l'oral grâce à la liaison. Voir note en Beg 47.

**956** : *entre iaus* : la métrique suppose l'élision du *e* final de *entre*. Voir aussi 964.



## Notes critiques

**1019** : *que* dépend de *apprendre* : « ils doivent apprendre à tous le salut des âmes, et qu'il faut tout restituer si l'on a des biens d'autrui ».

**1036** : *pose* suscrit, difficilement lisible.

**1092** : *sent* peut avoir comme sujet *mais coers*.

## Glossaire

Nous avons répertorié dans ce glossaire tous les mots dont la compréhension était délicate en contexte, en tâchant de distinguer dans les gloses les différentes nuances de sens d'un même mot dans des emplois différents : le but est de permettre au mieux l'intelligence littérale du texte. Les différentes graphies d'un même mot sont rassemblées sous une même entrée ; les noms sont donnés en général au cas régime singulier, les verbes à l'infinitif, avec quand le besoin s'en faisait sentir un relevé des différentes formes verbales trouvées dans le texte. Nous n'avons précisé la catégorie grammaticale d'un mot que quand il pouvait y avoir ambiguïté. Un astérisque signale que le mot concerné fait l'objet d'une note critique ; certains mots, peu attestés, dont le sens pose problème, ou dont l'emploi est apparemment propre à Gilles Le Muisit, sont répertoriés dans l'étude de langue.

Ce glossaire n'est pas exhaustif : il était impossible de relever toutes les occurrences de chaque mot. Nous en avons donc choisi quelques-unes en veillant à relever les plus significatives. Les références au texte suivent le système d'abréviations adopté par ailleurs : Lam = Lamentation, Or = Orisons, numérotées de I à VII, Med = Méditation, Prol = Prologue et Narration ( les lignes du prologue en prose sont données en gras), Mon = traité sur les moines noirs, Non = traité sur les religieuses, Beg= sur les Béguines, OM = sur les Ordres Mendians.

Abréviations de termes grammaticaux :

n. = nom (m. = masculin, f.= féminin, pl. pluriel, CSS, CSP = cas sujet singulier, cas sujet pluriel ; CRS, CRP= cas régime singulier, cas régime pluriel)

adj.= adjectif,

subst.= adjectif ou verbe substantivé,

adv.= adverbe,

prép.= préposition,

conj.= conjonction,

interj.= interjection,

loc. = locution,

fig. = sens figuré,

abs.= emploi absolu.

Pour les verbes :

impers.= impersonnel,

v.pron. = verbe pronominal ;

*conjugaison* :

ind. = indicatif,

subj.= subjonctif,

cond.= conditionnel,

pst.= présent,

impft. = imparfait,

impér. = impératif,

p. simple = passé simple ;

p. pst = participe présent,

p. passé = participe passé ;

P1 à P6 : personnes 1 à 6

a, *prép.* : avec Et 114, Non 530 ; pour OM 179

abandonner, Mon 639 : *distribuer*

abassier, abascier, abaissier : *diminuer, affaiblir*, Lam 2039, Med 697, Non 214, OM 11, OM 72, 287 ; *retrograder* Mon 1026, *s'humilier* OM 360, *éreinter, critiquer* Lam 2039

abaubit, Et 313 : *surpris, étonné*

abattre, Med 517 : *abattre, faire tomber* ; subj. pst. P3 *abache*, Mon 1607

abayer, Mon 1220, Non 384 : *aboyer, ind. pst. P1 abee* Lam 870\* : abayer son ombre, *commettre une méprise, se tromper*.

abbeïe, abbeÿe, abeïe , Et 40, 121, 123 : *abbaye*

abbet, abbes, Et 1, 5,14, Mon 546, 543... : *abbé*

abbie, Et 141, Mon 484, Non 647: *abbaye*

abecé, Prol 515 : *abécédaire*

abese, Et 9 : *abbaye*

abee, Lam 870\* : *voir abayer et la note*.

abit, Et 7, Beg 25 : *vêtement monastique* ; viestir l'abit de religion *entrer dans les ordres*.

able, *adj.*, Lam 1897 : *capable, qualifié*  
 abomme, *subst.*, Mon 1003 : *abomination*  
 abregier, Et 78 : *condenser*  
 absorre, absolre, Lam 895, 904 : *absoudre*  
 abus, OM 676 : *abus, erreur*  
 abusage, OM 890 : *excès, abus*  
 abuschier, Lam 1167 : *trébucher*  
 abuser, Med 660, OM 674 : *s'égarer, se tromper*  
 abusïon, OM 885 : *erreur*  
 abuvrer, Lam 151 : *abreuver*  
 acanler, Mon 1067\* : *s'associer*  
 acater, accater, achater : *acheter* Lam 698, Non 241, Non 338, Non 664, OM 201, OM 231, *mériter* Mon 1362  
 accidens, Prol. 7 : *événements*  
 accointe, Non 210 : *amie, amante*  
 accointement, Non 483 : *badinage amoureux*  
 accorder : *mettre d'accord* Et 343, Mon 694, OM 694 ; *donner son accord* Non 278 ; *v. pron. s'accorder* Med 560 ; *subj.pst. P3* acorge Mon 1287.  
 accord, accord, Et 280, Et 330 : *accord.*  
 accroire, Mon 1508, OM 19 : *prendre à crédit, emprunter*  
 accüer, *voir* acüer.  
 accuseur, *s. m.*, Lam 192 Mon 854 : *accusateur, dénonciateur*  
 acemer, Med 154, Non 498 : *parer, orner*  
 acheneur, Med 284 : *guide, incitateur.*  
 acointier, Non 440 : *fréquenter*  
 acomplier, Lam 945 : *accomplir ; subj.impft. P6* accomplisissent Non 168  
 aconter : *tenir compte de* Non 675 ; *considérer, estimer* OM 928  
 acorge, Mon 1287 : *subj. pst. P3* de acorder  
 acquerre : *acquérir; ind. pst. P3* acquert OM 317, OM 471.  
 acqués, Et 83, OM 648 : *acquisitions*  
 acquiter, Lam 518 : *pourvoir, défrayer*  
 acüer, accüer : *affûter, aiguiser, p. passé* acüet Lam 1696, Mon 1494, *accuët* Mon 1787  
 acuser, Non 66 : *dénoncer, accuser*  
 adierchier, Non 560, Non 561 : *prospérer, se développer*

## Glossaire

adinvention, OM 898, 909 : *invention, nouveauté*

administrer, Med 337\* : *administrer* ; administrer (qq'un qq chose) : *administrer, conférer, faire prendre* Lam 1386, Med 501.

adonner, Or III 12 : *abandonner, disposer*

adosser, Mon 155 : *tourner le dos à, renier.*

adrechier, Lam 977, OM 1069 : *redresser, remettre dans le droit chemin*

advenir, avenir : *à venir* Et 309 ; *advenir* Et 232, 234, 261, 365 ; *formes : ind. pst P3 avient* Lam 584, Et 261, 365 ; *passé simple P3 avint* Et 234 ; *p. passé* avenu(t) Et 232, 365

afaitiet, Lam 464 : *p. passé, soigné, paré, élégant*

affable, Prol 340 : *bienveillant*

affaire, Non 171, Non 272, Non 628 : *situation, état*

affection, Lam 250 : *aspiration, désir*

afferir, Lam 1984 : *convenir*

affiner : *rendre des comptes.* Mon 526, de florins affiner : *faire ses comptes de florins.*

affirmation, OM 168 : *confirmation, preuve*

affliction : *tourment, peine* Lam 445, *pénitence* Beg 154, OM 458

afflire, Lam 928 : *affliger, regretter* Lam 928 ; *p. passé substantivé* l'afflit, l'affligé Lam 446

afflit, Lam 446 : *voir afflire*

affoiblir, Non 266 : *décroître, s'affaiblir*

afoler, afoller : *blessier, mutiler* Non 388 ; *briser (un arc)* Mon 1577, Beg 106

agait, Lam 77 : *embuscade*

aggrever, Mon 228 : *pâtir de*

ahaner, OM 1027 : *labourer.*

ahierdre, Lam 1842 : *s'adonner à, s'acharner à (attacher??)*

ahireter, Mon 38 : *hériter*

aïde, Med 370 : *aide*

ains, Lam 645, Or III 18, Mon 1216 : *mais (après un énoncé négatif)*

ainsné, aisnet, aynés : *aîné, âgé, ancien* Et 56, 68, 244 ; *li plus aynés le plus âgé* Et 23

aisier : *se mettre à l'aise, rechercher son confort* Lam 2156 ; *estre aisiés être prêt à, disposé à* Mon 695, OM 988

aistre, Mon 516, Mon 744 : *âtre, foyer*

aiwl, Et 16 : *oui*

akeurt, Lam 623: *ind.pst. P3* de acorre, *accourir*.

alechier Mon 1443: *voir* alekier

aleçoit, Mon 1666\* : *voir* alekier. *Ind.pst. P3* de \*alechir (alechoir ?) : *allécher, séduire*.  
G. *enregistre* une forme alechir « *allécher* », dont le sens se rapproche de celui d'alekier d'où possible *interférence*.

alekier : *séduire, tenter* Lam 656, OM 1071; *v.pron* : *se laisser attirer, se délecter* Lam 2012, OM 930; *p.passé* alekiet Lam 656; aleçoit Mon 1666\* : *imparfait* de alekier? *Ind.pst* d'une forme créée pour la rime \*aleçoir?

alever : *apporter, présenter* Beg 12 ; alever (une coustume) *instituer* Mon 227

alienation, Et 222 : *vente, concession*

aliener, Et 224 : *aliéner, mettre en vente*

aller : *formes* : *subj. pst. P3* : voise Mon 548, voist Et 145, Mon 1548 ; *subj. pst. P6* : voisent Mon 1266

aloer , Or V 13 : *faire payer, percevoir un loyer* Or V 13 [A. Scheler lit *a loer* « *loger* »]

aloser : Lam 1102, Non 592, Mon 1298 : *louer, faire l'éloge de*.

alourder, Med 134 : *abuser, séduire*.

altercation, Et 249 : *altercation, dispute*

alumer, Lam 1082 : *éclairer, enflammer*

alyés, Et 69 : *alliés*

amagrir, OM 9 : *diminuer, affaiblir*

amasser, Mon 270 : *accumuler*

ambier, OM 488 , *convoiter*

amende, Lam 2014 : *réparation*

amendement, Non 712 : *amélioration, correction*

amender, Et 64, Mon 421, Non 272, Non 363, 581, 617, 628, Beg 45, OM 196, etc. : *améliorer, corriger* ; *subj.pst P3* amenge, Or II 16, Med 744

amenuisier, amenuysier, Et 72, 221, 243, 319 : *affaiblir, décliner* ; *p. passé* amenusiet Et 221, amenuisis Et 319, amenuysie Et 72.

amer (amere) : *adj. déplaisant, pénible* Med 566, Non 302 ; *adj.substantivé.*, *amertume* Prol 268, OM 7

amer, v., Non 374, OM 15, OM 34 : *aimer*

ames : jour des ames Et 7 : 2 novembre.

ametre : *admettre* ; *imp.P5* ametés Lam 2034

## Glossaire

- amiable, Lam 2028 : *aimable, bienveillant*
- amollir, OM 186 : *attendrir*
- amortir, OM 1001, 1004 : *amoindrir, diminuer. G : étouffer sous le silence*
- amourette, amouraite, Mon 1720, Non 667 : *amourette*
- amoureuse, Non 290 : *propre à inspirer l'amour, agréable ; fervente* Beg 111
- amuler, OM 811 : *mettre en meules ; par métaphore : accumuler*
- amuÿr, OM 477 : *rendre muet*
- an , Lam 1296\*, Med 526, Mon 1582, OM 278 : *enclise pour a on, on a. Même phénomène avec désinence verbale, trouveran = trouvera on* OM 856.
- anchien (anchienne), *adj. et n.*, Et 65, 67, 76, etc. ; Beg 57, Beg 58, etc : *ancien, personne âgée.*
- anchienement, Beg 49 : *autrefois*
- anchiestre, Mon 476, 1008 : *ancêtre.*
- anchois : *adv., plutôt* Lam 174 ; *au contraire* Et 135, Lam 2029 ; *anchois que conj., avant que* Med 598, Non 607
- ancielle, Lam 1653, Mon 954, Non 307, Non 643 : *servante*
- angle, angele, Lam 57, 69, 142, 164, etc. , Prol 390, Non 156 : *ange*
- angle , Lam 489\*, Et 217 : *angle, détour.* Beg 7 ; Nul angle ne quiert li verités : *la vérité ne cherche pas à biaiser* (« veritas non querit angulos », Et 205-206).
- anieuls, Lam 1170 : *ennuyeux, désagréable*
- anoier, anuier, Non 131, OM 189 : *fâcher, peiner*
- ansçois, Lam 428 : *voir anchois.*
- anter, Prol 150, Mon 1654, Beg 65 : *fréquenter*
- antienne, Mon 706 : *antienne, refrain repris par le chœur entre chaque verset d'un psaume*
- antise, OM 947 : *fréquentation*
- aoevrir, aouvrir Mon 1024 , Mon 1104, OM 76 ; *formes : ind. pst P3 : aoeuvre* Mon 1024, 1104 ; *ind. pst. P5 : aouvrés* Lam 690 ; *p. passé. : ouviert* Lam 570 *ouvre.*
- aourer, Lam 1237 : *adorer.*
- aourner, Prol 338, Non 326 : *préparer avec soin*
- aous, Et 92: *voir aoust*
- aoust, Et 92 : *août.*
- apaisier : *soi apaisier s'apaiser, se calmer* Non 231 ; (— a), *réconcilier avec* Mon 550.

apareillier : soi *apareillier se préparer, se disposer* Mon 588 ; *p.passé* appareillés, appareillie, *disponible* Mon 718 ; *préparé* Non 320, Non 343.

aparoir, apparoir : *apparaître* ; *ind. pst. P3* appert Et 77, 111, Mon 768, *ind. pst. P6* apperent Med 460 ; *futur P1* apparrai Lam 1509, *P3* aparra OM 279 ; *ind. impft. P3* aparoit Et 166, *P6* apparroient Et 135.

apayé, Non 396 : *payé, récompensé*

aperchier (apresser) : *approcher* ; *ind. pst. P1* aperch Lam 1503

apertenir, OM 140 : *appartenir, relever de* ; *p.pst.* appertenant *convenable, juste* Med 671

apoticarie, apothicarie : *pharmacie* Prol 206 ; *médicament* Et 196

appel, appiaus, Et 339, Mon 518 : *appel (sens juridique)*

appeler, Et 339 : *faire appel (d'une décision devant une juridiction)*

appertement : *voir* appiertement

appertenant : *voir* apertenir

appetis, Mon 1326 : *désirs*

appiaus : (*pl.*), *voir* appel

appiertement, appertement, Med 556, Mon 1246 : *visiblement, clairement*

apostele, apostle, Lam 1874, Prol 10 : *apôtre*

apprendre : *apprendre* Non 96 ; apprendre (les enfants) *enseigner, éduquer* Non 147 ; bien apprises *bien éduquées* Non 101, Non 490.

appriesser, Beg 150 : *importuner, harceler*

approuvé, Et 50 : *adj., officiellement reconnu*

apprises, Mon 1469 : *n. f., enquêtes*

aproismier, Med 587 : *approcher*

aquointier, Non 187 : (soi —) *avoir des relations avec, rencontrer.*

aquoisier, Mon 1395 : *calmer, apaiser.*

arbalestriés, Et 354 : *arbalétrier*

arbitre, OM 140 : *libre arbitre*

ardre, ardoir : *brûler* ; *ind. pst. P3* art Lam 758 (art gens), OM 191, 274 ; *ind. pst. P4* : ardots Prol 274 ; *p. simple P6* arsent Et 283 ; *part. pst.* : ardant Et 282 ; *p. passé* : ars Et 317, arses Et 289

argüer, Lam 896, OM 206 : *presser, aiguillonner*

argumens, Mon 135 : *querelles* ; par argumens : *par querelle, par voie de procédure (Scheler)*



arierés, Prol 185 : *déçu*

arme, Mon 907, Mon 994, Mon 1076, Non 388, Beg 10, OM 82, 238 : *âme (jamais à la rime où l'on ne trouve que ame – Scheler — Lam 2089...)*

arouter, Beg 124 : soi — , *se rassembler*

arsés\* : *brûlé* Non 462 – voir ardre

art Lam 1768, Med 116, etc. : *art. pl. ars artifices, astuces* Mon 70

artÿen Prol 213 : *instruit dans les arts libéraux*

ascoutans, Med 367 : *les auditeurs*

ascouter, Lam 141, Non 473, OM 417 : *écouter*

assaier, Non 511 : — (*qq'un*) *mettre à l'épreuve, tenter*

assanlee, Non 316 : *réunion, confrontation ; bataille* Et 300

assanler , Lam 730: *assembler, se rassembler* ; soi — se regrouper Mon 1066 ; *absol., s'enrichir* Lam 721 ; *part. pst.* assanlant, Mon 1099

assavoir : *à savoir* Et 13, 168, 184..., OM 213...

assay, Lam 1348 : *essai, défi*

assener, asener : *donner, attribuer* Mon 439, 1631, OM 39 ; *parvenir* Prol 12

assentir, Beg 97 : *consentir, acquiescer*

assir, Et 279 : *assiéger*

assoufir, Lam 1744 : *assouvir*

atendre, Lam 195, Mon 722, Mon 921 : *attendre ; poursuivre, chercher à obtenir* Et 230 ; *formes : futur* P3 atendera Lam 195 ; P5 attenderés Mon 941

atisier : *attiser, exciter, enflammer* Lam 83, Beg 73, OM 1056 ; *dénoncer* Lam 2042

atoukier, OM 1086 : soi — , *se regrouper*

atout, Lam 1162 : *prép., avec*

atraire, Lam 839, Et 326, Non 713, *attirer ; amener à, inciter à* Mon 699 ; *formes : p. simple* P3 atraist Et 326 ; *part. passé* attrait Lam 839.

atre, Lam 1110 : *cimetière*

attrait, Lam 839 : *attiré.*

aucun : *pl., plusieurs, certains* Mon 1160

augustin, OM 109 : *ordre monastique, les Augustins, chanoines réguliers – voir Noms propres*

aumare, Mon 782 : *armoire*

aümbrer, v.pron., Or V 15 : *s'abriter, ici s'incarner*

aumoine , Et 30 : *aumône*

aumonier, aumonnier, aumoinier, aumonyer , Et 43, 116, 148: *religieux chargé de la perception et de la distribution des aumônes*

aumonsne, aumosne, Mon 1520 : *aumône*

aumosner, aummosner, Mon 638, Non 32 : *faire l'aumône de ; p. passé employé comme nom aumonnet aumône* Mon 1356

auques : *un peu ; ne ... mie auques pas beaucoup* Et 33

authorisier, auctorisier : *autoriser, reconnaître officiellement* Mon 23, OM 256 ; *p. passé autorisiés, accepté, reconnu* OM 29

avaine, Et 124 : *avoine*

avaller : *descendre, aller vers le bas. impér. avallés* Lam 1533, *p.passé avallés* Lam 1638.

avancier, avanchier, Non 720 : *avantager, favoriser ; croître, prospérer* Non 227 ; *soi avanchier de gagner quelque chose à* Beg 81 ; *en parlant de la mort : surprendre prématurément (Scheler)* Lam 137, Med 457.

avantage, Beg 24 : *don, cadeau*

avenir, voir advenir

aventure, Et 370, Mon 431 : *accident, événement ; par aventures par hasard, à l'occasion* Non 187 ; *ce seroit aventure ce serait surprenant* Non 561

avenue, Et 302 : *événement*

averir : *assurer ; p.passé averis* Or IV 2

aversare, Lam 2023 : *ennemi, diable*

aveule, Or II 12 : *aveugle*

aveuler, Mon 1365, OM 667, 1000 : *aveugler ; anéantir, détruire (Scheler)* Or II 12

aveulir, Non 268 : *avilir, discréditer*

avilleur : *n. m., OM 739 : contempteur ; mauvais* Med 350

avis : *venir en avis, Lam 12, venir à l'esprit*

aviser, Lam 232, Mon 703, Non 77, 80, OM 418 : *réfléchir ; p.passé avisé : réfléchi, prudent* Mon 717, Non 315 ; *reconnaître* Lam 1499

avoier : *avoier a, se diriger vers* Med 752

avoir : *avoir ; formes : p. simple P1 euc* Lam 244, Lam 515, *P4 eusmes* Lam 265, *P6 eurent* Lam 245; *subj.impft.P1 ewisse* Lam 274, *P3 eust* Lam 276; *futur P3 ara* OM 280, *imp. P5 ayés* Mon 387

awarder, Prol 276, Non 438 : *awarder (un loyer) attendre, récolter (un salaire, une récompense) , attendre* Mon 400

## Glossaire

awes, Prol 507 : *oies*

aÿe, aÿwe, Or VI 5, Mon 1516, Non 351 : *aide*

aÿmans, *n.m.*, Non 716 : *aimant*

ayr, Mon 141 : *grand air, liberté* (avoir mestier de l'ayr) Mon 141

aÿwe : *voir aÿe*

## Glossaire

bacellerie, OM 1081 : *prouesse*  
baeillier, Mon 586 : *ouvrir la bouche, bailler, rendre l'âme*  
balancier, Lam 1613 : *peser, juger.*  
baller, Lam 2046 : *danser*  
bare, Mon 783, Lam 2024 : *obstacle*  
batalle, Et 298 : *bataille*  
baudement, *adv*, Non 681 : *hardiment.*  
baudre : *donner ; futur P3* baura Mon 1316  
beer, Non 500, OM 183 : *désirer, tendre à.*  
bender, Lam 2051 : *attacher, lier*  
besoing : au besoing, *en cas de besoin* Mon 1012  
besongne, besoigne : *tâche à accomplir* Et 120, 154, 254 ; *entreprise, opération* Et 114, Mon 784 ; *activité, affaire (ici la vie)* Mon 804 ; *besoin* Med 508, Et 223 ; les besoignes de leurs offisses *les besoins de leurs fonctions* Et 149  
bestourner, Prol 77, OM 464 : *inverser, retourner*  
beubanche, *n.f.*, Non 112, Non 421 : *faste, arrogance*  
beubans, *n.m.* Mon 858 : *faste, arrogance.*  
biens, Lam 71 : *bonnes actions*  
bienvenir : *accueillir amicalement. subj.pst P3* bienviagne Mon 1200, *p. passé*  
bienvenut OM 685  
biesser, Prol 388, *voir biser*  
biestailles, Et 156, Et 241 : *bétail*  
biser, Mon 1155 : *s'enfuir, divaguer. FEW donne MF beser, courir çà et là, en parlant des vaches poursuivies par les taons, wallon biser: aller rapidement, s'enfuir. Cf embisés.*  
bisse, Prol 47 : *biche*  
blanc (blanque) : *adj., blanc* Et 161 ; *blanques biestes moutons* Et 258  
blastenge, OM 920 : *blâme, reproche*  
bober : *tromper ; p. passé bobé* Prol 513  
boe, Mon 1419 : *boue*  
boin , *n. m.*, Lam 137, Non 429, Non 467, OM 988 : *homme bon, juste*  
bonne, Prol 127, Mon 979, Mon 1052, 1772, *n.f. : borne, séparation, distinction*  
bote, Mon 1414, *n.f. : botte, chaussure. pl. bottes, jurer par (ses) botes – formule de juron (voir G. et Di Stefano)* Non 127\*

## Glossaire

bougresie, OM 148 : *hérésie*

boullant : estre boullant au mal *être impatient de faire le mal* Lam 1917

bouque, bouke, Lam 471, 2174, Mon 249, Non 623, OM 1038 : *bouche*

bourbeter, *v.pron*, Lam 1879 : *barbotter, murmurer*

bourder, Med 133, Med 144 : *plaisanter, se distraire.*

boursiere, Non 254 : *religieuse chargée de gérer l'argent du couvent*

bouter, OM 420 : *pousser* ; bouter hors *chasser* Lam 142, Non 112, Non 689, Beg 48 ;

bouter arriere *repousser* OM 200 ; *soi bouter ensus du feu* s'éloigner du feu Non 474

brait, Lam 2069: *cri* – voir *tiret*

brake, Mon 656 : *chien de chasse*

branke, Lam 1839, Mon 127 : *branche, ramification*

brankue, Mon 127 : *adj., abondante, prospère*

brouster, Med 110 : *broûter.*

brunette Mon 209\*, Mon 1717, Mon 1719 : *vêtement d'une grossière étoffe brune*

buef, Non 564 : *bœuf*

buer, Mon 292 : *lessiver, nettoyer.*

buller, Et 330 : *sceller* ; estre bullés de *recevoir par décision scellée du sceau pontifical appelé bulle* Et 330, 345

buriel, buriaus, Mon 1717, Mon 1719 : *robe de bure.*

buse, Mon 1174 : *buse, conduite, tuyau*

buyse, Or I 17 : *chaîne*

cacier : *chasser* Lam 147 (cacier en sus), 170, Prol 47 ; *aller à la recherche de financements* Et 256 ; *formes* : *ind. pst. P3* cache Mon 1247 ; *futur P5* cacerés Lam 170, caserés Mon 272 ; *p.passé* cacet Lam 146  
 caer, Lam 2008 : *chair, voir car*  
 caius, Lam 1564 : *p. passé de keïr, tomber*  
 caloir, chaloir, Non 696 : *importer, se préoccuper de* ; *ind. pst. P3* caut Lam 709 ; *futur P3* caurra Mon 924, 1314 ; *subj. pst. P3* caille Non 696  
 camberiés, camerier, Et 154, Mon 717, 721, 729 : *camérier, moine responsable notamment de la garde-robe de l'abbaye (vêtements, chaussures, etc.)*  
 cambriele, Beg 158 : *petite chambre, cellule*  
 canchon de gieste, Mon 352 : *chanson de geste*  
 cangier, Beg 16 : *changer*  
 canle\*, Mon 1612 : *chambre, espace ; fréquentation* OM 751  
 canon, Non 275 : *le canon, la loi ecclésiastique*  
 canonne, Non 414 : *chanoine*  
 cant , Non 624 : *chant*  
 cape, cappe, Et 98, 114 : *manteau, vêtement à capuchon*  
 capellain, Et 45, 273 : *chapelain*  
 capellerie, Prol 129 : *chapellenie, charge de chapelain (ms : caplerie)*  
 capiel, Med 344 : *couronne de fleurs (pour le lauréat d'un concours)*  
 capielle, Mon 115 : *chapelle*  
 capitiaus, Mon 1632 : *chapitres, passages*  
 capitule, Et 14 : *chapitre ; salle capitulaire* Et 72  
 car, Lam 82, Non 15 : *chair ; viande* Et 186, 198, 203, 205  
 car : *conj. de sub. introduisant une complétive (Ménard § 223b)* : *ch'est chou car... c'est que...* Mon 1366  
 cargier, Med 551 : *charger*  
 carité, caritet, Beg 6, OM 280 : *charité*  
 carongne, karongne, Lam 175, 1861 : *chair*  
 carpente : *charpente, corps* ; *parler sur leur carpente parler à leur propos* Mon 321  
 carpenter , OM 880\* : *parler en mal* (voir Huguet, II, 209)  
 cartilege, Mon 680, Mon 951 : *registre*  
 casser : *chasser* Mon 272 ; *éviter* Mon 1466  
 casté, castet, Mon 19, Non 86 : *chasteté*

castiement : *avertissement, réprimande* Mon 1016 ; *châtiment, punition* Lam 475, Med 515

castoi, Lam 469, Med 663, Prol 360, Mon 1750 : *reproche, conseil*.

castÿer, Non 135, Non 381 : *châtier, sermonner; subj. pst. P6 casticent* OM 395, *impft. P6 castioient* Mon 955 ; *p. passé. fém. castiie* Non 588.

catholike : le foy catholike Prol **24**, Prol 116, *la religion catholique*

cauchie, Non 493 : *chaussée, rue*

cauchier, caucier : *chausser* Mon 790, Non 494 ; cauchiers, cauciers *inf. subst., chaussures* Et 155, Mon 719, 726

caurra : *voir* chaloir

cause, Et 51 : *cause, raison* ; par cause *pour une certaine raison* Et 54, Beg 16

caut, *adj.*, Lam 710 : *chaud*.

cautelle, Et 272 : *prudence rusée*

cavisse, Lam 1323 : *voir* chavir.

celer, Lam 1518, Non 76, Non 107, Non 460, OM 54 : *cache*.

celler, celier : *cellier, cave* Et 90 (celliers warnis de vin), Et 166

cellenier, Mon 199, chelenier, Lam 581 : *cellerier (gardien du grenier et des vivres au couvent)*

cenelier, Et 253 : *voir* cellenier

cense, Mon 876 : *impôt, fermage*

cha : *adv. çà* ; de chou de cha derriere *de ce qui se tient derrière, ce qui est caché* OM 216.

cha jus, Lam 1175, OM 13, OM 16, OM 248 : *ici, ici-bas (opposé à lasus)*

chaloir : *préoccuper, importer, concerner* ; *futur P3* caurra Mon 1330

chartrous, Mon 563 : *religieux de l'ordre des chartreux*.

chascoute, Non 691 : *querelle*

chassus, Non 352 : *là-haut, au ciel*

chavance, OM 1047 : *voir* chevanche.

chavir : *v.pron* , *se tirer d'affaire, profiter* ; *p.passé* chavis Lam 934, *ind. pst. P6* chavissent, Mon 1641, OM 271, *futur P6* chaviront OM 437

cheens, *adv.* Lam 253 : *ici dedans*

chelenier, Lam 581 : *voir* celleniers.

chevance, *n.f.* Lam 738, Et 369, chevanches, Beg 36 : *subsistance, revenu*

chi , *adv.*, Non 724 : *ici-bas*

## Glossaire

chiere, ciere Lam 938, 2121, 2186, Med 178, 342 : *visage, expression du visage*

chinc, Prol 275, Et 12, 257, 292... : *num., cinq*

chins : *n. m. au pl.*, Non 183 : *ceintures*

chistole, Beg 101: *instrument de musique apparenté à la cythare.*

chiuls, ciuls, Lam 197, Lam 696... : *pr. dém., celui*

chiunc : *cinq* Lam 2017 – *voir chinc*

cielle, Mon 442, 563, 966 : *cellule de moine*

ciere, *voir chiere*

cierque, Et 46 : *moine chargé de la surveillance du couvent, moine circateur.*

ciuls, Lam 254, OM 1120 : *n. m. pl. cieux*

ciuls, Lam 197 : *démonstratif, voir chiuls*

ciunqcentisme, Lam 1780 : *le cinq centième (adjectif fractionnaire)*

clamer : (*qq'un qqe chose*), *appeler* Non 706, OM 6 ; *soi clamer de se plaindre de, protester* OM 196 ; *ind. pst. P3* *clame* Non 706, OM 196

claucefÿet, Or III, 15 : *crucifié*

clawetees, Mon 1729 : *ornées, incrustées de clous d'ornement*

clerc, Et 117, 151 : *personne ayant reçu les ordres (opposé à laïc) ; lettré ; assistant*

clergie, Mon 1349, OM 715, OM 730 : *instruction, savoir*

cloestrier, clostrier, cloistrier, Et 118, Lam 563, Mon 486, 737, 741, 755, 759, 1210, 1234 : *moine cloîtré, simple moine (par opposition aux moines chargés d'un office)*

cloque, Lam 1470 : *cloche.*

clostre, cloistre, Mon 548, Mon 553, Non 142 : *cloître*

clostrier, Et 118 : *simple moine.*

cloucier, Mon 1100 : *glousser*

cochet , Non 196 : *cochés dou vent, coq de girouette. G donne pour exemple « Cuers de fame est cochés a vent. »*

coer, Lam 486 : *cœur – voir cuer*

coerchon, Non 184 : *petit coeur*

cognoistre, OM 158 : *connaître ; reconnaître* Lam 1499

cohorte, Mon 656 : *cohésion, unité.*

cohorter, OM 618 : *assembler, regrouper, réunir ; se réunir* Mon 573 ; *soi cohorter ,* Mon 1727, Beg 27 : *se rassembler, aller par groupes*

coi (e) *adj.*, Non 127, Non 248, Non 539, Beg 128 : *calme, tranquille (notamment, capable de rester dans son couvent)*



cointe, Non 209 : *élégante, coquette*  
 cointise, Mon 430 : *parure, ornement*  
 cointoyer, Non 241 : *se parer ; ind. pst. P6* cointient Non 367 ; *p. passé. fém. cointiie*  
 Non 495  
 coitier, Lam 1092 : *voir quoitier*  
 collation \*, Mon 1689 : *réunion des moines autour de l'abbé pour une lecture et un sermon ; repas du soir léger chez les moines* Et 150  
 college, Mon 752 : *confrérie, congrégation religieuse*  
 collés, *n.f.*, Med 111 : *petits choux*  
 collier, OM 576 : *portefaix*  
 combien que, Non 355 : *autant que*  
 commenchier, Et 278 : *commencer*  
 commender, OM 622 : *de tous est commendee par droit se signourie son autorité est considérée par tous comme légitime*  
 comment : *adv. interrogatif introduisant les épisodes d'un récit* Et 327, 329, 331, 332, 334, 335, etc. ; comment que : + *subj., conj., bien que* Med 526, 582, Non 645, Beg 61, OM 275 ; + *conditionnel, même si* Et 232  
 communement, Lam 3 : *en commun, ensemble*  
 communauté, Mon 558, 562 : *communauté*  
 compagner, Non 509 : *accompagner*  
 compaignie, OM 742 : *compagnie ; faire compaignie accompagner*  
 compation, OM 14 : *compassion*  
 comperer, Non 301 : *comparer*  
 comperer, comperer, Mon 808, Non 303 : *payer, expier ; forme syncopée ind. pst. P6*  
 comprent Prol 301  
 compiler, Et 211 : *composer, compiler*  
 complection, Mon 1630 : *complexion, tempérament*  
 compliche, complice, Mon 1264 : *impliqué, concurrent ; complice, associé* Mon 140, 1332  
 complir : *p.passé compli, accompli* OM 165  
 composer, Et 112 : *p. passé composee équilibrée, obtenue par négociation*  
 compositions, Et 111 : *compromis.*  
 comprendre, Beg 18 : *inclure*  
 compte, Lam 140 : *au compte, au bout du compte*

compter, OM 628 : *compter, faire ses comptes*  
 concordement, Mon 513 : *pacifiquement, dans la concorde*  
 condescendre, Prol 340 : *condescendre, daigner consentir*  
 confait, confais, Mon 654, 1018, 1162 : *comment*  
 confiés, OM 643 : *confesseur (chrétien proclamant sa foi, dans l'Église primitive)*  
 confiesse, OM 731, OM 737 : *confession*  
 confiesseur, OM 177 : *confesseur (chrétien proclamant sa foi, dans l'Église primitive)*  
 confiessier, *inf. subst.*, Beg 43 : *la confession*  
 confirmation, OM 155 : *confirmation, preuve*  
 confort, Non 68 : *réconfort*  
 conforter, Med 509, Mon 575, OM 952 : *soutenir*  
 confondre, OM 207 : *détruire, anéantir ; réduire au silence en se révélant publiquement*  
 congié, Beg 68 : *accord, autorisation ; sortie (du couvent)* Non 250, Non 580, Beg 31 ;  
 prendre congié *demande l'autorisation* Et 149, Non 261  
 conjuction, Lam 1983 : *association*  
 conquestion, Mon 758 : *conquête, acquisition*  
 conscience, Et 149 : *a leur conscience selon leur conscience, librement*  
 conseil, consel, Et 248, 324, 337 : *avis, recommandation ; appui* Et 327  
 consent, *n. m.*, Lam 156 : *consentement adhésion, accord*  
 consentement, Lam 59, Lam 65, etc. : *fait de donner son accord au péché, ou de passer de la pensée à l'acte.*  
 consentier : soi consentier, *consentir* Lam 92, 94 ; *inf. subst.*, *consentement* Lam 64  
 consievir, Et 352 : *atteindre, récupérer – voir consiwir*  
 conseiller, OM 738 : *conseiller*  
 consiwir, Med 192, Med 656 : *suivre, imiter*  
 constitution, Mon 793 : *règlement, ordonnance*  
 conte : fin de conte *en fin de compte* OM 865 – voir compte  
 contempner, Lam 1572 : *mépriser, ne pas tenir compte de*  
 contet : *n. f.*, OM 732 : *comté*  
 continent, *n. m.*, Lam 1129 : *comportement*  
 continent, *adj.*, Mon 17 : *chaste*  
 contraire, *n. m.* : *contraire* Mon 428, 787 ; *adversaire, ennemi* Lam 33, Prol 280 ; estre  
 contraire a être opposé à Mon 784 ; estre au contraire être d'un avis opposé Et 245

contravant, Med 390 : *gageure, défi*  
 contrestreter, Lam 1883, Et 339 : *contrarier, aller contre.*  
 contrit, Lam 879 : *contrit, repentant*  
 controver : *faire des trouvailles, inventer. pst. ind. P6* controevent Med 99  
 convenir, couvenir : *agir à sa guise* Non 579, OM 990 ; *impers. il convient il faut* Et 223, 369, Mon 742, Non 685, Non 725, OM 100, OM 192, OM 434, OM 436, OM 721 ; *p. simple P3* : couvint Et 369 ; *subj. pst. P3* : conviegne Et 223  
 convent, couvent, *n. m.*, Non 193, Beg 137 : *promesse*  
 conventuaus, Et 35 : *conventuel, relatif au couvent*  
 conviers : *adj. frere / pere conviers* Et 12, 37 ; *n. m.* Et 12, 19, 123, 222 *moine n'ayant pas prononcé de vœux et qui se consacre aux travaux manuels ou d'entretien*  
 convoier, Non 511 : *accompagner*  
 convoitier, Non 500 : *rechercher, désirer* ; convoitier (*qq'un*) *désirer la place de quelqu'un, envier* Mon 1048  
 copie, coppie, Lam 1359, Med 321 : *copie*  
 cor , Lam 1133 : *adverbe placé devant le verbe à l'impératif (ou au subjonctif à valeur optative – kor* Lam 857, Mon 1709, qor Non 717  
 cor , Lam 874\* : « *le point, le moment* » (*Scheler*)  
 corage, Mon 770 : *cœur, disposition d'esprit*  
 coraille : *cœur, courage*; Mon 848 de boine coraille : *vaillants, courageux*  
 corbaut, Mon 480 : *corbeau* Mon 480  
 cordeuanier, Et 129 : *cordonnier*  
 cordielle, Lam 1046 : *petite corde, fig. parti, faction* ; traire a se — : *agréger à son parti*  
 corone, Mon 1414 : *tonsure*  
 coronner : *roïne couronnée, reine portant couronne* Non 654  
 corps : *n. m.*, OM 238 : *corps (opposé à l'âme) ; personne* OM 230 ; *compagnie, groupe constitué, effectif* Non 266 ; aller a ces corps, on les mande as corps *obsèques, services funèbres* OM 691, 1051, Beg 70  
 correction, Non 721 : *correction, châtement*  
 corregier, Et 193 : *corriger*  
 corruption, Non 19 : *souillure*  
 cose, Mon 1003 : *chose ; situation* Et 32  
 coser, Lam 1229, Prol 263, Mon 1299, Non 591 : *reprendre, réprimander*

cote, Non 671 : *tunique, robe*

couler, Lam 1914 (soi couler en) : *se jeter, plonger*

coupe, coulpe, Mon 305, Non 577 : *faute*

courchier, courechier, OM 63 : (*se*) *courroucer*. *Passé simple P3* courça, Prol 373 ; *subj.pst. P3* couraice, Prol 269, Prol 370.

coursavle, Et 275 : *qui a cours, que l'on peut échanger, pour une monnaie.*

court, *adv.* : tenir court, *appliquer une stricte discipline* Beg 49

court : *n. f., (pl., cours) cour (du couvent)* Et 135 ; *domaine dépendant de l'abbaye* Et 119, 176, 284, 290 ; la court de Rome et Avignon Et 342 ; la court de Rome *la papauté, la curie romaine* Mon 993

courtil, Et 131 : *cour, terrain, jardin (terrain cultivé, sans arbre, dans l'abbaye)*

couster, Lam 1976 : *coûter, causer une peine* ; coustant *coûteux* Mon 259

coustume : *coutume* Et 99, 163, 168, ... ; *livre des coustumes ensemble de règles de conduite complétant la Règle, propres à une abbaye* Et 46

couvenir : *voir convenir*

couviert, Non 611 : *couvert*

couvreur Mon 880\*, 1273, 1277, 1279 : *couvreur*

couvrir, Beg 112 : *por li couvrir pour se protéger, se garantir*

coward, Prol 92 : *couard, peureux*

craventer : *jeter à bas, précipiter. p. passé* craventés OM 176, *passé simple P3* craventa OM 372.

creance, Lam 138, OM 78 : *foi*

cremeur, Non 147, Non 576 : *crainte*

cremir, Lam 117, 191, Med 368\*, Mon 107, *etc.* : *redouter, craindre. ind.pst. P1* : crienc, Lam 361 ; criem, Lam 1186, *impératif P2* crieng Mon 240, crien Prol. 19 ; *futur P1* cremerai Lam 361 ; *p.passé* cremut Lam 360

crés, *voir croire*

creter : *se soulever, s'allier contre. p.passé* cretet, OM 151. Et 98\* : *capés cretees, capés à plis, rappelant la crête des poules et coqs.*

crier : (le foit) *annoncer, divulguer* OM 362 ; (*qq'un*) *appeler* Non 287 ; soi crier *s'appeler, se nommer* OM 342

croire : *croire. ind. impft P4* creommes (hors corpus), *cond. keroie* (hors corpus). *ind. pst. P1* croi Lam 1496, Mon 792, *P5* crés Non 484, *futur P3* crera Lam 1454, *imp. P2* croit Lam 1494, *p. passé* creü OM 30

## Glossaire

crueus, crueuse, Mon 327, Beg 112 : *adj., sévère*

cuer : *cœur* Mon 763, 765, 766, 768, 771, 772... ; de cuer *sincèrement, du fond du cœur* Mon 507 – *voir aussi coer*

cuer, Et 184, 185, 188, 191, Mon 1263, 1264, 1271 : *choeur*

cuiderie, quiderie, Lam 707, Mon 1620 : *tromperie, illusion*

cuire, quivre : *fréquentation, sollicitation* Prol 3, Mon 147, 415, 1125, Non 603, OM 783, 827

cure : *soin, souci, attention* Mon 365 ; avoir cure *avoir soin, se soucier de* Mon 1270, Non 52, 600 ; mettre (se) cure *se préoccuper de, s'intéresser à* Lam 102, Mon 430, Non 731, Beg 44, OM 43 ; entrer en la cure (*de qq'un*) *se placer sous la protection* Or I 43

cure, Prol 129 : *cure, charge de curé*

curer, Or I 44 : *soigner ; éliminer, nettoyer* Mon 883, *purifier* Mon 1647.

curieus (curieuse) : *désireux* Non 291, 375 ; *soucieux de, attentif à* Mon 436, OM 512 ; *soigné* Mon 1723

custode : *n. f. probation, période du noviciat, qui dure sept ans, dans le cas de Gilles le Muisit* Lam 555 ; *surveillance, observation* Mon 1624

cymitere, Et 348 : *cimetière*

cyter, Et 342 : *assigner, comparaître (devant une juridiction)*

dagner : *daigner, impér. dagne* Or I 4  
 dalés, Lam 1614, Et 10 : *près de, voir delés*  
 damage, damaige , Et 263, 321 : *n. m., dommage*  
 damager, Et 265 : *causer du tort, un préjudice*  
 dame, Lam 1826, 1990, Non 27 : *maîtresse, celle qui dirige*  
 dan, dant, dans, Mon 613 : *titre donné à certains religieux, notamment l'abbé* : dans Jehan de Cambrai Et 35, dans Gilles de Braffre Et 36, dans abbes Mon 613..., dant Jaqueme de Lens Et 270, dan Gillon de Warvane Et 273...  
 darrain, *adj.*, Mon 538 : *dernier. darrain jugement, Mon 650 : jugement dernier.(voir derrain)*  
 dart, Lam 2100 : *dard, éperon*  
 debat, Mon 523, Et 268 : *dispute, dissension*  
 deboinaire, *adj.* , Lam 1113, Non 64, Non 713 : *bon, secourable, compatissant ; indulgent* Mon 1012, 1737, Non 555 ; *subst. homme bon* Non 430  
 debouter, Mon 129 : *pousser, faire sortir*  
 debte, Et 33, 90, 241, 261, 359 : *dette*  
 decevance, Non 580 : *erreur, faute*  
 decevoir, Lam 79, Non 479 : *tromper ; p. passé dechius* Lam 1610, *dechieute* Non 188, Non 473, Non 484  
 decheus, Med 75 : *p.passé substantivé, personne dans l'erreur. — voir decevoir (rime avec preceus « paresseux »)*  
 declarer, Et 112 : *exposer, proclamer*  
 decliner, Non 455 : *refuser, repousser*  
 decoketer, Mon 1719 : *rendre moins coquet, démoder.*  
 decorer, Non 160 : *distinguer, honorer*  
 decretiste, *n.m.*, OM 594 : *juriste spécialisé dans le droit canon*  
 dedicasse, Et 179 : *fête patronale*  
 deduire : *se divertir, se distraire ; p.pst deduisant, réjouissant* OM 141  
 defaillir (*à qq'un de qq chose*), Et 336 *manquer, faire défaut ; ind. impft. P3 defalloit* Et 336 ; *futur P6 defauront* Med 93  
 defaut, defaute, Et 197, 350, Mon 382, 616, 722 : *lacune, défaut, manque*  
 defendre : *défendre, protéger ; chou deffendans en défendant, en adoptant cette position* Non 268  
 deffaire, Et 291 : *soi deffaire, s'interrompre*

- deffense, Et 161 : *rideau*
- deffiance, OM 79 : *méfiance, hostilité*
- deffieller, Mon 1120 : *libérer de leur fiel, adoucir*
- deffigurer (soi —), OM 897 : *se déguiser*
- definement : *fin*, faire definement *terminer, finir* Non 710
- definer : *terminer, achever* Lam 231 (defin *ind. pst. P1*) ; *inf. subst.*, le definir *la mort* Mon 800
- deforain, Mon 407, 769, Non 105 : *étranger, extérieur ; adj. et n., extérieur (au couvent)* Et 75, 86, 334
- degouter : *déborder, goutter sur. Ind. pst. P6* degoutent, Non 476.
- dehaitier : *chagriner, accabler; ind. pst P3* dehaite Mon 211; *v. pron.* Lam 1506, Ne autrement ne m'en dehaite: *je ne m'en attriste pas plus.*
- deïtet, OM 72, OM 73, etc... : *divinité*
- delaissier, Non 191 : soi delaissier *se séparer, renoncer ; cesser* OM 359
- delayer, Mon 1307, 1507 : *différer, éloigner*
- delés, Et 85 : *près de*
- delicieux, Mon 492 : *délicat, charmant (ironique) – voir dilicieux*
- deliement, Et 364 : *avec joie*
- delisces, Lam 151 : *délices*
- delit, Lam 20 : *plaisir*
- delitable, Non 470 : *agréable*
- deliter, *v. pron.*, Mon 142, Mon 971: *prendre plaisir; soi — se réjouir, se délecter* Lam 126, Non 614, Beg 5, OM 282
- deliteus, Or I 3 : *agréable*
- delivre, *adj.*, Lam 176, Non 602, OM 1022: *libéré, délivré* Lam 176, Non 602 ; delivre de labourer *libre de ne pas travailler* Med 126 ; delivre d'aller en infier *libre d'aller en enfer* Mon 416
- delivre : a delivres à *discretion, sans limite* OM 435 *n. m.*, iestre au delivre *être en liberté* Mon 1126
- delivrer : *délivrer, libérer* OM 82 ; *accorder* Mon 22 ; *distribuer* Et 156, 253, 257 ; *défrayer* Mon 670
- demaine, Mon 778, Mon 1095, *n.m.* : *maîtrise, pouvoir* ; avoir en se demaine: *avoir sous sa coupe, en son pouvoir* Non 44, OM 194 ; *coutume* Mon 159.
- demener, Med 74, OM 640 : *mener. p. passé* demenee, Mon 823, *entretenu*

## Glossaire

dementer, *v.pron*, Lam 1806 : *se plaindre*  
demettre : *excepter, dispenser. p.passé* demis Lam 1930  
demonstrer, demoustrer, Med 553 : *représenter*  
demorant : *subst. durée* Med 408 ; fist un pau de demorant *s'attarda un moment* Non 159 ; li demorant *ceux qui restent* Et 352  
demorer Et 255, OM 647 : *rester, séjourner ; formes : ind. pst. P6:* demeurent OM 652 ; *cond. P3* demorroit OM 647  
dener, Mon 438, Mon 603, 790, 852, etc. : *donner – voir donner*  
denoter, Med 83 : *signaler, montrer*  
denrees, Med 155 : *appâts, faveurs*  
denunchier, OM 243 : *annoncer, faire connaître*  
denunciation, Et 245 : *dénonciation, plainte*  
denÿer, Non 332 : *refuser*  
deparler, *v.tr*, Med 98, Non 401, 418 : *parler en mal de qqu'un, médire, railler*  
depechier : *mettre en pièces, détruire ; impér. P2* depieche Or I 18  
deplorer, OR IV 24 : *pleurer ; deplorer Dieu implorer Dieu* Mon 1544  
deporter : *laisser tranquille, dispenser, épargner* Lam 1933, Mon 565, Non 403 ; *apprécier, respecter* Prol 141 ; *adoucir, corriger* Beg 58 ; soi deporter *se réjouir* Prol 428, Beg 28 ; *destituer* Et 51 ; deporter de *déplacer, muter* Et 40, 252, 276 ; *dispenser* Et 185  
depublyer, Med 682 : *rendre public, dénoncer*  
deriere, derriere : en deriere *par derrière* Non 512 ; faire chou devant derriere *faire tout à l'envers* OM 199  
derrain, darrain (derraine, darraine), *adj.*, Mon 538, 650, Beg 12 : *dernier ; a derrains en dernier* OM 209  
desbaukier, Prol 400 : *détourner, éloigner*  
desbedarer\*, OM 400 : *laver, enlever une souillure*  
descendre, Et 281, 290, 294 : *faire irruption, envahir*  
desclore, Med 755, Prol 193 : *révéler*  
descombrer, Lam 929 : *alléger, soulager ; soi descombrer se débarrasser* Non 33  
descorder : *quereller* Med 380 ; *subj. pst. P3* descorge  
descort, Med 209, 549 : *désaccord, conflit*  
descouvrir : *découvrir, révéler ; ind. pst. P3* descoevre Mon 766, 1023  
descrukier, Med 799 : *précipiter*



## Glossaire

deservir, desiervir, Lam 86, Lam 2035 : *mériter* ; *ind. pst. P3* : desiert Et 194 ; *p. passé*  
desiervit Lam 1977

desiers, *n.m. pl*, Mon 957, Mon 981, OM 26: *déserts*

desiert, Et 194 – *voir* deservir

desierte, Lam 1557, Med 91 : *voir* desserte

desmesuranche, Non 226, Non 422 : *excès, démesure*

desnuer, Lam 806 : *priver*

desordenanche, Non 211, Non 571, Non 577 : *désordre, dépravation*

desordené, Et 158, Mon 774 : *adj., non conforme à la tradition, relâché, négligé*

despaisiés, Mon 694 : *adj., en conflit, ayant rompu la paix*

despendre, Et 230 : *dépenser*

despens, Et 170, 237 : *dépense, défraiement*

despiler, Non 240 : *défaire la pile*

despiter, Mon 134, 970, 1552, 1747, Non 138, Non 283, 615, Beg 8, OM 283, *etc...* :  
*mépriser*

despiteres, Mon 975 : *contempteur*

despondre, OM 205 : *éclairer (le sens), déchiffrer*

desprisener, Mon 791 : *libérer*

desprisier, OM 32, OM 254 : *mépriser*

desreer : *sortir du rang, commettre des fautes* ; *ind. pst. P3* desroie Non 279

desrompre : *briser, détruire* ; *impér. P2* desront Or I 18

desserte, dessierte, desierte, *n. f.* : *salaire, récompense* Lam 1993 ; *mérite* Lam 1557,  
Mon 540, Non 438, Non 583

dessevrer, Non 82 : *séparer*

detailleur, Non 240 : *tailleur*

determiner : *terminer (un procès)* Mon 525 ; *décider, fixer* Mon 797 ; *soi déterminer*  
*s'achever, prendre fin* OM 567

deus, *adj.* , Lam 859 : *doux*

deus : *num., deux* Et 46, 47, 96... ; *cs., doi* Prol 68, Et 349

devant : *précédemment* Et 49, 91, 204, *etc.*

devier, Or III 23 : *mourir.*

deviser, Med 762, Et 204, Mon 719, OM 946 : *dire, exposer*

devoir : *ind.pst. P1* doy Lam 2167, *futur P2* deveras Lam 1287 ; *cond. P3* deveroit Lam 545, *P4 hors corpus* deveriens, *P6* deveroient Med 366 ; *subj. impft. P1* deusce Lam 1467, dewisse Lam 1313, *P2* deusces Prol 2, deusses Prol 7, *P3* deust Lam 128

devot (devote), *adj. et n.*, , Et 76, Non 548, Non 554, Non 670, OM 56, OM 236, OM 641: *fervent, pieux*

devotement, Et 272, Non 711, Beg 51 : *pieusement, avec ferveur*

devotion : *dévotion* Mon 1, 391, Non 202 ; *au pl., pratiques dévotes* Non 522, Beg 62, OM 24, 225 ; *intention, désir* Lam 245, Beg 20

diemence, diemanche, Lam 1262, Et 17, 189 : *dimanche*

dierver : soi — *devenir furieux, fou de colère* Mon 1536

diffame : *déshonneur, mauvaise réputation* Lam 1990 ; *au pl., médisances, calomnies* Mon 336, Non 134, Non 443, Non 635

dignier, Et 143 : *dîner*

dilater, Mon 943, 1361, OM 181, OM 204 : *s'étendre*

dilicieux, Mon 548 : *plaisants, délicieux*

diligaument, Lam 436 : *avec diligence*

diligent, Et 66 : *diligent, attentif, zélé*

diliter, Med 679, Mon 446, 1746, Non 139 : *réjouir, charmer*

dimer, Mon 667 : *discerner, être clairvoyant*

dire : *ind.pst P1* di Lam 264, Et 220, *P2* dis Prol 184, *P3* dist Lam 51, Lam 61, *etc.*, *P4* disons Lam 72, *P6* dient Lam 409, Mon 432, OM 258, 273 ; *subj.pst. P1* die Prol 63 *p.simple P5* disistes Lam 692 ; *impér. P2* di Lam 906, *P5* dites Lam 144, *p.passé* dit Prol 325

dirision : faire dirisions *se moquer* OM 886

discordans, Mon 694 : *n. au pl., ceux qui sont en désaccord*

discret, *adj.*, OM 6 : *sage, avisé*

discrettement, Et 194, Mon 694 : *au cas par cas, de manière nuancée*

discretion : en la discretion de *selon le jugement, le discernement de* Et 193

disette, Lam 739 : *manque (de nourriture)*

disimes, Et 296 : *décimes (redevances dues par les monastères aux papes)*

disiteus, Mon 1520 : *miséreux*

disme, Et 359 : *dîme, impôt*

disputer, Mon 995 : *examiner en détail, discuter*

disputison, *n. f.*, OM 81, OM 715: *dispute, débat, discussion théologique*

dissentïon, Et 243, 249, 262, 356, 362, Non 722 : *dissension, discorde*  
dissolu (dissolue), *adj.*, Non 542, Non 573 : *dissolu, relâché*  
diter, Med 680, Mon 17, etc : *doter, pourvoir, enrichir ; p.passé dittet* Mon 299.  
ditter, Mon 448 : *instruire ; dicter* Lam 1580  
dius, Med 720 : *douleur*  
division, OM 165 : *séparation, dispersion*  
divisiön : *séparation, dispersion* OM 165 ; *manière, sorte* Lam 1383  
docteur, OM 290 : *docteur de la loi, celui qui enseigne*  
doctrine, Non 111, OM 41 : *précepte, enseignement*  
doctriner, Lam 242, 551, 1350, Mon 997, Non 148, OM 77 : *enseigner*  
doctrinere, Med 303 : *enseignant, prédicateur*  
document, *n. m.*, Med 353, OM 241, 249, 375 : *enseignement, leçon*  
doer, Prol 271, OM 520 : *doter, gratifier*  
doi : *voir deus*  
doleusement, Lam 1247 : *frauduleusement*  
doloir : *éprouver de la douleur, souffrir* Lam 425 ; *formes : ind. pst. P3 dieut* Lam 425,  
diult Med 564 ; *ind. pst. P6 doelent* Mon 1536  
doner : *donner ; formes : ind. pst. P5 denés* Mon 383, *p. simple P3 donna* Non 15, Non  
30, *dena* Mon 438, 790, OM 37 ; *p. simple P6 denerent* OM 28 ; *futur P3 donra* Et 213,  
*P6 denront* Non 183 ; *subj. pst. P3 doinst* Non 727, Beg 81 ; *p. passé denet* OM 162 –  
*voir dener*  
dont, *adv.*, Et 27, 231, OM 540, 852 : *alors, à ce moment-là*  
donter, Lam 213, Prol 71, Non 674, OM 731 : *dompter, dresser, discipliner*  
dorer : *dorer ; on leur dore les palmes on leur couvre les paumes d'or, on les paie*  
*grassement* Prol 195  
dormoir, Et 159, Mon 1297 : *dortoir*  
doter, OM 652 : *assigner un revenu (à un monastère notamment)*  
doubte, Non 235 : *soupçon ; crainte, hésitation* OM 419  
doubter, Mon 488, Non 475, OM 723 : *redouter, craindre ; soi doubter idem* Non 690  
draper, OM 1026 : *fabriquer (du drap, des étoffes de laine)*  
dras, draps, Et 133, Mon 434 : *vêtements*  
droit, *adj.*, Non 58, OM 661: *vrai, légitime ; estre drois, être légitime* Lam 131, Et 239,  
Non 54, 434 ; *se tenir drois en foy*, Lam 132, *voir tenir*  
drument, Mon 1096 : *violemment, fortement*

duire, Lam 358 : *conduire, amener*

## Glossaire

edefisce, OM 182 : *bâtiment, construction*  
edifyer, Et 273, 290, OM 415, OM 650 : *édifier, construire, faire bâtir*  
efforcier : soi efforcier *faire un effort* Mon 361  
effondrer, Mon 1461 : *submerger, engloutir*  
effondre : *répandre* Lam 855, *pron., se révéler* OM 208\* ; *formes : impér. P5* effundés  
Lam 855 ; *ind. pst. P3* effondre OM 208.  
el, Lam 165, Lam 820, etc : *autre chose* ; que d'un que d'el *d'une chose ou d'une autre*  
OM 271, et un et el, Lam 2062 : *de choses et d'autres*  
ele, *n.f.*, Mon 1101, 1104 : *ailles*  
embarer, OM 399 *v.pron.* : *se charger de* .  
embisé, *adj.* : *échappé, en liberté, qui divague.* Mon 718, petit embisés : *peu tenté de*  
*s'échapper* ; Mon 1130, moine embisé : *moine qui va çà et là* ; Non 108, nonnains  
embisees : *nonnes égarées.*  
embler, Lam 1297 : *dérober, voler.*  
emboer, Prol 272, OM 47 : *embourber, souiller de.*  
embourer, Med 44 : *s'appliquer à*  
embrachier, Mon 1749 : *enlacer*  
emmiellier, Mon 1119 : *adoucir*  
empaichier, Mon 183, 1427 : *s'opposer à, empêcher (de tenir sa promesse)*  
emparentet, emparentee, *adj.*, Non 225 : *de bonne famille*  
emparlet, *adj.*, Non 680 : *disert, bavard*  
empeichant, *n. m.*, Mon 1796, OM 240 : *opposant, adversaire*  
emperkier, Mon 123 : *emprisonner*  
empetrant , Prol 83 : *quémandeur*  
empetrer : *réclamer, obtenir* Lam 1663, Non 60, 712 ; *obtenir comme, désigner* Et 334  
empirier, Mon 484, Non 459, OM 98, OM 644 : *aggraver la situation, se dégrader* ;  
empirier de *empêcher* Med 527 ; soi empirier *s'avilir, se dévaluer* OM 120  
empler, Lam 1163, Non 594 : *remplir, combler*  
emploier : *employer* ; *subj. pst. P1* : *emploice* Lam 2132  
explorer, Lam 1619 : (*explorer qq'un que*) : *solliciter, obtenir pour qq'un que* Lam  
1619  
emprendre : *p. passé* *emprise, exposée* OM 90  
empriemer, Prol 517 : *exprimer, transcrire*  
enarkier, Mon 122 : *courber, fléchir, renverser, vaincre (Scheler)*

enblaver, OM 824, *v.pron* : *se consacrer à (image de la semence en terre, emblaver une parcelle )*

encachier, Lam 33, Mon 478, 1750 : *chasser*

encanter, OM 339 : *tromper, illusionner*

encaper, Mon 1440 : *clore, enfermer*

enchiter, Mon 447, Mon 972 : *inciter, encourager (voir enciter)*

encieller: litt. *mettre en cellule*. Mon 1118 :

enciter, Non 695 : *voir enchiter*

encliner, Non 454 : *disposer à , incliner à ; encliner (quelqu'un) : s'incliner devant quelqu'un*, Mon 1089.

encontinent, Mon 455 : *adv., aussitôt*

encloer, Mon 1420 : *soi —, se fichier, se planter*

encombrer, Or V 16, Non 36 : *gêner, souiller*

encrassier, Mon 1028, : *engraisser obtenir une promotion ; développer, amplifier* Mon 1616 , Non 1632, OM 10

endierver, enderver, Mon 844, Mon 1536, *v.pron.* : *perdre son sens, enrager.*

enerver : *dépouiller, affaiblir (Scheler)* Mon 843 ; *ind. pst. P6* : *eniervent*

enfadi, Beg 79 : *lassé, peu enthousiaste*

enfanches, *n. f. pl.*, Lam 505 : *enfances ; estre en enfanches être enfant, très jeune* Non 110 ; *enfanches caprices, enfantillages* OM 924

enfiellé, Prol 444 : *aigri, empli de fiel*

enfler, OM 414 : *gonfler, rendre arrogant*

enformer, enfourmer : *informer ; pron., s'informer* Et 247, 337

enfourner, Mon 1823 : *enfourner*

enfremier Et 45, Mon 685, 690 : *infirmier*

enfretter, *v.pron.*, OM 150 : *s'empresser ; p. passé enfreté, enfretet empressé, ardent* Lam 2033, Mon 240, OM 150.

enfrumerie, Et 129, 199 : *infirmierie*

engenrer, OM 414 : *engendrer, susciter*

engien Mon 1313, 1774, OM 94 : *talent, esprit*

engigneur, Mon 1595 : *trompeur*

engignier, enginier Lam 1350, Med 117 : *tromper.*

engouler, engouller : *engloutir. p.passé engoulet*, Mon 103; *engoullées*, Mon 1464; *futur P3 engoullera*, Mon 933.

## Glossaire

engramis, Prol 400 : *p. passé de engramir, triste, affligé*  
enhorter, Prol 142 : *encourager, exhorter. ind.pst. P3 enorte* Lam 70.  
enkaïr, Or I 47: *voir enkeïr*  
enkarkier : *se charger de. impér. P2 enkierke tout*, Lam 1161: *soulève le tout ; p.passé*  
enkarkiet Mon 124.  
enkeïr, Or I 42 : *tomber, tomber sous le coup de (un jugement...).* subj.impft. P3 enkeïst,  
Lam 455 : *qu'il enkeïst en maladies qu'il tombe malade ; p.passé enkeüs*, Lam 925  
enlachier, enslachier, Lam 37, 80, 100, 103, 105, 148, Med 698, Mon 1752, Non 216,  
608 : *prendre en ses las, piéger*  
enlacier, Lam 80 *voir enlachier*  
enluminer, Lam 2183 : *éclairer, rendre la vue*  
enmaler, Non 398 : *mettre en malles, emballer*  
enmieller, Prol 438 : *voir emmieller*  
enollÿer, OM 1031 : *oindre, sens fig ., charmer, amadouer*  
enorter Lam 68, Med 510, Mon 632, Non 572, Beg 26 : *conseiller, exorter – voir*  
enhorter  
enorte : *voir enhorter*  
empaichier, Lam 38 : *causer du tort, empêcher d'accéder au salut – voir empaichier*  
enpitier, Or I 34 : *avoir pitié*  
enquerre, Prol 192 : *chercher, s'informer*  
enquierquier, Et 100 : *charger, faire porter*  
enrikir, Non 419, Non 531 : *enrichir*  
enruinyer, OM 246 : *ruiner*  
ens, adv., Et 58, 246 : *à l'intérieur*  
ensement : *ainsi* Lam 50 ; *de même* Beg 1  
ensïant : *mien ensïant selon moi, d'après ce que je sais* Lam 556, OM 150  
ensievir, Mon 1000, OM 4, 5, 150, 172 : *suivre, imiter ; formes : ind. pst. P3 ensiult*  
Med 563, ensieut Lam 989, Mon 1265, P6 ensivent Mon 324, ensievent OM 5 ; *imp.*  
P5 ensiwés Non 161 ; *futur P2 ensieveras* Lam 1128, P3 ensievera OM 293 ; *p.*  
*passé ensiwit* Lam 1541 ; *p. pst. ensiuvant* Prol 343 – *voir ensiwre*  
enseigneur, *n.m.* Mon 412, 617, 1357, OM 740, 763 : *maître, enseignant*  
ensignier, Lam 1349, etc. : *montrer, enseigner ; montrer du doigt, marquer d'un signe*  
*distinctif* Med 118 ; *ind.impft P6 ensigioient*, Med 48.  
ensiuvant : *p. pst de ensiuvre (voir ensievir), valeur d'adverbe, ensuite* Prol 343

ensiwre, Non 161 : *suivre – voir ensievir*

enslachier, Med 698 : *voir enlachier*

ensonnÿer (soi —), Med 10, Prol 1, Mon 7, 756, 1195, Non 382, 504, OM 478 : *se préoccuper de, se consacrer à, s'occuper*

enssuer, Prol 294 : *souffrir, éprouver de la peine.*

entalenté, Lam 88, Beg 15, OM 94 : *désireux de, avide*

entamer, Prol 403 : *commencer à convaincre*

ente, Non 560 : *jeune arbre, jeune pousse*

entekier, enteckier : *p.passé entekiet, enteckiés, entaché, gâté* Lam 194, 530, 612, 858..., Med 610

entelette, Mon 1607 : *petit greffon, jeune plant*

entencïon, ententiïon, Lam 249, Mon 726, 795, Non 698, Beg 17 : *intention, volonté*

entendement : *sens, jugement* Lam 219 ; gens d'entendement Non 219, 450, cil d'entendement Beg 3, *les sages*

entendre : *comprendre, chercher à savoir* Et 314, Mon 396, 724, Non 472 ; *vouloir* Mon 753, OM 215 ; *formes : ind. pst. P1 entenc OM 215, enteng Mon 753 ; subj. pst. P3 entenge Mon 1233 ; impér. P2 enteng Non 472*

entente, Et 67, Non 459, 682, 692, OM 418 : *intention, projet* ; venir a leurs ententes *s'accorder avec elles, les approuver* Non 264

entention : *voir entencïon*

enter , Lam 514 : *hanter, fréquenter – voir anter*

enter Lam 1792, Mon 1139 : *greffer (métaphoriquement), placer*

enteriner, entieriner, Mon 671 : *utiliser entièrement.* Lam 503, *v.pron : se consacrer tout entier (à..)*

entierrer, Lam 1274 : *enterrer*

entierver, Mon 1535 : *rechercher*

entir (entire), *adj.*, Lam 217, Med 528, OM 170, OM 643 : *entier, vrai, sincère* ; de cuer entir *de tout cœur* Lam 211

entis, Mon 560 : *alignement de plantations, palissade*

entremeller, Beg 59 : *mélanger*

entremettre, *v.pron.*, Non 259 : *s'occuper de, se mêler de*

entremuie, OM 191 : *trémie*

enwagier, Et 351, 368 : *engager, mettre en gage*

epidimie Or II titre, Or IV 38 : *épidémie*



equipoller, equippoller : soi — Prol 111 : *rivaliser* ; soi — a : *concurrer, chercher à égaler* Mon 404, OM 406

errant, Lam 54, 2009, Mon 1265, 1668, Non 339, 345, Beg 12, OM 253 *adv. aussitôt, vite*

errer : *se tromper, s'égarer* ; p. pst. errant Lam 2010

esbanoi, Non 506 : *plaisir* ; par esbanoit *par plaisanterie* OM 764

esbanoyer, esbanÿer, esbannÿer : *se divertir* Lam 1758, Et 169, Non 244, 345, 502, 513 ; l'esbanÿer *inf. subst., la distraction, le plaisir* Mon 341

escaper, eskaper, Prol 185, Non 732, OM 653 : *échapper, se tirer d'affaire* ; *échapper à* Lam 2020

escarder, Prol 91, Mon 1115 : *piller, dépouiller* ; estre escardés de *être dépouillé de, privé de* Mon 1832

escarnir, Lam 741 : *moquer, tourner en dérision*

escars, Mon 808 : *avare*

escaudé, Non 464 : *échaudé*

escaufare, Mon 209 : *tissu grossier*

esche, Lam 309, 1148, Med 38, Med 79, 379 : « *est-ce ?* » *en phrase interrogative ou « c'est » dans une phrase commençant par un adverbe*

escillier, Mon 591 : *chasser, banir*

esciver, Prol 25 – voir eskiever

esclarcir\*, Med 781 : *esclarcir le cuer de qqch, délivrer, soulager.*

esclistrer : *faire des éclairs* ; *inf. subst. le fort esclistrer, Prol 505, les gros éclairs*

escole, escolle : *école* Et 48 ; tenir ses escolles *discourir, débattre* Non 411

escoler, Lam 350 : *informer, instruire*

escondire, Mon 149 : *refuser* ; soi — *excuser, justifier* Lam 1025

escorgie, Prol 458 : *fouet bardé de clous*

escot, OM 457 dire par escot : *dire à propos de, parler successivement de*

escoufle, Mon 1096, Mon 1105 : *petit rapace.*

escouler, Mon 102 : *écouler, épuiser*

escoussin, Lam 1160 : *oreiller*

escripture, OM 41 : *ouvrage, écrit* ; Escriptions : *les saintes Écritures* Beg 40...

escrutiner, Lam 897 : *examiner*

escuille, OM 806 : *écuelle*

escumer, Non 463 : *écumer (un court-bouillon)* ; *ôter, enlever* Mon 1591

escusanche, Non 225 : *excuse*  
 excuser, Non 67 : *excuser, pardonner*  
 esenter (esentir), Lam 91, Lam 115 : *approuver*  
 eshardir, Med 765 : *enhardir*  
 esjoier (soi —) : *se réjouir* OM 143 ; *ind. pst. P3* : s'en esjoie  
 esjoïr (soi —), Med 150, 268 : *se réjouir* ; *p. pst. esjoyant, manifestant sa joie, joyeux*  
 OM 251  
 eskaper, Lam 616 : *voir* *escaper*  
 eskeoir : il eskiet *il revient, il appartient* à Prol 129  
 eskiwer, eskiever, eskieuwer, Lam 595, Prol 2, Non 95 : *esquiver, échapper à ; éviter*  
 Non 559  
 eslaichier, Med 288, 376, OM 70 : *réjouir, mettre en joie*  
 eslevee, *adj.*, Beg 47 : *de haut rang*  
 eslieut, esleus : *n. l' élu* Et 344, Mon 507  
 eslire : *élire, choisir* Mon 405, 505, 510, 513, 517, OM 2; *abs. pratiquer une élection*  
 Mon 533 ; *formes* : *ind. pst. P6* eslisent Beg 29, Beg 76 ; *futur P3* eslira Mon 650 ; *p.*  
*simple P3* eslieut Lam 519, Non 641, Non 648, OM 149, OM 217 ; *p. passé* esleus Et 5,  
 72, 75, 80, eslieus Et 31, esliut Et 254, esleute Non 41  
 eslongier, OM 247 : *écarter, éloigner*  
 esmaier, esmayer : *effrayer, troubler, être en émoi* Prol 172, Mon 1218, Non 341, Non  
 395, Non 510, Non 568  
 esmeré (esmeree), Or, I 21: *pur, sans mélange*  
 esmouvoir : *mettre en mouvement, troubler, agiter* ; *p. passé* esmeüt Mon 736  
 espardre, Prol 275 : *disperser, éparpiller* ; *pron., se disperser, sortir* Mon 560, 566,  
 1097... ; *p. passé* espars *enclin, disposé à* Lam 1916, Med 788, *attiré* Med 543,  
*dispersé* OM 265 – *voir* *espargier*  
 espargier : *espargant p. pst. se répandre, se disperser* Mon 520, 1097, 1117... – *voir*  
*espardre*  
 espargnier, OM 231 : *épargner*  
 espasse Med 227, Et 212 : *durée, laps de temps; par espasse par moments,*  
*régulièrement* Mon 1681  
 espautrer, Lam 1710 : *briser, écraser* .  
 esperer, Lam 608 : *attendre, rechercher*  
 espeus, espeuse, Med 362, Non 285, 289, 293 etc... : *époux, épouse*

espinchiet, Lam 464 : *bien accoutré*

espisces, OM 367 : *épices ; ici, ingrédients, choses*

esprouver, Mon 1017, Non 659 : *mettre à l'épreuve ; esprouvés p. p., prouvé, démontré*  
Med 342

espurgatore, Lam 1569 : *purgatoire*

essaie, n. f., Non 566 : *épreuve, expérience*

essauchie : *exaucée*

esse, Non 222 : *est-ce? — voir esce*

estahieu, OM 627 : *hatifs, nerveux*

estamine, Mon 293 : *chemise de laine.*

estat : *situation*, Lam 202, Et 248, Non 439 ; *âge de la vie* Lam 735, 736, 849... ; *état des comptes* Et 257 ; *catégorie sociale* Non 557, Beg 23, OM 730 ; *rang social* OM 1102 ; *tenir son estat tenir son rang* OM 619 ; *grant estat haute situation* OM 741 ; *mener grant estat (grans estas) avoir un grand train de vie* Et 236, Mon 307 ; *estre es estas se trouver dans le monde, en société* OM 618

estaule, estable, Et 118, 152 : *écurie*

estorer, Mon 1297, Non 81, 141 : *créer, instituer, construire*

estout, Med 676 : *faire estout malmener, critiquer*

estouvoir, unipersonnel : *ind.pst. P3 estoet* Lam 425, *il convient*

estragne, Mon 508 : *étranger*

estrais, Et 162 : *drap de laine*

estrange, Et 335 : *adj., étranger, extérieur au monastère*

estre, iestre : *être ; ind.pst. P1 suy*, Lam 203; *P2 yés*, Lam 1132, *P4 sons* Non 348 ; *passé simple P1 fui*, Lam 15, *P5 fuistes* Or VII 20 ; *ind.impft. P4 estiemes* OM 14, *estiens* Non 5; *futur P2 iers*, Lam 1042, *P3 iert* Lam 1303, *ycer* Or II 6 ; *ind.impft. P3 + enclise démonstratif*, estoiche, OM 573 ; *cond. P3 avec démonstratif che postposé seroiche* Med 720 ; *p.passé esté*, Lam 1435 ; *subj. impft. P3 fuist* Mon 988 ; *inf. subst. l'existence, la personnalité* Mon 1007 ; *men yestre ma personne* Or I 64

estre, n.m, Prol 220 : *âtre, foyer.*

estriner, Mon 998 : *étrenner, utiliser en premier*

estriver : *débattre. p. passé* Med 344 , *l'estrivet capiel: la couronne convoitée*

estude, Prol 65, OM 96, 565, 586 : *étude ; lieu d'étude, école* Prol 69, 213, OM 32, OM 42, 545, 553, 597

## Glossaire

estudÿer, Lam 579, Prol **16**, Prol 49, OM 95 : *étudier* ; il estudiant autrement en leurs livres *ils procèdent d'une tout autre manière* Prol 190

eswille, Non 238 : *aiguille*

et, Lam 309 : *interjection, hé !*

eure : *heure, moment* ; ne garder l'eure *voir garder* ; heures, *les heures canoniales* Mon 571, Non 251, Non 547 — *voir heure*

eüreuse : boine eüreuse *bienheureuse* Mon 757

evilleur, Mon 1360 : *celui qui éveille, qui suscite*

ewe, Mon 1174 : *eau*

ewree, Lam 1626 : *heureuse*

ewres, Et 186 : *heures* ; dire ses ewres *réciter son bréviaire*

ewreus, ewereuse Lam 675, 681 : *heureux, heureuse*

ewisse, *subj. impft. PI de avoir*

exaler : *pousser son dernier soupir, succomber. p. passé exalés*, Or VII 20

exauchier, OM 720 : *exalter, glorifier* ; *p. passé. f. exauchie* Non 4 ; *exaucer* Non 708

excuser, Beg 4 : *excuser*

exemplaire, *n.m.*, Non 61, Non 353, Non 626 : *exemple*

expositeur, OM 92 : *auteur*

exquerre, OM 92, 324, 325 : *établir, exposer*

extendre, Non 287 : *tendre*

extindre, Non 331, 371 : *éteindre*

fache, face, faiche, Or I 38, Med 726, OM 847 : *visage* ; la fache de Dieu *la présence de Dieu* Lam 1509, OM 208, vir Dieu en le fache Mon 648

facunde, *n.f.*, Mon 1287 : *parole, discours*

fade, Mon 1697: *réticent, avare*

faidier, Mon 584 : *lutter*

faillir : *manquer, faire défaut* Lam 179, 1906, Et 363, Mon 557, Non 251, Non 292, Non 352, OM 668, 806 ; *ne rien produire* Non 556 ; *être nécessaire* Lam 215, Lam 216, Lam 221, Mon 581; *formes* : *ind. pst. P1* fauc Mon 315, *P2* faus Mon 708, *P3* fault Et 364, *P6* fallent Et 363 *impér. P2* Lam 1630 *ne me fallés mie* ; *p. passé* falie Et 292

faindre : *faire semblant, futur P6* fainderont , Mon 120

faire : *faire a être*, Lam 34 ; *faire + adverbe, se comporter* : *faire bien bien se comporter* Non 186, *faire liement éprouver de la joie* Lam 68, 884 ; *si faite cose une telle chose, un tel sujet* Non 232 ; *formes* : *ind. pst. P1* fay Non 710, faic Et 308 ; *impér. P4* faisons Non 232 ; *p. simple P3* fist Et 286, *P4* fesins Mon 3, *P6* fisent Et 293, Mon 476, 1028, OM 79 ; *futur P1* frai Prol 460, *cond.+ pronom* feroi ge Med 225 ; *subj. pst. P3* faice Et 64, face Lam 88, 99... ; *p. pst.* fasant Mon 670

fais, Et 243, Non 66, Non 315, OM 218, OM 220 : *actes*

fais, fait, *n. m.*, Lam 850, 964, 1162, 1934, Mon 570, Non 1603 : *fardeau, poids*

faiseur, faseur, fasieres, Med 187, 247, 336, 341, 345, 381, 385, 396, 666 : *écrivain, trouvère*

fame, Med 694 : *réputation*

familes : *serviteurs (Scheler : « forme savante de la création de l'auteur, semble-t-il »)*

fardelet, Mon 1807 : *petit fardeau*

farder (soi —), Mon 548 : *se charger, se gorger*

farder (soi —), Med 158 : *se farder, se maquiller*

farciel, Mon 800 : *fardeau*

fasieres, Med 341: *voir* faiseur.

faukenier, Mon 656 : *faucon*

faukeur, OM 111 : *faucheur*

faulz (fause), *adj.*, Non 565 : *faux (opposé à vrai) ; perfide* Non 487, Non 714 ; fauses sentes *mauvais chemins* Non 559

fauseté, Med 706 : *fausseté, perfidie*

faute, Prol 120, Et 264 : *défaut, erreur, manque*

## Glossaire

faveur, Et 243 : par faveur *par sympathie*  
favle, OM 51 : *fable, mensonge*  
fecundité, s. f., Non 140 : *relâchement, laisser-aller (ou: cas de grossesses dans les abbayes?opposé à l'absence du phénomène autrefois?)*  
fel, s. m. , Non 430 : *fourbe, méchant*  
felenie, OM 1044 : *méchanceté, fourberie*  
feneur, OM 111 : *faneur*  
ferir, frir, Non 689, OM 420 : *frapper*  
festier, festÿer, fiestyer, Lam 4, Non 174, Non 176, Non 295, Non 501 : *faire la fête, accueillir de manière festive*  
fianche, Non 639, Non 719 : *confiance*  
fie, Et 158, Non 152 : *fois (occasion). a le fie, Lam 1930, Med 373, OM 413, 806 : parfois*  
fief, fiés, s.f, OM 721 : *possession*  
fiens, Lam 335 : *fumier.*  
fier (soi – de), Med 410, Non 516, OM 343 : *obtenir la confiance de ??*  
fier, s.m. , Non 716 : *fer*  
fier (fiere), *adj.*, Non 507, Non 55 : *adj., farouche, distant, austère*  
fieste : *fête, réjouissance* ; ce fu commencement de fieste *par antiphrase, ce fut le début des difficultés* Et 261  
figure, Med 522 : *forme, aspect*  
fikier : *planter, fichier. Ind.pst P3 fike, Lam 1234, Prol 330*  
fin : s. f., OM 279 : *fin ; fin, mort Lam 219 ; venir a fin terminer (le poème) Non 685*  
fin (fine), *adj.* : *excellent parfait* Non 55  
finaument , Et 250: *adv., finalement*  
finer, Prol 26, Mon 527,1000, Non 56 : *cesser ; finer de s'acquitter, payer* Mon 672, OM 828.  
finir, Non 688 : *finir sa vie, mourir*  
fit, fis, Lam 451, Lam 764: *convaincu, certain. de fit, Lam 793: sûrement.*  
fiuls, Lam 1379, 1871 : *fiils*  
flairer, flairier : *sentir, ind. pst. P3 flaire, Mon 290 (souef flaire : sent bon)*  
flairiers, Lam 1018, Mon 290, Non 429 : *sentir, fleurir ; inf. subst., l'odorat* Lam 999  
flayaus, Prol 457: *fouets*  
flayeler, Or VII 19 : *flageller (voir aussi flageller Prol 453)*

- flekier, OM 932 : *céder à la tentation, fléchir.*
- flekir, Mon 330 : *pencher, fléchir*
- fliemer, Prol 519 : voir *flimer*
- flimer, Prol 519, Mon 668 : *percer avec la lancette du chirurgien, traiter par la saignée, guérir*
- florin, Mon 230 : *pièce de monnaie*
- foer: por/ a nul foer, Lam 790, Lam 1076 : *à aucun prix.* Non 257 a un fuer mettre: *mettre dans la même catégorie .*
- foers, Lam 654 : *hors, dehors*
- fois : a le fois *parfois* Med 457, Et 125, Mon 395, 1231, 1340, 1584, 1720, Non 208, Non 413, Non 509, OM 651
- foit, s. f., OM 643, OM 78 : *foi*
- fokes : = fors que\* ( ?) *voir fors – ne font fokes muser ils ne font que flaner* Mon 1242
- follement, Non 191 : *de manière déraisonnable*
- folz est qui s'i fie (que —) : *nom donné à une personne à laquelle on ne peut se fier sans folie* Non 516, Mon 1500
- forain, Med 542, Et 79 : *extérieur, étranger – voir deforain.*
- formener, OM 164 : soi formener *se fatiguer, se donner du mal — voir fourmener*
- forment, Lam 1665, Or V II, Mon 1749, Non 266, Non 420 : *fortement, beaucoup*
- fors : *avec négation, ne ...fors, excepté, sinon* Lam 2014, Med 726, Et 139, Mon 218, Non 139, Non 391, Beg 96, OM 419 ; je n'ay fors huy *je n'ai qu'aujourd'hui* Lam 204 ; fors ke, fors que *à l'exception de, sauf* Lam 861, Mon 105, 1702 ; ne fors que *ne ...que* OM 661
- fors : *voir fort*
- fort, (fors, forte) : *puissant, fort* Et 98, Mon 728, 799 ; *difficile* Prol 503, OM 227, 431, 433, Mon 710 ; estre fors a *être difficile de* Lam 41, OM 205 ; avoir tieste trop forte *avoir la tête dure, être obstiné* Non 527 ; il est fors que / comment, *il est difficile que* Lam 41, OM 433 ; *adv. fortement, bien* Non 523, 614, OM 652 ; *beaucoup* Lam 1998, 2029, 2042
- fortraiche, Med 799 : *forteresse*
- fosseur, OM 247: *prospecteur, terrassier, pilleur de tombe*
- fouler, OM 104 : *maltraiter, ravager*
- fourbous, Et 284 : *faubourgs*
- fourkorre : *courir sus. Subj.pst P3 fourkeure, Non 360*

## Glossaire

fourmener, Prol 449, Et 311, Mon 647, 1096, OM 64 : *maltraiter, tourmenter, épuiser*

— voir formener

fourment, Lam 830 : *froment*

fournier, OM 462 : *boulangier*

foynable, Or II 15, Non 18 : celui qui a la foi

foyaux, Or IV 7 : *subst. pl., fidèles*

frai, Prol 460 : *ferai, futur P1 de faire*

frain, Med 562 : *frein, mors du cheval*

frait : *dépenses, frais* Et 262, 357 ; a grand fait à *grands frais* Et 333

franc, franke : *libre* ; tenir (ses choses) *frankes conserver pour son libre usage, conserver le monopole sur* Lam 1358, 1840

fremer, Non 345 : *fermer* – voir frumer

fremir, Lam 192, Lam 207 : *frémir, trembler*

frenesie, Mon 1272 : *tumulte, cacophonie*

frenetis, OM 860 : *fou, dément*

frir, Lam 454, 1464 : *frapper, voir ferir*

frivolle : *adj., futile, superficiel* Prol 136, 226 ; *anodin, sans conséquence* Med 180

frivole, OM 387 : *subst., frivolité*

frumer, Or V 20, OM 67 : *fermer* – voir fremer

fuer, Non 257 : voir foer

fuevle, fueble, Med 578, OM 137 : *faible*

fuir : *fuir* ; *ind.pst P1 fuic* Med 565

fuite, Lam 1844, OM 411 : *subterfuge, excuse*

fundeur, Mon 945 : *fondateur*

futur, Et 361 : li futur *les hommes de l'avenir*



garchon Et 115, 116, 117, 118, 130 : *serviteur, valet chargé des tâches les plus grossières*

garder : *garder, surveiller* ; ne gart l'eure\* *j'attends le moment où, je ne doute pas de Or I 14 — voir warder*

gardin Et 136, Mon 567 : *n. m. jardin*

gardyen, Et 334\* : *personne extérieure au couvent chargée d'administrer le temporel de l'abbaye, en temps de difficultés financières.*

garnir, Lam 742 : *soi garnir de se munir, surveiller*

gaster, Et 280 : *ravager, détruire*

gemme, Non 702 : *Pierre précieuse*

gentil, gentieus : *nobles Prol 47, 294... ; les gentieus gens les nobles Prol 47*

gesir, Et 72, 123, 162 : *être allongé, reposer* ; en meffait ne gist fors amende *le méfait appelle la réparation Lam 2014 ; formes : ind. pst. P3 gist Et 72, P6 gysent Lam 2156 ; ind. impft. P6 gisoient Et 162 ; p. pst. gisant Et 123*

geter : *jeter ; ind. pst. P3 giette Lam 740*

geurre, Et 25, 64 : *guerre*

gewer : *jouer ; s'en gewe s'en amuse Mon 1176*

ghise, gise, Lam 1742, Mon 1034, Non 104, 492 : *guise, sorte, manière*

gline, Med 381, Mon 1019, 1093, 1109, 1141, 1225 : *poule*

glize, Non 384, OM 664 : *église*

glore, Med 531, Non 728... : *gloire*

glorieuse, Non 701 : *adj. fém., qui participe de la gloire céleste*

glout (gloute) : *adj., mauvais Or I 13 ; subst., insolent, dévergondé Non 236*

gloutrenie, Lam 1068, 1123..., Mon 253 : *gloutonnerie*

goïr (joïr) : *jouir de, bénéficier de OM 648 ; cond. P3 goiroit OM 648*

gonne, Mon 1050 : *robe de moine*

goudale, OM 807 : *n. f., sorte de bière sans houblon*

gouffle, Mon 933 : *gouffre*

gourme, Med 562 : *chaîne qui fixe le mors du cheval*

goutte : *veoir goutte (pau sont qui voyent goutte) voir quelque chose Med 689*

gouvernement, Et 363 : *gestion, direction*

gouverner : *diriger, commander Et 123 ; soi gouverner se comporter Et 334, 346*

gracÿer, Mon 5, Non 552 : *remercier, rendre grâces*

## Glossaire

grandment : un grandment de *beaucoup de, une grande quantité de* Lam 1326, Non 134, 417

grasce, Lam 1383, Non 306, 476, 477, 712, OM 718 : *faveur divine, vertu, qualité* ; donner grasce a *donner l'autorisation, la permission à* Et 154

gratïeus : *agréable* Mon 256 ; *aimable* Mon 627 ; gratïeuse, gracïeuse : (*qualifiant la sainte Vierge*) *pleine de grâce, sainte* Or I 2, 41, Non 153, 294, 703

gratuïté, OM 800 : *cadeau, présent, gratification*

greer, Lam 761 : *approuver, accorder volontiers*

grenetier, Et 41 : *religieux responsable des greniers à blé*

grever : *blessar* Beg 10 ; soi grever *se donner du mal* Mon 226

grief (griés, grieve), grif, Or IV 38, Mon 431 : *pénible, douloureux*

griefment, grifment, Lam 1924, Or II 12 : *douloureusement*

grigneur : *plus grand* Mon 410, 620, OM 761... ; les grinieurs *les plus grands* Med 198

grigneur, Mon 618 : *grognon, irascible*

grignier, Mon 686 : *grogner*

grongnier, Mon 382 : *gronder*

gros : *hautain, fier, méprisant* OM 455 ; *adv.*, soi porter gros *faire l'important* OM 617

grossement, Et 111 : *beaucoup*

guere, Et 278 : *guerre*

guerredon, Lam 1545, Mon 732, 792 : *récompense, salaire*

guincier : *s'écarter, se détourner* ; cascuns teuls sires guince *chacun se détourne de tels seigneurs* Prol 312

guise, Med 165, 166 : *attitude, manière*

guyer, OM 190 : *guider, conduire*

- habis, Mon 1611, Non 89 : *habits, vêtements*
- habunder, Et 165, Non 518, OM 658 : *abonder, se répandre à profusion*
- haiaume, Mon 349 : *heaume*
- haïr : *haïr ; formes : subj. pst. P3* hache Lam 1852, hache Mon 1399, OM 848
- haire, Mon 958, Mon 1054 : *outil de mortification (sous les vêtements monastiques), chemisette de crin ou autre matière irritante*
- haitiet, Lam 463, Med 24, Med 307 : *en bonne santé ; subst : personne en bonne santé*  
Mon 691
- haler, Non 400 : *brûler*
- hanas, Lam 150, Prol 311, Et 367 : *hanaps*
- hansage, Prol 475, Mon 1372, 1450, 1537, OM 831 : *tribut, impôt ; avoir hansage sur exercer son autorité, son pouvoir sur* OM 664
- hape, *n.m.*, Mon 1108 : *outil du charpentier*
- haper, Lam 621, Mon 1129 : *happer, percevoir*
- harache : OM 846 : *prendre par le harache, prendre par le cou.* (DS p. 425 : *courir a le harace : « poursuivre », TL IV, 1, 898 prendre par le harace, exemples de G Le M, beim Schopfe fassen, « prendre par le toupet »* )
- harnas, Lam 150 : *harnais ; kierue de harnas attelage prêt à être harnaché* Et 122
- hart, Lam 300 : *de le mort le hart : corde (pour pendre un condamné)*
- haschie, hascie, Mon 256, Mon 740 : *supplice*
- hascie, Mon 740 : *voir haschie*
- hastieu, Lam 1913 : *pressé, hâtif*
- hastiuwetet, Lam 2159 : *hâte excessive*
- hauver, OM 1025 : *faire la récolte, moissonner*
- heure : *voir eure*
- hide, Lam 1585 : *terreur*
- hiermite, OM 25 : *ermite*
- hiraut, Mon 352 : *héraut*
- hiretage, Mon 1161 : *patrimoine, bien propre – s'oppose souvent à meule, meuble*
- hoir, Prol 187, Mon 54, OM 1002 : *héritier*
- hommaige : *acte par lequel le vassal se reconnaît l'homme de son suzerain ; renvoyer son hommaige rompre le pacte vassalique* Et 279

honneste : *convenable, de bonne qualité* (honnestes somniers) Et 100 ; *judicieux, sage* (honneste ordenanche) Et 101

honestement, honniestement : *convenablement* Et 173, Mon 730 ; *élégamment* Mon 786

honiestre : *honorable* OM 1043 — voir honneste

honnir, OM 190 : *déshonorer, salir*

hors : *en dehors, à l'extérieur* ; Mon 1271 voelt que cescuns cuers l'autre taisant hors die : « *il veut que chacun des chœurs intervienne séparément, une fois que l'autre s'est tu* ».

host (*pl. hos*) : *armée* Et 291 ; descendre a host *venir avec une armée* Et 281, 290

huers, Mon 981 : *huers de hors de, à l'écart de*

humilÿer, Beg 10 : *se soumettre ; se faire humble* Mon 1764, OM 210

humle, *adj.*, Non 38, Non 657, Beg 75 : *humble*

humlement, Or IV 17 : *humblement*

huy, Lam 204 : *aujourd'hui*

hyretiers\*, *n. m.*, OM 661, OM 665 : *celui qui bénéficie d'une possession perpétuelle, opposée à la viagère*

iestre : *voir estre*

illuminer, Prol 17 : *éclairer, illuminer ; illustrer* Mon 941

inchoer, OM 48 : *commencer*

inconvenient, inconveniens, Et 266, 319, 356 : *malheurs*

indewes, Prol 2, *adj* : *indues* (pensees indewes)

indignation, Prol 159 : *avoir leur indignation être la cible de leur indignation*

infier, Lam 1993, Non 732, OM 202, *etc.* : *enfer*

instituer, Et 48 : *désigner, nommer*

intention, OM 156 : *conviction*

interin (interine) : *intègre, pur* Med 132 ; *parfait, sincère* Mon 1110 ; *pur, élevé* OM 603

interiner, Mon 798 : *confirmer, ratifier, décider*

ire, Lam 2049, Non 364, Non 548 : *colère*

irretis, yretis, *adj.*, Mon 1327, Lam 1593, OM 858 : *attaqué, infecté*

## Glossaire

iscier, issir, Lam 703 : *sortir. subj.pst. P3* ist Mon 1200 ; *ind.impft. P3* isoit Et 128 ,  
*p.simple P3* issi Or V 20

jacobin, OM 109 : *ordre monastique, les Jacobins ou Dominicains*

jocunder, Mon 1048 : *réjouir*

joians, joyans, Lam 144, 165, Non 132 : *gai, joyeux*

joiel, joyauls, Et 368, Mon 1366 : *joyau*

jolieté, Med 692 : *parure*

jolit, Beg 139 : *élégant*

jovenaiche, joveneiche, jovenece, joveneche, *n.f.* Lam 703, Prol **18**, Et 89, Beg 105 : *la jeunesse ; jeune fille* Non 573

jovene, *adj. et n.*, Prol **12**, Non 154, Non 176, Beg 56, Beg 57 : *jeune*

jugement, Non 582 : *choix, décision*

jugier, Med 776 : *faire savoir, indiquer (Scheler)*

jugieres, Mon 928 : *juge*

justiche, Et 82 ,112 : *domaine sous la juridiction de l'abbaye ; droit de justice qui s'y associe.*

justicier, Lam 1298 : *faire justice, punir*

kachier : *rechercher, percevoir* Et 151 ; *rechercher, poursuivre* Mon 1247 – voir cacier,  
cachier

kaine, Mon 1483, Non 43 : *chaîne*

kairas, Prol 88, *futur P2* de keïr, kaïr

kankes, Lam 2017 : *tout ce que*

kar, Non 398 : *char, chariot*

karolle, Beg 103 : *danse*

karongne, Lam 1851 : *charogne, corps ; voir carongne*

kat, kas, Et 238, Mon 561 : *chat*

ke, Prol 15 : *comme*

keïr, Non 443 : *tomber ; futur P2* kairas Prol 188 ; *subj. pst. P1* kieche Or I 20, P3  
kieche OM 416 ; *p. passé* keüs Lam 1651

kenut, Lam 290, Lam 777, 1112, Non 176, *adj. et n. m* : *vieux, vieillard*

## Glossaire

kerroit, Et 360, OM 144 : *cond. P3 de croire*

keu, Non 463, Non 475 : *cuisinier* ; li maistre keus *le chef cuisinier* Et 126

keüs , Lam 1651: *p.passé de keïr, tomber*

kewe, Mon 1175 : *queue*

kief, Mon 1175 : *tête* ; a kief et a kewe : *pourvus de tête et de queue ? en grande quantité ? au kief de l'aneë à la fin de l'année* Et 259

kien, Lam 740, Non 384, Mon 1220, Non 384, 427 : *chien*

kier (kiere), Mon 1722 : *cher, précieux*

kierkier, Mon 642 : *charger. ind.pst. P3 kierke* Mon 681, *P6 kierkent* Beg 154 ; *p.passé*

kierkies Non 230 ; *inf. subst., attribution d'une charge* Mon 642

kierue, Et 121, 122 : *charrue, attelage*

kieute, Lam 1159, Prol 134 : *mauvaise couche, couette*

kocet Mon 1123 : *le coq de la girouette – voir cochet*

koit, OM 712 : *voir coi, quoi*

kon ... que, Lam 225 : *kon longuement ke aussi longtemps que*

kor, Lam 805, 855, 1663, Med 440, Mon 1709 : *voir cor*

kouker, v. *pron*, Prol 306 : *se coucher*

kuise, OM 703 : *guise*

la, Lam 167, 322, 655, 912, 1062, 1376, 1740, 1783, Or VII 39, Prol 14, Et 229, 238, 365, Mon 27, 32, 561, 616, 840, 901, Beg 74, OM 47 : *là où*

labourer : *travailler* Med 126 ; labourer de *s'employer* à Lam 1238 ; labourer que : *agir en sorte que, œuvrer pour* Et 85

lagnes, Et 146, 367 : *vêtements de laine*

laice, laiche, leaice, leche, leeche, liaice, Lam 107, 288, 704, 720, 736, 1098... : *joie, liesse*

laiens, Non 651 : *là, en cet endroit*

laigne, Et 122 : *bois à brûler*

lainschiaus, Non 183 : *pièces d'étoffe, draps*

laiscier, laischier, Lam 160, 497, OM 286 : *laisser, abandonner ; formes : ind. pst. P3 laist Mon 795 ; p. simple P1 lassai Lam 251, futur P3 laira Lam 53*

lanche, lance : *lance* ; courir encontre ti de nos grans lances *se jeter contre toi, nos grandes lances en avant* Mon 704 ; *attaque* Mon 288 ; aller de telz (d'autres, de grosses) lanches *pratiquer de telles (d'autres, de sévères) attaques* Mon 1528, Non 424, OM 1066

lanchier : *lancer, proférer* Non 496 ; lanchier (*qqun de qqchose*) *lancer quelque chose sur* Lam 2100

laner, OM 1026 : *travailler la laine*

lange, langhe, Lam 349, Mon 1396 : *langue*

lantierne, Et 48\* : *traduit le latin lucerna, qui désigne le lieu réservé aux novices (dortoir à l'étage avec lanterne). Les « juvenes in lucerna » s'opposent aux « pueris in schola ».*

larencin, Lam 1295, 1301 : *vol*

laron, larron : *voleur* OM 247 – voir leres, lerres

lart, Lam 740 : *n. m., lard*

las, Lam 147, 154, 656... : *hélas*

las, Lam 109, 143, Mon 181, Non 216 : *lacs, lacets, pièges*

lasse : *li lasse la malheureuse* Lam 834

lassés : *des lassés des personnes peu motivées* Prol 42

lassus, lasus, Lam 1176, 1994, Non 53, OM 16, 154, 245, 368... : *là haut (au ciel, opposé à cha jus)*

lavis, Lam 348 : *bavardages*

lealice : *voir* laice

lee : *voir* let

leeche : *voir* laice

legerie, Mon 1572 : *frivolité, folie*

legier (legiere) : *vigoureux* Med 583 ; *léger* Mon 1459, Non 461 ; *facile* Non 578, OM 214 ; *frivole* Lam 2134, Non 379, 508, 554

legierement, Non 449, 462, 482 : *facilement*

legion, OM 690 : *troupe, cohorte*

legion, Mon 1636 : *région*

legiste, OM 594 : *expert en droit*

lente : (*adj. qualifiant la foi, la religion*) *peu active, sans force* Mon 72

leonimer, Mon 316 : *versifier en rimes léonines*

leres, lerres : *voleur* Med 341, Mon 976 – *voir* laron, larron

lés, Lam 1513, 1636 : *côté* ; a (tres)tous lés *de tous côtés* Lam 1640, Or III 14, OM 186, 646

lesion, Prol 480, Non 524 : *blessure*

let, Lam 736, Non 679 : *adj. large* ; (considerer ses pensees) *longes et lees en long et en large* Med 738

leu, Prol 91 : *loup*

leur, OM 230, 952 : le leur *leurs biens*

levee, Et 150, OM 651 : *n. f., prélèvement*

liaice : *liesse* Lam 720 — *voir* leeche

liche, Mon 355 : *voir* lire

liçon, Mon 355 : *siège, chaire*

lie, Lam 157, 178, 342, 2037, 2121, 2186, Med 178, Non 344 : *gaie, heureuse* – *voir* liet  
liement, Med 520 : *gaiement, joyusement* ; faire liement *manifeste de la joie* Lam 68, 884

lier, loier, loyer : *lier, attacher* ; soi loier *se lier, s'attacher (en prononçant ses vœux)*  
Mon 1440 ; *p. passé m.*, loyet Med 559, *f. liie* Lam 1290, Non 631

liet, Lam 165, 1764 : *gai, heureux* — *voir* lie

lieu, liu, Et 9, 40, 203, 365, Mon 712, Non 408, 620, OM 83, 267, 639 : *lieu, endroit en général* ; *pièce (d'une maison)* Non 177 ; *maison, monastère* Non 203, 228, 235, 543, 627, Beg 35, 52 ; lieux tenans *celui qui supplée, qui remplace* Et 14, 41 ; avoir lieu *avoir lieu, se produire* Mon 716



## Glossaire

lignes, Et 156, 367, Mon 292 : *vêtements de lin*  
ligneur, Mon 879 : *celui qui trace, qui arrange, architecte (Scheler)*  
lignie, Et 82, Non 647 : *n. f., famille, descendance* ; l'humaine lignie *l'humanité* Non 4, 158  
lignier, Mon 881 : *redresser, corriger*  
limer, Prol 518, Mon 666 : *irriter, exaspérer*  
lire : *lire* ; *ind. pst P6 lisent* Prol 213 ; *impér. P2 list* Mon 973 ; *subj. pst. P3 liche* Mon 355  
livre, OM 434, 828 : *unité monétaire*  
livrer, OM 62 : *remettre, confier*  
lober : *tromper* ; *p. passé lobé* Prol 516  
loer, Lam 24, 26, Or V 14, 29, OM 649 : *louer* ; *formes* : *ind. pst. P1 loc* Mon 643 ; *p.simple P1 loay* Lam 26  
loiemier, loyemier (loiemiere, loyemiere) : *adj. et n., amoureux, épris* Mon 596, Non 210 ; *enclin à, désireux de* Mon 594  
loire, Mon 180 : *appât, leurre*  
lonc, Et 318 : *adj. long – voir let*  
lonc, Lam 1529 : *selon*  
lorain : *courroie de cuir qui maintient la selle du cheval* ; *qui porte bien lorain qui est toujours en déplacement* Mon 408  
los, Non 496 : *réputation*  
loyen, Prol 175 : *lien, engagement*  
loyer, Et 133, Prol 276, Mon 572 Non 438 : *récompense, salaire*  
loyet, Med 559 : *voir lier*  
luite, OM 410 : *lutte*

## Glossaire

machonner, Mon 1356 : *construire ; préparer, élaborer* Non 29  
magnifyer, OM 175 : *célébrer, exalter*  
maitement, Med 172, Mon 688, 1684, Non 515 : *adv., surtout, principalement*  
maille, Lam 825, Mon 655 : *petite pièce de monnaie*  
main : *main* ; reprendre en se main *reprendre en mains* Et 269  
main, Lam 29, Et 186 : *matin*  
mainie, maisnie : *ensemble d'une maisonnée* Lam 1256 ; *équipe, groupe d'assistants* Et 126, 132, 134 ; *attelage* Et 124  
mains, Lam 1712, Non 144, OM 868 : *moins* ; pour le mains *pour rien, inutilement* OM 260 ; dou mains *du moins* Et 114  
maintenir : *protéger, conserver*, Et 117, Mon 55, 572 ; *réaliser, poursuivre* Et 114 ; soi  
maintenir *se comporter* Lam 1294, Med 163, Et 58  
maintien, maintieng, Lam 1998, Et 57, Mon 106, 769, 1011, 1102, Non 372, 421, OM 210 : *comportement, attitude*  
mairier, Lam 1017 : *gouverner, dominer*  
mais : *adv* , ne ... mais ne ... *plus* ; *marque la continuité dans le temps* ; *d'or mais désormais* OM 396  
mais, Mon 258, 435 : *mets*  
mais, OM 1090 : *possessif, mes*  
maise, Med 245 : *adj. f., mauvaise*  
maisement, Non 335 : *mal, difficilement*  
maison *maison religieuse, monastère* Et 10, 59, 200, 248, 257, 265, 349, Mon 431, 775, Non 237, 266, 537, 542, 641, Beg 14, OM 266 ; *demeure particulière* Et 273  
maistier, OM 1033 : *rôle, fonction* — voir mestier  
maistre : *maître d'école* Et 47, 48 ; *responsable d'une dépendance du monastère Saint-Martin (la maison de Cantelus)* Et 148 ; la maistresse : *celle qui dirige, supérieure* Non 58, 249 ; les maistres *les moines* Mon 688  
maistrie, OM 101 : *domination, maîtrise*  
mait, maiche : *voir mettre*  
malisce, OM 101, 506, 834 : *méchanceté*  
malvaisement, Et 24, Mon 563 : *difficilement*  
mander, Et 75, 79 , 86, 329, 333, Beg 70 : *demander, faire venir*  
manestreur, Mon 1595 : *conseiller, instructeur* (Scheler, < *minister*)

## Glossaire

mangier, maingier, megnier, mignier, Lam 1116, 1859 : *manger* ; *formes* : *ind. impft. P3*  
mangoit Et 198, P6 mangoient Et 203 ; *subj. impft. P3* mangast Et 206  
maniere, Med 177 : *comportement, attitude*  
manoir, Lam 1140, Mon 953 : *habiter, demeurer* ; *futur P3* : manra Lam 1140  
mansion, mantion, Mon 4, Non 203, 488, 724 : *demeure, domicile* ; *pièce (d'une habitation)* Lam 1553 ; faire mansion *demeurer, séjourner* Lam 96, OM 16  
mari, Or IV 14\*, Non 156 : *adj. étonné, surpris*  
markandises, Lam 719 : *marchandises*  
marler, Med 97, Non 678 : *dire du mal, critiquer*  
martir, OM 171 : *martyr*  
martire, OM 3, 169 : *martyre*  
maskurer, Mon 881 : *salir, barbouiller*  
massielle, mascielle, Mon 116, 955, Beg 120 : *joue*  
mat, OM 204 : *n. m., victoire*  
mater, Mon 1364, OM 203 : *vaincre*  
matere, Prol 6, Prol 449, Mon 531 : *matière, contenu, sujet*  
mautalent, Med 170 : *colère*  
mechine, Or I 6, 44 : *médecine, remède*  
medeciner, Lam 552 : *soigner, instruire*  
medelans, OM 56 : *milanais*  
meffaire, Lam 2017, Et 18, Mon 612, Non 355, Beg 37 : *mal agir, pécher* ; *adj., meffaisans qui ont mal agi, ont commis des fautes* Mon 1016  
meffait, Mon 535 : *faute*  
megnier : *p. passé megniet mangé* Lam 1494  
memore, Lam 12, 314, Med 532, Prol 19, Et 2 : *mémoire, souvenir* ; *écrit destiné à se souvenir de quelque chose* Et 307  
mener : *mener* ; *formes* : *menront futur P6* Lam 200  
meneur : *freres meneurs les Franciscains* Et 207 – *voir mineur*  
mentir : *mentir* ; *formes* : *ind. pst. P1* mench Lam 1029 ; *subj. pst. P2* mences Prol 180  
menut, Prol 300, Mon 554 : *adj. petit* ; *souvent et menu, menu et souvent très fréquemment* Mon 1121, Non 175, 194  
merir : *récompenser* Or V 4 ; *p. passé merit*  
mes : *mes que + subj. pourvu que* Lam 168, Prol 175, 480 ,Non 59, 180  
mes, Lam 582 : *mets*

## Glossaire

mesaisiés, Mon 693 : *adj., en mauvaise santé, malade*

mescant, meschant : *malheureux, infortuné* Med 802 ; *méchant, malveillant* OM 101

mesdire, Non 388, 446, Beg 81 : *mal parler, médire, calomnier*

mesdisant, OM 710, 719 : *adj. et n., médisants*

mesechance, Lam 442 : *malheur, infortune*

mesesrer (soi –), OM 542 : *mal se se comporter, commettre des fautes*

meskeïr : *impers., arriver malheur* Lam 439 ; *meskiet ind. pst. P3* OM 413

meskief, meskiés, Et 353, Non 222, 517, 659 : *malheur, infortune*

meskine, Med 41, 148 : *servante*

mesnier (mesniere) : *adj. familial ; estre mesniere de avoir l'usage, la pratique de* Non 506

mesoffrir, Lam 439 : *faire des offres dérisoires*

mespaier (soi –), Non 509 : *se courroucer, s'affliger*

mesprison, OM 84 : *n. f., faute, tort, erreur*

messieres, messires, Et 268, 275 : *monseigneur* (messires li evesques, messieres li evesques)

mestier, Mon 141, 575, Non 697 : *besoin, nécessité ; il est mestiers (que) il est utile (que)* OM 1064, 1070 ; *faire mestier exercer une activité manuelle* Lam 421

mesture, Prol 31, Mon 1414 : *mélange, combinaison*

mesusage, Med 786 : *mauvaise coutume*

mesuser, Lam 1988, Non 65 : *mal agir, commettre une faute*

mete, Et 145, Beg 3 : *borne, limite*

metre, Prol 517 : *vers*

mettre, Non 257 : *mettre ; mettre sus accuser de* Non 427, *metttre seule imputer, accuser de* OM 84\* ; *soi metttrre a entreprendre* Lam 1230 ; *soi mettre sur s'opposer à , se révolter contre* Et 340 ; *formes. : ind. pst. P1* mai Or I 60, maich Lam 1230, Non 700, maic OM 418, mac Lam 1030, P3 mait Lam 78, 93, 95, Non 427, P6 mettent OM 195 ; *passé simple P3* mist Et 340 ; *futur P3* maitera OM 719 ; P6 metteront Lam 2024 ; *subj. pst. P3* maiche Lam 108, mache Mon 645, mace Lam 696, 1415, P6 machent Mon 1700, OM 792.

meule, meuble, moeble, Lam 1329, Et 167, 258, 351, 351, 367, Mon 1433, OM 475, 665 : *bien meuble (soumis au changement), mobilier – s'oppose souvent à hiretage (Scheler) – par ex. en* Mon 1433, OM 475, 665

meuler (soi –), Mon 1366 : *se pourvoir, s'enrichir*

meure : *mûre, imminente* (l'eure ne soit meure) Non 359 ; entre deux verdes une meure\*  
 Med 374, « *dit d'une chose bonne qu'on trouve entre plusieurs choses mauvaises* » (DS  
 p. 885)

meurs, OM 625 : *comportement*

mie : ne ... mie(s) *ne ... pas* Non 350, OM 416...

mierchi, mierchit, Lam 2011, 2019, Non 623, 726 : *grâce, faveur, pitié*

mieuls, Mon 40 : que mieuls mieuls à *qui mieux mieux, avec empressement*

migneur, Mon 412, 503, OM 764 : *n. m., mangeur*

mignier, Lam 1116 : *manger – voir mangier*

mine, Mon 1227 : *mine, source* (« *fig. cause première, source radicale* » Scheler)

miner, Mon 799 : *miner, abattre en creusant des galeries ; extraire, éliminer* Mon  
 1090, Non 456 ; soi miner *fermer, s'éteindre* OM 568

mineur : *adj. plus petit ; n. li mineur les petits* OM 110 ; freres mineurs *les Franciscains*  
 OM 109 – voir meneur

ministre, Med 503 : *ministre du culte, prêtre*

ministrer, Prol 503, Mon 745, OM 73 : *administrer, gouverner*

minuer, Et 71 : *affaiblir*

mise, Et 259 : *n. f. dépense*

misericors, Lam 873 : *adj., miséricordieux*

mocener, Mon 1243\* : *espionner, fureter.*

moeble : *voir meule*

moevre, Mon 1103 : *inf., mouvoir, se déplacer – voir mouvoir*

mol : *mou ; paroles molles propos tièdes, conciliants* Prol 228

molieste, Mon 1180, OM 320 : *désagrément, dommage*

molin, Et 284, 290 : *moulin*

molle, Med 652 : *moule, manière*

monchiaux, Mon 1099 : *amas, groupes*

mond, Lam 3 : *n. m., monde*

mondain (mondaine), Mon 1003 : *adj., profane, attaché aux vanités du siècle, du monde*  
 – voir mundain

monition, Prol 123, Mon 728, 796, 1014, 1583, 1633, 1692, Beg 64, 155 : *n. f., conseil,*  
*préconisation, avertissement*

monne, Et 81, 221..., Mon 542, 546... : *moine*

monnier, OM 191, 192 : *meunier*

monstranche, OM 80 : *enseignement*

monstrer, Lam 2030, Mon 1011 : *montrer* ; soi monstrer *montrer* Et 218

mont : *mont, montagne* Lam 1166 ; *tas* Lam 1158

montepplier, monteplier, OM 232, 233, 257 : *se multiplier, se développer*

monter : *monter (dans l'échelle sociale)* OM 733 ; monter en estats *ibid.* OM 730 ; *importer, concerner* OM 114 ; monter (*qq'un*) *fournir une monture* Et 172

montes, Mon 1759 : *les intérêts (d'une dette)*

moriginé, Mon 385 : *qui a de bonnes mœurs*

mors, Mon 1088 : *morsure*

mort : le mort secunde, *la seconde mort, la damnation éternelle* Non 519, OM 63

mortalité, Or III 27, Non 718 : *épidémie*

mortefyer, mortifyer : *anéantir* OM 176 ; *mortifier, macérer* Mon 999

mortailles, Or II titre : *mortalité, épidémie*

mortore, Mon 1369 : *épidémie*

moulier, Prol 406 : *femme, épouse*

moustier : *église* Et 129, 136, 192, Mon 364, 500 ; *monastère* Et 159, 162, 213

mouvoir : *bouger, remuer* Prol 151, OM 416 ; *susciter* Prol 119 ; mouvoir a/de *pousser* à Prol 236, Et 314, OM 713, Beg 6 ; *formes : ind. pst. P3* moet Et 314, muet OM 713 ; *subj. pst. P3* move OM 416 ; *p. passé* meü Beg 6

moyen, Prol 174 : *protecteur*

muavle, Mon 1123 : *adj. mouvant, changeant*

muchier, Mon 1098 : *caler*

mue, Mon 128, Non 114, 544, 663 : *lieu de retraite, cellule de moine ou de moniale*

muer, Lam 800, 803, 805, Prol 23, Prol 293, Et 312, Mon 60, OM 444 : *changer* ; muer (*qqchse à qq chose*) *changer pour* Lam 1262

muison, Non 296 : *mesure*

multepplier, Non 540 : *multiplier, augmenter*

mundain, Lam 184 : *adj., qui appartient au siècle, au monde profane – voir mondain*

munde, Lam 128, 798, Or I 68, Mon 1286, Non 520 : *adj., pur*

munde, Mon 1010, 1285, Non 521 : *n. m., monde, la vie profane, opposée à la vie religieuse*

munder, Lam 856, Mon 1767 : *purifier*

munerer, Mon 1148 : *récompenser, rémunérer*

munir, Lam 1303 : *protéger, garantir*

## Glossaire

murmure, Mon 1047 : *n. f., commentaire désobligeant*  
muser, Mon 1242 : *flaner, traîner*  
museur : *joueur de musette (sorte de cornemuse)* Mon 853  
mutation : *changement* ; mutation de monnaie *dévaluation* Et 309, 315  
muyel, OM 262 : *adj., muet*

naistre, Mon 743 : *naître, apparaître, surgir* ; formes : *ind. impft. P3* naisçoit Et 243 ;  
*p. simple P3* nasqui Et 237, *P6* nasquirent Et 268, naskirent Et 357 ; *futur P3* naistera  
Non 185  
nait (naite), Non 66, Beg 42, Mon 1767 : *net, pur – voir neit*  
naityer, Mon 8 : *nettoyer, purifier*  
nature, Non 564 : *la nature*  
navrer, Non 567 : *blessar*  
negligense, Et 238 : *négligence*  
neit (neite), Non 588 : *net, pur – voir nait*  
nes, Mon 1461 : *pl., navires*  
nes, OM 1042 : *adv., pas même*  
nes, OM 235 : *enclise ne + les*  
niche, Mon 139, 354, 1262 : *maladroit, sot*  
nichement, Non 330 : *sottement*  
niechain, Non 558 : *nièce, cousine*  
nient, Mon 1642 : *néant, rien* ; on n'en fait nient plus compte *on ne tient pas plus*  
*compte* Non 384 ; nient finir *ne jamais finir* Or V 50 ; autrement nient *c'est impossible*  
*autrement* Or IV 40  
nive, Non 260 : *n. f. neige*  
no, Non 390, OM 275 : *du no de nos biens*  
nobleces, Lam 182 : *beautés, splendeurs*  
nochet, Med 400 : *reproche*  
noef, Et 8 : *num. neuf*  
noer, Mon 1418, OM 46 : *attacher, nouer, enlacer*  
nois, Non 563, 565, 566 : *noix*  
noise, Mon 676, 1394 : *querelle*  
non, OM 216 : *nom* ; avoir a non, *être nommé* Non 516 ; *renom* Et 58  
noncaloir : *indifférence* ; mettre en noncaloir *laisser périliter* Lam 466

## Glossaire

nonchier, Non 160 : *annoncer*

nonne, Et 143 : *office religieux de la neuvième heure du jour (3 h. de l'après-midi environ)*

nonpourquant, Mon 370 : *cependant*

noreture, Non 562 : *éducation*

norir, nourrir, Lam 174, OM 284 : *croître, alimenter ; élever, éduquer* Mon 530, 1563, Non 154

note, Mon 244, Non 669 : *n. f., indication, consigne*

notefyer, notifyer, Et 62, 231 : *notifier, signaler*

noter, Non 89 : *exprimer, dénoter*

nouviel : *adj. nouveau ; le nouviel, n., les dernières nouvelles* OM 727 ; *de nouviel adv., récemment* Non 574

noviscetet, Non 103 : *ignorance, naïveté*

nu : *estre nu de être privé de, dépouillé de* Mon 111

nuement : *dire nuement parler simplement sans fioriture* Lam 909, 985

nuile, Prol 204\* : *oublie, pâtisserie*

nuisir, Lam 1997 : *nuire*

nunchier, nuncier, Non 288, OM 167, 242, 252 : *annoncer, relater*

nut, Or V 11 : *nuit*



obedience : *voir* obediense  
obediens : *adj. obéissant* Lam 851, Mon 16 ; *subst.* Mon 328  
obediense, obediencie : *obéissance* Et 364, Mon 14, 508 ; prendre ses obediences : *prendre ses fonctions*, sa charge Et 341  
obscurer, Mon 266, 884 : *obscurcir, souiller*  
obumbrer, Non 35, OM 236 : *couvrir de son ombre, protéger*  
occoison, ocquoison, Med 537, Et 157, 197, Mon 776, 1682 : *occasion*  
oel, Med 539, 541, 548, 551, Mon 768 : *œil* ; oelx : *yeux* Lam 1538 – *voir* oieux, oyex, yoelz  
oes, Med 383 : *œufs*  
oeuvre, œuvre, Mon 765, 1021, OM 87 : *ouvrage, activité, travail*  
officine, Mon 670 : *tâche, fonction*  
offisces, offisses : *offices religieux* OM 55, 58 ; *charges ou fonctions spécifiques à l'intérieur du monstère* Et 49, 77, 149, Mon 383, 613, 1018  
offiscyër, officyer, officier, Et 57, 113, 152, 209, 248, 269, 272, Mon 541, 735, 737, 741, 754, 756, 760... : *moine titulaire d'un office*  
offrande, Beg 72 : *n. f. offrande (cérémonie pratiquée à certaines messes où le prêtre présente la patène à baiser et reçoit les dons des fidèles. Robert)*  
offrir : *soi offrir s'offrir (aux regards), se montrer* Med 556  
oieux, Lam 1472 : *yeux – voir* oelx  
oindre : *oindre, enduire* Mon 335 ; *subj. pst. P5 ongiés*  
oïr : *entendre ; formes : ind pst. P1 oc* Lam 340, och Non 173, 413, P3 ot Non 386, OM 417 ; *ind. pst. P5 et impér. oés* Non 387, oyés Lam 141, Non 393 ; *ind. impft. P3 ooit* Non 246 ; *impér. P2 ot* Mon 1437 ; *p. passé oït* Et 66 ; *inf. subst., audition* Non 599 ; *par oïr dire par oui-dire* Et 95  
ole, Non 309, 313, 330, 334 : *huile*  
ongiés : *voir* oindre  
opresseur, OM 178 : *opresseur*  
oppression, Et 316 : *violence, destruction*  
opriesser, OM 699 : *importuner, harceler*  
or : *or et ore en tout temps* Lam 914  
orde, Mon 585 : *voir ordene*  
ordenaire : *voir ordinaire*

## Glossaire

ordenanche, ordenance : *précepte, règlement* Et 101, 190, Non 109, Beg 35 ; *décision, compromis* Et 250 ; *diposition, prescription* Prol **24**

ordene : *ordre religieux* Et 60, 209, Mon 3, Non 439, 490, 538, 551, 656... ; ordene de priestrage *prêtrise, sacerdoce* Et 23

ordeneement, Et 234 : *dans l'ordre, avec méthode*

ordener : *organiser, régler* Et 77, Non 537, OM 38, 60, 267 ; *instituer* Mon 437 ; *relater, exposer par ordre* OM 161 ; ordené(e), *p. passé : méthodique, bien fait* OM 49, 180 ; *disposé* Et 160 ; *décidé, convenu* Et 254 ; *prescrit* Et 114, 155 ; pensees ordenees *pensées conformes aux règles morales* Non 106 ; *pron., se conduire* Mon 386

ordinaire, ordenaire : *n. m., recueil de l'ensemble des coutumes d'un monastère* Et 212 ; *évêque diocésain*, Et 229, 261

orer, Med 161, Non 143, 157, 593 : *prier ; inf. subst. la prière* Non 166

orible, Et 357 : *horrible, excessif*

orine, Non 54 : *origine*

orison, Lam 71, 110 : *prière*

ort (orde), Lam 225, Mon 1708 : *sale, méprisable*

ostelier, osteliere, Non 255 : *religieux, religieuse chargé(e) de recevoir les visiteurs*

oster, Non 591, 635... : *ôter ; formes : subj. pst. P3 osche* Non 595 ; *otte impér. P2* Mon 243

otrier, otrÿyer, Lam 201, Prol 192, Mon 652, Non 7, OM 252 : *accorder, donner ; otrÿyers inf. subst., désignation, accord, choix* Mon 544

outrage, Non 222, 429 : *excès, faute*

ouvrage, Et 371 : *travail ; ouvrages des mains, travaux manuels* Mon 964

ouvrer, Mon 768, Non 609, Beg 33 : *travailler, agir ; formes : ind. pst. P3 oeuvre* Mon 768

ouvrier, Et 371, Mon 1021 : *travailleur*

ouvroir, Et 128 : *atelier*

oyex, Med 553, 557, 560, 564 : *œil – voir oel*

paciaument : Prol 4 – *voir* patiaument  
 paction, Lam 1946, 1953, 1962, Mon 760 : *pacte, accord*  
 pade, Mon 1700 : *patte*  
 paiage, Mon 1456 : *paiement*  
 paier, Non 512 : *payer, rétribuer*  
 pain : pain de lignage *situation confortable, assurée (cf pain de chapitre)\** OM 832  
 pais, paisc, pays, Med 550, Et 304, 305, Mon 632, 736 : *paix*  
 paisier, Lam 1928 : *faire la paix*  
 paisieule, Mon 666, 674, Beg 56 : *adj., paisible, calme*  
 paisieusement, Mon 731 : *calmement*  
 paistre, Mon 513 : *pâtre, pasteur*  
 paistre, Prol 204, Mon 742 : *repaître, approvisionner*  
 palevoles, Beg 164 : *fétus de paille, paillettes (Scheler)*  
 palme, Prol 195 : *paume*  
 panche, Mon 1695 : *panse, estomac*  
 paour, Lam 244 : *n. f. crainte, appréhension*  
 papelart, Med 195 : *hypocrite*  
 papés, Mon 1132 : *bouillie, ici chose sans valeur*  
 par : *prép.*, par anees *certaines années* Non 556  
 parage : *famille* Non 224 ; dou souverain parage *de la plus haute lignée* Non 323 ; gens de parages *gens de noble famille (opposés aux gens de commun)* OM 663  
 parchevoir : *apercevoir, distinguer ; ind. pst. P1* parchoi Mon 1365  
 parclose : a le parclose *à la fin* Mon 623  
 pardire : *avoir fini de dire, terminer ; formes : subj. pst. P3* pardiche Mon 1263  
 pardurable, Or I 32 : *éternel*  
 parer : *décorer, parer ; ind. pst. P3* pere Mon 807 ; *p.passé* paret Beg 69, paree OM 182  
 parfet, Lam 777 : *adulte, homme d'âge mur (opposé à jeune et à vieillard)*  
 parlement, Et 139, 142, 143 Non 481 : *conversation ; parlement (de Paris) cour de justice, tribunal* Et 110  
 parler, paler : *parler* Non 428 ; parler d'autre Martin, *voir* Martin ; *formes : ind. pst. P6*  
 parollent Lam 349 ; *futur P1* parrai Lam 352, 585, 1510, Prol 498, Mon 322, palerai Lam 505, Prol 233, parlerai Non 77, *P3* parra OM 277, *P6* parront Non 182 ; *cond. P1*

paleroie Med 777, P6 paroient Lam 1756 ; *p. passé* parlet OM 278 ; *inf. subst., parole*  
Non 386, 512

parmenable, parmenavle, Lam 121, 200, OM 52 : *adj., éternel*

parmenaument, Lam 863 : *éternellement*

paroir : *paraître* ; il pert *on voit le résultat* Et 365 ; *formes : ind. pst. P3* pert Et 365, OM  
277, 1956 ; *futur P3* parra OM 277, P6 parront Non 182

part, Lam 180 : *n. f. côté, direction*

partie, Mon 505, 1560 : *partie, élément* ; grans parties *une grande partie* Et 320 ;  
*groupe, clan* Et 249, 262, 268, 270, 326, Non 47 ; *client d'un avocat* Prol 180 ; les  
parties *les plaignants* Et 111, 330 ; on eslit partie se personne *chaque clan élit son*  
*propre candidat* Mon 517 ; faire partie *faire part, exposer* Non 232 ; (se) faire parties  
*constituer plusieurs groupes opposés* Mon 521, OM 911

partir : *partager, répartir, distribuer* Med 667, Mon 1520 ; *séparer* Med 504 ; partir a  
leur biens *recevoir une part de leurs biens* OM 183 ; soi partir, *s'en aller, se retirer*  
Lam 179, Et 291 ; *formes : ind. pst. P6* partissent Mon 1520

pas, Mon 388 : *passage (d'un livre)*

pasciaument : *voir patiaument*

pascionnaire, Et 195 : *pensionnaire, logé sur place*

passage, Mon 1452 : *prix du passage*

passer : *surpasser, valoir mieux que* Lam 202 ; supporter Med 178

paternité, Lam 1243 : *patronage, protection*

patet, Mon 1363 : *adj., renommé*

patiaument, pasciaument, paciaument, Lam 435, Med 516, Prol 4 : *patiemment*

patience, Med 505, 513 : *patience, acception des infortunes, résignation*

patremonne, OM 673 : *patrimoine*

patron, Prol 52 : *protecteur, supérieur*

pau, Lam 207, 256, Et 91, 135, 144, Mon 20, 709, 1217, 1228, Non 225, 425... : *adv.*  
*peu*

payer : *s'acquitter, régler, servir* Mon 1219 ; *contribuer (à l'office)* Mon 1187 ; payer  
se rente *payer son dû* Mon 1232

pays, Or I 9 : *voir pais*

peceur, peceour, pecheour, peckeur, pekeur, pekieres, peckeresse, pekeresse, peckier,  
peckiés... : *voir pekeur, pekeresse, pekier...*

pechine, Or I 7 : *fontaine, fonts baptismaux*

peine, Non 42, 732 : *tourment*

pekeresse, peckeresse, Or III 7, Non 69 : *pécheresse*

pekeur, peckeur, Lam 228, Or I 7, 23, 29, 30, Or III 3, 7, Non 58, 69, 431 : *pécheur*

pekier, Lam 82 : *pécher*

pekiet, peckiet, Lam 119, 148, 193, Mon 696, Non 356, Beg 44, OM 9 : *péché*

penance, penanche, Lam 469, 906, 992, Beg 34 : *pénitence* ; faire un pau de penance *se donner un peu de peine* Med 244

penavle, OM 49 : *pénible, rigoureuse*

pendre : *pendre* (dans l'expression proverbiale *pendre ou rendre*) Beg 109 ; l'expression est reprise et explicitée dans la *Complainte des Dames* (fol 217 vo) : « Ch'est voirs que le laron rendre convient ou pendre » ; pendre en crois *crucifier* OM 203

pener : *gagner péniblement* (dans *G, ex. de Gilles Le Muisit* avec cette acception *Malvaisement wardet chou que bien est penet*), mal est penet *il est malheureux d'y avoir consacré tant d'efforts* Mon 1603 ; pener de faire des efforts pour Mon 849 ; soi pener de se donner de la peine pour Mon 403, 440

pensee : *warder pensees, voir warder*

per, Lam 42 : *n. m. pareil*

perchevoir : *voir parchevoir*

perdre : *perdre* ; formes : *ind. pst. P1* : je pierc Non 362, *P3* : piert Et 311

pere, Mon 807 : *voir parer*

pereche, Lam 1066 :  *paresse*

perieuls, Lam 705 : *périls*

persecution, Mon 20 : *mortification, macération*

perseverer : *persévérer* ; perseveret, *p. passé* Lam 129 ; *subj. pst. P5* perseverés Lam 168

personne : en me personne *pour ma part* Lam 1320

perviers, OM 645 : *trompeur*

pesiere\*, Non 556 : *terrain consacré à la culture des pois*

peskier, OM 85 : *pêcher*

pestilenche, Or II 17, Or V 26 : *épidémie* petit : *adv., peu* OM 156, 647

petitet : un petitet *un peu* Non 507, 690

petulans, Med 557 : *vif*

peule, peuple, Or II 11, Or IV 22, Or V 24, Et 311, OM 666 : *n. m. peuple*

peupler, Et 166 : *peupler, remplir*  
 peuture, Med 239, 383, OM 791 : *nourriture*  
 phisicÿen, Prol 173, 197, 209, Et 195 : *médecin*  
 pieche : *période* ; grant pieche *longtemps* Or I 17  
 pierdre, Prol 184, Non 475 : *perdre* ; formes : *ind. pst. P1* pierc Non 362, *P3* piert  
 Non 463, 491 ; *futur P2* pierderas Prol 186  
 pierre, Lam 1994 : *perte*  
 piestre, Prol 147, Mon 331, 1006, 1216 : *enclin à déambuler, vagabond*  
 piet : prendre piet a *s'appuyer sur, se conformer à, suivre* Mon 853  
 pieus : *voir pius*  
 piller\*, Non 240 : *piler de tissus*  
 pillier, Prol 60 : *houspiller, malmener*  
 pincier, Prol 310 : *voler, dérober*  
 pisson, Et 187 : *poisson*  
 pissonnier, Mon 1176 : *poissonnier, marchand de poisson d'eau douce (aussi : religieux chargé d'approvisionner le couvent en poisson et d'entretenir les viviers)*  
 pitanche, pitance, Mon 697, 699, 701, 705, 713, 1527 : *portion de vivres attribuée à un moine pour son repas, nourriture, repas*  
 pitanchier, pitancier, Et 44, Mon 697, 703 : *moine chargé des provisions de bouche, économe*  
 piteus, piteuse, Or I 14, Mon 327 : *accessible à la pitié, miséricordieux*  
 pius, Lam 873, Med 424, 749 : *accessible à la pitié, miséricordieux*  
 plaindre, Non 404 : *déplorer*  
 plaire : *plaire* Mon 698 ; ne place Dieu que... à *Dieu ne plaise que, il est hors de question que, il est exclu que* Mon 1197 ; formes : *p. simple P3* pleut Lam 248 ; *subj. pst. P3* place Mon 1197  
 plait, plais : *procès* Et 109 ; *cause, position* Mon 812  
 plaisanche, plaisance, Lam 92, Med 523, Non 111, 664 : *n. f. plaisir, frivolité ; agrément* Beg 36 ; *bonheur* Lam 1559  
 plaisir : dire plaisirs *dire des choses plaisantes, agréables* Med 718  
 plakerie, OM 736 : *tromperie*  
 player, Or III 9 : *blessier*

plenier (pleniere) : *adj., total, exhaustif* OM 215 ; *total, complet, définitif* Lam 479, 1568 ; *abondant* Lam 582 ; *ayant tout pouvoir, indépendant* Mon 654 ; *estre pleniers de être riche de* Lam 328

plenté, Lam 40, 205, Mon 1774, Beg 14, OM 93, 98, 707 : *quantité*

ploit, Prol 78 : *état, situation*

plorois, Non 183 : *n. m. au pl., mouchoirs*

ploustre, Med 554 : *cadenas*

poigneur\*, Mon 880 : *celui qui coud (?)*. *Le sens du passage est obscur*. A. Scheler *est tenté de comprendre* pigneur « *peintre* »

poindre : *piquer* Mon 881 ; *impér. P5* : poigniés

point, Non 144, 148, 618 : *moment* ; *a point au bon moment* Mon 730, 734, Non 463 ; *état, situation* Et 30, 33, 83

pointure, Or VII 35, Mon 267, Non 599, 729, Beg 43 : *piqûre, charge, attaque*

pollir, OM 187 : *embellir*

pomperie, Mon 494 : *n. f., faste, pompe*

pooir, Et 153, 182, Mon 438 : *n. m., pouvoir* ; *a mon / son / leur —, selon mes / ses / leurs capacités, autant qu'ils peuvent* Lam 89, 258, Non 387 ; *verbe pooir, formes : ind. pst. P1* peuc Lam 203, 243, 532, 534, Mon 1546, peuc Lam 1580, puis Lam 14, 1987, Non 453, 465 ; *P2* poes Lam 940, *P3* poet Et 65, Lam 177, Mon 697, puet Mon 617, Non 716... ; *P4* poons Lam 65, *P6* peuent OM 710, pueient Mon 1158, Non 608, OM 262, pueent OM 238, poeent Mon 510, poeuent Et 142, poent Et 148 ; *ind. impft. P1* pooie Lam 234, *P3* pooit Lam 177 ; *subj. pst.P1* puise Lam 302, puisse Lam 1698, *P3* puist Lam 41, *P4* puissons Lam 1788, *P6* puiscent Lam 2124 ; *subj. impft. P1* peuse Med 46, peuwisse Lam 1339, pewisce Lam 1363 ; *P3* peust Med 290, Non 607, peuwist Lam 135, pewist Lam 1823, peuïst Non 657 ; *p. passé* peu Et 307

pondre : *pondre* ; *formes : ind. pst. P3* pont Med 383 ; *P6* : ponnent Med 385

poree, Med 111 : *n. f., potage, plat de légumes hachés*

port, Et 104, 244, 247, Mon 106 : *n. m., comportement*

portee : *enfants, descendance (d'une femme)* Non 653 ; *grossesse, maternité* Or V 19

porter : *soutenir* Mon 575, OM 949 ; *porter (grant honneur) manifester du respect* Et 133 ; *soi porter, se comporter (en)* Et 108, 234, Non 136, OM 740 ; *soi porter gros montrer de l'arrogance* OM 617

portion : *rente* Et 254 ; *mettre a portion* : *li abbes si fu mis a portion et li couvens aussi on octroya une rente à l'abbé et au couvent* Et 251

pot, pos, Prol 151 : *pots, verres* ; aller entour le pot *louvoyer* OM 1022

posnee, Mon 1455 : *arrogance*

pouchinés, Mon 1141 : *poussins*

poucin, Mon 1116, 1129 : *poussin*

poulés, Mon 1019 : *poussins*

poullon, pouillon, Mon 1093, 1115 : *poussin*

poullonchiaux, Mon 1100 : *poussins*

pourchac, OM 732 : *n. m., produit d'une quête, profit*

pourfit, Non 312 : *profit, avantage* ; faire pourfit *être profitable* Mon 815

pourfitable, pourfitavle, Non 308, OM 68 : *adj. profitable* ; (en parlant de personnes) *recommandable* Mon 385

pourfiter, Mon 1745, Non 409 : *profiter*

pourpenser, Lam 232, Non 683 : *méditer, réfléchir*

pourpos, Et 230 : *propos*

poursievir : *poursuivre* ; en poursievant ses predecesseurs *en poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs* Et 109

portraieur, Mon 880\* : *peintre*

pourveance, Lam 55, 737, Prol 55, Et 126, 367 : *provision, dotation, bénéfice ecclésiastique*

pourveoir, pourvir, Lam 43, 156, Prol 36, 44, 45, 53, 58, 72, 76, Et 23, 156, 176, 189, 239, Mon 363, Non 626, OM 662 : *procurer, fournir, pourvoir, attribuer un bénéfice ecclésiastique* ; plus ne me voroie pourvir *je ne désire rien de plus* Lam 1504 ; chou k'ay pourveü *ce que j'ai entrepris* Prol 234 ; *p. passé* pourveü(t), prouveus Et 239, Mon 363, 733, Non 626

pous, Or VIII 48 : *poils, cheveux*

pous, Prol 202 : *pouls*

praichier, Beg 41, OM 357... : *prêcher – voir preichier*

praice, Lam 1909, Prol 270 :  *paresse – voir preche*

praicement, Lam 1440 : *prêche*

praiechier, Lam 1679 : *prêcher – voir preichier*

prebendet, Prol 66 : *subst., clerc recevant une prébende*

preceus, precheus (preceuse, precheuse), Lam 1099, 1912, 2155, Mon 225, Non 320 : *paresseux*

preche, Lam 2045, 2048 : *paresse*



prechier, Lam 1921 : *paresser*

precieus, OM 202 : *adj. précieux*

predicament, OM 1009 : *réputation*

predications, Beg 63, OM 44, 70 : *prêches, sermons*

pregnans : femme pregnans *femme enceinte* Med 712

preichier, praichier, praiechier, Lam 1679, Non 597, Beg 41, OM 69, 285, 357, 486 : *prêcher*

preiceurs, OM 501 : *prêcheurs, prédicateurs*

preliation, Non 523 : *combat*

prelier, OM 364 : *combattre*

premerain (premeraine), OM 229, 250 : *adj. premier, souverain* Non 11 ; premerains *n., les premiers (moines)*

premier, prumier, primiers : *adj., premier* Et 13, 265 ; *adv., d'abord, à l'origine* Et 126, 174 ; Mon 727, OM 26, 213 ; a premiers *ibid.* OM 226, 373, 633, 637, 734, 749, 757

pendant : priés pendant\* (*qualifie le cellenier, s'oppose à plénier*) *sans pouvoir* Mon 654 (*ou lire priespendant- cf God ; adj. prespris dépourvu ?*)

prendre : *prendre ; conjug. : impér.P5 : prendés* Lam 224, Non 596 ; *ind. pst. P1 prenc* Med 584, *P4 prendons* Mon 701, *P6 prendent* Mon 723 ; *ind. impft. P6 prendoient* Et 174 ; *p. simple P4 presins* Mon 4, *P5 prisistes* Lam 228, *P6 present* Non 309, 671, 672 ; *subj. pst. P3 prenge* Lam 1420, *P6 prengent* OM 187

prescieux, Mon 80 : *précieux*

present, Et 361 : li present *les hommes d'aujourd'hui, les contemporains*

prestiot, Prol 143 : *mauvais prêtre, (« diminutif dénigrant de prêtre » God) – voir priestros*

preudhomme, preudomme, Et 104, Mon 252, 1001, OM 6, 244 : *homme vertueux*

prevost, prouvos, Et 31, 53, 115, 147, 153, 325, Mon 613, 625, 633, Non 254 : *religieux, religieuse, chargé(e) de seconder l'abbé ou l'abbesse dans l'organisation de la vie matérielle du couvent, sous le contrôle du prieur ; il peut y avoir plusieurs prévôts* (Et 153)

priés : *près ; priés que presque* Mon 568

priestrage, Et 23 : *prêtrise, sacerdoce*

priestre, Et 51, 161 : *prêtre*

priestros, Prol 143 : *mauvais prêtre, « diminutif dénigrant de prêtre » God) – voir prestiot*

prieus, prieuse, Et 49, 52, 53, 54, 142, 146, 147, 158, 168, 174, 182, 188, 233, 252, Mon 545, 549, 566, 581, 713, Non 255 : *prieur, prieure, moine ou religieuse chargé(e) d'assister l'abbé ou l'abbesse dans la gestion du couvent ; appelé aussi : grans prieus conventuaus Et 35, grans prieus Et 270 ; autres fonctions : sousprieus Et 36, 170, 174 ; tiers prieus Et 36, 170, 174 ; responsable d'un prieuré Et 36, 84, 147, 326*

prileus, prilleus (prileuse, prilleuse), Lam 1926, Mon 255, 668, 1457 : *périlleux, grave*

primitives, Mon 548 : *sciences primitives sciences fondamentales (par opposition aux sciences lucratives)*

princeps, Mon 501, 503 : *princes*

principal : *somme, capital d'une dette Mon 1759 ; chil qui sont principal du fait ceux qui sont à l'origine de la situation Lam 1931*

prioré, prioret : *prieuré Et 10, 331, Mon 484 ; charge de prieur Et 55, 252, 271*

prisier, Beg 74, OM 30, 255 : *apprécier*

prison : *prisonnier Mon 928 ; prison Mon 1429, OM 82*

priveement, Prol 195 : *en privé, discrètement*

priver : *priver (qq'un) suspendre Et 338 ; p. passé privé de privé de, suspendu de Et 55*

privet : *en privet en privé, en confidence, en tête à tête Beg 155, OM 699*

probation, Et 12, 14 : *temps du noviciat religieux*

prochiés, prociés, Et 12, 14 : *procès*

procurer : *procurer que obtenir par des efforts que Et 85*

procureur, Et 339 : *avoué, représentant en justice*

proeiche, Mon 218 : *prouesse*

profession, Et 13, Mon 3, Non 97, 486, Beg 61 : *profession (acte par lequel un religieux prononce ses vœux)*

profiés (professes), Et 17, Mon 5, Non 72, 548 : *adj., profès, professes (qui ont prononcé leurs vœux)*

proisme : *n. m., se proisme son prochain Lam 1327 ; pl., proches parents, famille Et 352, OM 503*

promesse, Mon 1660, 1672 : *vœu monastique*

promettre : *p. simples P4 promesins Mon 25*

promoteur, OM 290 : *celui qui promeut, qui élève*

pronunchier, Et 340, OM 241 : *déclarer, dispenser, proclamer*

propos, proupos, Mon 183, 191 : *projet, pensée*

propre, Mon 21, 655, 777 : *n. m., propriété personnelle*

## Glossaire

propriétaire, Mon 399 : *moine possédant un bien en propre, contrairement à la règle*

prosperités : — de cel monde, *délices, plaisirs* Lam 127

prouvende : *voir* provende

prouvoir : *pourvoir (un couvent d'un abbé)* Mon 411, 533 – *voir* pourveoir

prouveur : *avocat, défenseur* OM 290 ; *prouveur (de couvent) administrateur, proviseur*  
Et 52, 234

prouveus : *p. passé, pourvu, approvisionné* Et 248 – *voir* pourveür

prouvos : *voir* prevost

prouvoire, OM 20 : *prêtre*

provende, prouvende : *provisions* Mon 701 ; *dose, part, ration* Lam 259, 583, Et 124 ;

prouvende ordenee de viestirs et de cauchiers *trousseau* Et 155

provosté, Et 40 : *charge de prévôt*

prumerain, Mon 406 : *premier*

prumier, Et 265 : *voir* premier

psalmodie, Mon 1270 : *chant liturgique*

psalmÿer, psaulmÿer, Mon 343, 1262, 1272 : *psalmodier, chanter des psaumes*

puis que : *une fois que* Et 150

puison, Non 296 : *potion, remède*

pume, OM 264 : *n. f. pomme*

purgatore, Lam 671, Med 439 : *purgatoire*

pute, OM 924 : *adj., méprisable, ridicule*

## Glossaire

qor, Non 717 : *adverbe devant le verbe à l'impératif ou au subjonctif à valeur optative*  
— voir cor

quanke, quant que, OM 20, 736 : *tout ce que*

quans, Lam 234 : *combien*

que : *plutôt que* Lam 583 ; *conj. + subj., pour que* Non 474

querre, Et 369, Beg 124 : *chercher ; formes ; ind. pst. P3* quert Lam 489, Mon 258,

quiert Beg 7, P6 querent Beg 33 ; *p. simple P6* quisent Et 327 ; *p. passé* quis Lam 1844

quesir, Mon 346 : *choisir*

qui, Mon 1088 : *de qui, dont*

quiderie, Lam 707 : *voir cuiderie*

quire, Lam 707 : *cuire, entraîner des ennuis (tourmenter, causer du regret – Scheler); p. simple P3* quisit

quisine, Et 126 : *cuisine*

quisinier, Et 42, 176, 180 : *cuisinier*

quite, Med 546... : *adj., libre, autonome*

quités, Lam 557 : *p. passé, libéré (de la période de probation)*

quivre, Mon 147, 415, Non 603, OM 783 : *voir cuivre*

quoi, Non 237 : *tranquille, voir coi, koi*

quoitier, Lam 1327 : *désirer ardemment*

racater, OM 202 : *racheter*  
 racateur, racateres, Lam 8, 2081 : *rédempteur*  
 raccord, Mon 1706 : *réconciliation*  
 rachine, racine, Lam 1061, Mon 465 : *racine, origine, source ; les poules ont pris le rachine du coq : semence* Med 382  
 rade, Mon 1699 : *rapide, vigoureux*  
 rafrescier : soi rafrescier *se renouveler* Non 192  
 rage : dire le rage *dire des insanités* Mon 1540  
 raison, Mon 439, 773, Beg 17, OM 273 : *sagesse, raison ; faire raison se montrer raisonnable* Non 180, Med 538 ; rendre raison *rendre des comptes, réparer* Lam 1526, Mon 1586 ; de raison *légitimement* Et 219 ; par raison *naturellement, selon la raison* Mon 1089  
 raler : *aller de son côté, retourner ; formes : futur P1* rirai Mon 1391  
 ramage, Non 426 : *adj. grossier, stupide*  
 ramembranche, Non 717 : *souvenir*  
 ramembrer : soi ramembrer *se souvenir* Et 88  
 ramener : *ramener ; futur P3* ramera OM 884  
 rameneur, OM 112 : *celui qui ramène, rabatteur*  
 ramentevoir : *remettre à l'esprit, rappeler ; formes : ind. pst. P1* ramentois Med 359  
 ramproner, Non 80 : *réprimander, insulter*  
 rampronne, Mon 980, 1771, Non 413 : *n. f., reproche, insulte*  
 rapaiseresse, Non 57 : *n. f., celle qui apaise, qui calme*  
 rapaisier : *apaiser, calmer ; rapaisiés a réconcilié avec* Mon 696  
 rapine, Lam 1301 : *rapine, vol*  
 rapporter : soi rapporter a *s'en rapporter à, faire confiance à quelqu'un pour décider* Mon 709, Non 525  
 rassis, Non 103 : *adj. calme, pondéré*  
 ravoier, Lam 1799, 1801, Prol 98, Non 6, OM 866 : *remettre sur la bonne voie*  
 ravoir, Lam 109, 169, Prol 260, 318, Mon 54, 360... : *avoir de nouveau, à son tour ; donner a ravoir mettre en perte (Scheler)* OM 908  
 reanche, Or III 20 : *jaillissement, flot*  
 rebelle, Mon 575 : *contestataire, insoumis*  
 receptes, Et 257, 260 : *recettes*

rechevoir, Et 117 : *recevoir ; recevoir, accueillir (dans l'ordre)* Et 7, 32 ; *formes : p. simple P3* rechiut Et 32 ; *p. passé* rechius Et 7

rechoite, Et 358 : *récolte*

recincier : *rincer* ; recincier ses hanas *boire* Prol 307

reclamer, Lam 134 : *invoquer, implorer*

recliner, Or III 17 : *appuyer (s'oppose à encliner)*

reconnaissance, Lam 216 : *aveu, repentir*

reconoistre : *pr. être reconnaissant* Lam 1498

recompenser : *dédommager, recevoir en compensation* ; recompenser mes pekiés *compenser, neutraliser mes péchés* Lam 1615

recorder, Med 29, Et 28 : *rappporter*

recors, Med 412 : *souvenir*

recouvrir : *recouvrir, dissimuler ; formes : ind. pst. P3* recoevre Mon 767

recreation, Et 173, 181 : *sortie ; distraction* Et 191

redaisier, OM 986 : *se refuser, hésiter*

redefÿer, reedifyer : *reconstruire, rebâtir ; p. passé* reedifyet Et 317, redefyès Et 290

redolent, Med 326 : *parfumé*

redunder, Mon 840, 1768 : *affluer, abonder*

reel, OM 272\* : *réseau, filet*

reer, Or III 14 : *jaillir*

refintoir, Mon 1693 : *réfectoire*

refourmer, Et 73 : *réformer*

refroidier : *n'avoir plus la même ardeur ; p. pst., refroidant* OM 1061

refroitoir, Et 187 : *réfectoire*

refuseur, Mon 855 : *détracteur*

regent : regent de soi *maître de soi* Med 176

regimen, Et 31 : *gouvernement, direction*

registre, Et 307, Lam 270 : *livre, ouvrage*

registrer, Et 56, 67, 79, 94, 107, 201, 213, 306, 314, 356, 360, Prol 6, 10, 13, 16, 19, Prol 502, OM 215, 844 : *consigner par écrit, enregistrer*

regne, OM 211 : *n. m., royaume*

regne : *rêne, n'a nul regne tenu, n'y a regne tenu il n'y a aucun frein, aucune limite* Prol 298, Non 174 ; *je n'y ai regne tenu que... je n'ai pas empêché que* Lam 205

regrait, OM 788 : *remords*

## Glossaire

regratÿer, Lam 24 : *remercier, rendre grâces à*  
rekeudre, Non 237 : *recoudre*  
relaicier, relaichier, Or I 24, OM 358 : *réjouir*  
relaicier, relaissier, relaxer : *abandonner, désavouer* Mon 271, 1027 ; *faire abandonner, faire remise de* OM 9  
relief (*pl. reliés*), Mon 638 : *reste*  
religïon : *la religion* Mon 564, Non 485, 550, 620, 638 ; *état religieux* Mon 780, Beg 32 ; *ordre religieux* Lam 246 ; *pratiques religieuses* Et 57, 61, 71 ; *maison religieuse, couvent* Non 100, Beg 18, OM 22 ; *habit de religion habit monastique* Mon 2  
remaindre : *rester* ; *formes* : *p. simple P3 remest* OM 67  
remerir, Lam 2110, Mon 649, 1826 : *remercier, récompenser*  
remettre, Non 260 : *fondre*  
remirer, Mon 908, Non 89, 363, 465, OM 171 : *examiner, observer* ; soi remirer (à qqchose) *se le remettre en mémoire pour s'instruire* Prol 39 (souvent t'i remiere, *impér. P2*), Mon 320 (*subj. pst. P3 remire*)  
remission, Et 238 : *cession, négligence*  
remordre : *tourmenter, causer du remords* Lam 118 ; soi remordre *éprouver du remords* Lam 209 ; *subj. pst. P3* : *remorde* Lam 2130  
remortïon, Lam 367, Prol 342 : *remords, repentir*  
remple, Prol 152 : *action de remplir des verrres*  
remplie, OM 346 : *p.passé, enceinte*  
rempler, Mon 451, Non 595 : *remplir* ; *impér. P2* : *remplés* Mon 451 ; *subj. pst. P3* : *remple* Non 595  
remuneration, Mon 577 : *rétribution, récompense*  
remunerer, Mon 852, OM 656 : *rémunérer, rétribuer* ; *futur P3* *remunera* Mon 1813  
rencrascier, OM 288 : *grossir, enrichir*  
rendre, Beg 105, 107, OM 660 : *rendre* ; *donner, remettre* OM 230 ; *faire entrer en religion* Non 530 ; soi rendre *entrer en religion* Non 661 ; *formes* : *ind. pst. P1* *reng* Lam 2173 ; *futur P3* *rendera* Mon 903, OM 660 ; *subj. pst. P3* *reng* OM 919  
renkeïr, Lam 957, 1652 : *retomber*  
renommee, Et 274, Beg 45 : *n. f., réputation*  
renouveler, Lam 1517 : *répéter, ranimer*  
rente, Et 151, Non 262, 276, OM 721 : *rente, revenu*

renter, Non 278, 404 : *donner une rente, un revenu* ; renté, rentet *p. passé, disposant d'une rente, d'un revenu* Beg 13 (les ordres rentés s'opposent aux ordres mendiants – voir OM 481-485), OM 181, 268, 650, 725 ; *n. m.*, rentet moine, ordre disposant d'un revenu OM 258, 273, 726, 1373, 1377

rentier, Et 150 : *n. m., moine chargé de la perception des fermages et rentes de l'abbaye*

renunchier, OM 244 : *renoncer*

repaire : *retour* Mon 1739 ; *réunion, assemblée* Non 271

repondre : *cacher* ; *ind. pst. P3* : repont Mon 1445, *P6* reponnent Med 386 ; *p. pst.* reponnant Mon 1239 ; *p. passé* repuse Lam 1523, Mon 1238

reponneur, Non 392 : *dissimulateur, recéleur*

reposer, Mon 590 : *se placer avec confiance, se reposer sur*

reprendre, Mon 393, Non 95, 491, 584, 727 : *reprandre, réprimander, corriger*

representeres, Lam 146 : *représentant, délégué*

reproover : *réprouver* ; *ind. pst. P3* : reproeve Lam 1875

reputer, Beg 163 : *considérer*

requeïr : *inf. subst., rechute* Lam 172 — voir rekeïr

requerre : *demander* ; *formes* : *ind. pst. P1* requir Lam 227 (*ms* : require), requier Lam 2011 ; *ind. impft. P6* requeroient ; *futur P3* requerra Non 612

resachier, Non 607 : *retirer*

resanler, Lam 722, 1758 : *ressembler*

resbaudir, Med 334 : *réjouir, distraire*

reserver, Mon 534 : *réserver (son jugement), ne pas se prononcer* (ou « tout prévoir »)

resignation, Et 324 : *résignation, abandon, renonciation*

resigner, Et 349 : *se démettre, abandonner un bénéfice*

resoignier, resongnier, Lam 124, 641, 1310, 1564, Med 507, Mon 687, 801 : *appréhender, redouter*

respit, respis, Et 298, 305 : *répit*

respiter : *ménager, épargner* Mon 692, 1564 ; *apprécier, respecter* Mon 1748

respuer, Mon 1496, 1788, OM 35 : *renoncer à, repousser*

ressorter, resorter : *se présenter, paraître* OM 951 ; *recourir à, s'abriter derrière* OM 620 ; *faire entrer* Mon 630

restat, Lam 140 : *résultat*

retollir, Mon 783, Non 387, OM 645, OM 188 : *retirer, supprimer, reprendre* ; *formes* : *ind. pst. P6* retollent Non 387 ; *cond. P3* retorroit OM 645



retourner, OM 868 : *imp.*, s'autrement ne retourne *si les choses ne prennent pas une autre tournure (Scheler)*

retraire, Mon 1010, Non 271, 356 : *retirer, soustraire, éliminer ; récupérer, corriger* Non 431 ; retraire a *revenir* à Lam 1790 ; soi retraire *s'amender, se corriger* Non 625 ; soi retraire a *aller vers* Non 63 ; soi retraire de *se retirer de* Non 714

reveler, Lam 1712, Beg 147, OM 55 : *révéler, manifester*

reveler, Et 281 : *se révolter ; se livrer à une joie bruyante* Et 239, Beg 113, Mon 561

revenir : *revenir ; retrouver son poste, redevenir* Et 343 ; *formes. : ind. pst. P3* *reviunt* Lam 235

revenue, Et 84 : *n. f., ressource, gain*

reverence, Et 135 : *révérence, respect*

reverens : *adj.*, reverens *personne personne respectable* Et 81

reviel, *pl.* *reviaus*, Lam 482, OM 318 : *plaisir, joie*

rewarder, Mon 429, 1007, Non 236, 494, 497, 499, OM 711 : *regarder, considérer ; subj. pst. P6* *rewargent* Mon 1573

rice, Lam 842 : *riche – voir rike*

rieule, rielle, riule, Mon 10, 30, 169, 393, 437, 720, 787, 791, 1013, 1033..., OM 37, 45... : *règle (monastique)*

rieuler, Non 538 : *soumettre à la règle monastique*

rihote, Lam 1200, Mon 241 : *dispute, querelle*

rihoter, Mon 245 : *se quereller*

rikaices, Lam 181, 719 : *richesses*

rike, Non 648 : *riche – voir rice*

rikeces, Et 229 : *richesses*

rikement, OM 650 : *richement*

risait, Lam 2058 : *rire, ricanement*

riviere : *rives d'un cours d'eau ; aller en riviere aller chasser le gibier d'eau* Et 169

roie, Et 97 : *rayure, fantaisie*

rolle, Prol 76, OM 844 : *rouleau, liste*

ronchiaux, Mon 1098 : *ronces*

ronchin, roncin, Et 98, 121 : *cheval de bât*

route, routte, Or IV 26, Mon 464, Non 235 : *n. f. troupe*

router, Mon 195, 932 : *circuler, cheminer*

rouver, Non 657, Beg 145 : *demander*

## Glossaire

ruee, OM 442 : *roue*

ruer, Mon 291 : *jeter*

ruiel, OM 263 : *ruisseau*

ruiler, Lam 315 : *voir rieuler*

ruiner, Mon 528 : *ruiner, faire perdre la fortune*

ruire, OM 240 : *rugir*

ruminer, Med 273, 635, 637 : *méditer*

ruser, Mon 1243, Non 181 : *recevoir des visites ; rusés adj. – gens rusés visiteurs* Non

182

sac : *enveloppe* Mon 1708 ; le sac dou cuer : *image étrange pour la rime équivoquée* (le sac ort / s'accort)

sachier, Lam 106, 1046, Mon 1751, Non 215 : *tirer*

sacrars, Or I 50 : *à l'intérieur de l'église, édicule dans lequel on place les vases sacrés*

sage : = sai ge ; chi sage Lam 2047, ne sage mie Beg 65, *voir* savoir

sage, saige, Et 81, 1024 : *adj., sage, réfléchi ; (avec inanimé) adapté, empreint de sagesse* Mon 1016 ; iestre sage de *être informé de, connaître* Mon 772, soi faire sage de *id.* Prol. 384

saiette, Lam 1015 : *flèche*

saigement, Et 77 : *sagement*

sainie, Et 184 : *saignée*

sainier, sainnier (soi—), Lam 31, 311 : *se signer*

sains, Lam 1720, Mon 456 : *sans*

saintier, Mon 497 : *devenir saint*

saisir, Et 359 : *saisir, s'emparer de*

saison, Non 206, OM 274 : *moment, occasion ; estre en saison être à propos, être convenable* Mon 774

sallir : *sortir* Mon 559 ; *sauter, danser, salant p. pst.* Lam 2045, *p. passé salit* OM 923

salvation, Prol 25, OM 153 : *salut*

sanchier, Mon 1735 : *satisfaire, rassasier*

sanler, OM 269, 273, 928 : *sembler*

sapience, OM 261 : *sagesse*

satisfaction, Lam 218 : *absolution*

saulz, saus, OM 434, 828 : *n. m. pl., sous, argent, monnaie, unité monétaire*

saus : faire ses saus : *attaquer* Lam 662

sautier, Lam 854 : *psautier*

sauvage, Non 512 : *dur, féroce ; (coustumes) sauvages mauvaises, déraisonnables* Mon 227

sauvegine, Mon 1725 : *sauvagine, « peaux de quelques bêtes sauvages dont on fait des fourrures communes » (Littré)*

sauvere, OM 149 : *sauveur*

savoir : *savoir ; formes : ind. pst. P1* sçai OM 416, *avec pr. sujet postposé* chi sage Lam 2047, ne sage mie Beg 65 5 (*Gossen § 82*), *P3* set Et 223, Beg 45, *P6* sevent OM 713, 729 ; *p. simple P3* seut Non 658, sceut Et 325 ; *cond. pst. P1* saroié Et 201 ; *subj.*

*pst. P6* sacent Et 309, sachent Et 1, 361 ; *subj. impft. P1* seusce Lam 1792, *P3* sewist Lam 1824, seuist Med 120 ; *p. passé* sceut Et 360  
 science, OM 91, 255, 261, 414 : *science, savoir*  
 scruter, Et 158, Mon 775 : *scruter, observer*  
 sec : sec argent *argent comptant* Et 90  
 secondement, Et 289 : *une seconde fois*  
 secularités, Mon 771 : *affaires séculières, concernant le monde des laïcs*  
 seculer : *adj. pl., qui vivent dans le siècle* gent seculer Mon 432 ; *n. m. au pl., ceux qui vivent dans le siècle (ne sont ni moines ni moniales)* Non 385, 411, 424, OM 183, 258, 665 ; *clairement assimilés aux laïques (lay), opposés aux clercs* OM 945, 949...  
 sejour, Lam 957 : *pause, arrêt*  
 sejourner, Mon 1824 : *attendre*  
 selonc : selon chou que *étant donné que* Mon 1774  
 semenche, semence : *semence ; nourriture* Prol 290 ; *germe, insinuation* Lam 1338, Prol 179, Med 514, Mon 246 ; *c'est malvaie semenche c'est un mauvais départ* Non 274  
 semenchier, Med 14, Beg 144 : *ensemencer, semer, répandre*  
 semondre, soumonde, Lam 1271, Or III 11, Non 206 : *inciter à, enjoindre, diriger, commander*  
 sené, senet (senee), Lam 1540, Mon 422, Non 92, 306, 436, 539, 655, Beg 22, 60, OM 163 : *adj., sage*  
 senefier, senefyer, Mon 753, 754, Non 365, 585, Beg 32 : *signifier, représenter ; faire connaître* OM 211 ; *senefier mal pour bien prendre tout en mauvaise part, interpréter négativement* Non 448  
 seniestre, Lam 1532, Mon 330, 475, 606\* : *gauche ; vie seniestre vie mauvaise, répréhensible* Prol 146  
 sens, Med 410, 411, Mon 773, Non 471, 534 : *intelligence, discernement ; sagesse, esprit (divin)* Med 502 ; *par (bon) sens avec sagesse* Mon 391, 639 ; *facultés* Non 454 ; *de bon sens avec toutes mes facultés* Et 2  
 sens, Et 228, Mon 1510 : *sens (les cinq sens)*  
 sente, Non 161 : *n. f. sentier, chemin*  
 sentement : (mon –) *sentiment, avis, point de vue* Med 776, Beg 2  
 sentence, sentense, Et 338, Mon 395, Non 276, 682 : *décision, jugement, condamnation*  
 sentencier, Lam 2075 : *prononcer une sentence*

## Glossaire

sentir : *admettre, consentir* Lam 91 ; *percevoir, ressentir* Lam 1161, Med 506, Prol 248 ; soi sentir *croire qu'on est...* Lam 115 ; *formes : ind. pst. PI* senc Lam 1193, 1848 ; *subj. pst. PI* senche Lam 1491, 2113, Med 506, sence Med 506

seoir, seïr, Mon 426, 554, Beg 118 : *s'asseoir, s'installer – voir sir*

sepelis, Et 347, 348 : *p. passé, enseveli*

sermonneur, Non 389 : *diseur de sermon, moraliste*

seroer, sereur, OM 806, Mon 747 : *n. f., sœur – voir soer*

seroiche : *seroit che ce serait – dans proposition commençant par un groupe complément* Med 720

serventois, Med 360 : *poème composé en l'honneur de la Vierge*

service, siervice, Et 164, 188, 364, Mon 362, 1269, 1285 : *service divin, culte*

servir, siervir, Et 164, 197 : *servir (Dieu), assurer le service divin*

seule : *mettre seule\* = mettre seure (sus) imputer, accuser de* OM 84 – *voir mettre*

sewer, Mon 1173\* : *vider, assécher (un vivier, un étang)*

si : *adv. ainsi* Mon 1559... ; *si élidé (s') et pourtant* Med 38 ; *si que ainsi que, de même que* Lam 193

siecle, Mon 28, 33... : *le siècle, le monde laïque, par opposition au monastère*

siecleus, Mon 1658 : *mondain (religieus siecleus)*

sielle, Beg 119, 160 : *siège, escabeau*

siermon, OM 707 : *sermon*

sierure, Med 554 : *serrure*

sierve, Lam 1825, Non 27 : *n. f., serve, servante*

siervice, Mon 353 : *service divin*

sievir, Non 613 : *suivre ; formes : p. pst. sievant* Med 1207 ; *p. passé sievit* Mon 1004 – *voir siwir*

signeur, Non 584, OM 737 : *maître, chef, signeurs abbés les seigneurs abbés* Mon 438 – *voir souverain ; terme servant à désigner les moines ayant prononcé leurs vœux, par opposition aux frères convers et aux serviteurs* Lam 259, Et 9, 171, 191

signourie, singnourie, Non 2, Beg 67, OM 622, 734, 744, 1042 : *autorité, pouvoir*

siller, Non 299 : *mortifier*

singerie, OM 893, 910 : *déguisement*

singot, OM 921 : *jeune singe*

sinistrer : *gâter, manquer ; inf. subst., échec* Prol. 504

## Glossaire

sir, OM 504 : *être situé ; rester, demeurer* ; sir quoies Non 237, sir koit OM 712, *se tenir tranquille, se reposer ; s'asseoir* Beg 160 – voir seoir

sisçante saise, OM 578 : *soixante seize*

siwir, Med 191, 655 : *suivre ; futur P3* siwera Lam 893 ; *p. simple P3* siult Med 563 – voir sievir

soeler, Med 109 : *saoûler, lasser*

soer, suer, Mon 745, 751 : *sœur – voir seroer*

soignier : *voir songnier*

soigneus : *voir songneus*

solas, Lam 423, Med 25, Mon 669 : *joie, plaisir*

solier, OM 574 : *étage, chambre haute*

sollempnelment, Mon 707 : *solennellement*

soloir, Med 520, 528... : *avoir l'habitude ; formes : ind. impft. P3* soloit Mon 29, 37, 426, 558, 781, 1005, *P5* soliés Non 374, *P6* soloient Mon 533, Beg 51 ; il sieut *ind. pst. P3, sens passé, il était de coutume* Mon 1213, 1550, Non 277

somme, Mon 1560 : *n. f., total ; achèvement, totalité, concentré* Mon 1002 ; *l'essentiel* Mon 1561 ; *somme (d'argent)* Mon 519

sommier, Et 100, Mon 481 : *cheval de bât*

songier, OM 248 : *rêver*

songneus, soigneus (songneuse, soigneuse), Mon 366, Non 292, 319, 374 : *attentif*

songneusement, Mon 6, 729, Non 439 : *avec soin, avec attention*

songnier, songner, soignier, Mon 370, 634, 685, 803, 1697, Non 442 : *prendre soin*

sonne, OM 123, *n. f., bruit, cancan, calomnie*

sonner, Mon 1317 : *sonner (en parlant d'une cloche) ; prononcer* Non 31 ; *proclamer, prescrire* Lam 1319, Mon 787 ; *annoncer, signifier* Mon 640, 1083 ; *sonnee annoncée, déclarée* Et 150

sonnyer : *soi sonnyer se soucier de, s'intéresser à* Mon 344, 1306, Non 123

sorder\*, Med 608 : *soi —, se salir*

soris, Et 239 : *souris*

sorre, Lam 896 : *presser de questions*

sorte, Mon 202 : *société, compagnie*

sot, Mon 242 : *sot ; sotte cançon sotte chanson, poème qui parodie la chanson courtoise* Med 377

soteriele, Beg 159 : *jeune sotte*

soubtieument, subtieument, OM 92 : *subtilement, habilement* – voir soutieument  
soubtil, subtil, *pl.* soubtieus, Mon 70, 181, OM 91, 94 : *subtil, habile* — voir soutil  
souef, Non 429 : *adv. suavement, délicatement*  
souffire, souffir, Beg 17, Mon 652, 733 : *contenter, satisfaire*  
souffissance, Lam 1560 : *contentement*  
souffrance, Non 578 : *tolérance, laxisme*  
souffrant, Lam 1113, Mon 717 : *adj., patient, placide*  
souffrir, Lam 453, OM 3 : *souffrir ; supporter, tolérer* Lam 425, 435, Mon 1753, Non 43, 281, 581, Beg 47, OM 642 ; *formes : ind. pst. P3 soeffre OM 644 ; cond. P3 soufferoit Beg 47*  
souhaidier, Non 544 : *souhaiter*  
soumondre : *ind. impft. P3* : soumonnoit Or III 11 – voir semondre  
souprieus, sousprieus, soupprieuse, Et 36, 174, Mon 569, Non 255 : *sous-prieur, sous-prieure* ; sourprieus *id.* Mon 714 – voir prieus  
sourkeuc, Et 127 : *assistant du cuisinier*  
sourmonter, Et 260 : *dépasser ; élever* OM 625 ; *dominer* Mon 1834, OM 729  
sourunder, Or I 66 : *abonder*  
soustenir, Et 192 : *assurer ; soutenir, satisfaire* à Et 244 ; *défendre* Mon 812  
soutieument, Med 363, Non 13, 268 : *adv. habilement, subtilement* – voir soubtieument  
soutil, Med 539, 548, OM 925 : *subtil, sagace* — voir soubtil, subtil  
soutuité, Med 540 : *subtilité*  
souvenanche, Prol **19**, Et 214 : *souvenir*  
souvenir : *pron.* Lam 588 ; *futur P3* souvenra Lam 588  
souvent : souvent et menu, *voir* menu  
souverain (souveraine) : *adj., souverain* OM 193 ; *supérieur, meilleur, plus digne* OM 171, 740, 763 ; *responsable* Mon 713 ; abbés souverains *abbés qui ont dirigé des communautés* Mon 1015 ; *n. m ou f., le ou la supérieur(e), responsable d'une communauté, d'un couvent* Mon 322, 405, 427, 689, Beg 29, 45 ; *li souverain ceux qui exercent des responsabilités* Mon 689  
specialment, Et 146 : *expressément*  
sperite, Lam 865 : *esprit*  
squame, Mon 367 : *écaille*

## Glossaire

stabilitet\*, Mon 25, Non 167, 284 : *n. f. stabilité ; par le vœu de stabilité, le moine ou la moniale s'engage à persévérer dans le monastère et à s'insérer définitivement dans la communauté qu'il ou elle a choisie*

ster : *se tenir debout ; ind. pst. P3 stat OM 416*

studier, studÿer, Prol 40, Mon 436, 1763, OM 163, 712 ; *inf. subst., étude Lam 1344 : étudier*

subget, subgés, Prol 306 : *sujet, administré – voir subgis*

subgit, subgis : *adj., soumis Lam 510 ; n. m., sujet, assujetti, celui qui est placé sous les ordres de Mon 368, 397, 404, 1016, Non 546, OM 190*

sublimer, Mon 665, 1794, OM 11, 369 : *élever, exalter*

subtantieus, OM 509 : *dense*

subtil, Mon 614 : *voir soubtil*

superfluités, Et 148 : *choses superflues*

supplier, OM 260, 310 : *quémander*

sure, Non 563 : *amère, aigre, de goût désagréable*

surgyen, Et 195 : *chirurgien*



tahon, Beg 118 : *aïeule*

taisir, taire : *taire ; inf. subst. acte de se taire* Mon 1754 ; *formes : subj. pst. P3 taise* Et 218

talles, Lam 1928 : *traités, accords*

taner, OM 1028 : *tourmenter, laisser*

tantost, Non 527, 622, 624, Beg 37 : *bientôt, aussitôt ; tantost que dès que* Beg 72

taper, Lam 1048, 1736, Med 591 : *frapper, atteindre*

tapir, Mon 129 : *se cacher*

tarder : *se dispenser, se retenir, s'abstenir* (Scheler) Mon 398, Non 440 ; *soi tarder tarder* Mon 1820 ; *soi tarder (de pekiés faire) s'abstenir* Lam 1866, Mon 1831

targier, Mon 1575 : *protéger*

tasce, Mon 1729 : *plaque de métal*

tavelettes, Non 197 : *tablettes, planchettes destinées à recevoir un message*

tavrenier, Prol 152 : *tavernier*

tecke, teiche, Lam 375, Mon 220 : *qualité, caractéristique*

tempiest, tempiés, Et 70 : *cataclysme ; épidémie, peste* Non 722, OM 1062

temples, Prol 151 : *joues, mâchoires*

tempore, Lam 11, Et 277 : *n. m. temps ; par tempore à certains moments* Beg 34

temprure, Non 533 : *n. f., modération, mesure*

temps : *tous temps toujours, en toutes circonstances* Non 563, 593, 646, OM 1, 2, 232, 236, 278... ; *grant temps longtemps* Et 342

tempte, Non 163 : *n. f., la tentation — voir tente*

tempter, Mon 172 : *tenter*

tenavle, OM 50 : *tenable, supportable*

tence, Prol 178 : *contestation, querelle*

tenchier, tencier, tensier, Med 662, Prol 196, Mon 242, 245, 666, 1266, Non 684 : *quereller, critiquer, tancer*

tenir, Lam 122, 132, 152, 167..., Mon 12, 29, Non 545 : *tenir ; maintenir* Et 341, Non 543 ; *considérer (comme), (croire, prétendre - Scheler)* Lam 1067, Mon 749, 1269, Non 188, OM 53 ; *avoir lieu, se tenir à* OM 57 ; *tenir le cloistre rester dans le cloître* Mon 547 ; *tenir l'ordene gouverner, régir l'ordre* Mon 569, Non 538 ; *cloistre bien tenu bien géré* Mon 553 ; *tenir sainte vie vivre saintement* Non 48 ; *tenir religion vivre en se conformant aux principes de la religion* Et 60 ; *tenir hospitalitet maintenir la tradition de l'hospitalité* Et 29, Et 58 ; *tenir le rieule respecter la règle* Mon 791 ; *tenir justice*

*faire respecter la justice* Mon 398, 421 ; tenir capitle *présider le chapitre* Et 14 ; tenir parlement *avoir une conversation* Et 139 ; tenir son escole Non 411, *voir escole* ; tenir (*qq'un avec soi*) *fréquenter* OM 738 ; tenir que *considérer que, tenir pour acquis que* Et 59 ; tenir (*qq'un*) pour *considérer comme* Non 672, OM 665 ; soi tenir bien *bien se comporter* Lam 167 ; soi tenir a *s'en tenir à* OM 286, 752 ; soi tenir en che point *s'en tenir à cette attitude* Lam 171 ; soi tenir en cloistre *rester dans le cloître* Mon 1008 ; soi tenir avec *fréquenter* Mon 966 ; soi tenir drois en foy *rester ferme dans sa foi* Lam 132 ; cose qui se tient *chose qui résiste, perdure* Non 535 ; tout tient a *tout ce qui importe est* Lam 230 ; tenés de my, *faites comme moi* Lam 51 ; *conjugaison : ind. pst. P1* tienc Et 165, tieng Mon 185 ; *p. simple P3* tienut Lam 536, *P6* tinurent Or VII 16, tienrent Lam 1681 ; *futur P3* tenra Mon 32, *P6* tenront OM 51 ; *subj. pst. P3* tiengne Lam 122, 171, *subj. pst. P6* tiengnent OM 51 ; *impér. P2* tien Lam 603, 1090

tenser : *protéger* Med 729 ; soi tenser *se contrôler* Mon 676 ; tenser contre *protéger contre* Lam 165, Mon 15, *mettre en garde contre* Prol 492 ; soi tenser vers *se protéger contre* Med 596 ; soi tenser que *empêcher que* Non 465

tente, Mon 70 : *tentation – voir temple*

terme, Et 4 : *n. m., période, moment*

termine, Mon 294 : *terme, échéance*

tesmoignier, tiesmoignier, Et 202, 220, 264, Lam 123, Mon 381 : *témoignier, attester ; décrire, exposer* Mon 688

teuxte, OM 935 : *texte*

theologe, Prol 217 : *théologien*

thesaurizier, OM 245, 253 : *tr., amasser (des richesses)*

tierc, Et 187, Mon 581 : *troisième* ; tiers prieus *le troisième prieur* Et 36, 174

tiere, Or I 14, Et 112 : *terre*

tiesson, OM 1056 : *tesson*

tieste, Mon 242 : *tête*

tieule, Mon 1273, 1277 : *tuile*

tille (le vaillant d'une –) : *ficelle faite d'écorce de tilleul ; ici, objet sans valeur* Prol 59, Mon 592

tintin : faire des tintins, *caquetages, commérages* Non 505

tire tire, Beg 96 : *peine et misère*

tirer, Lam 1782 : *cheminer*

tiret : *p. passé d'arracher* ; dont y ara brait et tiret *il y aura cris et cheveux arrachés (en signe d'affliction)* ? Lam 2069

title, Lam 318 : *titre*

toise, Mon 1396 : *bâton*

tollir : *ôter, prendre* OM 185... ; *empêcher* Lam 1056 ; *priver de, rendre impossible* Mon 237 ; *formes : ind. pst. P2* tos Mon 703, *P3* tot Lam 35, 113, Mon 237, *P6* tolent Non 202, tollent Non 522, OM 368

tonnoille, Prol 505 : *tonnerre*

tormente, Non 164 : *n. f., torture* ; faire tormente *se démener* Mon 71 ; (mener) grans tormentes *agitation, vacarme* Non 263

tost, Non 492 : *vite* ; *bientôt* Non 360, 600

toudis, Lam 108, 139, Et 96, 189, Mon 1288, 1541, Non 20, 63, 119, 123... : *adv. toujours*

toukant, OM 241 : *adj., qui concerne, qui affecte, important*

tourbler, Med 532 : *troubler*

tournoier, Mon 353 : *participer à une compétition (métaph.)*

tournois : *adj., de Tours ; épithète de livre* : .CCC. livres petis tournois, Et 345

tournois, Mon 345 : *subst., tournois*

tourse, Lam 1164 : *bagage, charge d'une bête de somme*

tout : du tout, *entièrement* Non 51, 456

tout : *pr. indéf., CSP m.* tout : tous Et 269, Mon 41

traire, Non 716 : *tirer ; se retirer* Non 627 ; *avoir la force* Non 564 ; traire a *se diriger vers* Prol 161, Mon 1489 ; soi traire a *aller vers* Et 327, 336, Non 66, 69, 355 ; *formes : ind. pst. P3* traist Non 66 ; *impér. P4* traions Non 69 ; *subj. pst. P3* traiche Lam 2019

trait : a trait *lentement, posément* Mon 1250

traitier, Prol 11 : *traité, ouvrage*

traitiés, Et 250 : *négociations, tractations*

tramettre : *envoyer ; p. passé* tramis Prol 394

tranler, Mon 1068 : *trembler*

transgrediens, Lam 851 : *transgresseur*

traveillier, travillier, travaillier, Non 250 : *tourmenter ; faire des efforts* Lam 2059 ; *travailler* Med 579 ; travailler a *s'employer à* Med 733 ; soi traveillier *se donner de la peine* Or V 12, Mon 588

travillant, Mon 579 : *subst., le travailleur, celui qui se donne de la peine*

## Glossaire

trebuchier, tresbuchier, trebukier, Lam 99, 1168, Med 800 : *tomber ; faire tomber, précipiter* Lam 1136, Mon 467

trekerie, Med 705 : *tromperie*

treper, Lam 2045, OM 923 : *frapper du pied, sauter, danser (dans les deux cas, associé à sallir : trepant salant, trepet et salit)*

tres, Lam 17, 56, Et 228, 302, Non 640, OM 77 : *depuis, dès*

tresorie, Et 91 : *trésorerie, lieu où l'on garde les trésors de l'abbaye (objets précieux, reliques, argent...)*

tresorier, Et 44 : *moine chargé de la tresorie de l'abbaye*

tribouler, Mon 101 : *tourmenter, mettre à l'épreuve (Scheler : dégringoler)*

tristreiches, Non 659 : *(n. f. au pl.) afflictions*

triwe, Et 290, 298, 305 : *trêve*

trover : *trouver ; formes : ind. pst. P1 trueve Lam 802, P3 troeve Et 78, Non 563, 565, OM 264, trueve Lam 104, treuve OM 668 ; p. passé trouvet Et 74*

trufer, Beg 87 : *rire, se moquer*

truffe, OM 504 : *bourde, fable*

trÿer, Mon 543 : *inf. subst. tri*

trÿer, OM 672 : *juger, accorder*

tuyel, OM 264 : *n. m., tige, queue (d'un fruit)*

uis, Mon 607 : *porte*

umilier, Non 8 : soi umilier *se faire humble, consentir – voir humilÿer*

une : dire d'une *parler d'une même chose, d'un même sujet* Mon 1541 ; ne pas estre une *ne pas être unique* OM 443

urler, Lam 2170 : *rôtir*

user, Et 132, 133 : *utiliser ; agir, se comporter* Prol 156

vaguer, Non 151 : *voyager, errer*

vaignent, Med 125 : *voir wagner*

vaillant, Prol 59 : *subst., valeur*

vain, Non 311 : *adj. faible*

vaincre : *formes : futur P3 vaincera* OM 717 ; *p. passé vaincut* OM 717

vanteres, Mon 658 : *vaniteux, vantard*

varcollés, Med 112 : *voir warcollés*

varier (soi – de), OM 455 : *se détourner*

varlet, Et 115, 128, 129, 130, 131 : *serviteur*

vassal, Beg 139 : *jeune homme*

vastant, Et 282 : *gén., ravageant – voir wastés*

vausist : *voir vouloir*

velchi, Lam 1767 : *voici*

velle, Or V 11 : *ind. pst. P3 de veiller*

vendage, vendaige, Et 34, 91, 358 : *vente*

vengement, Non 612 : *vengeance, châtiment*

venir : *venir ; venir au devant accourir vers* Beg 9 ; faire venir ens *faire rentrer (les recettes)* Et 256 ; *emploi imp. : il me viunt avant il me vient à l'esprit, j'ai le projet de* Med 21 ; *formes : ind. pst. P1 vinc* Et 230, *P3 viunt* Med 21 (*reviunt* Lam 235) ; *ind. prés. P6 viennent* Beg 9 ; *p. simple. P3 vint* Lam 12, *vinc* Et 279, *viunt* Med 21, *P6 vinrent* Et 263 ; *futur P6 venront* OM 659 ; *cond. pst P6 venroient* OM 28 ; *subj. pst. P3 viegne* OM 653

venter : soi venter de *se vanter* OM 95

veoir, veïr, voir, Prol 42, Mon 425... : *voir ; concevoir* Mon 1734 ; *formes. : ind. pst. P1 voic* Non 131, *voy* Mon 1734, Non 364, 413, *voich* Med 572, *P2 vois* Non 568, *P5 : veés (monosyllabique, en fait vés)* Mon 694 ; *p. simple P1 vic* Prol 41, Et 88, 202, *veuc* Mon 1477 ; *p. passé veut* Et 61, 74 — *voir aussi vir*

## Glossaire

- verde, Med 374 : *adj. fém., vert*
- veske, vesque, Et 52, 53, 207, 246, 337 : *évêque (mais li evesques 268, 275, li dis evesques Et 339)*
- veu, Mon 12, 13, 17, ..., Non 168, 280, 631 : *n. m. vœu*
- veu, Non 97, 99, 585 : *n. m. voile de religieuse*
- vewe, Mon 232 : *voir viewe*
- viage, viaige, OM 661 : *revenu viager* ; vendage a viage Et 34, vendaige fait a viaige Et 91, vendre a viage Et 320 *vente, vendre en viager*
- vie : avoir se vie chevance *avoir des ressources pour toute sa vie* Lam 738 ; vendre a vie *vendre en viager, contre la perception d'une rente à vie* Et 224, 241 ; vendage a vie *ibid.* Et 358 ; tenir se vie *détenir pour la durée de son existence* , Et 354 – voir tenir
- vielle, Non 642 : *viole* ; mettre jus se vielle *cesser de jouer, renoncer (voir Di Stefano p. 891 : « mettre sa vielle soubz le banc »)* Mon 564
- viellé, viellés, vielés, Lam 283, 290, 662, 1938, Prol 12, Or III 30 : *adj. et n., vieux, vieillard*
- vier, OM 246 : *n. m., ver*
- viertut : *voir vertu*
- viés : *adj. vieux* Mon 723 ; *n. m., le viés le passé* OM 727
- viеспres, Et 143, 177 : *fin de l'après-midi, entre none et complies (vers 17 h.)*
- viestiare, Mon 781 : *armoire ou coffre renfermant les habits sacerdotaux*
- viestir, vestir, Mon 730, 762, 781, 786, 790 : *vêtir* ; (faire) *prendre l'habit monastique* Et 7, 32, Non 148 ; soi viestir *prendre l'habit monastique* Non 629 ; *inf. subst., habillement* Et 155, Mon 719, 726 ; *formes : p. simple P3 viesti* Et 32, 107 ; *p. passé viestis* Et 97, 107, *vestit* Et 7
- viesture, Med 691, Mon 429 : *vêtement* ; *rente* OM 962 ; *viestur(e) habit monastique* Lam 266\*,
- viewe, vewe, Lam 771, Med 232 : *vue*
- vigreus, Mon 1699 : *vigoureux*
- vil (ville), Non 300 : *adj., méprisable*
- villenie, Or I 20 : *mauvaise action, péché*
- villier, Lam 2060 : *outrager, avilir*
- vinetier, Et 43, 176 : *moine responsable du vin*
- vineus, Mon 1408 : *produit sous l'effet du vin (comparisons vineuses)*
- vinier, Et 180 : *moine responsable du vin – voir vinetier*

vir, Lam 1018, Med 520, 523, Prol **14**, Mon 37... : *voir* ; *inf. subst. le fait de voir, la vision, la vue* Med 537, Beg 36 – *pour la conjugaison, voir veoir*

virgene, Non 1, 39, virge Non 11, 17, 19, 34, OM 18 : *Vierge*

virtu, viertut, Mon 695, 1002, Non 33, 116 : *n. f. vertu* ; *fere de necessitet viertut* Lam 433 ; *puissance* Or I 8, Med 615, Non 35 ; *par le viertut de en raison du fait que, parce que* Et 340

vis, Lam 414 : *visage*

viser, Mon 720 : *examiner*

visin, visine, Med 149, Et 30 : *adj. et n., voisin, voisine*

visitation, Et 247 : *visite*

vivre : *vivre* ; *inf. subst., leur vivre leur façon de vivre* Et 350 ; *formes : ind. impft. P6 vivoient* Et 353 ; *p. simple P3 vesqui* Et 332 ; *p. pst. vivant en vie* Et 27 ; *vivans au cours de sa vie* Mon 1000, OM 19

vivre(s), Med 337, Et 133, 223, 336, Mon 548, 726, OM 88, 222, 722 : *ce qui entretient la vie, nourriture, ressources*

vo : *du vo de vos biens* Non 332

voer, Mon 14, Non 248, OM 45 : *vouer, promettre de respecter* ; *abs., prononcer les vœux monastiques* Mon 1421

voie, voye : *soy mettre en voye se mettre en route* Lam 22 ; *aller par le voie circuler (à l'extérieur du monastère)* Non 130

voir (voire) : *adj., vrai* Et 233, OM 18 ; *subst., vérité* Med 683 ; *adv., en vérité* Lam 1778, Mon 1569

voirement, Non 334 : *vraiment, en vérité* Non 334

volage, Mon 771, 1538 : *adj., instable, versatile*

volenté, Mon 779 : *désir, intention* ; *a leur volenté sous leur coupe* Non 253

voler, Prol 110 : *se propager, répandre* (faire voler sciënches)

voleter, Non 196 : *voleter, fig. être volage*

voloir : *vouloir* ; *inf. subst., volonté* Mon 243... *formes : ind. pst. P1 voel* Lam 201, OM 216 ; *P2 voelz* Mon 973 ; *P3 voelt* Lam 173, 178, Mon 565 ; *p.simple P3 volt* OM 15, 256, *vot* Et 348, Non 353, *P6 vaurent* Lam 2048, 2073 ; *futur P1 vaurai* OM 437, *P3 volra* Lam 1917, Mon 923, *vorra* Lam 1173, *P5 vorrés* OM 31, *P6 vauront* Med 94 ; *cond. P1 (avec enclise du pronom sujet inversé) voroi* ge Med 190, *P3 volroit* Lam 561 ; *impér. P2 voille* Lam 959 ; *subj. pst. P3 voelle* Mon 547, *voele* Mon 692,

voille Lam 1737 ; *subj. impft. P3* vausist Lam 136, Non 658, voulsist Lam 454, P6 vausissent OM 399

wagner, wagnier, wangnier, Lam 1774, Mon 493 : *gagner ; gagner sa vie* OM 99 ; *formes : ind. pst. P6* vaignent Med 125 ; *p. simple P6* wagnierent Mon 493 ; *futur P6* wagneront OM 655

walesch, Non 362 : *langue romane, français*

walingre, Prol 204 : *sorte de patisserie*

warcolés, Non 242, Beg 25, 138 : *n. m. p.*, « *étouffe et vêtement servant à garantir le cou* » (G.) ; *peut-être plutôt (cf. Beg 138), coiffes, chaperons – voir varcollés*

warde : *subst.*, n'avoir warde n'avoir garde Mon 1576

warder, Lam 74, Et 58, 151, Mon 588, 736, Non 28, 273, 356, 439, 441, 491, 520... : *garder* ; nous te wardons pensees *nous nous en souviendrons* Mon 708 ; *formes : ind. pst. P3* warde Lam 57, P4 wardons Mon 708, P6 wargent Mon 1574, Beg 42 ; *futur P6* waderont OM 654 ; *p. pst.* wardant Non 23

warderes, Lam 145 : *gardien*

warir, Or VII 7, Mon 668, Non 567 : *guérir*

warnement, Mon 680 : *équipement, mobilier*

warnir, Et 89, Mon 950 : *garnir* ; *p. passé* warnis, warnit

wason, OM 652 : *possession, ressource*

wasté : *p. passé, ravagé, détruit* Et 294 – voir gaster

waucrer, OM 1063 : *circuler, vagabonder*

weire, Et 362 : *voir were*

were, weire, wiere, Et 68, 286, 296, 300, 309, 362 : *guerre (aussi guerre Et 311, 315...),* Non 722

werpee, Prol 307 : *portée*

wette, Et 128 : *gardien*

wiere, Non 722 : *voir were*

wimple, Non 238 : *guimpe, morceau de toile qui couvre la tête et encadre le visage des religieuses*

wit, Et 76, 114, Beg 78 : *huit*

wit, wis (wide), Non 49, 328 : *adj. vide*

wizeus, Lam 1099, Beg 9 : *adj. pl., oisifs*

wiseuse : *oisiveté* ; pour escaper wiseuses *pour passer le temps (Scheler)* Mon 1407



## Glossaire

yestre : *voir* estre

yoelz, Mon 766, 1024 : *yeux* — *voir* oelx

yovel, Mon 1569 : *adj., égaux, identiques*

yré, Non 92 : *emporté, sous l'emprise de la passion, du péché* – *voir* ire

yretages, Et 151 : *immeuble, domaine, propriété*

yretis : *voir* iretis

yvier, Lam 16 : *hiver*

yvre, OM 1024 : *rassasié*

## Index des noms propres.

Les noms propres sont présentés sous la forme où ils apparaissent dans le corps du texte. Pour les noms des personnes, l'entrée se fait à la première lettre du prénom quand celui-ci est donné. Un astérisque suivant le nom propre ou une de ses occurrences signale une explication dans les notes critiques.

On trouvera à la fin de cet index une carte des environs de Tournai, pour permettre de situer les villages ou lieux-dits dont il est question dans le *Registre*.

**Afflegien**, Et 60 : *abbaye bénédictine*.

**Alemagne** Et 288 : *Allemagne*

**Amant**, Et 72, 74 : *neuvième abbé de Saint-Martin de Tournai*.

**Ambrose** (saint), OM 54\* : *saint Ambroise, voir la note*.

**Amouri** (de Marchiennes), Et 235, *abbé de l'abbaye de Marchiennes contemporain de Jean Le Carpentier*.

**Anemi** Lam 52, 170, 566,616, 624, 1513 : *l'Ennemi, le diable*.

**Arenam Ghebuzei\***, Prol 389 : *Arunéa Jebuséen (II Rois 18), propriétaire de l'endroit désigné pour la fin du châtement de Dieu après le dénombrement des Juifs, voir la note*.

**Arragonne**, OM 537 : *Aragon*.

**Artois** (conte d'), Et 298 : *Robert II D'Artois (1250-1302), neveu de Saint-Louis, mort à la bataille de Courtrai*.

**Artois**, Et 294 : *comté correspondant à peu près à l'actuel Pas-de Calais*.

**Auciers**, Et 123 : *frère convers chargé du soin des chevaux à Saint-Martin de Tournai en 1290*.

**Augustin** (saint), Lam 1318, OM 35\* : *saint Augustin*

**Avignon**, Et 342 : *Avignon (Vaucluse), siège de la cour papale à partir de 1309*.

**Barbençon**, Et 355 (messire) : *notable de Tournai*,

**Bauduins li Fevres**, Et 44, *moine pitancier à Saint-Martin de Tournai en 1290*.

**Benedic\***, Prol 122, Mon 793, 1797 : *Benoît XII, pape de 1334 à 1342. Voir la note en Prol 122*.

## Index des noms propres

- Benoit** (saint), Or VI, 15, Mon 9 : *saint Benoît , auteur de la Règle bénédictine.*
- Bernars** (saint), Mon 749 : *saint Bernard ( 1090- 1153 ) , abbé de Clairvaux, connu pour ses sermons et lettres.*
- Besabee\***, Prol 401, Bersabee Prol 429 : *Bethsabée, personnage de l'Ancien testament, femme d'Urie et aimée de David dont elle eut un fils, Salomon. Voir II Rois 11 et la note en Prol 397- 404.*
- Bible**, Lam 1194, Prol 12, Prol 380, 408 : *la Bible, le Livre saint.*
- Bietune**, Et 294 : *Béthune, dans l'actuel Pas-de-Calais, ville du comté d'Artois vers 1350.*
- Blanque Taque**, Et 301 : *gué de Blanquetaque ou de la Blanche Tache sur la Somme, près de Crécy. Le gué fut le lieu d'un épisode guerrier en 1346. Le roi d'Angleterre Edouard III a utilisé ce passage dans sa retraite, et l'affrontement avec les troupes de Philippe VI eut lieu dans l'eau du gué.*
- Bochet** Med 283\*, 317 : *voir Jaquemon Bochet*
- Boulainrui**, Et 282 : *canal voisin de Douai. La graphie habituelle est Boulainriui.*
- Boulenois**, Et 294 : *Boulonnais.*
- Bourdiaus**, Et 328, 329 : *Bordeaux, en Gironde.*
- Braybans**, Et 288 : *duché de Brabant, au nord-est du Hainaut.*
- Bruges**, Et 297, 328 : *Bruges, ville de Flandres.*
- Buiron Fosse**, Et 301 : *Buironfosse, ville de l'Aisne actuelle, théâtre d'une bataille entre les troupes d'Edouard III, roi d'Angleterre, et Philippe VI, roi de France, en 1339.*
- Calais**, Et 293, Et 302 : *Calais (Pas-de-Calais)*
- Cantelus** (mayson de), Et 10, 148, **Chantelus** Et 355 : *maison appartenant à Saint-Martin de Tournai*
- Cassin**, (mont de) Mon 1062 : *Mont Cassin, colline d'Italie sur laquelle saint Benoît a fondé une abbaye et édicté la Règle.*
- Chain**, Et 83 : *localité au nord de Tournai où l'abbaye détenait des droits de justice ; voir la carte.*
- Cielle**, Et 82 : *localité du Hainaut, ville natale de l'abbé de Saint-Martin Gilles de Cielle.*
- Clemens sizimes** , Mon 529, 1793 : *Clément VI, pape de 1342 à 1352.*

## Index des noms propres

**Collart Haubiert**, Med 339 : *auteur inconnu d'un Tiaudelaît perdu.*

**Courtrai**, Et 285, Et 298 : *Courtrai en Flandre occidentale, théâtre de la bataille dite des Eperons d'Or en juillet 1302.*

**Creatores** Lam 178 : *le Créateur, Dieu.*

**Crechi**, Et 302 : *Crécy, lieu de bataille en 1339 et 1346.*

**David** Lam 853, 859, 1473, Prol 333, 345, 348... : *personnage de l'ancien Testament, auteur supposé des Psaumes.*

**Eglise** Lam 1219 : *l'Eglise, en tant qu'institution.*

**Engleterre** (roi de), Et 287, 293, 400 : *roi d'Angleterre, ici Edouard III (1312-1377), cousin de Philippe VI de Valois et prétendant à son trône.*

**Epistles** Lam 49 : *les Epîtres de Saint Paul.*

**Escripture** Lam 60, Lam 123, 143, 196, 632, 1120, 1405, Esscripture Lam 447, 1124, Scripture Lam 589 : *l'Ecriture, la Bible.*

**Estievène** Et 328 : *Etienne de Suizy, cardinal de 1305 à 1311, archidiacre de Bruges.*

**Evangilles** Lam 1217, Ewangille Non 297, 298 : *l'Evangile.*

**Evregnies**, Et 347 : *localité du Hainaut, au nord-est de Tournai ; voir la carte.*

**Ferrant** , Et 68 : *Ferdinand de Portugal, dit Ferrand de Flandres (1188-1233), comte de Flandres depuis 1212 par son mariage avec la comtesse Jeanne de Constantinople. Il affronte les armées de Philippe Auguste à Pont à Bouvines en 1214.*

**Flamenc**, Et 281, 282, 286, 293, 297, 299 : *les Flamands.*

**Flandres**, Et 278, Et 288 : *le comté de Flandres.*

**Fontenielles**, Non 641, *abbaye de cisterciennes à proximité du village de Maing (Nord-Pas de Calais)*

**France** (roi de), Et 287, 300, Non 637 : *roi de France Philippe VI (1293-1350), qui règne de 1328 à 1350.*

**Franche**, Non 718 : *France.*

**Frizons**, Non 650 : *habitants de la Frise, province du nord des Pays-Bas.*

**Gabrÿel**, Non 157 : *l'archange Gabriel.*

**Gad**, Prol 345, 353, 358 : *prophète chargé dans l'Ancien testament (II Rois XI et XII, XXIV, etc...) d'annoncer à David la sentence divine pour avoir recensé son peuple.*

**Geronde**, Et 328 : *Gironde*

**Ghines**, Et 294 : *comté de Guines, dans l'actuel Pas-de-Calais.*

**Ghuy de Boulongne** , Et 337 : *évêque de Tournai de 1301 à 1324.*

**Gilles de Braffe**, Lam 549 (dans), Gilles de Braffre, Et 36 : *sous-prieur de Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Gilles li Prevos**, Et 42, 253 : *cellerier de Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Gillion de Cielle**, Et 26, 80, 94, 99 : *onzième abbé de Saint-Martin de Tournai pendant treize ans après Raoul et avant Simon Barat.*

**Gillion de Warnave**, Et 53, 273, 323, 330, 333, 334, 342, 345, 346 : *abbé de Saint-Martin de Tournai de 1307 à 1323*

**Gillion le Musit** Lam 1, Med 1, Gilles Et 1 : *Gilles Le Muisit*

**Glise**, Prol 68 : *voir Eglise.*

**Guillaume**, Non 653 : *Guillaume d'Avesnes (1286- 1337), comte de Hainaut, Hollande et Zélande, époux de Jeanne de Valois.*

**Guis**, Et 278 : *Gui de Dampierre, comte de Flandres de 1253 à 1305, opposé dans les Guerres de Flandres à son suzerain Philippe IV ou Philippe Le Bel.*

**Haynau**, Et 288, Non 649 : *province du Hainaut.*

**Hellins de Bruieres**, Et 43 : *moine responsable du vin à Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Holiande** Non 649 : *voir Hollande.*

**Hollande**, Et 288, Holiande Non 649 : *Hollande.*

**Ismael**, Lam 1198 : *un des royaumes d'Israël.*

**Israel**, Lam 1197, Prol 395 : *Israël*

**Jakemin de Lille**, Et 332, *abbé de Saint-Martin de Tournai pendant un mois, d'octobre à novembre 1308.*

**Jakes Centmars**, Med 316\* : *propriétaire supposé d'une copie de l'œuvre de Jakemon Bochet, que l'on peut peut-être identifier avec un bailli de Saint-Martin pendant l'abbatit de Gilles Le Muisit ; voir la note.*

**Jaqueme de Lens**, Et 270, *voir Jaques de Lens.*

**Jaquemon Bochet**, Med 399 : *frère mineur connu pour ses prêches enflammés, contemporain de Gilles Le Muisit, inconnu par ailleurs. Voir la note en Med 283.*

**Jaques de le Bassee**, Et 45 : *chapelain de Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Jaques De Lens**, Et 37, Jaqueme de Lens Et 270, *prieur de Saint-Amant en 1290.*

**Jaques li Cartons**, Et 38, *maître de la maison de Mierbes en 1290.*

**Jehan de Hellemmes**, Et 334 : *gardien (c'est-à-dire homme chargé de veiller à l'administration temporelle de l'abbaye) de Saint-Martin de Tournai.*

**Jehan de Vassonne**, Et 54, Et 275 : *évêque de Tournai de 1292 à 1300.*

**Jehan XXII<sup>e</sup>**, Et 6, Et 343 : *Jean XXII, pape de 1316 à 1334.*

**Jehan**, Med 340 : *voir Jehan de le Motte*

**Jehans Breubans**, Et 41 : *grenetier de Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Jehans de Cambrai**, Et 35, 52, 252, 271 : *prieur de Saint-Martin de Tournai en 1290, puis « prouveur » (proviseur, surveillant) du couvent lors des troubles des finances et de la gouvernance de l'abbaye.*

**Jehans de Condet**, Et 255, 256 : *moine chargé de l'administration financière de Saint-Martin.*

**Jehans de le Mote**, Med 331, Jehan Med 340 : *Jehan de La Motte, poète du Hainaut contemporain de Gilles le Muisit ; voir la note en Med 331.*

**Jehans Froimons**, Et 36 : *« tiers-prieur » à Saint-Martin de Tournai en 1290, c'est-à-dire en quatrième position dans la hiérarchie de l'abbaye, après l'abbé, le grand prieur, le sous-prieur.*

**Jehans li Barbyeres**, Et 264 : *moine de Saint-Martin de Tournai.*

**Jehans li Carpentiers**, Et 30, 93, 107, 233, 264, 269, 323, 330 : *treizième abbé de Saint-Martin de Tournai, de 1282 à 1308.*

**Jherusalem**, Prol 442, 461 : *Jérusalem.*

**Jhesucrist** Lam 7, 609, 801, 1215, 1401 : *Jésus-Christ.*

**Jhesus** Lam 163, 942 : *Jésus.*

**Joab**, Prol 366, 367 : *général de David, notamment chargé du recensement du peuple d'Israël (II Rois XXIV).*

**Juda**, Prol 442, 464 : *un des royaumes d'Israël.*

**Juÿs**, OM 79, 151 : *Juifs*.

**Le Rose**, Med 397, *voir Romanc de le Rose*.

**Lile**, Et 279, 297 : *Lille, assiégée par les Flamands en 1303, puis par les armées du roi de France*.

**Livre**, Mon 1068 : *la Bible*.

**Luciffer**, Mon 453, 452, 467, Non 44, OM 372 : *Lucifer, le diable*.

**Lyons**, Et 328 : *Lyon*

**Machau le boin Willaume**, Med 325\* : *Guillaume de Machaut, écrivain et compositeur (1300-1377). Voir la note*.

**Maire**, Et 273 : *localité des environs de Tournai, voir la carte*.

**Malvais** Med 14, Maulfés Mon 1781 : *désigne le diable, voir Anemi*.

**Marïa**, OM 341 : *voir Marie*

**Marie** Lam 272, 1604, Virge Marie Lam 1644 : *la Vierge Marie*.

**Marie**, Mon 748, 749, 753, 758 : *personnage du Nouveau Testament, sœur de Marthe (voir Luc X, 38 à 42)*

**Marie Magdelaine**, Mon 746, 748 : *Marie, personnage du Nouveau Testament, sœur de Marthe, voir Luc X, 38 à 42*.

**Marte**, Mon 745, 747 : *Marthe, personnage du Nouveau Testament, voir Luc X, 42*.

**Martin** Lam 1041\* : *prénom générique. Sur l'expression « parler d'autre Martin », voir la note*.

**Martin** (saint), Or VI 15, Mon 977 : *saint Martin, ermite considéré comme le père du monachisme en France*.

**Maulfés** Mon 1781, *voir malvais*.

**Melans**, OM 53 : *ville de Milan, en Italie*.

**Mierbes, Mierbres** (maison de), Et 11, 355 : *maison dépendant de l'abbaye de Saint-Martin*.

**Mikiel de Warengien**, Et 53, 246, Mikieus Et 268 : *évêque de Tournai de 1283 à 1300*.

**Mikieus**, Et 268 , *voir Mikiel de Warengien*.

**Mons en Pevle**, Et 285, Et 298 : *Mons en Pevele, théâtre d'une bataille entre Gui de Dampierre et Philippe Le Bel le 18 août 1304.*

**Mors** (saint), Mon 997 : *saint Maur, premier disciple de saint Benoît.*

**Moyses Lam 1195**: *Moyse, personnage de l'Ancien testament.*

**Nathan\***, Prol 406, 409, 410, 417 : *dans la Bible, prophète chargé de signifier les sentences de Dieu à David après l'adultère avec Bethsabée et l'envoi à la mort d'Urie (II Rois XI et XII). Voir la note.*

**Paris**, Et 98, 110, 329, OM 579 : *Paris.*

**Pas a Bouvines**, Et 291, voir Pont à Bouvines.

**Pere**, Lam 1549 : *Dieu.*

**Philippe roy de France**, Et 68 : *Philippe II, dit Philippe Auguste (1165-1223).*

**Philippes de Vitri\***, Med 327 (1285 ou 95 – 1361) : *poète et compositeur, voir la note.*

**Pieres** (sains), OM 173 : *saint Pierre, apôtre et premier pape.*

**Pieirs de Galad** (messire), Et 354, *maître des arbalétriers de Tournai.*

**Pieres Ruscans**, Et 40, *ancien prévôt de Saint-Martin de Tournai, envoyé comme compagnon de Jaques Li Cartons à la maison de Mierbes.*

**Plato**, Et 215 : *Platon.*

**Pont a Bouvines**, Pas a bouvines, Et 69, 291 : *théâtre d'une bataille le 27 juillet 1214, entre les armées du roi de France Philippe Auguste et celles du comte Ferrand de Flandres.*

**Pols** (sains), Lam 48, 317, 1875, Mon 1506, 1663, OM 174 : *saint Paul, apôtre et auteur d'une partie du Nouveau Testament (Epîtres)*

**Rains**, Mon 518 : *Reims.*

**Raous**, Et 75 ; Raoul, Et 79, Et 96, Rauoul, Et 26 : *dixième abbé de Saint-Martin de Tournai.*

**Rauoul**, Et 26 , voir Raous.

**Renclus** Med 259, 397 : *le Renclus de Molliens, auteur d'un Romans de Carités et d'un Miserere. Voir la note.*



**Restauration** (livre de le), Et 65 : Liber de restauratione Sancti Martini Tornacensis, de l'abbé de Saint-Martin Hermann (milieu du douzième siècle), relatant les origines de l'abbaye.

**Robiers de Templemarch**, Et 43 : moine trésorier à Saint-Martin de Tournai en 1290.

**Roboam**, Prol 441, 449, 459, 468, 471 : dans l'Ancien Testament, fils du roi Salomon.

**Romanc de le Rose**, Med 254 : œuvre de Gui de Lorris et Jean de Meung, voir la note.

**Rome**, Med 3 : voir Romme

**Romme**, Et 324, Mon 518, OM 30, 256, 973, Rome Med 3, Romme le Grant Et 277 : Rome

**Romme le Grant**, Et 277, voir Romme.

**Rone**, Et 328 : Rhône.

**Saccois**, Et 207 : établissement franciscain de Tournai, couvent de « frères sachets » (frères qui se vêtaient d'un sac par imitation de la pauvreté du Christ).

**Sebastjens** (sains) Or VII 1\* : saint Sébastien ; voir la note.

**Saint Amand**, Et 82, 283 : localité des environs de Tournai, abritant le prieuré du même nom qui dépendait de l'abbaye Saint-Martin ; voir la carte.

**Saint Amant** , Et 10, Et 85, Et 147, 271, 326, 331, 355 : prieuré de Saint-Amant, près de Tourotte, rattaché à Saint-Martin de Tournai.

**Saint Benoit**, Et 60, Mon 3, 45, 64, etc. : l'ordene saint Benoit, ordre bénédictin

**Saint Bietremieu**, Et 207 : la Saint- Barthélémy.

**Saint Martin de Tournay**, Lam 253, Et 9, 319, Mon 4 : abbaye bénédictine.

**Sainte Eglise**, Or II 9 : l'Eglise, en tant qu'institution.

**Salemon**, Prol 429, 433, 437, 467, 470 : Salomon, roi de l'Ancien Testament, fils de David et Bethsabée.

**Sathan**, Lam 96, Lam 112,193 : Satan, le diable.

**Sathanas**, Lam 149 : Satan.

**Scolastice**, Mon 445 : sainte Scolastique, sœur de Saint-Benoît, elle-même devenue religieuse après ses fréquentes visites à son frère.

**Sires**, Lam 1, 213, 1458, 1460 : Seigneur, Dieu.

**Socrates**, Et 215 : Socrate.

**Symon Barat**, Et 27, Et 84, Et 95 : douzième abbé de Saint-Martin de Tournai de 1278 à 1281.

## Index des noms propres

**Symon de Lede**, Et 42 : *moine cuisinier à Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Symons Magus**, OM 175 : *Simon le Magicien, personnage de la Bible, sorcier de Samarie converti par les apôtres Pierre et Paul. Voir la note.*

**Sÿon**, Prol 461, 471 : *Sion*

**Theophilus**, Lam 1611 : *Théophile, évêque au IV<sup>ème</sup> siècle, qui passa un pacte avec le diable avant de se repentir et d'échapper à la damanation grâce à l'intercession de la Vierge. Voir la note.*

**Theric**, Et 344, *voir* Thery dou Parc.

**Thery dou Parc\***, Et 340 (Theric, Et 344), 346, 347, 366 : *abbé de Saint-Martin de Tournai après Gilles de Warnave, soit de 1326 à 1331. Voir la note.*

**Thorote**, Et 10, Tourotte Et 85 : *localité des environs de Tournai, aux environs du prieuré de Saint-Amand.*

**Tiaudelait**, Med 318 : *sans doute une vie de saint Théodule, œuvre de Jacques Bochet, auteur qui nous est inconnu.*

**Tournay**, Et 70, 85, 283, 286, 289, OM 578 : *Tournai.*

**Tourotte**, Et 85, *voir* Thorote.

**Trinités**, Lam 1443, 1649, 1965 : *la Trinité catholique : Le Père, le Fils et le Saint-Esprit.*

**Tun**, (castiel de) Et 301 : *château des évêques de Cambrai, assiégé en 1340.*

**Urie**, Prol 399, 402, 404 : *personnage de l'ancien testament. Général de l'armée de David, il est envoyé à la mort par le roi qui avait séduit son épouse Bethsabée.*

**Valois**, (me dame de), Non 637 : *Jeanne de Valois, (1294-1352), sœur du roi de France Philippe VI, retirée au couvent des Fontenelles après la mort de son époux Guillaume d'Avesnes en 1337. Elle joue un rôle lors des troubles des débuts de la guerre de Cent ans, obtenant par l'intermédiaire de sa fille mariée au roi d'Angleterre la Paix de Tournai (1340).*

**Vinchans** (frere), Prol 11\*, OM 179 : *Vincent de Beauvais, (fin douzième siècle – 1264) auteur de compilations à visée encyclopédique ; voir note en Prol 11.*

**Virge Marie** Lam 1644, *voir* Marie.

**Virgene**, Med 361 : *la Vierge Marie.*

## Index des noms propres

**Vitri**, Et 281 : *localité des environs de Tournai.*

**Warnave**, Et 179 : *localité proche de Tournai, voir la carte.*

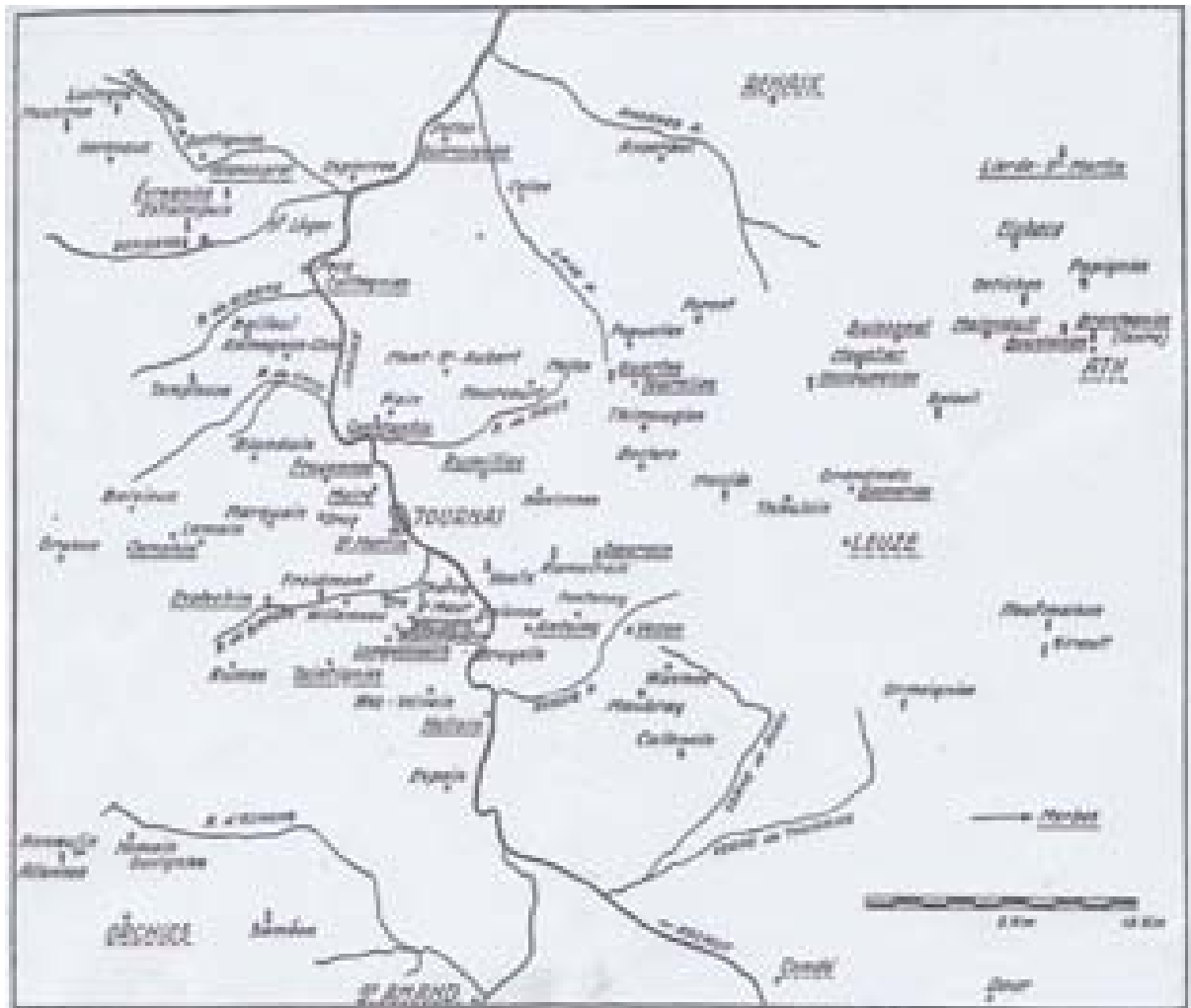
**Watiers de Condet** , Et 43, 255 : *aumonnier de Saint-Martin de Tournai en 1290, puis élu administrateur du couvent.*

**Willes Castaigne**, Et 44 : *infirmier de Saint-Martin de Tournai en 1290.*

**Zellande**, Non 650 : *province des Pays-Bas*

### Carte des environs de Tournai.

Source : Albert d'Haenens, *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961, carte n°1.



Carte n° 1 — LE DOMAINE DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI, AU XII<sup>e</sup> MILLENAIRE, DANS LE CADRE DES PAROISSES DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI

5 6

1000m

2000m

3000m

4000m

5000m

6000m

7000m

8000m

9000m

10000m

11000m

12000m

13000m

14000m

15000m

16000m

17000m

18000m

19000m

20000m

21000m

22000m

23000m

24000m

25000m

26000m

27000m

28000m

29000m

30000m

31000m

32000m

33000m

34000m

35000m

36000m

37000m

38000m

39000m

40000m

41000m

42000m

43000m

44000m

45000m

46000m

47000m

48000m

49000m

50000m

51000m

52000m

53000m

54000m

55000m

56000m

57000m

58000m

59000m

60000m

61000m

62000m

63000m

64000m

65000m

66000m

67000m

68000m

69000m

70000m

71000m

72000m

73000m

74000m

75000m

76000m

77000m

78000m

79000m

80000m

81000m

82000m

83000m

84000m

85000m

86000m

87000m

88000m

89000m

90000m

91000m

92000m

93000m

94000m

95000m

96000m

97000m

98000m

99000m

100000m

## Annexes : poème et prières inédites.

Les six derniers feuillets du manuscrit Br IV 119 contiennent des pièces que le baron Kervyn de Lettenhove avait décidé de ne pas éditer, considérant qu'elles étaient transcrites d'une autre main et que leur intérêt ne justifiait pas leur insertion dans le livre des *Poésies*<sup>1</sup> ; il les avait remplacées par des vies d'abbés<sup>2</sup>. Le poème sur le proverbe « Marion est grosse » et les prières glosées qui terminent le volume sont donc publiées pour la première fois ci-dessous. La langue comme le style de ces pièces sont tout à fait comparables à ceux de l'ensemble du *Registre*, et on remarquera certains effets littéraires qui les attribuent sans aucun doute au même auteur que tous les développements qui précèdent.

## Annexe 1 : poème sur le proverbe « Ch'est fait, Marion est grosse »

[259 r<sup>o</sup>a] **Che sont les rimes faites pour ce proverbe commun k'on dist : « Ch'est fait, Marions est grosse. »**

C'est voirs, li Sains Espirs ouvra	1
En Marie qui recouvra	
Salut pour humaine lignie.	
Humilités n'i falli mie,	4
Car c'est li virtus souveraine	
Qui tout droit au createur maine.	
Virginités le compagna,	
Pour chou l'amour de Dieu wagna.	8
Humiletés, virginités	
Fisent que Sainte Trinités	
Ordena no redemptiön	
En Marie, qui Marion	12
Com ancielle se reputa,	
Et li Trinités deputa	
Le Saint Espir pour chou parfaire	

<sup>1</sup> Voir Joseph Kervyn de Lettenhove, *op.cit.*, introduction, p. XXXII, note 4 : « A la fin du manuscrit se trouvent écrits d'une autre main quelques petits poèmes, peu intéressants, que nous n'avons pas cru devoir reproduire ».

<sup>2</sup> Ces vies sont éditées sous le titre « abbatum memoria » à partir du manuscrit Br 13076, celui des « annales » (manuscrit 60 de l'inventaire de Sanderus). Il s'agit de rimes françaises sur les seize abbés qui ont précédé Gilles Le Muisit à la tête de Saint-Martin de Tournai depuis Odon, le « restaurateur » de l'abbaye au douzième siècle.

Que li Trinités voloit faire. Humilités fist conchevoir, Virginités fist sen devoir :	16
Virge conchieut, virge fu mere. Conjointe fu, c'est cose clere, Deités a humanitet, Toudis manant virginitet. Vrais Dieus et vrais hom de li vint, Car chou pour no salut convint.	20 24

*On dist en un commun proverbe :*  
« *Ch'est fait, Marions est grosse.* »

Marie nommer Marïon Puet on bien, par devotïon Ou pour se grand humilietet, Ou pour chou que Dieus l'a ditet De toutes grasces speciäulz ; Car de morteus et venïaulz Pecchiés puet a Dieu raccorder. Nulz hom ne poroit recorder Ses grans virtus, se grand poisçanche, Car a Dieu tous peceurs avanche. J'ay trop grande devotïon De che proverbe Marion Bien exposer, se le savoie. Mais Dieus, comment l'exposeroie Quand je sai moult mal <i>a ne b</i> ? Comment k'on die : « Dant abbé », De le spiritualitet Ne de le temporalitet Me sai jou moult petit aidier ; S'aime trop mieulz pais que plaidier, Mais j'ai moult souvent des hustins. Laisser le voel as augustins, As boins clers, as freres mineurs, Pour le peule tres grans peneurs ; Cil le saront bien exposer, Et je me volrai reposer. Nonpourquand je m'aviserai Et de me sens un pau ferai	[259 r°b] 28 32 36 40 44 48 52
---	---

*Dou proverbe :* « *Ch'est fait,  
Marions est grosse.* »

C'est fait, chou que prie Marie Li Trinités trestout ottrie. C'est fait, nous sommes raccatet,	[259 v°a]
--	-----------

## Annexes

Jhesucris a Sathan matet. C'est fait, qui se confiessera, Vrais repentans, rassolz sera. C'est fait, nulz ne se puet norir Si bien qu'i ne doive morir.	56    60
C'est fait, quand compter deverons, Selonc nos fais jugiet serons. C'est fait, qui repentans morra, De le gloire dou ciel gorra.	   64
<i>Ch'est fait, Marions est grosse.</i>	
Tous temps a Dieu nos marions Quand repantant merchit criions. Tous temps a Dieu nos marions Quand nous antons confessions. Tous temps a Dieu nos marions Se les femmes pour luy fuions.	   68
<i>Ch'est fait, Marions est grosse,</i>	
Grosse dou Fil Dieu Jhesucris. Au delivrer n'eut griés ne cris. Grosse pour no salvation, Sans douleur, sans corruption, Grosse virge se delivra, Vray Dieu, vray homme nos livra.	72    76
Grosse, mais a sen enfanter Furent oÿt angele canter Des pastouriaus qui dont veilloient Et leurs biestes par nuit wardoient. Ceste sainte nativités A tous boins d'infier suscités. Or loons le fil et le mere, Dieu Saint Espir et Dieu le pere.	   80  [259 v°b]  84

Annexe 2 : prières finales.

1. [Pater noster.]

Cescuns qui dist se patrenostre	1	[260 r°a]
En sen coer fait un droit enclostre		
De prÿeres et orisons.		
Sept en faisons quand le disons.	4	
En roumans le voel pour chou mettre		
Que cescuns ne set mie lettre.		
Selonc me sens l'i metterai,		
A men pooir l'exposerai.	8	
<i>Pater noster qui es in celis,</i>		
Peres nostres, es ciulz vous yestes		
Qui gouvrenés toutes celiestes		
Creatures et les humaines ;		
Vos poissances sont souveraines	12	
De tout, et en ciel et en tiere,		
Car vos virtus souvent deffiere		
Cheaus que peckiet ont enfieret.		
Par vo grasce sont deffieret	16	
Cil et celles qui se repentent ;		
Celle poissance souvent sentent.		
« Peres nostres » devons dont dire,		
Car paradis vos tient pour sire	20	
Et toutes coses celestieus.		
Nos peres yestes et nos Dieus,		
Ensi croire tout le devons,		
Car tous les jours nous recevons	24	
De vous grasces et benefisces ;		
Warder nous devons dont des visces		
Et des delisces de cest munde,		
Et toudis no coer tenir monde.	28	[260 r°b]
Vous nous denés grasce de vivre,		
Par vous sont li peckeur delivre		
Souvent des peines qu'il desservent,		
Maiz qu'il vous aymet et vos servent,	32	
Et qu'il se voellent repentir ;		
Cescuns le puet en li sentir.		
<i>Pater noster</i> , je vos supplie		
Q'avoecques vous ne falle mie	36	



Es cieulz la sans fin regnerés,  
Et Dieus permenables serés.

*Sanctificetur nomen tuum,*

Sainctefÿés et gratÿés	
Yestre doit et magnifÿés	40
Vos nons saintimes, Dieus li Peres,	
Car Dieus estes, de tout creeres.	
Ensi le tient fois catholique.	
En celle foid tout men cuer fique,	44
Car par foid sui tout averis	
Que Peres, Fiulz, Sains Esperis,	
C'est uns seulz Dieus en trinitet,	
Et Trinités en unitet.	48
Ensi le croi jou fermement,	
Et se confesse simplement :	
Es persones proprietet,	
En essence croic unitet.	52
Ceste foid doivent tout tenir	
Boin crestÿen et soustenir.	
Or vous pri dous Dieus, par vo grasce,	
Que mes peckiés dont j'ai grand masse	56
Vous me voelliés tous pardonner,	[260 v°a]
Par quoy je puisse maisonner	
Es chieulz lassus me mansion,	
Et me donnés devotïon	60
De vous aourer et servir,	
Si que par grasce desservir	
Je puisse de venir a gloire ;	
Et me donnés sens et memore	64
A le mort d'ensi repentir,	
Que vo grasce puisse sentir	
Par quoy, doulz Dieu, ne perde mie	
De paradis le compagnie.	68

*Adveniat regnum tuum,*

Vos regnes est perpetueulz,	
Doulz Dieus, es cieulz et virtueus.	
Regnet avés et regnerés,	
Sans nulle fin regnans serés.	72
Or viegne vos regnes piteus,	
Qui respités les despiteus ;	
De condempner avés poissance,	
Mais tous temps volés delivrance	76
De cheaus qui sont vrai repentant.	
Peckeur le vont souvent sentant.	
Or nos fait no fragilités	
Souvent peckier, c'est verités,	80

Li monde[s]<sup>1</sup> proumet et dechoipt,  
 Li cars temptations rechoipt,  
 Et Anemis trestout atise  
 Qui nos dechoipt par mainte ghize. 84  
 Doulz Dieus, de ces las nos jetés,  
 Et en grasce tous nos metés [260 v°b]  
 Par quoi puissons tout sourmonter  
 Et avoec vous lassus monter. 88

*Fiat voluntas tua sicut in celo et in terra,*

Vo volentés est ordenee,  
 Doulz Dieus, en tous cas et senee.  
 Vous volés es cieulz habiter,  
 Avoec les angeles deliter 92  
 Et avoecques les saintes ames ;  
 Yestre ne puet es cieulz diffames,  
 Nulz orgilleus, nulz envïeus,  
 Mais leeice continueus, 96  
 Joie, solas sans fin avoir,  
 Que ne puet nulz morteulz savoir.  
 Par devant Dieu font toutes fiestes  
 Sans cesser les virtus celiestes, 100  
 Le deïtet sans fin remirent,  
 Rien el ne voelent ne desirent.  
 Vir Dieu, c'est toute souffissance,  
 Estre ne puet plus grans plaisance ; 104  
 Yoex vir ne puet, oïr oreille,  
 Ne coers concepvoir le merveille  
 Que vous avés appareilliet  
 A cheaus, doulz Dieus, qui traveilliet 108  
 Ont a vous servir et amer.  
 Telz gens volés amis clamer,  
 Et telz gens vous remunerés  
 Quand les malvais condempnerés. 112  
 Or nos donnés, doulz Dieus, dont faire  
 Telz oevres qui vous puissent plaire,  
 Et employer si no tempore [261 r°a]  
 Que vir vous puissons en vo glore, 116  
 Et ne soyons des refusés,  
 Qui vrais repentans excusés.

*Panem nostrum cotidianum da nobis hodie,*

Doulz Dieus, no pain cotidyen,  
 Pour chou que soyens citoyen 120  
 En paradis, a nous donnés.  
 Estre ne poés rampronnés

<sup>1</sup> Le ms. donne *mundet*, le *t* est légèrement gratté.

Del Anemi pour raison faire, Vous et raisons le faites taire,	124	
Nul pooir n'a, se vous volés ; Pooir li donnés et tollés, Car il het humaine lignie,	128	
Maiz les pensees ne set mie ; S'il les savoit, tost enlachiés Nous aroit et a li sachiés.	132	
Or voit tost le consentement, Et les oevres certainement ; Pour chou peccieurs tient en ses las. Dire poeient bien tout : « Helas ! » Jhesus, Dieus et hom, nos moyens,	136	
C'est nos drois pains cotidyens, C'est li pains que nous supplions A vous, doulz Peres, et prions, Car tous les jours le sacrefient Li prestre qui les messes dient.	140	
C'est voie, verités et vie, S'ordena k'on le sacrefie. C'est chilz qui donne patience, Pais de cuer et de contience ;	144	[261 r°b]
Accors et pais et unités Nos dainst li sainte Trinités. Cescuns le doit bien desirer Qui le siecle voelt remirer.	148	
<i>Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris,</i>		
Moult de gent dient patrenostres Par moustiers, atres et par clostres. Se chou qu'il dient entendoient, Dou dire moult tost cesseroient.	152	
Dieus exauce bien a le fie ; Boin fait savoir dont chou k'on prie, Car je vous ai bien en convent, On prie contre li souvent.	156	
On dist : « Doulz Dieus, or m'entendés Qui dessertes a tous rendés : Relaissiés nous tout no deüt, Et tout chou qu'avons accreüt,	160	
Ensi qu'a nos debtieurs laissons Et ensi que leur relaissons. » Ceste prÿere tout faisons Quand no patrenostre disons.	164	
Or ne tenés mes dis a gille, Jhesucris dist en l'Ewangille : « Dou vo donnés, on vos donra, Pardonnés, on vos pardonra. »	168	

## Annexes

Doulz Dieus, quand on est en haÿne,  
 Qu'on a bien d'apaisier termine  
 Et on voelt avoir vengeance,  
 Vorroit on avoir ensemment, 172 [261 v°a]  
 Doulz Dieus, ces cuers felenieus,  
 Endurcis et tant anieus ?  
 Vous les voelliés humilÿer,  
 Apaisier et amolÿer, 176  
 Que pais se puist partout norir ;  
 Se poront sainement morir.

*Et ne nos inducas in temptationem, sed libera nos a malo,  
 Amen.*

Doulz Dieus, avés de nous pitet,  
 Vous savés no fragilitet, 180  
 Toutes nos inclinations.  
 Wardés nous des temptations  
 L'Anemi, le car et le monde,  
 Car iniquités trop habunde, 184  
 Se reffroide moult carités,  
 Et nulz de mort n'est respités.  
 Pour chou doit bien cescuns fremir  
 Et vos castiemens cremir. 188  
 Quand devos cuers et vrais trouvés,  
 En moult de cas les esprouvés :  
 Vous les temptés par maladie,  
 Par pertes de biens a le fie. 192  
 Ces castois ostés esraument  
 Quand il sueffrent patiaument.  
 Or ont aucun prosperitet,  
 Et en cest siecle sont ditet, 196  
 S'entendent as biens temporeulz,  
 Pau content as spiritueulz ;  
 Et quand il ne se reconnoissent  
 Mais tous les jours leur mal accroissent, 200 [261 v°b]  
 Vous les laissiés en leur malisses ;  
 S'en sont maint dampnet par leur visces.  
 De mal, doulz Dieus, nos deffendés,  
 Et a boine fin nos prendés. 204  
 Boine vie fait boine fin.  
*Pater noster* ensi defin.  
 Doulz Dieus, donnés nous si finir  
 Qu'en vo glore puissons venir, 208

*Amen.*

## 2. [Ave Maria.]

Moult de boin faiseur esprovet	1	
Sur <i>ave maria</i> trouvet		
Ont maint biel dit et mainte cose,		
Et mainte soubtieté desclose.	4	
En leur fais ay pris exemplaire		
Pour un salut petitet faire,		
Pour celle dame saluer		
Qui fait les maulz en bien muer.	8	
Tout boin crestÿen, entendés		[262 r°a]
Et tous les jours grasces rendés		
A le benoite Trinitet		
Quand si bien nos a visitet.	12	
Donnet nos a le corps et l'ame,		
Adam fist signeur, Evain dame,		
Un des paradis leur donna,		
La trestout leur abandonna.	16	
Maiz Adam moult bien entendu		
Que de deus fruis leur deffendi		
Que nullement il ne goustassent,		
Maiz des autres trestous mangassent ;	20	
Et pour certain, s'il en goustoient,		
Il et leur successeur morroient.		
Encore nulle creature		
Ne savoit que c'est de mort dure.	24	
Li serpens tost Evein dechut		
Car se temptatiön rechut.		
Du fruit a mors, s'en a goustet :		
Las, que cilz mors a tout coustet !	28	
Adam en donna, s'en gousta,		
Encore cilz mors plus cousta.		
Ambedoi tantost se congneurent,		
Dont moult grand confusion eurent	32	
Quand il virent leur nuditet ;		
S'ont priéz l'un l'autre despitet.		
Leur œil, leur sens sont tost ouvert,		
Et leur nuditet ont couvert.	36	
Las, par celle transgression		
Avons trestout confusion,		
Car trestous morir nous convient.		[262 r°b]
Helas, que petit en souvient !	40	
Luciffer et se compagnie		
Fist kaÿr orgieulz et envie,		
Et par le mors de ces deus pumes,		
Hommes, femmes, tout dampnet fumes.	44	
De le mort nulz n'escapera.		

Or est qui nous raccatera. Le loy naturele tout tinrent Tant que li fil d'Ysraël vinrent ;	48	
Par Moÿset lois commandee Est as fiulz d'Ysraël donnee. Ceste secunde lois dura Tant que Jhesus mort endura	52	
Qui donnet a loy gracieuse Qui bien le tient et amoureuse. Moult boin fait savoir vraiment De celle le commencement,	56	
Car celle fois fu commencie Sur le virginité Marie ; Car li Trinités s'avisa, Et un accord sur chou pris ha,	60	
Que Dieus li Filz car prenderoit Et les dampnés raccateroit, Et Dieus li Peres ordeneres Seroit, et Sains Espirs ouvveres ;	64	
Car trop ayme virginitet Trinités, et humilitet. Par tout le siecle rewarda, Une trouva qui bien warda	68	[262 v°a]
Virginitet, humilitet ; Sur toutes amoit deÿtet, Onquez de riens ne se sorda, Et Trinités la s'accorda	72	
Et Gabriël fu li messages, Comme bien senés et bien sages ; En paradis fu li huee, Marie sera saluee	76	
De par le saincte Trinitet Pour raccater humanitet. Marie grand coulour mua Quand Gabriël le salua,	80	
Car c'estoit cose merveilleuse Que Dieus le preudoit en espeuse, Et que Dieu le Fil porteroit, Et que tous temps virge seroit.	84	
Les virtus de sen cuer ouvri Et humilité descouvri. Tantost de Dieu se dist ancielle ; Dieus, que ce fut response bielle,	88	
Doulce, plaisans et gratieuse, Et a tous pecceurs amoureuse ! Car par celle respension Eurent pecceur redemption.	92	
Le salut doit cescuns savoir Qui voelt redemption avoir ; Dont Gabriël l'a saluee,		

Seule l'a trouvet a celee, Et cilz angeles s'umilia, Se li dist : <i>Ave Maria</i> ,	96	
<i>Gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.</i>		[262 v°b]
Les autres parlars celestieus Set elle, Gabriel et Dieus.	100	
Pensive fu, s'a respondut, Et se doulc consent despondut. Dou Saint Espir fu tantost pleine D'un fil qui le mort a grand peine	104	
Souffri, pour le transgression D'Adam dont j'ai fait mention. Cescuns qui voelt n'a mie pais, Pour chou les simples gens repais	108	
En exposer ce doulc salut Qui tant vault et tant a valut. Sachiez, je me levai matin Pour roumans faire dou latin,	112	
Or l'enteng bien et le remire. <i>Ave Maria</i> , c'est-à-dire <i>Ave</i> douce Virge Marie Qui de ce salut fus marie,	116	
<i>Gratia plena,</i>		
Pleine de grasce, de douchours ; Prie pour tous les peceours.		
<i>Dominus tecum,</i>		
Nostres sires est avoec ti, Et pour les femmes aussi pri.	120	
<i>Benedicta tu in mulieribus,</i>		
« T'iés benoite sur toutes femmes, Car ostet les as de diffames. Benois est li fruis de te ventre, Car tous jours en cuers devos entre. »	124	[263 r°a]
Che fu li salus Gabriel. Mescreant sovent tout muyel, Et cil et celles qui ne dient Souvent ce salut et ne prient	128	
Pour les vis et les trespasés, Dont nulz ne doit estre lassés. Dieus nos a fait pour li servir,		

De chou qu'il nos fait desservir. Se nos a tous creés et fais, Tost nos a, quand li plaist, deffais. Toutes spiritualités	132	
Et toutes temporalités Nous administre se poissanche ; Il ne nous fault fors souffissance. Poissans sur toute creature Et souverains est de nature.	136	
Or sache bien cescuns et tiegne : Riens n'avons que de li ne viegne, Dont qui Jhesucris servira En paradis tout droit ira, Et qui sert le Virge Marie, Au besoing est appareillie.	140	
Or dist aucquns : « Se je savoie, Trop volentiers les serviroie, Onques ne seuc que c'est de lettre, Ensi ne m'i say comment mettre ; Le patrenostre ne sçai mie, Ne ce salut <i>ave</i> Marie, Le <i>credo</i> , ne chou k'on doit croire. Se le seusce, c'est cose voire, Je l'aroie bien en convent Que je les diroie souvent. »	144	
Si faite gent, or entendés, Ensi Dieu servir aprendés. Orisons est tost exaucie Quand a Dieu de vrai coer on prie. Se vous avés prosperitet Ou vous avés adversitet, De trestout Dieu regratÿés Et tous temps merchit li prÿés ; Au vespere, quand vos couchyez, Vo pis de dextre main touchiez, Et a Dieu vo coulpe rendés, Prïans que merchit attendés ; De le nuit vous voelle jetter, Dormant et villant visiter. Dormir porés hardiement, Dieus vous wardera vraiment.	148	
Au matin quand vous vos levés, Ensi le main dextre levés, Se vous sainiés et benisciés, Et dou lit Dieu priant issiés, Et ses grasces li demandés, Et tout a li vos commendés ; Car de li serés confortés, Se vous ne vos desconfortés. Ayés toudis en Dieu fianche	152	[263 r°b]
	156	
	160	
	164	
	168	
	172	
	176	
	180	



## Annexes

Et vous wardés de desperanche.		
Telz coses sont les patrenostres		[263 v°a]
Qu'on dist par moustiers et par clostres,	184	
Par les sains lieus et en se lit.		
En si faire prendés delit,		
Et vous qui bien lire savés,		
Qui des biens Dieu plentet avés,	188	
As povres gens dou vo donnés,		
Souvent et menut aumonnés,		
Et li vrais Dieus tout rendera		
Celli qui bien aumonnera.	192	
Qui bien fait et vit liement,		
Morir ne puet malvaisement.		
Doulce dame Virge Marie,		
De coer repentant je vous prie	196	
Que me voelliez empetrer grasce,		
Et de mi repentir espasse,		
Contritïon, confessïon,		
Entire satisfïaction,	200	
Entendement, sens a le mort,		
Pardon de chou qui me remort.		
Au besoing poés souscourir.		
En tiere convient tout pourir.	204	
Tout cil et celles qui diront		
Che salut et vous serviront		
En disant <i>ave Maria</i> ,		
Le pardon que Dieus otrïa	208	
A le benoite Magdeleine,		
Cilz qui tout tient en se demaine		
Leur voelle par grasce donner		
Et trestous meffais pardonner,	212	
Que par les merites Marie		[263 v°b]
Soyons tout en se compagnie.		

*Amen.*

## 3. [Credo. ]

Tout cil qui baptesme rechoivent Foit catholique croire doivent :	1	[264 r°a]
C'est un Dieu seul en trinitet, Et Trinités en unitet.	4	
Estre doit cescuns averis Que Peres, Fiulz, Sains Esperis, Est uns seulz Dieus ces trois personnes, Dont li Juÿs font grans ramprones	8	
As crestÿens quand ensi croient. Maiz li malcreant riens n'y voient, Se croient il en Dieu, ce dient, Mais les trois persones denient	12	
Et que Dieus ait pris char humaine ; Mais il n'est cose plus certaine, Car Jhesucris nos raccata Et pour nous l'Anemi mata.	16	
Pour chou doivent trestout sçavoir Leur <i>credo</i> , ce tenés a voir. Qui ne le scet, c'est grans folie, Car parfaits crestÿens n'est mie.	20	
<i>Pater noster</i> dire souvent Doivent, car il l'ont en convent, Che salut, <i>ave Maria</i> , Par qui grasce Dieus ottria.	24	
 <i>Credo in deum patrem omnipotentem Creatorem celi et terre,</i>		
A Dieu le Pere doivent croire Tout crestÿen, c'est cose voire, Qu'il est et Dieus et tous poisçans, Tous temps ses amis accroisçans, Dou ciel, de le tiere creeres, Sans commenchie, sans fins est Peres.	28	[264 r°b]
 <i>Et in Jhesum Christum, filium eius, unicum dominum,</i>		
Croire cescuns doit et savoir, Quand peres est, fil doit avoir, Et se fil n'a, peres n'est mie :	32	
C'est prouvet par droite clergie. Jhesucris est fiulz Dieu le Pere, Nos seulz sires, c'est cose clere.	36	
En li croire trestout devons Car ses biens tous jours rechevons ; Nos moyens est a Dieu le Pere, Se nos deffent de mort amere.	40	

Au Pere fist le priement  
 Pour tous et toutes vraiment  
 Qui le vorront leur Dieu clamer,  
 Et se poissanche reclamer. 44  
 Sains Espirs, li tierce persone,  
 C'est Dieus qui par nuit et jour sone  
 Es devos cuers sans mot soner,  
 Et ses grasces scet bien doner. 48  
 Cil le sentent certainement  
 Qui Dieu servent devotement.  
 No salut a trop bien fundet  
 Quand a Marie fecundet, 52  
 Car tantost que fu saluee  
 Dou Saint Espir fu fecundee.

*Qui conceptus est de Spiritu Sancto,*

C'est fait, or est Mariõs grosse,  
 C'est Marie qui de le fosse 56  
 D'infier a tous boins delivrés. [264 v°a]  
 Tous suy de s'amour enyvrés,  
 Chou que je senc de li voel dire,  
 Car Jhesucris porta, me sire ; 60  
 Parler voel de celle portee  
 Qui doit plaire, qui tant m'agree.

*Natus ex Maria virgine,*

Hé douce Virge glorieuse,  
 A le Trinité gratieuse, 64  
 Vous portastes vo fil, vo pere,  
 De no createur yestes mere.  
 Or ay parlé de Marion,  
 Mais c'est, voir, par devoñion, 68  
 Car j'ay penset l'umilité  
 De vous et vo virginité,  
 Le grasce que Dieus vous a faite,  
 Car de tous biens yestes parfaite. 72  
 Quand Gabriël vos salua,  
 Li vis, li couleurs vos mua,  
 Tantost vos desistes ancielle  
 Quand vous oÿstes le nouvele ; 76  
 Et a Dieu plaist humilités  
 Assés plus que virginités.  
 Par humilité conchuÿstes,  
 Orguel et tous visces fuistes, 80  
 Par humilitet enfantastes,  
 Et no salveur nos aportastes.  
 Humilité toudis maintint,  
 Vivans, morans, tous temps le tint. 84

Par humilité maintenir Poet on a l'amour Dieu venir. Orgueil et tous visces encache, Et si fait Dieu vir en le fache.	88	[264 v°b]
<i>Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus descendit ad inferna,</i>		
Vrais Dieus, vrais hom, nos vrais salveres, Jhesucris nos vrais raccateres, Fiulz Dieu le Pere, fiulz Marie, Pour toute l'umaine lignie Dont il ot grand compassion, Volt souffrir mort et passïon, Si le <sup>1</sup> souffri desous Pilate.	92	
Mere, vous eustes chiere mate Quand tant souffrir vo fil veïstes ; Dame, comment vous soustenistes, Que li cuers dou corps ne partoit ? Amours vo cuer tant cohartoit, Quand le veyés tant tormenter, Qui vous veïst dont lamenter, Je tieng que li cuers li fausist, Et de morir ne li causist.	96 100 104	
Vous le veyés crucifyer, Pour li ne vausist riens pryer, Et quand vous deust, dame, norir, Mere, vo fil veyés morir.	108	
Tout vo fallirent vo delit Quand le veïstes sepelir ; Ou sepulcre dont il ala Droit en infier et avala, Pour trestous les siens raccater, Et l'Anemi dou tout mater. De la ses amis delivra Et au Pere tous les livra.	112 116	[265 r°a]
Che fu fais de persone sage, Car complit ot tout sen message.		
<i>Tertia die resurrexit a mortuis,</i>		
Au tierc jour, li coers vos revint, Mere, quand li nouviele vint Que vos fiulz estoit suscités. De vous dont vir estoit pités, Car apriéz si grande tristraiche Vous eustes, Dame, tel leeiche, Quant vint Marie Magdeleine,	120 124	

---

<sup>1</sup> Le ms. donne *sil le*.

Haut criant et a grand aleine, Qui denoncha sans fiction Le sainte resurrection ;	128	
La vos fiulz estoit ne sçavoit, Mais ou sepulcre riens n'avoit Fors les linchieus, et tout ouvert ; Et le sepulcre descouvert,	132	
L'angele parlant et pronunchant Et le resurrection nunchant, Que se tout et toutes aloient En Galilee, le veïroient.	136	
Par quarante jours aparu Portes closes et comparu A vous et a cheaus qui creoient, Et avoec li estet avoient,	140	
Che croient tout boin crestÿen, Li grand, li petit, li moyen.		[265 r°b]
<i>Ascendit ad celos, sedet ad dexteram dei patris omnipotentis, inde videtur judicare vivos et mortuos,</i>		
Apriés le resurrection, Voel dire del Ascention,	144	
Quand Jhesucris es chieulz monta ; A Dieu le Pere tout compta Chou qu'il ot ou siecle trouvet, Car il avoit tout esprouvet,	148	
Caut, froit, fain, soit toute mesaise, Car ou siecle n'eut onquez aise, Voire, selonc l'umanitet, Car on eut pau de li pitet.	152	
A le mort, au crucifÿer, Se volt il au Pere prÿer Pour cheaus qui le crucifioient, Quand ne savoient qu'il fasoient.	156	
Et Dieus li Peres a se diestre L'assist pour le souverain prestre, Selonc l'ordene Melchisedech, Car il scet tout et <i>hic</i> et <i>hec</i> .	160	
Pervers Juÿs, or rewardés, Qui no loy croire tant tardés : Sachiés que toutes propheties Sont en Jhesucris acomplies.	164	
Par Marie nos conforta, Virge conchieut, virge porta, Virge quand par porte frumee Nasqui Dieus et hom a celee ;	168	
Et tous temps virge demora. Aidier au jugement pora, Car Jhesus ses fiulz doit venir		[265 v°a]

## Annexes

Le darrain jugement tenir ;	172	
La tous, vis et mors, jugera,		
Et tous li siecles ardera.		
Dieus doinst a tous boins boine fin ;		
Ensi le grand <i>credo</i> defin.	176	
<i>Credo in spiritum sanctum,</i>		
Croire devons certainement		
Ou Saint Espir et vraiment		
Qu'il est Dieus qui les coers inspire,		
De se vertu voel un pau dire.	180	
Marie de riens n'encombra,		
Mais de se vertu l'obumbra,		
Et li fiulz Dieu volt de li naistre,		
Vrais Dieus, vrais hom se saint lait paistre	184	
En wardant se virginitet.		
Tout fu par sen humilitet.		
Or fu dont humaine lignie		
Pour voir salvee par Marie.	188	
<i>Sanctam ecclesiam catholicam,</i>		
C'est voirs, on croit en mainte ghise,		
Maiz on doit croire sainte Glise,		
Le sainte Mere catholique		
Qui de virtus doit yestre rike,	192	
Quand est rike d'umilité,		
De foid, d'esper, de carité,		
Et que tient les ensengnemens		
Jhesucris et ses documens,	196	
Et que va bien et est es temples,		
Et se donne tous boins exemples ;		
Ensi seroit fois bien tenue.		
Maiz par peckiés est souvent mue.	200	
<i>Sanctorum communionem,</i>		
On doit croire le sacrement		
K'on fait al autel fermement,		
Que li prestre seul doivent faire		
Qui doivent monstrier exempla	204	
A toutes gens de sainte vie.		
Qui fait ensi bien sacrefie.		
Pour vis, pour mors doivent prÿer		
Quand il voelent sacrefÿer ;	208	
Entre les quatre dois dou prestre		
Est li sires qui nos fait yestre.		
Boin crestÿen ensi le croient		

Et l'aourent quand il le voient.	212	
<i>Remissionem peccatorum,</i>		
On a selonc m'entention De tous peckiés remission, Mais k'on se voeille confiesser Souvent, et de peckier ciesser,	216	
Et ait vraie contrition Et faire satisfaction ; Car Dieus ne voelt nullui perir, Maiz voelt tous biens fais remerir.	220	
Qui chou ne croit, il fait folie, Car foid et boin espoir n'a mie. En tesmoing preng les Escriptions, La tout boin clerc mettent leur curez.	224	[266 r°]
<i>Carnis resurrectionem, vitam eternam, Amen.</i>		
Tu crois, che dis ; or di quel cose, Dieus en bien creans se repose. Croy dont le resurrection De car, de toute nation,	228	
Si croy le vie permenable. Chou que te di ne tieng a fable, Car s'ensi crois, salvés seras Et boine fin attenderas,	232	
Car d'avoir gloire nulz n'est dignes Fors tant que Dieus est moult benignez. Or ay le <i>credo</i> tout parfait, Si le puet on veïr par fait.	236	

## Bibliographie.

Nous établissons dans les pages qui suivent un relevé des ouvrages consultés pour l'élaboration de cette édition. Ils sont classés par domaine d'étude ; les ouvrages collectifs sont désignés par leur titre, les ouvrages individuels rangés par ordre alphabétique d'auteur. Certaines références sont suivies d'un bref commentaire, notamment quand une section de l'ouvrage en particulier a été consultée.

### I. Paléographie.

#### 1. manuels pour l'édition, conseils généraux, normes d'édition française :

*Conseils pour l'édition des textes médiévaux*

- fascicule 1, *Conseils généraux*, Paris, CHTS, 2005

- fascicule 2, *Actes et documents d'archives*, sous la direction de Françoise VIEILLARD et O. GUYOTJEANNIN, Paris, CTSH, 2001

- fascicule 3, *Textes littéraires*, sous la direction de P. BOURGAIN et F. VIEILLARD, Paris, CTHS, 2002

*Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, sous la direction de P. GUÉHIN, Paris, Armand Colin, 2005 (collection U, Histoire)

LEPAGE, Yvan G. : *Guide de l'édition de textes en ancien français*, Paris : H. Champion , 2001

ROQUES Mario, « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Romania*, 52, 1926, p. 243-249

STIENNON Jacques, *Paléographie du Moyen Âge*, Paris : Armand Colin, 1973

#### 2. *Registre de Gilles Le Muisit : histoire et notice du manuscrit*

*Quinze années d'acquisitions (1954- 1969)*, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert Ier, 1969, p. 38- 40, n°29

Notice et parcours du manuscrit , reproduction de quelques miniatures.



## Bibliographie

CAULLET Gustave, « Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le relieur tournaisien Janvier » in *Bulletin du Cercle Historique et archéologique de Courtrai*, tome 5, 1907-1909, p. 200-225.

## II. Manuels de grammaire

FLÛTRE Louis-Ferdinand, *Le moyen Picard d'après les textes du temps (1560-1660), Textes, Lexique, Grammaire*, Collection de la société de linguistique picarde, volume XIII, Amiens : 1970.

FOUCHÉ Pierre, *Phonétique historique du français*, Paris, Klincksieck, 3 vol., 1952, 1958, 1961.

FOUCHÉ Pierre, *Le verbe français, étude morphologique*, Paris, Klincksieck, 1967.

GOSSEN Charles-Théodore, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970. Il existe des éditions antérieures, qui ne contiennent pas certains paragraphes sur la syntaxe, le glossaire, certains des textes édités en fin d'ouvrage.

MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV et XV<sup>ème</sup> siècles*, Paris, 1979.

MÉNARD Philippe, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux : Brière, 1988.

MOIGNET Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, Paris : Klincksieck, 1973

REMACLE Louis, *Le Problème de l'ancien wallon*, Liège : Faculté de philosophie et lettres, 1948

## III. Dictionnaires de langue et lexiques

### 1. Dictionnaires

- *latin*

DU CANGE ( Charles DU FRESNE, Sieur), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. revue par Léopold FAVRE, Paris : 1883- 1887, 10 vol.

GAFFIOT F. : *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, 1934.

## Bibliographie

### - *ancien français*

DMF : Dictionnaire du Moyen Français. ATILF - Nancy Université & CNRS. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

Recherche possible par entrée, par étymon, sur des locutions. Le dictionnaire relève les occurrences sur la période 1330- 1500.

*Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain REY, Paris, Le Robert, 1995

GODEFROY L.F., *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du XI<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Steiner : 1881- 1902.

GREIMAS A.J. : *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle*, Paris : Larousse, 1990 (coll. « Trésors du français »)

GREIMAS A.J. et KEANE T.M. : *Dictionnaire du moyen français, La Renaissance*, Paris : Larousse, 1992

HUGUET Edmond : *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1925-1967, 7 vol.

TOBLER Adolf –LOMMATZSCH Erhard Friedrich, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin puis Wiesbaden, Steiner, 1955- 1989

WARTBURG Walter von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn-Leipzig-Bâle, 1922 sq.

### - *Picard et wallon*

DEPRÊTRE Flori, Dr R. NOP RE, *Petit dictionnaire du wallon du centre (la Louvière et ses environs)*, La Louvière, 1942.

HÉCART G, *Dictionnaire rouchi-français*, Valenciennes : troisième édition, 1834

## 2. Lexiques et glossaires d'éditions, vocabulaire

BOULANGER- SEDYN R., *Le vocabulaire de la coiffure en ancien français étudié dans les romans de 1150 à 1300*, Bruxelles, 1970

GOSSSEN Charles-Théodore, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970 ; réimpression 1976.

## Bibliographie

Seule l'édition de 1976 contient le § 82 (syntaxe), un choix complet de textes (chartes et textes littéraires), le glossaire « servant à l'intelligence des textes précédents », p. 201-208.

HAUST Jean, « Le Dictionnaire Tournaisien du Dr Louis Bonnet (1816- 1897) », in *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, XX, Bruxelles : 1946, p. 243 à 266.

Petit dictionnaire de mots du patois de Tournai au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>.

SCHELER Auguste, *Etude lexicologique sur les poésies de Gillon Le Muisit (préface, glossaire, corrections)*, coll. *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, tome 37, Bruxelles, 1884

Appendice et correctif au glossaire minimaliste de J. Kervyn de Lettenhove.

STÄDLER Thomas, « Les mots astérisqués du Lexique de Godefroy », in *Frédéric Godefroy, Actes du X<sup>ème</sup> colloque international sur le moyen français*, Textes réunis et présentés par Frédéric Duval, Paris, Ecole des Chartes, 2003, *Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes* 71, pp. 206- 278

*Li Romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens, Poème de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, Édition critique accompagnée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une liste de rimes*, éd. A.G. VAN HAMEL, Genève : Slatkine, 1974 ; glossaire complet p. 375 à 457.

### 3. Articles sur des points de langue :

DUBOIS Michel, « Sur un cas d'enclise du pronom sujet en ancien picard », in *Mélanges Mario Roques*, t. IV, pp. 99-101, Paris, 1952

MATSUMURA Takeschi, « Jourdain de Blaye en alexandrins dans Godefroy », in *Travaux de linguistique et de philologie*, tome 37, 1999, p. 218-24.

*Id.*, « Sur le vocabulaire d'Ami et Amile en alexandrins », in *Revue de linguistique romane*, 1992, tome 56, p. 475-493

*Id.*, « Un mémoire de 1448, étude lexicographique », in *Revue de linguistique romane*, tome 60, 1996, p. 51-72

*Id.*, « Les régionalismes dans Jourdain de Blaye en alexandrins », in *Revue de linguistique romane*, tome 62, p. 129-166

---

<sup>1</sup> A titre documentaire, on signalera la glose du *Dictionnaire Tournaisien* à l'entrée « abèye » : « monastère . A Tournai, l'— désignait l'abbaye de S<sup>t</sup> - Martin, la plus riche de la ville. La plus pauvre était S<sup>t</sup>-Amand. On disait qu'il fallait deux S<sup>t</sup>-Amand pour un S<sup>t</sup>-Martin (...) », p. 246. Malgré les précautions des abbés médiévaux, l'ancien « prieuré » était devenu un monastère à part entière.

## Bibliographie

ROQUES Gilles, « Parler d'autre Martin », in *Travaux de linguistique et de philologie*, tome 37, 1999, p. 109-122.

ROQUES Mario, « éclairer le cuer » in *Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à M. Ferdinand Lot par ses amis et ses élèves*, Paris, Edouard Champion, 1925, pp. 724-736.

### IV. Sources textuelles :

#### 1. Recueils et dictionnaires de proverbes :

DI STEFANO Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991.

MORAWSKI Joseph, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>ème</sup> siècle*, Champion, Paris, 1925.

HASSEL James Woodrow, *Middle french proverbs, sentences, and proverbial phrases*, Toronto (Ontario), Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1982 (Subsidia Mediaevalia 12)

SINGER Samuel, *Thesaurus proverbiorum medii aevi, Lexikon der Sprichwörter des romanisch-germanischen Mittelalters*, 13 vol., Berlin et New York : de Gruyter, 1995 sq.

*Sentences de Publius Syrus*, traduction de Jules Chenu, Paris : C.L.F. Panckoucke, 1835.

#### 2. Répertoires de prières :

SONET Jean, *Répertoire d'incipit de prières*, Genève : Droz , 1956

RÉZEAU Pierre, *Répertoire d'incipit de prières françaises à la fin du Moyen Âge : addenda et corrigenda aux répertoires de Sonet et Sainclair, nouveaux incipit*, Genève : Droz, 1986

#### 3. Textes de la Bible et le la Vulgate :

- *Bible en français* :

## Bibliographie

*La Bible*, Traduction de Lemaître de Sacy, coll. Bouquins, Paris : éd. Robert Laffont, 1990.

### - *Texte latin* :

*Biblia Sacra Vulgatas Editionis*, editio emendissima apparatu critico instructa cura et studio Monachorum Abbatiae Pontificae Sancti Hieronymi in Urbe Ordinis Sancti Benedicti, Rome : H. Marietti , 1965. Nous renvoyons au texte latin sous la référence « Vulgate ».

Texte de la Vulgate avec possibilité de recherche sur un ou plusieurs mots :  
<http://www.drbo.org/lvb/>

### - *Concordances* :

*Concordance de la Bible de Jérusalem*, Cerf et Brepols, Paris : Turnhout, 1881

Pour le Nouveau Testament : *Concordance de la Bible, Nouveau Testament*, Paris : Cerf, Desclée de Brouwer, 1970

Site Web <http://unboundbible.org> : Bible interrogeable en plusieurs langues.

## 4. Règle monastique, sermons :

*La Règle du Bienheureux Père Saint Benoît*, traduite en français par Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, Tours : Mame, 1938, p. 30.

Texte consultable sur internet, règle de saint Benoît :  
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/benoit/index.htm>

Bernard de Clairvaux :

- *Œuvres*, coll. « Les maîtres de la spiritualité chrétienne, textes et études », Aubier, Paris : 1945

- *Sermons pour l'année*, traduction, introduction, notes et index par Pierres-Yves Emery, frère de Taizé, deuxième édition, Prepols- Taizé, 1990.

- oeuvres de Bernard de Clairvaux consultables sur internet :  
<http://www.abbaye-saint-benoit.ch/saints/bernard/index.htm>

## V. Contexte historique

**1. Histoire : sources biographiques, histoire des Flandres**

*Dictionnaire du Moyen Age*, sous la direction de Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA, Michel ZINK, Paris : P.U.F., 2002

FAVIER Jean, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris : Fayard, 1993

**2. Histoire : Eglise, vie monastique :**

*Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique, Doctrine et Histoire*, Paris, 1937-1995, 17 vol.

*Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, sous la direction d'Augustin FLICHE et Eugène JARRY, 26 volumes :

- vol. 12, *Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale*, par Gabriel LE BRAS, Paris : Bloud et Gay, 1959-1964.

- vol.13, *Le mouvement doctrinal du XIe au XIVe siècle*, par Aimé FOREST, F. Van STEENBERGEN et M. de GANDILLAC , Paris : Bloud et Gay, 1951

*La réforme des prêtres au Moyen Age, pauvreté et vie commune*, textes choisis et présentés par François PETIT, Paris : Cerf, 1968

*La spiritualité du Moyen âge*, Dom Jean LECLERCQ, Dom François VANDENBROUKE, Louis BOUYER, coll. *Histoire de la spiritualité chrétienne*, tome 2 , Paris : Aubier , 1961.

*Le Moyen âge et la Bible*, sous la direction. de Pierre RICHIÉ et Guy LOBRICHON, Paris : Beauchesne , 1984

*Nouvelle histoire de l'Eglise*, volume 2 , *Le Moyen Age* , M. D. KNOWLES et D. OBOLENSKY ; trad. de l'anglais par Laurent Jézéquel ; avec la collab. d'André Crépin, Paris : Ed. du Seuil , 1989

COLIGNON Alain , *Dictionnaire des saints et des cultes de wallonie, histoire et folklore*, éditions du Musée de la Vie Wallonne, Liège, 2003, p. 232

GERHARDS Agnès, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Fayard, 1998

MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales, II : représentations collectives du XI<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle*, coll. Nouvelle Clio, Paris : P.U.F, 1996

MOULIN Léo, *La vie quotidienne des religieux au Moyen-Âge*, Paris, Hachette, 1978

## Bibliographie

RAPP Francis, *L'Eglise et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Age*, coll. Nouvelle Clio, Paris : P.U.F., Paris, 1991

VAUCHER A., CABY C. : *L'histoire des moines, chanoines réguliers et frères mendiants au Moyen Âge : sources et méthodes*, Turnhout, Brepols, 2002 (coll. *L'Atelier du Médiéviste*, 9)

VILANOVA Evangelista, *Histoire des théologies chrétiennes*, Paris : Cerf, 1997, 3 vol. ; volume 1 : « Des origines au XV<sup>ème</sup> siècle ».

## VI. Contexte littéraire : dictionnaires et études

*Dictionnaire des Lettres Françaises*, sous la direction du cardinal G. GRENTE, tome 1 : Le Moyen Âge, vol. édité par BOSSUAT R., PICHARD L., et RAYNAUD DE LAGE G, Paris, 1964 ; nouvelle édition sous la direction de G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, Pochothèque, 1992.

*Richesse du proverbe*, Etudes réunies par François SUARD et Claude BURIDANT, vol. 1 : Le proverbe au Moyen Age, Lille : P.U.L., 1984 ; voir en particulier Claude BURIDANT, « Les Proverbes et la Prédication au Moyen Age, p. 23-45.

BOSSUAT Robert, *Le Moyen Age*, coll. *Histoire de la littérature française*, sous la direction de J. Calvet, Paris : Del Duca , 1962.

GUENEE Bernard, « La chronique et l'histoire », in *La Chronique et l'histoire au Moyen Age : Colloque des 24 et 25 mai 1982*, textes réunis par Daniel POIRION, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne , 1984

GUENEE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'occident médiéval*, Paris : Aubier, 1980

LECLERCQ Jean, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Cerf, 1990.

LECLERCQ Jean, « Etudes sur le vocabulaire monastique du Moyen Age », in *Studia Anselmania*, t. 48, 1961, p. 39 à 79.

MARCELLO- NIZIA Christiane, « L'Historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », in *La Chronique et l'histoire au Moyen Age : Colloque des 24 et 25 mai 1982*, textes réunis par Daniel POIRION, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne , 1984, p. 13 à 25.

PAYEN Jean-Charles, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale (des origines à 1230)*, Genève : Droz , 1967

## Bibliographie

WELTER J. TH, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Genève : Slatkine, 1973

ZINK Michel, *La Prédication en langue romane avant 1300*, Paris : Honoré Champion, 1982

## VII. Etudes et sources, Gilles Le Muisit.

### 1. Etudes :

*Dictionnaire des Lettres Françaises*, sous la direction du cardinal G. GRENTE, tome 1 : Le Moyen Âge, vol. édité par BOSSUAT R., PICHARD L., et RAYNAUD DE LAGE G, Paris, 1964 ; nouvelle édition sous la direction de G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, Pochothèque, 1992 : Article « Gilles Le Muisit », par Geneviève Hasenohr et Gillette Tyl- Labory, p. 540- 542.

BOUDIER Jean-Marc, *La sensibilité humaine et l'inspiration religieuse dans l'oeuvre de Gilles Le Muisit (1272-1353) : étude des mentalités médiévales*, thèse de doctorat, sous la direction de Philippe Ménard, 1999.

CAULLET Gustave, « Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le relieur tournaisien Janvier » in *Bulletin du Cercle Historique et archéologique de Courtrai*, tome 5, 1907-1909, p. 200-225.

Description des miniatures des trois manuscrits attribués à Gilles Le Muisit ; histoire des manuscrits depuis la Révolution ; planches reproduisant les miniatures et du texte.

GUENÉE Bernard, *Entre l'Église et l'État : quatre vies de prélats français à la fin du Moyen âge*, Paris : Gallimard, 1987. Le deuxième chapitre est consacré à Gilles Le Muisit ( p. 87- 124).

*Id.*, entrée « Gilles Li muisis (ou Le Muisit) », in *Dictionnaire de spiritualité : ascétique et mystique : doctrine et histoire*, sous la direction de Marcel Viller, S.J., Paris : Gabriel Beauchesne et ses fils, 1937-1995, tome VI.

HAENENS Albert d', *L'Abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350, origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain : Université de Louvain, 1961

Etude historique, mais avec des remarques sur le texte du « tractatus de consuetudinibus » ; carte des environs de Tournai que nous reproduisons à la fin de l'index des noms propres.



## Bibliographie

LANGLOIS Charles-Victor, *La Vie en France au Moyen Age de la fin du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, *D'après des moralistes du temps*, Paris : Hachette, 1926.

MOURIN L., « La littérature morale et religieuse en Belgique au Moyen Age », in *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique*, sous la direction de G. CHARLIER et J. HANSE, Bruxelles, 1958, entrée « Gilles Li Muisis », tome 1, p. 59-60.

### 2. Editions :

- éditions consultées :

HAENENS Albert d', « le Tractatus de consuetudinibus de Gilles Li Muisis (1347) », in *Bulletin de la commission royale d'histoire*, tome 124, Bruxelles : Palais des académies, 1959

Edition accompagnée d'une introduction avec une courte biographie de l'auteur ; le texte a été confronté aux sources diplomatiques (chartes, documents administratifs divers).

KERVYN DE LETTENHOVE Joseph, *Poésies de Gilles Li Muisis, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de Lord Ashburnham*, 2 vol. , Louvain : Lefever, 1882.

Introduction, glossaire lacunaire.

LEMAÎTRE Henri, *Chronique et Annales de Gilles Le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai*, Paris : Laurens, 1905.

Introduction (vie et œuvre de Gilles Le Muisit, description des manuscrits édités) ; voir l'index des noms propres en latin, pp.313-336, utilisé pour identifier lieux et personnes.

- éditions anciennes : voir introduction, 2.a.

DE SMET J.J., *Corpus Chronicorum Flandrie*, tome II, Bruxelles : impr. De Hayez, 1841.

Edition d'une partie du « tractatus primus », du « tractatus secundus » et du « tractatus tertius ». Henri Lemaître note à propos de cette édition qu'elle « ne contient ni notes, ni table, et il est trop visible que l'éditeur n'a souvent pas compris le texte qu'il éditait ».

GOETHALS-VERCRUYSSSE Jacques, *Chronicon Aegidii Li Muisis, abbatis Sancti Martini Tornacensis*, Courtrai : L. Blanchet, 1824.

Edition ancienne, lacunaire et fautive du « tractatus tertius » (corps de la *Chronique*)

## Bibliographie